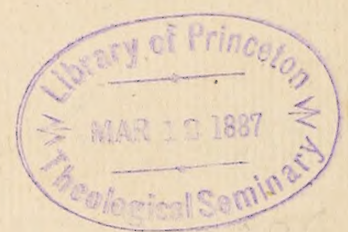



X 2
SANS
DIEU
RIEN


Library of Princeton
MAR 12 1887
Theological Seminary



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE,

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ,

Par le P. JACQUES LONGUEVAL, de la Compagnie de Jesus.

Tome Quatriéme.

Depuis l'an 648. jusqu'à l'an 790.



A PARIS,

Chez PIERRE SIMON, Imprimeur du Clergé de France, & de Monseigneur l'Archevêque, ruë de la Harpe, à l'Hercule.

M D C C X X X.

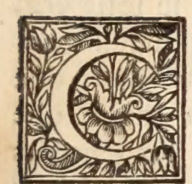
Avec Approbation & Privilege du Roy.





DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR LES E'PREUVES QU'ON NOMMOIT *JUGEMENS DE DIEU.*

OMME il eſt également du bon ordre que le crime ſoit puni, & que la vertu accuſée ſoit juſtifiée, les Légiſlateurs de toutes les Nations ont pris les plus ſages meſures pour diſcerner les innocens des coupables. Mais malgré toutes ces précautions, on a reconnu que le crime toûjours artificieux à ſe cacher, échappoit ſouvent aux châtimens qui lui étoient dûs, & que l'innocence devenoit quelquefois la victime de la calomnie. Pour éviter donc le déſordre qu'il y auroit, ou à ne pas punir les coupables, ou à punir ceux qui ne le ſont pas, on a pris le parti dans les cas douteux de s'en rapporter au témoignage de Dieu même à qui rien ne peut être caché. Pour cela on a conſacré par la Religion les moyens qu'on a jugé à propos d'employer pour découvrir la vérité des faits conteſtés ; & à la faveur de la ſimplicité & de l'ignorance qui regnoient dans les premiers ſiécles de la Monarchie, on eſt venu à bout de perſuader que c'étoient des Jugemens même de Dieu ſcrutateur des cœurs & vengeur des crimes.

Nous avons déja eu occaſion de parler de quelques-unes de ces épreuves, & elle ſe preſentera encore plus ſouvent dans la ſuite. C'eſt pour éviter les redites, & épargner au

Lecteur dans le corps de l'Histoire, des éclaircissemens qui en interromproient le fil, que nous avons crû devoir donner ici une notion des moyens qui ont été en usage dans la Gaule, pour découvrir les crimes cachés, & que nos Peres ont nommés *Jugemens de Dieu.*

I.

LE DUEL.

Il paroîtra sans doute surprenant qu'une Coûtume si contraire à l'équité naturelle & aux principes de la Religion, ait été reçûë comme un moyen légitime de connoître la vérité, & comme un *Jugement de Dieu*, pour discerner l'innocent du coupable. Mais la surprise diminuëra, si l'on fait reflexion que cet usage ne doit son origine qu'aux Loix barbares des Nations Germaniques, qui se sont établies dans nos Provinces. Ces Peuples plus belliqueux qu'éloquens, croyoient qu'il étoit plus glorieux, aussi-bien que plus court, de vuider leurs procès l'épée à la main, que de faire de longs plaidoyers au péril d'essuyer les lenteurs de la Justice. Ainsi leurs Legislateurs s'accommodant à leur génie guerrier, jugerent à propos d'accorder aux particuliers le même droit qu'ont les Princes & les Nations, de terminer leurs querelles par les armes.

Les Loix des Allemans, des Bavarois, des Lombards & des Danois autoriserent cet usage. Le Roi Gondebaud tout Chrêtien qu'il étoit, en fit un Article de la Loi des Bourguignons, conçû en ces termes : » Si la Partie à laquelle »
Lex Burgund. on offre de se justifier par serment, ne le veut pas accep- »
ter, mais si se confiant en la vérité, elle espere vaincre son »
adversaire par les armes, il faut lui accorder la liberté de »
se battre contre la Partie adverse, à moins que celle-ci »
ne se desiste de ses prétentions. »

L'usage des Duels subsista dans le Royaume de Bourgogne, même après que les François l'eurent conquis. L'Histoire nous apprend que saint Gontram Roi de Bourgogne ordonna plusieurs Duels, pour découvrir par là des crimes dont les accusés ne convenoient pas.

Le champ ou le lieu du combat étoit communément en pleine campagne : le Roi & les Seigneurs en étoient spectateurs & juges. Les deux Combattans devoient être à peu près de condition égale ; c'est ce que nous voyons par la réponse du Duc Boson au Roi Gontram. Ce Prince ayant un jour reproché à ce Duc sa perfidie, celui ci répondit fiérement : » Vous êtes le Maître & le Roi; personne n'ose » contredire ce que vous dites. Mais si quelqu'un de ma » condition a la hardiesse de m'accuser, qu'il paroisse, & » qu'il ose se battre contre moi en plein champ : nous vui- » derons l'affaire par le *Jugement de Dieu.* » Les femmes faisoient combattre un Champion pour elles, comme on le voit par l'exemple suivant.

Greg. Tur, l. 7. c. 14.

Gondeberge Reine des Lombards ayant un jour loüé la bonne grace d'un Seigneur nommé Agilulfe, celui-ci s'imagina que la Reine avoit de la passion pour lui, & il osa lui déclarer la sienne. Mais elle le rebuta avec tant de mépris, qu'elle lui cracha au visage. Alors le Lombard se croyant perdu, voulut la prévenir : il l'accusa auprès du Roi son mari d'avoir conspiré pour l'empoisonner. Le Roi chassa aussi-tôt Gondeberge, & la fit enfermer dans une tour. Un Ambassadeur François qui se trouva alors à la Cour du Roi des Lombards, lui dit: » Prince, vous pou- » vez aisément éclaircir cette affaire : ordonnez que l'ac- » cusateur se batte avec un Champion de la part de la Rei- » ne, & on connoîtra par le *Jugement de Dieu* si la Princesse » est coupable ou non. » Le Roi & les Seigneurs de sa Cour agréerent la proposition. On décerna le Duel, où Agilulfe fut tué ; & la Reine censée par-là pleinement justifiée, fut rétablie sur le Thrône avec honneur.

Fredeg. Chron. c. 5.

Les Duels ne se faisoient pas toûjours avec l'épée. Dans un Capitulaire de Charlemagne sur la Loi des Ripuaires, il est ordonné que celui qui ne voudra pas recevoir le serment de douze témoins, sera contraint de se battre avec un bouclier & un bâton : *cum scuto & fuste decertet.*

T. 1. Cap. Baluz. p. 397.

Les Evêques s'éleverent souvent contre les Duels, surtout dans le neuviéme siécle, où ils devinrent plus fréquens. S. Agobard Evêque de Lyon composa un Traité qu'il adressa à Loüis le Débonnaire, pour lui faire connoî-

tre ſur-tout en ce point l'iniquité de la Loi de Gondebaud. Les PP. du Concile de Valence tenu en 855, firent un Canon par lequel ils déclarerent que quiconque auroit tué un homme en Duel, ſeroit excommunié comme homicide ; & que celui qui auroit été tué, ſeroit en qualité d homicide de lui-même privé de la ſépulture & des prieres de l'Egliſe. De plus ces Evêques ordonnerent que l'Empereur Charles le Chauve ſeroit ſupplié d'arrêter ces deſordres : mais ce Prince n'avoit pas aſſez d'autorité, pour réprimer la fureur des Duels.

Can. 12.

Saint Loüis eſt le premier de nos Rois que je ſçache les avoir proſcrits : encore pour ne pas choquer les Seigneurs ſes Vaſſaux, déclara-t-il enſuite que ſa défenſe ne regardoit que les terres qui relevoient immédiatement de ſa Couronne. Philippe le Bel avoit auſſi défendu les Duels : mais il ſe laiſſa perſuader que cette défenſe autoriſoit l'impunité des plus grands crimes. Ainſi il la révoqua, ſe contentant de regler fort en détail les conditions & les cérémonies qu'on devoit garder en ces combats ; à fin d'éviter par-là une partie des abus qui s'y gliſſoient.

En permettant le Duel, il ne laiſſoit pas aux particuliers à juger quand il falloit y avoir recours ; c'étoit la Juſtice qui l'ordonnoit faute d'autres preuves, & en certains cas ſeulement. Voici les propres termes de l'Ordonnance que ce Prince publia à ce ſujet.

« Sçavoir faiſons que comme ça en arriere pour le com-
« mun proufit de nôtre Royaume nous euſſions défendu gé-
« néralement à tous nos ſujets toutes manieres de guerre &
« tous gaiges de batailles, dont pluſieurs malfaicteurs ſe
« ſont avancés par la force de leurs corps & faux engins
« à faire homicides, trahiſons, & tous autres malefices, griefs,
« & excès ; parceque, quand ils les avoient fait couvertement
« & en repoſt, ils ne pouvoient être convaincus par témoins :
« donc par ainſi le malefice ſe tenoit ; & pourceque nous en
« avons faict, eſt pour le commun proufit & ſalut de no-
« ſtredit Royaume. Mais pour oſter aux mauvais deſſus-
« dits cauſe de mal faire, nous avons noſtre defenſe deſſus-
» dite attempérée par ainſi, que là où il aperrera évidem-
« ment homicide, ou trahiſon, ou autres griefs ou malefi-

Apud Du-Cange in Gloſſario verbo *Duellum.*

ces ſecretement ou en repoſt, excepté du larcin, parquoi »
peine de mort ſe doit enſuivir; que ſi celui qui l'auroit fait »
n'en peut être convaincu par témoins, ou autre maniere »
ſouffiſant, nous voulons qu'en défaut d'autres points, ce- »
lui ou ceux qui par indices ou préſomptions ſemblables à »
vérité pour avoir ce faict, ſoient de tels faits ſoûpçonnez, »
appellez, & citez à gaiges de bataille. »

1°. L'Accuſateur rendoit ſa plainte devant le Juge, & jettoit ſon gant pour gage de bataille.

2°. L'Accuſé lui donnoit publiquement le démenti; & s'il ramaſſoit le gant, le gage étoit cenſé accepté. Alors le Juge marquoit le lieu, le jour & l'heure du combat.

3°. Les deux Champions partoient en grand cortege de leurs Hôtels, faiſant le ſigne de la Croix, & faiſant porter devant eux des Bannieres où étoient peintes les Images de Nôtre Seigneur, de la Vierge & des Saints.

4°. Auſſitôt qu'ils étoient arrivés à leurs pavillons dreſſés dans les lices, l'Appellant venoit ſe mettre à genoux devant le Roi, & commençoit par faire le ſigne de la Croix. Alors le Marêchal, ou quelqu'autre nommé par le Roi lui diſoit: » Sire Chevalier, ou Eſcuyer, voyez-vous ici la »
vraïe remembrance de Noſtre Seigneur, vrai Dieu Jeſus »
Chriſt, qui voulut mourir & livrer ſon très précieux Corps »
à mort pour nous ſauver? Or lui requiérez merci, & lui »
priez qu'à ce jour vous veuille aider, ſe bon droit avez; »
car il eſt ſouverain Juge. Souvenez-vous des ſermens que »
vous ferez, ou autrement voſtre ame, voſtre honneur & »
vous, eſtes en peril. »

Enſuite le Marêchal le prenant par les deux mains qu'il mettoit ſur la Croix, lui faiſoit faire le ſerment ſuivant. Je jure ſur cette remembrance de la Paſſion de noſtre Sau »
veur Dieu Jeſus-Chriſt, & ſur la foi de vrai Chrêtien, & »
du S. Bapteſme, que je tiens de Dieu, que je cuide fer- »
mement avoir pour certain bonne, juſte & ſainte querelle »
& bon droit d'avoir en ce gaige appellé le tel comme »
faux, mauvais, traiſtre ou meurtrier, ou foi mentie (ſelon »
le cas que c'étoit) lequel a très-fauſſe & mauvaiſe cauſe à »
de ſoi en défendre & combattre contre moi: & à lui »
monſtrerai aujourd'hui par mon corps contre le ſien à »

l'aide de Dieu, de Nostre-Dame, & de Monseigneur S. »
George le bon Chevalier.

On faisoit prêter le même serment à celui qui avoit été appellé en duel, & le Marêchal donnoit le signal du combat en jettant son gant, après avoir crié trois fois, *Laissez-les aller.* Celui qui étoit tué ou mis hors des lices, étoit censé le coupable ; & les ôtages qu'il avoit donnés, étoient condamnés à l'amende : d'où l'on croit que vient le Proverbe, *Les battus payent l'amende.*

On voit par tout ce détail que malgré les défenses de l'Eglise, on tâchoit encore de donner un air de Religion à ces combats singuliers. Si dans la suite les Canons & les anathêmes réitérés ont empêché qu'on ne les regardât plus comme des Jugemens de Dieu, si l'autorité publique les a proscrits comme la ruine des Etats, les faux préjugés du point d'honneur, & les Loix du monde n'ont-elles pas souvent prévalu sur la Loi de Dieu & sur celle du Prince ? Tant d'Edits de Rois n'ont encore pû ôter entiérement aux Duels la fausse gloire qu'on y a attachée.

I I.

LA CROIX.

C'est la Foi & la pieté, mais une Foi trop simple & une pieté peu éclairée qui ont porté les Fideles à recourir à l'épreuve de la Croix, pour découvrir la vérité cachée. On se persuada que cet instrument de nôtre salut ne pouvoit manquer de sauver les innocens calomniés ; & quelques miracles que Dieu parut opérer en faveur de la Foi de ceux qui avoient recours à cette épreuve, confirmerent tellement cette opinion, que l'usage d'employer la Croix pour discerner les coupables fut autorisé par l'exemple de quelques Saints, par les Ordonnances de nos Rois, & par les Decrets même de quelques Conciles.

Le Concile de Verberie tenu vers l'an 751, ordonne
Can. 17. « l'épreuve de la Croix par ce Canon ; » Si une femme pré-
« tend que son mari n'a jamais consommé le mariage, qu'ils

aillent à la Croix ; & si ce que la femme dit, se trouve vé- »
ritable, qu'ils soient séparés. »

Charlemagne dans l'Acte de partage qu'il fit de ses Etats entre ses enfans, ordonne que s'ils ont des differends qu'on ne puisse terminer par le témoignage des hommes, on cherche la vérité par le Jugement de la Croix. Dans un autre Capitulaire, il veut que si un homme est accusé d'être parjure, l'Accusateur & l'Accusé subissent l'épreuve de la Croix.

Charta divisionis c. 14.

T. 1. Cap. Baluz. p. 197.

Les Sçavans se sont partagés sur la maniere dont se faisoit ce Jugement de la Croix. Les uns ont avancé que c'étoit seulement un serment prêté sur la Croix. D'autres ont pensé qu'on jettoit une Croix de bois dans le feu ; & que si elle n'y brûloit pas, celui qui l'avoit jettée étoit reconnu innocent. Mais ce n'est pas là l'idée que nous ont donnée de l'épreuve de la Croix les Canons & les anciens Auteurs qui en ont parlé. *Exire ad Crucem*, *stare ad Crucem*, sont les expressions les plus ordinaires dont ils se servent ; & qui nous font juger que cette épreuve consistoit d'ordinaire à se tenir debout devant une Croix, dans quelque posture gênante : ensorte que celui qui se laissoit tomber le premier, étoit jugé coupable. C'est ce qu'on peut conclure d'une ancienne Formule donnée au public par M. Bignon, & qui contient le modele d'un Jugement rendu après l'épreuve de la Croix. En voici le contenu.

» Tel s'étant presenté devant le Vicaire du Comte pour
» se plaindre que Tel avoit usurpé une Terre qui lui apparte-
» noit, & celui-ci l'ayant nié ; il fut ordonné que dans qua-
» rante deux jours, ils eussent à se presenter l'un & l'autre
» devant le Vicaire pour subir le Jugement de la Croix : ce
» qui étant fait, celui qui avoit usurpé la Terre a été con-
» vaincu, & il est tombé devant la Croix. »

Append. ad Formul Marculfi p. 225.

Mais en quelle posture se tenoit on devant la Croix ? On peut l'apprendre de la Vie de sainte Liobe, qui eut recours à cette épreuve, pour se justifier elle & ses Religieuses d'un crime qu'on leur imputoit. Un enfant nouvellement né ayant été trouvé dans une riviere, qui traversoit l'enceinte du Monastere ; on publia que c'étoit un fruit du crime de quelqu'une des Religieuses : & ces saintes Filles eurent à cette occasion une grande persécution à essuyer. La pieuse

Abbesse assembla toutes ses Religieuses dans l'Oratoire & leur ordonna de se tenir debout les bras étendus en forme de Croix, pendant qu'on réciteroit le Pseautier. Après quoi elle ordonna qu'on fît trois fois en Procession le circuit du Monastere avec la Croix. On l'avoit déja fait deux fois, lorsque la Procession étant rentrée dans l'Eglise à l'heure de None, sainte Liobe s'avança à l'Autel, & dit avec larmes: « Seigneur JESUS, Roi des Vierges, delivrez-nous de cet « opprobre. « A peine avoit-elle achevé ces paroles, qu'une malheureuse femme qui étoit presente, declara, que l'enfant qu'on avoit trouvé, étoit le fruit de son incontinence.

T. I. Capit. Baluz p. 569.

Loüis le Débonnaire défendit qu'on employât le Jugement de la Croix, « de peur, dit-il, que cet instrument qui « a été glorifié par la Passion du Sauveur, ne soit profané « par la temerité de quelqu'un. « On jugea avec raison que c'étoit une téméraire présomption que d'attendre que Dieu fît toûjours un miracle, quand on s'aviseroit de recourir à cette épreuve. Ainsi l'épreuve de la Croix n'eut plus lieu que dans les Monasteres, où elle étoit en usage comme une pénitence pour la punition des coupables. Le Superieur condamnoit ceux qui avoient fait quelque faute, à se tenir debout pendant un certain temps devant la Croix qui étoit dans le Preau du Cloitre. C'est dequoi nous voyons un exemple dans la Vie de saint Lambert.

III.

L'EAU FROIDE.

On croyoit que l'eau ayant été sanctifiée par le Baptême de Jesus-Christ, & de plus étant purifiée par des Exorcismes particuliers, ne pouvoit rien souffrir de soüillé & d'impur. Ainsi on la jugea propre à faire une nouvelle épreuve pour discerner les innocens des coupables, en les plongeant dans une grande cuve pleine d'eau. Je ne puis mieux expliquer la maniere dont on y procédoit, qu'en traduisant du Latin une ancienne Instruction que nous avons là-dessus. Elle est conçûë en ces termes.

Prenez

« Prenez ceux que vous voudrez mettre à l'épreuve de » l'eau, & conduisez-les à l'Eglise, où le Prêtre celebrera la » Messe en leur presence, & les offrira à l'Autel. Quand » ils se presenteront pour recevoir la Communion, dites-» leur : Si vous avez fait ce dont on vous accuse, si vous » y avez consenti, si vous sçavez qui l'a fait ; je vous conju-» re au nom de Dieu le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, par » la Foi Chrêtienne que vous avez reçûë, par le S. Evangi-» le & par les saintes Reliques qui reposent en cette Eglise, » ne soyez pas assez téméraires que d'approcher de l'Autel » pour recevoir la Communion. S'ils gardent le silence, le » Prêtre les communiera en disant : *Que ce Corps & que ce* » *Sang de Jesus-Christ vous soit aujourd'hui une épreuve.* Après » la Messe il benira de l'eau, & s'étant rendu au lieu où se » doit faire l'épreuve, il en fera boire à ceux qui y doivent » être mis, en disant : *Que cette eau vous soit aujourd'hui une* » *épreuve.* Ensuite il fera les exorcismes sur l'eau où ils doi-» vent être jettés. Après quoi il les dépoüillera de leurs ha-» bits, leur fera baiser l'Evangile, & les jettera dans l'eau » les uns après les autres. Le Prêtre qui fait la cérémonie, » & ceux qui sont mis à cette épreuve, doivent être à jeun. »

T. 1. Analect. p. 47.

Nous apprenons d'ailleurs qu'on lioit les pieds & les mains à ceux qu'on jettoit ainsi dans la cuve pleine d'eau. Ceux qui surnageoient sans enfoncer, étoient reputés coupables : on croyoit que l'eau refusoit de les recevoir dans son sein. Mais ceux qui alloient au fond de la cuve, étoient déclarés innocens : c'étoit le moyen, ce semble, de trouver peu de criminels. On les retiroit aussi-tôt de l'eau avec la corde dont ils étoient liés, & dont celui qui les jettoit dans l'eau, tenoit un bout en sa main.

Loüis le Débonnaire dans un Capitulaire qu'il publia pour autoriser les Reglemens des Conciles tenus par son ordre l'an 829, proscrivit absolument l'épreuve de l'eau froide. Mais nonobstant cette défense, on ne laissa pas de continuer dans la suite à l'employer. C'étoit même comme un Droit Seigneurial pour quelques Eglises, d'avoir une cuve ou un grand bassin de marbre destiné à cet usage. L'avarice qui se glisse par-tout, entretint cet abus. Car ceux & celles qui étoient condamnés à subir cette épreuve, pou-

T. 1. Cap. r. p. 868.

voient ſe racheter des Prêtres pour de l'argent. Ce qu'il y eut de plus ſurprenant, c'eſt que des Evêques, &, à ce qu'on prétend, des Papes employerent ce moyen pour découvrir des choſes cachées. On aſſûre que le S. Pape Leon III. eut recours à cette épreuve, pour connoître ceux qui avoient pillé les threſors de S. Pierre. Hincmare un des plus habiles Evêques de ſon ſiécle compoſa un Traité pour juſtifier le Jugement de l'eau, & il aporte pluſieurs raiſons myſtiques pour en montrer la légitimité & l'efficacité. Cet uſaſe duroit encore dans le douziéme ſiécle.

Hincmar. ad Hildegarium Meldenſ. de Judic. aquæ frigidæ,

Liziard Evêque de Soiſſons ayant fait arrêter deux Hérétiques Manichéens avec une femme engagée dans la même Secte, les interrogea ſur leur doctrine. Mais ils déclarerent qu'ils croyoient comme les Catholiques. Alors Guibert Abbé de Nogent, qui étoit preſent, & qui rapporte ce fait, jugeant qu'il ne parloient pas ſincérement, propoſa à l'Evêque de leur faire ſubir l'épreuve de l'eau froide. L'Evêque célébra donc la Meſſe, & communia ceux qui étoient ſuſpects d'Héréſie en leur diſant : *Que le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt vous ſoit une épreuve.* Enſuite il chanta les Litanies avec larmes, & fit ſur l'eau les exorciſmes. Les accuſés perſiſterent à nier, & jurerent même qu'ils n'avoient ni crû, ni enſeigné aucune choſe contraire à la Foi. On ne laiſſa pas de jetter dans la cuve celui qui paroiſſoit le chef, & qui ſe nommoit *Clementius* : il ſurnagea comme un rameau. L'Evêque le fit renfermer en priſon, & partit auſſitôt pour conſulter là-deſſus un Concile qui ſe tenoit alors à Beauvais. Mais pendant ſon abſence le peuple força la priſon, en tira Clementius, & le brûla vif comme un Hérétique dûment convaincu.

Guibert. l. 3. de Vitá ſuâ. c. 16.

Enfin le Pape Innocent III. par le Canon dix-huitiéme du IV. Concile de Latran défendit à tous Prêtres ou Clercs de faire aucune bénédiction ou conſécration pour l'épreuve de l'eau froide, auſſi-bien que pour celle de l'eau chaude ou du fer chaud, dont nous allons parler.

I V.

L'EAU CHAUDE.

L'épreuve de l'eau chaude eſt d'un uſage plus ancien, & elle a été plus autoriſée encore que celle de l'eau froide. Les Loix des Friſons, celles des Lombards & les Capitulaires de nos Rois font ſouvent mention de cette maniere de découvrir la verité, & toutes nos Hiſtoires en ſont pleines d'exemples. Dès le temps de Gregoire de Tours, on y avoit recours comme à un témoignage infaillible, ainſi qu'on le voit par le miracle ſuivant qu'il rapporte.

Un Diacre Catholique diſputant un jour contre un Prêtre Arien ſur la Divinité du Fils & du S. Eſprit, & ne pouvant en vaincre l'opiniâtreté par ſes raiſonnemens, lui dit : » A quoi bon tant de diſcours ? Prouvons la verité par les faits. » Qu'on faſſe chauffer de l'eau dans une chaudiere, & qu'on » y jette un anneau ; celui qui aura pû retirer cet anneau de » l'eau bouillante, aura ſoûtenu la bonne cauſe. » L'Arien » conſentit à la propoſition, & ils ſe donnerent rendez-vous le lendemain dans la Place publique, où devoit ſe faire l'épreuve en préſence du Peuple.

Gregor. Turon. de Glor. Martyr. c. 81.

Le Diacre Catholique alla ſe préparer à cette action : mais la vivacité de ſa foi commençant à ſe rallentir, il ſe frotta le bras d'huile & d'autres drogues propres à arrêter l'ardeur du feu. Il ſe rendit en cet état à la Place publique, & voulut obliger le Prêtre Arien à tenter le premier l'épreuve: mais celui-ci lui ſoûtint, que puiſque c'étoit lui qui avoit propoſé la choſe, c'étoit à lui à commencer. Ainſi le Diacre Catholique dépoüilla ſon bras pour le mettre dans l'eau. L'Hérétique reconnoiſſant qu'il l'avoit frotté de drogues, ſe recria, & il s'éleva de part & d'autre une grande conteſtation, à laquelle les aſſiſtans prirent part.

Un autre Diacre Catholique qui étoit venu de Ravenne, ayant ſçû de quoi il s'agiſſoit, tira ſon bras nud de ſa robbe, & le plongea dans la chaudiere boüillante, où il chercha long-temps l'anneau qu'on y avoit jetté, & il le tira enfin ſans avoir ſenti la moindre atteinte de brûlure.

L'Hérétique confus, mit aussi-tôt le bras dans la chaudiere pour faire la même chose ; mais il l'en retira plus vîte qu'il ne l'y avoit mis, & brûlé jusqu'aux os.

Quand l'épreuve de l'eau chaude eût été admise dans les Jugemens publics, voici comment on y procédoit. On conduisoit à l'Eglise les personnes accusées Elles y assistoient à la Messe & y communioient : après quoi on faisoit des exorcismes, & on récitoit des prieres semblables à celles qui étoient en usage pour l'épreuve de l'eau froide. On mettoit ensuite la chaudiere sur le feu, & l'on faisoit réciter le *Pater* à celui qui devoit subir l'épreuve. Quand l'eau boüilloit, on l'ôtoit du feu, & celui qui présidoit à ce Jugement, suspendoit dans la chaudiere une pierre à une certaine hauteur, plus ou moins grande selon la qualité du crime. Alors l'accusé plongeoit le bras ou la main nuë dans l'eau boüillante, & en retiroit la pierre. Aussi-tôt on lui enveloppoit la main & le bras, & on apposoit le Sceau à l'enveloppe, qu'on n'ôtoit que le troisiéme jour. Si alors la main ou le bras se trouvoit sain & sans brûlure, la personne étoit censée justifiée. Mais si on trouvoit quelque vestige de brûlure, on la jugeoit coupable, & souvent on la faisoit mourir selon la qualité du crime dont elle étoit accusée. On dressoit un Acte public de ce qui s'étoit passé, & c'est ainsi que se terminoient les Procès, tant civils que criminels. On permettoit souvent à ceux qui étoient condamnés à subir cette épreuve, de s'en
Tit. 55. exempter, en payant une somme, & c'est ce que la Loi Salique appelle *racheter sa main.* Pour signifier qu'on est prêt d'affirmer quelque chose dont on se tient certain, on dit encore, *J'en mettrois la main au feu.*

V.

LE FER CHAUD.

Il semble que tous les hommes se soient accordés à regarder le feu comme une épreuve certaine de l'innocence calomniée. On en trouve des traces dans l'Antiquité payenne ; & nous avons vû que plusieurs saints Evêques, comme

saint Simplice d'Autun & saint Brice de Tours, ont porté ou fait porter des charbons ardens pour se justifier. Presque toutes les Loix des Nations barbares autoriserent cette épreuve, & elle fut sur-tout en usage à l'égard de ceux qui n'avoient pas assez de force pour se battre en Duel, ou à qui leur condition de Clercs ou de Moines ne permettoit pas de se battre.

Il y avoit deux manieres de subir ce Jugement. 1°. On faisoit porter à l'accusé dans ses mains un fer rougi au feu. Le fer qui servoit à cette épreuve, étoit beni & conservé dans les Eglises qui avoient ce droit. L'accusé jeûnoit auparavant; on récitoit sur lui des prieres; puis on allumoit dans l'Eglise du feu, ou l'on faisoit rougir le fer. On faisoit boire de l'eau benite à celui qui devoit faire l'épreuve, & on lui lavoit les mains avec la même eau, afin d'ôter par-là les médicamens, dont il auroit pû se frotter pour arrêter l'activité du feu. Quand le fer étoit rouge, on le tiroit du feu, & l'accusé après avoir baisé l'Evangile & la Croix, étoit obligé de le porter la longueur de neuf pieds; après quoi on enveloppoit sa main, & on la cachetoit jusqu'au troisiéme jour.

L'Histoire rapporte un exemple bien mémorable de cette épreuve.

L'Imperatrice femme d'Othon III. ayant conçû un amour criminel pour un Comte Italien, lui declara sa passion; & n'ayant pû le séduire par ses artifices & ses promesses, elle résolut de le perdre. Elle l'accusa donc auprès de l'Empereur du crime dont elle étoit elle-même coupable; & sans autre examen l'Empereur lui fit trancher la tête. Mais quelques jours après, comme Othon assis sur son Tribunal rendoit publiquement la Justice; la femme de ce Seigneur vint la lui demander contre lui même. Elle jetta la tête de son mari encore sanglante, & accusa le Prince de l'avoir fait mourir injustement, s'offrant de le prouver par l'épreuve du fer chaud. L'Empereur & les Seigneurs qui l'accompagnoient, accepterent la proposition, La généreuse Comtesse porta le fer chaud sans en recevoir aucune atteinte, & parut le manier aussi librement que si elle avoit touché des fleurs. L'Empereur convaincu par ce Jugement, se reconnut coupable,

Gothefred. Viterb. in Chron.

& fit brûler l'Imperatrice qui avoit calomnié ce Seigneur.

2°. L'autre maniere étoit de faire marcher l'accusé sur des socs de charruë rougis au feu, & qu'on multiplioit suivant la qualité du crime dont il s'agissoit. Communément ils étoient au nombre de douze, & il falloit poser le pied sur chacun de ces socs. Sainte Cunégonde accusée d'adultere choisit ce moyen, pour se justifier en présence de l'Empereur son mari & de toute la Cour. Comme on la conduisoit à cette épreuve, elle s'écria : *Seigneur, qui sondez les cœurs, jugez ma cause; car je vous prends aujourd'hui à témoin que je n'ai jamais eu aucun commerce, ni avec l'Empereur Henri qui est ici present, ni avec aucun autre.* Ayant parlé de la sorte, la sainte Imperatrice s'avança hardiment, & marcha sur les socs rougis au feu, comme si elle eût marché sur des roses.

Vita Cuneg. 3. April. ap. Bolland.

VI.

LE SERMENT.

Le Serment prêté sur les choses saintes, ou reputées telles, a été en usage dans toutes les Religions. C'étoit chez les François, sur-tout depuis leur conversion, un moyen facile aux accusés de se purger des crimes qu'on leur imputoit. On ne pouvoit croire qu'un Chrétien fût assez malheureux, pour prendre ce qu'il y a de plus sacré à témoin d'une fausseté. On étoit au moins persuadé que Dieu ne manqueroit pas de punir le parjure, comme en effet il arrivoit souvent.

Voici les principales cérémonies qu'on observoit dans ces Sermens juridiques.

1°. Ceux qui juroient devoient être à jeun, & c'étoit communément dans quelque Eglise ou quelque Oratoire qu'on recevoit leur serment. 2°. On les faisoit jurer sur les Reliques, sur l'Evangile ou sur la Croix. Ils étoient à genoux, & ils élevoient la main pour toucher l'Autel, la Croix l'Evangile qui étoit sur l'Autel; & c'est peut-être de-là que nous est restée la coûtume de lever la main en faisant serment.

Les Evêques & les Prêtres ne touchoient pas communé-

ment les Reliques ou l'Evangile en faisant le serment. Le Concile de Meaux de l'an 845, leur défendit de jurer sur les choses saintes, *super Sacra* : ils juroient seulement en présence de l'Évangile ou des Reliques. C'est ce qu'on appelloit, *jurare inspectis Sacris*. Ainsi les Evêques & les Prêtres n'étoient pas obligés de lever la main pour toucher les Reliques. La coûtume est demeurée qu'ils ne levent pas la main en prêtant serment, mais la tiennent sur leur poitrine.

3°. Quand le crime dont on vouloit se purger étoit grief, on faisoit jurer avec l'accusé plusieurs personnes, qui mettoient avec lui la main sur les Evangiles ou sur les Reliques. C'est ce qu'on nommoit *Jurare tertiâ manu*, *jurare duodecimâ manu*, selon le nombre de personnes qui juroient. On nommoit ces personnes *Sacramentales*, ou *Conjuratores*. L'Accusé en choisissoit une partie, & l'Accusateur l'autre. L'Accusé prononçoit seul la formule de son serment; ceux qui juroient avec lui disoient seulement : *Je jure que je crois qu'il dit la vérité*, ou bien, *je jure que je ne crois pas qu'il dise la vérité.* Les personnes que l'Accusé faisoit jurer avec lui, devoient être de sa condition. Ainsi un Noble faisoit jurer des Nobles, un Prêtre faisoit jurer des Prêtres, une femme faisoit jurer des femmes.

Ce qu'il y avoit de plus surprenant, c'est qu'on admettoit quelquefois en preuve le serment de personnes qui ne pouvoient avoir une connoissance certaine du fait dont il étoit question. Par exemple, une Dame de Paris ayant été accusée d'adultere, les parens du mari allerent trouver le » pere de la Dame, & lui dirent : » Justifiez vôtre fille : si- » non il faut qu'elle meure, pour effacer la honte qu'elle » fait à nôtre famille. Le pere répondit : » Je sçais que ce » qu'on dit est faux ; & je la justifierai par mon serment. » On l'obligea de jurer sur le tombeau de S. Denis que sa fille étoit innocente. Il est vrai qu'on accusa ce pere de s'être parjuré, & que les deux parties en vinrent aux mains dans l'Eglise même : car quand on ne recevoit pas la preuve du serment, l'on en venoit à celle du duel.

Greg. Tur. l. 5. c. 33.

4°. Nos Rois faisoient communément prêter les sermens qu'ils exigeoient, dans l'Oratoire de leur Palais sur la Chap-

pe de S. Martin, c'est-à-dire sur son Manteau qu'on y conservoit comme une précieuse Relique. C'est ce qui paroît par ces paroles d'une Formule de Marculfe : *Fuit judicatum ut suâ manu septimâ in Palatio nostro super Capellam S. Martini, ubi reliqua Sacramenta percurrunt, debeant conjurare.*

L. 1. Form. 38.

Quelquefois nos Rois pour s'assûrer de la fidélité des Seigneurs dont ils croyoient avoir quelque sujet de se deffier, les faisoient jurer en diverses Eglises sur les Corps des Saints les plus célébres de France. Clothaire II. obligea un Seigneur nommé Godin à lui prêter serment sur les Corps de S. Médard, de S. Denis, de S. Aignan & de S. Martin, dans les diverses Eglises où ils reposoient. Charlemagne voulut aussi que Tassilon Duc de Baviere lui jurât fidélité sur le Corps de S. Denis, sur celui de S. Germain & sur celui de S. Martin. Les châtimens éclatans que Dieu tiroit souvent des parjures, & dont Grégoire de Tours rapporte plusieurs exemples, donnerent une grande autorité à la preuve par serment.

Fredegar. c. 54.

Eginart.

5°. Si ceux qui faisoient serment en Jugement, se contredisoient, les uns attestant le fait & les autres le niant, il étoit ordonné en ce cas par Loüis le Débonnaire, d'en choisir un de chaque côté pour se battre l'un contre l'autre avec le bouclier & le bâton ; que celui qui seroit vaincu, seroit reputé parjure & auroit la main coupée ; que les autres témoins du même parti payeroient l'amende pour racheter leur main.

T. 1. Capit. Baluzii p. 601.

VII.

L'EUCHARISTIE.

1. Corinth. 6, 2.

Ce que S. Paul a dit que *celui qui reçoit indignement le Corps & le Sang de J. C. mange & boit son Jugement*, a pû faire naître la pensée que l'Eucharistie étoit un Jugement de Dieu pour le discernement des coupables. C'étoit particuliérement l'épreuve qu'on faisoit subir aux Evêques & aux Prêtres accusés de quelque crime. On craignoit souvent de les obliger à faire serment, de peur, disoit-on, qu'ils ne soüillassent

lassent des mains destinées à offrir le Sacrifice. Mais on les obligeoit à célébrer la Messe ou à recevoir l'Eucharistie en preuve de leur innocence, persuadé que l'on étoit, que s'ils osoient communier indignement, la Justice Divine ne manqueroit pas de punir avec éclat un crime si énorme.

Des Conciles du IX. siécle autoriserent cet usage. Celui de Tribure fit là-dessus le Canon suivant. » Le Laïque, » s'il est nécessaire, se purgera par serment, & le Prêtre par » le Sacrifice. Car les Prêtres ne doivent pas jurer pour une » légere cause : autrement la main qui offre le Corps & le » Sang du Seigneur, seroit soüillée. »

Le Concile de Voormes ordonne qu'un Prêtre accusé d'homicide, d'adultere, de vol, ou de malefice, célébrera la Messe pour se purger de chacun de ces crimes. Il ajoûte que quand on a fait quelque vol dans un Monastere, pour connoître le coupable, l'Abbé doit célébrer la Messe & communier tous les Moines qui doivent dire en recevant l'Hostie : *Que le Corps du Seigneur me serve aujourd'hui d'épreuve.* Can. 10.

Les Histoires sont pleines d'exemples de cette sorte d'épreuve. Le plus ancien que je trouve est celui de Grégoire de Tours. Ce S. Evêque ayant été accusé d'avoir calomnié la Reine Frédégonde, fut obligé au Concile de Braine de célébrer la Messe, & ensuite de jurer qu'il étoit innocent. Greg. Tur. L. 5. c. 49.

Nous avons vû aussi qu'un Seigneur Auvergnac nommé Eulalius, étant accusé d'avoir fait mourir sa mere, Cautin Evêque d'Auvergne en lui donnant la Communion, lui dit : » Je ne sçais si vous avez commis ce crime : c'est » pourquoi je m'en rapporte au Jugement de Dieu & à celui » de S. Julien. Si vous êtes innocent, approchez & recevez » une particule de l'Hostie : Dieu sera le Juge de vôtre con- « science. » Greg. Tur. L. 10. c. 8.

Un Moine de Flavigni nommé Girfroi, étant accusé d'avoir empoisonné Adalgaire Evêque d'Autun, les Evêques de la Province tinrent sur ce sujet un Concile l'an 993 ; & comme on ne trouva point de quoi convaincre le Moine, il fut ordonné que dans le prochain Synode que tiendroit Histoire de Tournus dans les preuves p. 240.

Gualon ſucceſſeur d'Adalgaire, on employeroit pour connoître la verité l'épreuve du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, la plus vraie & la plus terrible de toutes les épreuves, ainſi que le Concile s'exprime. En conſéquence de ce Décret, Gualon aſſembla un Synode à Flavigni; & après avoir célébré la Meſſe, il avertit publiquement Girfroi de n'être pas aſſez téméraire pour approcher de la Sainte Table, s'il ſe ſentoit coupable. Girfroi communia en prenant à témoin de ſon innocence ſon Rédempteur qu'il recevoit. Il fut par la juſtifié, & l'on dreſſa pour ſa décharge un Acte qui fut ſigné de l'Evêque d'Autun, de celui de Châlon ſur Saone, & de celui de Mâcon.

Grégoire VII. eut lui-même recours à ce genre d'épreuve pour ſe juſtifier des calomnies de ſes ennemis. Ce Pape ayant abſous l'Empereur Henri de l'excommunication, célébra la Meſſe; & après la Conſécration, il fit approcher l'Empereur & les aſſiſtans. Puis tenant en main le Corps du Seigneur, il parla ainſi à Henri: » Il y a long-tems que « vous & vos fauteurs m'avez accuſé d'être monté ſur le « Siége Apoſtolique par la voye de la Simonie. Quoique je « puiſſe produire des témoins pour réfuter cette calomnie, « je me ſers d'un moyen plus court pour me juſtifier & ôter » le ſcandale. Voici le Corps de mon Seigneur que je vais « recevoir: qu'il me ſoit une preuve de mon innocence. Que « Dieu par ſon Jugement m'abſolve aujourd'hui, ſi je ſuis « innocent; ou qu'il me condamne, ſi je ſuis coupable.

Lambert. Schafnaburg. ad an. 1077.

Mais l'exemple le plus terrible que je trouve de cette épreuve eſt celui de Lothaire Roi de Lorraine, à laquelle il a donné ſon nom, Ce Prince ayant repudié Theutberge, pour épouſer Valdrade, fut obligé par Nicolas I. après bien des menaces & des negociations de quitter cette Concubine, & de promettre qu'il n'auroit plus de commerce avec elle. Il garda mal ſa parole; & la mort de Nicolas I. ayant reveillé ſa paſſion, il ſe flatta qu'il pourroit faire caſſer ſon mariage. Il alla donc à Rome avec pluſieurs Seigneurs de ſa Cour pour tâcher de gagner Adrien II. Succeſſeur de Nicolas I. Le Pape lui demanda s'il avoit ſuivi les avis paternels de ſon Predeceſſeur, & obſervé ſon ſerment. Le Roi repondit auſſi

Rhegino. in Chronic. ad ann. 869.

hardiment que fauſſement qu'il avoit gardé toutes ſes promeſſes, & les Seigneurs qui l'accompagnoient rendirent le même témoignage. « Si vous dites la verité, dit le Pape, nous avons bien des actions de graces à rendre à Dieu: » mais pour nous en aſſûrer, il faut, mon cher fils, que vous » veniez à la Confeſſion de ſaint Pierre. Là j'immolerai l'Hoſ- » tie vivante, moins pour la ſanté de vôtre corps que pour le » ſalut de vôtre ame. Vous y participerez avec moi; afin de » faire voir que vous n'êtes pas excommunié. »

Lothaire, tout adultere & parjure qu'il étoit, agrea la propoſition. Mais il fut bien ſurpris lorſqu'à la fin de la Meſſe, le Pape tenant le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt entre ſes mains lui adreſſa ces paroles » Prince, ſi vous ne vous reconnoiſſez pas coupable de l'adultere que le Pape Nico- » las vous avoit défendu de commettre, ſi vous êtes dans une « ferme réſolution de n'y jamais retomber; approchez avec » confiance, & recevez ce Sacrement. Mais ſi vôtre conſcience » vous reproche ce crime, & ſi vous êtes diſpoſé à vous re- » plonger dans vos débauches, ne ſoyez pas aſſez téméraire, « pour recevoir le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, de peur » que vous ne trouviez vôtre condamnation & vôtre Juge- » ment dans le Sacrement de la miſericorde.

Lothaire eut honte de reculer, & reçut la Communion: après quoi le Pape ſe tournant vers les Seigneurs de la ſuite de Lothaire, dit à chacun d'eux, avant que de les communier: « Si vous n'avez, ni contribué, ni conſenti aux adulteres de Lo- » thaire vôtre Roi avec Valdrade, & ſi vous n'avez pas com- » muniqué avec d'autres perſonnes excommuniées par le S. » Siége, que le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt vous profite » pour la vie éternelle. » Quelques Seigneurs effrayés ſe retirerent de la Sainte Table: le plus grand nombre imita Lothaire, & communia. Mais jamais ſacrilege ne fut plus viſiblement puni. Car Lothaire & tous ceux qui avoient oſé communier, moururent avant la fin de l'année.

Telles ſont les principales épreuves que nos Peres nommerent *Jugemens de Dieu*, & qu'ils crurent devoir faire ſubir aux perſonnes accuſées, pour diſcerner les innocens des coupables. Quoique la Juſtice de Dieu ait fait quelquefois des

miracles pour punir le crime & ſauver l'innocence calomniée; on jugea néanmoins que ce ſeroit tenter ſa bonté, que d'attendre ces miracles toutes les fois qu'il plaiſoit aux hommes d'employer ces moyens, pour connoître la verité. Ainſi on s'eſt accordé à ſupprimer ces ſortes d'épreuves, qui ne ſont plus connuës que par nos anciennes Hiſtoires.



SOMMAIRE
DU QUATRIE'ME TOME
En forme de Table Chronologique.

LIVRE X.

	L'AN de J. C.
Le Pape S. Martin assemble contre le Monothelisme un Concile dont il envoye les Actes aux Evêques de France. Sa lettre à S. Amand à ce sujet.	649.
Concile de Nantes. S. Nivard Evêque de Rheims : Fondation de Haut-Villiers. S. Gombert & sainte Berthe sa femme : Fondation du Monastere d'Avenai. Concile de Chalon sur Saone. S. Vulfolede de Bourges. S. Sulpice le Débonnaire. S. Garmier de Lyon. Lettre du S. Roi Sigébert à S. Didier de Cahors pour défendre qu'on tienne des Conciles dans ses Etats sans sa permission.	Vers 650.
S. Amand obtint la permission de quitter son siége. Il va prêcher en Gascogne.	Vers 651.
S. Guislain Abbé. Privileges accordés aux Monasteres Formules de Marculfe. Formules Angevines & Alsaciennes. S. Landri Evêque de Paris. Priviléges du Monastere de S. Denis.	
Famine dans la Gaule. Translation des Reliques de S. Benoît & de sainte Scholastique en France. Martyre de S. Emmeram.	Vers 653.
Mort & Caractere de S. Sigébert Roi d'Austrasie. Dagobert II. fils de Sigébert, relegué.	Vers 655.

L'AN de J. C.

Vers 656. *Mort de Clovis II. Révélation qu'eut S. Eloi de la mort de ce Prince, de celle de ses enfans, & de celle d'Erchinoald Maire du Palais. Sainte Bathilde Régente sous la minorité de Clothaire III. Histoire & vertus de sainte Bathilde.*

Vers 659. *Childéric Roi d'Austrasie: Fondation du Monastere de Chelles, & de celui de Corbie par sainte Bathilde. Sainte Godeberte de Noyon. Mort de S. Eloi: ses Funerailles: ses Homelies: extraits de ses Sermons recueïllis par S. Oüen. S. Mommolin.*

660. *Apparition de S. Eloi. Sainte Bathilde en fait orner le tombeau. Mort de sainte Aure.*

663. *Privilege du Monastere de Corbie. Evêques qui signerent ce Privilege. S. Genès de Lyon. S. Chaumond. Privilege de S. Pierre le Vif donné par S. Emmon Evêque de Sens. S. Drausin Evêque de Soissons.*

Vers 665. *Assassinat de Sigobrand Evêque de Paris. Sainte Bathilde se retire à Chelles: sa mort. Agilbert Evêque de Paris. Princesses Angloises Religieuses en France. Fondation de Fescamp. Sainte Childemarche Abbesse. Sainte Austreberte Abbesse de Pavilli. Fondation de Nôtre-Dame de Soissons. Sainte Valdetrude & S. Mauger son mari: Fondation de Soignies. Fondation du Monastere ou Collégiale des Chanoinesses de Mons. Sainte Aldegonde: Fondation des Chanoineßes de Maubeuge. Sainte Odile: Fondation d'Hodembourg. Sainte Attale Abbesse de S. Etienne de Strasbourg. Fondation d'Homblieres. Sainte Hunegonde. S. Trudon. S. Bertoux Abbé de Renti.*

Vers 670. *S. Vilmer ou Samer. S. Mauronte. S. Evremont. S. Gom-*

	L'AN de J. C.
bert Evêque de Sens établit dans les Vôges le Monastere de Senones ; S. Dié Evêque de Nevers, celui de Jointure ; & Saint Hidulfe de Treves, celui de Moyen-Moûtier.	
Martyre de S. Aigulfe Abbé de Lérins. Martyre de S. Bercaire Abbé de Montirendé. Caractere d'Ebroïn. Mort de Clothaire III. Childeric Roi de Neustrie. Ebroïn relegué à Luxeu. Commencemens & belles qualités de S. Leger Evêque d'Autun.	Vers 671.
Childéric relégue S. Leger à Luxeu. Martyre de S. Préject Evêque d'Auvergne & de S. Damarin. Abbregé de la vie de S. Préject. Le Roi Vamba appaise les troubles de la Gaule Narbonnoise. Assassinat du Roi Childéric. S. Leger sort de Luxeu avec Ebroïn. Thierri reconnu Roi.	674.
S. Leger assiégé dans Autun se rend aux Partisans d'Ebroïn, qui lui font crever les yeux. Factions des Prétendans à la Mairie du Palais. Dagobert II. rétabli sur le Thrône d'Austrasie.	675.
Ebroïn redevient Maire du Palais. Il fait couper la langue & les lévres à S. Leger, qui continuë de parler, & il fait mourir S. Guérin frere du S. Evêque. S. Leger relégué à Fescamp. Lettre qu'il écrit à Sainte Sigrade sa mere.	676.
Conciliabule où plusieurs Evêques, & entre autres S. Leger furent déposés. Martyre de S. Leger. Martyre de S. Rambert. Exil de S. Amé. S. Lambert de Mastrich chassé de son Siége. S. Filibert persecuté & emprisonné. Sainte Anstrude Abbesse de Laon. S. Vilfrid persecuté. Concile en France au sujet du Monothelisme.	678.

Belle Réponse de Pertharite Roi des Lombards.

679. *Dagobert II. mis à mort par les Rebelles. Son Caractere : ses Fondations. S. Arbogaste & S. Florent Evêques de Strasbourg. Sainte Irmine & la Princesse Adele filles de Dagobert II. Mort de S. Amand. S. Reole Evêque de Rheims. Vision de S. Baront Moine de Lonrei.*

681 *Ebroïn assassiné par un Seigneur François.*

682. *Contestation entre plusieurs Evêques à qui aura les Reliques de S. Leger. Translation de ces saintes Reliques en Poitou.*

683. *Mesintelligence entre les Austrasiens & les Neustriens. Mort & éloge de S. Oüen. S. Ansbert élû Evêque de Roüen. S. Lambert Abbé de Fontenelle, & Evêque de Lyon. S. Hermenland Abbé. S. Erembert Evêque de Toulouse.*

Vers 685 *S. Aicadre Abbé de Jumiege. S. Roüin. Fondation de Montivilliers. S. Leufroi.*

687 *Concile de Roüen. S. Didier de Rennes. S. Aquilin d'Evreux. S. Vigile d'Auxerre. Bercaire Maire du Palais. Caractere de Pépin d'Héristale. Guerre entre les Austrasiens & les Neustriens. Bataille de Textri. Pépin maître de la France.*

Vers 690. *Exil de S. Ansbert. Sa mort.*

Vers 692. *Sainte Beggue. Miracle éclatant de sainte Gertrude. La Princesse Adele. Sainte Sigouleine. Sainte Maxelende & sainte Saturnine Martyres. Mort du Roi Thierri. Concile tenu par ordre de Pépin.*

693. *Concile de Tolede souscrit par les Evêques de la Province Narbonnoise. S. Willebrord Apôtre des Frisons. S.*

Vulfram

LIVRE XI.

de J. C.

719\. *Commission donnée à saint Boniface de prêcher l'Evangile. Ses Missions dans la Thuringe & dans la Frise.*

721\. *Commencemens de saint Gregoire d'Utrecht.*

722\. *Mission de saint Boniface dans la Hesse.*

723\. *Second voyage de saint Boniface à Rome. Il y est ordonné Evêque. Serment qu'il prêta à son Ordination. Diverses Lettres de Gregoire II.*

725\. *Instructions adressées à saint Boniface par Daniel Evêque de Vinchester, sur la maniere de proceder à la conversion des Idolâtres.*

726\. *Saint Boniface consulte le Saint Siége sur plusieurs doutes. Réponse du Pape. Lettre de saint Boniface à l'Evêque Daniel. Réponse de Daniel. Les Sarrazins s'emparent de la Gaule Narbonnoise. Ravages des Sarrazins dans la Gaule.*

Vers 727. *Mort de saint Chaffre. Courage de 40 Religieuses de Marseille, qui se couperent le nez pour conserver leur virginité. Martyre de saint Porcaire Abbé de Lérins, & de presque tous ses Religieux. S. Ebbon délivre Sens assiégée par les Sarrazins.*

732\. *Signalée Victoire remportée sur les Sarrazins par Charles Martel & par Eudes Duc d'Aquitaine. Monastere de Gueret. Saint Pardou.*

733\. *Exil de saint Eucher Evêque d'Orleans : précis de sa vie. Exploits Militaires d'Haimmare Evêque d'Auxerre. Saint Quinquelin. Gui Abbé de Fontenelle. Nouveaux exploits de Charles Martel. Grégoire III. envoye le* Pallium *à saint Boniface & le titre d'Archevêque. Réponse de ce Pape aux Questions de Boniface.*

750. *Saint Boniface envoye à Rome Saint Lul consulter le Pape sur plusieurs doutes.*

751. *Réponse de Zacharie aux doutes proposés. Privilege du Monastere de Fulde. Sainte Opportune. Saint Godegrand. Sainte Glossinne.*

LIVRE XII.

752. *Childeric déposé. Pépin élu & sacré Roi des François. Son expédition contre les Sarrazins.*

753. *Expédition de Pépin contre les Saxons. Concile de Verberie. Reglemens d'un Concile qu'on croit de Mets. Le Pape Etienne écrit à Pépin & aux François pour implorer leur protection. Il se refugie en France.*

754. *Assemblée de Kiersi. Rêponses du Pape aux Questions proposées par les Moines de Bretigni. Le Pape guéri par saint Denis. Il donne l'Onction Royale à Pépin. Translation des Reliques de saint Germain de Paris. Voyage de Carloman en France : sa mort. Expedition de Pépin contre Astolfe. Lettre du Pape Etienne à Pépin sur la perfidie d'Astolfe.*

755. *Siége de Rome par Astolfe. Lettre du Pape Etienne écrite au nom de saint Pierre aux François. Pépin délivre Rome. Donation qu'il fait au Saint Siege. Lettres de saint Boniface au Pape Etienne, à Fulrade, au Roi Pépin : sa derniere Mission : son Martyre : son Eloge. Saint Burchard & saint Wigbert. Saint Gregoire Administrateur de l'Eglise d'Utrecht. Concile de Verneüil. Victoires & Conquêtes de Pépin. Ragenfroi de Roüen déposé. Saint Remi Evêque de Roüen. Excès de Gauzlin Evêque du Mans.*

756. *Nouvelle perfidie d'Astolfe. Lettre du Pape Etienne à Pépin.*

toute la France. Adrien I. Pape.

772. *Le Pape Adrien implore la protection de Charlemagne. Mission de saint Lebvvin en Saxe. Guerre de Charlemagne contre les Saxons. Mission de saint Villehade.*

774. *Expedition de Charlemagne en Italie. Son premier voyage à Rome. Donation qu'il fait au saint Siege. Prise de Pavie & du Roi Didier. Charlemagne Roi des Lombards.*

Vers 775. *Commencemens de saint Adalard Abbé de Corbie. Ambroise Autpert Moine de saint Vincent sur le Voltorne. Otger fameux Capitaine Moine à saint Faron de Meaux. Lettre du Pape Adrien à Tilpin Archevêque de Rheims. Villicaire Archevêque de Sens. Ravages des Saxons.*

776. *Nouvelles courses des Saxons.*

777. *Etats tenus à Paderborne. Expédition de Charlemagne contre les Sarrazins d'Espagne.*

Vers 778. *Mort de saint Sturme, & de saint Gregoire d'Utrecht. S. Alberic Evêque d'Utrecht. S. Rumold. S. Gommar.*

779. *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle. Nouvelle Expedition contre les Saxons.*

781. *Second voyage de Charlemagne à Rome. Commencemens d'Alcuin. S. Villehade obligé de quitter sa Mission de Saxe.*

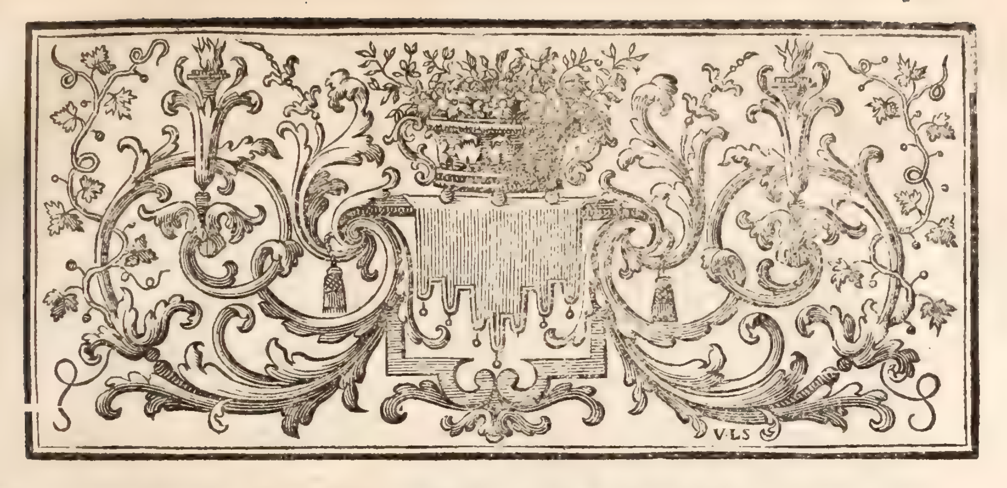
783. *Châtiment que Charlemagne tire des Saxons. Mort de la Reine Hildegarde, & de la Reine Bertrade.*

784. *Mort de saint Fulrade Abbé de saint Denis. Charlemagne épouse Faustrade.*

785. *Conversion & Baptême de Vitikind Chef des Saxons. Prieres indiquées par le Pape Adrien.*

786. *Charlemagne consulte le S. Siege. Magénaire Abbé de S.*





HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE DIXIE'ME.

Efforts du Monothélisme pour infecter l'Eglise d'Occident.



L'HE'RE'SIE du Monothélisme qui renfermoit tout le venin de l'Eutychianisme, en avoit aussi toute la violence & tout l'artifice. Soutenuë par le crédit des Empereurs & des Patriarches de l'Orient, elle avoit tâché d'infecter de sa contagion l'Eglise d'Occident; & elle avoit même pu s'applaudir quelque temps d'avoir endormi celui qui étoit plus particuliérement chargé de veiller à la conservation du depôt de la

Foi (a). Mais le zéle des autres Souverains Pontifes qui appellerent les Evêques des Gaules à leur secours, fit bien-tôt connoître combien étoient vains les triomphes des Sectaires.

L'AN 649.

S. Martin I. Pape, assemble un Concile contre le Monothélisme.

Dès que le saint Pape Martin I eut été élevé sur le saint Siége l'an 649, il convoqua à Rome pour le huitiéme d'Octobre un nombreux Concile, où après avoir proscrit les nouveaux dogmes, il condamna le Type de l'Empereur Constance. On nommoit ainsi un Edit, par lequel cet Empereur avoit défendu de parler d'une ou de deux opérations; c'est-à-dire, qu'il défendoit également de soûtenir l'erreur & la verité, comme s'il pouvoit être permis à un Catholique de garder la neutralité entre l'Eglise & l'Hérésie qui l'attaque. Ce saint Pape ayant donc flêtri l'Edit qui ordonnoit cette espece de treve, voulut après une démarche si hardie & si nécessaire, s'appuyer du consentement de l'Eglise de France.

Le Pape envoye aux Evêques des Gaules les Actes de son Concile.

Audoen. Vit. Elig. l. 1. c. 34.

Pour cela il envoya les Actes du Concile Romain au Roi Clovis II, avec une Lettre, par laquelle il prioit ce Prince, que s'il avoit auprès de lui des personnes habiles, il les lui envoyât pour l'aider à réprimer le Monothélisme. Saint Eloi & saint Oüen auroient volontiers volé au secours de la Foi: mais ils furent retenus dans les Gaules, où leur zéle ne demeura pas oisif. Le Pape écrivit sur le même sujet au Roi Sigébert & à saint Amand de Mastrich, pour instruire par son moyen les autres Evêques du Royaume d'Austrasie.

(a) On parle ici du Pape Honorius, qui sans avoir enseigné l'erreur, donna lieu de soupçonner qu'il la favorisoit.

Saint Amand avoit prié le Pape de lui apprendre où en étoient les affaires de la Religion en Orient, au ſujet du Monothéliſme. Martin après lui avoir fait un court expoſé de ce qui s'étoit paſſé, lui marque qu'il s'eſt crû obligé d'aſſembler un Concile général à Rome, où les nouveaux dogmes avec le Type Impérial ont été unanimement condamnés, & qu'il lui en envoye les Actes avec la Lettre Synodale. « C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, que Vôtre Fraternité ait ſoin de donner communication de ces » piéces à tous nos Freres les Evêques de vos Provinces; afin qu'ils déteſtent cette Héréſie ... & » que s'aſſemblant en Concile, ainſi qu'il eſt marqué dans nôtre Lettre circulaire, ils nous en envoyent les Actes avec leurs ſouſcriptions, pour » montrer qu'ils adhérent à nôtre déciſion, & confirment tout ce que nous avons fait pour la Foi » orthodoxe, & pour la deſtruction de la nouvelle » Héréſie. »

L'AN 649.

Lettre du Pape S. Martin à S. Amand, pour faire adhérer les Evêques d'Auſtraſie à ſon Concile.

T. 1. Conc. Gall. p. 488.

« Avertiſſez auſſi, & priez nôtre très-excellent » fils Sigébert Roi des François, de nous envoyer » quelques Evêques, que nous puiſſions faire nos Légats auprès de l'Empereur, pour lui porter les Actes des Conciles qui ſe ſeront tenus dans les Gaules » avec ceux de nôtre Concile de Rome. » Le Pape eſpéroit que l'Empereur auroit plus de conſidération pour des Evêques qui ne ſeroient pas ſujets de l'Empire; & que l'autorité d'une Egliſe auſſi illuſtre que celle de France, feroit impreſſion ſur les Orientaux.

On ne ſçait pas le détail de ce qui ſe paſſa dans

L'AN 650. les Conciles tenus à cette occasion. Mais Flodoard nous apprend que vers le même temps il s'en tint un National à Nantes de tous les Evêques des Gaules par ordre du Souverain Pontife, ainsi que cet Auteur le marque en termes exprès : il y a donc tout lieu de croire que ce fut en conséquence des Lettres de ce saint Pape touchant le Monothélisme. On ne voit pas en effet quelle autre affaire importante pouvoit obliger environ ce temps-là le Souverain Pontife à en demander la tenuë. Nous n'en avons plus les Actes : mais il est vraisemblable que ce fut dans ce Concile que furent dressés les vingt Canons de discipline qui sont attribués à un Concile de Nantes, dont on ne sçait pas l'époque. C'est ce qui m'engage à rapporter ici ceux de ces Réglemens, qui m'ont paru pouvoir servir à l'instruction du Lecteur.

Flodoard l. 2. c. 1.

Concile National de Nantes.

I. Les Dimanches & les Fêtes les Prêtres avant que de célébrer la Messe, demanderont au peuple s'il y a dans l'Eglise quelqu'un d'une autre Paroisse qui veüille entendre la Messe au mépris de son propre Prêtre ; & s'il s'en trouve, ils le mettront hors de l'Eglise, & l'obligeront de retourner à sa Paroisse. Ils demanderont aussi s'il y a des personnes qui ayent entre elles des inimitiés ; & s'il y en a, on les réconciliera avant la Messe.

T. 3. Conc. Gall. p. 601.

III. Les Prêtres ne pourront plus demeurer avec les personnes que les Canons leur avoient permis de garder chez eux, comme la mere, la tante & la sœur ; parce que souvent elles, ou du moins leurs suivantes, ont été une occasion de peché ou de scan-

dale. Il eſt auſſi défendu aux femmes d'approcher de l'Autel, d'y ſervir le Prêtre, ou même de ſe tenir dans la baluſtrade, c'eſt-à-dire dans le Chœur.

Vers l'AN 650.

Canons du Concile de Nantes.

IV. Quand un Prêtre ſçaura qu'un de ſes Paroiſſiens eſt malade, il ira au-plûtôt le viſiter; & en entrant il jettera de l'eau benite ſur le malade & dans la chambre, en diſant l'Antienne *Aſperges me Domine*, & les ſept Pſeaumes. Enſuite ayant fait retirer les aſſiſtans, il exhortera le malade avec douceur & avec bonté à ſouffrir patiemment ſon mal, à confeſſer ſes pechés, à promettre de s'en corriger & d'en faire pénitence, ſi Dieu lui rend la ſanté. Il le portera auſſi à diſpoſer de ſes biens, tandis qu'il a l'uſage libre de ſa raiſon, & à ne jamais déſeſpérer de la miſéricorde de Dieu.

VI. Défenſes d'exiger aucune retribution pour la ſépulture. On pourra enterrer les morts dans le parvis des Egliſes, ou ſous le portique: mais on ne doit pas ſouffrir qu'on enterre quelqu'un dans l'Egliſe même, & encore moins proche de l'Autel, ſur lequel on conſacre le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt.

VIII. De même qu'un Evêque ne peut avoir qu'un Evêché, & un mari qu'une femme, un Prêtre ne peut non plus avoir pluſieurs Egliſes; à moins qu'il n'ait ſous lui des Prêtres dans chacune, pour y faire l'Office divin pendant le jour & pendant la nuit, & y célébrer tous les jours la Meſſe.

IX. Le Prêtre benira les reſtes des pains offerts, & non conſacrés; & il diſtribuera chaque Dimanche après la Meſſe les Eulogies à ceux qui n'auront pas

Vers l'An 650.

Canons du Concile de Nantes.

communié. S'il n'y a pas de reste des pains offerts, il y pourvoira d'ailleurs. (On voit ici que le pain beni est comme le supplément de la Communion.) Pour le benir le Concile prescrit une Oraison, par laquelle on demande à Dieu que ce pain soit un remede contre les maladies du corps & contre celles de l'ame.

X. Il faut instruire les Prêtres que les Dîmes & les Offrandes des Fidéles sont la solde des pauvres & des pélerins ; & qu'eux n'en sont que comme les depositaires & les dispensateurs. Qu'ils sçachent qu'ils en rendront compte, s'ils en font d'autre usage que celui qui est prescrit par les Canons, sçavoir d'en faire quatre parts ; la premiere, pour l'entretien de la Fabrique ; la seconde, pour les pauvres ; la troisiéme, pour les Prêtres & les Clercs ; & la quatriéme pour l'Evêque.

XI. Le mercredi avant l'Ordination l'Evêque doit envoyer des Prêtres habiles de son Clergé, pour examiner les mœurs, la capacité & l'âge des Ordinans, & s'informer de leur païs & de leur famille : il faut surtout les examiner sur le dogme Catholique, & voir s'ils rendent compte de leur foi en termes simples & précis. L'examen durera trois jours ; & s'ils sont jugés dignes, ils seront présentés le samedi à l'Evêque.

XII. Un homme peut répudier sa femme pour un adultere public, mais il ne pourra se remarier à un autre de son vivant ; & la femme fera sept ans de pénitence : s'il veut la reprendre, il fera la pénitence avec elle. (Ce n'étoit pas le moyen d'engager

bien des maris à reprendre leurs femmes adulteres.) La femme pourra en uſer de la même maniere à l'égard d'un mari adultere.

Vers l'An 650.

Canons du Concile de Nantes.

XIII. XIV. On marque trois ans de pénitence pour la ſimple fornication ; cinq ans pour la perſonne qui n'étant pas mariée peche avec une perſonne mariée, & ſept ans pour la perſonne qui étant mariée peche avec une autre qui ne l'eſt pas.

XV. On défend les grands repas dans les Aſſemblées ou Confreries. On n'y doit prendre qu'un morceau de pain & un verre de vin.

XVI. Après la mort d'un Prêtre, aucun des Prêtres voiſins n'en briguera l'Egliſe vacante auprès des Seigneurs laïques, ſoit par prieres, ſoit par préſens. S'il le fait, il ſera traité comme les Canons ordonnent de traiter un Evêque, qui par ambition a voulu paſſer à un plus grand Siége. Il ne doit point obtenir l'Egliſe qu'il a briguée, & doit perdre celle qu'il poſſédoit.

XVII. XVIII. Pour un homicide volontaire, on fera quatorze ans de pénitence avant que d'être admis à la Communion du Corps de Jeſus-Chriſt, & cinq ans pour un homicide involontaire. Il ſera au pouvoir du Prêtre de regler au pénitent l'abſtinence qu'il doit faire.

XIX. Défenſes aux femmes de parler dans les Aſſemblées de la Nation, ou devant les Tribunaux de la Juſtice, ſi ce n'eſt pour plaider leur propre cauſe. Elles ne devroient s'occuper que des ouvrages de laine qui leur conviennent. On défend en particulier aux Religieuſes & aux Veuves de ſe

Vers l'An 650.

Canons du Concile de Nantes.

trouver aux Aſſemblées générales, ſi elles n'y ſont appellées par le Prince ou par l'Evêque; ou dumoins ſi quelque affaire importante demande leur préſence, il faut qu'elles obtiennent la permiſſion de leur Evêque.

XX. On recommande inſtamment aux Evêques de faire abbattre & brûler les arbres conſacrés aux Démons, pour leſquels le peuple avoit encore tant de vénération, qu'il n'oſoit en couper la moindre branche; & de faire ôter les pierres qu'on honore par ſuperſtition, & auſquelles on acquitte des vœux : de faire connoître à leurs peuples combien l'Idolâtrie eſt un grand mal, & de défendre à tous ſous peine d'excommunication, de porter des vœux, comme une bougie ou quelque autre préſent ailleurs qu'à l'Egliſe. Ce dernier Canon montre qu'il y avoit encore de l'Idolâtrie dans les Gaules, & fait juger par là que ce Concile eſt plus ancien que ne croyent ceux qui ne le placent que vers le commencement du dixiéme ſiécle (*a*).

S. Nivard.

Saint Nivard Evêque de Rheims, du Royaume d'Auſtraſie, aſſiſta au Concile National de Nantes, & fit agréer aux Evêques le deſſein qu'il avoit de rebâtir le Monaſtere de Haut-Villiers, ruïné depuis long-temps par les Barbares. Il exécuta ce projet, & y établit Abbé ſaint Bercaire qui l'avoit porté à

Fondation de Haut-Villiers.

(*a*) Le P. Sirmond convient qu'on n'a rien de certain ſur l'époque du Concile de Nantes, où furent dreſſés ces Canons : mais il le juge plus ancien qu'on ne le fait communément ; & il dit qu'on peut croire que ce Concile eſt le même que celui dont parle Flodoard. Or ce même Critique qui rapporte le Concile dont parle Flodoard, environ à l'an 658, réconnoît encore qu'on n'a rien de fixe là-deſſus. C'eſt pourquoi, puiſque Flodoard aſſûre que ce Concile de Nantes fut tenu par ordre du Pape, j'ai cru devoir le rapporter environ à l'an 650 ; parce que nous ſçavons que le Pape écrivit l'an 649, pour faire tenir des Conciles dans les Gaules.

cette

cent ans après sa mort, son corps fut trouvé entier ; cette bonne œuvre. Nivard après avoir brillé à la Cour par sa naissance & par ses talens, fut élevé sur le Siége de Rheims après la mort de Landon, successeur d'Anglebert, & de Leudégisile, qui le fut de Sonnace, dont nous avons parlé. Leudégisile fit de riches présens à diverses Eglises de son Diocése. Saint Nivard qui étoit encore plus riche, le surpassa en libéralité. Il sembla n'avoir accepté l'Episcopat, que pour enrichir son Eglise, & devenir pauvre lui-même.

Vers l'AN 650.

Flod. l. 2. c. 6. & 7.

S. Gombert & sainte Berte sa femme.

Ce saint Evêque avoit un frere nommé Gombert, qui quoiqu'engagé dans le mariage, fit le même usage de ses biens. Il avoit épousé en secondes nôces une pieuse Dame nommée Berthe. Ils se séparerent bien-tôt d'un commun consentement pour garder la continence, & pour s'adonner plus librement aux bonnes œuvres. Gombert fonda à Rheims un Monastere de Religieuses en l'honneur de saint Pierre *(a)*, proche la porte Basilicaire, dite vulgairement la porte *Basée*. Ensuite, suivant les mouvemens de son zéle, il se retira sur les côtes de la mer, apparemment pour prêcher la foi aux Frisons encore Idolâtres. On assûre que ces Barbares lui couperent la tête ; & il est honoré comme Martyr le 29 d'Avril. Sainte Berthe sa femme eut le même sort. Elle fonda le Monastere des Religieuses d'Avenai, proche de Rheims, & fut assassinée par les enfans que son mari avoit eus d'un premier lit. Environ

Flod. l. 4. c. 46. 47.

Fondation du Monastere d'Avenai.

Flod. ibid.

(*a*) Il y avoit à Rheims deux Monasteres de Religieuses, dédiés à S. Pierre ; l'un fondé par S. Gombert, & l'autre par S. Baudri pour sa sœur sainte Bove. Il n'y a que ce dernier qui subsiste.

Vers l'An 650. & le ſang coula de ſes playes, comme ſi elles euſſent été récentes. On rapporta le corps de ſaint Gombert au Monaſtere d'Avenai, où il fut enterré auprès de ſainte Berthe ſa femme. Ce Monaſtere eſt encore aujourd'hui très-floriſſant.

Concile de Chalon.

Clovis II fit aſſembler un Concile particulier des Evêques de ſon Royaume à Chalon ſur Saone, dans la Baſilique de ſaint Vincent le 24 d'Octobre, vers l'an 650. Il ne nous reſte que les Canons de ce Concile, au nombre de vingt. Les Evêques marquent dans la préface que s'étant aſſemblés dans l'Egliſe de ſaint Vincent de Chalon par ordre du Roi Clovis, & par zéle pour la Religion & pour la pureté de la foi orthodoxe, ils ont prié ce ſaint Martyr d'obtenir une longue vie à ce Prince, & demandé à Dieu de les éclairer & de les diriger dans les Reglemens qu'ils avoient à faire.

Canons du Concile de Chalon.

T. 1. Concil. Galliæ. p 489.

Le premier Canon qui ordonne de s'en tenir à la foi de Nicée, ſelon qu'elle a été expoſée par les Peres, & confirmée par le Concile de Calcédoine, ſemble avoir été fait contre le Monothéliſme, qui n'étoit qu'un rejetton, & comme un maſque de l'Eutychianiſme. Voici ce qui m'a paru de plus digne d'attention dans les autres Canons.

IV. Qu'il n'y ait jamais deux Evêques en même-temps pour la même ville.

V. Que les laïques qui ne ſont pas encore engagés dans le Clergé, ne gouvernent, ni les Paroiſſes, ni les biens des Paroiſſes. (Cet abus alloit ſi loin, qu'il y avoit quelquefois des laïques, qui exerçoient la charge d'Archiprêtre.)

Vers l'An 650.

Canons du Concile de Chalon.

VII. Que l'Evêque ne s'attribuë rien de la succession d'un Prêtre ou d'un Abbé décédé ; & que qui que ce soit n'usurpe rien des biens d'une Paroisse, d'un Hôpital, ou d'un Monastere.

VIII. « Pour la pénitence des pechés, dit le Con- » cile, nous la croyons utile aux hommes; & tous les » Evêques d'un commun consentement jugent que » les Prêtres ayant reçu la Confession des pénitens, » doivent leur imposer la pénitence. »

IX. Défenses de vendre des esclaves Chrétiens hors du Royaume de Clovis ; de peur qu'ils ne tombent sous la puissance des Juifs.

X. Que l'Evêque soit élu par les Comprovinciaux, par le Clergé & les citoyens de la ville.

XI. On se plaignit au Concile de ce que les Juges laïques alloient faire des visites dans les Paroisses & dans les Monasteres comme les Evêques, & contraignoient les Clercs & les Abbés de leur préparer des repas. On interdit aux Magistrats ces sortes de visites ; à moins qu'ils ne soient invités par l'Archiprêtre du lieu, ou par l'Abbé.

XII. Pour entretenir la paix & prévenir les divisions Monastiques, qu'il n'y ait jamais deux Abbés dans un Monastere ; & s'il arrive que l'Abbé élise de son vivant son successeur, celui qui aura été élu n'aura aucun maniment des biens du Monastere, ni aucune part au gouvernement avant la mort de l'Abbé.

XIII. Que personne ne retienne un Clerc étranger, & ne l'ordonne sans le consentement de son Evêque.

Vers l'AN 650.

Canons du Concile de Chalon.

XIV. On porta aussi des plaintes au Concile contre les Seigneurs laïques, lesquels ayant des Oratoires dans leurs maisons, trouvoient mauvais que l'Evêque eût l'inspection sur la conduite des Clercs & sur les revenus de ces Oratoires, & qui ne souffroient pas que les Clercs en fussent corrigés par l'Archidiacre. Le Concile declare que c'est à l'Evêque à ordonner ces Clercs, & à veiller à ce que les revenus soient employés à desservir ces Oratoires, & à y faire l'Office.

XV. Défenses sous peine d'excommunication aux Abbés, aux Moines & aux Procureurs des Monasteres, de se faire protéger par des laïques, & d'aller à la Cour sans la permission de leur Evêque.

XVI. On renouvelle les Canons contre la Simonie.

XVII. Défenses aux laïques d'exciter des scandales & des querelles, ou de tirer l'épée dans l'Eglise ou le parvis de l'Eglise.

XIX. Défenses aux femmes qui se trouvent à la Dédicace des Eglises ou aux Fêtes des Martyrs, de danser dans l'enceinte de l'Eglise & dans le Parvis, ou d'y chanter des chansons deshonnêtes, au lieu de prier ou d'écouter le Clergé psalmodier.

XX. Le dernier Canon concerne Agapius & Bobon, qui se portoient l'un & l'autre pour Evêques de Digne. Le Concile les declare l'un & l'autre déchus de l'Episcopat, comme coupables de plusieurs fautes contre les Canons. C'est sans doute à leur occasion que le Concile défendit qu'il y eût deux Evêques d'une même ville.

Vers l'AN 650.

Théodose d'Arles interdit des fonctions Episcopales par le Concile de Chalon.

Théodose Evêque d'Arles, dont nous avons parlé à l'occasion de sainte Rusticle, étoit aussi accusé de plusieurs crimes, & l'on s'attendoit qu'il viendroit s'en justifier au Concile. Il se rendit en effet à Chalon, mais il n'osa comparoître ; & pour éluder le jugement, il s'avisa d'un nouveau stratageme. Il donna un Ecrit signé de sa main, & de celle de ses Comprovinciaux, par lequel il declaroit qu'il embrassoit la pénitence. Mais il ne put parer par là le coup qu'il craignoit. Les Peres du Concile ayant vû son Ecrit, lui répondirent de même par un autre Ecrit, que les Canons ne permettant pas à ceux qui ont embrassé la pénitence publique de faire les fonctions Episcopales, ils lui ordonnoient de s'en abstenir jusqu'au prochain Concile, & de ne rien s'arroger des biens de l'Eglise, jusqu'à ce que l'affaire eût été décidée par les Evêques.

Epist. Conc. Cabillon. t. 1. Conc. Gall. p. 494.

Evêques du Concile de Chalon.

Trente-huit (*a*) Evêques des Etats de Clovis, c'est-à-dire, des Royaumes de Neustrie & de Bourgogne, assisterent en personne à ce Concile, & six par Députés. Il s'y trouva six Métropolitains, Candéric de Lyon, Landolen de Vienne, qu'on croit être le même que S. Dadolen Evêque de cette Eglise honoré le 1 d'Avril, saint Oüen de Roüen, Armentaire de Sens, saint Vulfolede ou Florent de Bourges, & S. Donat de Besançon. Latinus de Tours y envoya un Député. Les plus remarquables des autres Evêques sont saint Eloi de Noyon, saint Malard de

(*a*) M. Fleuri t. 8. p. 430, dit que ce Concile *est souscrit par trente-neuf Evêques, six Députés d'absens, six Abbés & un Archidiacre.* Il n'y eut que trente-huit Evêques présens, que cinq Abbés Députés pour des Evêques absens, & un Archidiacre. Il ajoûte, *les dix premiers sont des Archevêques.* Il falloit dire, *les six premiers.*

Vers l'An 650.

Chartres, ſaint Chadoind du Mans, ſaint Pallade d'Auxerre, ſaint Gratus de Chalon ſur Saone, honoré le 8 d'Octobre; ſaint Magne d'Avignon pere & predéceſſeur de ſaint Agricole, alors Moine de Lérins; Deodat de Mâcon (*a*), qui ordonna Prêtre ſaint Oüen; Bertoald de Langres, dont nous avons parlé à l'occaſion de ſaint Flodebert; Ethérius d'Embrun, & Clair de Grenoble. L'Auteur des Geſtes de Dagobert dit qu'il s'opéroit pluſieurs miracles au tombeau de ces deux derniers Evêques.

C. 31.

On trouve dans les ſouſcriptions de ce Concile un Evêque nommé Licerius, qui prend le titre d'Evêque de Venaſque; parce que les Evêques de Carpentras demeuroient ſouvent dans la ville qui a donné ſon nom au Comtat Venaiſſin; & un autre appellé Betton, qui prend la qualité d'Evêque de Juliobone. On croit communément que c'eſt l'Iſlebonne (*b*) dans le païs de Caux. C'eſt la ſeule fois que je trouve mention de cet Evêché, qui ſans doute avoit été érigé pour un temps en faveur de quelqu'un, comme nous l'avons vû de quelques autres Siéges ſemblables, qui ne ſubſiſterent pas longtemps. Je vais faire connoître quelques-uns de ces Evêques.

S. Vulfolede ou Florent de Bourges.

Saint Vulfolede de Bourges ſuccéda à ſaint Sulpice le Débonnaire, qui de ſon vivant le choiſit

(*a*) M. Fleuri met Deodat de Mâcon au nombre des Saints que l'Egliſe révere: je ne trouve ni Auteur, ni Martyrologe qui lui donne ce titre.

(*b*) M de Valois croit que *Juliobona* du païs de Caux eſt la ville de Dieppe. Mais il juge que *Iuliobona* dont il eſt fait mention dans les Souſcriptions du Concile de Chalon, qui étoit ville Epiſcopale, c'eſt Troyes, qui ſe nommoit *Auguſtobona*, ou que c'eſt Angers qui s'appelloit *Iuliomagus*. Je ſouſcrirois à ce ſentiment, ſi dans les Catalogues des Evêques d'Angers ou de Troyes on en trouvoit quelqu'un qui ſe nommât Betton.

pour ſon Coadjuteur avec l'agrément du Roi. Sulpice gouverna l'Egliſe de Bourges treize ans, & fut par ſon amour pour la chaſteté, & par ſon zéle pour la régularité du Clergé, un parfait modéle des vertus propres de la vie Eccléſiaſtique. C'eſt avec raiſon qu'on l'a choiſi dans ces derniers temps pour ériger ſous ſes auſpices des Séminaires, où l'on éleve de jeunes Clercs dans la piété & dans la ſaine doctrine. Il fut enterré à Bourges dans le Monaſtere, dit alors la Nef (*a*), & aujourd'hui ſaint Sulpice, du nom de ſon Fondateur : ſon tombeau y fut célébre.

Vers l'AN 650.

S. Sulpice le Débonnaire.

Saint Eloi le viſita en allant à Solignac; & comme y il faiſoit ſa priere, on vint exciter ſa compaſſion en faveur de pluſieurs criminels qui étoient dans les priſons de Bourges. Il s'y fit conduire auſſitôt pour les conſoler : mais on lui refuſa la porte. A ſon retour il repaſſa par Bourges; & parce qu'il étoit affligé de n'avoir pu ſoulager les priſonniers, il ſe tranſporta à la priſon en arrivant, à la faveur d'un broüillard fort épais, qui empêcha qu'on ne le réconnût. Au premier coup qu'il donna à la porte, elle s'ouvrit, & les chaînes des priſonniers ſe briſerent. Il leur conſeilla de ſe réfugier dans l'Egliſe. Eloi étant enſuite allé viſiter les Egliſes de la ville, les trouva dans celle de ſaint Sulpice aux priſes avec les Officiers de la Juſtice qui vouloient les remener en priſon. Il eut beau repréſenter, on ne l'écouta point. Il ſe proſterna donc en prieres au pied du tombeau de ſaint Sulpice; & à l'inſtant les nouvel-

Miracle de S. Sulpice & de S. Eloi.

Andoen. l. 2. Vit. Elig. c. 14.

(*a*) Ce Monaſtere de la Nef étoit dedié en l'honneur de la ſainte Vierge, de S. Etienne, de S. Clement, & de tous les Saints. On prétend qu'on lui donna le nom de Nef, parce qu'il étoit ſitué entre la riviere d'Eure & celle de Lorion.

Vers l'An 650. les chaînes dont on avoit chargé ces malheureux, se rompirent : ce qui leur assûra la liberté. C'est saint Oüen qui rapporte ce miracle également glorieux à saint Eloi & à saint Sulpice.

Vulfolede, successeur de ce dernier, en justifia le choix & les espérances par sa conduite dans l'Episcopat. Il tint le Siége vingt ans ; & on le nomme vulgairement saint Florent. Une sainte Dame nommée Eustadiole, vivoit de son temps à Bourges dans un Monastere de Filles qu'elle avoit fondé. Elle fut enterrée dans l'Eglise de saint Paul, qu'elle avoit fait bâtir ; & il se fit plusieurs guérisons miraculeuses à son tombeau.

Sainte Eustadiole.

Patriarchium Bituricense Bibliot. Labb.

Candéric de Lyon étoit successeur de Thierri, qui assista au Concile de Rheims. Il ordonna Soûdiacre saint Valdomer, vulgairement saint Garmier ou Germier *(a)*, qui fit voir par son exemple que la vertu s'attire des respects dans les conditions les plus viles. C'étoit un simple artisan, Serrurier de son mêtier, qui donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit gagner à la sueur de son front. Viventius Abbé de saint Just, & depuis Evêque de Lyon, charmé de sa vertu, lui offrit une cellule dans son Monastere. Garmier acheva de s'y perfectionner dans les exercices de l'humilité & de la priere. Son Oraison étoit simple, mais continuelle : il avoit sans cesse dans la bouche ces mots, *Au nom du Seigneur*, ou ces autres, *Graces à Dieu toûjours*. C'étoient les vives expressions de son amour, qu'il ne se lassoit pas

S. Valdomer ou Garmier.

Vit. Valdomeri.

(*b*) M. Chatellain dans son Vocabulaire Hagiologique, dit qu'on le nomme aussi S. Galmier & S. Geaumier ; & il ajoûte qu'il étoit Diacre. Il s'est trompé certainement pour le dernier article.

pas de répéter, & comme des traits enflammés qu'il lançoit vers le Ciel. En effet, au sentiment de saint Augustin, il y a de pieuses & de sublimes affections renfermées dans ces deux mots, *Deo gratias.* « On ne peut, dit ce saint Docteur, rien proférer » de plus court, rien entendre de plus agréable, rien » concevoir de plus grand, ni rien faire de plus uti- » le, que de les prononcer. » Il nous apprend encore que les Fidéles en s'abordant se saluoient les uns les autres par ces paroles, *Graces à Dieu* : ce qui valoit mieux que les frivoles complimens qu'une politesse mondaine a depuis introduits Saint Germier est honoré le 27. de Fevrier. Il fut enterré dans l'Eglise de saint Just, où ses miracles ont rendu son tombeau fort célébre (*a*) ; mais la fureur des Calvinistes n'a pas épargné ses Reliques. On conserve un de ses bras dans une ville du Forêt, qui porte le nom de ce Saint.

Vers l'AN 650.

August. ep. 77. vet. edit. & nov. 41.

August. in Ps. 132.

Saint Malhard de Chartres, qui assista au Concile de Chalon, ne peut être l'Evêque de ce nom que la Vie de saint Lomer marque avoir assisté aux funérailles de ce saint Abbé. Si ce n'est pas une faute dans cette Vie, comme nous le croyons, il faudra distinguer deux Malhards Evêques de Chartres, dont l'un est honoré comme saint le 19 de Janvier.

(*a*) Nous avons un ancien Epitaphe de S. Valdemer ou Garmier, qui est une preuve de l'éclat des miracles opérés à son tombeau : en voici quelques vers.

Apud Duchesne t. 1. p. 513.

Languidus hinc sospes remeat, hic Dæmonis atri
Vis truculenta fugit, vita salusque redit.
Perdunt hic Zabulus vires, incendia Maurus :
Cedunt hic meritis Tartara Sancte tuis.

M. Duchesne & le P. le Cointe, qui ont donné au public cet Epitaphe, ont mis dans le premier vers que j'ai rapporté, *Languidus hinc hospes remeat* : il m'a parû que le sens demandoit *sospes*.

Vers l'An 650.

S. Chadoind ou Hardoüin du Mans.

Saint Chadoind ou Hardoüin du Mans, dont nous avons déja parlé ailleurs, mourut quelques années après le Concile de Chalon, où il assista. Il tint le Siége environ trente ans. Nous avons de lui un Testament daté de la cinquiéme année de Clovis, c'est-à-dire, de l'an 642, par lequel il instituë son héritiere l'Eglise Cathédrale du Mans, dédiée en l'honneur de la sainte Vierge & des saints Martyrs Gervais & Protais. Il fait aussi plusieurs legs au Monastere de la Coûture, & à celui de saint Vincent. S. Chadoind est honoré le 20 d'Août. Il eut pour successeur saint Bérar. Le peu que l'on sçait des autres Prélats de ce Concile de Chalon, n'est pas assez certain, ou assez intéressant, pour être ici rapporté. Il n'y avoit parmi eux aucun Evêque du Royaume d'Austrasie. Mais il n'y a gueres lieu de douter qu'un Roi aussi pieux que Sigébert III n'ait secondé le zéle du Pape pour la tenuë des Conciles au sujet du Monothélisme. Ce que ce Prince fit vers ce temps-là, en défendant à des Evêques de ses Etats de se rendre à un Concile indiqué par un Métropolitain qui n'étoit point son sujet, ne nous empêche pas de le présumer. Voici le fait.

Testam. Hadoindi t. 3. Analect. p. 160.

Sigébert ne souffre point qu'on tienne de Conciles dans ses Etats à son insçû.

On a pû remarquer que les Conciles, dont nous avons parlé dans cette Histoire depuis l'établissement de la Monarchie, n'ont été tenus qu'avec la permission de nos Rois, & souvent même par leur ordre. Cependant Vulfolede Métropolitain de Bourges, qui étoit du Royaume de Clovis, en indiqua un de sa Province dans le Royaume d'Austrasie, sans avoir demandé l'agrément du Roi Sigé-

bert. Quelque zélé que fût ce Prince pour la discipline de l'Eglise, il ne crut pas devoir souffrir qu'il se tînt dans ses Etats, pour remédier aux abus, une Assemblée d'Evêques sans sa permission. Il défendit aux Prélats ses sujets de s'y rendre; & il écrivit à saint Didier de Cahors, qui vivoit encore, la Lettre suivante, & qui étoit apparemment circulaire pour les autres Evêques de la Province.

Vers l'An 650.

« Nous avons appris par le bruit public, & par » la relation de plusieurs de nos sujets, que vous » avez été convoqués par l'Evêque Vulfolede nôtre » pere, pour tenir un Concile dans nôtre Royaume » le premier de Septembre avec les autres Evêques » de vôtre Province. Quoique nous desirions de » maintenir l'observation des Canons, à l'exemple » de nos prédécesseurs; cependant comme on ne » nous a pas donné auparavant connoissance de cet- » te Assemblée, nous avons résolu de l'avis de » nôtre Conseil, de ne pas souffrir qu'on tienne au- » cun Concile à nôtre insçu dans nos Etats, & qu'au- » cun Evêque de nôtre Royaume se rende à celui qui » est indiqué pour le premier de Septembre. Dans » la suite, si l'on nous avertit à temps du sujet du » Concile, soit que ce soit pour regler la discipline » de l'Eglise, ou pour le bien de l'Etat, ou pour » quelque autre affaire, nous ne refuserons pas » qu'on en tienne, mais à condition qu'on nous en » donne auparavant connoissance. C'est pourquoi » nous vous écrivons cette Lettre, pour nous recom- » mander à vos prieres, & vous défendre de vous » trouver à cette Assemblée, avant que vous sça- »

Lettre du Roi Sigébert à S. Didier.

Apud Duchesnet. 1 p. 887.

Vers l'An 650.

« chiez nôtre volonté ; & afin que vous n'en puiſ-
« ſiez prétendre cauſe d'ignorance, nous avons
« ſouſcrit de nôtre main,

Sigébert Roi.

La diverſité des Royaumes fourniſſoit à ce Prince une raiſon ſpéciale de trouver mauvais qu'un Métropolitain qui n'étoit pas ſon ſujet, eût ſans ſon aveu indiqué un Concile dans ſes Etats. Mais ſi nos Rois, pour maintenir leur autorité, ne ſouffroient pas que les Evêques s'aſſemblaſſent ſans leur agrément, ils ſe ſont toûjours fait un plaiſir & ſouvent un devoir de leur en accorder la permiſſion ; parce qu'ils avoient à cœur de conſerver la pureté de la foi & de la diſcipline. Le Roi Sigébert montroit ſurtout un amour ardent pour tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire de la Religion, & à la réforme des abus. C'eſt ce qui l'avoit engagé à nommer à l'Evêché de Maſtrich ſaint Amand, dont il connoiſſoit le zéle & les lumieres.

S. Amand veut renoncer au Siége de Maſtrich.

Ce ſaint Evêque qui avoit fait tant de Miſſions auprès des Idolâtres, ne diminua rien de ſes travaux en les bornant à ſon Diocéſe. Il s'appliqua particuliérement à corriger les deſordres de ſon Clergé ; mais ſes travaux furent infructueux ; & il éprouva qu'il eſt plus aiſé de convertir des Barbares à la foi, que de réformer des Prêtres ſcandaleux. Les contradictions qu'il eut à eſſuyer de la part de pluſieurs de ces Eccléſiaſtiques, à qui il vouloit faire obſerver une exacte diſcipline, avoient fait renaître dans ſon cœur le zéle pour les Miſſions, & l'amour

de la ſolitude qui lui ſervoit de délaſſement. Il avoit même écrit au Pape ſaint Martin pour demander la permiſſion de quitter ſon Siége.

Vers l'AN 650.

Ce ſaint Pape eſtimoit trop les talens de cet homme Apoſtolique, pour lui accorder ſi facilement ſa demande. Il lui fit donc une réponſe, par laquelle après avoir donné à ſon zéle les juſtes éloges qu'il méritoit, il tâche de le ſoûtenir contre le dégout & le chagrin de voir ainſi ſes peines inutiles. « Autant, lui dit-il, que vos travaux Apoſtoliques nous ont donné de conſolation, autant » avons-nous été affligés de l'endurciſſement des » Prêtres de vôtre Nation, qui mépriſant le ſoin » de leur ſalut, & le ſervice de nôtre Rédempteur, » ſe plongent dans l'ordure des vices. Mais plus » nous avons reçu du Ciel, plus ſommes-nous obligés de travailler par nos exhortations à la correction de ceux qui s'égarent, au danger même de » leur être odieux. En effet, on nous a repréſenté » que les Prêtres, les Diacres & les autres Miniſtres » de vôtre Egliſe qui ſont dans les Ordres ſacrés, » deshonorent leur caractere par des actions honteuſes : que c'eſt là ce qui afflige ſi ſenſiblement » vôtre fraternité, & la porte à vouloir abdiquer » l'Epiſcopat, pour mener une vie tranquille dans le » repos & le ſilence .... »

S Martin Pape détourne S. Amand de quitter ſon Siége.

Ep. Martini ad Amand. t. 1 Concil Gall. p. 486.

Mais, mon très cher Frere, que le dégoût & » le chagrin ne vous faſſent pas abandonner la ſainte œuvre que vous avez entrepriſe. Conſidérez » les outrages & les affronts que Nôtre-Seigneur a » ſoufferts pour nous racheter. Je ne veux pas dire »

Vers l'An 650.

« que vous ayiez pour ceux qui ſont coupables de « ces fautes, une indulgence qui tende au détriment « de la diſcipline Canonique. Celui qui eſt tombé « une ſeule fois après ſa premiere Ordination, doit « être depoſé, ſans qu'il puiſſe dans la ſuite être pro- « mu à aucun Ordre ſupérieur du Sacerdoce. Qu'il « lui ſuffiſe de pleurer toute ſa vie ſes pechés dans « les exercices de la pénitence.... Car ſi l'on a ſoin « de n'élever aux Ordres ſacrés que des hommes d'u- « ne grande pureté, & qui ſoient ſans tache & ſans « reproches, à combien plus forte raiſon ne doit- « on pas ſouffrir que ceux qui ſont tombés après « leur Ordination, adminiſtrent les Sacremens du « ſalut avec des mains impures & ſoüillées ? »

S. Amand fait un troiſiéme voyage à Rome, où il fait agréer au Pape le deſſein de quitter ſon Siége.

La Lettre du Pape ne fit pas changer à S. Amand le deſſein qu'il avoit formé de quitter ſon Siége. Il prit la réſolution d'aller lui-même à Rome pour tâcher d'y faire goûter ſes raiſons ; & peut-être fut-il député pour porter au Pape le Réſultat des Conciles tenus dans le Royaume de Sigébert, pour adhérer à celui de Rome contre le Monothéliſme. Il partit avec un Moine d'Elnon, nommé Nicaiſe. Ils logerent en chemin à Maizieres, au territoire de Laon, chez un ſaint Prêtre nommé Humbert, lequel après avoir été élevé dans un Monaſtere de Laon, étoit venu en ce lieu avec la permiſſion de l'Evêque, pour récüeillir la ſucceſſion de ſes peres. Humbert édifié de la piété de ſes hôtes, entreprit avec eux le voyage de Rome. Saint Amand y fit enfin approuver au Pape les raiſons qu'il avoit de quitter le Siége de Maſtrich, qu'il ne tint qu'environ trois ans,

Vita Humberti apud Bolland. 25. Mart.

Saint Rémacle alors Abbé de Stavelo, fut son successeur. Vers l'AN 652.

Amand déchargé des soins de son Evêché, reprit le cours de ses Missions avec un nouveau zéle. Après avoir visité ses Monasteres de la Belgique, il alla prêcher la foi aux Basques ou Gascons, établis dans la Novempopulanie, qui étoient encore la plûpart Idolâtres. Comme il leur annonçoit un jour les vérités du salut, un de ses Auditeurs l'interrompant, voulut faire rire aux dépens de la Religion & du Prédicateur, par ces sortes de prétendus bons mots où il entre toûjours plus d'impiété que d'esprit. Mais à l'instant le railleur incrédule fut cruellement tourmenté du Démon jusqu'à la mort, qui le fit passer dans de plus grands supplices. Nonobstant ce miracle, Amand fit assez peu de fruit parmi les Gascons. Il revint donc dans la Flandre, où il fit vers l'an 652, avec saint Aubert Evêque de Cambrai la Dédicace de l'Eglise du Monastere de saint Guislain.

S. Amand prêche la Foi aux Gascons.

Milo Vita metrica Amandi.

C'étoit un saint Abbé qui édifioit en ce temps-là toute la Gaule Belgique par ses vertus. On a prétendu qu'il étoit originaire de la Grece, d'où il passa, dit-on, dans la Gaule : mais son nom qui est plûtôt françois que grec, montre le peu de fondement de cette prétention. Guislain se fit d'abord une cellule sur les bords de la riviere de Haîne, qui donne son nom au Haînaut. Il s'y associa quelques disciples, & y bâtit une Eglise dediée à saint Pierre, & un Monastere qui fut nommé la Celle des Apôtres, & qui depuis a pris le nom de saint Guislain avec la

S. Guislain.

Fondation du Monastere de S. Guislain.

Vers l'An 652.

Vita S. Guisl. apud Surium 9. Oct.

ville qui s'y est formée. Ce saint Abbé y vivoit avec ses Religieux dans une si grande pauvreté, que saint Amand étant venu les y voir, ils ne trouverent rien pour lui donner à dîner, & le laisserent aller à jeun. Mais comme ils le conduisoient tristes & confus, ils prirent dans la riviere de Haîne un gros poisson qui se présenta. Ils le regarderent avec raison comme un don du Ciel; & ils engagerent le saint Evêque à retourner au Monastere pour le manger. Saint Guislain est honoré le neuviéme d'Octobre. Le Martyrologe Romain, & quelques Ecrivains récens lui donnent la qualité d'Evêque, dont ne parlent point les anciens Historiens de sa Vie, qui paroissent d'ailleurs fort crédules. Les fables qu'ils débitent touchant une aigle & un ours en sont des preuves; & je pourrois les rapporter pour égayer cette Histoire, s'il m'étoit permis d'oublier que je ne dois écrire que pour instruire, & que pour me faire croire. C'est néanmoins à cause de ces traditions que les Moines de saint Guislain ont soin d'avoir toûjours dans leur Abbaye une aigle & un ours : ils se feroient scrupule d'y manquer.

S. Humbert.

Saint Amand inspira sans peine l'amour de l'état Monastique à Humbert qui s'étoit rendu son disciple. Ce saint Prêtre ayant fait un second pélerinage à Rome, se retira au Monastere de Maroilles près de Landreci, bâti en l'honneur de la Mere de Dieu & des saints Apôtres Pierre & Paul, par un Seigneur nommé Rodobert à Famart ou Fanomart, comme qui diroit *Temple de Mars*, apparemment parce qu'il y avoit eu là un Temple de cette

Fondation du Monastere de Maroilles.

Vita Humberti.

cette fausse Divinité. Humbert devint dans la suite Abbé de ce Monastere, & lui donna la Terre de Maizieres sur l'Oise, qu'il avoit achetée de son ayeule Aurelienne, laquelle s'étoit consacrée à Dieu. C'est ce que nous apprenons de l'Acte de cette donation, signé de sa main, & daté de la douziéme année de Childéric. Ces libéralités ont fait passer saint Humbert pour le fondateur de ce Monastere. Il est honoré le 25. de Mars. Pour saint Amand, il se retira à son Monastere d'Elnon, qu'on nomme aujourd'hui *S. Amand*; & il s'appliqua plus que jamais à faire fleurir les vertus religieuses dans les Communautés qu'il avoit établies en cette Province. Pour y affermir la régularité, il crut devoir en assûrer la Paix. C'est dans cette vûë qu'à son dernier voyage de Rome il demanda & obtint plusieurs Privileges en faveur de ces Monasteres.

Vers l'AN 652.

In Cod. Donat. Miræi p. 23.

C'est en effet le temps où les exemptions commencerent à devenir plus communes. Le saint Siége en accordoit à la priere des Abbés & des Princes; & les Evêques eux-mêmes, sans avoir recours au Pape, en gratifioient souvent les Moines de leurs Diocéses, quand ils étoient édifiés de leur ferveur & de leur soûmission. Nous avons dans les Formules de Marculfe qui vivoit en ce temps-là, le modéle d'un Privilege accordé à un Monastere par l'Evêque Diocésain. Il consiste en ce que l'Evêque s'oblige de promouvoir aux Ordres sacrés les Moines que l'Abbé & la Communauté en auront jugés dignes, de benir les Autels du Monastere, de donner le saint Chrême tous les ans, le tout gratuitement; de lais-

Privileges accordés aux Monasteres.

Formule d'un Privilege de Monastere parmi celles de Marculfe.

Vers l'An 652.
Inter Marculfi Form. l. 1. c. 1.

ser aux Moines l'Election de leur Abbé, & à l'Abbé le soin de corriger ses Moines selon la Regle, au cas cependant qu'il ait la force de le faire: car s'il ne pouvoit pas les réprimer, ce seroit alors à l'Evêque à châtier les coupables. Du reste, l'Evêque se désiste de tout autre pouvoir sur les biens du Monastere & sur la personne des Moines; & il s'engage même à n'entrer dans l'enceinte du Monastere, que quand il en sera requis par l'Abbé & les Moines, & à en sortir quand il aura terminé l'affaire pour laquelle il aura été appellé, sans demander ni prendre autre chose qu'un repas sobre. Tel est le précis du modéle que Marculfe nous a laissé d'un privilege Monastique. Cet Acte est nommé Privilege; parce qu'il déroge au droit commun, qui soûmet les Abbés & les Moines aux Evêques. Au reste, on peut croire que Marculfe qui étoit Moine, aura donné le modéle du Privilege le plus étendu qui fût alors en usage.

Idée des Formules de Marculfe.

Saint Landri qui succéda à Audobert dans le Siége de Paris (a), vers l'an 651, avoit chargé ce Religieux de dresser des Formules de tous les Actes alors usités. Marculfe exécuta ce dessein en deux livres, étant déja septuagénaire, comme il le dit, & il dédia l'Ouvrage à ce saint Evêque. Dans le premier Livre, il trace des modéles de tous les Actes qui se font au nom du Roi, ou qui doivent être présentés au Roi. Outre la Formule du Privilege

(a) Quelques Critiques ont osé nier que S. Landri ait jamais été Evêque de Paris. Mais les anciens Catalogues des Evêques de Paris, & la Tradition de cette Eglise sont des preuves que toutes les subtilités de la Critique ne peuvent affoiblir. S. Landri est honoré le 10 de Juin; & il y a à Paris une Eglise Paroissiale de son nom.

que nous avons rapportée, on trouve celle de la confirmation que le Roi fait de ce même Privilege; celle d'un Brevet de Nomination faite par le Roi à un Evêché; la Requête des citoyens qui postulent un tel pour leur Evêque; la permission que donne le Roi à un homme libre d'entrer dans le Clergé, ou de se faire Moine: ce qui montre que l'agrément du Roi étoit encore nécessaire pour embrasser l'état Ecclésiastique ou Religieux; & que malgré tant de Canons, pour rétablir la liberté des Elections, le Roi y avoit toûjours beaucoup de part.

Vers l'An 652.

Le second Livre contient les Formules des Actes des particuliers. On y voit un Acte de divorce, où il est marqué que les parties ne pouvant vivre en paix, il leur est libre de se séparer pour entrer dans un Monastere, ou pour se remarier à d'autres. L'Eglise n'approuvoit pas ce dernier point permis par les Loix civiles. On trouve dans ces Formules plusieurs autres choses remarquables touchant les mœurs & les usages de la Nation, que nous omettons, parce qu'elles ne concernent pas l'Histoire Ecclésiastique.

Formules Angevines & Alsaciennes.

On a aussi un Recüeil de Formules qu'on nomme Angevines, & qui sont plus anciennes que celles de Marculfe; & d'autres qu'on appelle Alsaciennes, qui sont beaucoup plus récentes. Parmi ces dernieres, je remarque une permission que le Roi donne à une Eglise d'élire un Evêque, à la charge qu'on choisisse parmi le Clergé ou les Moines du Diocése, un homme noble & bien instruit de la Loi de Dieu. « Car, ajoûte le Roi, si on élit un homme de basse »

Inter Form. Alsat. 6. in App. ad Cod. Can. Pithœi.

Vers l'An 652.

« naissance ou vicieux, ou sans le consentement du « peuple, il nous sera permis de nous servir de nô- « tre autorité Royale pour nommer un digne Evê- « que à cette Eglise, selon la science que le Seigneur « nous a donnée. » On y trouve aussi un Privilege d'exemption pour un Monastere, avec le droit aux Moines d'élire leur Abbé; à la charge cependant de le présenter au Roi avant que de l'installer.

Saint Landri qui engagea Marculfe à composer l'Ouvrage dont nous avons parlé, s'est apparemment reglé sur ces Formules, pour tracer le Privilege qu'il accorda l'an *652* au Monastere de S. Denis, & que nous ne prétendons pas révoquer en doute. Mais on a lieu de soupçonner que l'Acte que nous en avons dans les Editions des Conciles, a été falsifié, ou même entiérement supposé. (*a*) En voici le contenu pour mettre le Lecteur en état d'en juger.

Privilege attribué à saint Landri pour le Monastere de S. Denis.

L'Evêque pour accorder cette exemption au Monastere de saint Denis, s'appuye de l'autorité d'un Concile de Carthage, tenu par l'Evêque Boniface, & de celle de saint Augustin, qui reconnoissoit qu'on doit laisser vivre les Moines selon leur Regle, & les mettre à couvert des vexations du Clergé. « C'est pourquoi, dit l'Auteur de ce Privilege, « comme les Canons nous le permettent, & que la « priere du susdit Seigneur le Roi Clovis est pour « nous comme un commandement, & par respect « pour les saints Martyrs Denis & ses Compagnons,

T. 1. Concil. Gallican. p. 495.

(*a*) M. de Launoi & le Pere le Cointe rejettent ce Privilege de S. Landri comme une piéce fausse, ou du moins falsifiée; & le P. Mabillon dans ses Annales n'entreprend pas de la défendre. Il dit seulement qu'il ne veut pas entrer dans cette question.

ſous la protection deſquels ce Prince s'eſt mis, » j'ai accordé à ce Monaſtere ce Privilege de ma plei- » ne volonté & du conſentement de nos Freres ; afin » que les Moines puiſſent vivre ſelon leur Regle, » & qu'ils prient le Seigneur pour nous & pour » tous les Freres de nôtre Egliſe. Ainſi je défens en » vertu du nom du Seigneur, que ni nous, ni aucun » de nos ſucceſſeurs oſe violer ce Privilege, & y » donner atteinte en quelque maniere que ce ſoit. »

Il marque enſuite qu'il exempte de toutes rede-vances pour les droits de Viſite des Evêques & pour les Synodes, les Prêtres & les Clercs qui ſont dans le Monaſtere de ſaint Denis, & dans quelques Egliſes voiſines de la dépendance du Monaſtere. Il s'oblige cependant, lui & ſes ſucceſſeurs, à donner à ces Egliſes le ſaint Chrême gratuitement ; & s'il arrive que quelqu'un de ces Clercs ſoit tué ou bleſſé, ou ſe plaigne de quelqu'autre outrage, l'Evêque cede en ce point toute la Juriſdiction à l'Abbé & aux Moines. L'article qui regarde les redevances pour les Viſites & les Synodes fait douter que cet Acte ſoit ſi ancien : car il paroît que ces droits ne furent établis que long temps aprés.

Privilege donné au Monaſtere de S. Denis par le Roi Clovis II.

On a moins de raiſon de revoquer en doute le Privilege accordé par le Roi Clovis II. On aſſûre que ce Prince tint à Clichi proche Paris, au mois de Juin de l'an 653 une Aſſemblée des Seigneurs & des Evêques de ſon Royaume, où aprés avoir fait pluſieurs Reglemens pour le bien de l'Etat & de la Religion, il confirma le Privilege du Monaſtere de ſaint Denis par un Acte qu'il fit ſigner aux Evê-

Geſt. Dagob.

L'AN 655. ques & aux Seigneurs présens. On croit qu'on en conserve l'Original même, écrit sur du papier d'Egypte *(a)*. Le Roi y marque que son respect pour les saints Martyrs Denis, Eleuthere *(b)* & Rustique, & aussi pour le lieu où son pere Dagobert & sa mere Nantechilde sont enterrés, l'a porté à demander à l'Evêque Landri le Privilege qu'il a donné en faveur de ce Monastere.

Le Prince y confirme toutes les donations que Dagobert & les anciens Rois ont fait à l'Eglise de saint Denis ; il défend aux Evêques, à leurs successeurs, & à toutes autres personnes, d'enlever rien des biens du Monastere, des Ornemens de l'Autel & des Vases sacrés pour les porter à la ville : le tout, à condition qu'on rétablira la Psalmodie continuelle, comme elle étoit du temps de Dagobert, & selon l'usage du Monastere de saint Maurice d'Agaune. Après la signature du Roi & de Béroald Référendaire, suivent celles des Evêques au nombre de plus de vingt. Ceux dont on connoît les Siéges, sont Annemond de Lyon, Chaoald de Vienne, Ethérius d'Embrun, Rigobert de Tours, Vulfolede de Bourges, Armentaire de Sens, Raurac de Nevers, Eloi de Noyon, Landri de Paris, Pallade d'Auxerre, Clair de Grenoble. Tous ces Evêques exprimerent dans leurs souscriptions qu'ils étoient consen-

(a) Le P. Sirmond en donnant ce Privilege de Clovis, a crû en devoir corriger les barbarismes & les solécismes. Le P. Mabillon l'a imprimé tel qu'il l'a trouvé dans l'Acte écrit sur du papier d'Egypte ; & son édition est bien differente de celle du P. Sirmond & de celle du P. Doublet.

(b) Dans l'Edition du P. Mabillon S. Eleuthere qui n'étoit que Diacre, est nommé avant S. Rustique qui étoit Prêtre. Mais nous avons remarqué que quelques Martyrologes donnent la qualité de Prêtre à S. Eleuthere, & celle de Diacre à S. Rustique : la tradition de l'Eglise de Paris est contraire.

tans au Privilege, & plusieurs formerent une Croix avant leur nom. On voit la même marque devant les signatures des Seigneurs laïques, parmi lesquels on remarque Ebroïn, qui fut depuis Maire du Palais, & Radobert, lequel prend la qualité de Maire du Palais, quoiqu'Erchinoald qui l'étoit, vecût encore. C'est ce qui a fait naître quelques soupçons contre la vérité de cet Acte (*a*).

Il paroît au reste que l'Abbé Aigulfe qui obtint ce Privilege, ne le meritoit pas trop ; puisque ce fut lui qui laissa abolir l'usage de la Psalmodie perpetuelle, & qu'il ne la rétablit point, ainsi que la suite le fait juger. Mais Clovis II en accordant ces graces aux Moines de saint Denis, ne songea apparemment qu'à dédommager ce Monastere des richesses que les nécessités publiques l'avoient obligé d'en enlever. La France ayant été affligée d'une grande famine l'an 651, ce Prince fut sensiblement touché de la misere de son peuple ; & il n'omit rien pour la soulager. Mais son Epargne ne suffisant pas à tant de malheureux, il donna ordre à Aigulfe Abbé

La Gaule affligée d'une famine.

(*a*) Le P. Germon dont la mémoire sera toûjours chere à ceux qui l'ont connu, convient dans ses sçavantes dissertations sur la Diplomatique qu'il n'est point douteux que Clovis II ait accordé un Privilege au Monastere de S. Denis. Mais cet habile Critique soûtient que l'Exemplaire qu'on en produit, n'est pas l'Original, ainsi qu'on le prétend, & que c'est au contraire une piéce falsifiée ou supposée. Entre plusieurs raisons qu'il apporte, celle qui me paroît la plus plausible, c'est qu'on voit parmi les souscriptions celle de Radobert qui prend la qualité de Maire du Palais. Le P. Germon fait voir qu'Erchinoald étoit alors Maire de Neustrie & de Bourgogne, & Grimoald d'Austrasie: à quoi le P. Mabillon répond que Radobert pouvoit être Maire du Palais de la Reine, ou Maire d'Aquitaine. Mais je ne trouve point de Maire d'Aquitaine, avant que cette Province ait formé un Royaume ; & il paroît que le Maire du Palais de la Reine n'auroit pas pris simplement la qualité de Maire du Palais. D'ailleurs, est-il vraisemblable qu'Erchinoald, qui en qualité de Maire du Palais étoit à la tête des affaires, ne se soit pas trouvé à l'Assemblée de Clichi, où fut accordé ce Privilege, & qu'il ne l'ait pas souscrit comme les autres Seigneurs ? C'est surquoi il ne m'appartient pas de prononcer.

L'AN 653. de ſaint Denis de rompre l'Abſide d'argent ou le couronnement dont le Roi Dagobert avoit fait orner le tombeau du ſaint Martyr, & d'en diſtribuer le prix aux pauvres. Il ſçavoit que dans des temps de miſére Jeſus-Chriſt ne deſaprouve point que l'or qui orne ſes Temples matériels, ſoit employé à nourrir ſes membres & à ſoutenir les Temples vivans du ſaint Eſprit.

Geſt. Dagob. c. 50.

L'Egliſe de France durant cette calamité rendit volontiers aux pauvres ce qu'elle avoit reçu des perſonnes riches. Pluſieurs ſaints Evêques ſe diſtinguerent par leurs aumônes : on aſſûre entre autres que S. Landri Evêque de Paris vendit alors ſes meubles, & juſqu'aux Vaſes ſacrés, & qu'il établit proche de la Cathédrale le célébre Hôpital pour les malades, qui eſt encore aujourd'hui un des plus beaux monumens de la charité qu'inſpire la Religion. Une homélie de ſaint Eloi nous fait en effet juger qu'une maladie contagieuſe ſucceda à la famine dont nous parlons.

Fondation de l'Hôtel-Dieu de Paris, attribuée à ſaint Landri.

Pluſieurs Evêques à l'exemple de S. Landri donnerent aux Monaſteres de leurs Diocéſes pluſieurs Privileges ſemblables à celui de ſaint Denis, comme nous le verrons dans la ſuite; & ce fut communément la ferveur & la régularité des Moines qui les leur mériterent. Il ſemble en effet que l'eſprit de ſaint Benoît le Patriarche des Moines d'Occident eût paſſé dans les Gaules avec ſes ſaintes Reliques, qui y furent apportées vers ce même temps, de la maniere que nous allons raconter.

Saint Mummole, ſecond Abbé de Fleuri, liſant un

Vers l'AN 653.

Tranflation des Reliques de S. Benoît & de fainte Scholaftique en France.

un jour dans les Dialogues de faint Grégoire la prédiction de faint Bénoît touchant la défolation du Mont-Caffin par les Lombards, fut frappé de la penfée que les Reliques de ce faint Abbé pourroient bien être demeurées enfevelies fans honneur fous les ruïnes de ce Monaftere; & dans cette idée il forma la réfolution de les en faire enlever. Il jetta les yeux fur un de fes Moines nommé Aigulfe, natif de Blois, qui lui parut propre pour cette pieufe & hardie expédition. Ce qu'il y eut de plus merveilleux, eft que faint Bérar Evêque du Mans, qui faifoit bâtir un Monaftere de Religieufes, eut en même-temps, à ce qu'on prétend, la même infpiration touchant les Reliques de fainte Scholaftique; & les Moines qu'il envoyoit à ce deffein en Italie, fe joignirent à Aigulfe. Celui-ci vifitant avec foin toutes les ruïnes du Monaftere du Mont-Caffin, apprit d'un vieillard que le lieu où repofoit le corps de faint Bénoît, étoit éclairé la nuit d'une colomne de feu. Il remarqua avec foin cet endroit, & y ayant foüillé, il trouva le cercueil où étoient les corps de faint Benoît & de fainte Scholaftique fa fœur. Il en prit les offemens. Ceux de faint Benoît demeurerent à Fleuri, & ceux de fainte Scholaftique furent portés au Mans, ou faint Berar les plaça dans le Monaftere de Filles, qu'il venoit de faire bâtir proche la ville, & dont il dédia l'Eglife en l'honneur de fainte Scholaftique. On ajoûte qu'il fe fit alors un grand nombre de miracles que nous ne rapportons pas, parce qu'ils n'ont été écrits que plufieurs fiécles après.

Hiftor. Tranfl. Reliq. S. Bened.

Vers l'An 653.

Les Écrivains Italiens qui envient à la France la gloire de posséder ce thrésor, s'inscrivent en faux contre cette Translation. Ils prétendent qu'il n'est nullement probable que les Moines du Mont-Cassin, qui en se retirant à Rome, avoient emporté le poids du pain & la mesure du vin, aussi bien que la Regle écrite de la main de saint Bénoît, eussent abandonné aux Barbares les Reliques de leur Pere. D'autres ont écrit qu'on retrouva le corps de saint Bénoît sous le Grand Autel du Mont-Cassin longtemps après. On cite de part & d'autre des Bulles des Souverains Pontifes, & il ne m'appartient pas de décider cette grande question. Mais je ne puis dissimuler, qu'après avoir pesé les raisons des deux parties, celles des Moines François paroissent les mieux fondées. On célébre cette Translation en plusieurs Eglises ; & Paul Warnefrid Moine du Mont-Cassin, qui écrivoit dans le siécle suivant, en réconnoît la verité. Nous verrons en son lieu comment Aigulfe qui avoit apporté ces Reliques d'Italie, devint le Martyr de son zéle pour la discipline Monastique.

L. 6. Hist. Longo. c. 2.

Martyre de S. Emmeram.

Un saint Evêque des Gaules nommé Emmeram, souffrit un martyre encore plus cruel à le considérer en lui-même, & dans sa cause qui fut la plus atroce calomnie. Il étoit né à Poitiers d'une famille noble, & ses talens l'avoient fait élever à l'Episcopat ; on ne sçait dans quelle ville. Mais il remplissoit avec zéle tous les devoirs d'un bon Pasteur, lorsqu'il se sentit inspiré de quitter son troupeau, pour aller porter l'Evangile aux peuples de la Pannonie,

Vita Heimerammi ap. Surium. à Cyrino Frigesinsi.

qui étoient encore ensévelis dans les ténébres du Paganisme. Ayant donc fait élire un autre Evêque en sa place, il partit pour sa Mission avec quelques compagnons qu'il s'associa. En passant par la Baviere, il declara à Théodon Duc de cette Province, le dessein qu'il avoit pris d'aller prêcher la foi aux Avares & aux Huns. Théodon qui étoit en guerre avec ces Barbares, l'en détourna, & le pria de s'arrêter en Baviere, où il trouveroit assez d'exercice à son zéle. En effet les Bavarois encore Néophytes pour la plûpart, faisoient une alliance monstrueuse du Christianisme avec leurs superstitions. Emmeram se fixa à Ratisbonne, & y travailla trois ans avec un succès qui répondit à la grandeur de ses travaux. Après ce temps-là il eut la devotion de faire un pélerinage à Rome, & il en demanda la permission au Duc Théodon qui la lui accorda.

Vers l'AN 653.

Ce Duc avoit une fille nommée Otta, qui s'étoit laissée séduire par un jeune homme qu'elle aimoit, nommé Sigisvald, fils d'un Juge du païs. Sa grossesse ayant fait connoître sa faute, pour sauver la vie à son amant, elle accusa le saint Evêque qui étoit déja parti pour Rome ; & ce départ donna quelque couleur à une calomnie si éloignée d'ailleurs de la vraisemblance. Lantbert fils du Duc Théodon, courut aussi-tôt après Emmeram avec une troupe de soldats, pour laver dans son sang le deshonneur de sa famille. On peut s'imaginer quelle dut être sur ce point la vivacité d'un jeune Seigneur. Dès qu'il eut atteint celui qu'il croyoit coupable, il lui fit les plus sanglans réproches. Le Saint eut beau

Vers l'An 653. protester de son innocence, & appeller au saint Siége; Lantbert n'écouta que son ressentiment. Il le fit attacher à une échelle, & nomma cinq de ses satellites pour le tourmenter. Deux en eurent horreur, & disoient en tremblant : *Seigneur Jesus, ne nous imputez pas son sang.* Les autres lui insultoient avec outrage.

Ces cruels satellites commencerent par lui couper les doigts à toutes les jointures. Ensuite ils lui arracherent les yeux, lui couperent le nez, les pieds & les mains, & le mutilerent en d'autres endroits que la pudeur empêche de nommer. Au milieu de ces douloureux supplices Emmeram ne cessoit de loüer le Seigneur, & de chanter des Pseaumes. Ses bourreaux lui envierent encore cette consolation, & lui couperent la langue : après quoi ils le laisserent ainsi nageant dans son sang. Les habitans accoururent aussi-tôt en foule, & mirent le saint Evêque qui respiroit encore, sur un chariot pour le porter au bourg d'Ascheim. Il mourut en chemin, & fut enterré à Ascheim dans l'Eglise de saint Pierre, & ensuite transféré à Ratisbonne dans l'Eglise de saint George. On célébre sa fête le 22 de Septembre.

L'Auteur de sa Vie ajoûte à ce que nous avons rapporté une circonstance que nous avons crû devoir omettre, parce qu'elle n'a nulle vraisemblance. Il dit que saint Emmeram avant son départ permit à la Princesse de l'accuser de ce crime; & que prévoyant ce qu'il devoit lui en arriver, il avertit un de ses Prêtres de déclarer son innocence, quand il

auroit appris qu'il auroit été mis à mort pour le péché d'un autre. Si ce fait eſt veritable, il faut réconnoître que la charité de ce ſaint Evêque ne fut pas aſſez éclairée. Il n'eſt jamais permis de ſe faire accuſer d'un crime dont on eſt innocent; & un Paſteur eſt toûjours redevable à ſon troupeau d'une réputation pure & ſans tache, particuliérement ſur un article tel que celui dont il s'agiſſoit. Il vaut mieux s'inſcrire en faux contre ces circonſtances, qui ne ſont atteſtées que par un Auteur qui écrivoit un ſiécle après. Quoiqu'il en ſoit, les éclatans miracles que ſaint Emmeram fit après ſa mort, juſtifierent aſſez ſon innocence. L'Epitaphe qui fut mis ſur le tombeau de ce ſaint Evêque, rapporte ſon martyre à l'an 652.

Vers l'An 653.

Les Ducs de Baviere commençoient alors à ſe ſouſtraire de la domination Françoiſe. La bonté de Sigébert III (a) Roi d'Auſtraſie, & les troubles qui ſuivirent ſa mort, leur en faciliterent les moyens. Ce Prince content de mériter un Royaume éternel, parut peu jaloux des droits d'une Couronne paſſagere. Il mit ſa gloire à triompher de l'ambition & de la volupté; & après avoir évité conſtamment les piéges qui ſont tendus de toutes parts à la vertu des Grands de la terre, il mourut ſaintement vers l'an 656 le 1 de Février, jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire. Il fut enterré dans le Monaſtere de ſaint Martin, qu'il avoit fait bâtir proche de Mets; & quand ce Monaſtere fut détruit l'an 1552 par or-

Mort & caractere du Roi Sigébert III.

(a) Quelques Auteurs nomment ce Prince Sigébert II, parce qu'ils ne comptent pas Sigebert arriere-petit-fils de Brunehauld, lequel fut cependant proclamé Roi.

Vers l'AN 654.

dre du Duc de Guiſe, qui ſe préparoit à ſoûtenir le Siége dans Mets, contre l'armée de l'Empereur Charles-Quint, les Reliques de ſaint Sigébert furent transférées dans l'Egliſe Primatiale de Nanci, où elles ſont aujourd'hui révérées.

Sigébert laiſſa en mourant un fils en bas âge nommé Dagobert. Ainſi la diſpoſition qu'il avoit faite, en déclarant le fils de Grimoald ſon ſucceſſeur, au cas qu'il mourut ſans enfans, fut annullée. Mais auſſi mauvais politique qu'il étoit Prince religieux, il jugea de la fidélité de Grimoald par les obligations que lui avoit ce Seigneur; & il eut l'imprudence de confier l'éducation du jeune Roi à celui même qui eſpéroit le Thrône pour ſon fils, ſi le Prince venoit à manquer. Il ignoroit que l'ambition eſt un crime, qui fait qu'on ſe pardonne tous les autres, & même l'ingratitude, le plus odieux de tous: elle rendit bien tôt Grimoald rebele. Il fit tonſurer le jeune Dagobert par Didon Evêque de Poitiers; & l'ayant fait conduire en Ecoſſe ou en Irlande, il fit proclamer Roi ſon fils, qu'il nomma Childebert. Il fut en effet reconnu Roi d'Auſtraſie, & il accorda en cette qualité quelques Privileges à ſaint Nivard de Rheims. Mais les Seigneurs François qui ſe ſont toûjours diſtingués par une fidélité inviolable envers la Maiſon Royale, renverſerent bien-tôt le Thrône de l'uſurpateur; & s'étant ſaiſis de Grimoald, ils le conduiſirent dans les priſons de Paris, où il mourut l'an 659.

Grimoald fait proclamer ſon fils Roi d'Auſtraſie ſous le nom de Childebert.

Flodoard. l. 2. c. 7.

Cependant Dagobert ne fut pas rappellé; ſoit qu'il demeurât caché, ou qu'il y eût de nouvelles

intrigues. Clovis II qui étoit déja Roi de Bourgogne & de Neustrie, fut reconnu Roi d'Austrasie : mais il n'avoit pas la tête assez forte, pour porter le poids de tant de Couronnes. On prétend même qu'il fut attaqué sur la fin de sa vie de quelques accès de démence, pour avoir enlevé de l'Eglise de saint Denis un os du bras de ce saint Martyr. C'est un Moine de saint Denis qui écrit ce fait, qu'on peut regarder comme une de ces fables, ausquelles il paroît trop crédule, quand elles intéressent son Monastere. Quoi qu'il en soit, Clovis ne joüit pas long-temps de sa nouvelle puissance. Il mourut au mois de Novembre de l'an 656, après dix-huit ans de regne.

L'An 656.

Saint Eloi eut un mois auparavant une vision qui lui fit prédire la mort de ce Prince. « Je voyois, » dit-il, le Soleil s'avancer vers la troisiéme heure du » jour, & briller d'une grande clarté, lorsqu'il dis- » parut tout-à-coup. Je vis en sa place une Lune en- » tourée de trois Etoiles, tenir la même route : elle » disparut aussi avant le midi. J'apperçus alors les » trois Etoiles se darder leurs rayons ; mais bien- » tôt la plus brillante ne parut plus. Les deux au- » tres continuerent quelque temps leur route, mais » une d'elles s'éclypsa encore ; & celle qui resta de- » vint si lumineuse, qu'elle égaloit la clarté du so- » leil. » Le saint Evêque expliqua lui-même sa vision. Le Soleil étoit Clovis qui mourut trente jours après. La Lune étoit la Reine Bathilde, qui fut quelque temps Régente, & les trois Etoiles, les trois fils de Clovis, Clothaire, Childéric & Thierri, dont un

Vision de S. Eloi sur la mort de Clovis II & des Princes ses enfans.

Audoen. Vit. Elig. l. 2. c. 30.

L'AN 656. seul resta Monarque de la France.

La mort d'Erchinoald revélée à S. Eloi.

Saint Eloi eut aussi révélation de la mort d'Erchinoald Maire du Palais, qui suivit de près celle du Roi Clovis II. Ce Ministre avoit, comme nous avons vû, bâti & doté plusieurs Eglises ou Monasteres de ses biens. Mais les fondations que font les Grands, sont souvent des marques équivoques de leur piété ; & Dieu réprouve des aumônes, qui ne sont que des fruits de la rapine & de l'injustice. Erchinoald eut beau rendre aux Autels une partie des biens qu'il avoit pris au peuple & au Roi, il ne put éviter la colere de Dieu, qui éclata enfin contre lui d'une maniere bien sensible. Il avoit mandé à S. Eloi de se rendre auprès de lui pour l'accompagner dans un voyage. Comme le saint Evêque ne paroissoit point disposé à quitter son troupeau, pour aller faire sa Cour au Ministre, les Abbés & d'autres personnes de distinction de Noyon le presserent de se conformer là-dessus aux desirs d'Erchinoald, de peur qu'il n'encourût son indignation. « Eh, mes freres, leur répondit-il, pourquoi vou« lez-vous que je me donne cette fatigue ? Cet hom« me va là : mais il n'en reviendra pas en vie. »

Audoen. Vit. Elig. l. 2. c. 26.

Saint Eloi ne laissa pas de se rendre à la suite d'Erchinoald, & de l'accompagner, comme il le souhaitoit. Mais peu de jours après qu'ils furent arrivés ensemble à une Terre qui étoit le terme du voyage, la prédiction se vérifia. Le saint Evêque étant sorti un soir pour se promener dans la Cour en récitant quelques Pseaumes, il vit une colomne de feu tomber du Ciel sur la maison, & pénétrer dans la chambre

chambre d'Erchinoald. Ayant réfléchi un moment sur ce phénomene, il dit à son Diacre que c'étoit un présage de la mort prochaine de ce Ministre. Erchinoald fut effectivement frappé à l'instant d'un mal inconnu, qui lui brûloit les entrailles. Saint Eloi qu'il fit appeller aussi-tôt, lui conseilla de profiter du peu de temps qui lui restoit, pour faire donner aux pauvres des sacs pleins d'or qu'il avoit fait porter avec lui. Mais les avares ne tiennent jamais plus à leurs richesses, que quand il faut les quitter. Ce mauvais riche différa de suivre ce conseil, & mourut ainsi. Saint Eloi fit rapporter son corps avec lui, & prit soin de sa sépulture. L'autorité de saint Oüen ne nous permet pas de révoquer en doute les circonstances funestes de cette mort : il faut cependant convenir que d'autres Auteurs contemporains donnent de grandes loüanges à Erchinoald. L'AN 656.

Clovis II laissa en mourant trois enfans, Clothaire, Childéric, & Thierri, dont Clothaire l'aîné qui lui succéda, avoit à peine cinq ans. C'étoit une foible ressource pour la Monarchie, dans un temps où les factions & la puissance des Seigneurs François commençoient à les rendre presque aussi redoutables au Souverain que des ennemis étrangers. Mais pour le bonheur de la France, Dieu avoit placé sur le Thrône une Reine, dont la prudence, la piété, & les autres talens réünirent les cœurs des François ; & qui par la sagesse avec laquelle elle usa de l'autorité du jeune Roi son fils, dont elle étoit dépositaire, laissa à peine appercevoir que c'étoit le temps d'une

Clothaire III sainte Bathilde Régente.

L'AN 656. Minorité. Je parle de Bathilde, qui fut une des plus ſaintes & des plus grandes Reines qu'ait eûes la France. Les degrés par où elle parvint à la Couronne, firent bien voir que c'étoit la main de Dieu qui lui en avoit applani le chemin.

Hiſtoire de ſainte Bathilde.

Bathilde étoit née d'une illuſtre famille des Saxons-Anglois. Elle fut priſe durant les guerres alors ſi fréquentes dans la grande Bretagne, & conduite en France, où toute jeune encore, elle fut venduë comme eſclave à Erchinoald Maire du Palais. Mais c'étoit là que la fortune, ou plûtôt la Providence l'attendoit, pour l'élever au plus haut degré de la grandeur. Les ſentimens de la jeune eſclave parurent fort au-deſſus de ſa condition. Ses malheurs & ſa beauté, à qui ſa modeſtie donnoit de nouveaux charmes, la firent conſidérer de ſon Maître, qui par égard pour ſa qualité ne lui donna d'autre emploi que de lui verſer à boire. Il l'aima bientôt, & voulut l'épouſer après la mort de ſa femme Lanthilde : mais l'amour ne ſe commande point. Bathilde qui s'étoit ſans doute apperçuë des ſentimens que le Roi avoit pour elle, ne montra que de l'indifférence & de la répugnance pour épouſer le premier Miniſtre, qui de ſon côté pour s'aſſûrer de la protection, fut bien-aiſe qu'une Reine lui fût redevable de ſa Couronne. Quoiqu'il en ſoit, le Roi Clovis qui avoit eu occaſion de voir Bathilde chez Erchinoald, fut auſſi épris de ſa beauté que touché de ſa vertu, & il la choiſit pour ſon épouſe.

Vit. Bathild.

Vertus de ſainte Bathilde.

Ce haut rang ne lui fit pas oublier celui dont elle avoit été tirée; & elle ne ſe ſervit de ſon pouvoir,

que pour soulager les malheureux, & protéger les serviteurs de Dieu. Le Roi lui donna pour Aumônier saint Genès. C'est la premiere fois que je trouve qu'il soit fait mention de cette charge. La Reine se servit de ce saint Abbé, pour distribuer les charités qu'elle répandoit avec une sainte profusion. Elle fit sur-tout de grandes libéralités aux Monasteres de Jumiege, de Fontenelle, de Joüarre, de Faremoûtier, & de Corbion près de Chartres.

La pieuse Reine avoit une singuliere vénération pour saint Eloi. Pendant sa premiere grossesse elle étoit dans de cruelles inquiétudes; parce qu'elle craignoit d'avoir une fille, & que par là le Royaume ne vînt à succomber. Ce sont les expressions de saint Oüen, qui marquent combien on étoit persuadé que la Couronne de France ne pouvoit appartenir aux filles. Saint Eloi consola la Reine en l'assûrant qu'elle auroit un fils, qu'il seroit son Parrain; & il le nomma par avance Clothaire. L'événement justifia la prédiction.

Vit. El'g l. 2. c. 30.

Les grandes qualités de Bathilde parurent particuliérement pendant sa Régence. Et certes, il ne falloit pas un mérite moins éclatant que le sien, ni un talent de gouverner moins singulier, pour sçavoir comme elle prévenir les troubles, & retenir les Grands dans le devoir, sur-tout en un temps où la puissance des Maires du Palais avoit affoibli, ou même avili celle des Rois. Bathilde eut même le crédit de faire reconnoître Roi d'Austrasie son second fils Childéric sous la Régence d'Imnichilde, veuve de Sigébert, laquelle parut en cette occasion

Vers l'AN 659.

Childéric Roi d'Austrasie.

Vers l'An 659.

ſacrifier les interêts de ſon fils Dagobert à ceux de ſa fille Bilichilde, qu'elle fit épouſer à Childéric, dès qu'il fut en âge.

A cette injuſtice près, qu'il ne fut peut être pas au pouvoir d'Imnichilde d'empêcher, cette Reine gouverna avec ſageſſe ſous le nom de Childéric. Le temps nous a conſervé pluſieurs Chartres de ce Prince, qui peuvent être des preuves de ſa piété, ou plûtôt de celle de la Régente. Dès la ſeconde année de ſon regne, il donna à ſaint Amand la Terre de Bariſi au Diocéſe de Laon, pour y bâtir un Monaſtere, que ce ſaint Evêque ſoûmit à celui d'Elnon. Le jeune Roi déclare dans cet Acte qu'il ne ſçavoit pas encore ſigner ſon nom. Il étoit déja marié, lorſqu'il confirma & augmenta les Donations faites par Sigébert aux Monaſteres de Stavelo & de Malmedi.

Apud Miræum Cod. Donat. Belg c. 3.

Fondations de quelques Monaſteres par Childéric

Childéric fonda en Alſace le Monaſtere de Grégoriental, ſous l'Epiſcopat de Berthaire Evêque de Strasbourg; & il donna à ſaint Amand la Terre de Nant, alors du Diocéſe d'Uzès, pour y établir le Monaſtere de ce nom: ce qui fut exécuté malgré les oppoſitions de l'Evêque Mummole. Nant eſt aujourd'hui du Diocéſe de Vabres, qui dans ſon origine étoit auſſi un Monaſtere fondé par Raimond de Toulouſe; comme Lavaur en étoit un autre, fondé par ſaint Elan ou Alain, que quelques Ecrivains ont confondu avec ſaint Amand. Nous parlerons en ſon lieu de l'érection de ces deux Monaſteres & de pluſieurs autres en Siéges Epiſcopaux.

S. Alain.

Bathilde fit des fondations encore plus éclatantes. Mais avant que de donner ces marques de ſa ma-

gnificence, elle s'appliqua à en donner de sa bonté & de sa tendresse envers son peuple, qui gémissoit sous le fardeau excessif des impôts. Elle ôta une Capitation qu'on levoit sur toutes les personnes, & même sur les enfans avec tant de rigueur, qu'il y avoit des peres que le désespoir portoit à laisser mourir leurs enfans, dans l'impossibilité où ils se voyoient de pouvoir les nourrir, & de payer encore pour eux. Quoique les Finances du Roi fussent considérablement diminuées par ces retranchemens, cette pieuse Reine dont l'œconomie étoit pour l'Etat un grand revenu, trouva le moyen de fonder deux célébres Monasteres, qui sont encore aujourd'hui d'illustres monumens de sa piété ; sçavoir celui de Chelles, & celui de Corbie.

Capitation ôtée par sainte Bathilde.

Vit. S. Bathild.

Chelles étoit une maison Royale à quatre lieuës de Paris, où sainte Clothilde avoit autrefois établi un Monastere de Filles en l'honneur de saint George. Apparemment qu'il étoit alors ruïné : sainte Bathilde le fit rebâtir, ou plûtôt en fonda un nouveau dans le dessein de s'y retirer, dès que son fils seroit en état de gouverner par lui-même. Le principal Autel étoit dédié en l'honneur de la Croix, celui de l'aîle droite l'étoit sous l'invocation de saint George, & celui de l'aîle gauche sous celle de saint Etienne. La pieuse Reine donna à ce Monastere un Calice d'or fait par saint Eloi : on l'y conserve encore ; il est haut d'un pied, & enrichi de pierreries au haut & au bas de la coupe (*a*).

Fondation du Monastere de Chelles.

(*a*) M. du Saussai a donné dans sa *Panoplie Sacerdotale* la figure de ce Calice de saint Eloi, la coupe en est beaucoup plus longue, & l'ouverture de la coupe plus étroite que dans nos Calices ordinaires.

L'AN 659. Dès que les bâtimens furent achevés, Bathilde fit prier sainte Théodlechilde ou Théléchilde Abbesse de Joüarre, de lui donner quelques unes de ses Religieuses d'une grande vertu, pour y établir la Regle; & elle demanda nommément sainte Bertile, qui fut conduite à Chelles par saint Genès à la tête de la nouvelle Colonie.

Vita Bertil.

S. Bertile premiere Abbesse de Chelles.

Vit. Bertil. ap Duchesne, t. 1. p. 668.

Bertile étoit née d'une famille noble du Soissonnois. Saint Oüen lui ayant un jour demandé si elle ne vouloit pas servir le Seigneur, elle répondit que dès son enfance elle avoit formé le dessein de lui consacrer sa virginité. Ses parens consentirent qu'elle l'executât, & ils la conduisirent eux-mêmes au Monastere de Joüarre, dont elle ne fut tirée que pour être la premiere Abbesse de celui de Chelles.

Sainte Téléchilde Abbesse de Joüarre.

Sainte Téléchilde (*a*) mourut peu de temps après. On croit qu'elle étoit sœur d'Aglibert Evêque de Paris, dont nous parlerons dans la suite. Elle est honorée le dixiéme d'Octobre, & sainte Agliberte qui lui succéda, l'onziéme d'Août. Sainte Balde fut la troisiéme Abbesse de Joüarre. La sainteté des Abbesses de ce Monastere est un préjugé de la ferveur des Filles qui le composoient. Il est aussi rare qu'une Communauté ne soit pas réguliere sous une pieuse Supérieure, qu'il est peu ordinaire qu'elle le soit sous une Abbesse qui donne l'exemple du relâchement.

Le Monastere de Corbie ne fut pas moins célé-

(*a*) On voit encore à Joüarre une partie de l'Epitaphe de sainte Téléchilde, lequel est conçû en ces termes;
Hoc membra post ultima teguntur fata sepulchro
Beata Theodlechildis intumat. Virginis,
Genere nobilis, meritis fulgens, strenua moribus
Flagravit in Dogmate almo . . . .

bre pour les hommes, que Chelles le fut pour les Filles. Corbie eſt un ruiſſeau, lequel perdant ſon nom en tombant dans la Somme, le donne au Monaſtere & à la ville qui ont été bâtis en ce lieu. Cette Terre avoit été cédée à un Seigneur nommé Gontland : mais comme après ſa mort elle eut été réünie au Fiſc du Roi, Bathilde la jugea propre pour y ériger un Monaſtere d'hommes, ſuivant la Regle de ſaint Colomban & de ſaint Benoît. Elle obtint pour ce ſujet de ſaint Valdebert Abbé de Luxeu, un ſaint Religieux nommé Théoffroi pour en être le premier Abbé. Il fut dans la ſuite élevé à l'Epiſcopat, ſans qu'on puiſſe convenir du Siége qu'il occupa.

L'AN 659.

Fondation du Monaſtere de Corbie.

Le Monaſtere de Corbie fut un des plus renommés de toute la France, tant par ſes richeſſes, que par les etudes Monaſtiques qui y fleurirent ſous d'habiles Maîtres. Il renfermoit trois Egliſes & trois Oratoires. La principale Egliſe étoit dédiée ſous le nom de S. Pierre & de S. Paul, & les deux autres ſous ceux de S. Jean l'Evangéliſte & de S. Etienne. Les trois Oratoires étoient conſacrés en l'honneur de S. Jean Baptiſte, de S. Jean l'Evangéliſte & de ſaint Martin. Nous avons encore l'Acte de la fondation de Corbie, ſigné du Roi Clothaire III, & de la Reine Bathilde ſa mere. On y aſſigne pour la ſubſiſtance des Moines pluſieurs belles Terres au nombre de dix. On y accorde l'exemption au Monaſtere, & aux Terres qui en dépendent, avec défenſes aux Juges Royaux d'y exercer leur Juriſdiction. Par un autre Acte le Roi exempte de tous droits de Doüan-

T. 1. Conc. Gall. p. 500.

L'AN 659. ne les Moines de Corbie, en quelques lieux du Royaume qu'ils aillent pour acheter & faire conduire au Monastere les provisions nécessaires. Ce dernier Acte est daté d'Estrépigni du 23 de Decembre de la cinquiéme année de Clothaire III, c'est-à-dire de l'an 660.

T. 1. Concil Gall. p. 501.

Fondation d'un Monastere de Religieuses à Noyon, en faveur de sainte Godeberte

Ce jeune Prince avoit quelque-temps auparavant donné à sainte Godeberte le Palais qu'il avoit à Noyon, avec l'Oratoire de saint George, pour y établir une Communauté de douze Religieuses. Godeberte étoit une fille de qualité du territoire d'Amiens. Ses parens ne la voulurent pas marier sans avoir l'agrément du Roi Clothaire III. Comme on s'étoit assemblé pour traiter de cette affaire, saint Eloi qui étoit présent, ayant pressenti les desseins de la jeune Vierge, lui mit un anneau au doigt, comme pour l'épouser au nom de Jesus-Christ. Godeberte protesta en même-temps qu'elle n'auroit jamais d'autre époux que celui des Vierges: ce qui engagea le saint Evêque à lui donner le Voile, & le Roi à lui fonder un Monastere. Elle s'y sanctifia par toutes les vertus propres de son état, & Dieu manifesta sa sainteté par plusieurs miracles. Elle est honorée, comme Patrone de Noyon, l'onziéme d'Avril.

Vita Godebertæ 11 Aprilis ap. Boll.

Mort de S. Eloi.

Sainte Godeberte n'eut pas long-temps la consolation de profiter des instructions de saint Eloi, qui l'avoit consacrée au Seigneur. Ce saint Evêque mourut sur la fin de l'an 659 (*a*), dans la vingtiéme

(*a*) Le P. Pagi rapporte la mort de S. Eloi à l'an 658; & il croit avoir une démonstration de son sentiment dans ce que S. Mommolin successeur de S. Eloi, se trouve avoir signé le Privilege de S. Pierre le Vif, daté de la troisiéme année de Clothaire III,

année

année de ſon Epiſcopat, & la ſoixante-&-onziéme de ſon âge. Le Seigneur qui lui avoit révélé la mort de tant de perſonnes, ne lui laiſſa pas ignorer l'heure de la ſienne. Se promenant un jour par la ville de Noyon, il remarqua une muraille de l'Egliſe de ſaint Médard qui menaçoit ruïne. Il fit auſſi-tôt appeller l'Architecte, & dit que ſi on n'y remédioit pas inceſſamment, on ne le feroit pas de ſon vivant. Quelques jours après étant tombé malade d'une fievre lente, il fit aſſembler ſes diſciples & ſes domeſtiques, ç'étoit le dernier jour de Novembre, & leur dit : « Mes chers enfans, recevez les derniers aver- » tiſſemens de vôtre pere. Si vous m'aimez, comme je » vous aime, efforcez-vous de garder les Comman- » demens de Dieu. Que le Seigneur Jeſus ſoit con- » tinuellement l'objet de vos déſirs ; ne ſoûpirez » que pour lui : craignez ſur-tout ſes terribles juge- » mens. Pour moi, je vais vous quitter ; le Seigneur » m'appelle à lui. »

L'AN 659.

Audoenus Vita Eligii l. 2. c. 32.

Comme ils ne purent répondre à ces tendres paroles que par leurs larmes, il fit approcher ſes domeſtiques, & leur marqua divers Monaſteres où ils devoient ſe retirer après ſa mort, pour y travailler à leur ſalut. Sur le ſoir du même jour, il ſe mit à genoux malgré ſa foibleſſe, & pria affectueuſement le Seigneur de donner un bon Paſteur à ſon troupeau. Etant à l'agonie, il recüeillit ſes forces, dit

laquelle répond partie à l'an 658, & partie à l'an 659. Mais 1°. les ſouſcriptions de ce Privilege auſſi bien que de celui de ſainte Colombe, ſont fort défectueuſes 2°. Le Privilege eſt adreſſé à S. Eloi, qui ſe trouva, ſelon le Moine Clarius, au Concile où il fut donné. Pourquoi S Eloi n'auroit il pas ſigné ce Privilege ? Si on le fit dans la ſuite ſouſcrire à S Mommolin, on n'a pas de preuve qu'il le ſouſcrivit la troiſiéme année de Clothaire III.

L'AN 659. adieu à ses amis & à ses disciples ; & après avoir prié quelque-temps à voix basse, il s'écria : « C'est « maintenant, Seigneur, que vous laissez aller en « paix vôtre serviteur. Souvenez-vous que vous « m'avez formé comme un vase d'argile : n'entrez « pas en jugement avec vôtre serviteur. Christ Ré« dempteur du monde, souvenez-vous de moi, vous « qui êtes seul sans peché. Je remets mon ame en« tre vos mains, recevez-la selon vôtre grande miséricorde. » En disant ces paroles, il expira à la premiere heure de la nuit, le 1 de Decembre, jour auquel on célébre sa fête.

On mit aussi tôt son corps dans un cercüeil ouvert, & on le porta à l'Eglise, où les Clercs passerent le reste de la nuit à chanter des Hymnes, & le peuple à pleurer & à gemir. Le lendemain il s'y fit un concours prodigieux. La Reine Bathilde arriva à Noyon avec les Princes ses fils, & avec une nombreuse Cour. Elle s'étoit mise en chemin à la premiere nouvelle de la maladie du saint Evêque, & elle fut sensiblement affligée de ne le plus trouver en vie. Pour s'en consoler, elle ordonna qu'on transportât son corps à son Monastere de Chelles. D'autres étoient d'avis qu'on devoit enrichir de ce Thrésor la Capitale du Royaume. Mais le Clergé & le peuple de Noyon s'opposoient avec courage à ces prétentions ; & le Ciel se déclara pour eux. Car, comme on se fut mis en devoir de leur enlever le corps de leur Pasteur par ordre du Roi, on ne put jamais remuer le cercüeil.

La Reine Bathilde tache en vain de faire porter le corps de saint Eloi au Monastere de Chelles.

Audoen. l. 2. c. 34.

La Reine Bathilde qui mit elle-même la main à

l'œuvre pour s'aſſûrer du miracle, ne ſe rebuta pas : on ordonna un jeûne de trois jours, après lequel on fit de nouveaux efforts auſſi inutiles que les premiers. La Reine pour ſoulager ſa douleur, découvrit la face du ſaint Evêque, & la baiſa avec une tendre piété. Alors, quoiqu'il fût mort depuis pluſieurs jours, & que ce fût en Hyver, il coula du ſang en abondance de ſes narines. La Reine & les Evêques qui étoient préſens, en tremperent des mouchoirs pour les conſerver comme des Reliques. Il fut enterré à Noyon dans ſon Monaſtere de ſaint Loup, qui dans la ſuite prit ſon nom. La Reine voulut ſuivre le Convoi à pied ; & malgré le mauvais chemin, on ne put lui perſuader de monter à cheval.

L'AN 659.

Il nous reſte ſeize Homélies attribuées à ſaint Eloi. Pluſieurs Critiques croyent qu'elles ſont d'un Auteur poſtérieur, & les Sectaires ſur-tout les rejettent avec mépris. Mais la plus forte raiſon qu'ils ont d'en agir ainſi, c'eſt qu'ils y trouvent la condamnation préciſe de leurs erreurs. On ne peut établir en termes plus formels la réalité dans l'Euchariſtie, que le fait l'Auteur de ces Homélies, quel qu'il ſoit. « Ainſi que Jeſus-Chriſt, dit-il, a pris » véritablement nôtre chair, & eſt né véritablement » homme de la Vierge Marie : de même, c'eſt ſa » vraie chair & ſon vrai ſang que nous mangeons » & bûvons dans le Sacrement . . . La reſſemblance du pain & du vin y reſte après la conſécration, de peur que nous n'ayions horreur du » Sang. » Il ajoûte : « Pluſieurs demandent ſi chaque » Fidéle doit recevoir tous les jours le Corps & le »

Homélies attribuées à S. Eloi.

Hom. 8. t. 2. Bib.PP. p. 103, Edit. Par. an. 624.

L'AN 659. « Sang de Jesus-Christ, ou se priver pendant quel- « ques jours de ce Sacrement » ; & il répond ainsi à cette question : « Celui-ci honore le Sacrement en « n'osant le recevoir tous les jours ; & celui-là l'ho- « nore aussi en n'osant s'en priver un seul jour. »

Il recommande aux personnes engagées dans le mariage de garder la continence quelques jours avant les Fêtes, afin de recevoir dignement le Corps de Jesus-Christ. Sur quoi il dit qu'un Auteur qu'il ne nomme pas, prétend qu'il n'est pas plus permis à un Chrêtien d'avoir commerce avec sa femme pendant le Carême, que de manger de la chair. La décision est trop sévere ; mais elle sert du moins à nous faire voir, combien on étoit persuadé que l'abstinence des plaisirs même permis, étoit convenable au saint temps du Carême, qui est un temps de pénitence.

Homil. 16. ibid. p. 124.

L'Auteur de ces Homélies établit aussi le dogme du Purgatoire ; & il entre dans un grand détail de mœurs.

Homil. 8. p. 98.

On y voit que dès ce temps-là on portoit à la Messe le jour de la Purification des cierges allumés ; & il prétend que cette cérémonie avoit été instituée pour l'opposer aux Lustrations que faisoient les Romains avec des cierges (*a*) & des lampes au mois de Février, en l'honneur du Dieu *Fébruus*, c'est-à-

Homil. 2 p. 86.

(*a*) Le Verset *Lumen ad revelationem gentium*, qu'on chante à la Purification, peut avoir donné lieu aux Fidéles de porter ce jour-là des cierges, comme des symboles de Jesus Christ nôtre vraie lumiere. Ce qui n'empêche pas que l'Eglise n'ait eu aussi en vûë d'opposer cette pieuse cérémonie aux Lustrations des Anciens. Car il est certain que les Idolâtres portoient quelquefois des cierges. Macrobe remarque qu'on cessa d'immoler des hommes aux fêtes de Saturne, qu'on se contenta d'y allumer des cierges ; parce qu'on fit réflexion que le mot grec φως, signifie une lumiere aussi-bien qu'un homme.

dire, de Pluton. Il dit que les Pénitens publics étoient placés dans l'Eglise à la gauche : qu'avant que de leur donner l'absolution le Jeudi Saint, on exigeoit d'eux que pour marque d'un sincere repentir, ils levassent la main droite : que le même jour du Jeudi Saint on lavoit, non-seulement les Autels, mais encore les murailles & le pavé de l'Eglise.

L'AN 659.

Homil. 8. p. 99.

Hom. 7.

Homil. 8. p. 102.

Si ces Homélies ne sont pas de saint Eloi, comme on peut l'assûrer de quelques-unes, elles sont du moins d'un Auteur ancien. Mais ce qui doit nous consoler de celles de ce S. Evêque qui peuvent être perduës, c'est que nous avons un précis des moralités qu'il prêchoit à ses Auditeurs. Et cet abbrégé, que nous a conservé saint Oüen, n'est autre chose que le Traité qu'on a intitulé, *De rectitudine Catholicæ conversationis*, & qui est attribué à saint Augustin. L'autorité de saint Oüen ne laisse aucun lieu de douter que ce ne soit un Extrait des Sermons de saint Eloi. On y voit les plus beaux traits de la morale Chrêtienne exposés avec une simplicité, qui leur donne une nouvelle force.

Inter Oper. Aug. in Append. t. 6.

Extrait des Sermons de S. Eloi, recüeilli par S. Oüen.

Le saint Evêque exhorte particuliérement ses Auditeurs à penser souvent aux terribles jugemens de Dieu : « Examinez, dit-il, si en ce jour vous » aurez gardé ce que vous avez promis au Baptême, » de renoncer au Démon & à ses œuvres. Celui qui » étoit alors en état de répondre, l'a promis par lui- » même ; celui qui n'étoit pas en âge de le faire, a » eu quelqu'un qui a répondu pour lui, à sçavoir, ce- » lui qui l'a levé des sacrés Fonts. » On voit ici l'ancien usage des promesses du Baptême que les Par-

Audoen. l. 2. Vita Eligii c. 15. t. 5. Spicleg.

L'AN 659. rains font pour les enfans.

Enſuite ſaint Eloi après avoir recommandé à ſon peuple de donner l'aumône, chacun ſelon ſon pouvoir, de payer la Dîme aux Egliſes, d'apprendre par cœur, & de faire apprendre à leurs enfans le Symbole & l'Oraiſon Dominicale, de veiller à l'inſtruction & à la conduite des enfans dont ils ſont les Parains, & de pratiquer les autres devoirs du Chriſtianiſme; il ajoûte: « Si vous obſervez ces choſes, « quand au jour du Jugement vous comparoitrez « devant le Juge éternel, vous direz avec confian- « ce: Donnez-nous, Seigneur, parce que nous vous « avons donné. Faites-nous miſéricorde, parce que « nous l'avons faite. Nous avons accompli ce que « vous nous avez commandé: donnez-nous ce que « vous nous avez promis. »

Ibid.

Superſtitions qui étoient encore en uſage en quelques Provinces de la Gaule au ſeptiéme ſiécle.

Ap. Audoen. l. 2. Vit. Eligii c. 15. t. 5. Spicileg.

Le ſaint Evêque combat ſouvent dans ſes diſcours les reſtes du Paganiſme; & le détail où il entre là-deſſus, mérite d'être rapporté, parce qu'il nous inſtruit des folles ſuperſtitions qui regnoient encore en pluſieurs endroits de la Gaule. Il défend de conſulter les Devins & les Sorciers; d'obſerver les Augures, les éternuëmens, les jours de la ſemaine ou de la lune pour ſe mettre en chemin, ou pour commencer quelque ouvrage; de ſe déguiſer le premier jour de Janvier en vache & en cerf, ou de prendre d'autres figures infames & ridicules; de donner ce jour-là des êtrennes (*a*) ſuperſtitieuſes; de faire des danſes & des bals à la fête de ſaint Jean, ou des

(*a*) Nous avons vû que le Synode d'Auxerre défendit auſſi de donner le premier jour de l'an des êtrennes qu'il nomme *Diaboliques*; & nous avons marqué en quoi conſiſtoient là-deſſus les ſuperſtitions payennes.

autres Saints ; d'invoquer Neptune, Pluton, Minerve, Diane, ou les Genies ; de chomer le Jeudi même dans le mois de Mai, à moins qu'il n'y ait quelque fête de Saint ce jour-là ; d'allumer des bougies devant des Temples ou devant des pierres, devant des fontaines ou des arbres ; de pendre au cou d'un homme, ou de quelque animal ce qu'on nomme des *Amuletes*, quand ils auroient été faits par des Clercs, & quoiqu'on prétendît qu'ils ne renfermassent que des choses saintes, même des paroles de l'Ecriture ; parce que ces prétendus préservatifs sont moins un remede de Jesus-Christ, qu'un poison du Diable. L'AN 659.

Saint Eloi défend pareillement de faire des enchantemens sur des herbes, de faire passer des bestiaux par un arbre creux ou par un trou fait dans la terre, de crier pendant l'éclypse de lune *(a)* ; de donner au soleil le nom de *Seigneur*, & à la lune celui de *Dame ;* de dire que l'on sera tel que le Destin & l'Horoscope l'auront marqué, *parce que*, dit-il, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* Il défend aussi d'avoir recours aux Sorciers dans les maladies, d'attacher des bandelettes Diaboliques aux arbres & aux fontaines pour recevoir la guérison. « Mais si » quelqu'un est malade, continuë saint Eloi, qu'il » ne mette sa confiance qu'en la miséricorde de » Dieu ; qu'il reçoive avec foi le Corps & le Sang de » Jesus-Christ ; qu'il demande à l'Eglise l'huile sain- » te, pour en oindre son corps, *& la priere de la Foi*, » comme dit l'Apôtre, *sauvera le malade*, le Sei- » *Jacob. Epist. 5. 15.*

(a) Comme le peuple ignorant & superstitieux croyoit que la lune pendant l'éclypse étoit aux prises avec un dragon, on faisoit grand bruit pour épouventer le dragon, & l'on crioit, *Vince Luna*, *Lune soyez victorieuse.*

L'AN 649. » gneur le soulagera ; & il recevra, non-seulement « la santé du corps, mais encore celle de l'ame. » Ces paroles sont remarquables touchant le Sacrement de l'Onction des malades, & son efficacité.

Saint Eloi exhortoit ses Auditeurs à ne pas laisser pourrir les plaies de leurs pechés, mais à avoir au plûtôt recours au remede de la Confession, dont il parle souvent. Ce qu'il dit des Anges Gardiens mérite d'être remarqué. « Sçachez, dit-il, que cha-« cun de vous à un Ange Gardien, qui observe con-« tinuellement ses actions. S'il fait le bien, il don-« ne de la joie au saint Ange, à la garde duquel il est « confié : s'il fait le mal, il chasse ce bon Ange, & « s'attache au Démon. »

En déclamant contre les Concubinaires, il avance une proposition qui paroît bien fausse à s'en tenir aux termes. Il dit que *celui qui entretient une Concubine, peche plus griévement que celui qui commet un adultere.* Mais il semble avoir tiré cette pensée de S. Augustin, qui avance la même proposition, & qui l'explique à raison du scandale, en disant que l'*Adultere cherche à cacher son peché, mais que le Concubinaire public n'en rougit pas, & croit qu'il lui est permis de faire un si grand mal aux yeux de tout le monde.*

August. ser. 243 de Temp. circa medium

Caractere du style de saint Eloi.

Au reste, le style de saint Eloi, qui est partout instructif, est communément assez simple. On y trouve cependant des traits qui ne feroient pas deshonneur à des siécles plus heureux pour l'éloquence. « Considérez, dit-il, les tombeaux des riches : « qu'ont ils été, & que sont-ils ? Que leur ont servi « les richesses & les plaisirs du siécle ? Il ne reste plus

d'eux

d'eux qu'une vile poussiere. Si elle pouvoit parler, » cette poussiere, elle vous diroit : Malheureux ! » pourquoi vous tourmenter tant pour les vaines » délices de la vie ? Pourquoi vous soüiller de tant » de crimes ? Considérez nos ossemens, & à cette » vûë ayez horreur de vos passions & de vôtre mise- » re. Nous avons été ce que vous êtes : vous serez ce » que nous sommes. »

S Oüen écrit la Vie de saint Eloi.

La Vie de saint Eloi fut écrite environ treize ans après sa mort par S. Oüen, le plus intime de ses amis, & qui avoit été témoin de la plûpart des faits qu'il raconte. Un Ecrivain qui faisoit lui-même des miracles, est bien croyable, lorsqu'il rapporte ceux d'un ami qu'il avoit connu si particuliérement. Il adressa cet ouvrage à un Evêque nommé Chrodobert ou Rodobert, & le pria de le corriger. Ce n'est point, comme on le croit communément, Chrodobert ou Robert Evêque de Paris, qui étoit mort en ce temps-là (*a*) : ce pouvoit être Robert de Tours qui vivoit encore. L'Evêque lui répondit qu'il n'y avoit rien trouvé à retrancher ni à ajoûter, & que l'Auteur en peignant les vertus de saint Eloi, avoit fait un portrait naturel des siennes propres.

Spicil. t. 5. p. 301.

Saint Mommolin successeur de saint Eloi.

La priere que saint Eloi avoit faite au lit de la mort, pour obtenir un bon Pasteur à son peuple, fut exaucée. Saint Mommolin premier Abbé de Sithiu fut élu son successeur dans les Siéges de Noyon & de Tournai ; & il gouverna 26 ans ces vastes Dio-

(*a*) S Oüen n'écrivit, comme il le dit, qu'après la retraite de sainte Bathilde, & par consequent qu'après la mort de Robert de Paris, & même après celle de Sigobrand son successeur qui fut tué sous la Régence de cette Reine.

Vers l'AN 659.

céſes. C'étoit un des trois compagnons de ſaint Omer dans ſes travaux Apoſtoliques. Ebertram & Bertin étoient les deux autres : ſaint Mommolin nomma Ebertram Abbé de ſaint Quentin en Vermandois ; & ſaint Omer donna à Bertin le gouvernement de Sithiu. Mommolin avoit commencé de faire rebâtir ce Monaſtere dans un lieu plus commode : Bertin en acheva les édifices. Cette Abbaye n'eſt plus connuë aujourd'hui que ſous le nom de ſaint Bertin. Saint Omer fit bâtir ſur une colline voiſine une Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge pour ſa ſépulture & celle des Moines. Il la donna à Bertin par un Acte daté du 18 de Mai, la ſixiéme année de Clothaire III, c'eſt-à-dire, l'an 662. Cette Egliſe eſt aujourd'hui la Cathédrale de ſaint Omer. Omer étoit devenu aveugle, & il étoit obligé de ſe faire conduire la main pour ſigner ſon nom, comme il le marque dans la Chartre dont nous venons de parler.

Tranſlation des Reliques de ſaint Vaaſt.

Vit. Vedaſti apud Boll. 6. Febr.

Cependant tout aveugle & infirme qu'il étoit, il ſe trouva quelques années après à la Tranſlation que ſaint Aubert fit des Reliques de ſaint Vaaſt, de l'Egliſe de la Vierge dans un Oratoire ſur le Crinchon. Saint Vaaſt avoit bâti cet Oratoire, & y avoit choiſi ſa ſépulture. Mais pour lui faire plus d'honneur, on jugea à propos de l'enterrer dans la Cathédrale. Saint Aubert ſeptiéme Evêque d'Arras & de Cambrai, fut averti dans une viſion de ſuivre la premiere diſpoſition de ſaint Vaaſt, environ 128 ans après ſa mort ; & il fit cette Tranſlation de la Cathédrale à l'Oratoire avec une grande

ſolemnité. On prétend que ſaint Omer y récouvra la vûë, mais qu'ayant prié le Seigneur de continuer à l'éprouver, il la perdit une ſeconde fois. Il mourut ſaintement vers l'an 667, & fut enterré dans l'Egliſe de la Vierge qu'il avoit fait bâtir. On célébre ſa fête le 9 de Septembre.

Mort de ſainte Gertrude de Nivelle.

Sainte Gertrude de Nivelle mourut la même année que ſaint Eloi, âgée de trente-trois ans, un Dimanche dix-ſeptiéme de Mars : ce qui déſigne l'an 659. Trois ans avant ſa mort, ſentant que ſes auſtérités avoient extrémement affoibli ſa ſanté, & qu'il lui reſtoit peu de temps à vivre, elle quitta le nom & la charge d'Abbeſſe, qu'elle donna à une de ſes niéces, nommée Vulfetrude, fille de Grimoald, laquelle n'étoit alors âgée que de 20 ans. Mais les exemples qu'elle trouva à Nivelle, & les leçons qu'elle y reçut, lui eurent bien-tôt appris l'art de gouverner.

Vita ſanctæ Gertr. ap Boll, 17. Mart.

Gertrude dégagée ainſi de tout autre ſoin, ne ſongea plus qu'à ſe préparer à une ſainte mort. Dès qu'elle ſentit ſa fin approcher, elle appella un des Moines qui ſervoient le Monaſtere, & lui dit : « Allez » vîte trouver Ultain au Monaſtere de Foſſe, & di- » tes-lui : Gertrude m'envoye vous demander quel » jour elle mourra. Car elle dit qu'elle craint beau- » coup à l'approche de ſon dernier terme, & que ce- » pendant elle reſſent une joie ſenſible. » Ultain répondit : « C'eſt aujourd'hui le 16 (a) de Mars : Ger- » trude la ſervante du Seigneur mourra demain pen- »

(a) Le Manuſcrit porte, *decimus ſextus Calendas*, il faut *decimus ſeptimus*. Le Copiſte ignorant aura crû que *decimus ſextus Calendas Aprilis*, ſignifioit le 16 de Mars : il ne ſignifie que le 15.

L'AN 659. « dant la Meſſe. Dites-lui qu'elle ne craigne pas : « ſaint Patrice & les Anges ſont prêts à la recevoir « dans la gloire. » Cette nouvelle remplit S[te] Gertrude de la plus douce conſolation. Le lendemain qui étoit un Dimanche, elle reçut à la ſixiéme heure du jour, c'eſt-à-dire à midi, le Viatique du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt : après quoi elle rendit ſon ame à ſon Créateur. L'Auteur qui rapporte les circonſtances de cette ſainte mort, eſt bien digne de foi, puiſqu'il y étoit préſent. Quelques Ecrivains ont confondu ſainte Montaine honorée dans le Berri & à Ferrieres avec ſainte Gertrude de Nivelle (a).

Vulfétrude Abbeſſe de Nivelle.

Comme l'Abbeſſe Vulfétrude étoit fille de Grimoald, qui s'étoit révolté contre ſon Prince légitime, elle fut enveloppée dans la diſgrace de ſon pere, lequel mourut la même année que Gertrude ſa ſœur ; & elle eut beaucoup à ſouffrir au commencement de ſon gouvernement de la part des Reines & des Rois regnans. Les Evêques même voulurent d'abord lui perſuader d'abdiquer la charge d'Abbeſſe ; & comme ils virent qu'elle n'y vouloit pas entendre, ils chercherent des prétextes pour la dépoſer. Mais la ſageſſe de ſa conduite la fit triompher de l'animoſité de ſes ennemis, & les rendit dans la ſuite ſes protecteurs. Ce qu'on peut croire ſur-tout de Sainte Bathilde, qui avoit été prévenuë contre cette Abbeſſe, & qui ſe donna alors

Vita Gertrud. c. 2.

Vit S. Montana t. 2. Biblîot. Labb.

(a) Ce qui a donné occaſion de confondre ces deux Saintes, c'eſt qu'on a une Vie de ſainte Montaine qui eſt preſque mot pour mot la méme choſe que celle de ſainte Gertrude. Nous ne voyons cependant aucun veſtige du nom de *Montaine*, donné à ſainte Gertrude. Nous aimons mieux croire que, comme on ne ſçavoit rien de la Vie de ſainte Montaine, quelqu'un s'eſt aviſé, pour lui faire honneur, de lui attribuer celle de ſainte Gertrude de Nivelle.

plus particuliérement au Seigneur. L'AN 660.

Saint Eloi, pour qui cette pieuse Reine avoit témoigné une si tendre dévotion, ne tarda pas à l'en récompenser. Il y avoit peu de temps qu'il étoit mort, lorsqu'il apparut trois nuits consécutives à un Courtisan, & lui commanda d'aller de sa part avertir la Reine Bathilde de quitter l'or & les pierreries qu'elle portoit encore sur ses vêtemens. Le Courtisan qui craignit pour sa fortune, s'il s'acquitoit d'une commission qui pouvoit déplaire à la Régente, différa d'obéïr. Il fut aussi-tôt saisi d'une fiévre ardente, qu'il regarda comme une punition de sa faute; & il eut bien-tôt occasion de la réparer. Car la Reine l'étant venu visiter dans sa maladie, il lui déclara ce qu'il avoit reçu ordre de lui dire; & il recouvra aussi-tôt la santé.

Apparition de saint Eloi à un Courtisan, qu'il charge de donner des avis à la Reine Bathilde.

Audoen Vit. Eligii l. 2. c. 39.

Bathilde se dépoüilla incontinent des pierreries & des autres ornemens de prix qu'elle portoit, & ne garda que des brasselets d'or. Elle envoya sa ceinture tissuë de pierres précieuses aux Moines de Corbion, & distribua le reste en aumônes. Mais elle réserva les plus beaux de ses joyaux pour être employés à une Croix qui seroit placée sur le chef de saint Eloi. Elle fit aussi faire un couronnement d'or & d'argent sur son tombeau, disant *qu'il étoit juste d'orner le tombeau de celui, qui avoit orné ceux de tant de Saints.* En effet, un an après la mort de saint Eloi, saint Mommolin, de l'avis de la Reine, en ayant transféré le corps dans une espece de Chapelle derriere l'Autel, il fut trouvé sans aucune corruption. Sa barbe même & ses cheveux,

Vita Bathild.

Sainte Bathilde fait orner le tombeau de saint Eloi.

L'AN 660. qu'on avoit coupés, avant que de l'enterrer, parurent avoir crû considérablement. On le revêtit d'habits de soie que donna la Reine; & on lui dressa un mausolée magnifique.

Saint Oüen remarque que pendant le Carême on mettoit un voile sur le tombeau de ce saint Evêque, pour cacher l'éclat de l'or & des pierreries: ce qui nous apprend l'usage qui étoit deslors de couvrir pendant ce temps destiné à la pénitence ce qu'il y avoit de brillant dans les ornemens des Eglises.

Audoen. l. 2. c. 41.

Liqueur miraculeuse qui découle du tombeau de S. Eloi.

On s'apperçut qu'il découloit une liqueur du voile qui étoit sur le tombeau de saint Eloi; & l'on s'en servit comme d'un excellent antidote contre une maladie contagieuse qui ravageoit alors plusieurs villes des Gaules. Ingomare Comte de Teroüanne ayant obtenu de cette liqueur, en appliqua à tous ses vassaux, & promit de donner à l'Eglise de saint Eloi la dîme de tous ses biens avec la plus belle de ses Terres, si nul de ceux qui lui appartenoient, n'étoit atteint de cette espece de peste. Ils en furent tous préservés; & il accomplit son vœu avec joie.

L. 2. c. 51.

Mort de sainte Aure.

Cette maladie fit de grands ravages à Paris. Saint Eloi n'en délivra pas ses propres Religieuses: mais pour les avertir de l'approche de l'époux qui n'a rien de terrible pour des épouses fidéles, il apparut à un jeune homme dans leur Eglise, & lui commanda de dire à Aure leur Abbesse, qu'Eloi l'attendoit avec une grande partie de ses sœurs. Sainte Aure comprit ce que signifioit la vision: elle mourut en effet de cette contagion, avec cent soixante de ses

Religieuses. Par où l'on juge que la Communauté devoit être bien nombreuse.

C'étoit la piété qu'on voyoit fleurir dans les Cloîtres, qui y attiroit un si grand nombre de sujets. Sainte Bathilde n'omit rien pour l'entretenir. Quelque libérale qu'elle fût envers les serviteurs de Dieu, elle avoit encore plus à cœur la régularité des Monasteres que leurs richesses Elle écrivit aux Abbés de saint Denis, de saint Germain, de saint Agnan, de saint Médard, de saint Martin, de saint Pierre, (apparemment de Corbie), pour les exhorter à maintenir parmi leurs Moines l'observance exacte de la Regle; & afin de les engager à prier plus volontiers pour la paix du Royaume, & pour la prospérité du Roi, elle leur fit donner les Privileges & les Exemptions qu'ils demandoient. Elle souhaita sur-tout que Berthefroi Evêque d'Amiens en accordât de fort amples au Monastere de Corbie.

Zéle de sainte Bathilde pour la régularité des Monasteres.

Vit. Bathild.

L'Evêque le fit par un Acte, où il déclare qu'en se conformant à ce qui s'observe à l'égard des Monasteres d'Agaune, de Lérins, de saint Marcel & de Luxeu, il ordonne du consentement de ses Confreres, qui ont souscrit avec lui, que ni l'Evêque d'Amiens, ni aucun Clerc de cette Eglise ne pourra rien usurper des biens du Monastere de Corbie; que l'Evêque en benira les Autels, & y donnera le saint Chrême; qu'il benira aussi, selon l'ordre du Roi, l'Abbé qui sera élu canoniquement, & conférera les Ordres à ceux des Moines que l'Abbé lui aura présentés, le tout gratuitement; & enfin que s'il se trouve des Moines réfractaires, ce sera

L'AN 663.

Privilege du Monastere de Corbie

Privileg. Corb. t. 1. Concil. Gall. p. 502.

L'AN 663 à l'Abbé de les punir. Berthefroi ajoûte en finissant, que les Moines de Corbie doivent vivre suivant les Regles de saint Benoît & de saint Colomban.

Ce Privilege est daté d'un lieu nommé Captonac, qu'on croit être Chatou proche d'Argenteuil, du sixiéme de Septembre de la septiéme année de Clothaire III, c'est-à-dire de l'an 663. L'adresse est aux Métropolitains saint Nivon ou Nivard de Rheims, saint Genès de Lyon, saint Chaoald ou Ethoald de Vienne, saint Emmon de Sens, & saint Oüen de Roüen, & aux Evêques saint Omer de Téroüanne, saint Aubert de Cambrai, saint Burgondofaron ou Faron de Meaux, un autre Aubert, & saint Drausin de Soissons. Il est signé de seize Evêques, parmi lesquels on voit ceux que nous venons de nommer, excepté saint Nivard, saint Omer & saint Faron. Les plus connus des autres sont Berthéfroi d'Amiens qui souscrit le premier, Didon de Poitiers, Gauciobert de Chartres, S. Mommolin de Noyon, Chrodobert de Paris. Disons un mot des plus célébres de ces Evêques, que nous n'avons pas encore fait connoître.

S Genès de Lyon.

Saint Genès avoit été premiérement Abbé, puis Aumônier de sainte Bathilde; & il étoit depuis peu élevé sur le Siége de Lyon après l'assassinat de l'Evêque Annemond, surnommé Delfin, mis injustement à mort par la faction d Ebroïn, devenu Maire du Palais. Saint Annemond plus connu sous le nom de saint Chaumond, eut toutes les vertus propres d'un saint Evêque, & il est regardé comme le second Fondateur du Monastere des Religieuses de saint Pierre

S. Chaumord de Lyon.

Vide Boll. in vit. Bathild.

Pierre de Lyon. Il s'attacha & retint auprès de lui un jeune Anglois nommé Vilfrid, qui fut depuis célébre par sa sainteté. Les bontés du saint Prélat lui avoient fait oublier sa patrie, pour demeurer dans les Gaules. Annemond charmé de la vertu & des autres belles qualités de son disciple, lui donna la Tonsure, & voulut le faire son héritier. Mais Vilfrid après avoir demeuré trois ans à Lyon, eut la douleur de voir verser le sang de celui qu'il regardoit comme son pere, & la générosité de le suivre jusqu'à la mort. Ebroïn Maire du Palais accusa saint Annemond de tramer quelque trahison : surquoi il envoya des satellites, sous prétexte de l'amener au Roi. Mais comme on craignit qu'il ne fît trop clairement connoître son innocence, les Gardes eurent ordre de le tuer, avant qu'il arrivât à la Cour. Il y a lieu de croire qu'on se servit du nom & de l'autorité de sainte Bathilde *(a)*, à qui quelques Auteurs ont en effet calomnieusement attribué cette mort. Saint Annemond ou Chaumond est honoré comme Martyr le 28. de Septembre. Nous aurons encore ailleurs occasion de parler de Vilfrid.

Vers l'AN 663.

Beda, l. 5 Hist. c. 20.

Guill. Malesbur. t. 3. Gest. Pontif. Angl.

Saint Emmon de Sens mourut l'an 675, & fut enterré dans l'Eglise de saint Pierre le Vif. Il avoit accordé à ce Monastere un Privilege semblable à celui de Corbie, & même il assembla à ce sujet un Concile, où se trouverent saint Oüen, saint Faron, saint Eloi, saint Amand, avec trente autres Evêques. Agilene étoit alors Abbé de ce Monastere.

S Emmon de Sens.

Chroni. S. Petri Vivi t. 2. Spici. p 706.

(a) Dans quelques Editions de Bede le meurtre de S. Annemond ou Chaumond est attribué à Brunehauld, morte près de cinquante ans auparavant. C'est une faute du Copiste : on lit *Bathilde* dans les meilleures éditions.

L'AN 663.

S. Draufin de Soiffons.

Saint Draufcion ou Draufin de Soiffons, qui figna auffi le Privilege de Corbie, étoit né d'une noble famille du Soiffonnois. Il fut élevé avec foin par faint Anféric Evêque de Soiffons, qui l'aima comme fon fils. S. Anféric mourut vers l'an 652. Après fa mort Bettolene qui auroit mérité l'Epifcopat, s'il ne l'eût point acheté, fut placé fur le Siége de Soiffons. Mais après avoir gouverné cette Eglife quelques années, il voulut expier la faute qu'il avoit commife. Il abdiqua donc l'Epifcopat; & pour réparer en même-tems le fcandale, il fit élire en fa place Draufin, qu'il avoit fait fon Archidiacre. Après quoi il fe retira dans un Monaftere, pour finir fes jours dans les exercices de la pénitence. Draufin montra dans l'Epifcopat toutes les vertus d'un grand Evêque. Il fonda le Monaftere de Retonde, qui n'eft plus aujourd'hui qu'un Prieuré. Il eft honoré le 5 de Mars. On l'invoquoit furtout pour les combats particuliers, & l'on étoit perfuadé que les Champions qui avoient veillé une nuit à fon tombeau (a) étoient invincibles. Nous avons fait connoître ailleurs la plûpart des SS. Evêques qui ont foufcrit le Privilege de Corbie.

Vita Draufci ap Boll. 5. Martii.

Joan. Sarifberienfis Ep. 159 apud Boll. 5. Mart. p. 404.

Vers l'AN 665.

Sainte Bathilde ayant affermi la fondation de ce Monaftere par ces exemptions, foûpiroit avec plus d'ardeur après la retraite qu'elle s'étoit préparée à Chelles. L'ingratitude de quelques Seigneurs qu'elle avoit élevés, augmenta fon empreffement, &

(a) On voit encore à Soiffons le tombeau de faint Draufin. Il y a lieu de croire que c'eft le tombeau de quelqu'un des premiers Chrétiens de cette ville, où l'on aura mis ce faint Evéque. On y voit gravé en gros caracteres le Monogramme de Jefus-Chrift tel que Conftantin le fit mettre fur le *Labarum*; & c'eft peut-être ce gage de la victoire qui a fait naitre l'opinion, qu'en priant devant ce tombeau, on vaincroit certainement fon ennemi.

Vers l'AN 665.

Meurtre de Sigobrand Evêque de Paris.

In vet. Catalogo Episc. Parisi. de Re Diplom. in fine.

Sainte Bathilde se retire à Chelles.

lui inspira un nouveau mépris du monde. Sigobrand successeur de Chrodobert dans le Siége de Paris, s'étant rendu odieux par ses hauteurs, quelques Seigneurs de la Cour vinrent à bout de le faire mourir malgré la Reine Régente. Elle sentit vivement l'insulte d'un pareil attentat contre son autorité, & elle se pressa de renoncer au gouvernement & au monde. Les Seigneurs François qui craignoient qu'elle ne vengeât la mort de l'Evêque, y consentirent sans peine. Elle se retira donc à Chelles pour se consacrer à Dieu, descendant du Thrône avec plus de joie qu'elle n'en avoit eu d'y monter en sortant de l'esclavage. Afin qu'il ne manquât rien à son sacrifice, elle pardonna par le conseil des Evêques aux Seigneurs qui l'avoient offensée, & les fit aussi prier de lui pardonner. Elle passa ainsi le reste de ses années dans tous les exercices de la vie Monastique, soûmise à la Regle & à l'Abbesse, comme la derniere des Religieuses. Elle mourut à Chelles vers l'an 680, le 26 de Janvier, jour auquel elle est honorée avec une jeune fille de sept ans sa filleule, nommée (*a*) Radegonde, qui mourut quelques jours avant elle. On cacha d'abord le decès de sainte Bathilde à l'Abbesse sainte Bertile, qui étoit malade: mais aussi-tôt que Bertile l'eut apprise, elle se prosterna en prieres avec toute sa Communauté, & fit célébrer un grand nombre de Messes en plusieurs Eglises, pour le répos de l'ame de la sainte Reine.

Sa mort

Vita sanctæ Bathil.

Sigobrand de Paris eut pour successeur Importu-

(*a*) Il y a à Chelles dans un ancien Missel une Messe pour sainte Bathilde & pour sainte Radegonde. Sainte Bathilde est quelquefois nommée sainte *Bautour* ou *Baudour*.

Vers l'An 665.

Beda l. 3. Hist. c. 7.

Agilbert Evêque en Angleterre, & ensuite de Paris.

nus, & celui-ci Agilbert, que l'ingratitude des Anglois dont il étoit Evêque, avoit obligé de repasser dans la Gaule sa patrie. Agilbert alla dans sa jeunesse étudier les saintes Ecritures en Irlande. Après qu'il s'y fut rendu habile, il offrit ses services pour le Ministere de la Prédication à Cenvvalch, Roi de Westsex ou des Saxons Occidentaux en Angleterre. Le Prince charmé de sa piété & de son sçavoir, le pria d'accepter l'Episcopat, & d'être le Pasteur de son peuple. Agilbert se rendit à ses prieres, & travailla avec zéle à extirper l'Idolâtrie, & à maintenir la pureté de la discipline. Il assista à la fameuse Conférence qui se tint en Angleterre, en présence du Roi Osvvi, contre les Irlandois sur la célébration de la Pâque. Mais il laissa parler Vilfrid, qu'il avoit ordonné Prêtre, & qui sçavoit mieux la langue que lui. Vilfrid défendit avec érudition la cause de l'Eglise Romaine, & dit entre autres choses qu'il falloit s'en tenir à l'usage établi par saint Pierre; puisque Jesus-Christ avoit dit qu'il lui donnoit les clefs du Ciel, & qu'il bâtiroit sur lui son Eglise. Le Roi Anglois demanda à celui qui défendoit la pratique des Irlandois, s'il étoit vrai que Jesus-Christ eût parlé de la sorte; & comme il ne le put nier, le Prince ajoûta: « Je ne veux donc pas me broüiller « avec le Portier du Ciel; de peur que quand je me « présenterai à la porte, il ne refuse de me l'ouvrir.

Beda l. 3. c. 25.

Il y avoit quatorze ans qu'Agilbert gouvernoit son Eglise, lorsque le Roi fit ériger un second Evêché à Winchester sans le consulter. Le Prélat fut offensé qu'on eût ainsi partagé son Diocése sans son

consentement, & repassa dans les Gaules, où il fut élevé sur le Siége de Paris, vers l'an 667. Le Roi Anglois le pressant quelque-temps après de retourner à sa premiere Eglise, il s'en excusa, & envoya en sa place son neveu Eleuthere, que les Anglois reçurent avec joie. On croit qu'Agilbert étoit frere de sainte Téléchilde, premiere Abbesse de Joüarre.

Vers l'AN 665.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut enterré à Joüarre. M. du Saussai croit qu'on trouva son corps en 1631 dans la Chappelle soûterraine de saint Paul, premier Hermite. Il ajoûte qu'il étoit revêtu d'habits Pontificaux de soie, ornés de franges, lesquels il avoit vûs & touchés; que l'anneau Pastoral avoit une Agathe, où étoit gravé le portrait de saint Jérôme se frappant la poitrine avec un caillou devant un Crucifix. Mais le Cartulaire de Joüarre ne s'accorde pas avec ce récit. On y marque seulement que l'an 1632 on trouva sous l'Autel de la Chappelle de saint Martin des ossemens, qu'on reconnut être d'Agilbert par une Inscription sur une lame de plomb. Il n'est point parlé d'habits Pontificaux ni d'anneau : ce qui fait croire que Mr. du Saussai a pris pour le tombeau d'Agilbert celui de saint Ebrégesile de Meaux, dont l'anneau a en effet la figure de saint Jerôme. Quoique quelques Auteurs donnent le nom de Saint à Agilbert, on ne lui rend aucun culte dans son Eglise. On croit par tradition que saint Ebrégesile étoit frere de sainte Agliberte seconde Abbesse de Joüarre.

Saussaius ad diem 11 Octobris.

Hist. Eccles. Paris. t. 1. p. 206.

Sainte Bathilde n'étoit pas alors la seule Princesse

Vers l'An 665.

qui édifiât l'Eglise dans la retraite du Cloître, par le mépris des grandeurs mondaines. Des Princesses Angloises donnoient en même-temps le même exemple dans le Monastere de sainte Fare. Comme il y avoit alors peu de Monasteres de Religieuses en Angleterre, les filles de qualité qui vouloient se consacrer au Seigneur, passoient dans les Gaules, & se partageoient sur-tout entre les Monasteres de Joüarre, de Chelles, de Faremoûtier, & celui d'Andeli, fondé par sainte Clothilde. Ercongothe ou Eartongothe, fille d'Ercombert Roi de Kent, avec Edilburge sa tante maternelle, fille naturelle d'Anne Roi des Anglois Orientaux, & Setfride fille de la femme de ce Prince, embrasserent la vie Monastique à Faremoûtier, sous la conduite de sainte Fare. Ces Religieuses étrangeres firent paroître tant de piété & de sagesse, que Setfride mérita de succéder à sainte Fare dans le gouvernement du Monastere, & Edilburge à Setfride. Sainte Ercongothe fut aussi fort célébre par ses vertus & ses miracles. Ayant eu révélation de sa mort, elle alla de Cellule en Cellule se recommander aux prieres de ses sœurs; & elle fut enterrée dans l'Eglise de saint Etienne.

Princesses Angloises Religieuses en France.

Bed. Hist. l. 3. c. 8.

Sainte Ercongothe.

Sainte Edilburge étant Abbesse, fit commencer une Eglise en l'honneur de tous les Apôtres, & voulut y être enterrée. Mais comme on ne jugea pas à propos d'achever cet édifice, on transféra dans l'Eglise de saint Etienne son corps, qui fut trouvé entier & sans corruption sept ans après sa mort. Elle est connuë du peuple sous le nom de sainte Aubierge, & honorée le septiéme de Juillet.

Sainte Edilburge.

Vers l'AN 665.

Fondation du Monastere de Fescamp.

La célébrité de ces Monasteres de Filles, fit naître à quelques Seigneurs le dessein d'en établir d'autres. Vaningue qui avoit été Comte du Palais sous le Roi Clovis II, étant dangereusement malade eut une vision, dans laquelle sainte Eulalie, pour qui il avoit une dévotion particuliere, lui promit encore vingt années de vie, s'il faisoit bâtir un Monastere dans sa Terre de Fescamp, sous les ordres de S. Oüen. Vaningue ne balança pas à le promettre, & récouvra aussi-tôt la santé. Il fit prier S. Oüen & saint Vandrille de le venir trouver à Fescamp, pour prendre les mesures convenables. Le Roi qui étoit alors Clothaire III, s'y rendit aussi pour se convaincre par ses yeux de la vérité de cette guérison miraculeuse. Vaningue en exécution de sa promesse donna la Terre de Fescamp dans le païs de Caux à saint Oüen qui y établit un Monastere, où il assembla plus de trois cens Religieuses. Il leur donna pour Abbesse une sainte fille, nommée Childemarche, qui étoit venuë de Bourdeaux à Roüen, pour vivre sous sa direction; & il soûmit ce Monastere à la conduite de saint Vandrille, Abbé de Fontenelle. Le saint Evêque en dédia l'Eglise à la sainte Trinité. Telle est l'origine du célébre Monastere de Fescamp, qui des Religieuses pour lesquelles il fut établi, passa ensuite à des Chanoines, & enfin à des Moines, pour qui Richard I Duc de Normandie le fit rebâtir. Vaningue qui en fut le premier Fondateur, est honoré comme Saint le 9 de Janvier.

Vita S. Vaningi 9. Ianu. ap. Boll. & Vit. S. Audoeni ap. Surium. c. 17.

Sainte Childemarche premiere Abbesse de Fescamp.

Un autre Seigneur nommé Amalbert, donna à

Vers l'AN 665.

Fondation du Monastere de Pavilli.

saint Filibert Abbé de Jumiége la Terre de Pavilli, dans le païs de Caux, pour y eriger aussi un Monastere de Religieuses. Le saint Abbé y fit bâtir trois Eglises, dont la principale étoit dédiée en l'honneur de la Mere de Dieu, & les deux autres l'étoient sous les noms de saint Pierre & de saint Martin. Aurée fille du Fondateur s'y consacra à Dieu : mais saint Filibert ne crut pas devoir lui confier le gouvernement de la Communauté. Il jetta les yeux sur une sainte fille, nommée Austreberte, dont il connoissoit la sagesse & la vertu ; & l'expérience fit voir qu'il ne pouvoit faire un plus digne choix.

Abbrégé de la Vie de sainte Austreberte premiere Abbesse de Pavilli.

Vita Austreberta à coævo Autore apud Boll. 10. Febr.

Austreberte étoit née au territoire de Téroüanne, d'une sainte famille ; car on donne la qualité de Saints à son pere Bathefroi, & à sa mere Framechilde ou Frameuse. Ils voulurent la marier dans sa jeunesse : mais elle jugea que l'obéïssance qu'une fille doit à ses peres, doit céder à celle qu'elle doit à Dieu, quand il lui a fait connoître l'état où il l'appelle. Austreberte pour éviter le mariage, se réfugia auprès de saint Omer, qui lui donna le Voile de Vierge, & qui fit sans peine agréer à ses parens le parti qu'elle choisissoit. Elle se retira ensuite dans une maison Religieuse sur la riviere de Somme, nommée le Port, sous la conduite de l'Abbesse Burgoflede. Il y avoit quatorze ans qu'elle étoit dans ce Monastere dont on venoit de l'élire Prévôte ou Prieure, lorsque saint Filibert la fit prier de venir prendre le gouvernement de celui de Pavilli. Elle refusa d'abord l'honneur & la charge qu'on lui offroit; & le saint Abbé fut obligé d'aller lui-même à son

Monastere

Monastere lui faire les plus vives instances. Elle s'y rendit enfin; mais elle essuya bien des contradictions pour établir la régularité dans la nouvelle Communauté, qui n'étoit composée que de vingt-cinq Religieuses. Elles se révolterent contre elle, & firent des rapports si calomnieux à Amalbert le Fondateur, que dans un premier emportement de colere, il voulut la percer de son épée. Mais la patience d'Austreberte la fit triompher de tous les obstacles, & l'éclat de sa vertu dissipa enfin tous les nuages. Après avoir gouverné long-temps ce Monastere, elle mourut saintement sur la fin du septiéme siécle, ou au commencement du siécle suivant, un Dimanche 10 de Février, comme elle l'avoit prédit: ce qui peut convenir à l'an 698 ou à l'an 704. Elle fut enterrée dans l'Eglise de son Monastere, dédiée en l'honneur de saint Pierre.

Vers l'AN 665.

Fondation du Monastere de Nôtre-Dame de Soissons.

Ebroïn Maire du Palais qui vouloit restituer à Dieu une partie de ce qu'il avoit pris aux hommes, fonda à la priere de saint Drausin, tant en son nom qu'au nom de sa femme Lentrude, & de son fils Bovon, le célébre Monastere des Religieuses de Nôtre-Dame de Soissons. Il le fit d'abord bâtir hors de la ville, sur la riviere d'Aisne: mais Lentrude sa femme lui ayant représenté que le lieu n'étoit, ni assez commode, ni assez sûr, il transféra cette Communauté dans la ville, & sainte Ethérie fut tirée de Joüarre pour en être la premiere Abbesse. Outre l'Eglise de Nôtre-Dame, qui étoit celle des Religieuses, il y en avoit dans ce Monastere une de saint Pierre, qui servoit aux Moines ou aux Clercs, Di-

Vita Drausionis ap. Boll. 5. Mart.

Vers l'AN 665.

recteurs des Religieuſes, & qui eſt aujourd'hui une Egliſe Collégiale ; & une troiſiéme dédiée en l'honneur de ſainte Genévieve, pour l'Hôpital des Pélerins, qui étoit joint au Monaſtere. Parmi les Moines qui ſe dévoüerent au ſervice des Religieuſes de Nôtre-Dame de Soiſſons, deux parvinrent à une grande ſainteté : ſçavoir, ſaint Vodoald, vulgairement ſaint Voüé, qui vêcut reclus dans une tour, & qu'on invoque particuliérement contre les incendies ; & ſaint Leudard, qui étoit boulanger du Monaſtere.

Privilege des Religieuſes de Nôtre-Dame de Soiſſons.

Hiſt. N. D. de Soiſſons p. 421

La dixiéme année de Clothaire III, c'eſt-à-dire, l'an *666*, S. Drauſin accorda aux Religieuſes de Nôtre-Dame de Soiſſons, le Privilege d'élire librement leur Abbeſſe, & de faire conſacrer les Autels de leur Egliſe par quel Evêque elles jugeroient à propos. Il leur recommande une exacte clôture, & l'obſervance de la Regle de ſaint Benoît, & de celle de ſaint Colomban. L'Acte eſt adreſſé aux Evêques de la Province, c'eſt-à-dire à ſaint Nivard de Rheims, à Landibert de Châlons, à Mommolin de Noyon, à Aubert de Cambrai, à Audibert de Senlis, à Clement de Beauvais, à Berthefroi d'Amiens, & à Omer de Teroüanne. Il eſt ſigné de pluſieurs autres Evêques, parmi leſquels on remarque ſaint Genès de Lyon, ſaint Oüen de Roüen, & ſaint Leger d'Autun, duquel nous parlerons bien-tôt.

Deux illuſtres ſœurs, ſainte Valdetrude & ſainte Aldegonde, furent en ce même temps les Fondatrices de deux célébres Monaſteres ou Collégiales de Filles, qui devinrent les commencemens des

villes de Mons & de Maubeuge. Elles étoient filles de Valbert & de Bertile (*a*), & encore plus distinguées par l'éclat de leur vertu que par celui de leur naissance. Sainte Valdetrude, vulgairement sainte Vaudru, fut mariée fort jeune au Comte Maldegaire ou Mauger, surnommé Vincent. Jamais alliance ne fut plus heureuse & plus sainte. L'époux & l'épouse, & quatre enfans qui leur nâquirent, Landric, Aldétrude, Madelberte, & Dentelin qui mourut fort jeune, sont tous honorés comme Saints.

Vers l'An 665.

Sainte Valdetrude & S. Maldegaire son mari.

Vita Valdetrud. ap. Boll. 9. April.

Valdetrude après ces heureux fruits de son mariage, porta sans peine son époux à l'amour de la continence. Détrompé du monde, il alla se jetter aux pieds de saint Aubert de Cambrai, & le pria de lui couper les cheveux : après quoi, il se retira au Monastere d'Haumont. Mais quelques années après pour se dérober aux visites que sa réputation lui attiroit, il s'enfonça dans les bois de Soignies, & y fonda le Monastere de ce nom, qui a été depuis changé en une Collégiale. Il en fut le premier Abbé, & son fils Landric le second. Saint Mauger ou Vincent est honoré le 14 de Juillet, & saint Landric le 17 d'Avril. On prétend que ce dernier quitta le Siége Episcopal de Mets pour se retirer à Soignies : mais la Chronologie des Evêques de Mets ne laisse pas de temps pour son Episcopat. Aussi le Diacre Paul n'en parle pas dans son Histoire des Evêques de cette ville.

Fondation de Soignies.

Vita Landeri. 17. April.

(*a*) Le P. Mabillon se contredit, lorsqu'après avoir marqué que sainte Valdetrude & sainte Aldegonde étoient filles de Valbert & de Bertile, il ajoûte ailleurs qu'elles étoient sœurs de sainte Gertrude de Nivelle, *ad Nivialam Monasterium ubi soror utriusque sancta Gertrudis humata erat.* Valbert & Bertile sont honorés comme Saints.

T. 1. Ann. Bened. p. 570.

Vers l'AN 665.

Fondation du Monaſtere ou Collégiale des Chanoineſſes de Mons.

Valdetrude de ſon côté ne tarda pas à faire ce qu'elle avoit conſeillé à ſon mari. Comme elle déliberoit ſur le lieu de ſa retraite, ſaint Guiſlain qui étoit alors en ces cantons dans une grande réputation de ſainteté, alla la trouver, & lui conſeilla de ſe retirer ſur une montagne nommée alors le lieu du Camp *Caſtri Locus*, parce que les Romains y avoient autrefois campé. Elle fit acheter ce terrain par un Seigneur d'une grande piété, nommé Hidulfe, ſon allié, & qui eſt honoré comme Saint le 23 de Juillet. Elle s'y fit d'abord bâtir une Cellule avec un Oratoire dédié en l'honneur de ſaint Pierre, reçut le Voile des mains de ſaint Aubert, & aſſembla en peu de temps un grand nombre de filles de qualité qui ſe conſacrerent à Dieu ſous ſa conduite. Ce furent les commencemens de la célébre Maiſon des Chanoineſſes de Mons en Hainaut. Sainte Vaudru y mourut ſur la fin du ſeptiéme ſiécle, & elle eſt honorée le 9 d'Avril.

Vit. Berthæ.

Sainte Aldegonde.

Les parens d'Aldegonde voulurent auſſi l'engager dans le mariage: mais elle proteſta conſtamment qu'elle n'auroit pas d'autre époux que Jeſus-Chriſt; & après s'être animée par les exemples de ſa ſœur ſainte Vaudru, auprès de qui elle demeura quelque temps, elle reçut auſſi le Voile des mains de S. Aubert, & fonda une Communauté de Filles dans un lieu nommé Malbode ou Maubeuge. C'eſt l'origine des Chanoineſſes de cette autre ville. La ſainte Abbeſſe avoit un ſoin particulier des pauvres. Elle leur diſtribua de groſſes ſommes, que ſa mere lui avoit données, ou qu'elle avoit héritées.

Fondation du Monaſtere ou Collégiale des Chanoineſſes de Maubeuge.

Elle disoit qu'il valoit mieux donner un sol de sa main aux pauvres, que d'en promettre cent après sa mort. Sainte Aldegonde mourut vers l'an 684, après avoir été long-temps éprouvée par des maladies & par des calomnies, qui ne servirent qu'à donner un nouveau lustre à sa vertu. Elle est honorée le 30 de Janvier.

Vers l'AN 665.

Il paroît que ces deux illustres sœurs en prenant le Voile embrasserent plûtôt l'état Canonique que l'état Monastique; c'est-à dire, qu'elles se proposerent d'imiter la vie réguliere des Clercs qui vivoient selon les Canons. C'est pourquoi les filles qui prirent ce parti, furent nommées dans la suite Chanoinesses. On les distinguoit de celles qui faisoient profession de la vie Monastique, selon la Regle de saint Benoît ou de saint Colomban. Leurs usages & leurs habits même étoient fort différens. Sainte Aldegonde est représentée dans une ancienne peinture avec le Voile de Vierge, un manteau violet semé de fleurs, une robbe rouge, & une tunique blanche. Il y a lieu de croire que sainte Odile qui fut quelque temps après Abbesse d'Hodembourg en Alsace, suivit le même Institut. Outre que l'Auteur de sa Vie l'assûre, une ancienne statuë la représente avec de longs cheveux tressés: ce qui semble un ornement peu convenable à une Religieuse proprement dite.

In Cod. Test. S. Amandi.

La Vie de sainte Odile est pleine de traits également singuliers & édifians; il ne lui manque que d'avoir été écrite par un Auteur contemporain. Mais si l'on en peut révoquer en doute quelques cir-

Sainte Odile.

Vers l'An 665. *Vit. S. Othiliæ.*

constances, le fonds de l'Histoire n'en paroît pas moins certain. Odile étoit fille d'Athic Duc d'Alsace, & niéce par sa mere de saint Leger d'Autun. La grace qui vouloit l'élever à une sainteté consommée, la fit passer par bien des épreuves. Elle nâquit aveugle, & ce malheur lui attira la haine de son pere, qui ne pouvant la souffrir à cause de cette difformité, donna ordre qu'on la fît mourir. La mere crut au contraire qu'un enfant disgracié de la nature n'en merite que plus d'affection. Elle la fit élever secrétement, & ensuite la mit dans le Monastere de la Baume, près de Besançon. La jeune fille y montra beaucoup de piété, & mérita de recouvrer miraculeusement la vûë en recevant le saint Baptême. Elle crut alors qu'elle pourroit paroître devant son pere, & lui en fit demander la permission par son frere, qui s'acquita avec zéle d'une si juste commission. Mais le pere barbare fut tellement choqué de la proposition que lui fit son fils, que se laissant emporter à toute sa brutalité, il le frappa assez rudement pour qu'il en mourût peu de temps après. Un pareil accident fit sentir au Duc Athic l'excès de sa violence & de son injustice. Trop puni par sa propre passion, il détesta les fautes qu'elle lui avoit fait commettre, reçut sa fille avec bonté, & lui donna sa maison d'Hodembourg pour en faire un Monastere.

Fondation du Monastere des Religieuses d'Hodembourg en Alsace.

C'étoit un Château bâti sur la cime d'une montagne, avec une enceinte de murailles d'environ trois lieuës de circuit, dont on voit encore des restes, qui font juger de la solidité de l'ouvrage. La

magnificence des bâtimens répondoit aux grandes richesses du Duc. On y voyoit sept Oratoires, dont six subsistent encore : il y en a un dédié en l'honneur des Saints de l Alsace ; & un autre qu'on nomme l'Oratoire des larmes, parce que le Duc s'y retira pour pleurer ses pechés. On assûre qu'après sa mort sa fille eut révélation qu'ils lui étoient pardonnés. Sainte Odile fit bâtir un Hôpital au bas de la montagne pour la commodité des Pélerins, & une autre Monastere dans la vallée qui fut nommé Nidermunster, & qui est détruit. L'Auteur de sa Vie dit qu'elle délibéra avec ses Religieuses, si elles devoient embrasser l'état Monastique, ou l'état Canonique; & qu'elle prit ce dernier parti. Je sçais que cet Ecrivain n'est pas d'une autorité irréfragable, mais on n'a rien de meilleur à y opposer. On assûre la même chose de sainte Attale, niéce & éleve de sainte Odile, qui fut la premiere Abbesse de saint Etienne de Strasbourg, fondé par son pere Adalbert. On ne convient pas précisément du temps où a vêcu sainte Odile. Il est plus probable que ce fut sur la fin du septiéme siécle, ou au commencement du suivant. Elle est honorée le 13 de Décembre. Hodembourg n'est plus guéres connu que sous le nom de sainte Othile ou Odile.

Vers l'AN 665.

Sainte Attale premiere Abbesse de S. Etienne de Strasbourg.

On avoit fondé quelque temps auparavant un Monastere pour des Religieuses à Homblieres en Vermandois. Sainte Hunegonde ayant porté son mari à la continence, s'y retira, & y donna tous ses biens. Le mari parut d'abord trouver fort mauvais qu'elle eût fait cette démarche ; mais dans la suite,

Fondation d'Homblieres.

Sainte Hunegonde.

Vers l'An 665.

il se consacra lui-même au service de cette Maison en qualité d'Agent, pour les affaires du dehors.

Fondation de Blangi par sainte Berthe.

Vit. Bertha.

Une pieuse Dame nommée Berthe fonda à Blangi au Diocése de Téroüanne un Monastere de Religieuses, où elle se retira après la mort de son mari Sigéfroi, avec lequel elle avoit vêcu 20 ans. Elle y conduisit deux de ses filles, Gertrude & Déotile, & gouverna quelque temps cette Communauté, comme sa propre famille. Ensuite ayant établi Déotile Abbesse, elle se fit Recluse dans une Cellule proche de l'Eglise, d'où elle pouvoit entendre la Messe, recevoir la Communion, & donner des avis spirituels aux Religieuses. Ce Monastere est aujourd'hui occupé par des Moines, aussi-bien que celui d'Homblieres, qui a été transféré à saint Quentin. On rapporte la fondation de Blangi à la douziéme année de Thierri, c'est-à-dire environ à l'an 685.

Fondation du Monastere de Ham dans le Côtentin.

Ce fut sous le Regne de ce Prince que Fromond Evêque de Coûtance fit bâtir aussi un Monastere de Filles à Ham dans le Côtentin, en l'honneur de la sainte Vierge, dont il fit la Dédicace le 15 d'Aoûr. C'est ce que nous apprend une ancienne Inscription qu'on a trouvé en ce lieu sur une pierre qui paroît avoir servi d'Autel (*a*). Ce Monastere est aujourd'hui un Prieuré de saint Pierre.

(*a*) M l'Abbé Raguet distingué par son érudition, a examiné sur les lieux cette Inscription, & croit qu'il faut la lire ainsi :

CONSTANTIENSIS URBIS RECTUR DOMNUS FRODOMONDUS PONTIFEX IN HONORE ALME MARIA GENETRICIS DOMINI HOC TEMPLUM HOCQUÆ ALTARE CONTRUXSIT FIDELITER ATQUÆ DEDICAVIT MENSE AUGUSTO MEDIO ET HIC DIES FESTUS CELEBRATUS SIT PER ANNUS SINGULUS, &c.

On voit par d'autres fragmens de l'Inscription, que c'étoit un Monastere de Religieuses, & que le Roi donna le terrain, où il fut bâti par l'Evêque. L'année du Regne de

On

On voit par l'établissement de tant de Communautés pous les Filles, & par la sainteté des Abbesses qui les gouvernoient, quel devoit être alors dans l'Eglise de France le nombre, aussi-bien que la régularité des Vierges consacrées à Dieu. Il n'y avoit pas moins de ferveur parmi les Moines. Les nouveaux établissemens qu'on continuoit de faire pour eux, en sont des preuves. Je crois devoir les rapporter, au danger peut-être d'ennuyer le Lecteur par le récit de faits presque semblables. Mais l'Histoire du septiéme siécle de l'Eglise de France, ne fournit rien de plus édifiant; & l'on doit à la gloire des Saints faire connoître les monumens de leur piété. La sainteté de ces illustres Fondateurs fait plus d'honneur aux Monasteres, que les grands biens dont ils les ont dotés. Ceux des Lecteurs qui ne s'intéresseroient pas à ces détails, doivent faire réflexion que d'autres ne peuvent manquer d'y prendre part, ne fût que celle que l'amour de la patrie fait prendre à ce qui concerne les Eglises de sa Province. Vers l'AN 665.

Saint Trudon, vulgairement saint Tron, bâtit vers l'an *665* dans la Hasbaye sa patrie, le Monastere qui porte aujourd'hui son nom. Il étoit né dans la Gaule Belgique, d'une famille Françoise de la premiere noblesse. Dès son enfance, il montra un tendre amour pour les pauvres, jusqu'à se dépoüiller souvent de ses habits pour les revêtir. Ayant perdu dans sa jeunesse ses parens, il alla consulter saint Remacle de Mastrich sur l'usage qu'il devoit faire

S. Trudon.

Donat. Vit. Trud.

Thierri étoit marquée; mais elle se trouve effacée, aussi-bien que quelques autres mots qu'on a peine à déchiffrer.

Vers l'An 665.

du riche héritage qu'ils lui avoient laissé. Ce saint Evêque lui conseilla de se mettre sous la discipline de saint Cloud, Evêque de Mets, & de donner ses biens à cette Eglise. Il suivit un conseil si désintéressé; & saint Cloud l'ayant fait instruire dans les Lettres divines & humaines, l'ordonna Prêtre, & le renvoya dans son païs prendre soin de ses biens, ou plûtôt de ceux qu'il avoit donnés à l'Eglise de saint Etienne de Mets.

Fondation du Monastere de Sarcing, dit *S. Tron.*

Trudon se retira dans une de ses Terres, nommée Sarcing, & y bâtit un Monastere, dont l'Eglise fut dédiée en l'honneur de saint Quentin & de saint Remi, par saint Théodard de Mastrich, successeur de saint Remacle, lequel sur la fin de sa vie avoit renoncé à son Siége, pour se retirer à Stavelo. S. Trudon soûmit son Monastere, non à l'Evêque Diocésain, mais à celui de Mets. Cependant par la suite les droits de l'Eglise de Mets passerent à celle de Liége, où le Siége avoit été tranféré de Mastrich. Il paroît que la Communauté établie par saint Trudon n'étoit d'abord que pour des Clercs qui vivoient selon l'Ordre Canonique; & l'on n'a aucune preuve qu'il ait embrassé la vie Monastique.

Il fonda une autre Monastere auprès de Bruges pour des hommes. Il est aujourd'hui occupé par des Religieuses, & porte le nom de saint Tron, aussibien que celui de Sarcing. Saint Trudon mourut dans ce dernier sur la fin du septiéme siécle, âgé de près de 80 ans, le 23 de Novembre, jour auquel on célébre sa fête. Sa Vie fut écrite environ cinquante ans après sa mort.

Saint Cloud dont nous venons de parler, étoit fils de ſaint Arnoux. Il s'étoit, comme lui, engagé dans le mariage avant ſon Epiſcopat, & il fut élu Evêque de Mets après la mort de ſaint Godon. Il ſuffit pour en faire le plus bel éloge, de dire qu'il parut dans cette place avoir hérité des vertus de ſon pere, auſſi-bien que de ſon Siége, qu'il tint plus de 40 ans. Il eſt honoré le 8 de Juin. Saint Cloud Evêque de Mets.

La Belgique ſe peuploit de toutes parts de nouveaux Monaſteres. Saint Bertulfe ou Bertoux en établit un à Renti dans l'Artois. Etant ſorti d'Allemagne pour profeſſer plus librement la Religion Chrêtienne, il ſe mit au ſervice du Comte Vambert. Ce Seigneur fut ſi édifié de ſa vertu & de ſa fidélité, qu'il lui donna la Terre de Renti, où il avoit bâti un Monaſtere & une Egliſe en l'honneur de ſaint Denis, avec trois autres Egliſes dédiées en l'honneur de ſaint Pierre, de ſaint Martin & de ſaint Vaaſt. Bertulfe plus jaloux d'avoir une fervente Communauté, que d'en avoir une nombreuſe, n'y aſſembla qu'onze Moines. Il ſe diſtingua ſur-tout par ſa libéralité envers les pauvres; & c'eſt en mémoire de ſes charités qu'on le peint avec une bourſe à ſa ceinture, dont il donne l'aumône, & que tous les ans le jour de ſa fête cinquiéme de Février, on diſtribuë mille pains aux pauvres dans l'Egliſe de ſaint Vaaſt de Renti. S. Bertoux Abbé de Renti. *Vit. Bertulfi 5. Febr.*

Saint Vilimer ou Vilmer, fut auſſi en même-temps dans le Boulonnois ſa patrie, le Fondateur de pluſieurs Monaſteres, & un modéle des vertus qu'on y doit pratiquer: Il s'engagea dans les liens du ma- Vers l'AN 670. S. Vilmer.

Vers l'An 670.

riage : mais ayant épousé une fille qui étoit déja fiancée à un autre, il fut obligé de la lui céder. Cet événement qui le chagrina, acheva de le détromper du monde. Il se retira au Monastere d'Hautmont en Hainaut, & y fut employé aux Offices les plus vils. L'humilité avec laquelle il s'en acquita, & les progrès qu'il fit dans les Lettres, le firent juger digne d'être promû à la Prêtrise.

Vit. S. Vulmari ap. Mabill.

Les honneurs qu'on lui rendit alors, lui firent prendre la résolution d'aller se cacher dans quelque solitude. Il se retira dans des bois près de Mont-Cassel, n'ayant emporté avec lui qu'une hache, & ce qui étoit nécessaire pour dire la Messe. Mais la vertu ne se cache guères mieux que la lumiere. Sa réputation lui attira bien-tôt des disciples, qui se bâtirent des cabannes auprès de la sienne. Il chercha donc un autre asyle à son humilité, & passa dans le territoire de Boulogne, où il se fit d'abord une Cellule au coin d'un bois qui étoit de la succession de son pere. Il y bâtit ensuite une Eglise en l'honneur de la sainte Vierge & de saint Pierre, & deux Monasteres ; un pour les Filles, nommé Viliere, & depuis Viere, qui ne subsiste plus ; & l'autre pour les hommes, qui est nommé *Samer*, par corruption, à ce qu'on croit du nom de *S. Vilmer*. Il acheva de s'y sanctifier en travaillant à la sanctification des Moines qu'il gouvernoit. Il vêeut jusques vers l'an 710 ; & il est honoré le 20 de Juillet.

Fondation du Monastere dit *Samer*.

S. Mauronte.

Saint Mauronte fonda un Monastere dans le même païs. Il étoit fils de saint Adalbalde & de sainte Rictrude ; & par son mérite & sa noblesse, il s'étoit

aiſément frayé une route aux honneurs de la Cour. Il étoit prêt d'épouſer une fille de la premiere qualité, lorſque les exhortations de ſaint Amand, & les exemples de ſainteté qu'il trouva dans ſa famille, l'arracherent au monde. Il ſe retira d'abord au Monaſtere d'Hamai, où ſa ſœur ſainte Euſébie, vulgairement ſainte Iſoye, étoit Abbeſſe. Enſuite il fonda le Monaſtere de Breüil au Diocéſe de Téroüanne, & ſe montra digne par ſes vertus d'une famille où la ſainteté paroiſſoit héréditaire.

Vers l'AN 670.

Fondation du Monaſtere de Breüil.

Un autre ſaint Courtiſan donnoit les mêmes exemples à la Neuſtrie. Saint Evremond connut toute la vanité du monde dans l'endroit même où il a le plus de quoi éblouir, je veux dire à la Cour ; & ayant fait conſentir ſa femme à prendre le Voile de Religieuſe, il ſe retira dans le Diocéſe de Bayeux, où il fit bâtir pluſieurs Egliſes ou Monaſteres, & nommément celui de Fontenai ſur l'Orne. La renommée de ſes vertus fit naître à ſaint Aunobert, Evêque de Seez, l'envie de l'attirer dans ſon Diocéſe. Il le fit prier d'y paſſer, & l'établit Abbé d'un lieu appellé *Mont-Major*. Saint Evremond y mourut fort âgé. Il eſt honoré le 10 de Juin. Pendant les courſes des Normans, ſes Reliques furent transférées à Creil dans le Beauvoiſis, où ſa tête qui a échappé à la fureur des Calviniſtes, eſt encore l'objet de la vénération des peuples dans l'Egliſe Collégiale de ce lieu.

S. Evremond fonde le Monaſtere de Fontenai.

Vita Evremundi, apud Boll. 10 Iunii.

Mais l'état Monaſtique n'étoit en nul endroit ſ floriſſant que dans les ſolitudes de Voſge, ſu confins de la Bourgogne & de l'Alſace. Tr

ſaints

Vers l'AN 670.

S Gombert Evêque de Sens etablit le Monastere de Senones. *Chron. Senon.*

Evêques des Gaules se retirerent presque en même temps dans ces deserts, & y bâtirent chacun un Monastere. Saint Gondelbert ou Gombert de Sens, qui fut apparemment prédécesseur d'Emmon, quitta son Siége, & alla se cacher au monde dans cette retraite. Y ayant obtenu une Terre du Roi Childéric, qui regnoit en Austrasie, il y bâtit un Monastere en l'honneur de saint Pierre, & le nomma *Senones*, du nom de son Eglise de Sens. Il est honoré le 21 de Février. On ne convient, ni du temps de son Episcopat, ni de celui de sa retraite *(a)*.

S. Dié établit le Monastere de Jointure, dit *S. Dié*.

Vita Deod. apud Boll. 19. Jun.

Saint Déodat ou saint Dié, Evêque de Nevers, imita son exemple, & après avoir essuyé bien des contradictions en divers endroits, où il vouloit s'établir, il mena quelque temps la vie Solitaire dans une caverne des montagnes de Vosge. Ensuite il se bâtit une Cellule & un Oratoire en l'honneur de saint Martin. Enfin, Childéric lui ayant donné dans ces montagnes un lieu nommé le Val Galilée, il y bâtit un Monastere aujourd'hui nommé saint Dié, & alors *Jointure*, à cause de la jonction du ruisseau Rotback avec la riviere de Meurte. Saint Dié eut plusieurs disciples célébres par leur sainteté; entre autres saint Arbogaste & saint Florent Irlandois, qui furent successivement Evêques de Strasbourg, après avoir mené la vie Erémitique. Saint Dié mourut un Dimanche 19 Juin l'an 679.

Saint Hidulfe Evêque de Treves, ou selon d'au-...s seulement Corévêque, abdiqua aussi l'Epis-

(a) L... gne de Chr...ique de Senones met la retraite de S Gondelbert en 710; mais le re... ...rouve qu'on doit la mettre plûtôt.

copat, & alla se consacrer à Dieu dans la même solitude, où il lia une amitié étroite avec saint Dié. Ayant obtenu des Abbés d'Estival & de Senones un terrain entre leurs Monasteres, il en bâtit un nouveau, qui fut nommé *Moyen-Moûtier*, parce qu'il étoit situé entre les Monasteres de Senones, d'Estival, de Jointure & celui de Bon-Moûtier (*a*), bâti par saint Bodon Evêque de Toul, & nommé dans la suite *Saint Sauveur*. Hidulfe gouverna jusqu'à trois cens Moines. On peut comprendre dans ce nombre les Religieux de Jointure que saint Dié lui recommanda en mourant. Saint Dié est honoré le 19 de Juin, & saint Hidulfe l'onziéme de Juillet. Ceux qui le font Evêque de Tréves, placent son Episcopat entre saint Numérien & saint Basin.

S. Hidulfe établit le Monastere dit *Moyen-Moûtier.*

Vers l'AN 671.

Martyre de S Aigulfe Abbé de Lérins.

Acta Aigulfi.

Mais parmi les exemples édifians de tant de vertus qu'on voyoit fleurir dans l'état Monastique, il y eut aussi de grands scandales qui firent voir que quand dans une profession sainte on abandonne le Seigneur, on porte souvent le crime à de plus grands excès que les mondains même. Le Monastere de Lérins étoit fort déchû de la ferveur qui en avoit fait si long-temps le modéle des autres Communautés. Pour y rétablir l'ordre, le Roi en fit élire Abbé Aigulfe Moine de Fleuri, celui-là même qui avoit montré son courage & son zéle dans la Translation des Reliques de saint Benoît. Comme la division qui est toûjours la cause ou l'effet du relâchement,

(*a*) Ces cinq Monasteres du païs de Vosge formoient comme une Croix par leur situation. Bon-Moûtier en faisoit le haut au Septentrion : celui de Senones à l'Orient, & celui d'Estival à l'Occident, en formoient la traverse ; & celui de Jointure au Midi, faisoit comme le pied de la Croix. Moyen-Moûtier étoit situé au milieu.

Vers l'An 671. s'étoit gliſſée dans ce Monaſtere, le nouvel Abbé n'omit rien pour y remettre la paix & la régularité, compagnes inſéparables; & ſon zéle fut d'abord heureux. Mais il éprouva bien-tôt que l'ouvrage le plus difficile eſt la réforme d'une Communauté déréglée.

Deux Moines diſcoles, Arcade & Colombe, vinrent à bout de ſoulever une partie de leurs freres contre le ſaint Abbé; & afin de s'en délivrer, ils prirent des meſures pour le faire enlever de Lérins. Aigulfe qui avoit employé d'abord les voies de la douceur, les voyant inutiles, eut recours à des remedes violens, mais néceſſaires, & chaſſa Arcade du Monaſtere. Ce Moine révolté alla chercher de la protection au-dehors, tandis que Colombe cabaloit au-dedans. On ne tarda pas de voir les triſtes ſuccès de leurs intrigues. Arcade ayant fait accroire à un Seigneur nommé Mommole qu'il y avoit de riches thréſors à Lérins, revint avec lui dans cette iſle, accompagné d'une troupe de ſatellites, dont il ſe fit le conducteur, comme un nouveau Judas, pour prendre ſon maître. On ſe ſaiſit d'Aigulfe, & des Moines qui lui demeurerent fidéles; & après pluſieurs mauvais traitemens, on leur coupa la langue. Enſuite Arcade & Colombe, comme pour dérober aux yeux du public le noir attentat qu'ils méditoient, les firent embarquer, & les conduiſirent dans l'iſle Capraria (*a*),

(*a*) On croit que l'iſle que les Anciens nommoient *Capraria*, eſt une des iſles Canaries, nommée *Palma*, où il y a en effet une montagne qu'on appelle la *montagne des Chevres*.

où

Vers l'AN 671.

où ils les laisserent dans un Monastere deux ans entiers, pendant lesquels ils continuerent leur route vers Ephese. Un si long espace de temps eut été capable d'amortir une haine moins envenimée que celle d'un Moine révolté contre son Supérieur. Mais Arcade & Colombe crurent n'avoir rien fait pour se venger, tandis qu'ils pouvoient faire quelque chose de plus. Ils vinrent reprendre leurs prisonniers après deux ans, & les conduisirent dans l'isle Amatis, entre celles de Sardaigne & de Corse, où ils les firent cruellement massacrer le troisiéme de Septembre, environ l'an *676* (*a*). Saint Aigulfe qu'on nomme vulgairement saint Ayou, est honoré comme Martyr avec ses Compagnons, qu'on met au nombre de 32. Les Reliques de ce saint Abbé sont révérées à Provins, dans la Brie, quoique le Monastere de Lérins se glorifie de les avoir encore.

Martyre de S. Bercaire, Abbé de Montirendé.

Passio Bercar. ab Adsone.

Saint Aigulfe ne fut pas le seul Abbé, à qui ses Religieux servirent de bourreaux. Saint Bercaire eut le même sort quelques années après. Ce saint Abbé d'Hautvilliers avoit établi après la mort de saint Nivard de Rheims deux nouveaux Monasteres, l'un pour les hommes dans la forêt de Der, au Diocése de Châlons sur Marne, nommé pour ce sujet Montier-en-Der, & par corruption *Montirendé*; & l'autre pour des Filles, qui ne subsiste plus, à une

(*a*) Il est difficile de déterminer l'époque du martyre de saint Aigulfe. La Chronique de Mail'ezais le rapporte au regne de Thierri, & les Actes de S. Aigulfe marquent qu'il arriva sous Clovis II. S'il est vrai, comme on l'assûre, que S. Oüen à son retour d'Italie avertit ce S. Abbé des embûches qu'on lui dressoit, il faudroit mettre sa mort vers l'an *676*.

Vers l'An 671.

lieuë & demie du premier. Bercaire donna à Montirendé les grands biens qu'il avoit hérités de ses parens, & fixa sa demeure dans ce Monastere, qu'il gouverna avec une vigilance & une fermeté qui lui mériterent la couronne du martyre. Ayant un jour repris de quelque faute un Religieux nommé Daguin, son filleul, celui-ci entra dans une telle fureur, que la nuit suivante qui étoit celle du Jeudi Saint, il alla poignarder le saint Abbé dans son lit. Mais à peine l'assassin eut-il commis cet attentat, que troublé par l'horreur de son crime, il se découvrit lui-même, & donna le signal pour assembler la Communauté. On se saisit de lui, & on le conduisit à saint Bercaire qui respiroit encore, pour sçavoir de quelle peine on puniroit un forfait si atroce. Mais le saint Abbé se rappellant l'exemple de Jesus Christ, qui avoit pardonné à ses bourreaux, ordonna qu'on ne lui fît souffrir aucune peine. Il exhorta seulement ce malheureux à faire pénitence, & à aller pour cela en pélerinage à Rome. Bercaire vêcut encore deux jours, & mourut le jour de Pâque, qui cette année étoit le 26 de Mars: ce qui marque l'an 685. On célébre sa fête le 16 d'Octobre.

Camuzat Prompt. Tricassin. & apud Gall. Christia. t. 4. p. 326.

Nous avons l'Acte par lequel le Roi Childéric donne ce qui est nécessaire pour la fondation de Montirendé. Cet Acte est daté de Compiegne le 4 de Juillet de la troisiéme année du regne de Childéric en Neustrie, c'est-à-dire de l'an 673, & signé de Childéric, de Réole de Rheims successeur de saint Nivard, de saint Leger d'Autun, de saint Mommolin de Noyon, d'Attelane de Laon, & de Vulfoade

Maire du Palais, ſucceſſeur d'Ebroïn qui mérita d'être honteuſement dépoüillé de cette charge, de la maniere que nous allons le raconter, en reprenant le fil de l'Hiſtoire que nous n'avons interrompu, que pour rapporter de ſuite l'établiſſement de tant de Monaſteres.

Tandis que ſainte Bathilde tint les rênes du gouvernement, ſon autorité & ſa piété furent un frein aux paſſions d'Ebroïn. Mais la retraite de cette Princeſſe dans ſon Monaſtere de Chelles, lui laiſſa une libre carriere. C'étoit un homme violent & artificieux, mauvais maître, & plus mauvais ſujet, toûjours prêt à ſacrifier les interêts de ſa conſcience à ceux de ſa fortune. Il prit d'abord un maſque de piété, & fit quelques fondations d'éclat pour en impoſer au public. Mais bien-tôt il ne ſe donna plus la peine de pallier ſes injuſtices. Il pouvoit tout : il oſa tout, & ne regla plus l'uſage de ſon autorité que ſur les caprices de ſon ambition & de ſon avarice. Ses crimes furent quelque temps heureux : il regnoit ſans être ſur le Thrône, & il dominoit avec empire ſur le peuple, ſur les Grands, & ſur le Roi même, lorſqu'un revers ſubit le fit décheoir de ce haut rang, & l'humilia ſans le convertir.

Caractere d'Ebroïn, Maire du Palais.

L'AN 671.

Clothaire III étant mort environ la 16 année de ſon regne (*a*), c'eſt à-dire, vers l'an 671, Ebroïn voulut placer ſur le Thrône de Neuſtrie Thierri

(*a*) Un des Continuateurs de Frédégaire ne donne que quatre ans de regne à Clothaire III. L'Auteur de la Vie de S. Vandrille lui en aſſigne quatorze ; & une Chartre de Vandemire, au moins ſeize. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Clothaire qui n'avoit gueres que quatre ans quand il parvint à la Couronne, en regna plus de quatre ; puiſqu'on ſuppoſa qu'il avoit eu un fils : ce qu'on n'auroit pas pû dire avec la moindre vraiſemblance, s'il étoit mort âgé ſeulement de huit ou neuf ans.

L'AN 671. frere de Clothaire : il paroît qu'il le fit proclamer. Mais les Seigneurs François craignirent d'être encore soûmis à la tyrannie de ce Ministre, si un Prince lui étoit redevable de la Couronne; & ils s'accorderent à reconnoître pour leur Roi Childéric, qui gouvernoit depuis long-temps avec sagesse & avec bonté le Royaume d'Austrasie. Ebroïn se crut alors perdu, & il se rendit justice. Il demanda en grace au nouveau Roi qu'il se contentât de le dépoüiller de tous ses biens, & qu'il lui laissât la vie avec la permission de se retirer dans quelque Monastere, pour faire pénitence. Saint Leger d'Autun qui avoit eu beaucoup de part à la proclamation de Childéric, intercéda auprès de lui pour le malheureux Ebroïn. Le Prince lui accorda la vie, & l'envoya dans le Monastere de Luxeu, avec ordre de s'y faire Moine. Heureux, lui & les François, si avec l'habit de Religion il en eût pris l'esprit ! La tempête l'eût jetté dans le port, & il auroit épargné bien de maux à la France. Mais on n'a gueres vû que les disgraces guérissent l'ambition & l'orgüeil : elles ne servent souvent qu'à les irriter. La femme d'Ebroïn se retira au Monastere de Nôtre-Dame de Soissons, qu'elle & son mari avoient fondé.

Cont. Fredeg. c. 94.

Ebroïn relégué à Luxeu, où il prend l'habit Religieux.

Anonym. Vit. Leodeg.

Quelques Seigneurs couperent en même-temps les cheveux au Prince Thierri, & le présenterent en cet état à son frere Childéric, qui lui demanda ce qu'il vouloit qu'on fît de lui. Il répondit fierement : *Faites ce qu'il vous plaira : mais j'attens la vengeance que Dieu tirera de l'injustice que l'on commet à mon égard.* Childéric se contenta de le faire garder dans le Mo-

Anonym. Vit. Leodeg. apud Duchesne t. 1.

naſtere de S. Denis, juſqu'à ce que ſes cheveux fuſſent recrûs. Ce Prince déclara Vulfoade Maire de ſon Palais, apparemment pour la Neuſtrie : car il paroît que ſaint Leger le fut pour la Bourgogne. Un des Ecrivains de ſa Vie le dit en termes formels. Il eſt du moins certain que ce ſaint Evêque eut grande part au gouvernement dans les commencemens du regne de Childéric en Neuſtrie, & que perſonne ne mérita mieux que lui la confiance du Prince, par ſes talens & ſes vertus. L'AN 671.

Urſin Vit. Leodeg.

Commencemens de S. Leger.

Urſin. Vit. Leodeg.

Leger étoit iſſu d'une famille Françoiſe, de la premiere nobleſſe, & neveu de Didon Evêque de Poitiers. Ses parens l'ayant conduit à la Cour dans ſon enfance, Clothaire III qui regnoit alors, le remit entre les mains de ce Prélat, afin qu'il lui donnât une éducation digne de ſa naiſſance. Leger fit en peu de temps de grands progrès dans les Lettres & dans la vertu. Didon l'ordonna Diacre à l'âge de 20 ans, & lui donna quelque temps après la charge d'Archidiacre, dont il s'acquitta avec un zéle reglé par la prudence. Enſuite il le fit Abbé du Monaſtere de ſaint Maixent. Leger gouverna ſa Communauté avec ſageſſe, & ſçut faire aimer la Regle, parce qu'il ſçut ſe faire aimer lui-même. Il avoit en effet toutes les qualités propres à gagner les cœurs & à s'attirer l'eſtime. La majeſté de ſa taille avantageuſe, & la beauté de ſon viſage, donnoient de nouveaux agrémens à la vivacité de ſon eſprit, & aux charmes de ſon éloquence naturelle, tandis que ſa prudence dans les affaires, ſon zéle pour les interêts de Dieu, la connoiſſance des Ca-

Belles qualités de S. Leger.

L'AN 671. nons & des Loix Civiles le faisoient trouver digne des premieres places de l'Eglise & de l'Etat. C'est le jugement qu'en porta sainte Bathilde.

Il y avoit six ans qu'il gouvernoit le Monâstere de saint Maixent, lorsque cette Princesse l'appella à la Cour pour profiter de ses conseils: mais peu de temps après elle s'en priva pour le bien de l'Eglise, & le nomma Evêque d'Autun; afin de mettre fin à un schisme scandaleux, qui duroit depuis deux ans que le saint Evêque Ferréol étoit mort. Deux prétendans se disputoient l'Episcopat avec l'acharnement que peut inspirer l'ambition pour les dignités Ecclésiastiques. Les deux partis en étant enfin venus aux mains, l'un des prétendans avoit été tué; & le victorieux regardoit la Chaire Episcopale comme sa conquête, lorsque sainte Bathilde pour faire cesser le scandale, nomma saint Leger à cet Evêché.

Anonym. Vit. Leod.

Episcopat de S. Leger.

Les talens & la vertu de ce saint Evêque réünirent bien-tôt en sa faveur les esprits divisés. Mais non content d'avoir rendu la paix à son Eglise, il s'appliqua à y rétablir la discipline, qui souffre toûjours la premiere des divisions. Il assembla à ce sujet un Synode à Autun, où il fit divers Reglemens (*a*). Mais nous n'avons plus que ceux qui con-

Canons d'un Synode assemblé par S. Leger.

(*a*) Il est parlé dans un Testament attribué à S. Leger, d'un Concile de 54 Evêques, qui se tint *in Christiaco*. Le P. Mabillon croit qu'il faut lire *Cressiaco, Cressi*; & que les Canons attribués à S. Leger ont été faits dans ce Concile. Mais 1°. le prétendu Testament de S. Leger est une piéce supposée. 2°. Si ces Reglemens avoient été faits dans ce Concile, pourquoi n'en auroient-ils pas porté le nom, & les auroit-on plûtôt attribués à S. Leger qu'aux autres Evêques? Je ne vois rien dans ces Canons qui n'ait pû être ordonné par le Synode d'un Evêque particulier: mais le P. Mabillon vouloit apparemment en prétendant qu'ils ont été portés dans un nombreux Concile, faire plus d'honneur à la Regle de S. Benoît, qui y est recommandée.

cernent la réforme des Monasteres, & dont voici les plus remarquables. L'AN 671.

V. Défenses aux Moines & aux Abbés d'avoir des Comperes, c'est-à-dire, d'être Parrains.

VI. Défenses de voyager en quelque ville sans des lettres de leur Abbé, adressées à l'Archidiacre du lieu. *T. 1. Concil. Gall. p. 506.*

X. Défenses d'avoir quelque familiarité avec les femmes étrangeres, & de permettre aux personnes du sexe l'entrée de leur Monastere.

XV. On recommande aux Abbés & aux Moines d'observer dans leur conduite ce que prescrit l'ordre Canonique, ou la Regle de saint Benoît. (Ce qui peut marquer qu'il y avoit deslors des Communautés qui vivoient selon l'Ordre Canonique, & d'autres selon l'Ordre Monastique, gardant communément la Regle de saint Benoît.) L'Abbé qui violera ces Reglemens sera excommunié un an, le Prévôt deux ans, & le simple Moine sera fustigé, ou excommunié trois ans.

On trouve quelques autres Canons attribués à ce Synode de saint Leger. On y ordonne que les Clercs qui ne réciteront pas fidélement le Symbole des Apôtres, & la Profession de Foi d'Athanase, soient condamnés. Ce qui marque que dès ce temps le Symbole que nous nommons de saint Athanase, étoit attribué à ce saint Docteur. On déclare qu'on ne doit pas regarder comme Catholiques les Laïques qui ne communient pas à Pâque & à Noël. On défend aux Prêtres, sous peine de déposition, de dire la Messe après s'être remplis de viandes & de *Ibid. p. 507. T. 6. Concil. Labb p. 1187.*

L'AN 671. vin ; & aux femmes d'approcher de l'Autel.

S. Leger appellé à la Cour pour prendre part au gouvernement de l'Etat.

Il y avoit dix ans que ſaint Leger gouvernoit l'Egliſe d'Autun, lorſque Childéric étant monté ſur le Thrône de Neuſtrie, de la maniere que nous l'avons dit, l'appella à ſa Cour pour lui donner part au gouvernement. Ce ſaint Evêque y montra qu'une vertu éclairée eſt la premiere qualité d'un Miniſtre d'Etat, & le grand art de gouverner. Il ſe ſervit de ſon crédit pour abolir pluſieurs uſages pernicieux qui s'étoient introduits au préjudice des anciennes Loix ; & pendant près de trois ans qu'il eut part aux affaires, il fut également agréable au Prince & au peuple qui lui donnoit mille bénédictions. Mais un ſi rare mérite joint à une ſi grande faveur, excita bien-tôt la jalouſie des autres Courtiſans; & la droiture du ſaint Evêque ne le mit pas aſſez en garde contre les artificieuſes intrigues des envieux. On commença par jetter adroitement des ſemences de deffiance dans l'eſprit du Roi, qui avoit d'ailleurs peine à ſouffrir les reproches que lui faiſoit Leger ſur ſon mariage avec Bilichilde, fille de ſon oncle Sigébert. La déffiance fit bien-tôt oublier les ſervices : la reconnoiſſance n'eſt pas la vertu favorite des Grands. Enfin on vint à bout de faire craindre au Roi le plus fidéle de ſes ſerviteurs, ſans que la vertu du ſaint Evêque pût le raſſûrer.

Sur ces entrefaites, Leger à qui les devoirs de Miniſtre ne faiſoient pas oublier ceux d'Evêque, demanda à Childéric la permiſſion d'aller célébrer à Autun la fête de Pâque, & l'invita à cette ſolemnité. Le Roi qui ſçavoit diſſimuler, eut la complaiſance de s'y

rendre,

rendre, & Hector Patrice (*a*) de Marseille s'y rendit aussi pour répéter quelques Terres qu'il prétendoit avoir été données à son préjudice par sa belle-mere Claudia à l'Eglise d'Auvergne, & à un Hôpital que cette Dame avoit fondé. Saint Leger qui étoit ami d'Hector, le reçut chez lui; & comme il sçavoit que la Religion n'est respectable aux mondains qu'autant qu'elle leur paroît désinteressée, il ne craignit pas d'appuyer contre l'Eglise les prétentions d'une fille déshéritée par sa mere. On envoya ordre à saint Préject, alors Evêque d'Auvergne, de se rendre à Autun pour défendre sa cause.

L'AN 674.

Hector Patrice de Marseille intente un procès contre S. Préject Evêque d'Auvergne.

Prior Vit. S. Praejecti, ap. Boll. 25. Janu.

Préject se mit en chemin malgré la répugnance qu'il avoit de s'absenter de son Eglise à la fête de Pâque; & dès qu'il fut arrivé, on l'obligea de comparoître la veille même de cette solemnité, & de répondre aux objections de sa partie. Son plaidoyer fut court: il dit seulement que les Terres de son Eglise étoient sous la protection de la Reine Imnechilde, veuve de Sigébert. C'en fut assez: comme le Roi considéroit fort cette Princesse, dont il avoit épousé la fille, cette réponse arrêta toute la procédure. Mais ce qui acheva de faire gagner son procès à l'Evêque d'Auvergne, c'est que Leger fut accusé en même-temps de tramer avec Hector quelque conspiration contre le Roi. Un Reclus du Monastere de saint Symphorien, nommé Marcolme, grand hypocrite, appuyoit ces calomnies par une malice d'autant plus artificieuse, qu'elle étoit couverte du

Ibid.

Le Roi forme d'injustes soupçons contre la fidelité de S. Leger.

Anonym. Vit. Leodeg.

(*a*) Les Gouverneurs de Marseille prenoient la qualité de Patrice. On a pû en remarquer plusieurs exemples dans cette Histoire.

L'AN 674 voile de la piété. Le Roi dont il servoit en cela la passion, le regardoit comme un Prophéte : mais la suite de sa vie fit tomber le masque, & découvrit l'imposteur.

Childéric prévenu par ces délations, ne voulut pas assister la nuit de Pâque à l'Office divin dans la Cathédrale où célébroit saint Leger. Il fit officier saint Préject dans l'Eglise de saint Symphorien, & y reçut la Communion Pascale, la haine dans le cœur contre saint Leger. Ensuite après son déjeûner, il vint à demi yvre dans l'Eglise Cathédrale, demandant à haute voix où étoit Leger, comme pour le faire fuir en l'intimidant. On lui dit qu'il étoit dans le Baptistere. Il y entra; mais l'odeur du saint Chrême, & la clarté des lumieres parurent calmer sa fureur : car quoique saint Leger répondît, *Me voici*, il passa sans l'appercevoir, & entra dans le Palais Episcopal, où le repas étoit préparé.

Ibid.

Après l'Office le saint Evêque l'y alla trouver, & tâchant de l'adoucir, il lui demanda pour quel sujet il n'avoit pas assisté à l'Office de la nuit, & pourquoi il gardoit de la rancune dans un si saint jour ? Childéric répondit seulement qu'il avoit quelque sujet de se déffier de lui, & refusa de s'expliquer plus clairement. Alors Leger qui avoit été averti qu'on en vouloit à sa vie, ne doutant plus des mauvais desseins du Roi contre sa personne, prit le parti de s'enfuir secrétement avec le Patrice Hector. On les suivit, & on ne tarda pas à les atteindre. Hector s'étant mis en défense, fut tué avec quelques personnes de sa suite, & Leger fut arrêté prisonnier.

S. Leger pris prisonnier & envoyé à Luxeu.

Le Roi délibéra s'il le feroit mourir. Mais les Seigneurs & les Evêques lui conseillerent de le reléguer au Monastere de Luxeu : ce qui fut exécuté.

Le saint Evêque y trouva son ennemi Ebroïn, lequel cachoit sous un habit de Moine les vives passions qui le dominoient encore ; & il étoit aisé de s'appercevoir à la conduite de ces deux illustres exilés, que l'un souffroit pour la justice, & l'autre pour ses crimes. Ils vêcurent cependant d'assez bonne intelligence. La même disgrace réünit souvent ceux que la faveur avoit rendus rivaux & ennemis.

Childéric donna le soin de l'Eglise d'Autun à Ermenaire Abbé de saint Symphorien, & depuis Evêque d'Autun. Il étoit ami de saint Leger : cependant toutes les fois qu'il alloit au Palais, il exhortoit le Roi à le laisser toûjours à Luxeu : ce qui faisoit croire qu'il briguoit son Siége, & sacrifioit l'amitié à l'ambition. Mais il n'en usoit ainsi, que parce qu'il sçavoit que les ennemis du saint Evêque n'étant pas satisfaits de son exil, conseilloient au Roi de le rappeller, pour le faire déposer juridiquement.

Anonym. Vit. Leod.

Martyre de S. Préject & de S. Amarin.

Vit. Prajecti ap. Boll. 25. Ianu.

Pendant ce temps-là, S. Préject ayant fait sans peine confirmer par l'autorité du Roi les donations que le Patrice Hector contestoit à son Eglise, s'en retourna fort satisfait en Auvergne. Un de ses amis nommé Amarin, Abbé d'un Monastere dans les montagnes de Vosge, se rendit auprès de lui pour le féliciter du succès qu'il avoit eu, & en obtenir quelques secours pour sa Communauté, qui étoit dans une grande indigence. Préject le reçut avec la générosité d'un bon ami & d'un saint Evêque ; & pour l'entretenir

L'AN 674 plus librement, il le mena à une maison de campagne nommée Volvic, à deux lieuës de Clermont. Après y avoir goûté quelque temps le plaisir de se revoir, ils songeoient à se séparer, lorsque la fureur de quelques scélérats les réünit pour toûjours.

Un certain Agricius forma une conspiration de quelques Seigneurs d'Auvergne contre leur Evêque, apparemment pour venger la mort du Patrice Hector, dont on le faisoit coupable. Il se mit à la tête d'une troupe de satellites, pour l'aller attaquer dans sa maison de campagne. Ils marchoient armés & au son des trompettes, comme dans une guerre ouverte. Dès que saint Préject entendit les trompettes, il se prosterna en prieres avec l'Abbé Amarin: mais la plûpart de ses domestiques prirent lâchement la fuite. Alors Amarin dit au saint Evêque: « Seigneur, cédons-leur la place, si vous le trouvez « bon; peut-être que le Seigneur nous délivrera. L'Evêque répondit: « Mon cher Frere, ne parlez « pas ainsi; parce que si vous laissez aujourd'hui « échaper cette couronne, vous ne la retrouverez « plus. » Ils continuerent à prier. Ces satellites étant entrés, égorgerent d'abord Amarin, qu'ils prirent pour l'Evêque. Ils se retiroient, lorsque saint Préject leur dit: *Voici celui que vous cherchez*. Aussi-tôt un d'eux nommé Ratdbert le perça d'un coup de poignard, pendant qu'il prioit pour ses persécuteurs. Un de ses serviteurs nommé Elidius, fut aussi tué avec lui.

Ibid.

Ces trois Saints dont on rapporte la mort à l'an 674, sont honorés comme Martyrs le 25 de Janvier.

Il se fit plusieurs miracles à leurs tombeaux ; & saint Avite qui succéda à saint Préject, fit bâtir un Monastere à Volvic dans le lieu de leur martyre, & y établit Abbé Godon, qui étoit parent de saint Préject. Ce dernier est plus connu sous le nom de saint Prix ou Priez, & saint Amarin sous celui de saint Damarin. L'AN 674

Abbrégé de la Vie de S. Préject.

Saint Préject étoit originaire d'Auvergne. Saint Genès Evêque de cette Province lui donna le soin de la Paroisse d'Yssoire ; & Félix son successeur le chargea du gouvernement d'un Monastere. Après la mort de Félix, la plus saine partie du Clergé & du peuple souhaitoit Préject pour leur Evêque ; mais l'Archidiacre Cairoald ou Carivalde acheta l'Episcopat à prix d'argent, & mourut quarante jours après. Si d'anciens monumens lui avoient donné la qualité de Saint (*a*), ainsi que l'a crû M[r] Savaron ; il faudroit dire qu'il a expié ce peché dans le peu de temps qu'il y survêcut. Ensuite on voulut élire un Sénateur fort riche, nommé Genès. Mais celui-ci se croyant indigne de l'Episcopat, fit réünir tous les suffrages en faveur de Préject ; & le Roi agréa cette élection.

Vit. S. Praject.

Chaméliere premier Monastere de Filles en Auvergne.

Il n'y avoit pas encore de Monasteres de Filles dans la Province d'Auvergne : saint Préject engagea Genès, qui n'avoit point d'enfans, à en fonder un à Chaméliere, proche de la ville d'Auvergne, pour lequel il fit une Regle composée de celles de saint Be-

(*a*) Un ancien Auteur anonyme qui a écrit un livre des Eglises & des Autels de la ville de Clermont, marque : *Ecclesia S. Galli, ubi Altare S. Mariæ, ubi requiescunt S. Gallus & S. Urbicus, S. Antholianus, & S. Gerivaldus.* M. Savaron croit que Gérivald est le même que Gairoald. Mais outre que la différence de ces deux noms est assez grande, la vie de Gairoald ne nous porte pas à croire qu'on lui ait donné la qualité de Saint après sa mort.

L'AN 676 noît, de ſaint Céſaire, & de ſaint Colomban. Il fit bâtir un ſecond Monaſtere proche la même ville, & un Hôpital dans un lieu nommé alors Colombier, où il mit des Médecins, & aſſigna des revenus pour l'entretien de vingt malades. Saint Préject avoit composé l'Hiſtoire du martyre des SS. Caſſi, Victorin, Antholien, & des autres qui ſouffrirent en grand nombre avec eux dans l'Auvergne, ſous Chrocus: mais on n'a pas encore recouvré cet Ouvrage. Ce ſaint Evêque avoit même commencé à lever de terre les corps de ces Martyrs, pour les transférer en diverſes Egliſes: la mort l'empêcha d'exécuter ce projet, qui fut ſuivi par ſaint Avite ſecond du nom, ſon ſucceſſeur, honoré le 21 de Janvier.

Martyre de S. Théodard de Maſtrich.

Saint Théodard qui avoit ſuccédé à ſaint Remacle dans le Siége de Maſtrich, fut auſſi aſſaſſiné dans un bois proche de Spire, comme il alloit à la Cour de Childéric défendre les biens de ſon Egliſe contre les uſurpateurs. Il ne paroît pas qu'on ſe ſoit mis en devoir de punir ces attentats: la force & la violence tenoient, pour ainſi dire, les Loix captives. Tout étoit en confuſion dans la France par les diverſes factions des Seigneurs: comment la voix de l'innocence opprimée ſe ſeroit-elle fait entendre parmi tant de tumultes? La Gaule Narbonnoiſe qui obéïſſoit toûjours aux Rois Goths d'Eſpagne, ne fut pas non plus exempte de pareils troubles. Il venoit d'y arriver une révolution, dont je ne puis me diſpenſer de parler; parce que pluſieurs Evêques s'y trouverent impliqués.

Après la mort du Roi Récesvvinthe, Vamba vieux Capitaine, fut élevé malgré lui sur le Thrône des Goths. Les larmes qu'il versa pour refuser cette dignité, l'en firent juger plus digne ; & un Seigneur Goth alla jusqu'à tirer l'épée contre lui, pour l'obliger d'accepter la Couronne. Il la reçut à Tolede avec l'Onction Royale, des mains de l'Evêque Quirice : on voit par là qu'on sacroit alors les Rois d'Espagne, ce qu'on ne fait plus aujourd'hui. A peine Vamba avoit-il commencé de porter le Diadême, qu'il en sentit tout le poids par la nécessité où il se vit de punir quelques sujets rebelles.

L'AN 674

Troubles dans la Gaule Narbonnoise, par la revolte de quelques Evêques & de quelques Seigneurs, contre le Roi Vamba.

Julianus de expedit Vambæ ap. Duchesne, t. 1 p. 821.

Hildéric Comte de Nismes, ayant formé un parti avec Gumilde Evêque de Maguelonne & l'Abbé Ranimire, se révolta contre l'autorité de Vamba. Ils tâcherent de gagner Arege Evêque de Nismes : mais voyant que ce saint Evêque demeuroit fidéle à son Prince, ils le firent déposer ; & après l'avoir envoyé prisonnier en France, ils installerent Ranimire sur son Siége. Ils appellerent en même-temps à leur secours les Juifs chassés depuis long-temps de la partie des Gaules qui obéïssoit aux Goths.

Vamba envoya aussi-tôt le Duc Paul, un de ses plus braves Généraux avec des troupes, pour étouffer le mal à sa naissance : mais l'ambition rendit Paul perfide. Il se laissa éblouïr par l'éclat du Diadême que lui offrirent les rebelles, & se fit proclamer Roi des Goths, ne rougissant pas de se faire imposer sur la tête la couronne que le Roi Récaréde avoit placée sur le tombeau de saint Félix de Gironne. Argebaud Evêque de Narbonne fit d'abord quelques efforts

L'AN 674 pour retenir ſon peuple dans la ſoumiſſion à ſon Prince légitime : mais il ſe laiſſa enſuite lui-même entraîner au torrent, plûtôt par foibleſſe, que par inclination pour le parti rebelle.

Paul enyvré de ces premiers ſuccès, ajoûta à ſon nom celui de Flavius, que prenoient les Rois Goths; & il écrivit au Roi Vamba une lettre fort inſolente, en ces termes : « Si plus agile que les chevres & les « cerfs, vous avez déja paſſé les ſommets eſcarpés « des montagnes ; ſi comme un lion vous avez fran- « chi les plus épaiſſes forêts pour venir à nous ; ſi « vous avez vomi le venin des viperes & des ſer- « pens, faites-le nous ſçavoir. Deſcendez juſqu'aux « détroits, & vous y trouverez à qui parler. »

Ep. Pauli, ap. Duchesne t. 1. p. 820.

Vamba fit voir en effet que ſans avoir le venin des ſerpens, il avoit la viteſſe d'un cerf, & le cœur d'un lion. Perſuadé que dans ces mouvemens ſubits tout dépend de la diligence, il en fit une extrême pour ſurprendre les révoltés. A peine avoit-on appris ſa marche, qu'on reçoit nouvelle qu'il a forcé les paſſages des Pyrénées, & qu'on le voit aux portes de Narbonne. Il attaque bruſquement cette place, & il l'emporte d'aſſaut le même jour qu'il en a formé le ſiége. Le Commandant de la place nommé Vittimire, ſe réfugia l'épée à la main derriere l'Autel de la ſainte Vierge, menaçant de tuer quiconque oſeroit l'approcher. Il fut cependant déſarmé, & fait priſonnier.

Iulian. de exped. Vambæ.

Paul ſe ſauva à Niſmes avec Gumilde, Evêque de Maguelonne, & les autres Seigneurs de leur parti : mais Vamba les fit ſuivre par un gros détachement

de ses troupes, & y marcha lui-même. La ville fut prise avant son arrivée, & l'on y fit un grand carnage. Paul se sauva dans l'Amphithéatre de Nismes, comme dans une Citadelle, & quitta les marques de la Royauté le 1 de Septembre, le même jour qu'un an auparavant Vamba les avoit reçuës par le commun suffrage des Seigneurs. Dans cette extrémité on députa Argebaud Evêque de Narbonne, pour aller implorer la clémence de Vamba, qui égalant en bravoure les plus grands Rois, les surpassoit en bonté. L'Evêque y alla revêtu des habits Pontificaux, avec lesquels il venoit d'offrir le saint Sacrifice; & ayant rencontré le Prince à quatre milles de Nismes, où il venoit en diligence, il descendit de cheval, & se prosterna devant lui. Le Roi l'ayant fait relever, l'Evêque lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots : « Prince, nous avons peché contre le » Ciel & contre vous. Nôtre revolte & nôtre per- » fidie nous rendent indignes de pardon : mais vô- » tre clémence nous le fait espérer. Ayez pitié de » nous : épargnez le sang de vos Citoyens. Si vous » ne vous pressez d'arrêter le carnage, il ne restera » personne pour défendre la ville. »

Vers l'An 674.

Ibid.

Le généreux Vamba fut attendri, & répondit à l'Evêque : « J'accorde en vôtre considération la » vie aux rebelles; cependant je ne laisserai pas leur » crime impuni. » L'Evêque insista pour obtenir la grace entiere : mais le Roi parut entrer en colere, & ne la promit qu'à lui seul. Il envoya donc tirer les rebelles des cavernes de l'Amphithéatre. On lui amena le malheureux Paul, marchant à pied entre

Clémence de Vamba.

Vers l'An 674.

Clémence du Roi Vamba.

deux hommes à cheval, qui le tenoient chacun par une partie de ses cheveux. Le brave Vamba fit quelques reproches aux Chefs de la rebellion : mais les larmes qu'il ne put retenir en les voyant humiliés, trahirent son cœur, & en firent voir toute la tendresse.

Trois jours après il assembla son Conseil, & étant monté sur son Tribunal en présence de toute l'armée, il fit juger les rebelles selon les Loix. Ils furent condamnés à mort ; ou, si le Prince vouloit leur accorder la vie, à avoir les yeux crevés. Mais Vamba se contenta d'un supplice moins douloureux : il leur fit couper les cheveux & la barbe, & les condamna à une prison perpétuelle. Il fit restituer aux Eglises les thrésors que les rebelles en avoient enlevés, & renvoya au tombeau de saint Félix la couronne que Paul en avoit fait ôter, pour servir à son couronnement. Ainsi la paix fut renduë à l'Eglise & à l'Etat dans ces Provinces, tandis que la France se vit replongée dans de nouveaux malheurs.

Assassinat du Roi Childéric.

Childéric continuoit par ses cruautés & par ses violences d'aigrir les esprits des François. Il donna ordre à deux Ducs d'aller tirer Leger du Monastere de Luxeu pour lui faire son procès ; & il fit attacher un Noble François, nommé Bodillon, à un poteau, où il le fit foüetter comme un esclave. Bodillon outré d'un affront auquel il auroit préféré mille morts, résolut de s'en venger. Il attaqua le Roi, comme il étoit à la chasse dans la forêt de Livri, le poignarda avec la Reine Bilichilde, & un jeune Prince leur fils,

Contin. Fredeg. c. 95.

n'ayant pas horreur de verſer le ſang de ſon Souverain, pour ſatisfaire ſa vengeance : paſſion la plus injuſte & la plus furieuſe, ſurtout parmi les Nobles, qui au mépris des Loix du Chriſtianiſme la regardent ſouvent comme la premiere Loi de leur état. Childéric, Bilichilde, & le jeune Prince furent enterrés au Monaſtere de ſaint Germain des Prês, où l'on découvrit leurs tombeaux dans le dernier ſiécle.

S. Leger tiré de Luxeu, travaille à faire reconnoître Thierri pour Roi.

Anonym. Vit. Leodeg.

Pendant ce temps-là on avoit fait ſortir ſaint Leger de Luxeu ; & un des Ducs chargés de l'exécution des ordres du Roi, avoit commandé qu'on le tuât auſſi-tôt qu'il ſeroit hors du Monaſtere, eſpérant plaire par-là au Prince. Mais la préſence du ſaint Evêque, & l'air de ſainteté qui éclatoit ſur ſon viſage, déſarmerent ce Seigneur, qui lui avoüa ſon projet, & lui en demanda pardon. Il le conduiſoit à la Cour, lorſqu'on apprit la mort de Childéric, qui changea bien la face des affaires. Un événement ſi tragique & ſi inopiné augmenta les troubles & les factions du Royaume. Car l'aſſaſſinat d'un Prince, quelque méchant qu'on le ſuppoſe, eſt toûjours un plus grand mal que tous ceux auſquels on s'eſt flaté de remédier par un ſi horrible attentat. Les deux Ducs à la garde deſquels étoit Leger, ayant délibéré avec ce ſaint Evêque, s'accorderent par ſes conſeils à reconnoître pour Roi, Thierri frere de Childéric ; & ils prirent tous trois enſemble la route d'Autun.

Ebroïn dreſſe des embûches à Saint Leger.

Ebroïn, qui à la premiere nouvelle de la mort du Roi avoit jetté le froc, & étoit ſorti de Luxeu, les atteignit bien-tôt ; & comme il craignit que Leger ne fût un nouvel obſtacle à ſa fortune, il lui dreſſa

L'AN 674 des embûches en chemin. Il l'eût fait prisonnier à une journée d'Autun, si S. Genès de Lyon ne l'en eût empêché, ou plûtôt s'il l'eût trouvé moins bien escorté. Ce fourbe prit donc encore le parti de dissimuler; & il arriva à Autun à la suite du saint Evêque, qui fut reçu de son peuple avec toutes les démonstrations de la plus sincere allégresse.

Ebroïn forme un parti pour un prétendu fils de Clothaire III.

Dès le lendemain Leger & les Seigneurs François en partirent, pour aller rendre leurs hommages à Thierri. Mais Ebroïn qui vouloit vendre le sien, & tâcher de recouvrer la charge de Maire du Palais, les quitta en chemin, pour aller noüer de nouvelles intrigues avec ses partisans. Il ne fut pas long-temps sans apprendre que les François, par le conseil de S. Leger, avoient élu pour Maire du Palais Leudese, fils d'Erchinoald. Alors il ne garda plus de mesures, & il se mit à la tête d'une faction, qui reconnut pour Roi un certain Clovis, qu'on prétendoit être fils de Clothaire III.

Chron. Fredeg. 95.

L'impunité des crimes, & la licence du pillage grossirent en peu de temps ce parti, qui fit par tout de grands désordres. Vaimer Duc de Champagne, Didon Evêque de Chalon sur Saone, & Bobon déposé de l'Evêché de Valence, en étoient les principaux Chefs après Ebroïn, & l'amitié de celui-ci les avoit rendus ennemis de Leger. Ce saint Evêque qui avoit connu par expérience combien la faveur des Courtisans est fragile, n'avoit pas fait un long séjour à la Cour de Thierri; & il étoit revenu à Autun, où il ne songeoit plus qu'à gouverner son Eglise. Didon & Vaimer espérerent de l'y surprendre,

Vit. Leodeg.

& promirent à Ebroïn de l'enlever, s'il vouloit leur prêter main forte. Ebroïn qui croyoit gagner tout en perdant son rival, leur donna un détachement considérable de troupes, avec lequel ils marcherent pour assiéger Autun.

L'AN 675.

S. Leger assiégé dans Autun par les partisans d'Ebroïn.

Le Clergé & les amis de Leger voyant cet orage se former, lui conseillerent de s'y soustraire, & de s'enfuir avec ses thrésors. Il répondit : *Pourquoi enleverois-je d'ici ce que je ne puis emporter au Ciel? J'aime mieux, à l'exemple de saint Laurent, les donner aux pauvres.* Il se fit aussi-tôt apporter toute sa vaisselle d'argent, & la fit rompre pour la distribuer aux pauvres & aux Monasteres, réservant seulement les vases qui pouvoient servir aux Autels, qu'il envoya sur le champ à diverses Eglises. Ensuite ayant indiqué un jeûne de trois jours, il fit des Processions avec son Clergé autour des murailles, & donna ses ordres pour la défense de la ville. Mais comptant moins sur les forces des habitans que sur leur zéle pour son service, il les fit tous assembler dans la Cathédrale; & après avoir demandé pardon à tous ceux qu'il pouvoit avoir offensés, il remercia son peuple de l'ardeur qu'il temoignoit pour ses intérêts, & lui declara qu'il n'étoit plus nécessaire de combattre les ennemis; parce qu'il étoit résolu de se livrer à eux, s'il étoit la victime qu'ils demandoient.

Ces paroles tirerent les larmes des yeux de tous les assistans. Mais plus le saint Evêque se vit tendrement aimé de son peuple, plus il se crut obligé d'en épargner le sang aux dépens du sien. Pour s'assûrer

L'AN 675. ſi c'étoit à lui qu'on en vouloit, il fit deſcendre du haut des murailles l'Abbé Meroald, qui s'étant rendu au camp des ennemis, demanda à l'Evêque Didon pourquel ſujet il aſſiégeoit la ville, & il le conjura de ſe ſouvenir de cette Sentence de l'Evangile: *Si vous ne pardonnez pas aux autres, vôtre Pere céleſte ne vous pardonnera pas.* Didon répondit qu'ils ne leveroient pas le ſiége, à moins qu'on ne leur livrât Leger, ou qu'il ne jurât foi & hommage à Clovis, ce prétendu fils de Clothaire, que les factieux avoient reconnu pour leur Roi.

Matt. 18. 35.

Leger fit réponſe qu'il ſacrifieroit plûtôt ſa vie, que de manquer à la fidélité qu'il avoit jurée à Thierri. Auſſi-tôt les Aſſiégeans recommencerent l'attaque avec plus de furie. Le ſaint Evêque voyant le péril où étoit la ville, dit adieu à ſon Clergé, & après s'être fortifié en ſe communiant du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, il prit la généreuſe réſolution d'aller ſe livrer à ſes ennemis, comme une victime d'expiation, pour ſauver ſon peuple. Il ſortit de la ville, & ſe fit conduire à l'Evêque Didon, un des Chefs qui commandoient les Aſſiégeans. Il ſembloit qu'il devoit en attendre un meilleur traitement: mais ce cruel Prélat oublia ce qu'il devoit à la Religion & à l'humanité, pour devenir le Bourreau de ſon Confrere. De quoi n'eſt-on pas capable, quand on eſt livré au crime dans une dignité auſſi ſainte que l'Epiſcopat? Didon ayant conféré avec le Duc Vaimer, ordonna qu'on arrachât ſur le champ les yeux à Leger. Le ſaint Evêque ſouffrit ce cruel ſupplice avec une patience héroïque. Il ne

S. Leger ſe rend à Didon, qui lui fait inhumainement arracher les yeux.

permit pas qu'on le liât, & ne cessa de chanter des Pseaumes tant qu'il dura, sans que la douleur lui arrachât un seul soûpir. Il fut mis ensuite à la garde du Duc Vaimer. L'AN 675.

Le troupeau ne fut gueres mieux traité que le Pasteur. On rançonna la ville d'Autun, & le Siége Episcopal fut donné à Bobon, cet indigne Prélat, qui avoit été excommunié, & déposé de l'Evêché de Valence. Tels étoient ceux que ces factieux jugeoient dignes de l'Episcopat. L'Evêque Didon tourna ensuite ses armes contre la ville de Lyon, pour faire à saint Genès le même traitement: mais sur le bruit de sa marche les habitans de cette grande ville prirent les armes pour la défense de leur Evêque & de leur liberté, & mirent en fuite l'armée des rebelles.

Ursin. Vit. Leodeg.

La prise de Leger consola Ebroïn de cet échec de son parti: mais elle ne satisfit pas sa haine implacable. Un cœur moins barbare que le sien auroit été attendri des maux du saint Evêque: ils ne firent qu'irriter le desir qu'il avoit, de perdre celui que son ambition lui faisoit regarder comme son rival. Pour goûter le plaisir entier de la vengeance, sans en avoir l'odieux, il envoya ordre au Duc Vaimer de conduire son prisonnier dans le fond d'une forêt, & après qu'il l'y auroit laissé mourir de faim, de faire courir le bruit qu'il s'étoit noyé. Vaimer se mit en devoir d'exécuter cet ordre barbare: mais il n'étoit pas encore assez accoûtumé au crime, pour avoir perdu tout sentiment d'humanité. Après avoir laissé plusieurs jours le saint Evêque sans manger, il fut

Ebroïn donne ordre de faire mourir S. Leger: ce qui n'est pas exécuté.

L'AN 675. touché de compassion, & le reconduisit en sa maison, où il lui fit donner des rafraichissemens. Il fut même si frappé, lui & sa femme, des vertus & des discours de Leger, qu'il lui rendit la somme dont il avoit rançonné la ville d'Autun ; & le saint Evêque la renvoya à ses Concitoyens par l'Abbé Berton. Leger fut ensuite renfermé dans un Monastere qu'on ne nomme point, & où Ebroïn qui avoit des affaires plus pressantes, le laissa près de deux ans.

Factions des Prétendans à la Mairie du Palais.

La France étoit alors dans la plus terrible confusion par les factions des Seigneurs qui se portoient pour Maires du Palais. Vulfoade qui avoit eu cette Charge sous Childéric, n'omettoit rien pour s'y maintenir. Leudese que Thierri y avoit élevé, avoit un puissant parti, étant soûtenu des amis de son pere Erchinoald. Ebroïn le plus factieux des trois, n'avoit supposé un fils à Clothaire III, que pour exercer impunément sa tyrannie à l'ombre de ce phantôme. L'Austrasie, où il avoit fait proclamer ce prétendu Roi, étoit surtout le Théatre de ses cruautés. Elles firent ouvrir les yeux aux Austrasiens sur leurs vrais intérêts.

Dagobert II rétabli sur le Trône.

Dagobert II, qui par les intrigues de Grimoald avoit été exclus du Thrône du saint Roi Sigébert son pere, étoit toûjours relégué en Hybernie. Ses parens & ses amis songerent à le rappeller après la mort de Childéric. On écrivit à saint Vilfrid d'Yorc qui sçavoit le lieu de sa retraite, & qui l'avoit généreusement assisté dans sa disgrace. Le saint Evêque ne pouvoit recevoir une plus agréable nouvelle. Il fournit ce qu'il put trouver d'argent à Dago-

Eddius Steph. Vit. Vilfr. di.

bert

bert, & engagea les Princes Anglois à lui donner du ſecours, avec lequel étant repaſſé en Auſtraſie, le droit de ſa naiſſance, & ſes belles qualités le firent recevoir des peuples comme leur Roi légitime. L'AN 676

Alors Ebroïn voyant qu'il ne pourroit ſoûtenir plus long-temps le parti du prétendu fils de Clotaire III, le trahit, & ſe déclara pour Thierri, qui le fit Maire de ſon Palais en la place de Leudeſe, tué en trahiſon par Ebroïn. Ce fut à ce prix que cet ambitieux vendit ſa ſoumiſſion à ſon Roi, & cette Charge qui le rendoit plus puiſſant que celui qu'il venoit de reconnoître pour ſon Maître, le flâta ſur-tout par le mal qu'elle le mettoit en état de faire à ſes ennemis. Il chercha cependant quelques prétextes pour pallier ſa haine, ou plûtôt pour la rendre plus cruelle. Il fit ſemblant de vouloir venger la mort de Childéric, quoiqu'elle n'eût été à perſonne plus agréable qu'à lui. Mais on vouloit rendre coupable ſaint Leger, pour le rendre plus malheureux.

Ebroïn fait ſa paix avec Thierri moyennant la Charge de Maire du Palais qu'il obtient.

Contin. Fredeg. c. 96.

Ce ſaint Evêque fut auſſi-tôt tiré du Monaſtere où il étoit priſonnier, & fut conduit à la Cour avec le Comte Guérin ſon frere, qui étoit envelopé dans ſa diſgrace. On les fit comparoître devant le Roi & ſes Miniſtres pour être jugés. Leger entendant la voix d'Ebroïn, lui dit: « Parceque vôtre orgüeil » veut l'emporter ſur tous les François, vous ver- » rez bien-tôt s'éclipſer le faux éclat de cette gloire » dont vous êtes indigne. »

Ebroïn fait ſouffrir pluſieurs tourmens à S Leger, & fait mourir Guerin frere du S. Evêque.

Anonym. Vit. Leodeg.

La liberté du ſaint Evêque irrita la fureur du Miniſtre. Il commanda auſſi-tôt qu'on ſéparât les deux freres, de peur qu'ils ne s'encourageaſſent l'un l'au-

L'AN 676 tre. Comme on emmenoit Guérin, Leger lui cria : « Courage, mon cher Frere, il faut que nous souf- « frions tout ceci, parceque les maux de cette vie « n'ont aucune proportion avec la gloire future. Nos « pechés sont grands, il est vrai ; mais la miséricor- « de de Dieu, toûjours prête à les pardonner, est « encore plus grande. Le temps de nos souffrances « sera court, celui de nôtre récompense sera éter- « nel. » Guérin sans autre forme de procès, fut attaché à un pôteau, & lapidé. Pendant ce cruel supplice, il disoit : « Seigneur Jesus, qui n'êtes pas ve- « nu appeller les justes, mais les pecheurs, recevez « l'ame de vôtre serviteur ; & puisque vous daignez « m'accorder une mort semblable à celle des Mar- « tyrs, ô Dieu de bonté, couronnez cette grace par « le pardon entier de mes pechés. »

Mort de S. Guérin.

Ibid.

Leger desiroit ardemment de mourir avec son frere ; & il regardoit une prompte mort comme un bienfait : mais la cruauté de ses ennemis le réserva à de plus longs supplices. Ebroïn le fit d'abord marcher nuds pieds dans une piéce d'eau pleine de cailloux aigus, qui lui ensanglanterent la plante des pieds. Ensuite il lui fit cruellement déchiqueter le visage, couper les levres & la langue, pour lui ôter la consolation de chanter les loüanges de Dieu. Enfin il le fit dépoüiller honteusement, & conduire ainsi par les ruës, pour le couvrir de confusion. Après quoi il le donna à la garde du Comte Vaningue dont nous avons parlé. Vaningue le mit sur un méchant cheval, pour le conduire en sa maison éloignée de la Cour de plusieurs journées.

A la premiere couchée, l'Abbé Winobert qui avoit ſuivi le ſaint Evêque pour l'aſſiſter, fut ſenſiblement affligé, de le trouver étendu ſur la paille, & couvert de méchans haillons : mais il fut également ſurpris & conſolé de l'entendre parler, quoiqu'on lui eût coupé la langue. Il en verſa des larmes de joie, & courut annoncer cette merveille à Ermenaire, Abbé de ſaint Symphorien, & depuis Evêque d'Autun. Ermenaire obtint de Vaningue la permiſſion de voir Leger, & s'étant convaincu du miracle, il lui rendit des honneurs comme à un Martyr, s'eſtimant heureux de pouvoir lui procurer quelque ſoulagement dans l'état malheureux où il étoit réduit. Il panſa ſes plaies, & lui fit donner des raffraichiſſemens & des habits, ſans craindre de s'expoſer au reſſentiment d'Ebroïn. Leger qui avoit quelque mécontentement d'Ermenaire, qu'on accuſoit de briguer ſon Siége, lui pardonna le paſſé, & lui donna ſa bénédiction.

S. Leger ne perdit pas l'uſage de la parole quoiqu'on lui eût coupé la langue.

Anonym Vit. Leodeg.

Vaningue qui avoit une grande piété, & qui voyoit les miracles que Dieu opéroit par ſon priſonnier, ne put ſe réſoudre à exécuter les ordres qu'il avoit de le maltraiter. Au contraire il n'omit rien pour lui adoucir ſa priſon. Ce fut à ce deſſein qu'il le fit conduire au Monaſtere qu'il avoit fondé à Feſcamp. Leger s'y attira la vénération des Religieuſes. Elles ne pouvoient ſe laſſer de l'entendre, parce qu'elles trouvoient toûjours dans ſes diſcours de quoi admirer & de quoi s'édifier. Quoiqu'aveugle, il avoit la conſolation d'offrir tous les jours le ſaint Sacrifice.

S. Leger eſt conduit au Monaſtere de Feſcamp.

L'AN 676 Sigrade mere de ſaint Leger (*a*) vivoit encore, & elle avoit part à ſes ſouffrances. Ebroïn qui perſécutoit toute cette famille, ayant confiſqué les biens de cette Dame, lui ordonna, pour mieux s'aſſûrer d'elle, de ſe retirer au Monaſtere qu'il avoit fondé à Soiſſons. Sigrade y embraſſa la vie Religieuſe avec une ferveur qui lui laiſſa moins ſentir ſes diſgraces, que celles de ſes enfans.

Sigrade mere de S. Leger.

Saint Leger lui écrivit une fort belle lettre pour la conſoler, ou plûtôt il la lui fit écrire par quelqu'un, à qui il la dicta. Après lui avoir montré les avantages des ſouffrances par l'autorité des ſaintes Ecritures : il lui parle de ceux de la vie Religieuſe. « Nulle langue, lui dit-il, ne peut exprimer la joie « que vous devez reſſentir dans le Seigneur. Vous « avez quitté ce qu'il falloit abandonner .... le Sei- « gneur a exaucé vos prieres, il a vû les larmes que « vous avez repanduës en abondance en ſa préſence. « Il vous a retranché ce qui paroiſſoit vous retarder « dans la voie du ſalut ; afin que dégagée des liens « qui vous attachoient au monde, vous viviez à « Dieu, & vous goûtiez combien le Seigneur eſt « doux ... O heureuſe mort, qui donne la vie ! Heu- « reuſe perte des biens, qui mérite des richeſſes éter- « nelles ! Heureuſe triſteſſe, qui procure la joie des « Anges ! Vous avez déja éprouvé les miſéricordes « du Seigneur : il vous a inſpiré le mépris du monde

Lettre de S. Leger à ſa mere.
Ep. Leodeg. ad matr. t. 1. Bibl. nov. p. 777.

(*a*) Quelques Critiques croyent que ſainte Sigrade n'étoit pas la mere de S. Leger, mais ſeulement ſa parente. Mais outre que l'Auteur de la Vie de ſainte Odile marque qu'elle étoit ſa mere, S. Leger le dit aſſez clairement dans l'Inſcription de ſa lettre : *Dominæ & ſanctiſſimæ genitrici Sigradæ, quæ anteà per cognationem carnis, modo per conjunctionem ſpiritûs facta es vera mater.*

pour vous faire pratiquer les obſervances d'une » ſainte Regle. Il a délivré vos enfans des miſeres » du ſiécle, & leur a donné l'eſpérance d'une vie » éternelle : au lieu que vous auriez dû les pleurer » comme morts, ſi en mourant vous les euſſiez laiſ- » ſés ſur la terre. »

Le reſte de ſa Lettre eſt plein des plus beaux traits de fermeté dans l'affliction, d'amour pour les ennemis, & de détachement des choſes créées. Sigrade eſt honorée comme Sainte au Monaſtere de Nôtre-Dame de Soiſſons, où l'on conſerve ſes Reliques, avec celles de ſaint Guérin ſon fils.

L'AN 678

Les principaux perſécuteurs de S. Leger déposés de l'Epiſcopat.

Si les Saints étoient ſenſibles au plaiſir de voir humilier leurs ennemis, Leger auroit pû goûter cette ſatisfaction avant ſa mort. Il y avoit deux ans qu'il étoit dans le Monaſtere de Feſcamp, lorſque le Roi Thierri voulant faire juger & dépoſer pluſieurs Evêques, fit tenir un Concile au village de Morlai (*a*) au mois de Septembre de la cinquiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire, environ l'an 678. La vengeance divine y éclata ſur les deux premiers auteurs de la perſécution contre ſaint Leger, à ſçavoir Didon (*b*) de Chalon ſur Saone, & Vaimer, à qui Ebroïn avoit fait donner l'Evêché de Troyes. Didon fut dépoſé dans ce Concile, & condamné à être honteuſement raſé : après quoi il fut relegué, & eut enfin la tête tranchée. Vaimer fut pareillement dépoſé, condamné à être fuſtigé, & enſuite pendu. Sort auſſi indigne de deux Evêques,

Urſinus & Anonymus Vit. Leodeg.

(*a*) Le P. Mabillon croit que ce lieu eſt ſitué en Champagne.

(*b*) Le P. Daniel nomme cet Evêque *Didier*, parce qu'on le nommoit auſſi *Deſideratus*. Mais *Deſideratus* doit-il être rendu par Didier, comme *Deſiderius* ?

L'AN 678 que digne des crimes dont l'un & l'autre avoient deshonoré l'Epiſcopat. Il paroît que la cauſe de leur mort fut quelque entrepriſe contre l'Etat. Leur conduite précédente fait aſſez voir qu'ils étoient capables des plus noirs attentats.

D'autres Evêques furent encore dépoſés dans le même Concile, & nommément Chamlin d'Embrun, qui avoit ſuppoſé de faux ordres de Thierri pour ſe faire ordonner. Il eut la tunique déchirée en plein Concile : c'étoit une marque ignominieuſe de dépoſition. Le Roi lui laiſſa cependant la libre diſpoſition de ſes biens ; & au lieu de l'exil perpétuel auquel il avoit été condamné, il lui permit de ſe faire Moine à ſaint Denis, ſous la conduite de l'Abbé Chanderic.

Placitum Theodorici de re Diplom. p. 469.

Les Métropolitains Genès de Lyon, Chadon, dont on ne connoît pas le Siége, à moins qu'il ne faille lire Dadon, c'eſt à-dire, ſaint Oüen de Roüen, S. Blidramme de Vienne, Landobert de Sens, & Terniſe de Beſançon, aſſiſterent à ce Concile ; & ſans doute que les SS. Evêques qui s'y trouverent, n'eurent aucune part à ce qui s'y fit contre ſaint Leger.

Ibid. & de Re Diplom. p. 298.

Ebroïn fait dépoſer S. Leger.

Ebroïn reſtoit ſeul de ſes perſécuteurs ; c'en étoit aſſez pour achever la couronne de ſon martyre. Comme les reſpects qu'on rendoit à la vertu de Leger, étoient pour ce Miniſtre des reproches & des preuves de ſa tyrannie, il entreprit de le faire paroître auſſi coupable qu'il étoit indignement traité, & de lui ôter la plus douce conſolation qu'il eût dans ſa diſgrace, & qui étoit d'offrir le ſaint Sacrifice. Il le fit donc citer au Concile, pour y être juri-

diquement déposé & interdit de la célébration des SS. Mysteres. Leger y comparut avec la confiance qu'inspire l'innocence & le desir de souffrir de nouveaux outrages. Il parla avec liberté au Roi Thierri, & lui prédit bien des choses qui devoient lui arriver. On le pressa de s'avoüer complice de la mort de Childéric. Il répondit constamment qu'il ne l'étoit en aucune maniere, & que le Seigneur le sçavoit. On ne put en trouver de preuves : mais la haine d'Ebroïn en tint lieu.

L'AN 678

Anonym. Vit. Leog.

Ainsi comme le grand nombre de ceux qui composoient ce Concile, suivoient les impressions de ce Ministre, on declara le saint Evêque déchu de l'Episcopat, & pour marque de déposition, on lui déchira aussi la tunique depuis le haut jusqu'au bas. Après cet inique jugement, il fut remis entre les mains de Chrodobert Comte du Palais, qui fut chargé de le conduire dans sa maison de campagne, au territoire d'Arras, & d'y exécuter les ordres qu'on lui envoyeroit.

S. Leger conduit en Artois pour y être mis à mort.

Chrodobert partit aussi-tôt avec son prisonnier, & il le traita avec plus d'humanité que n'en avoient montré les Evêques ses Juges. Le voyant extrémement fatigué pendant le voyage, il lui fit apporter à boire sur le chemin. Pendant qu'on étoit allé en chercher, Dieu qui prenoit plaisir à glorifier son serviteur à proportion de ses outrages, fit paroître autour de sa tête un cercle éclatant de lumiere. Ses gardes qui le virent, furent saisis d'une frayeur respectueuse, & lui demanderent ce que c'étoit. Le saint Evêque se prosterna aussi-tôt en prieres, pour

L'AN 678 remercier Dieu de ce qu'il daignoit le consoler, & l'animer par ce miracle. Les assistans étoient comme hors d'eux-mêmes, & s'exhortant à mieux servir le Seigneur dans la suite, ils se disoient les uns aux autres: *Cet homme est un véritable serviteur de Dieu.*

Il sembla que la bénédiction du Ciel fût entrée avec Leger dans la maison de Chrodobert: tant on y vit de changement pour les mœurs. Les serviteurs & les maîtres touchés de la plus vive componction, demandoient avec empressement la pénitence, & confessoient humblement leurs pechés. La seule présence du saint Evêque inspiroit l'amour de la vertu qui paroissoit d'autant plus respectable, qu'on la voyoit en lui plus indignement outragée.

Martyre de S. Leger.

Les ordres de la Cour ne tarderent pas d'arriver. Ils portoient qu'on le fît mourir incessamment, & qu'on jettât son corps dans quelque puits écarté; de peur qu'on n'honorât ses Reliques comme celles d'un Martyr. La femme de Chrodobert étoit inconsolable de ce qu'on faisoit servir son mari à ce cruel ministere. Leger pour la consoler, lui dit: « Ne « pleurez pas ma mort, elle ne vous sera pas impu- « tée. Au contraire, si vous prenez soin de ma sé- « pulture, ce sera pour vous une source de bénédictions? » Chrodobert ne voulut pas être présent à l'exécution. Il en chargea quatre satellites, qui conduisirent Leger dans un bois voisin, où ils avoient remarqué auparavant un puits pour y jetter son corps: mais ils ne purent le retrouver. Après donc qu'ils eurent marché long-temps par des routes écartées, saint Leger s'arrêta, & leur dit: « Mes enfans,

Anonym. Vit. Leodeg.

enfans, qu'eſt-il néceſſaire de vous fatiguer en » allant plus loin ? Faites ici ce que vous avez ordre » de faire. » L'AN 678

On vit alors ce que la ſainteté peut ſur les ames les plus féroces. Trois des Bourreaux du ſaint Evêque ſe jetterent à ſes pieds, le conjurant humblement de leur donner ſa bénédiction, & de leur pardonner ſa mort. Le quatriéme plus brutal demeura debout, tenant l'épée nuë, avec une contenance inſolente. Leger leur fit une courte exhortation, leur donna ſa bénédiction, & s'étant mis à genoux, il dit: « Seigneur Dieu, Pere de Jeſus- » Chriſt, ſoyez beni de m'avoir conduit à ce dernier » combat. Je vous conjure, ô mon Dieu, de me fai- » re part de vôtre miſéricorde, & de me rendre di- » gne de participer aux mérites des Saints dans la vie » éternelle. Mais, Seigneur, pardonnez à mes per- » ſécuteurs. Je ne les regarde que comme des inſtru- » mens, dont vous voulez bien vous ſervir pour » me couronner. » Après cette priere, il ſe leva, & tendit le cou. Le bourreau qui ſe nommoit Vadhard, lui coupa auſſi-tôt la tête. On aſſûre que le tronc du corps demeura quelque temps debout, au grand étonnement des ſatellites: ce que voyant le Bourreau, il lui donna un coup de pied pour le faire tomber. Ce malheureux en fut puni, & périt miſérablement peu de temps après.

Ainſi finirent par une mort glorieuſe les longues ſouffrances de ſaint Leger, que l'Egliſe de France met au nombre de ſes plus illuſtres Martyrs, & de ſes plus grands Evêques. On rapporte plus proba-

L'AN 678 blement sa mort à l'an 678 & au second Octobre *(a)*, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire avec celle de saint Guérin ou Gérin son frere.

S. Leger est enterré à Sarcin.

La femme de Chrodobert fit secrétement enterrer le saint Evêque dans l'Oratoire de sa maison de campagne, nommée alors Sarcin, aujourd'hui saint Leger, sur les confins de l'Artois & de la Picardie; & ce sacré dépôt demeura trois ans & demi en ce lieu. Au reste rien n'est plus authentique que tout ce que nous avons rapporté des combats & des souffrances de saint Leger; puisque nous l'avons tiré de deux Auteurs contemporains qui ont écrit sa Vie par ordre, & sur les Mémoires de deux Evêques, qui en devoient être les mieux instruits.

Testament attribué à S. Leger.

Recüeil de Piéces pour l'Histoire de Bourgogne p. 3.

On a un Testament attribué à saint Leger, par lequel il legue plusieurs Terres à l'Eglise de saint Nazaire sa Cathedrale : mais les dates de cette piéce en montrent la supposition *(b)*. Elle paroît n'avoir été fabriquée, que parce qu'on sçavoit par d'autres monumens que ce saint Evêque avoit fait ces legs à son Eglise.

Le sang innocent n'assouvit pas la soif d'un Tyran

(a) L'Auteur Anonyme qui a écrit la Vie de S. Leger par ordre d'Ermenaire Evêque d'Autun, son successeur, marque sa mort le 3 d'Octobre: & il paroît qu'on célébroit autrefois sa fête ce jour-là Mais Ursin qui a écrit par ordre d'Ansoald Evêque de Poitiers, marque le second d'Octobre, & Vandelbert dans son Martyrologe assigne le même jour

Mox sextum Nonarum Leodegarius ornat,
Seditione potens quem Dux populusque peremit.

(b) Ce Testament est daté de l'an 653 de l'Incarnation, sous le regne de Thierri, Indiction X Mais 1°. l'Ere de l'Incarnation n'étoit pas alors en usage dans les Actes. 2°. Clovis regnoit encore en 653, & Thierri ne commença à regner en Bourgogne & en Neustrie que l'an 671. 3°. L'an 653 étoit l'Indiction XI. 4°. S. Leger n'étoit pas encore Evêque en 653.

qui en eſt altéré. Le cruel Ebroïn verſa ſous les plus legers ſoupçons celui de pluſieurs autres Seigneurs François, qui n'étoient coupables que parce qu'ils faiſoient ombrage à ſon ambition : mais on leur ſuppoſa d'autres crimes. Ragnebert fils du Duc Radebert, fut accuſé d'avoir conſpiré contre Ebroïn; & comme il ne daigna pas ſe juſtifier d'une accuſation ſi calomnieuſe, le Maire du Palais étoit réſolu de le faire mourir ſur le champ. Saint Oüen qui s'étoit toûjours maintenu dans les bonnes graces de ce Miniſtre, obtint un délai. Ragnebert fut envoyé en exil dans le fond de la Bourgogne, & mis à la garde d'un Seigneur nommé Theudefroi. Mais Ebroïn donna des ordres ſecrets & réïtérés de le faire mourir. Ragnebert fut donc conduit dans un deſert proche le mont Jura, & percé d'un coup de lance. Il ſe fit à ſon tombeau des miracles qui l'ont fait honorer comme Saint. Il fut enterré dans l'Egliſe du Monaſtere de Bébron, qui a pris depuis le nom de ſaint Ragnebert ou Rambert.

L'AN 678

S Rambert ou Ragnebert mis à mort par ordre d'Ebroïn.

Paſſio S. Ragneberti apud Ducheſne t. 1. p. 625.

Il ſembloit qu'Ebroïn pour s'épargner le reproche que la ſeule vûë des gens de bien fait aux ſcélérats, eût entrepris d'exterminer tous ceux qui ſe diſtinguoient par leur piété. Il y eut en effet peu de Saints en ce temps-là, qui n'ayent eu part à ſes perſécutions. Saint Amé de Sens, ou de Sion en Valais *(a)*, Saint Lambert de Maſtrich, Sainte Anſ-

(a) Le Moine Hucbald dans la Vie de ſainte Rictrude, dit que S. Amé étoit Evêque de Sion en Valais ; & en effet on trouve vers ce temps là un *Amatus* qui fut Evêque de Sion, après avoir été Abbé de S. Maurice. Mais le Moine Hugues dans la Chronique d'Auxerre, dit que S. Amé étoit Evêque de Sens, & l'on n'a là-deſſus rien d'aſſez certain.

Vers l'An 678.

trude Abbesse de saint Jean de Laon, saint Vilfrid Evêque d'Yorck, le saint Roi Dagobert II, saint Filibert de Jumiege, & plusieurs autres, éprouverent sa tyrannie.

S Amé relegué par Ebroïn.

Saint Amé Evêque de Sens, ou selon quelques autres, de Sion en Valais, fut relégué à Péronne, dans le Monastere de saint Outain, avant l'an 678, où nous avons vû l'Evêque Landobert placé sur son Siége. Après la mort d'Outain, Amé fut envoyé prisonnier dans le Monastere de Breüil, au Diocése de Téroüanne, fondé par saint Mauronte, ce fils de Sainte Rictrude, dont nous avons parlé. Mauronte céda le gouvernement de son Monastere à cet illustre prisonnier, qui y mourut renommé par ses vertus & ses miracles. Il est honoré le 13 de Septembre, comme le Patron de la ville de Doüai, où ses Reliques reposent dans l'Eglise qui porte son nom. Saint Mauronte mourut vers l'an 701 à Marchiennes, où sa sœur sainte Clothesinde étoit Abbesse après sainte Rictrude sa mere. On célébre sa fête le 5 de Mai.

Vita S. Amati ap. Surium 13. Septemb.

S. Lambert de Mastrich chassé de son Siége par Ebroïn.

Vit. Landeberti.

Saint Lambert de Mastrich successeur de saint Théodard, joignoit à une naissance illustre une rare piété. C'en fut assez pour lui faire encourir la disgrace d'Ebroïn. Ce Ministre ne tarda pas à le chasser de son Siége, pour y placer un nommé Faramond, digne par ses crimes de l'amitié d'un si méchant homme. Le saint Evêque se retira au Monastere de Stavelo, où il vêcut comme un simple Religieux. Il ne se distinguoit des autres que par sa ferveur & son humilité. Il avoit coûtume de se lever

avant les Moines pour aller prier dans l'Eglise : mais de peur de les éveiller, il marchoit nuds pieds dans le Dortoir, portant ses sandales dans ses mains. En ayant un jour laissé tomber une, l'Abbé qui entendit le bruit, ordonna à celui qui l'avoit fait, & qu'il croyoit être un de ses Moines, d'aller prier à la Croix dans le preau du Cloître. C'étoit une pénitence usitée dans les Monasteres. Ce saint Evêque y alla aussi-tôt, & malgré le froid & la neige qui tomboit, il y demeura jusqu'au matin. L'Abbé l'ayant alors réconnu, se jetta à ses pieds pour lui demander pardon. Lambert passa sept ans dans cette retraite : après quoi il fut rétabli dans son Siége, où comme nous le verrons, il trouva d'autres Tyrans qu'Ebroïn, qui lui procurerent la couronne du Martyre.

Vers l'An 678.

Saint Filibert Abbé de Jumiége ne craignit pas non plus de s'exposer par son zéle au ressentiment d'Ebroïn. Il reprenoit avec une généreuse liberté ses violences, & il l'exhortoit à rentrer pour en faire pénitence, dans le Monastere d'où il étoit sorti. Ebroïn peu accoûtumé à recevoir de tels avis, ne les lui pardonna pas : mais pour s'en mieux venger, il eut recours à l'artifice. Il suborna quelques personnes du Clergé de Roüen, qui entreprirent par des calomnies artificieuses de perdre le saint Abbé dans l'esprit de saint Oüen son Evêque. Ce saint Prélat s'y laissa surprendre, & fit emprisonner Filibert à Roüen, dans un lieu appellé aujourd'hui *la Poterne*, où l'on voit une Chappelle de saint Filibert. Mais saint Oüen reconnut bien-tôt son innocence, & le fit élargir.

S. Filibert de Jumiége persécuté par Ebroïn.

Vit. S. Filiberti & S. Aicadri.

S. Oüen surpris par les calomniateurs de S. Filibert, le fait emprisonner.

Vit. Filib. 20 Aug.

Vers l'An 678.

Cependant Filibert pour ne pas aigrir ses ennemis par sa présence, se retira dans le Poitou auprès de l'Evêque Ansoald successeur de Didon ; & il bâtit par ses libéralités un nouveau Monastere dans l'isle Herio. C'est celui qui est aujourd'hui nommé par corruption *Nermoutier* pour *Hermoutier (a)*. Pendant son absence, saint Oüen donna le gouvernement de Jumiége à Chrodobert, & ensuite à l'Archidiacre Ragentram, qui fut depuis Evêque d'Avranches. Mais comme cette nombreuse Communauté, où l'on prétend qu'il y avoit neuf cens Moines, obéïssoit avec répugnance à cet Abbé, & regretoit toûjours son Pere, saint Oüen le fit prier d'y revenir. Filibert y retourna après huit ans d'absence ; & l'on vit alors que si les Saints font quelquefois des fautes, ils sçavent les réparer. L'Evêque & l'Abbé se demanderent mutuellement pardon, & s'embrasserent avec une tendresse que la grace & leur ancienne amitié fit aisément renaître dans leurs cœurs.

Filibert se retire en Poitou, & établit Nermoutier.

Filibert retourne à Jumiége.

La retraite où vivoit sainte Anstrude Abbesse de saint Jean de Laon, après sainte Salaberge sa mere, ne la mit pas à couvert des vexations du Maire du Palais. On l'accusa de se mêler des affaires d'Etat, & de favoriser le parti des Austrasiens. Ebroïn auprès de qui on étoit criminel, dès qu'on étoit soupçonné, alla aussi-tôt pour la chasser de son Mo-

Sainte Anstrude persecutée par Ebroïn.

Vit. Anstrud. apud Mabill.

(a) M. de Valois croit que le nom de *Nermoutier* ou *Noirmoutier*, a été donné à cause de l'habillement des Moines de S. Filibert, qui suivoient, dit-il, l'Institut de S. Colomban. Mais nous avons vu que les Moines de S. Colomban étoient habillés de blanc. Il est vrai que dans la suite les Moines de Nermoutier prirent l'habit noir. On nomma *l'Abbaye Blanche* une Maison de Berrardins, qui s'établirent dans l'isle, & l'ancien Monastere de S. Filibert fut appellé le *Prieuré Noir*.

nastere. Les cris lamentables que jetterent les Religieuses, ne l'arrêterent pas : il fallut que le Ciel attestât par un miracle l'innocence de la sainte Abbesse, en faisant paroître un globe de feu qui intimida son persécuteur. On croit que ce fut Ebroïn qui fit aussi massacrer saint Viotre & saint Amour dans la Comté de Bourgogne, & saint Bourbaz ou Vulbauld dans le Bugei. Mais ce Vulbauld pourroit n'être pas différent de Villebauld, que Flaocate fit mourir, & que quelques Auteurs croyent être honoré comme Saint.

Vers l'AN 678.

S. Viotre, S. Amour & S. Bourbaz.

Chatel. Dict. Hagiol.

Ebroïn étendit sa persécution au-delà même du Royaume. Saint Vilfrid dont nous avons parlé à l'occasion de S. Chaumont, étant retourné en Angleterre sa patrie, y avoit été élu Evêque d'Yorck; & comme plusieurs Evêques Bretons & Irlandois n'étoient pas alors dans la Communion du saint Siége, il étoit passé en France pour y recevoir l'Ordination Episcopale par le Ministere d'Evêques Catholiques. Il fut sacré à Compiegne, dans une Assemblée de douze Evêques. Ebroïn ne pardonna pas à Vilfrid les services qu'il avoit rendus à Dagobert II pour lui faire recouvrer le Thrône de ses peres. Ce saint Evêque étant persécuté par le Roi Ecfrid, à qui on l'avoit rendu suspect, appella au saint Siége, & vint aborder en France avec un Evêque Anglois, nommé Vinfrid. Ebroïn l'ayant appris, envoya des Emissaires sur les côtes pour arrêter Vilfrid. Mais ils se tromperent à la ressemblance du nom, & prirent l'Evêque Vinfrid.

Vit. Vilfridi.

S. Vilfrid persecuté par Ebroïn.

Vilfrid échapé de ce danger, alla faire Mission

Vers l'An 678.

dans la Frise, où il convertit à la foi le Roi Algise, avec un grand nombre de ses sujets. Ebroïn ayant découvert le lieu de sa retraite, envoya de riches présens à Algise, avec une lettre, par laquelle il le prioit de lui livrer l'Evêque Anglois. Algise reçut gracieusement les Députés d'Ebroïn, & leur fit préparer un grand festin, au milieu duquel s'étant fait lire la lettre qu'ils lui avoient apportée, il la jetta au feu, en disant : *Que Dieu détruise le regne des perfides, & qu'ils soient traités comme cette lettre.* Ainsi les Envoyés d'Ebroïn s'en retournerent couverts de confusion.

Vita Vilfrid. ab Eddio Stephano ips. socio.

Dagobert II tâche d'arrêter Vilfrid dans ses Etats.

Vilfrid ayant fait quelque-temps Mission dans la Frise, prit la route de Rome, passa par l'Austrasie, & y vit Dagobert II, qui le reçut avec la joie que peut inspirer la plus vive réconnoissance. Ce Prince fit l'éloge du saint Evêque en présence de toute sa Cour, & déclara que c'étoit à sa prudence & à son zéle pour ses interêts, qu'il étoit redevable de sa Couronne. Il s'efforça même de l'arrêter dans ses Etats, & le pressa d'accepter l'Evêché de Strasbourg, comme un Siége très-considerable, ainsi que s'exprime un ancien Auteur. Il étoit alors vacant par la mort de saint Florent. Mais Vilfrid ne voulut pas renoncer à sa patrie & à son Eglise, & continua son voyage vers Rome. Il fut accompagné d'Adéodat de Toul, député par un Concile de France, au sujet du Monothélisme.

Eddius Vita Vilfridi.

Concile de France au sujet du Monothélisme.

Cette Hérésie continuoit de troubler l'Eglise, malgré la vigilance & le courage des Souverains Pontifes qui s'opposoient à ses progrès. Les souf-

frances

frances du ſaint Pape Martin I, qui étoit devenu la victime de ſon zéle n'avoient pas rallenti celui de ſes ſucceſſeurs, Eugene, Vitalien, Adéodat & Donus. Le Pape Agathon en montant ſur le S. Siége l'an 678 avoit mandé qu'on tînt des Conciles contre cette ſecte dans les diverſes Provinces de l'Occident, & qu'on en envoyât des Députés à celui qu'il avoit convoqué à Rome pour l'an 679. Tout ce qu'on ſçait de ceux qui ſe tinrent alors en France, c'eſt qu'on députa à Rome Félix Evêque d'Arles, Adéodat Evêque de Toul, & Taurin Diacre de Toulon, ſans doute pour en porter les Actes, & rendre témoignage de la foi de l'Egliſe Gallicane, comme on avoit fait trente ans auparavant ſous le Pontificat de ſaint Martin I.

L'AN 678

T. 6. Concil. p. 697.

Adéodat ſe joignit à Vilfrid pour faire ce voyage, apparemment par ordre de Dagobert ſon Roi. En paſſant par l'Italie, ils furent reçûs avec beaucoup d'humanité par Pertharite Roi des Lombards. Ce Prince raconta à Vilfrid toutes les avances qu'on lui avoit faites, pour l'engager à le faire mourir, lorſqu'il paſſeroit par ſes Etats, & la belle réponſe qu'il avoit faite à ce ſujet aux Envoyés d'Angleterre. « Lorſque j'étois jeune, leur dit-il, je fus » obligé de me retirer auprès du Roi des Huns qui » étoit Payen, & qui me jura par ſes Idoles qu'il ne » me livreroit pas à mes ennemis. Quelque temps » après on vint lui offrir plein un boiſſeau d'or, s'il » vouloit me remettre entre leurs mains. Il rejetta » ces offres avec indignation, & répondit que ſes » Dieux ne manqueroient pas de le punir, s'il vio- »

Belle réponſe de Pertharite Roi des Lombards.

Eddius ibid. ap. Mabillon.

L'AN 978 « loit son serment, dont ils étoient témoins. A com« bien plus forte raison étant Chrêtien, suis-je obli« gé de ne point trahir un saint Evêque, moi qui ne « voudrois pas perdre mon ame pour tous les thré« sors du monde ? »

Saint Vilfrid étant arrivé à Rome, obtint aisément du Pape son rétablissement dans son Siége d'YORCK, & il assista avec les Députés de France au Concile contre le Monothélisme. Après quoi il reprit la route de la France: il n'eut pas la consolation d'y revoir le Roi Dagobert son ami. Les intrigues d'Ebroïn avoient formé contre lui une conspiration, où des Ducs & des Evêques étoient entrés; & ce Prince fut cruellement assassiné dans la forêt de Voivre le 23 Décembre l'an 679: du moins un ancien Calendrier met sa mort ce jour-là, & lui donne la qualité de Roi & de Martyr. Il n'y a guéres lieu de douter que ce ne soit lui qui est honoré à Stenai (a) le 4 de Septembre, sous le nom de saint Dagobert Martyr.

Le S. Roi Dagobert II. mis à mort par les intrigues d'Ebroïn

In Psalterio Emmæ Reginæ.

Il semble que la mauvaise fortune, qui avoit presque toûjours accompagné ce Prince durant sa vie, ait poursuivi sa mémoire après sa mort. Son nom entiérement effacé de nos Annales, seroit demeuré dans l'oubli, si les sçavans Auteurs du grand Ouvrage, intitulé *Acta Sanctorum*, ne l'eussent, pour ainsi dire, ressuscité en faisant revivre dans

(a) Stenai que les Auteurs Latins nomment *Satanacum*, *Stadinum* ou *Astenidum*, n'étoit alors qu'une maison de Plaisance, *Villa*, que le voisinage des forêts rendoit commode pour la chasse. Ce fut Godefroi de Boüillon qui en fit une forteresse La maison de campagne qu'on avoit changée en une place forte, a peut être été rebâtie proche de Stenai, dans le lieu qu'on nomme *Nova Villa*, *la Neuville*.

nôtre Hiſtoire un de nos Rois, inconnu même aux François depuis pluſieurs ſiécles. L'AN 679.

Peu s'en fallut que ſaint Vilfrid ne fût enveloppé dans le malheur d'un Prince qu'il avoit ſi généreuſement ſervi. En repaſſant par la Gaule à ſon retour de Rome, il tomba entre les mains d'une troupe de rebelles commandés par un Evêque, qui l'ayant reconnu, lui fit les plus ſanglans reproches. « Vous étes bien hardi, lui dit-il, d'oſer paſſer par la France ! Vous méritez la mort pour avoir contribué au rétabliſſement d'un Roi, qui a déſolé les villes, qui a accablé ſon peuple d'impôts comme Roboam, & qui n'a marqué que du mépris pour les Egliſes & pour les Evêques. Mais il a payé par ſa mort la peine dûë à ſes crimes. » Il faut ſe ſouvenir que c'eſt un rebelle & une créature d'Ebroïn qui parle ainſi de ſon Roi. Vilfrid ne chercha pas à juſtifier Dagobert : il étoit inutile de le tenter dans ces circonſtances. Il ne ſongea qu'à s'excuſer lui-même, pour ſe tirer des mains de ſes ennemis. « Je dis la verité en Jeſus-Chriſt, répondit-il à l'Evêque, & je prens ſaint Pierre à témoin que je ne ments point. C'eſt pour obéïr à un précepte du Seigneur, que j'ai ſecouru & nourri ce Prince exilé dans une terre étrangere ; afin qu'il fût la conſolation de ſon peuple, & le défenſeur des Egliſes, comme il me l'avoit promis. Je vous le demande à vous-même, Seigneur Evêque, ſi un Prince Anglois ſe réfugioit auprès de vôtre Sainteté, feriez-vous autre choſe que ce que j'ai fait ? » Cette réponſe faite avec douceur & humi-

S. Vilfrid tombe entre les mains des ennemis de Dagobert II.

Eddius Vit. Vilfridi.

L'AN 679 lité desarma l'Evêque. Il fit relâcher Vilfrid, & ordonna qu'on le laissât aller en paix.

Caractere de Dagobert II.

Malgré les calomnies des rebelles, Dagobert II méritoit de trouver des sujets plus fidéles. Chassé dès son enfance de son Royaume & de sa patrie, il apprit dans les souffrances d un long exil à ne point abuser de la bonne fortune, qui parut se réconcilier avec lui. Mais il étoit, pour ainsi dire, de la destinée de ce Prince d'être la victime de l'ambition & de la puissance des Maires du Palais. Grimoald lui ravit la Couronne, & Ebroïn la vie. Au reste, dans le peu d'années qu'il regna, il fut un protecteur zélé, & un bienfaiteur libéral des Eglises. Il a laissé surtout en Alsace d'illustres monumens de sa piété: l'Eglise de Strasbourg lui doit une partie des grandes richesses qu'elle possede. Mais il fit plus pour elle, que de lui donner de belles Terres. Il eut soin de lui donner de saints Evêques. Car après la mort de Rothaire il plaça successivement sur ce Siége saint Arbogaste & saint Florent.

S. Arbogaste & S. Florent, Evêques de Strasbourg.

C'étoient deux saints Moines Irlandois qui vinrent en Alsace apparemment avec Dagobert II. Mais loin de chercher à profiter de la nouvelle fortune de ce Prince, ils ne se proposerent que de mener la vie solitaire dans les forêts de Vosge. Toute leur ambition étoit d'y vivre cachés aux yeux des hommes, lorsqu'on les obligea d'accepter l'Episcopat. L'éclat de leurs vertus & de leurs miracles donnerent un nouveau lustre à cette Eglise. On prétend que saint Arbogaste ressuscita un fils de Dagobert, nommé Sigébert, qui fut apparemment assassiné avec lui

dans la ſuite, & que ſaint Florent guérit la Princeſſe Rothilde, fille du même Roi.

L'AN 679.

Fondations faites par Dagobert II en Alſace.

Dagobert II fonda en faveur de ſaint Arbogaſte le Monaſtere de Surbourg dans la baſſe Alſace, dédié ſous le nom de la Sainte Vierge & de ſaint Martin. C'eſt aujourd'hui une Collégiale. On lui attribuë auſſi la fondation de Koenigsbruck, dans la forêt d'Haguenau, occupé de nos jours par des Religieuſes; celle du Prieuré de ſaint Marc ou de la Celle de ſaint Sigiſmond, & du Monaſtere d'Haſelach. C'étoit le lieu de la retraite de ſaint Florent de Strasbourg, qui eſt auſſi devenu un Chapitre de Chanoines. S. Florent de ſon côté établit à Strasbourg un Monaſtere ou un Hoſpice pour les Irlandois ou Ecoſſois : c'eſt la Collégiale de ſaint Thomas. Ce ſaint Evêque y fut enterré : mais ſes Reliques ont été transférées à Haſelach.

Sainte Irmine fille de Dagobert II.

Dagobert ne laiſſa pas d'enfans héritiers de ſa Couronne. Mais deux de ſes filles, Irmine & Adele héritérent de quelque choſe de plus précieux, je veux dire de ſa piété. Sainte Irmine avoit été fiancée à un Seigneur nommé Herman : mais la mort de celui qu'on lui deſtinoit pour époux, la porta à en choiſir un immortel. Elle conſacra ſa virginité à Jeſus-Chriſt; & le Roi ſon pere lui fit bâtir le Monaſtere d Oeren, au Diocéſe de Treves, dont elle fut Abbeſſe. Elle eſt honorée le 24 de Décembre.

Adele s'engagea dans le mariage, & après la mort de ſon mari, elle ſe retira dans un Monaſtere qu'elle avoit fait bâtir ſur la Moſelle, & dont elle fut Abbeſſe. Elle fut ayeule de ſaint Grégoire d'Utrecht

L'AN 679

Mort de S. Amand.

Milo Vit. Amandi.

Parmi tous ces troubles, ſaint Amand, après avoir rempli toute la Gaule de l'éclat de ſes vertus, & du fruit de ſes travaux Apoſtoliques, goûtoit à Elnon les douceurs de la ſolitude dans une heureuſe vieilleſſe. Il y mourut la même année que Dagobert II, âgé de 90 ans, un Dimanche 6 de Février ; ce qui deſigne l'an 679. Quelques années auparavant il avoit fait avec une grande ſolemnité la Dédicace de l'Egliſe qu'il avoit fait bâtir à Elnon, en l'honneur de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Saint Réole de Rheims, ſucceſſeur de ſaint Nivard ; ſaint Mommolin de Noyon, ſaint Vindicien d'Arras & de Cambrai ſucceſſeur de ſaint Aubert, y aſſiſterent avec trois Abbés, ſaint Bertin de Sithiu, Adalbert de ſaint Bavon, & Jean de Blandin. Saint Amand avoit fait un Teſtament pour diſpoſer de ſon corps après ſa mort : c'étoit le ſeul legs qu'il pût faire dans le denuëment où il vivoit. Il pria les Evêques & les Abbés de ſouſcrire cet Acte, comme ils firent (*a*). Il eſt daté du 17 d'Avril, de la ſeconde année de Thierri. Saint Amand y ordonne qu'on l'en-

Son Teſtament.

(*a*) Dans un ancien Manuſcrit de l'Abbaye de S. Amand, après le Teſtament de ce Saint, on trouve ſon portrait, & ceux des Prélats qui l'ont ſigné. S. Amand y eſt repréſenté avec une Croſſe aſſez ſemblable à celles de nos Evêques ; mais ſa Mitre eſt fort plate, comme ſont les anciennes mitres, & n'eſt point terminée en pointe. Il tient une plume ſemblable à celles dont nous nous ſervons pour écrire. Il a un quarré au tour de la tête : ce qui eſt la marque ordinaire des Saints vivans. Cependant il y a lieu de croire que cette peinture ne fut pas faite de ſon vivant ; car les autres Evêques ont des cercles autour de la tête, comme étant déja morts. Je remarque ceci pour faire voir que le quarré & le cercle autour de la tête, ne ſont pas des marques certaines pour diſtinguer les vivans & les morts, comme on le croit communément. S. Mommolin a la Tonſure ſur le devant de la tête, comme les Moines Irlandois. Il avoit en effet été Moine à Luxeu. S. Reole n'a pas de Croſſe : il tient en main le bâton Paſtoral de S. Remi. C'eſt un bâton plus long que les bâtons ordinaires, & dont le haut eſt terminé en forme de petite potence. C'eſt ainſi en effet qu'eſt faite la Croſſe de S. Remi, qu'on montre encore à S. Remi de Rheims.

terre dans ſon Monaſtere d'Elnon, & fait des terribles imprécations contre ceux qui voudroient lui donner une autre ſépulture. Ce Teſtament fut écrit par un de ſes diſciples, nommé Baudemond, celui-là même qui a compoſé la Vie de ce ſaint Evêque, & à qui quelques-uns donnent la qualité de Saint. Nous avons déja remarqué que le Monaſtere d'Elnon n'eſt connu aujourd'hui que ſous le nom de ſaint Amand. L'AN 679

Saint Réole Evêque de Rheims qui ſigna le Teſtament de ſaint Amand, ſuccéda dans ce Siége à ſaint Nivard, dont il avoit épouſé la niéce. Une fille qu'il eut de ce mariage, ſe fit Religieuſe à Nôtre-Dame de Soiſſons; & en ſa conſidération, il donna quelques Terres à ce Monaſtere. Il fit bâtir avec l'agrément d'Ebroïn celui d'Orbais, & il tira pour cela ſix Moines de Rebais. Saint Réole eſt honoré comme Saint à Orbais, où l'on conſerve ſes Reliques. Nous ne croyons pas ce que le Continuateur de Frédégaire dit de ce ſaint Evêque & d'Agilbert de Paris; ſçavoir, qu'à l'inſtigation d'Ebroïn ils firent un faux ſerment pour tromper le Duc Martin, en jurant ſur des Chaſſes où il n'y avoit pas de Reliques. L'autorité de cet Ecrivain n'eſt pas aſſez grande pour faire ſoupçonner deux Saints Evêques d'une ſi noire perfidie.

S. Reole de Rheims.

Flod. l. 2. c. 10.

Fondation d'Orbais.

Cont. Fredeg. c. 97.

La même année que mourut ſaint Amand, c'eſt-à-dire l'an 679, un ſaint Religieux du Monaſtere de Lonrei, qu'on nomme aujourd'hui ſaint Ciran, eut une viſion dont je crois devoir parler; parce que quand même on n'y reconnoîtroit rien de mi-

L'AN 679 raculeux, elle peut ſervir à nous inſtruire de pluſieurs choſes. Baront, c'eſt le nom de ce Moine, après avoir mené une vie aſſez licencieuſe dans le ſiécle, avoit embraſſé l'état Monaſtique avec ſon fils nommé Aigloade ; & il tachoit de réparer par la pénitence les déſordres de la vie paſſée, lorſqu'il trouva de nouveaux motifs de ferveur dans une viſion qu'il crut ſurnaturelle.

Viſion de S. Baront.

Raptus Baronti apud Boll. 25. Martii.

S'étant un jour recouché après Matines, il fut pris d'une fiévre violente : il appella auſſi-tôt ſon fils, & lui donna ordre de faire venir le Diacre Eodon, qui le trouva ſans parole & ſans ſentiment. On crut qu'il alloit expirer ; & la Communauté s'aſſembla dans ſa Cellule pour y réciter des prieres. Mais ſur le ſoir le malade paroiſſant s'éveiller comme d'un profond ſommeil, dit trois fois, *Gloire à vous Seigneur.* Il raconta enſuite que s'étant endormi après Matines, deux Démons ſe ſaiſirent de lui, mais que l'Ange Raphaël étant venu à ſon ſecours le tira de leurs mains, & le conduiſit au Tribunal de Dieu. Il vit à diverſes portes du Paradis pluſieurs Moines de ſa connoiſſance qui attendoient leur jugement. Un d'eux lui fit des reproches de ce que la lampe ne brûloit pas toute la nuit dans l'Egliſe du Monaſtere. Ce qui marque que l'uſage de tenir toûjours une lampe allumée dans les Egliſes, étoit deſlors établi. Baront étant arrivé à une quatriéme porte, l'Ange Raphaël appella ſaint Pierre pour le défendre contre le Démon, qui prétendoit que ce Moine devoit lui appartenir ; parce qu'il avoit eu trois femmes, & avoit commis pluſieurs autres pechés.

pechés. Saint Pierre répondit que Baront s'étoit confessé aux Prêtres, qu'il avoit fait pénitence, & donné des aumônes, & qu'enfin il s'étoit fait Moine dans son Monastere. Ce que l'Apôtre disoit, parce que le Monastere de Lonrei étoit dédié en son honneur. Le Démon ne voulant cependant pas lâcher sa prise, saint Pierre voulut lui décharger sur la tête un coup de ses trois clefs. Le saint Apôtre donna des avis à Baront, & lui ordonna de distribuer aux pauvres douze sols qu'il s'étoit reservés, sans en rien dire à personne. Baront fut conduit ensuite en Enfer, où il vit un grand nombre de Clercs impudiques. Il réconnut l'Evêque Didon & l'Evêque Wilfrede. Enfin, après d'autres incidens que nous croyons devoir omettre, on le reconduisit à son Monastere. Alors revenant tout à coup de sa léthargie ou de son extase, il raconta sa vision à tous les Moines assemblés dans sa Cellule. C'étoit le 25 de Mars, & la sixiéme année de Thierri : celui qui l'a écrite étoit présent au récit qu'il en fit. L'AN 679

On peut sans incrédulité penser que ce ne fut qu'un songe naturel. Ce qu'on fait dire à saint Pierre touchant la Confession faite aux Prêtres, n'en sera pas moins propre à montrer la Tradition de ce siécle. On doit aussi remarquer les trois clefs qu'on donne ici au Prince des Apôtres, à qui on n'en donne communément que deux: D'anciennes peintures sont conformes en cela à cette vision. Mais rien n'est plus arbitraire que les allégories qu'on prétend y voir. L'Evêque Didon qui étoit en Enfer, est sans doute Didon de Chalon sur Saone, le persécu- Réflexions sur cette vision.

teur de ſaint Leger. On ne ſçait de quel Siége Wilfrede (*a*) étoit Evêque.

Cette viſion, vraie ou fauſſe, anima de plus en plus Baront à la piété. Il ſe retira en Italie, avec la permiſſion de ſon Abbé, & y mena la vie Solitaire avec quelques compagnons. Il eſt honoré comme Saint le 25 de Mars, & l'on a bâti un Monaſtere en ſon honneur.

L'AN 680

Ebroïn s'efforce d'obſcurcir l'éclat des miracles de S. Leger.

Cependant Ebroïn ne goûtoit pas ſans troubles & ſans remords le fruit de tant de crimes. Dieu manifeſtoit par pluſieurs miracles la gloire de ſaint Leger : c'en étoit aſſez pour confondre & allarmer ſon Tyran. Il dépêcha à ſon tombeau un de ſes affidés, pour s'éclaircir ſur les lieux de la vérité des prodiges qu'on publioit. Cet Envoyé s'y étant rendu, y vit un homme qui avoit été aveugle, & qui l'aſſûra y avoir recouvré la vûë. Il n'en voulut rien croire, & frappant du pied avec mépris la tombe du ſaint Martyr : *Non*, dit-il, *ce mort ne ſçauroit faire de miracles*. Il fut bien tôt puni de ſon inſolence ; & il mourut malheureuſement, avant que d'avoir pû raconter ce qu'il avoit vû à celui qui l'avoit envoyé. Cet événement ne ſervit qu'à endurcir le cœur d'Ebroïn. Il défendit ſous de rigoureuſes peines qu'on publiât les vertus & les miracles de ſaint Leger. Mais s'il put obſcurcir pendant quelque temps la

Vit. Leodeg.

(*a*) Dans le Manuſcrit de S Remi de Rheims, que le P Mabillon croit être de plus de 800 ans, on lit *Vulfoleode*. Nous n'oſons ſoupçonner que Baront ait voulu déſigner Vulfolend de Bourges, qui étoit un ſaint Evêque : nous aimons mieux lire *Vilfrede* avec les Auteurs des *Acta SS.* On voit dans le même Manuſcrit de Rheims un portrait de Baront. Il y eſt repréſenté avec une ſoutane blanche, & un ſcapulaire tirant ſur le noir, qui ne lui vient que juſqu'aux genoux, & dont les côtés ſont joints par des bandes comme le ſcapulaire des Chartreux. On a ſujet de croire que c'étoit là l'habit des Moines, du moins dans le temps que ce livre fut copié.

gloire du ſaint Evêque, il ne put arrêter le bras de la juſtice Divine qui étoit levé pour venger tant de ſang innocent.

Un Seigneur nommé Hermenfroi, ayant ſçû que ce cruel Miniſtre avoit réſolu ſa perte, le prévint, & l'aſſaſſina un Dimanche, l'an 681, comme il ſortoit de ſa maiſon, pour aller à Matines. Ainſi périt miſérablement ce perſécuteur de tant de Saints, ce Tyran du Royaume, & du Roi même, qui parut ne connoître d'autre Dieu que ſa fortune. L'AN 681

Ebroïn eſt aſſaſſiné par un Seigneur François.

Après la mort d'Ebroïn, ſaint Leger ſembla revivre; & ceux que la crainte ou la complaiſance avoit retenus dans le ſilence, devinrent les plus éloquens à publier ſes loüanges. Le Roi Thierri reconnut lui-même ſon injuſtice, & l'innocence du ſaint Evêque; & après avoir fait vérifier juridiquement les miracles qu'on publioit, il honora comme un ſaint Martyr celui qu'il avoit condamné comme un parricide. On aſſûre même que ce fut pour expier ce crime, qu'il dota avec une magnificence Royale le Monaſtere que ſaint Vindicien d'Arras faiſoit alors bâtir dans le lieu où ſaint Aubert ſon prédéceſſeur avoit transféré les Reliques de ſaint Vaaſt. C'eſt l'origine du célébre Monaſtere de ſaint Vaaſt d'Arras.

T. 4. Gall. Chriſt.

Fondation de S. Vaaſt d'Arras.

Un jour que Thierri tenoit dans ſon Palais une Aſſemblée des Evêques & des Seigneurs, le diſcours étant tombé ſur les vertus & les miracles de ſaint Leger, Anſoald Evêque de Poitiers, pria le Roi de lui permettre d'en transférer les Reliques dans ſon Diocéſe, diſant qu'il étoit juſte de lui donner le corps d'un ſaint Evêque qui étoit ſon parent, & L'AN 682

Conteſtation entre quelques Evêques à qui aura les Reliques de S. Leger.

L'AN 682 qui avoit été élevé dans l'Eglise de Poitiers. Ermenaire d'Autun, soûtint qu'il étoit plus conforme à la justice de le donner à l'Eglise & au peuple dont il avoit été le Pasteur. Saint Vindicien Evêque d'Arras & de Cambrai, qui étoit présent, prétendit que le saint Martyr ayant souffert la mort dans son Diocése, on ne devoit pas transférer ses Reliques d'un lieu, où le Seigneur les glorifioit par tant de prodiges.

Vit. Leodeg.

Le Roi & les autres Evêques ne voulant pas décider ce différend, prirent le parti de consulter Dieu. On ordonna à ce sujet un jeûne & des prieres. Ensuite on écrivit les noms & les prétentions des trois Evêques sur trois billets qu'on mit sous la nappe qui couvroit l'Autel; & l'on convint que celui des prétendans dont on tireroit le billet le premier, auroit les Reliques de saint Leger. Le lendemain après une Messe solemnelle, celébrée à cette intention, les Evêques ordonnerent à un des Officians de tirer un des billets de dessous la nappe de l'Autel. Il tira celui de l'Evêque de Poitiers : ce qui fit juger que le Ciel décidoit en sa faveur.

On décide ce différend par le sort qui est favorable à l'Evéque de Poitiers.

Aussi-tôt ce Prélat dépêcha en Artois Audulfe, Abbé de saint Maixent, & ancien disciple de saint Leger, pour lever le saint Corps avec la révérence convenable. Dès que le sujet de son arrivée à Sarcin fut connu, il s'y fit un concours prodigieux, aussi bien que pendant toute la marche. Le Clergé & les Moines venoient de toutes parts en Procession, pour faire honneur aux saintes Reliques. Le nombre des miracles qui s'opérerent à cette Trans-

Translation des Reliques de S. Leger à S. Maixent.

lation fut si grand, que l'Abbé Audulfe dit que s'il avoit voulu les écrire tous, son ouvrage auroit excédé en grosseur un Pseautier. Il se contenta d'en faire une Relation abrégée, qu'il envoya dans le Querci à la priere de l'Abbesse Ermenane, qui pouvoit être sœur d'Ermenaire Evêque d'Autun. Voici quelques-uns de ces miracles attestés par les deux Auteurs contemporains de la Vie de saint Leger.

L'AN 682

Anonym. Vit. Leodeg.

Au territoire de Chartres une fille nommée Radingue, qui depuis sept ans étoit sourde, muette & paralytique, recouvra la santé en touchant le cercüeil de saint Leger. On conduisoit au supplice par les ruës de Tours une femme accusée de la mort de son mari, comme les Reliques de saint Leger y passoient : elle s'écria : *Bienheureux Leger, secourez-moi; parce que je meurs innocente.* Aussi-tôt la chaîne qui lui serroit le col & les mains, se brisa ; & elle la jetta sur le cercüeil du saint Evêque. On ne chercha point d'autres preuves de son innocence. Robert Evêque de Tours accompagna par honneur les saintes Reliques jusqu'à Ingrande, où un boiteux fut guéri. Ansoald de Poitiers qui s'étoit rendu à son Eglise, alla en Procession avec son Clergé au-devant jusqu'à Gilnac. Il les déposa d'abord dans l'Eglise de sainte Radegonde, où un paralytique fut guéri, & ensuite dans celle de saint Hilaire, où une fille aveugle recouvra la vûë.

Divers Miracles opérés pendant cette Translation.

Après que la dévotion du peuple de Poitiers eut été satisfaite, Ansoald porta ce saint dépôt sur ses épaules avec ses Clercs jusques hors de la ville, & il le suivit ensuite jusqu'à un village voisin, où il le re-

L'AN 682

mit entre les mains des Moines de ſaint Maixent ; qui reçurent avec les plus grands honneurs, & la plus vive reconnoiſſance le corps de leur ancien Abbé. Une mere éplorée apporta en ce lieu ſon fils qui étoit à l'extrémité : on crut même qu'il étoit mort en chemin. Elle le mit devant le corps du Saint en criant : *Seigneur, rendez-moi mon fils.* Trois heures après l'enfant s'éveillant comme d'un profond ſommeil, s'écria : *Ma mere, où êtes-vous ?* & ſe trouva entiérement guéri.

Un enfant mort reſſuſcité.

Comme les Moines de ſaint Maixent emportoient les Reliques à leur Monaſtere, une pauvre femme aveugle conduite par ſon mari qui étoit borgne, alla ſur le chemin invoquer ſaint Leger. La femme recouvra la vûë : mais le mari qui fut incrédule, la perdit entiérement ; & ſa femme qu'il conduiſoit en venant, lui ſervit de guide à ſon retour. Cette Tranſlation ſe fit au mois de Mars de l'an 682.

Une femme aveugle recouvre la vûë.

Anſoald de Poitiers qui étoit parent de ſaint Leger, n'épargna rien pour orner ſon tombeau. Il commença par faire bâtir à ſaint Maixent une fort belle Egliſe d'une ſtructure toute différente des autres ; & quand elle fut achevée, il s'y rendit avec ſon Clergé pour y placer le corps du ſaint Martyr dans le Mauſolée qu'il lui avoit fait préparer. Le même Prélat, & l'Abbé Audulfe chargerent le Moine Urſin d'écrire la Vie de ſaint Leger. Ermenaire Evêque d'Autun, & l'Abbeſſe Ermenane la firent auſſi écrire par un autre Moine qui avoit été témoin d'une partie de ce qu'il rapporte. Rien ne montre

mieux combien le culte de ſaint Leger devint célébre, que le nombre des Egliſes qui furent bâties en ſon honneur, & que l'empreſſement qu'on marqua pour obtenir de ſes Reliques. Il y a juſqu'à ſix Egliſes différentes qui ſe diſputent la gloire d'avoir ſon Chef *(a)*. L'AN 683

Méſintelligence entre les Auſtraſiens & les Neuſtriens.

La méſintelligence continuoit entre les Auſtraſiens & les Neuſtriens après la mort de Dagobert II, & même après celle d'Ebroïn. Les Auſtraſiens n'avoient pas de Roi : mais Pépin d'Hériſtale *(b)* qui les commandoit en qualité de Duc, avoit plus d'autorité qu'un Roi ; & il ne lui manquoit que le droit de la naiſſance pour meriter de l'être. Varatton Maire de Neuſtrie, montroit de la modération ; & il étoit facile de paroître en avoir, en ſuccédant à Ebroïn. Il ne trouva d'ennemi & de concurrent que dans la perſonne de ſon fils, nommé Giſlemare, qui porta l'ambition juſqu'à ſupplanter ſon propre pere de la Mairie du Palais. Auſſi-tôt Giſlemare marcha contre Pépin *(c)*, pour ſignaler les commencemens de ſon Miniſtere par quelque exploit. Mais à peine avoit-il allumé le flambeau de la guerre civile, qu'il fut éteint dans ſon ſang ; & Varatton par la mort de

Cont. Fredeg. c. 98.

(a) Les Religieuſes de Nôtre-Dame de Soiſſons, les Moines de S. Vaaſt d'Arras, ceux de Mourbach en Alſace, ceux de Jumiége, ceux de Meimac en Limouſin, & ceux de Preaux en Normandie, ſe glorifient tous de poſſeder le Chef de S. Leger. Il ne nous appartient pas de décider dans laquelle de ces ſix Egliſes eſt la véritable Relique, qui ne peut être qu'en une, ſi elle eſt entiere, comme on paroît le ſuppoſer.

(b) Hériſtale eſt une Terre ſur la Meuſe, où Pépin fit bâtir un Palais. On lui en donna le ſurnom pour le diſtinguer de Pépin de Landen, ſon ayeul maternel, & de Pépin le Bref ſon petit-fils.

(c) Dans le texte du Continuateur de Frédégaire, on lit, *Contra hoſtem Pipini Ducis conſurgens.* Le P. Pagi croit qu'il faut lire, *Contra hoſtem Pipinum Ducem, &c.* Ce ſçavant homme ignoroit-il qu'*hoſtis* dans la baſſe latinité ſignifie une armée ? C'eſt d'où nous ſont venus les mots gaulois, *l'hoſt* ou *l'oſt*, pour dire l'armée, & *oſtoyer* pour dire, faire la guerre.

L'AN 683 ce fils rebelle recouvra sa Charge.

Vit. Audoen. Dans ces troubles de la Cour de Thierri, saint Oüen, le Prélat le plus accrédité & le plus respectable de ses Etats, s'employa à réünir les esprits des Seigneurs. Il fit même un voyage à Cologne pour ménager un accommodement avec les Austrasiens. A son retour il se rendit à Clichi, proche Paris, pour instruire le Roi du succès de sa négociation.

Mort de S Oüen.

Ce saint Evêque y mourut le 24 d'Août, l'an 683 selon l'opinion la plus probable (*a*), après 43 ans trois mois & quelques jours d'Episcopat. Toute la Cour lui donna des larmes sinceres; & comme on jugea à propos de rendre son corps à son Eglise, le Roi Thierri, la Reine Crothilde, Varatton Maire du Palais, & les autres Seigneurs accompagnerent le convoi jusqu'à Pontoise. Un grand nombre d'Evêques, d'Abbés, de Clercs, de Moines, le suivirent même jusqu'à Roüen. Saint Oüen fut mis au tombeau qu'il s'étoit préparé dans l'Eglise du Monastere de saint Pierre, nommé aujourd'hui saint Oüen, & bâti par Clothaire premier, du temps de saint Flieu.

Saint Oüen fut un des plus grands ornemens de

(*a*) L'année de la mort de S. Oüen n'est pas moins controversée que celle de son Ordination. Le premier Auteur de sa Vie n'en marque pas d'autre époque que la Mairie de Varatton, qui succéda à Ebroïn l'an 681. Fridégode Auteur d'une seconde Vie de S. Oüen, en voulant marquer la mort de ce saint Evêque par tous les caracteres Chronologiques qui peuvent fixer une époque, répand de nouvelles ténébres sur ce point de nôtre Histoire. Il dit que S. Oüen mourut la seiziéme année de Thierri, sous la Mairie de Varatton l'an 677, ou selon quelques exemplaires 678 un Dimanche 24 d'Août après 33 ans trois mois & dix jours d'Episcopat. C'est dommage que ces époques se contredisent. Car 1°. Varatton n'étoit pas Maire du Palais en 678. 2°. Le 24 d'Août n'étoit pas un Dimanche l'an 677, ni l'an 678 3°. Ce n'étoit pas la seiziéme année de Thierri. S'il étoit certain que S. Oüen fût mort un Dimanche 24 d'Août, il faudroit placer sa mort l'an 682. Mais le Continuateur de Frédégaire la rapporte à l'an 683 ou même à l'an 684.

son

son siécle, si fécond tout à la fois en scandales & en exemples de vertus: saint Evêque, tendre ami, protecteur des Moines, pere des pauvres, favori des Princes, il respecta toûjours la Grandeur, nonobstant les vices des Grands, & parmi tant de révolutions, sans autres intrigues que sa droiture & sa vertu, il sçut maintenir constamment son crédit à la Cour, même auprès d'Ebroïn. Il ne manqua à ce S. Evêque que de trouver un digne Historien de sa Vie. Son attachement pour le S. Siége lui fit entreprendre un pélerinage à Rome la quatriéme année du Pontificat d'Adéodat, c'est-à-dire l'an 675. Il se fit accompagner dans ce voyage par un saint Moine Irlandois de Jumiége, nommé Sidonius, & vulgairement Saëns. Saint Oüen charmé de sa vertu l'établit Abbé d'un Monastere qu'il avoit fait bâtir à quatre lieuës de Roüen, dans le païs de Caux, en un lieu nommé *Campsoudain*. Ce Monastere qui prit le nom de saint Saëns, n'est plus aujourd hui qu'un Prieuré dépendant de saint Vandrille. Saint Saëns est honoré le 14 de Novembre.

L'AN 683

Caractere de S. Oüen.

S. Oüen fait un Pélerinage à Rome.

S. Saëns.

On assûre que le Roi Thierri avoit tant de considération pour saint Oüen, qu'il défendit qu'on ordonnât d'Evêque dans l'étenduë de la Métropole de Roüen, & qu'on établît d'Abbé ni d'Abbesse sans le consentement de ce saint Evêque. On sçait d'ailleurs que nos Rois avoient deslors beaucoup de part à la nomination des Abbés & des Abbesses. Les Monasteres même qui avoient des Privileges pour se choisir leurs Abbés, ne procédoient point à l'Election sans l'agrément du Prince.

Privilege accordé à saint Oüen.
Vit. Audoen.

L'AN 683 Chrodécaire second Abbé de Corbie étant mort, les Moines députerent vers le Roi Thierri pour lui demander la permission d'élire un d'entre eux, selon le Privilege que le Roi & les Evêques leur avoient accordé. Thierri leur laissa la liberté de choisir; & ils élurent Erembert, du consentement de leur premier Abbé Théofroi, qui étoit alors Evêque; on ne sçait de quel Siége.

Erembert III Abbe de Corbie.

T. 1. Concil. Gall. p. 505.

Le Monastere de saint Martin de Tours avoit un Privilege semblable à celui de Corbie, Crotbert ou Robert Evêque de Tours l'avoit accordé par un Acte qui fut signé d'un grand nombre de Prélats. Cependant pour le rendre encore plus authentique, Egiric Abbé de saint Martin fit le voyage de Rome, & pria le Pape Adéodat de le confirmer: ce que le Pape fit par une Lettre adressée à tous les Evêques des Gaules. Il y marque d'abord qu'il avoit délibéré s'il devoit accorder ce Privilege, « parce que, dit-« il, ce n'est pas l'usage ni la coûtume de nôtre sain-« te Eglise de soustraire les saints lieux au gouver-« nement de l'Evêque. Mais après avoir vû l'Acte « par lequel l'Evêque Crotbert laisse une entiere li-« berté aux Moines, & le consentement des autres « Evêques des Gaules qui ont souscrit ce Privilege, « nous n'avons pas cru que ce qui est autorisé par « tant de Prélats, fût contraire à la raison & aux Ca-« nons. » Ainsi il soustrait le Monastere de saint Martin de Tours au gouvernement de l'Evêque Diocésain, permettant seulement à ce Prélat d'y faire le saint Chrême & les Ordinations des Prêtres & des Lévites. Comme il n'est point parlé des autres

Privilege du Monastere de S. Martin de Tours.

Ordres, l'Annaliste des Bénédictins croit qu'on peut en conclure que le Pape permet à l'Abbé de saint Martin de conférer à ses Moines les Ordres inférieurs. Mais quoique le terme de Lévite dont se sert ici Adéodat, signifie communément les Diacres, on peut comprendre sous ce nom tous les Clercs ou Ministres inférieurs ; & c'est en effet ce qu'il signifioit dans l'ancienne Loi. Quelques Martyrologes font mention l'onziéme d'Avril de l'Abbé Egiric, qui obtint ce Privilege.

Vers l'AN 683.

Mabill t. 1. Annal. p. 523.

S. Ansbert élu Evêque de Roüen.

Saint Oüen avoit prié en mourant le Roi Thierri de lui donner pour successeur Ansbert Abbé de Fontenelle. Ce Prince & le Clergé de Roüen crurent ne pouvoir mieux réparer la perte que l'Eglise venoit de faire, qu'en plaçant ce saint Abbé sur ce Siége. Mais comme sa modestie qui n'étoit pas moins grande que ses autres vertus, faisoit craindre qu'il ne refusât, on usa d'industrie pour l'attirer à Clichi, où le Roi le fit ordonner par saint Lambert Evêque de Lyon, & prédécesseur d'Ansbert dans le gouvernement de Fontenelle. Ce célébre Monastere a donné plusieurs autres saints Evêques aux premiers Siéges de France.

Vie de S. Ansbert à la Cour & dans le Cloître

Aigradus Vit. Ansb. ap. Boll. 9. Febr.

Personne n'étoit plus propre qu'Ansbert à remplacer saint Oüen. La nature & la grace sembloient avoir réüni en lui les qualités propres à le faire aimer de Dieu & des hommes. Il étoit né à Chaussi dans le Vexin, d'une noble famille Françoise, & il avoit tous les talens nécessaires pour réüssir à la Cour, excepté l'ambition. Ses parens le fiancerent à Andragisine fille de Robert, Garde des Sceaux.

Vers l'AN 683.

Mais Andragisine qui vouloit conserver sa virginité, pria le Seigneur de lui ôter la beauté qui la faisoit rechercher. Elle fut aussi-tôt couverte d'une lepre très-difforme qui fit différer le mariage. Quand elle en fut guérie, elle obtint sans peine le consentement d'Ansbert & celui de ses parens pour se consacrer à Dieu ; & elle reçut le voile de Vierge des mains de saint Oüen. Elle fut ensuite Abbesse de Loroër, proche de Beauvais, & elle est honorée le 14 d'Octobre comme Patrone de cette ville, sous le nom de sainte Agadrême. On doit la distinguer d'une Sainte du même nom, native de Blois, que saint Aigulfe de Lérins établit Abbesse d'Arluc.

Sainte Agadrême Patrone de Beauvais.

L'exemple d'Andragisine toucha Ansbert. Il demeura cependant encore quelque temps dans le Palais, où il géra la charge de Garde des Sceaux, apparemment après la mort de Robert. Mais la possession des honneurs lui en ayant fait mieux sentir la vanité, il s'enfuit de la Cour comme d'une prison, où les chaînes que l'on porte pour être d'or, n'en sont que plus pesantes. Il se retira secrétement au Monastere de Fontenelle, & saint Vandrille qui vivoit encore, l'y reçut avec joïe. Il en fut élu Abbé l'an 681 après la promotion de saint Lambert, & ensuite Evêque de Roüen, comme nous l'avons dit.

S. Lambert Evêque de Lyon.

Saint Lambert de Lyon n'étoit pas moins recommandable qu'Ansbert par sa naissance & par ses vertus. Il étoit originaire du Diocése de Térouanne, & neveu de Robert Garde du Sceau de Clothaire III. C'étoit pour lui une belle entrée à la

Cour. La porte des honneurs y paroissoit lui être ouverte, lorsqu'il renonça à toutes les espérances dont le monde le flâtoit, pour embrasser la Croix de Jesus Christ sous la discipline de saint Vandrille. Il ne se distingua des autres Moines que par sa ferveur & son humilité. Après la mort de saint Vandrille arrivée au mois de Juillet l'an 667, on ne jugea personne plus digne de lui succéder que Lambert. Il exerça cette charge près de 14 ans, avec une réputation qui donna un nouvel éclat à son Monastere. Il en fut tiré l'an 681 *(a)* pour être élevé sur le Siége de Lyon, après la mort de saint Genès.

Vers l'An 683.

Les exemples & la renommée de Lambert avoient attiré au Monastere de Fontenelle plusieurs personnes de la premiere qualité, qui donnerent encore plus d'éclat à l'état Monastique par leur piété que par leur noblesse. Saint Hermenland fut de ce nombre. Il étoit né à Noyon d'une illustre famille, & fut élevé à la Cour de Clothaire III, qui le fit son Echanson. Ses parens le fiancerent, comme malgré lui, à une fille de qualité; & le jour étoit arrêté pour son mariage, lorsque prenant une généreuse résolution de renoncer aux honneurs & aux plaisirs du monde, il demanda au Roi la permission de se retirer. Le Prince qui l'aimoit, eut de la peine à la lui accorder: mais il céda à ses instances. Hermenland se rendit aussi tôt au Monastere de Fontenelle, où saint Lambert, après les épreuves ordinaires le reçut au nombre de ses Religieux, & saint

S. Hermenland.

Vit. Hermenl. ap. Boll. 25. Mart.

(a) Un Fragment de la Vie de S. Lambert nous apprend qu'il gouverna le Monastere de Fontenelle treize ans & huit mois. Or il y avoit succédé à S. Vandrille qui mourut le 22 de Juillet l'an 667; & par conséquent S. Lambert fut élevé sur le Siege de Lyon au mois de Mars de l'an 681.

Vers l'An 683.

Oüen lui conféra quelque temps après l'Ordre de Prêtrise.

S. Pâquier Evêque de Nantes demande des Moines à S. Lambert pour établir un Monastere.

Pendant qu'Hermenland ne pensoit qu'à pratiquer l'humilité & l'obéïssance dans sa solitude, saint Pâquier Evêque de Nantes conçut le dessein de fonder un Monastere dans son Diocése, & il envoya prier saint Lambert de lui donner de ses disciples pour l'établir. Lambert répondit aux Envoyés : « Quelque peine que j'aye de me priver de mes en- « fans, je ferai volontiers ce que souhaitent le saint « Evêque & son peuple ; pourvû que je sçache qu'on « veüille leur donner un lieu, où ils ne soient ni trou- « blés ni vexés. Car nôtre vie étant occupée à la con- « templation des choses célestes, a besoin de repos. « Peut-être nos Freres auroient-ils la paix du vivant « de l'Evêque qui les appelle : mais si ce Prélat laisse « ce Monastere sous la puissance de son successeur, « ils seront exposés à bien des vexations, & peut- « être chassés, comme nous sçavons qu'il est arrivé « dans plusieurs Monasteres. C'est pourquoi si le « saint Evêque Pâquier veut faire cet établissement, « il faut qu'il le mette sous la puissance & la protec- « tion du Roi, afin que nos Freres prient en repos « pour le Roi & pour la paix du Royaume. »

Fondation du Monastere d'Aindre.

Les Envoyés donnerent les assûrances nécessaires ; & Lambert destina pour cette colonie douze de ses Moines, à la tête desquels il mit Hermenland. En arrivant à Nantes, ils allerent faire leur priere dans l'Eglise Cathédrale. L'Evêque les reçut avec une bonté paternelle, & leur donna le choix du lieu qu'ils trouveroient le plus propre pour le

Monaſtere. Hermenland choiſit une iſle de la Loire, nommée l'Aindre, & y aſſembla en peu de temps une floriſſante Communauté, où il y avoit deux Egliſes, l'une de ſaint Pierre, & l'autre de ſaint Paul. Vers l'An 683.

Sur la fin de ſa vie Hermenland abdiqua la Charge d'Abbé, & les Moines élurent un d'entre-eux, nommé Adalfrede: mais le choix ne fut pas heureux. Adalfrede qui avoit été un aſſez bon Religieux, devint un fort mauvais Abbé. Pour ſe dédommager de la mortification & de la pauvreté qu'il avoit pratiquée étant ſimple Moine, il commença auſſi-tôt qu'il fut en Charge, par ſe faire bâtir un Palais pour ſa demeure, & laiſſa manquer les Moines du néceſſaire, tandis qu'il ne s'épargnoit aucune des douceurs de la vie la plus mondaine. Les murmures des Moines ne le toucherent point: mais ils attirerent ſur lui la vengeance du Ciel; & une prompte mort fut la punition de ſes excès. Hermenland qui s'étoit retiré dans un Oratoire de ſaint Leger, à la porte du Monaſtere, y mourut ſaintement le 25 de Mars, après s'être communié du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt. L'Egliſe de Nantes célébre ſa fête le 25 de Novembre, qui eſt apparemment le jour de la Tranſlation de ſes Reliques, dont une partie repoſe aujourd'hui dans l'Egliſe Collégiale du Château de Loches: ſaint Hermenland eſt plus connu ſous le nom de ſaint Herbland ou Herblond. Son Monaſtere a été depuis détruit par les Normans qui ſaccagerent Nantes.

Entre pluſieurs faveurs qu'Hermenland reçut de Dieu, il vit l'ame d'un ſaint Abbé, nommé Mau-

Vers l'An 683.

ronce, portée au Ciel à l'inſtant de ſa mort ; & il avertit ſa Communauté de ſe mettre en prieres.

S. Mauronce Abbé de Glonne dit *S. Florent le vieux.*

Mauronce étoit Abbé de Glonne, lieu ſanctifié par la retraite de ſaint Florent; & c'eſt ce qu'on nomme aujourd'hui *ſaint Florent le vieux*. Il eſt honoré le 9 de Janvier comme ſecond Patron du Monaſtere, & ſaint Pâquier de Nantes l'eſt le dixiéme de Juillet.

Etabliſſement du Monaſtere de Donzere.

Vit. Ansberti

Preuves de l'Hiſt. de Tournus.

Saint Lambert envoya une autre colonie de ſes Moines établir un Monaſtere à Donzere, en Provence, entre Montelimar & Trois-Châteaux. Ce Monaſtere demeura long-temps ſoûmis aux Abbés de Fontenelle. Il fut enſuite donné à l'Evêque de Viviers; & puis à l'Abbé de Tournus. Enfin, il fut détruit par les Sarraſins qui ravagerent la Provence.

S. Condé.

Saint Condé fut auſſi un des diſciples de ſaint Lambert. Il paſſa d'Angleterre en France, & pratiqua quelque temps les exercices de la vie Monaſtique à Fontenelle. Enſuite, avec la permiſſion de ſon Abbé, il ſe retira dans une iſle (*a*) de la Seine, & y bâtit deux Egliſes après que le Roi Thierri lui eut donné cette iſle. On honore ſa mémoire le 21 d'Octobre.

Il étoit ordinaire alors de voir de ſaints Moines élevés à l'Epiſcopat; & il n'étoit pas fort rare de voir de ſaints Evêques renoncer à l'Epiſcopat pour embraſſer la vie Monaſtique.

S. Erembert Evêque de Toulouſe.

Saint Erembert diſciple de ſaint Vandrille & de ſaint Lambert, donna ces deux exemples. Il étoit né dans le territoire

(*a*) Cette iſle qu'on nommoit *Belſinnaca* a été ſubmergée par les eaux de la Seine. Elle n'etoit pas éloignée d'une maiſon de plaiſance de nos Rois, nommée *Arelaunum*, parce qu'elle étoit ſituée dans la forêt de ce nom, qu'on appelle aujourd'hui la forêt Brêtonne.

de

de Troyes, & il se consacra à Dieu dans le Monastere de Fontenelle. Il en fut tiré pour être élevé sur le Siége de Toulouse: mais après avoir rempli quelques années tous les devoirs d'un bon Pasteur, il abdiqua l'Episcopat pour retourner dans sa chere solitude. Cependant quelque soin qu'il prît de se cacher, le monde admira encore plus l'Evêque redevenu un simple Religieux, qu'il n'avoit admiré le Religieux devenu un grand Evêque. Il est honoré le 14 de Mai. Vers l'An 685.

Le Monastere de Jumiege n'étoit pas moins florissant que celui de Fontenelle, surtout depuis le retour de saint Filibert, qui y étoit revenu après la mort d'Ebroïn; mais ce saint Abbé n'y demeura pas long-temps. Après avoir rétabli la paix, & consolé ses Freres, il s'en retourna gouverner ses Monasteres de Poitou, & nomma Abbé de Jumiege saint Aicadre, vulgairement saint Achard. Aicadre étoit du Poitou: il fut élevé dans le Monastere de saint Joüin (a); & il gouvernoit celui de Quinci (b) dans la même Province, qui avoit été fondé pour lui par ses parens, lorsque saint Filibert le choisit pour Abbé de Jumiége. Il justifia ce choix par sa piété, par sa prudence, & par son exacte régularité, dont voici un trait.

S. Aicadre Abbé de Jumiége.

Les Moines de Jumiége se faisoient faire la Tonsure tous les samedis, avant l'heure de None, c'est-

(a) On n'est pas assez instruit de l'Histoire de S. Joüin, dont ce Monastere porte le nom. On croit qu'il étoit frere de S. Maixent Evêque de Poitiers, & de S. Maximin de Treves. Mais Loup de Ferrieres n'en parle pas dans la Vie de S. Maximin.

(b) On honore à Quinci un S. Benoît qu'on suppose avoir été Evêque de Samarie, & être passé en France, où il mena, dit-on, la vie Eremitique. Mais un ancien Calendrier, écrit sous le regne de Charlemagne, ne lui donne que la qualité de Prêtre.

Vers l'An 685. à-dire avant trois heures après midi; parce que c'étoit le temps où commençoit alors la célébrité du Dimanche. Saint Aicadre ayant un jour attendu trop tard, s'apperçut pendant qu'on lui faisoit la Tonsure, que l'heure de la faire étoit passée. Il la laissa imparfaite, & il alla en cet état demander pardon à la Communauté du mauvais exemple qu'il avoit donné. Ce que je remarque pour faire voir qu'on cessoit alors le travail le samedi à trois heures après midi, & qu'on regardoit comme une œuvre servile de faire les cheveux & la barbe.

Vit. Aicadri.

On assûre que saint Aicadre eut révélation qu'une maladie contagieuse lui enleveroit la moitié de ses Religieux; qu'il les assembla tous, & les avertit de se préparer à la mort par la Confession & la Communion; & qu'en effet il perdit en trois jours 442 de ses Moines. L'on montre encore l'endroit où l'on prétend qu'ils furent enterrés. On souhaiteroit que ces faits fussent rapportés par des Auteurs contemporains : mais la Vie de saint Aicadre n'a été écrite qu'après les ravages des Normans. Ce saint Abbé mourut l'an 687, & saint Filibert l'an 684. Outre les Monasteres dont nous avons parlé, on croit que Filibert gouverna aussi le Monastere de Luçon, qui a été érigé en Siége Episcopal, & dont on attribuë la fondation à un certain Lucius, & celui de saint Michel en l'Herme, bâti par Ansoald de Poitiers.

Vit. Aicadri.

S. Roüin. Saint Rodingue, vulgairement saint Roüin, Fondateur du Monastere de Beaulieu en Argonne, étoit mort quelques années auparavant dans une grande

vieillesse. Après avoir gouverné long-temps la Communauté qu'il avoit formée, il fit élire son successeur; & abdiquant la Charge d'Abbé, il se retira dans le fond d'un bois avec un seul compagnon, pour y mener la vie Erémitique. Il revenoit le Dimanche au Monastere célébrer la Messe, & exhorter ses Religieux. Il mourut saintement dans sa solitude le 17 de Septembre, après avoir reçu le saint Viatique avec les sentimens d'une tendre piété. Vers l'An 685. *Vit. Rodingi.*

La partie de la Neustrie, qu'on nomme aujourd'hui Normandie, étoit peut-être alors la Province de France la plus féconde en saints Religieux; & elle se peuploit tous les jours de nouvelles Communautés de l'un & de l'autre sexe. Varatton qui étoit Maire du Palais après Ebroïn, donna à saint Filibert la Terre de Villiers pour y bâtir un Monastere de Filles. Le saint Abbé exécuta ce projet, & y assembla une florissante Communauté. C'est aujourd'hui le célébre Monastere de Monti-Villiers, proche le Havre, qui fut rétabli en l'honneur de la sainte Vierge, par Richard II Duc de Normandie. Car les Normans devenus Chrêtiens firent paroître autant de zéle pour rebâtir les Monasteres dans leur Province, qu'ils avoient auparavant montré de fureur pour les détruire.

Fondation de Monti-Villiers.

Quelques années après la fondation de Monti-Villiers, saint Leufroi établit un nouveau Monastere pour les hommes dans le Diocése d'Evreux sa patrie. Il apprit la Grammaire dans le Monastere de saint Taurin; & il alla achever ses études à Chartres, d'où étant revenu en son païs, il enseigna quel-

S. Leufroi.

Vit. Leufredi ap. Boll. 20. Jun.

Vers l'An 685.

que temps par charité les premiers élémens aux enfans. Après s'être éprouvé par cet exercice également humble & pénible, il se retira dans un petit Monastere nommé Varenne, qu'il abandonna bientôt ; parce qu'il ne fut pas édifié qu'on y laissât entrer les femmes. La réputation de saint Sidoine ou Saëns l'attira dans sa Communauté. Ce fut là où saint Ansbert de Roüen eut occasion de connoître sa vertu. Ce saint Evêque lui conseilla de retourner dans son païs, & d'y ériger un Monastere.

Fondation du Monastere dit *la Croix saint Leufroi.*

Leufroi suivit ce conseil, & pour cet établissement il choisit un lieu, où saint Oüen avoit autrefois planté une Croix en mémoire d'une Croix miraculeuse qu'il avoit vûë au Ciel, étant en cet endroit. L'Eglise en fut dédiée en l'honneur de la Croix, des saints Apôtres & de saint Oüen, & le Monastere fut nommé *la Croix saint Oüen.* Le saint Abbé y joignit un Hôpital pour recevoir les pauvres : car plusieurs Monasteres avoient alors des Hôpitaux adjoints. C'étoit à quoi ils employoient les biens dont les Fidéles les enrichissoient : on ne pouvoit en faire un meilleur usage. Cependant Leufroi eut quelques contradictions à essuyer de la part de l'Evêque d'Evreux, qui en fut puni du Ciel. Il gouverna sa Communauté 48 ans, & mourut dans une grande vieillesse. Il fut d'abord enterré dans l'Eglise qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de saint Paul, d'où il fut ensuite transféré dans la grande Eglise de sainte Croix. Mais les ravages des Normans ayant obligé les Moines de porter ses Reliques à Paris ; elles y sont demeurées au Monastere de S. Germain

des Près, avec celles de ſaint Agofroi ſon frere, honoré comme lui le 20 de Juin.

Saint Anſbert Evêque de Roüen, ſoûtenoit par ſes exemples & par ſes Reglemens la ferveur des Moines & du Clergé de ſa Province. Il tint la cinquiéme année de ſon Epiſcopat, c'eſt-à-dire l'an 687, un Concile à Roüen, où l'on fit divers Canons fort utiles à l'Egliſe : mais on n'en ſçait pas le détail. Il paroît cependant que le principal objet du Concile fut de confirmer les Priviléges accordés par les Rois précédens aux Moines de Fontenelle de ſe choiſir un Abbé.

l'AN 687.

Vit. Anſberti. Concile de Roüen.

Seize Evêques aſſiſterent à ce Concile avec quatre Abbés & trois Archidiacres. Les Evêques ſont ſaint Ansbert qui y préſida, Ratbert qu'on croit être Robert de Tours, ſaint Réole de Rheims, Airade de Chartres, Anſoald de Poitiers; ſaint Aquilin d'Evreux, honoré le 19 Octobre ; ſaint Gérebauld de Bayeux, honoré le 7 de Decembre ; ſaint Aunobert de Séez, honoré le 16 de Mai. Les autres Evêques dont on ne connoît pas les Siéges, ſont Cadoen, Arnonius, Didier, Fulvius ou Salvius, Fulchram, Jean, Villibert & Taurin. On croit que Didier eſt l'Evêque de Rennes de ce nom, qui fut aſſaſſiné avec Rainfroi ſon Archidiacre, dans un lieu de la haute Alſace, qui a été depuis nommé *Saint Didier*. Il eſt honoré le 18 de Septembre.

Evêques du Concile de Roüen.

S. Didier de Rennes.

Saint Aquilin d'Evreux qui aſſiſta à ce Concile, étoit originaire de Bayeux. Il ſervit quelques années dans les armées de Clovis II. Sa femme inquiéte ſur le danger où étoit ſon mari, promit à Dieu

S. Aquilin d'Evreux.

L'AN 687 qu'elle garderoit un an la continence, s'il revenoit de la guerre ſain & ſauf. Aquilin à ſon retour approuva non-ſeulement ce vœu ; mais il propoſa à ſa femme de paſſer dans la continence le reſte de leurs jours. Elle y conſentit avec plaiſir, & ils ne ſongeoient qu'à vivre enſemble dans tous les exercices de la pénitence & de la charité chrêtienne, lorſqu'Aquilin fut élevé ſur le Siége d'Evreux, après la mort de ſaint Etérius ou Eternus, honoré le 16 de Juillet.

Vit. S. Aquil. ap Surium 19. Oct.

Aquilin ſçut allier les exercices de la vie ſolitaire avec les travaux de l'Epiſcopat. Il ſe fit bâtir hors de la ville une petite Cellule, où il alloit de temps en temps réparer dans le recueillement ce qu'il croyoit avoir perdu dans le commerce du monde. Ce ſaint Evêque veilloit ſur ſes ſens avec la plus timide circonſpection : ſon âge & ſes auſtérités ne le raſſûroient point. Il craignoit ſurtout que la vuë de quelque objet ſéduiſant ne fît entrer la mort dans ſon ame par ſes yeux ; & il demandoit à Dieu de lui en ôter plûtôt l'uſage, que de permettre qu'ils fuſſent pour lui une occaſion de pecher. Il perdit en effet la vûë quelques années avant ſa mort : affliction qu'il regarda comme une grace, qui mettoit ſa vertu à l'abri de bien de tentations. Il tint le Siége d'Evreux 42 ans. Didier fut ſon ſucceſſeur ; c'eſt celui qui fit quelques vexations à ſaint Leufroi. Le Martyrologe Romain marque la fête de ſaint Aquilin au dixneuviéme d'Octobre : mais on la célébre à Evreux le 15 de Fevrier.

Ibid.

Le Royaume de Neuſtrie ſe vit bien-tôt replongé

dans de nouveaux troubles, après la mort de Varatton Maire du Palais, arrivée l'an 684. Ce Ministre avoit gouverné avec assez de modération : mais il est difficile de ne point abuser de sa puissance, quand on en a une plus grande qu'on ne devroit avoir, comme l'avoient alors les Maires du Palais. On accuse Varatton d'avoir fait assassiner dans la forêt de Cuise, proche de Compiegne, Vigile Evêque d'Auxerre, apparemment parce qu'il le soupçonna d'être entré dans la révolte de son fils Gislemare. C'étoit un saint Prélat qui depuis 25 ans gouvernoit avec édification son Eglise, où il avoit succédé à saint Pallade, dont nous avons parlé. Il fut enterré dans un Monastere de Religieuses qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de la sainte Vierge, avec un Hôpital proche d'Auxerre. Il est honoré comme Martyr l'onziéme de Mars, qui est le jour de sa mort : on n'en sçait pas l'année.

Hist. Episc. Altissiod.

S. Vigile Evêque d'Auxerre.

Bercaire ou Bertaire, gendre & successeur de Varatton dans la Charge de Maire du Palais, commit bien d'autres violences. C'étoit un Ministre fier & entreprenant : mais ses forces ne répondoient pas à son audace. Il causa par son orgüeil & son imprudence une nouvelle révolution dans la Neustrie, dont il fut la premiere victime, comme je vais le dire en peu de mots, pour éclaircir la suite de cette Histoire.

Bercaire Maire du Palais.

L'AN 687

Cont. Fredeg.

Des Seigneurs & des Evêques de Neustrie, persécutés par Ebroïn ou par Bercaire, s'étoient réfugiés auprès de Pépin d'Héristale, lequel depuis la mort de Dagobert II, continuoit de gouverner

L'AN 687 l'Austrasie avec un pouvoir absolu. Ils ne pouvoient trouver une plus puissante protection. Il ne manquoit à ce Duc que le nom de Roi : mais la modestie qui l'empêcha de le prendre, servoit encore à affermir la grande autorité que sa naissance & son mérite personnel lui donnoient. Il étoit fils du Duc Angésise & de sainte Beggue, petit-fils de saint Arnoux par son pere, & du Bien-heureux Pépin de Landen par sa mere ; & il avoit hérité de ces illustres ancêtres toutes les qualités propres à soûtenir la gloire qu'ils lui avoient transmise. Il avoit de l'ambition, mais elle n'étoit pas aveugle : & si elle lui fit faire des démarches trop hardies, elles ne parurent point téméraires ; & l'on peut dire que son élévation n'a été ni le fruit de la violence ni l'effet du caprice de la fortune. Ce fut l'amour des peuples, & l'estime des Grands qui le porterent si près du Thrône, qu'il auroit à la vérité dû respecter davantage. Mais s'il eut trop de puissance pour un sujet, il eut aussi, ce semble, trop de vertus pour un usurpateur.

Caractere de Pépin d'Heristale.

Pépin donna un asyle aux Seigneurs Neustriens disgraciés, & il s'employa pour les remettre en faveur auprès de Bercaire & du Roi Thierri, à qui il envoya pour ce sujet des députés. Bercaire reçut la députation avec hauteur ; & comme il ne voulut entendre à aucun accommodement, l'on se prépara à la guerre de part & d'autre. La bataille se donna à Testri, sur la petite riviere de Daumignon, entre saint Quentin & Péronne. Les Neustriens y furent entiérement défaits. Bercaire fut tué, & le Roi s'enfuit

Ann. Metens.

Guerre entre les Austrasiens & les Neustriens. *Ann. Met. ap. Duchesne t. 3.*

s'enfuit à Paris, où Pépin le poursuivit, & obligea les Parisiens de le lui livrer avec la ville. Sa modération dans la victoire y donna un nouvel éclat, & lui gagna les cœurs. Un grand nombre de fuyards s'étoient réfugiés dans l'Eglise de saint Quentin du Vermandois, & dans celle de saint Fursi de Péronne. Les Abbés de ces deux Eglises intercéderent pour eux; & Pépin se fit un plaisir de leur accorder la vie, & la liberté avec leurs biens. Ce Seigneur devenu par le gain de cette bataille, & encore plus par sa clémence, maître absolu de l'Empire François, n'oublia pas entiérement qu'il étoit né sujet. Content de la qualité de Maire d'Austrasie & de Neustrie, il voulut bien conserver le titre & les honneurs de Roi à Thierri. Mais ce Prince acheva d'avilir ce beau nom dans une molle oisiveté, laquelle quoique forcée, parut assez conforme à ses inclinations.

Vers l'AN 690.

S. Ansbert de Roüen relégué en Hainaut.

Aigradus Vit. Ansberti.

L'envie & la malignité trouverent le moyen d'envelopper saint Ansbert de Roüen dans cette révolution. On l'accusa quelques années après d'avoir tramé des intrigues contre le nouveau gouvernement; & comme tout est suspect dans une conquête récente, Pépin se laissa surprendre à ces délations, & le relégua dans le Monastere d'Hautmont en Hainaut. Le saint Evêque y reprit sans peine les observances de la vie Monastique, qu'il avoit quittées malgré lui. Il sanctifia le loisir de la retraite par la composition de quelques ouvrages, & nommément d'un livre de questions, adressées à un Reclus nommé Sivvin. Il s'attira bien-tôt par son humilité

Vers l'An 690.

& par sa ferveur la vénération des Moines, & des peuples des environs. C'en fut assez pour réveiller la haine de ses envieux, qui tâcherent de persuader à Pépin de l'envoyer dans un exil plus incommode. Ansbert l'ayant appris, députa Halidulfe Abbé d'Hautmont avec quelques autres personnes de distinction vers le Duc, pour détruire les calomnies dont on l'avoit noirci dans son esprit, & pour lui faire connoître que bien loin d'intriguer pour recouvrer son Siége, il avoit accepté l'Episcopat malgré lui, par ordre du Roi, & par l'élection des Citoyens. Pépin qui avoit de la droiture, reconnut qu'on l'avoit surpris, & se souvenant de saint Vandrille son parent, dont Ansbert avoit été disciple, il ordonna que le saint Evêque fût rétabli avec honneur dans son Siége.

Ibid. Mort de S. Ansbert.

Mais la Providence avoit résolu de finir autrement son exil. Il tomba malade en apprenant la nouvelle de son rappel, & ne soûpira plus qu'après sa véritable patrie. Il ordonna que son corps fût enterré à Fontenelle, & il députa vers Pépin pour lui demander cette grace. Cependant sentant son mal s'augmenter, il fit dire une Messe solemnelle le 9 de Février, à laquelle il communia : après quoi s'étant armé du signe de la Croix, il rendit son esprit à son Créateur le même jour, l'an 695.

Il fut d'abord inhumé à Hautmont, parce que la permission de le transférer à Fontenelle n'étoit pas encore arrivée. On la reçut dix-sept jours après; & l'on fit la Translation avec une grande solemnité, & un grand concours de peuple attiré par les miracles

qui s'y opérerent. Hilbert ou Hildebert, alors Abbé de Fontenelle, le fit enterrer dans l'Eglise de saint Paul, à la gauche du tombeau de saint Vandrille, l'onziéme de Mars de la même année 695; & quelque temps après le même Abbé fit bâtir une belle Eglise en l'honneur de ce saint Evêque, & chargea le Moine Aigrade d'en écrire la Vie.

Vit. Ansbert. in fine & in prolog.

L'AN 692

Sainte Beggue mere de Pépin, se retire dans un Monastere qu'elle fait bâtir.

Vit. sanctæ Gertr. c. 4. 17 Mart. ab Aut. coævo.

L'élevation de Pépin qui gouvernoit toute la France avec une sagesse qui le faisoit juger digne de sa fortune, ne put rendre le monde plus aimable aux yeux de Beggue sa mere. Cette pieuse Dame alla à Nivelle la trente-troisiéme année après la mort de sainte Gertrude sa sœur, c'est-à-dire l'an 692, & pria l'Abbesse & sa Communauté de l'aider dans le dessein qu'elle avoit de fonder un Monastere. L'Abbesse lui donna des Reliques & des exemplaires des saintes Ecritures, avec une partie du lit où étoit morte sainte Gertrude. Elle joignit à ces présens quelques Religieuses des plus ferventes & des plus anciennes de Nivelle, pour établir la Regle dans le Monastere que Beggue faisoit bâtir à Andenne, & qui est aujourd'hui occupé par des Chanoinesses. La portion du lit de sainte Gertrude fut placée à côté d'un Autel dédié en l'honneur de sainte Géneviéve. Sainte Beggue s'y fit Religieuse, & y mourut deux ans après que les bâtimens furent achevés. Elle est honorée le 17 de Décembre. On prétend que c'est de sainte Beggue que les Beguines de Flandre ont tiré leur nom (*a*).

Fondation du Monastere d'Andenne.

(*a*) D'autres croient que les *Beguines* ont été ainsi nommées d'un S. Prêtre appellé Lambert, & surnommé *le Begue*, qui prêcha cet Institut, & qui porta un grand nom-

Vers l'An 692.

La Princeſſe Adele, fille de Dagobert II, de laquelle nous avons parlé, vint quelques années après à Nivelle pour s'éclaircir de la vérité des miracles qu'on publioit de ſainte Gertrude. Elle demanda à une Religieuſe quel jour venoit cette année la fête de cette Sainte. On lui répondit que c'étoit le Vendredi de la cinquiéme ſemaine de Carême ; ce qui convient à l'an *696*. C'étoit la coûtume quand il venoit une fête ſolemnelle en Carême, de faire après la Meſſe le repas qu'on ne faiſoit les autres jours de jeûne qu'après Vêpres. Mais Adele qui doutoit un peu du pouvoir & des miracles de ſainte Gertrude, dit : « A Dieu ne plaiſe que pour cette ſo« lemnité je prenne quelque réfection extraordinaire » La Religieuſe répondit : « Si ſainte Gertrude a « quelque puiſſance auprès de Dieu, elle ſçaura bien « vous y obliger. » Le jour de la Fête étant venu, les Moines, les Religieuſes, & les ſéculiers qui s'y étoient rendus, firent un bon repas incontinent après la Meſſe, & mangerent de toutes les viandes dont on peut uſer en Carême. Adele fut la ſeule qui ne voulut pas prendre ſa réfection, dans la crainte de rompre ſon jeûne.

Vit. Gertrud.

Sainte Gertrude reſſuſcite un enfant.

Elle avoit avec elle un fils encore enfant, lequel pendant le dîner de la Communauté, étant allé joüer autour d'une fontaine qui étoit dans l'enceinte du Monaſtere, s'y laiſſa tomber, & s'y noya. Les Religieuſes ſortant du Réfectoire l'y trouverent mort, & leurs cris apprirent bien-tôt à la mere ce

bre de filles à l'embraſſer : *A cujus cognomine*, dit Gilles Moine d'Orval, *mulieres & puellæ quæ vivere castè proponunt*, Beguines *Gallice cognominantur*.

funeste accident. Celle qui avoit disputé avec cette Princesse sur le pouvoir de sainte Gertrude auprès de Dieu, prit cet enfant; & après avoir recommandé à la mere d'avoir une foi vive, elle le porta auprès du lit (a) de la Sainte: il ressuscita aussi-tôt en présence des assistans. Alors Adele confuse de son incrédulité reconnut avec joie le pouvoir de sainte Gertrude, & ne se fit plus un scrupule de manger avant l'heure le jour de sa fête. Elle prit aussi-tôt son repas avec toute sa maison, & le lendemain elle fit chanter une Messe d'actions de graces en l'honneur de sainte Gertrude. « Afin que personne ne révoque » en doute ce miracle, dit l'Auteur qui le rapporte, » je prens Dieu à témoin que j'ai vû de mes yeux » ce que j'ai écrit, & que les circonstances dont je » n'ai pas été témoin oculaire, je les ai apprises » de personnes dignes de foi. » On voit par ce récit que le repas des jours de jeûne ne se faisoit encore alors que le soir; mais que les jours des Fêtes solemnelles qui arrivoient pendant le Carême, on faisoit ce repas après la Messe. Ce qui peut marquer que l'on se dispensoit de jeûner ces jours-là, ou seulement qu'on relâchoit quelque chose de la rigueur du jeûne.

Vers l'An 692.

Aut. Vitæ sanctæ Gert. in fine.

La Princesse Adele, dont nous venons de parler, renonça au monde après la mort de son mari. Elle se retira dans un lieu proche de Tréves, nommé *Pa-*

(a) Le P. Mabillon entend ici par le mot de *lit*, le tombeau de sainte Gertrude. En effet, les anciens Auteurs nomment souvent *lit* le cercüeil ou le tombeau des Saints. Je crois cependant qu'on doit prendre ici cette expression dans sa signification naturelle; parceque nous avons vû qu'on conservoit à Nivelle le lit dans lequel sainte Gertrude étoit morte.

Vers l'An 692.

latiolum, aujourd'hui Pfaltz, ſur la Moſelle, & y fit bâtir un Monaſtere de Filles en l'honneur de la Ste Vierge & des Princes des Apôtres, qu'elle gouverna juſqu'à ſa mort. Nous avons d'elle un Teſtament, par lequel elle legue ſes biens à ce Monaſtere, dont elle laiſſe la libre diſpoſition aux Evêques de Tréves. Poppon Archevêque de cette ville, y mit vers le milieu du onziéme ſiécle des Chanoines à la place des Religieuſes, qui étoient devenuës Chanoineſſes.

Teſtam. Adelæ ap. Brouv.

Sainte Sigouleine.

Une autre jeune & pieuſe veuve du territoire d'Albi, nommée Sigouleine, prit le même parti qu'Adele. Ayant perdu ſon mari lorſqu'elle étoit encore à la fleur de ſon âge, elle réſiſta courageuſement à la volonté de ſes parens, qui vouloient l'engager dans de ſecondes nôces. Son pere touché enfin de ſes prieres & de ſa piété, lui fit bâtir un Monaſtere proche d'Albi, en un lieu nommé *Trochlaris*, qu'on ne connoît plus. Elle s'y rendit célébre par pluſieurs miracles. Comme elle étoit inquiéte ſi ſes pechés lui étoient pardonnés, elle les écrivit tous dans un papier qu'elle donna cacheté à un Moine qui l'étoit venu viſiter; le priant de le mettre ſur l'Autel, & de dire pendant un an tous les jours la Meſſe, pour en obtenir la rémiſſion, pendant qu'elle de ſon côté travailleroit à les effacer par ſes larmes. Le Moine fit ce qu'elle ſouhaitoit; & au bout de l'an ayant ouvert le papier en préſence de l'Evêque Sigébalde, frere de la Sainte, il n'y parut aucun veſtige d'écriture: ce qui fit juger que les pechés qu'elle y avoit écrits étoient pardonnés. Elle mourut après avoir exhorté ſes ſœurs à conſer-

ver avec ſoin la foi & la chaſteté, & après avoir reçu le Viatique des mains de l'Evêque ſon frere. Elle eſt honorée dans la Cathédrale d'Albi, où repoſent ſes Reliques. Son Monaſtere a été détruit. On ne ſçait de quel Siége Sigibalde, dont on a parlé, étoit Evêque : mais on trouve vers ce temps-là un Evêque de Mets de ce nom.

Vers l'AN 692.

Martyre de ſainte Maxelende.

Balderic in Chron. Camerac.

On rapporte à ce même temps le martyre de ſainte Maxelende dans le Cambreſis. C'étoit une jeune Vierge qu'un Seigneur nommé Hardoüin aimoit paſſionément. Il la demanda en mariage avec importunité : mais comme elle avoit réſolu de conſacrer à Dieu ſa virginité, elle rejetta conſtamment les propoſitions qu'on lui fit ; & ſes refus ne ſervirent qu'à irriter la paſſion de ſon Amant. Il alla chez elle avec une troupe de gens armés pour l'enlever. La généreuſe Vierge réſiſta avec tant de courage, que l'amour d'Hardoüin ſe changeant en haine & en fureur, il la perça d'un coup d'épée. On aſſûre que dès qu'il vit ſon ſang, il perdit la vuë en punition de ſon crime. Maxelende fut d'abord enterrée à Pommereul, proche le Câteau-Cambreſis, dans l'Egliſe de ſaint Pierre, de ſaint Paul & de ſaint Sulpice : mais trois ans après ſaint Vindicien Evêque d'Arras & de Cambrai, transféra ſes Reliques à Caudri, où elle avoit répandu ſon ſang pour la défenſe de ſa virginité. Hardoüin qui l'avoit verſé, aſſiſta à cette Tranſlation, avec de grands ſentimens de repentir ; & il mérita de recouvrer la vuë. Sainte Maxelende eſt honorée comme Martyre le 13 de Novembre. Son pere qui vivoit encore, fit bâtir

une belle Eglise dans le lieu de son martyre.

Martyre de sainte Saturnine. *Ibid.*

On révére à Sains, entre Cambrai & Arras, une sainte Vierge nommée Saturnine, qui remporta une semblable couronne en combattant pour la conservation de sa chasteté : mais on ne sçait rien de certain sur le temps où elle a vêcu. L'affoiblissement de l'autorité Royale pouvoit donner lieu à ces violences. Les loix sont bien foibles pour réprimer le vice, quand on se flâte de l'impunité.

L'AN 692.

Mort du Roi Thierri.

La mort du Roi Thierri arrivée vers l'an 692, n'apporta pas de changement aux affaires, ausquelles il n'avoit plus de part. Ce fut un Prince foible, qui ne fit guéres de bien & de mal que par les impressions de ses Ministres. Mais on lui fit la justice de ne lui pas attribuer le mal qu'avoit fait Ebroïn, comme on ne lui attribua point le bien qui fit Pépin Il fut enterré à saint Vaast d'Arras, qu'il avoit fondé, & où l'on voit son Epitaphe (a) qui n'est pas d'une grande antiquité. Ses deux fils Clovis III, & Childebert III, regnerent successivement après lui, ou plûtôt ils porterent la Couronne & le titre de Roi. Car c'étoit toûjours Pépin qui regnoit en effet ; & comme il se servit de son autorité pour le bien de l'Etat & de la Religion, on parut oublier qu'il avoit usurpé le pouvoir, dont il faisoit d'ailleurs un si bon usage.

Duchesne, t. 1 p. 687.

Annal. Metens. ad an. 692.

Pépin fit assembler l'an 692 un Concile, où l'on dressa plusieurs Reglemens fort utiles à l'Eglise, &

(a) Cette Epitaphe est en vers Léonins, assez bons dans ce mauvais goût : ce qui fait juger que c'est un ouvrage récent. D'ailleurs on y marque que Thierri mourut l'an 694. Or il est certain que ce Prince ne passa pas l'an 692, & quelques Auteurs placent même sa mort plûtôt.

pour

pour la défenſe des pauvres & des veuves. C'eſt ce que d'anciens Ecrivains nous apprennent de ce Concile en termes généraux, ſans marquer aucun détail des affaires qu'on y traita. Nous ſçavons d'ailleurs que quelques Provinces de la France étoient alors affligées d'une peſte, qui empêcha l'année ſuivante les Evêques de la Gaule Narbonnoiſe de ſe trouver au ſeiziéme Concile de Tolede. Le Concile ordonna que ces Evêques qui étoient de la domination des Goths, s'aſſembleroient à Narbonne, & ſouſcriroient les Canons qui avoient été dreſſés à Tolede. Ils ſont au nombre de treize, & contiennent des Reglemens contre les Juifs, contre l'Idolâtrie, contre la Sodomie, contre la négligence intolérable de quelques Prêtres, qui pour offrir le Sacrifice ſe contentoient de couper un morceau de leur pain, qu'ils alloient conſacrer. Le Concile ordonne que l'on offre un pain entier, qui ſoit petit & fait exprès ; & qu'on en conſerve avec ſoin les reſtes dans un vaſe propre. Il recommande qu'on veille à la réparation des Egliſes, & que dans chacune d'elles on diſe chaque jour, excepté le Vendredi Saint, une Meſſe pour le Roi Egica, & pour toute ſa famille. Ce Prince aſſiſta à ce Concile, & parut fort zélé pour la réforme des abus.

L'AN 693

Concile de Tolede ſouſcrit par les Evêques de la Gaule Narbonnoiſe.

Pépin n'avoit pas moins de zéle que ce Roi Goth; & ſans porter la Couronne, il avoit plus d'autorité. Il s'intéreſſoit ſurtout à la propagation de la Foi parmi les Nations Barbares de la Germanie, & il ſe déclaroit le protecteur des Miſſionnaires qui y travailloient. Saint Willebrord étoit à la tête de ces Ou-

S. Willebrord Apôtre des Friſons.

L'AN 693 vriers Evangeliques. Il étoit Anglois, & il avoit été élevé avec soin par saint Vilfrid dans son Monastere de Rippon. De-là étant passé en Irlande pour s'y édifier de la vertu de deux Anglois, Egbert & Wigbert, qui s'y étoient retirés, ils lui conseillerent d'aller prêcher l'Evangile en Frise. Willebrord accepta avec joie cette Mission; & s'étant associé onze compagnons, du nombre desquels étoient saint Suitbert & saint Adalbert, il passa en Frise vers l'an 691. Mais pour être en état d'y faire plus de fruit, il alla implorer la protection de Pépin. Ce Duc le reçut avec bonté, & l'envoya à Rome, pour y faire autoriser sa Mission par le saint Siége.

Willebrord fit un si grand nombre de conversions parmi les Frisons, que quatre ans après Pépin l'envoya de nouveau à Rome avec des lettres, par lesquelles il prioit le Pape de l'ordonner Evêque pour les peuples qu'il avoit convertis. Le Pape Sergius l'ordonna Evêque le 22 de Novembre, l'an *696* dans l'Eglise de sainte Cécile, dont ce jour-là on faisoit la fête, & lui donna le nom de Clément en l'honneur de saint Clément, dont la fête se célebroit le lendemain. On voit par quelques autres exemples que les Papes changeoient quelquefois, en ordonnant des Evêques, les noms de ceux qui en avoient de barbares. Cette dignité mit le saint Missionaire en état de recüeillir de plus abondans fruits de ses travaux: en quoi il fut toûjours secondé de la protection & des libéralités de Pépin. Willebrord, car on continua de le nommer ainsi, fixa son Siége à Utrecht, dont il fut le premier Evêque.

Episcopat de Vvillebrord. *Bed. l. 5. c. 12.*

Saint Vulfram Evêque de Sens fut pressé par son zéle d'aller travailler à la même moisson. Il étoit né à Milli en Gâtinois, & il servit quelque temps dans le Clergé du Palais à la Cour des Rois Clothaire & Thierri. Ce fut sous le regne de ce dernier qu'il fut élevé à l'Episcopat. Ayant donc conçu le pieux dessein d'aller travailler à la conversion des Frisons, il se rendit au Monastere de Fontenelle, & pria l'Abbé Hildebert de lui donner quelques-uns de ses plus fervens Religieux, pour l'accompagner dans cette sainte expédition. Avec ce renfort il s'embarqua pour la Frise, où la vuë des superstitions Diaboliques qui y regnoient, donna une nouvelle vivacité à son zéle.

Vers l'AN 696.

S. Vulfram va prêcher en Frise.

Les Frisons avoient la coûtume d'immoler des hommes à leurs Dieux en certains jours. Vulfram eut horreur de cette barbarie, & il vit avec la plus sensible douleur qu'on alloit faire mourir sur un gibet un jeune homme nommé Ovon, choisi pour être une de ces victimes. Il n'omit rien pour fléchir les Idolâtres en leur représentant l'inhumanité de ces sacrifices. On se mocqua de ses représentations ; & on lui répondit que si le Dieu qu'il prêchoit, étoit si puissant, il pouvoit ressusciter celui qu'ils alloient pendre en l'honneur des Dieux qu'ils adoroient. Ovon fut donc attaché au gibet, où il demeura pendu six heures entieres. Pendant ce temps-là Vulfram ne cessa de prier pour lui, en présence des Idolâtres, dont les railleries se tournerent en sentimens de respect & d'admiration, quand après six heures la corde s'étant rompuë, le supplicié fut trouvé plein

Jonas Fontan. Vit. Vulfran. ap. Boll. 20. Mart. & apud Surium.

Vers l'An 696.

de vie. Le saint Evêque délivra cinq de ces malheureuses victimes ; & il en ramena trois avec lui qui se firent Moines à Fontenelle. Ovon fut de ce nombre ; & il excella dans l'art de transcrire des livres.

Les miracles de Vulfram firent plus d'impression sur les esprits des Barbares que ses discours. Il baptisa le fils du Duc Ratbode, lequel mourut peu de jours après son baptême: Ratbode lui-même connut la vérité, & se disposa au Baptême. On assûre qu'il étoit déja descendu dans les sacrés Fonts pour le recevoir, lorsqu'il s'avisa de demander à Vulfram si les Princes ses prédécesseurs étoient dans le Paradis ou dans l'Enfer. Vulfram lui dit qu'il ne falloit pas douter que les Princes ses ancêtres étant morts sans Baptême, ne fussent dans la damnation éternelle. Alors Ratbode retira le pied qu'il avoit déja dans les sacrés Fonts, & dit qu'il aimoit mieux se voir en Enfer avec tous les Princes Frisons, que d'être avec un petit nombre de gueux dans le Royaume céleste. Etrange folie que de se condamner soi-même à des supplices éternels, pour ne pas condamner la mémoire de ses peres! Ratbode qui avoit connu la vérité, ne put être tranquille dans le parti de l'Infidélité. Il voulut encore conférer sur la Religion avec saint Willebrord : mais comme il cherchoit moins à s'éclaircir, qu'à s'autoriser dans son incrédulité, les nouvelles lumieres qu'il reçut, ne servirent qu'à l'aveugler davantage.

Appendix ad Vit. Vulfran. ap. Boll.

Vulfram ayant ainsi travaillé quelques années au salut des Frisons, repassa dans la Gaule, abdiqua l'Episcopat, & fit élire Géric Evêque de Sens en sa

place. Après quoi il embrassa l'état Monastique à Fontenelle, où il ne montra pas moins de goût pour les exercices de la vie contemplative, qu'il avoit fait paroître de talens pour ceux de la vie Apostolique. Il y mourut fort âgé, le 20 Mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il fut d'abord enterré dans l'Eglise de saint Paul de ce Monastere, & dans la suite transféré en celle de saint Pierre, où il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau. Dans la suite les Comtes du Ponthieu firent porter les Reliques de saint Vulfram à Abbeville, où elles sont révérées dans l'Eglise Collégiale dédiée en son nom. Cette ville honore ce saint Evêque comme son Patron (*a*).

On ne convient ni du temps auquel mourut saint Vulfram, ni de celui auquel il quitta son Siége. Mais il paroît que saint Géric ou Goeric son successeur assista la seconde année de Childebert III, c'est-à dire vers l'an 698, à une Assemblée d'Evêques qui souscrivirent le Privilege accordé par Aicard ou Agirard de Chartres à un Monastere dédié à la Vierge, & bâti par la mere d'Adéodat son prédécesseur, dans une ville de son Diocése sur la Loire : ce qui semble désigner Blois. Outre ce qui est commun avec les autres Privileges que nous avons rapportés ; celui-ci porte que s'il arrive en ce Monastere quelque

L'AN 698

Privilege accordé par un Evêque de Chartres à un Monastere de son Diocése.

De Re Diplom. l. 6 c. 23. p. 478.

(*a*) L'an 1662. M Faure Evêque d'Amiens fit solemnellement l'ouverture de la Chasse de S Vulfram. Il y trouva deux Actes écrits sur du parchemin : le premier de Richard Evêque d'Amiens, qui avoit deposé les Reliques dans cette Chasse l'an 1205 ; le second de la même date, de Guillaume Comte de Montreuil, & du Ponthieu, avec un exemplaire de la Vie de saint Vulfram, par Joras Moine de Fontenelle. Les os de S Vulfram étoient entiers & bien conservés, & l'on jugea à les voir que ce saint Evêque étoit d'une grande taille.

L'AN 698 ſcandale auquel l'Abbé ne puiſſe remédier, il aſſemblera les autres Abbés du Diocéſe de Chartres ou des environs; & que ſi tous enſemble ne peuvent apporter remede au mal, on invitera l'Evêque de venir interpoſer ſon autorité pour le faire, ſauf le Privilege du Monaſtere. Cet Acte dont on prétend conſerver l'Original, eſt daté du 6 de Mars, la ſeconde année de Childebert III, c'eſt-à-dire environ l'an 698, il eſt ſigné de quatorze Evêques, & de Chainon Abbé de ſaint Denis. Après Aicard de Chartres, qui ſouſcrit le premier, les Evêques dont on connoît les Siéges, ſont Goeric de Sens, dont le nom eſt mutilé, Griphon de Roüen, ſucceſſeur de ſaint Anſbert, Anſebert d'Autun, Agilbert ou Engilbert du Mans, Anſoald de Poitiers, Soaberic d'Orleans, Turnoald de Paris, Conſtantin de Beauvais.

Engilbert du Mans.

Engilbert du Mans avoit ſuccédé à ſaint Berar ou Beraire, vers l'an 680. Il étoit iſſu d'une illuſtre maiſon d'Aquitaine, & il eut le mérite néceſſaire pour ſoûtenir la gloire de ſa famille & celle de ſon Siége qui avoit été illuſtré par pluſieurs grands Evêques. Il fut dans une grande faveur auprès du Roi Thierri, & ſous les regnes de Clovis III & de Childebert III ſes enfans. On aſſûre même que Thierri lui accorda le droit de faire battre monnoie au Mans, & l'on en produit un Acte que je n'oſe garantir, parce que je trouve que le Roi y donne à Engilbert la qualité d'*Archevêque du Mans*. Pour juſtifier ce titre, on prétend qu'Engilbert étoit Archi-Chapellain du Roi. Il reſteroit à examiner ſi les Archi-Chapellains

Geſt. Epiſc. Cenom. t. 3. Analect. p. 200.

portoient alors le *Pallium* & le titre d'Archevêque, comme ils firent ſous les Rois de la ſeconde Race. Au reſte, il eſt certain que pluſieurs Evêques & Abbés de France ont eu le droit de faire battre Monnoie (*a*).

Engilbert fit bâtir un Monaſtere de Religieuſes en l'honneur de ſaint Aubin, à une lieuë du Mans, & dota celui de Tuffé fondé ſous ſon prédéceſſeur par une pieuſe Dame nommée Lope, & y inſtitua Abbeſſe ſa ſœur Adebelgame. Il donna de grands biens au Monaſtere des Religieuſes de ſainte Marie, qui ne ſubſiſte plus, & qui étoit bâti entre les murs de la ville & la Sarte. Il y établit Abbeſſe ſainte Adenete ou Adrechilde ſa parente, qu'il tira de Nôtre-Dame de Soiſſons, & qui gouverna auſſi le Monaſtere du Pré, proche le Mans. Le même Prélat en conſidération d'Adenette, accorda au Monaſtere de ſainte Marie un Privilege daté de la onziéme année de Thierri, c'eſt-à-dire environ de l'an 684, & ſigné de 32 Evêques. Les Siéges de la plûpart de ces Prélats nous ſont inconnus. On peut y remarquer ſaint Blidramme de Vienne ſucceſſeur de ſaint Déodat, & prédeceſſeur de ſaint Agrate, Ermenaire d'Autun, ſucceſſeur de ſaint Leger, ſaint Vindicien d'Arras & de Cambrai, ſaint Aquilin d'Evreux, un Landebert qui pourroit être ſaint

Sainte Adenette.

(*a*) On peut voir dans le Gloſſaire du ſçavant M. Ducange divers types des Monnoies frappées au coin des Evêques, ou même des Abbés. On y trouve le type d'une Monnoie du Mans : mais on ne marque pas ſi c'eſt par l'autorité de l'Evêque ou du Comte qu'elle étoit battuë. Au reſte la Monnoie du Mans étoit eſtimée. Un denier Manſeau valoit deux deniers Angevins, & un Normand & demi. C'eſt d'où eſt venu le proverbe qui applique aux habitans de ces Provinces ce qui n'a été dit que de la valeur de leurs Monnoies.

Vers l'An 698.

Lambert de Mastrich, & un Hildebert qui est peut-être saint Hildevert de Meaux (*a*), lequel succéda à saint Faron vers l'an 672. Mais je ne sçais si l'on peut compter beaucoup sur ce Privilege. Ce qui pourroit le rendre suspect, c'est que dans l'édition du P. Mabillon il est daté de la onziéme année du regne de Thierri, & que cependant l'Acte par lequel on suppose que ce Prince l'a confirmé, est daté de la troisiéme année de son regne.

T. 3 Analect. p. 205. 207.

Sous l'Episcopat d'Engilbert florissoient dans le Maine deux saints Moines; sçavoir saint Flaceau, & saint Ricmire. On ne sçait rien de saint Flaceau, sinon qu'il étoit Directeur des Religieuses du Monastere de sainte Scholastique; & qu'il se sanctifia dans cette occupation, toûjours sainte & pénible, pourvû qu'on n'en fasse pas un amusement.

S. Flaceau.

S. Ricmire.

Ricmire étoit originaire de Touraine. Il y gouverna quelque temps une petite Communauté de Moines qu'il s'étoit associés: mais il fut attiré dans le Maine par la réputation d'Engilbert Evêque du Mans, qui le reçut avec bonté, & lui offrit un riche domaine pour y fonder un Monastere. Ricmire qui crut que les grandes richesses étoient peu convenables à des Moines, répondit qu'il ne cherchoit qu'une retraite où il put imiter la pauvreté de

(*a*) Nous avons dit, t. 3. p. 521 que les Reliques de Hildevert de Meaux reposent à Gournai en Normandie. Le P. le Cointe prétend que ce sont celles d'un S. Hildevert Abbé de S Riquier. Mais la Chronique de ce Monastere ne met pas d'Hildevert au nombre des Abbés qui l'ont gouverné. C'etoit S. Guitmare Abbé de S Riquier qu'on honoroit à Gournai avant l'arrivée des Reliques de S. Hildevert de Meaux. L'éclat des miracles de ce dernier y a fait négliger le culte de S. Guitmare. L'Eglise Paroissiale de sainte Croix à Paris dans la Cité n'étoit dans son origine qu'une Chappelle de S. Hildevert, laquelle servoit à un Hôpital des Insensés Car on invoque ce S Evêque pour la guérison de ce mal

Jesus Christ,

Jesus-Christ. L'Evêque l'ayant ordonné Prêtre, lui permit de travailler au salut des ames dans son Diocése, & de s'établir là, où il le jugeroit à propos. Ricmire se fixa à l'extrémité du Maine vers la Touraine, proche le Loir. Il y bâtit un Monastere ; & une riche veuve du voisinage lui donna deux métairies. L'Evêque en consacra l'Eglise en l'honneur de saint Pierre, après avoir exigé un Acte, par lequel le nouveau Monastere seroit soumis à l'Evêque & à l'Eglise du Mans. Engilbert fit ce saint Abbé Supérieur du Monastere de Filles qu'il bâtit en l'honneur de saint Aubin. Ricmire fut fort recommandable pour l'austerité de sa vie, & pour le don des miracles. Pendant tout le Carême il ne mangeoit que du pain fait d'orge qu'il avoit mouluë lui-même. Il rendit la vûë à un aveugle en faisant le signe de la Croix sur ses yeux. Il mourut le 17 de Janvier, & fut enterré dans son Monastere. Sa Vie fut écrite peu de temps après sa mort, sous le gouvernement d'Arrius, qui lui succéda dans la charge d'Abbé.

Vers l'AN 698.

Vit. Ricmiri à coatanco scrip. ap. Boll. 17. Janu.

Saint Siviard qui mourut peu de temps avant l'Episcopat d'Engilbert, donna aussi au Maine un excellent modéle des vertus Monastiques. C'étoit un jeune homme de qualité, qui à l'exemple de son pere Sigram ou Sigiram, embrassa la vie Religieuse au Monastere de saint Calais. Il se rendit surtout recommandable par son amour pour la chasteté, & par le soin qu'il eut dès sa jeunesse, de veiller à la conservation d'une vertu si précieuse & si fragile. Il succéda à son pere dans la charge d'Abbé, & mou-

Vit. Siviardi apud Boll. 1. Mart.

Vers l'AN 698.

rut la huitiéme année de Thierri. Il est honoré le premier jour de Mars. On donne aussi la qualité de Saint à Sigram.

Fondation du Monastere de Hasnon.

Rien ne faisoit plus d'honneur à l'état Monastique, que de voir tant de personnes de la premiere Noblesse s'y engager, & donner libéralement leurs biens pour établir de nouvelles Communautés : car c'est l'édification que donnent les Religieux, qui leur attire des aumônes & des sujets. Un Seigneur Flamand nommé Jean, & sa sœur appellée Eulalie, plus unis encore par la grace que par la nature, s'accorderent à faire bâtir chacun un Monastere à Hasnon ; l'un pour les hommes, que Jean gouverna ; & l'autre pour les Filles, dont Eulalie fut la premiere Abbesse. Saint Vindicien Evêque d'Arras en dédia les Eglises en l'honneur de saint Pierre & de saint Paul, un Dimanche dernier jour d'Avril : ce qui peut désigner l'an *691*. Depuis les ravages des Normans il n'y a que le Monastere d'hommes qui subsiste à Hasnon.

Sainte Landrade.

Sainte Landrade imita la résolution d'Eulalie, & ne voulut d'autre époux que Jesus-Christ. Après avoir rebuté plusieurs partis avantageux qui la recherchoient en mariage, elle vêcut quelque temps recluse dans une chambre de la maison paternelle, où elle ne se nourrissoit que de pain & d'eau, persuadée que la mortification est après l'éloignement des occasions la plus sûre gardienne de la chasteté. Ensuite elle s'enfonça dans une solitude entre Mastrich & Tongres, & s'y bâtit un Monastere qui fut nommé Belise, dont saint Lambert de Mastrich dé-

dia l'Eglise en l'honneur de la sainte Vierge. C'est aujourd'hui une Collégiale de Chanoinesses.

Vers l'An 700.

S. Ménelée.

Saint Ménelée vivoit vers le même temps en Auvergne, où il rétablit le Monastere de Menat, qui avoit été autrefois très-florissant. Ce saint Abbé étoit originaire d'Anjou. Il quitta la maison paternelle dès son enfance ; & nous pourrions en dire bien de choses édifiantes, si sa Vie avoit plus d'autorité. On célébre sa fête le 22 de Juillet.

S. Amand de Lérins.

Barral. Chronic. Lirinen.

S. Amand Abbé de Lérins.

C'est ainsi que parmi tant de scandales qui regnoient alors, le Seigneur ne cessoit de donner à l'Eglise de France de nouveaux modeles de vertus, particuliérement dans l'état Monastique. S. Amand Abbé de Lérins, & saint Médéric ou Merri Abbé de saint Martin d'Autun, en sont de nouvelles preuves. Saint Amand rétablit si bien la régularité dans le Monastere de Lérins après le grand scandale qui y étoit arrivé par le meurtre de saint Aigulfe, qu'on assûre sur la foi de quelques anciens mémoires, qu'il y gouverna jusqu'à trois mille sept cens Moines : ce qui ne nous paroît gueres croyable. Ce qu'on ajoûte de la ferveur des Moines, a plus de probabilité que ce qu'on dit de leur nombre. Saint Agricole qui succéda dans le Siége d'Avignon à saint Magne son pere, avoit été tiré de cette Communauté. Il mourut vers l'an 700, après avoir tenu le Siége 40 ans. Il est honoré le quatriéme de Septembre.

Fondation des Monasteres de S. Chaffre & de Mauzac.

Le Duc Calmelius allant à Rome en pélerinage, passa par Lérins, & fut si édifié de la régularité des Religieux, qu'à son retour il en demanda quelques-uns pour établir un Monastere qu'il fonda dans le

Vers l'An 700.

Vellai, & qu'il nomma de son nom Calmeliac. C'est celui qu'on appelle aujourd'hui *Monastier saint Chaffre*. Calmelius se retira ensuite en Auvergne, & il y établit le Monastere de Mauzac, où il se fit Moine. Le Martyrologe Gallican honore sa mémoire le 22 de Novembre.

S. Merri & S. Frou son disciple.

Vit. Mederic: ap. Mabil in Actis SS. Bened.

Pour saint Merri, quoique nous n'ayons pas d'époque certaine de sa mort, on la rapporte communément à la fin de ce siécle, ou au commencement du suivant. Il embrassa la vie Monastique à Autun sa patrie, dans le Monastere de saint Martin, fondé par la Reine Brunehauld; & il s'y rendit recommandable par une rare abstinence. Il ne mangeoit que deux fois la semaine; encore sa nourriture n'étoit-elle que du pain d'orge & de l'eau. Ses freres rendirent justice à sa vertu, & l'élurent pour leur Abbé. Il avoit tous les talens nécessaires pour remplir cette charge: cependant son humilité & son amour pour la solitude lui en firent bien-tôt trouver le poids insupportable. Il l'abandonna pour aller se cacher dans un lieu desert proche d'Autun; & il fallut toute l'autorité de son Evêque, pour l'obliger à reprendre le gouvernement de son Monastere, qu'il continua d'édifier pendant plusieurs années. Les pélerinages étoient alors une dévotion fort en vogue. Un saint Moine nommé Frodulfe ou Frou, qui étoit filleul de Merri, lui conseilla d'aller à Paris visiter le tombeau de saint Germain, qui avoit été Abbé de saint Symphorien d'Autun, avant que d'être élevé sur le Siége de Paris. Merri goûta la proposition, & il se mit en chemin avec Frou. Mais

le saint Abbé tomba malade au Monastere de Champeaux, proche de Melun, qui est aujourd'hui une Collégiale. Voyant que sa santé ne se rétablissoit pas, il se fit mener à Paris dans un chariot, & il choisit pour sa demeure une Cellule proche un Oratoire de saint Pierre qui étoit alors hors de la ville; & pendant deux ans & neuf mois qu'il y demeura, il n'y fit que prier & que souffrir. C'en étoit assez pour se sanctifier. Il y mourut de la mort des Justes le 24 d'Août, jour auquel les Martyrologes marquent sa fête. Le nom de ce saint Abbé devint bien-tôt si célébre, que l'Oratoire où il étoit enterré, fut changé en une Eglise Paroissiale & Collégiale, qui porte aujourd'hui son nom. Saint Frou, filleul & disciple de saint Merri, est honoré à Paris le 22. d'Avril. Vers l'An 700.

Un saint Ecclesiastique de l'Eglise de Meaux nommé Patu, y mourut aussi vers le même temps. Quelques Auteurs lui donnent la qualité d'Evêque; parce qu'ils prétendent qu'il fut élu Evêque de Meaux après la mort d'Herlingue successeur de saint Hildevert. Mais puisqu'ils ajoûtent qu'il mourut le jour même de son Election, il n'est pas probable qu'il ait été ordonné. Tout ce qu'on en peut dire de certain, c'est qu'il est honoré comme Saint le 3 d'Octobre. Il paroît que saint Ebrégésile fut élu en sa place. Il étoit frere de sainte Agliberte seconde Abbesse de Joüarre; & il fut enterré en ce Monastere dans la Chappelle de saint Paul premier Hermite. On fait sa fête le dernier jour d'Août. S. Patu de Meaux.

L'édification que donnerent à l'Eglise de France sur la fin du septiéme siécle, tant de saints Moines

Vers l'An 700. & de ſaints Evêques, n'empêcha point que de grands ſcandales ne deshonoraſſent le Clergé & l'état Monaſtique au commencement du huitiéme ſiécle. Tant de vertus d'une part, & tant de déſordres de l'autre, forment un contraſte bien triſte, que la vérité de l'Hiſtoire nous oblige cependant d'expoſer aux yeux du Lecteur.

FIN DU DIXIE'ME LIVRE.





HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE ONZIE'ME.



A discipline de l'Eglise violée, ses biens envahis, son autorité méprisée, l'Episcopat avili & deshonoré, ce sont les tristes objets que nous présente l'Histoire du huitiéme siécle de l'Eglise Gallicane, où nous allons entrer. Il sembla que le même coup qui avoit abbatu en France l'autorité Royale, eût donné atteinte à celle de l'Eglise ; & que la molle indolence des Rois fainéans que la volupté endormoit sur le

Vers l'AN 700.

Triste état de l'Eglise de France au huitiéme siécle.

Vers l'An 700.

Thrône, eût passé jusqu'aux Ministres des Autels. L'Episcopat étoit sans force & sans vigilance. On ne tenoit plus de Conciles : les Evêques n'eussent pû y faire de Canons, sans y trouver leur condamnation. On ne cherchoit dans le Sanctuaire que l'or du Sanctuaire ; & des biens destinés pour être la nourriture des pauvres, devenoient souvent l'aliment des plus honteuses passions.

Usurpation des biens Ecclésiastiques.

Mais par une juste vengeance de Dieu, ce mauvais usage des biens Ecclésiastiques servit de prétexte aux Seigneurs laïques pour les usurper. C'étoit l'ardente piété des Ministres des Autels, qui avoit porté les Fideles à les enrichir : mais les richesses éteignirent ce feu sacré dans plusieurs ; & dès qu'ils eurent perdu cette piété qui les rendoit si respectables, ils perdirent bien-tôt une partie des biens temporels qu'elle leur avoit procurés. Le laïque n'avoit cependant pas lieu d'insulter à l'Eglise pour les désordres qu'elle condamnoit dans ses Pasteurs. Car si le Clergé, ce sel de la terre, étoit ainsi corrompu, la dépravation des mœurs étoit encore plus grande parmi les personnes du siécle. C'est à regret que je me vois obligé de dévoiler ici ces scandales. Je tâcherai du moins de le faire d'une maniere qui puisse servir à l'instruction du Lecteur ; & qui ne lui fasse regarder les désordres que je lui peindrai, que comme des ombres propres à relever l'éclat des vertus héroïques que Dieu y opposa. Car l'Eglise de France eut encore de grands & de saints Evêques dans ces temps malheureux. Mais leur exemple assez efficace pour servir de condamnation

aux

aux méchans, ne l'étoit pas aſſez pour arrêter le torrent. Vers l'AN 700.

Saint Bonet Evêque d'Auvergne étoit du nombre de ces ſaints Evêques. Cependant il renonça à l'Epiſcopat au commencement de ce ſiécle, dans la crainte qu'il eut de n'y être pas entré par les voies Canoniques. Il étoit né dans l'Auvergne d'une famille de Sénateurs, & ſon mérite perſonnel donnoit un nouvel éclat à ſa naiſſance. Après s'être rendu habile dans la Grammaire & la Juriſprudence, il ſe produiſit à la Cour du ſaint Roi Sigébert, qui le fit ſon premier Echanſon, & enſuite ſon Référendaire & Garde du Sceau Royal. Après la mort de Sigébert, Thierri III qui regna en Auſtraſie, lui donna le gouvernement de la Province de Marſeille. Bonet s'acquitta de cette importante charge, plûtôt en Evêque qu'en Magiſtrat. On le louë ſurtout d'avoir porté un Décret, par lequel il défendoit de condamner perſonne à être vendu captif, & de s'être appliqué à racheter ceux qui avoient été réduits de la ſorte en eſclavage.

S. Bonet Evêque d'Auvergne.

Vit. S. Bonit. ab Aut. coævo ap. Boll. 15 Ianu.

Saint Avite ſecond du nom, Evêque d'Auvergne, qui avoit ſuccédé à ſaint Préject vers l'an 674, étoit frere de Bonet. Sentant ſa fin approcher après 15 ans & quelques mois d'Epiſcopat, c'eſt-à-dire, vers l'an 689, il le nomma pour ſon ſucceſſeur, du conſentement de ſon Clergé, & envoya pour faire confirmer cette Election des Députés à Pépin, alors dépoſitaire de l'autorité de Thierri. Le Roi, ou plûtôt Pépin qui gouvernoit ſous ſon nom, agréa ce choix; & la maniere dont Bonet ſe comporta dans

Epiſcopat de S. Bonet.

Vers l'An 700.

l'Episcopat, ne laissa aucun lieu de douter que Dieu ne l'y eût appellé. Il regarda sa dignité plûtôt comme un fardeau que comme un honneur. Il redoubla ses austérités & ses jeûnes, particuliérement en Carême, où il prolongeoit quelquefois l'abstinence jusqu'au quatriéme jour. Une tendre piété lui faisoit verser des larmes avec tant d'abondance pendant l'Office divin, que la partie de sa Chappe qui lui enveloppoit la tête (*a*) en étoit toute trempée. Aussi ses prieres étoient-elles bien efficaces pour désarmer la colere de Dieu : en voici un trait.

S. Bonet obtient une pluie miraculeuse.

Une grande sécheresse désoloit l'Auvergne, & menaçoit les habitans d'une cruelle famine. Saint Bonet pour obtenir de la pluie eut recours à la priere & au jeûne, & il y fit recourir son peuple. Il ordonna que ceux à qui les forces le permettoient, demeurassent deux ou trois jours sans manger ; que les autres jeunassent au moins jusqu'au coucher du Soleil, ou se reduisissent au pain & à l'eau. Il fit en même temps une Procession solemnelle avec son Clergé, pour implorer la divine miséricorde. A peine la Procession étoit-elle entrée dans l'Eglise de saint Laurent, qu'il tomba une pluye si abondante, qu'il ne put ce jour-là retourner avec son Clergé à la Cathédrale. L'Auteur qui raconte ce fait, y étoit présent.

Saint Bonet opéra plusieurs autres miracles, qui ne le rassûrerent pas sur la maniere dont il étoit en-

(*a*) L'Auteur Latin nomme ce vêtement *Amphiballum*. C'étoit un vêtement extérieur qui enveloppoit tout le corps, & même la tête : ce qui me porte à croire que c'étoit ce qu'on a appellé Chappe Car on conserve d'anciennes Chappes de quelques saints Evêques où l'on voit un capuchon,

tré dans l'Episcopat. Comme il avoit été désigné par son frere, qui l'avoit fait nommer son successeur de son vivant, il craignit d'avoir peché contre les Canons, & il alla consulter saint Thillon ou saint Theau, renommé alors dans l'Auvergne & dans le Limousin. Thillon jugea l'Election de Bonet peu canonique, & lui conseilla d'abdiquer l'Episcopat. Ce saint Evêque suivit sans peine un conseil conforme aux sentimens de son humilité. Il fit élire par le peuple & par le Clergé Nodobert pour son successeur, & envoya par l'Archidiacre Cantin le Décret d'Election au Roi, qui l'agréa.

Vers l'AN 702.

Vit. S. Boniti.

Bonet abdique l'Episcopat.

Saint Bonet se retira ensuite au Monastere de Manlieu, fondé dans l'Auvergne par S. Genès Evêque de cette Province. Après s'y être exercé quelque temps dans la pratique des vertus propres de la vie Monastique, il entreprit malgré son grand âge d'aller visiter les tombeaux des saints Apôtres. En passant à Lyon, il réconcilia l'Evêque Godin avec le Duc de Bourgogne. Il sejourna quelque-temps dans le Monastere de l'Isle-Barbe, & y fit plusieurs miracles. Il visita celui d'Agaune, auquel il fit des aumônes considérables. En Italie il fut reçu avec bonté par Aribert II Roi des Lombards. Ce Prince s'entretenoit avec ce saint Evêque, lorsqu'il reçut un Courrier qui lui apprit que ses ennemis marchoient pour le surprendre. En partant pour se mettre à la tête de son armée, il dit à saint Bonet : « Mon Pere, priez le Seigneur pour moi qu'il daigne m'accorder la victoire à cause de vôtre arrivée. » Aribert gagna en effet la bataille ; & c'est ap-

Il fait le Pélerinage de Rome.

paremment la victoire qu'il remporta contre le jeune Luitpert, qu'il prit prisonnier, & qu'il fit mourir ensuite dans le bain. On la rapporte à l'an 702.

Paulus de Gest. Longob.

Saint Bonet ayant satisfait sa dévotion à Rome, revint avec une troupe de Captifs qu'il avoit rachetés. Il s'arrêta à Lyon à son retour, où après avoir demeuré quatre ans, il mourut de la goutte vers l'an 707, le 15 de Janvier, jour auquel on célébre sa Fête. Il fut enterré à Lyon dans le Monastere des Religieuses de saint Pierre, & un paralytique recouvra la santé à ses funérailles. Six ans après sa mort, Nodobert son successeur députa vers Godin Evêque de Lyon, pour redemander ses Reliques : mais Godin ne voulut pas priver son Eglise de ce précieux dépôt. Procule qui fut le troisiéme (*a*) successeur de S. Bonet, fut plus heureux, & les obtint de Fulcoald ou Foucauld, alors Evêque de Lyon. Elles furent placées dans l'Eglise de saint Maurice, aujourd'hui nommée de saint Bonet ou de saint Ferréol ; & il se fit un grand nombre de miracles à cette Translation. La Vie de saint Bonet ou de S. Bon, comme on l'appelle quelquefois, a été écrite par un Auteur témoin de la plûpart des faits qu'il rapporte. Il ne parle pas de la Chasuble qu'on prétend avoir été donnée à ce saint Evêque par la sainte Vierge, & que l'on conserve encore à Clermont comme une précieuse Relique. Mais il nous apprend ce que nous

Mort de S. Bonet.

Vers l'AN 707.

Ibid.

(*a*) Il y a dans le Latin *tertio loco post virum Dei sublimatus.* Sur quoi le P. Bollandus prétend que Nodobert qui succéda immediatement à S. Bonet est compté pour son second successeur, & Procule pour le troisiéme. Ce sçavant homme se trompe. Outre que suivant cette explication Procule ne seroit que le second successeur de S. Bonet; les Catalogues des Evêques d'Auvergne placent un nommé Bubus entre Nodobert & Procule.

ne ſçavions pas d'ailleurs, que les Héréſies de Novatien (*a*) & de Jovinien s'inſinuerent alors dans la ville d'Auvergne, & que l'on avoit écrit pour les combattre une Lettre qui étoit conſervée dans le Monaſtere de Manlieu. Vers l'AN 707.

Thillon ou Theau que ſaint Bonet avoit conſulté, ne lui ſurvêcut pas long-temps : c'eſt ce cher diſciple de ſaint Eloi, dont nous avons parlé. Après qu'il eut travaillé quelque temps avec ce ſaint Evêque à la converſion des peuples de la Flandre, l'amour de la retraite le rappella dans ſa ſolitude de Solignac, d'où l'obéïſſance & le zéle l'avoient fait ſortir. On aſſûre qu'il eut durant quelques années le gouvernement de ce Monaſtere : mais ſon nom ne ſe trouve pas dans le Catalogue des Abbés de Solignac.

S. Thillon ou Theau.

Vit. Thillonis.

Les obſervances de cette Communauté ne ſatisfirent pas la ferveur de Thillon. Il ſe retira dans les Montagnes d'Auvergne, pour y mener la vie Erémitique, ayant même changé ſon nom en celui de Paul, afin de ſe mieux déguiſer : mais la bonne odeur de ſes vertus qui ſe répandoit au loin, le fit bien-tôt découvrir ; & le concours de ceux qui ſe rendoient auprès de lui, l'obligea de bâtir un Monaſtere, qu'il nomma Bragette. Sur la fin de ſes jours il retourna au Monaſtere de Solignac, pour terminer ſa carriere dans le lieu où il l'avoit com-

(*a*) Le P. Mabillon dit dans ſes Annales que ce furent les héréſies d'Arius & de Jovinien qu'on renouvella alors, & que la Lettre en queſtion avoit été écrite par S. Bonet. Mais la Vie de ce ſaint Evêque, telle qu'il l'a donnée lui-même dans les Actes des Benedictins, marque le Novatianiſme, & non l'Arianiſme ; & elle ne dit pas que S. Bonet fût Auteur de la Lettre.

Mabill. in Annalib.

Vers l'An 707.

mencée. On l'y reçut avec joie, & l'Abbé Gondebert lui fit bâtir près du Monastere une cellule avec un Oratoire dédié en l'honneur de saint Eloi. Thillon conservoit une vive reconnoissance & une tendre dévotion pour ce saint Evêque, son ancien maître, qui l'avoit délivré du double esclavage de la servitude & de l'Idolâtrie. Il mourut saintement dans une grande vieillesse, après avoir prédit sa mort. Il est honoré le 7 de Janvier.

S. Moran Evêque de Rennes.

S. Modéran ou Moran qui fut élevé sur le siége de Rennes vers le commencement du huitiéme siécle, abdiqua aussi l'Episcopat pour vaquer à Dieu dans la solitude. Il avoit succédé au Comte Agathée, qui à la faveur du pouvoir que lui donnoit sa Charge, s'étoit emparé de l'Evêché de Rennes, & de celui de Nantes. Moran après avoir réparé les desordres que cet usurpateur avoit faits dans son Eglise, eut la dévotion de visiter les tombeaux des saints Apôtres à Rome. Il en obtint la permission de Chilpéric III. Mais il crut devoir commencer par visiter à Rheims celui de l'Apôtre des François. Bernard gardien des Reliques du Monastere de saint Remi, lui donna quelques parcelles de la robbe, du cilice & du suaire de ce saint Evêque. Il les reçut avec reconnoissance, & les porta avec lui dans son voyage de Rome.

Flodoard. l. 1. c. 20.

Miracle des Reliques de S. Remi.

S'étant arrêté une nuit au pied du mont Bardon, il pendit son Reliquaire à un chêne, & l'oublia le lendemain en partant. Dès qu'il s'en fut apperçu, il envoya son Clerc Vulfade pour le prendre : mais celui-ci ne put jamais atteindre à la branche où il

étoit pendu. Moran qui l'y avoit mis, étant venu lui-même, ne fit non plus que des efforts inutiles. Alors reconnoiſſant quelque choſe de miraculeux, il alla célébrer la Meſſe au Monaſtere de Bercetto, qui étoit proche, & promit d'y laiſſer une partie de ces Reliques s'il pouvoit les ravoir. Etant retourné à l'arbre, il les atteignit ſans peine, & accomplit ſa promeſſe. Luitprand Roi des Lombards, qu'il alla ſaluer, ayant appris cet événement, lui donna le Monaſtere de Bercetto en conſidération de ſaint Remi, qui avoit voulu que ſes Reliques y fuſſent honorées.

Vers l'AN 707.

Flodoard ib.

Moran ayant viſité les ſaints lieux à Rome, ne revint à Rennes que pour abdiquer l'Epiſcopat, & ſe faire élire un ſucceſſeur. Après quoi il retourna gouverner le Monaſtere de Bercetto, qu'il ſoûmit à celui de ſaint Remi. Il mourut ſaintement vers l'an 720, & il eſt honoré à Rennes le 22. d'Octobre.

S. Moran abdique l'Epiſcopat.

On a lieu de croire que ſaint Baſin Evêque de Treves renonça auſſi à ſon Siége, pour aller reprendre les Obſervances de la vie Religieuſe au Monaſtere de ſaint Maximin, d'où il avoit été tiré *(a)*. Saint Lutvvin, ſon neveu & ſon ſucceſſeur, fut dumoins élu & ordonné du vivant de Baſin, comme on le voit par un Acte, où l'un & l'autre prennent la qualité d'Evêque. Lorſque Lutvvin fut élevé à l'Epiſcopat, il étoit Moine au Monaſtere de Medeloc ou Mitlhac, qu'il avoit fondé ou dumoins rétabli à ſix lieuës de Tréves. Il avoit été marié; & il eut un fils

S. Baſin Evêque de Treves.

S. Lutvvin.

(a) Nous avons une Vie de S. Baſin, écrite dans l'onziéme ſiécle par l'Abbé Nizon. Mais c'eſt un ouvrage plein de fautes, & qui ne nous a pas paru mériter que nous en fiſſions un extrait.

nommé Milon, qui se porta pour son successeur; & qui scandalisa autant l'Eglise, que son pere l'avoit édifiée. Nous aurons bien-tôt occasion d'en parler.

L'Eglise se croyoit assez dédommagée de se voir privée de ces dignes Prélats, par l'édification qu'ils donnoient à leurs troupeaux en renonçant ainsi aux honneurs de l'Episcopat, pour se dévoüer aux austérités de l'état Monastique. Elle fut plus sensible à la perte qu'elle fit en ce temps-là de quelques autres saints Evêques que la violence & la cruauté de quelques-uns de ses enfans lui enleverent : elle ne s'en consola que par la gloire qu'ils eurent de verser leur sang pour la justice. Car la licence & la dépravation des mœurs dans les Chrêtiens, plus funestes à la Religion que les persécutions des Idolâtres, lui procurerent aussi des Martyrs.

L'AN 707

S. Lambert de Mastrich.

Vit. Lamberti ab Anonymo coætaneo apud Canisium. t. 2. antiq. lect. p. 181.

Saint Lambert Evêque de Mastrich, fut une de ces illustres victimes. Il avoit échapé, comme nous avons vû, aux fureurs du cruel Ebroïn. Son zéle à remplir tous les devoirs d'un bon Pasteur, lui fit trouver d'autres persécuteurs, & lui attira la haine de deux Seigneurs qui étoient freres, & qui se nommoient Gal & Riold. C'étoient deux hommes violens & emportés, qui ne connoissoient d'autres loix que les caprices de leurs passions. Ils déclarerent une guerre ouverte au saint Evêque, pillerent ses biens, & lui firent mille outrages, à lui & à tous ceux qui lui appartenoient. On tâcha envain d'adoucir leur brutalité : tout fut inutile. Alors les domestiques de Lambert, & surtout ses neveux outrés des insultes qu'on leur faisoit, & encore plus de celles qu'on

faisoit

faiſoit à leur maître & à leur oncle, ne prirent conſeil que de leur reſſentiment ; & s'étant mis en devoir de repouſſer ces injuſtes violences, ils tuerent les deux perſécuteurs : mais la perſécution ne finit pas. L'AN 707

Un parent de ceux qui avoient été mis à mort, nommé Dodon, & qui étoit fort puiſſant à la Cour de Pépin, crut qu'il lui ſeroit également honteux, ou de ne pas venger leur ſang, ou de ne le venger que ſur les domeſtiques qui l'avoient verſé. Il réſolut la mort du ſaint Evêque, & vint de nuit à main armée l'attaquer à Liége, qui n'étoit alors qu'une maiſon de campagne.

Martyre de S. Lambert.

Au bruit des armes, ſaint Lambert qui s'étoit couché après avoir récité l'Office de la nuit avec ſes Clercs, ſe jetta hors du lit, & dans le premier mouvement, il prit une épée pour ſe défendre ; mais il la jetta auſſi-tôt, & eut recours à des armes plus convénables à un Evêque. Il exhorta ſes domeſtiques & ſes neveux à ſouffrir avec réſignation la mort, pour expier le ſang qu'ils avoient verſé. Après quoi, il ſe retira dans l'Oratoire qui étoit en ſa maiſon, & prit en main un Pſeautier. Le premier verſet qu'il y lut, fut celui-ci : *Le Seigneur vengera la mort de ſes ſerviteurs.* Il ſe proſterna les bras étendus en forme de Croix ; & il étoit encore en cette poſture, lorſque les aſſaſſins ayant forcé la maiſon, il fut percé d'un javelot dont il mourut ſur la place. Ceux de ſes gens qui échaperent du carnage, porterent ſon corps à Maſtrich, où il fut mis à la hâte dans le tombeau de ſon pere, qui ſe nommoit Aper. Il ſe fit un

Pſ. 9.

L'AN 707

grand nombre de miracles à Liége, dans l'Oratoire de ſaint Coſme & de ſaint Damien, où le ſaint Evêque avoit été mis à mort. Il eſt honoré comme Martyr le 17 de Septembre.

Cauſe du Martyre de S. Lambert.

Sigebert. in Chronic ad an. 698.

On eſt partagé ſur le temps & le ſujet de ſa mort. Sigébert & quelques autres qui l'ont copié, la rapportent à l'an 698, & prétendent que ſaint Lambert n'encourut la diſgrace de Dodon frere d'Alpaïde, que parce qu'il exhorta Pépin à quitter cette Concubine. Mais l'Auteur contemporain de la Vie du ſaint Evêque, auroit-il omis cette raiſon, ſi elle eût été véritable ? D'ailleurs Sigébert ſe trompe certainement pour l'année. Car la Chronologie des Evêques de Maſtrich fait voir que l'on doit rapporter le martyre de ſaint Lambert à l'an 707 ou 708.

Martyre de S Gaudin de Soiſſons.

Saint Gaudin Evêque de Soiſſons devint auſſi la victime de ſon zéle. On aſſûre que quelques-uns de ſes Diocéſains ne pouvant ſouffrir les reproches qu'il leur faiſoit, le précipiterent dans un puits en haine des vérités qu'il leur annonçoit. Le Martyrologe Gallican en fait mention l'onziéme de Février.

Martyre de ſaint Tétric d'Auxerre.

Il y eut encore plus d'inhumanité dans le meurtre de ſaint Tétric Evêque d'Auxerre, qui reçut pareillement la couronne du martyre par un cruel aſſaſſinat. Son zéle pour la manutention de la diſcipline le rendit ſi odieux à ſon Archidiacre, nommé Ragenfroi, que ce méchant homme ayant trouvé le ſaint Evêque qui dormoit dans ſa maiſon ſur un banc, n'eut pas horreur de lui plonger un poignard dans le ſein. Il mourut ainſi la ſeiziéme année de ſon Epiſcopat. Il avoit été Abbé du Monaſtere

de ſaint Germain ; & il fut élevé ſur le Siége d'Auxerre après la mort de Scopilion, ſucceſſeur de ſaint Vigile, dont nous avons parlé.

S. Tétric avoit fort à cœur que l'Office divin ſe fît avec décence. La premiere année de ſon Epiſcopat, c'eſt-à-dire, au plus tard l'an *693*, il regla dans un Synode de ſon Clergé l'ordre dans lequel les Abbés & les Archiprêtres des diverſes Egliſes de ſon Diocéſe devoient ſe rendre à ſa Cathédrale de ſaint Etienne, pour y célébrer l'Office chacun ſa ſemaine avec leurs Clercs & leurs Moines. Voici le rang qu'il avoit marqué. Pour le mois de Janvier, la premiere ſemaine, la Baſilique de ſaint Germain. La ſeconde ſemaine, la Baſilique de ſaint Amatre. La troiſiéme ſemaine, la Baſilique de ſaint Pierre. La quatriéme ſemaine, la Baſilique du Monaſtere de ſaint Julien ; & ainſi des autres Egliſes pour les mois ſuivans. Perſonne n'eſt marqué pour le mois de Septembre, peut-être à cauſe des vendanges. Le rang ne recommence qu'au mois d'Octobre.

Reglemens de S. Tétric pour la célébration de l'Office divin.

Hiſt Epiſcop. Altiſſiodor. c. 24. t. 1. Bibl. nov. Labb. p. 428.

Saint Tétric ordonna que ceux qui étoient ainſi en ſemaine pour faire l'Office, s'ils étoient exacts à s'y rendre, reçuſſent une rétribution compétente de l'Oeconome de l'Egliſe: mais s'ils venoient trop tard pour l'Office, ou s'ils s'en acquitoient avec négligence, qu'ils fuſſent privés de vin pendant quarante jours : que ſi le Vidame ou le Cellerier, venoient de leur côté à ſouſtraire quelque choſe de la nourriture preſcrite pour chacun des aſſiſtans, ils fuſſent eux-mêmes renfermés dans un Monaſtere pour faire un an de pénitence au pain & à l'eau. Le

L'AN 708 Vidame étoit chargé de défendre les biens de l'Eglise; & cette dignité dont on a conservé le nom dans quelques Eglises, n'est plus qu'un titre sans fonction. Il se fit plusieurs miracles par l'intercession de saint Tétric, & il est honoré comme Martyr dans son Eglise le 12 d'Avril. On rapporte cependant sa mort au 28 de Mars. Flocoald fut son successeur dans le Siége d'Auxerre, & saint Hubert fut celui de saint Lambert dans le Siége de Mastrich.

S. Hubert Evêque de Mastrich ou de Liege.

Hubert étoit, à ce qu'on croit, originaire d'Aquitaine. Il fut engagé dans le mariage, dont il eut un fils nommé Florbert qui lui succéda. On prétend qu'Hubert poursuivant un Cerf à la chasse, vit au milieu de son bois l'image d'un Crucifix, & que ce fut la cause de sa conversion. C'est dumoins la raison pour laquelle les Chasseurs l'ont pris depuis pour leur Patron. Il faut cependant convenir que tout ce qu'on raconte de ce Saint avant son Episcopat, est fort incertain. Il fut disciple de saint Lambert, & consola par ses vertus cette Eglise désolée de la mort tragique de son Pasteur. Il s'appliqua surtout à convertir les habitans des Ardennes, la plûpart encore Idolâtres, & plus féroces que les bêtes de leurs forêts. Mais son zéle triompha de tous les obstacles. Il abolit aussi les restes de l'Idolâtrie dans la Toxandrie *(a)* & dans le Brabant, & sa prédication fut autorisée par de fréquens miracles. On croit que sainte Ode qui est honorée dans le Diocése de Liége, étoit tante de saint Hubert.

Vit. Huberti ab ipsius discip. scripta ap. Sur. 3 Nov.

(a) La Toxandrie ou Taxandrie étoit une Province de la Belgique qui faisoit partie de ce qu'on nomme aujourd'hui le Brabant. Il y a encore un lieu qu'on nomme Tessanders Loo.

Ce saint Evêque ayant été souvent averti en songe de transférer le corps de saint Lambert de Mastrich, où il étoit enterré, à Liege où il avoit été mis à mort, indiqua un jeûne au Clergé & aux Moines de son Diocése, pour s'assûrer de la volonté de Dieu, & il fit cette Translation avec une grande solemnité la treiziéme année de son Episcopat, c'est-à-dire l'an 720 le 28 d'Avril, qui cette année étoit un Dimanche. Il fit bâtir une magnifique Eglise à Liége pour placer ces saintes Reliques. Le concours des peuples qui y vinrent de toutes parts en pélerinage fut si grand, qu'il s'y forma une ville qui est devenuë une des plus considérables du monde Chrêtien. C'est l'origine de la ville de Liége. Saint Hubert crut y devoir tranférer le Siége Episcopal qui avoit été placé à Mastrich après la ruïne de Tongres. Ce S. Evêque est honoré le 3 de Novembre. On l'invoque particuliérement pour la guérison de la rage (*a*).

Translation des Reliques de saint Lambert & du Siége de Mastrich à Liége.

L'AN 709

Quelques années auparavant avoit commencé un autre célébre pélerinage à l'extremité opposée des Gaules, à l'occasion de ce que nous allons dire. L'Archange saint Michel s'apparut à saint Aubert alors Evêque d'Avranches, & lui ordonna de faire bâtir une Eglise en son honneur, sur un rocher nommé *la Tombe* ou *le Péril de la mer*, dans le coude que forment les côtes de la Normandie & de la Bretagne. L'Evêque après s'être fait réïtérer l'ordre trois fois, fit bâtir sur ce rocher une Eglise en l'honneur

Sigebert in Chronic. ad an. 709.

(*a*) On prescrit plusieurs observances & cérémonies à ceux qui étant mordus par des bêtes enragées, vont en Pélerinage au Monastere de S. Hubert. On peut consulter là-dessus les Dissertations du P. Roberti, qu'il a intitulées *Quæstiones Hubertinæ*.

L'AN 709 de ſaint Michel, dont il fit la Dédicace le 16 d'Octobre. La fête en fut ſi célébre que pluſieurs Egliſes, même d'Angleterre, en faiſoient tous les ans la mémoire. Un Canon du Concile d'Oxford dans le treiziéme ſiécle, ordonne à tous les Curés de la célébrer dévotement. Saint Aubert mit des Chanoines pour deſſervir cette Egliſe : mais dans la ſuite Richard premier, Duc de Normandie, y établit des Moines de S. Benoît. C'eſt la fameuſe Abbaye, qui a pris le nom du Mont ſaint Michel : pélérinage célebre encore aujourd hui par la dévotion du peuple fidele. Saint Aubert d'Avranches eſt honoré le 18 de Juin. On rapporte à l'an 709 l'apparition de ſaint Michel laquelle donna lieu à cet établiſſement. La dévotion pour honorer ce S. Archange, s'accrut en même temps en d'autres Provinces de France. Car on bâtit la même année le Monaſtere de ſaint Michel, vulgairement ſaint Mihel, au territoire de Verdun. Le Comte Vulfoad en fut le Fondateur ; & l'Acte de la Fondation eſt daté de la quinziéme année de Childebert III, c'eſt-à dire de l'an 709.

Apparition de S. Michel.

Fondation de l'Abbaye du Mont S. Michel.

Fondation du Monaſtere de S. Mihel.

Saint Bertin Abbé de Sithiu mourut vers le même temps, & à ce qu'on croit, la même année 709. Ce ſaint Abbé avoit paſſé l'âge de cent ans, ſans rien relâcher de ſes auſtérités, ni de ſa vigilance ſur ſa nombreuſe & fervente Communauté. Il gouvernoit à Sithiu près de trois cens Moines, dont cent cinquante faiſoient l'Office dans l'Egliſe de ſaint Pierre, en l'honneur duquel étoit dedié le Monaſtere, & cent quarante dans celle de Nôtre-Dame, qui étoit bâtie auprès du Cimétiere des Moines, & qui

Mort de S. Bertin.

est aujourd'hui l'Eglise Cathédrale de saint Omer. Comme la caducité empêchoit Bertin de se trouver à tous les exercices, il craignit que la régularité n'en souffrît; & il se démit du gouvernement du Monastere entre les mains de Rigobert son disciple. Mais celui-ci ne fut pas long-temps sans sentir la pesanteur de cette charge, & il témoigna qu'il aimoit mieux obéïr, que commander. Ainsi Bertin lui substitua Herlefroi. Saint Bertin mourut âgé de cent douze ans. Il fut enterré dans une des Eglises du Monastere, dédiée en l'honneur de saint Martin; & son culte y devint si célébre, qu'il a donné son nom au Monastere de Sithiu, qui n'est plus connu que sous le nom de saint Bertin. Il est honoré le 5 de Septembre.

Vers l'AN 709.

Folcardus in Vita S. Bertini.

L'éclat des vertus de ce saint Abbé avoit engagé plusieurs personnes distinguées à lui faire de grandes libéralités. Un Seigneur nommé Amalfrid avoit fondé dans le Cambresis le Monastere d'Hunecourt en faveur de sa fille Auriane qui en fut Abbesse. Il le donna à saint Bertin par un Acte daté du huitiéme de Fevrier de la douziéme (a) année de Thierri, qui confirma cette donation le premier d'Avril, la quatorziéme année de son regne. Le Monastere d'Hunecourt, qui apparemment étoit double pour des Moines & pour des Filles, étoit dédié en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Pierre, de saint Martin & de sainte Pauline.

Fondation du Monastere d'Hunecourt.

L'Artois & la Flandre continuoient d'illustrer l'E-

(a) Les Bollandistes en rapportant cet Acte sur S. Vindicien, mettent la onziéme année de Thierri: le P. Mabillon met la douziéme. Il faudroit voir l'Original, pour décider entre ces sçavans hommes.

Vers l'An 709.

S. Vindicien d'Arras.

glise de France par un grand nombre de saints Evêques & de saints Abbés. Saint Vindicien Evêque de Cambrai & d'Arras étoit un des plus célébres. Il avoit surtout du zéle pour la multiplication & la discipline des Monasteres. Il contribua par ses conseils à la fondation de celui d'Hunecourt. Il acheva celui de saint Vaast, commencé, à ce qu'on croit, par saint Aubert son prédecesseur, & il y établit saint Hadulfe pour premier Abbé. Il dédia les Eglises des deux Monasteres d'Hasnon qui furent bâtis de son temps entre saint Amand & Marchiennes. Saint Vindicien mourut après trente-six ans d'Episcopat vers l'an 712 l'onziéme de Mars, jour auquel on célébre sa fête.

S. Amebert.

Bolland. ad diem 15 Ianu. t. 1 p. 1079.

Sainte Amalberge.

Sainte Gudule.

Sainte Renelde.

Il avoit été disciple de saint Eloi, & voulut être enterré dans l'Oratoire bâti sur le Mont saint Eloi près d'Arras. On ne convient pas de son successeur: il est plus probable que ce fut S. Amebert ou Ablebert honoré le 15 de Janvier. Amabert étoit fils du Comte Vitgere & de sainte Amalberge, frere de sainte Rénelde & de sainte Gudule ou Goule Patrone de Bruxelles. Comme nous ne sçavons rien d'assez certain sur l'Histoire d'une si sainte famille pour en faire un long detail, nous nous contenterons de dire qu'Amalberge ayant fait consentir Vitgere à garder la continence, elle se retira au Monastere de Maubeuge, & Vitgere à celui de Lobbes; & que Gudule qui avoit été élevée par sainte Gertrude sa Marraine, mena la vie Religieuse dans une maison de ses parens auprès de Morzelle sur les confins du Brabant & du païs d'Alost, où elle mourut saintement,

ment. Pour Rénelde, elle vêcut recluse sur les confins du Hainaut & du Brabant dans la Terre de Zanchte, dont elle avoit donné la proprieté au Monastere de Lobbes; & elle fut massacrée dans l'Eglise de ce lieu, où elle s'étoit refugiée dans une excursion de quelques peuples barbares de la Germanie. Le Martyrologe Romain fait mention d'elle au 16 de Juillet. Vers l'An 710.

S. Bain Evêque de Térouanne, & Abbé de Fontenelle.

L'Eglise de Téroüanne eut aussi l'avantage d'avoir dans ce temps-là plusieurs saints Evêques. Saint (a) Bain qui fut Abbé de Fontenelle après Hilbert, succéda à Drausion dans ce Siége, & s'y rendit recommandable par les vertus propres d'un saint Evêque. Il est honoré le 10 de Juin. Ravenger fut son successeur, après lequel Erkembode fut tiré du Monastere de saint Bertin pour gouverner cette Eglise. Il avoit succédé à Herlefroi dans le gouvernement de ce Monastere. Il est honoré le 12 d'Avril.

S. Winoch.

Saint Winoch étoit venu de l'Armorique dans la Belgique, pour s'y édifier des excellens modéles de vertus qu'on y trouvoit, & il en augmenta le nombre. Il étoit neveu ou du moins proche parent de saint Josse & de saint Judicael, Princes Bretons, dont nous avons parlé. Les exemples qu'il trouvoit dans sa famille, lui inspirerent aisément le mépris des grandeurs mondaines. Pour renoncer à toutes les espérances dont sa naissance pouvoit le flater, il sortit de son païs avec trois compagnons, & vint se mettre à Sithiu sous la conduite de saint Bertin. Ce

(a) Il est difficile de déterminer si saint Bain fut Abbé de Fontenelle avant, ou après son Episcopat.

Vers l'An 710. saint Abbé fut si charmé de la ferveur des trois Moines étrangers, qu'il leur permit de se bâtir des Cellules hors du Monastere, pour y vivre ensemble, & jetter les fondemens d'une nouvelle Communauté. Un Seigneur du païs, nommé Heremar, édifié de la vie pénitente qu'ils menoient, leur donna la Terre de Vormouth, située à deux lieuës de Sithiu, & plus commode pour leur dessein que le lieu, où ils s'étoient d'abord fixés. Ils y bâtirent un Hôpital & un Monastere, dont saint Bertin nomma saint Winoch premier Abbé. Sa charité & sa vigilance rendirent bien-tôt sa Communauté florissante. Il y mourut vers l'an 717, & l'on célébre sa fête le 6 de Novembre. On assûre qu'il ressuscita un enfant noyé ; & en mémoire de ce miracle on fait tous les ans une Procession, où l'on trempe sa Chasse dans la riviere de Colme.

Vit. Vinnoci ap. Mab. ll.

Fondation du Monastere de Vormouth.

Le Monastere de Vormouth fut entiérement détruit par les ravages des Normans sur la fin du neuviéme siécle. Mais Baudoüin le Chauve, Comte de Flandre, ayant fait bâtir le Fort de Berg dans le lieu où S. Winoch s'arrêta d'abord quelque temps après être sorti de Sithiu, il y fit transférer les Reliques du saint Abbé, & y bâtit une Eglise, qui fut prémiérement desservie par des Chanoines, & depuis par des Moines de saint Benoît, qui la possédent encore aujourd'hui. C'est l'origine du Monastere & de la ville de Berg-Saint-Winoch.

Origine de la ville & du Monastere de Berg-Saint-Vinnoch.

C'est environ le temps où vivoient au Diocése d'Amiens sainte Ulphe & saint Domice son Directeur. Sainte Ulphe s'étant enfuie de la maison pa-

Vit. Ulphia apud Boll. 31 Ianu.

ternelle, pour éviter les importunités de ceux qui la recherchoient en mariage, & qui la menaçoient de l'enlever, se retira dans un lieu solitaire, à quelques lieuës d'Amiens. Elle y trouva un S. Prêtre nommé Domice, que l'âge & la vertu mettoient à couvert des soupçons de la plus maligne médisance. Elle le choisit pour son Directeur, & se bâtit une Cellule auprès de la sienne. Domice alloit toutes les nuits à Matines avec elle dans une Eglise assez éloignée, qu'on croit être celle qu'on nomme aujourd'hui de saint Acheul, & qui avoit autrefois servi d'Eglise Cathédrale. Sainte Ulphe reçut le voile de Vierge des mains de Chrêtien Evêque d'Amiens, successeur de Dominique, & prédecesseur de Raimbert. C'est ce qui nous fait connoître le temps auquel elle a vêcu. Car on croit que Dominique se trouva l'an 720 à la Translation des Reliques de saint Lambert; & il est certain que Raimbert tenoit le Siége d'Amiens l'an 744, comme on le voit par une Lettre que le Pape Zacharie écrivit. Saint Domice est honoré le 23 d'Octobre, & sainte Ulphe le 31 de Janvier. Enguerrand Seigneur de Boves, fit bâtir au treiziéme siécle, dans le lieu que sainte Ulphe avoit sanctifié par sa retraite, un Monastere de Religieuses, qui fut nommé *le Paraclit*, & qui a été transféré dans la ville d'Amiens.

Vers l'AN 710.

Sainte Ulphe & S. Domice.

Il y avoit alors peu d'Evêques Titulaires dans la Flandre; & ce qui en diminuoit encore le nombre, c'est que le Siége de Cambrai étoit uni à celui d'Arras, & celui de Tournai à celui de Noyon Plusieurs saints Evêques nommés Regionnaires, parce qu'ils

Evêques Régionnaires dans la Belgique.

Vers l'AN 710.

n'étoient attachés à aucun Siége, y suppléerent, & vinrent dans ces Provinces pour y travailler à la Moisson Evangélique. Les saints Wiron, Plechelme & Sylvin furent de ce nombre, sans compter les Abbés de Lobbes, qui étoient en même temps revêtus de la dignité Episcopale.

S. Wviron & S. Plechelme.

Saint Wiron étoit né en Ecosse, où son mérite le fit nommer à l'Episcopat. Mais son humilité ne put se résoudre de l'accepter; & il fit un voyage à Rome avec deux Compagnons, Plechelme Prêtre, & Ohtger Diacre, pour faire agréer au Pape qu'il renonçât à l'Election. Le Pape ayant examiné l'affaire, jugea que Wiron étoit d'autant plus digne de l'Episcopat, qu'il le craignoit davantage. C'est pourquoi il l'ordonna Evêque avec Plechelme, & les renvoya en Ecosse. Wiron y ayant gouverné quelque temps son Eglise, passa dans la Gaule avec les mêmes Compagnons. Pépin d'Héristale Maire du Palais, souhaita de les voir sur la réputation de leur vertu, & leur donna proche Ruremonde le mont saint Pierre, aujourd'hui nommé le Mont sainte Odile ou Odilieberg, où il y avoit un Oratoire consacré sous le nom de la sainte Vierge, & un Monastere dédié en l'honneur de saint Pierre. Pépin que les affaires de l'Etat dont il étoit chargé, n'empechoient pas de penser aussi à l'affaire de son salut, choisit saint Wiron pour le Directeur de sa conscience. Il alloit souvent visiter ce saint Evêque dans sa retraite, pour lui confesser ses pechés, & par un esprit de pénitence, il faisoit quelquefois le voyage pieds nuds. Il n'eut pas moins d'estime pour saint Pléchelme, à

Vit. Wviron. apud Boll. 8. Maii.

Vit. S. Wviron.

qui il se confessoit aussi quelquefois. Saint Wiron est honoré le 8 de Mai; saint Pléchelme, le 15 de Juillet, & leur compagnon saint Othger, le 10 de Septembre. Vers l'An 712.

S Sylvin.

Saint Sylvin originaire de Toulouse, exerça les fonctions Episcopales & Apostoliques dans le Diocése de Téroüanne, avec de grands fruits. L'austérité de sa vie étoit elle-même une exhortation à la pénitence. Il persuadoit par ses discours, par ce qu'on jugeoit à sa conduite, qu'il étoit vivement persuadé des vérités qu'il annonçoit. Il mourut vers l'an 718 à Auchi, depuis nommé *Auchi les Moines*, proche d'Hesdin. C'étoit en ce temps-là un Monastere de Filles, fondé par Aldasquaire & par Aneglie sa femme, pour leur fille Siccéde, qui s'en trouvoit alors Abbesse. Saint Sylvin y fut enterré, & l'Abbesse invita les Moines de Centule, c'est à-dire, de saint Riquier, d'en venir faire les funérailles. Le Monastere des Religieuses d'Auchi ayant été ruïné par les Normans, fut rétabli pour des Moines qui le possedent encore aujourd'hui. Mais il est en quelque sorte des dépendances de saint Bertin, dont l'Abbé d'Auchi doit toûjours être tiré. Saint Silvin est honoré le 17 de Février. Sa Vie a été écrite par un Evêque nommé Anténor, qui l'avoit connu particuliérement, & dont on ignore le Siége.

Vit. S. Silvini. ab Anten. ap. Boll. 17. Febr.

Origine du Monastere d'Auchi-les-Moines.

J'ai dit que les Abbés de Lobbes étoient aussi Evêques en même-temps. Saint Ursmar qui fut établi Abbé de ce Monastere par saint Landelin, fut le premier qui réünit les deux dignités. Il fut célébre dans toute la Flandre, par un grand nombre de

Vers l'AN 713.

Vit Ursmari ab Ansone apud Boll. 18 April.

miracles, & par les fruits de ses travaux Apostoliques. Il mourut l'an 713, & il est honoré le 18 d'Avril. Il eut pour successeur saint Ermin, honoré le 25 du même mois, qui fut aussi Evêque en même-temps, aussi-bien que ses successeurs jusqu'à l'Abbé Anson, qui succéda l'an 776 à saint Theodulfe, & qui a écrit la Vie de saint Ursmar.

Boll. in Vita Hagulfi 19. Maii.

S. Hagulfe

Saint Hagulfe Abbé de saint Vaast réünit aussi en sa personne la dignité d'Evêque & d'Abbé. Car ayant été élevé sur le Siége d'Arras & de Cambrai, il ne quitta pas le gouvernement de son Monastere. Il est honoré le 19 de Mai. Quelques Auteurs prétendent qu'il étoit fils d'un saint Martyr nommé Ragnulfe, honoré dans l'Artois, & dont le Martyrologe Romain fait mention au 27 de Mai; mais l'Histoire de Ragnulfe nous est entiérement inconnuë. Il y a lieu de croire qu'il n'est révéré comme Martyr, que pour avoir été mis injustement à mort après avoir mené une vie sainte.

S. Ragnulfe.

S. Evermare.

C'est à ce titre qu'on donne pareillement la qualité de Martyr à un noble Frison, nommé Evermare, qui fut tué dans une forêt du territoire de Tongres, avec sept de ses compagnons, par un homme chez qui il avoit logé la nuit précédente. On honore aussi à Lillers en Flandre deux freres Ecossois, Luglie & Luglien, qui furent assassinés dans une forêt de ces cantons vers le même temps. Un saint Moine nommé Paterne, originaire de Coûtance, eut le même sort. Etant allé au Monastere de saint Pierre de Sens pour se perfectionner sous l'Abbé Chrodolin, il fut massacré dans un bois, & il est

Vit. Evermar. ap. Boll. 1. Maii,

Les freres Luglie & Luglien.

S. Paterne.

révéré comme Martyr à Brai ſur Seine. Le Martyrologe Romain en fait mention le 12 de Novembre. De pareils attentats étoient bien fréquens dans ces temps de trouble, où la foibleſſe des Rois cauſoit comme une eſpece d'anarchie. Pépin qui pouvoit ſeul remédier à ces déſordres, en reſſentit lui-même les funeſtes effets.

L'AN 714

Maladie & mort de Pépin d'Hériſtale.

Chron. Fredeg.

Ce Duc des François étant tombé dangereuſement malade l'an 714 dans ſon Palais de Jupil ſur la Meuſe, ſon fils Grimoald alla prier au tombeau de ſaint Lambert pour ſa guériſon. Mais ce jeune Seigneur y fut cruellement aſſaſſiné par un Friſon nommé Rangaire ; & l'on crut que c'étoit par ordre de Ratbode Duc de Friſe, dont Grimoald avoit épouſé la fille. Pépin inconſolable d'une mort ſi tragique, ne parut recouvrer la ſanté que pour avoir le loiſir d'en tirer vengeance, & de faire déclarer Maire du Palais de Dagobert III ſon petit-fils Theodoald, encore enfant. Car auſſi-tôt après étant retombé malade, il mourut le 16 de Décembre de la même année 714, après vingt-ſept ans & ſix mois de gouvernement.

Ann. Metenſ.

Caractere de Pépin.

On a pû juger par ce que nous avons dit de ce Prince des François, car c'eſt le nom que les Hiſtoriens lui donnent, qu'il fut auſſi bon maître que mauvais ſujet. Son ambition le porta trop près du Thrône : mais la modération ou la politique l'arrêterent. Il parut en quelque ſorte reſpecter la Couronne dans le temps même qu'il en uſurpoit les droits les plus ſacrés ; & il n'y porta la main, que pour la mettre à ſon gré ſur la tête des Princes de la

L'AN 714

famille Royale, qu'il plaçoit sur le Thrône, comme des Idoles sans mouvement, seulement pour y recevoir les hommages des peuples. Mais s'il ne fut pas Roi, il osa commander aux Rois; & il sçut gouverner le peuple & les Grands, sans exciter la jalousie de ceux-ci, ni les murmures de celui-là. Ce qu'il y eut de plus singulier dans son bonheur, c'est qu'après avoir fait à ses Ancêtres encore plus d'honneur qu'il n'en avoit reçu, il eut pour descendans une suite de Héros, qui porterent la gloire de la Nation Françoise au plus haut point.

Zéle & Fondations de Pépin.

Rien ne contribua plus à affermir l'autorité de Pépin, que la protection constante qu'il accorda à la Religion. Il crut avec raison qu'un Prince, pour se faire obéïr, doit commencer par faire rendre à Dieu l'obéïssance qui lui est dûë. Il eut un grand zéle pour la propagation de la Foi, & il se fit un devoir & un plaisir de protéger les Missionnaires qui la porterent de son temps aux Nations Idolâtres de la Germanie. Plusieurs saints établissemens sont aussi des marques de sa piété & de sa magnificence. Il fonda dans le Vexin le Monastere de Fleuri, qu'il soumit à celui de Fontenelle, chargeant saint Bain qui en étoit alors Abbé, de le gouverner. Il contribua avec sainte Irmine fille de Dagobert II à la fondation du Monastere d'Epternac, en faveur de saint VVillebrord. Il donna à saint Suitbert, compagnon de ce dernier, une isle du Rhin, nommée Keiservverts, c'est-à-dire l'isle de César, où ce saint Missionnaire bâtit un Monastere, qui fut gouverné après sa mort par saint Velléic, honoré le 2 de Mars. Pépin

redoubla

redoubla ses aumônes sur la fin de sa vie ; & étant au lit de la mort, il donna à saint Villebrord la Terre de Susteren sur la Meuse entre Mastrich & Ruremonde ; & ce saint Evêque y établit un Monastere, qui est aujourd'hui une Collégiale de Chanoinesses.

Outre l'ambition, on reproche à Pépin des foiblesses ; & on l'accuse d'avoir eu une Concubine nommée Alpaïde ; mais d'habiles Ecrivains soutiennent qu'elle fut son épouse légitime avant Plectrude sa seconde femme. Quoiqu'il en soit, il eut d'Alpaïde un fils nommé Charles, qui fut dans la suite surnommé Martel, seul capable de soûtenir toute la gloire de sa Maison. Mais ce jeune Prince trouva dans Plectrude sa belle-mere toute la haine d'une marâtre. Elle la porta jusqu'à le faire emprisonner après la mort de son pere, de peur qu'il ne prétendît à la Mairie du Palais, donnée à Théodoald encore enfant. Mais Charles ayant été assez heureux pour s'échaper de sa prison, sa naissance & ses belles qualités ausquelles ses malheurs donnoient un nouveau lustre, ne tarderent pas à lui former un puissant parti, qui le rendit en peu de temps maître de l'Austrasie. D'un autre côté les Seigneurs de Neustrie gouvernés par le jeune Théodoald, ou plûtôt par Plectrude son ayeule, eurent honte d'obéïr à un enfant & à une femme. Ils les surprirent dans la forêt de Cuise, c'est-à-dire dans celle de Compiegne ; & après avoir dissipé leurs partisans, ils créerent Ragenfroi Maire du Palais.

Charles Martel fils de Pépin.

Annal. Metens.

L'AN 715

Commencemens de Charles Martel.

Annal. Metens.

Dagobert III étant mort l'an 716, sur ces entre-

L'AN 716

Daniel, surnommé Chilperic, élevé sur le Thrône des François.

faites, les mêmes Seigneurs éleverent sur le Thrône Daniel, fils de Childéric, qu'ils tirerent d'un Monastere où il avoit été relégué après la mort de son pere ; & ils le nommerent Chilpéric. Ce Prince qui n'avoit pas été accoûtumé dans le Cloître à une vie molle, montra plus d'activité & de courage que ses prédécesseurs, à qui l'on a donné le surnom de Rois fainéans. Dès qu'il se vit sur le Thrône, il prit des mesures pour enlever l'Austrasie au Duc Charles, qui la gouvernoit avec une autorité absoluë. Mais ce jeune Héros qui avoit encore plus d'ambition que Pépin son pere, & qui n'avoit pas moins de bravoure, ne regarda la guerre qu'on lui déclaroit, que comme une occasion qu'on lui fournissoit d'étendre ses conquêtes sur toute la France.

L'AN 717

Guerre entre les Austrasiens & les Neustriens.

Vit. Rigoberti apud Boll. 4. Janu.

Après quelques événemens qui ne sont pas de cette Histoire, Charles se mit en campagne l'an 717 pour pénétrer dans les Etats de Chilpéric. Il trouva à son passage les portes de Rheims fermées. Il s'approcha d'une porte, sur laquelle demeuroit saint Rigobert Evêque de cette ville, & il le pria de la lui faire ouvrir, disant qu'il vouloit seulement aller faire sa priere dans l'Eglise de la sainte Vierge, qui étoit la Cathédrale. Saint Rigobert répondit que puisque lui Charles & Ragenfroi se disputoient le gouvernement, il n'ouvriroit les portes de la ville qu'à celui en faveur duquel le Ciel se déclareroit par la victoire. Cette réponse irrita le jeune Conquérant ; & il jura que s'il revenoit victorieux, il chasseroit l'Evêque de son Siége.

La bataille se donna à Vinci dans le Cambresis, un

Dimanche 21 *(a)* de Mars, l'an 717. Après un combat opiniâtre & ſanglant, Charles la gagna, & pourſuivit ſes ennemis juſqu'à Paris. La victoire n'eſt gueres le temps de la modération pour un jeune Héros. A ſon retour il chaſſa ſaint Rigobert de ſon Siége, quoique ce ſaint Evêque fût ſon pere par le Baptême ; & il mit en ſa place un nommé Milon, qui n'avoit que la Tonſure Cléricale, (*b*) & qui joüiſſoit déja des revenus de l'Egliſe de Tréves, auſquels il joignit encore ceux de l'Egliſe de Rheims. Paſteur mercenaire, qui ne cherchant dans les dignités Eccléſiaſtiques que les biens qui y ſont annexés, ne ſe mit pas même en peine de ſe faire promouvoir aux Ordres ſacrés, dont il étoit en effet très-indigne. Ce Milon eſt le fils de ſaint Lutvvin, dont nous avons parlé. Il ne voulut reſſembler à ſon pere que par la qualité d'Evêque de Tréves, qu'il s'arrogea comme par droit de ſucceſſion. Mais en héritant ainſi de ſon Siége, il n'hérita d'aucune de ſes vertus.

L'AN 717
Continuat. Fredeg. c. 106.

S. Rigobert chaſſé du Siége de Rheims.
Vit. Rigober.

Milon uſurpateur des Siéges de Tréves & de Rheims.

Saint Rigobert avoit ſuccédé à ſaint Réole dans le Siége de Rheims, au commencement du huitiéme ſiécle. Il s'attira par ſes vertus l'amitié & l'eſtime de Pépin d'Hériſtale, & montra particuliérement

Vit. Rigob.

(*a*) Le P. Daniel dit, 1°. que cette bataille ſe donna un Dimanche 19 de Mars, l'an 717. Cet habile Hiſtorien n'avoit pas fait réflexion que le dix-neuviéme de Mars ne tomboit pas le Dimanche l'an 717, mais le 21, comme le marquent en effet le Continuateur de Frédégaire, & l'Auteur de la Vie de S. Rigobert. 2°. Il dit que l'Evêque de Rheims fit fermer les portes de cette ville au Duc Charles, lorſqu'il marchoit pour combattre Eudes Duc d'Aquitaine, vers l'an 718. Mais la Vie de S. Rigobert nous apprend que ce'a arriva pendant la Campagne de Vinci, & que ce fut au retour de cette victoire que le S. Evêque fut chaſſé de ſon Siége.

(*b*) Le Pape Adrien I & Flodoard, parlant de ce Milon, l'appellent *Sola Tonſura Clericum.* Je ne vois pas bien pourquoi le P. le Cointe fait le procès à un Auteur qui a dit que Milon *étoit un ſimple Tonſuré.*

l'AN 717.

du zéle pour la réforme des Chanoines de ſa Cathédrale, & pour la réparation des lieux ſaints. Ayant été chaſſé de ſon Evêché, il ſe réfugia en Gaſcogne hors de la domination du Duc Charles. Ses miracles le firent reſpecter dans cet exil, & engagerent les Gaſcons à lui reſtituer deux cloches qu'il reconnut pour avoir été enlevées à ſon Egliſe. Je ne parle de ce fait, que pour faire remarquer que l'uſage des cloches *(a)* devint alors plus commun. Nous verrons ailleurs la ſuite de l'hiſtoire de ce ſaint Evêque.

Cont. Fredeg. c. 107.

Charles ſçut ſi bien profiter de la journée de Vinci, & de quelques autres victoires, qu'il contraignit Eudes Duc d'Aquitaine & de Gaſcogne, chez qui le Roi Chilpéric s'étoit ſauvé, de lui livrer ce Prince. Il le traita en Roi, comme ſon pere avoit traité Tierri, c'eſt-à-dire qu'il lui laiſſa les honneurs dûs à la Royauté; mais qu'il en uſurpa les droits & la puiſſance. Pour Ragenfroi Maire du Palais, il l'obligea de ſe contenter du Comté d'Anjou, qu'il voulut bien lui céder. C'eſt ainſi que ce jeune Conquérant devint maître de toute la Monarchie, qu'il gouverna encore quelque temps ſous le nom des Rois, afin de ſe rendre par là moins odieux aux peuples.

Biens Eccléſiaſtiques donnés à des laïques.

Au reſte, il ne reſpecta pas plus l'autorité de l'Egliſe, qu'il avoit reſpecté l'autorité Royale. Comme il n'avoit pas de quoi récompenſer ceux qui l'avoient ſervi dans cette guerre, il diſtribua libéralement des Abbayes & des Evêchés à des laïques, &

(a) L'Auteur de la Vie de S. Rigobert nomme ces cloches *Nolas*. Car comme on croit que l'invention des cloches eſt venuë de Nole en Campanie, on les a appellées *Nolas* ou *Campanas*. Cependant *Nola* ſe prend plus ſouvent pour ſignifier *clochette*. Charlemagne ſe ſert dans ſes Capitulaires du nom de *Clocca*, qui vient du Tudeſque.

particuliérement aux Officiers de ſon armée : ce qui fit à la diſcipline Eccléſiaſtique une plaie qui ſeigna long-temps, & qui devint la ſource féconde de tous les maux qui affligerent alors l'Egliſe de France, comme nous le verrons bien-tôt. L'AN 717

Mais ſi l'on vit en ce temps-là des guerriers devenir Evêques, on vit encore avec plus de ſcandale des Evêques devenir guerriers par goût, porter le caſque & l'épée plus volontiers que la Mitre & la Croſſe, & ne pas rougir de tremper dans le ſang des Chrêtiens des mains deſtinées à offrir le Sacrifice non ſanglant de la réconciliation. Savaric Evêque d'Auxerre fut de ce nombre. C'étoit un homme de qualité plus propre à commander une armée qu'à gouverner une Egliſe. De mauvais Evêque qu'il étoit, il devint un bon Général, leva des troupes, & s'étant mis à leur tête pendant les troubles qui ſuivirent la mort de Pépin, il s'empara de l'Orleannois, du Nivernois, du territoire d'Avalon, & de celui de Tonnerre, & ſe fit comme un Etat de ces Provinces, où il dominoit en Souverain. L'ambition d'un Seigneur laïque eût été ſatisfaite de ces rapides conquêtes : celle de l'Evêque d'Auxerre ne le fut point. Il marcha droit à Lyon pour ſe rendre maître de cette grande ville : mais la juſtice divine l'attendoit ſur le chemin. Il fut frappé d'un coup de foudre dont il mourut ſur le champ, après cinq ans & quatre mois d'un Epiſcopat, dont il ne ſongea gueres à remplir les devoirs. Son corps fut cependant rapporté à Auxerre, & enterré honorablement avec ceux de ſes prédéceſſeurs, dans la Baſilique de ſaint Germain.

Savaric d'Auxerre Evêque guerrier.

Hiſt. Epiſc. Altiſſiodor. c. 26. t. 2 Bibl. nov. Labb. p. 429.

L'AN 717

Haimmare Evêque d'Auxerre grand Capitaine, *Ibid. p.* 429.

Une punition si éclatante n'effraya pas Haimmare qui lui succéda (*a*). Il fut encore plus grand homme de guerre que Savaric : mais il sçut mieux choisir les ennemis qu'il avoit à combattre ; & il déploya surtout son courage contre les Sarrazins, qui commencerent alors à infester la Gaule, où ils renouvellerent en même temps, & la cruauté des premiers Tyrans, & les ravages des anciens peuples Barbares ; ainsi que nous le dirons bien-tôt.

Abbés guerriers.

Les Abbés n'avoient pas l'ame moins martiale. Se lassant de ne faire la guerre qu'aux ennemis du salut, ils voulurent la faire aussi aux ennemis de l'Etat, & plusieurs d'eux trouverent le casque moins pesant que le froc. On vit alors ces hommes qui avoient fait jusqu'à ce temps-là profession de vivre dans la retraite & la pauvreté, paroître à la Cour avec plus d'éclat que les Seigneurs laïques ; & comme ils avoient souvent acheté leurs Abbayes, ils s'en approprioient les biens, ou les dissipoient en dépenses superfluës, tandis qu'ils faisoient pratiquer la plus rigoureuse pauvreté à leurs Religieux, qui de leur côté se dedommageoient par leur irrégularité de ce qu'ils avoient à souffrir de l'indigence. On peut juger par là quelle licence s'introduisit alors dans les Monasteres. Les saints Abbés ne font pas toûjours de saints Religieux : mais des Abbés scandaleux font presque toûjours de mauvais Moines.

Abbés de Fontenelle.

Ragenfroi Maire du Palais, avoit chassé du Monastere de Fontenelle l'Abbé Bénigne ; & il avoit

Ad ann. 715 *n.* 45.

(*a*) Le P. le Cointe dit qu'Haimmare succéda dans le Siége d'Auxerre à Flocoald. Il se trompe : l'Histoire des Evêques d'Auxerre marque que Savaric succéda à Flocoald & Haimmare à Savaric.

Vers l'AN 718.

établi à ſa place un Moine nommé Vandon, qui le ſuivit à la guerre. Mais le Duc Charles ayant appris que Ragenfroi s'étoit ſauvé après la bataille de Vinci ſur le cheval de Vandon, il fit empriſonner cet Abbé, & rendit à Benigne le gouvernement du Monaſtere. Benigne eut pour ſucceſſeur Hugues Evêque de Roüen, qui fut en même-temps Evêque de Paris & de Bayeux, Abbé de Fontenelle & de Jumiege. C'eſt un des premiers exemples que je trouve de la pluralité des Bénéfices même à charge d'ames; & c'eſt dans la perſonne d'un ſaint Evêque que je le trouve. Mais ſa haute naiſſance, le malheur des temps, & le ſaint uſage qu'il fit de ces revenus Eccléſiaſtiques, & ſurtout le plus grand bien de l'Egliſe qu'il ſe propoſoit, purent lui ſervir d'excuſe.

S. Hugues de Roüen.

Chron. Fontan.

Hugues étoit neveu du Duc Charles, & fils de Drogon l'aîné des enfans de Pépin d'Héristale, & d'Aldetrude fille de Varatton Maire du Palais de Neuſtrie. Il fut élevé dans la piété auprès d'Ansflede veuve de Varatton. S'étant engagé dans le Clergé, il fut d'abord Primicier de l'Egliſe de Mets; & nous avons l'Acte de la donation qu'il fit alors d'une Terre au Monaſtere des ſaints Apôtres hors les murs de Mets, où ſaint Arnoux ſon triſayeul étoit enterré, & où il vouloit faire transférer le corps de Drogon ſon pere. L'Acte eſt daté de Mets le 24 de Juin, la cinquiéme année de Dagobert III, c'eſt-à-dire environ l'an 715.

Précis de la Vie de ſaint Hugues Evêque de Roüen.

Vit. S. Hugonis Rothom. ap. Boll. 9 April.

Charles n'oublia pas dans la diſtribution des Bénéfices un neveu qui pouvoit faire tant d'honneur à l'Egliſe & à ſa famille. Il lui donna l'Evêché de

Vers l'An 719.

Roüen après la mort de Raniland, & les Abbayes de Fontenelle & de Jumiége, avec l'administation des Eglises de Bayeux & de Paris. Mais Hugues loin de s'enrichir de ces biens, donna aux Eglises, & nommément au Monastere de Fontenelle, plusieurs belles Terres qu'il avoit obtenuës du Duc Charles. Il mourut saintement le 9 d'Avril l'an 730 à Jumiége, où il fut enterré. Mais dans la suite ses Reliques furent transférées à Aspres entre Cambrai & Valenciennes dans l'Eglise de la sainte Vierge. On ne sçait s'il conserva jusqu'à sa mort l'administration des Evêchés de Paris & de Bayeux: mais sa sainteté n'est nullement douteuse; & le Martyrologe Romain honore sa mémoire le neuviéme d'Avril. Plusieurs Ecrivains l'ont confondu avec un autre Hugues fils de Charlemagne.

Vide Boll. 9. April.

Teutsinde Abbé de Fontenelle & de S. Martin de Tours.

Rudbert fut successeur de saint Hugues dans le Siége de Roüen, & il paroît que Teutsinde *(a)* le fut dans le gouvernement de Fontenelle. C'étoit un Abbé Courtisan, qui dissipa en peu de temps tout ce que ses prédécesseurs avoient amassé. Il donna à ses parens & aux Officiers du Roi la troisiéme partie des biens du Monastere : ce qui reduisit les Moines à une grande indigence. Mais ils ne purent que murmurer contre leur Abbé, lequel ne voulant pas faire son devoir, ne laissoit pas d'avoir du zéle pour le faire faire aux autres par la vigilance d'un Prévôt qui suppléoit à la sienne. Il étoit en même temps Abbé de saint Martin de Tours; & il disoit

(a) La Chronique de Fontenelle marque que Landon Archevêque de Rheims, fut successeur de S. Hugues dans le gouvernement de Fontenelle : mais Landon est plus ancien, & c'étoit alors Milon qui se portoit pour Archevêque de Rheims.

quelquefois

quelquefois aux Moines dereglés de ce Monastere que s'ils ne changeoient de conduite, il feroit venir de Fontenelle son Prévôt Erinhaire qui sçauroit bien les ranger. Vers l'AN 718.

Privilege de S. Martin de Tours.

On voit par là que les Privileges accordés au Monastere de saint Martin de Tours, n'avoient pas empêché que le relâchement ne s'y glissât. Gontram qui en étoit Abbé, en avoit obtenu un nouveau vers l'an 710, d'Ibbon Evêque de Tours, en confirmation de celui de l'Evêque Chrotbert & du Pape Adéodat. Ibbon y marque que les Moines de saint Martin suivoient la Regle de saint Benoît; & il dit que saint Martin est après les Apôtres le plus illustre Confesseur des Gaules. Il conjure ses successeurs de ne jamais donner atteinte aux exemptions qu'il accorde, s'ils ne veulent pas que saint Martin les excluë de sa compagnie, & Jesus-Christ de son Royaume. Il recommande surtout que dans l'élection de l'Abbé on n'ait égard, ni à la naissance, ni aux richesses, mais seulement à la piété. L'exemple de Teutsinde nous montre que les intentions de l'Evêque de Tours furent mal suivies sur ce dernier article.

Apud. Mabill. de Re Diplom. l. 6. p. 487 & in Appent. 2. Annal.

Missionnaires François & Anglois en Allemagne.

Pendant que la discipline Ecclésiastique tomboit ainsi dans les Gaules, il se formoit une fervente Eglise dans la Germanie par les travaux de plusieurs saints Missionnaires François & Anglois. S. Rupert ou Robert, François de naissance, fut un des premiers Ouvriers que le Pere de famille envoya travailler à cette vigne. Il fixa d'abord le Siége de son Episcopat à Wormes: mais les Infideles qui restoient encore en grand nombre dans cette ville, vinrent à

Vit. Ruperti ap. Boll 27 Martii.

S. Rupert ou Robert.

Vide Pagi ad ann. 692. n. 8.

Vers l'An 718. bout de le chasser. Théodon II Duc de Baviere l'ayant appris, lui députa des Seigneurs de sa Cour, pour l'inviter à venir lui annoncer le Royaume de Dieu. Robert lui envoya d'abord quelques-uns de ses Prêtres, pour préparer les voies du Seigneur; & les ayant suivis peu de temps après, il eut la consolation de baptiser le Duc avec un grand nombre de Courtisans, & de personnes du peuple. Ensuite descendant le Danube, il prêcha la foi dans tout le Norique jusqu'à la basse Pannonie, convertit une grande multitude d'Idolâtres à Lork, & établit son Siége Episcopal dans la ville nommée alors Juvanie, aujourd'hui Saltzbourg.

Le Duc Théodon recommanda en mourant à son fils Théodebert de protéger le saint Evêque dans ses travaux Apostoliques. Rupert voyant la Moisson croître sous les mains des Ouvriers, retourna chercher du secours dans sa patrie, & en ramena douze compagnons avec une sienne niéce nommée Erndrude, pour laquelle il fit bâtir près de Saltzbourg un Monastere aujourd'hui appellé Nunnberg, c'est-à-dire le Mont des Nonnes. Le saint Evêque mourut saintement à Juvanie, après avoir célébré la Messe le jour de Pâque, qui cette année étoit le 27 de Mars: ce qui désigne l'an 718. Il fut enterré dans la Basilique de saint Pierre & de saint Paul, qu'il avoit fait bâtir pour sa Cathédrale. Avant que de mourir il avoit désigné Vital son successeur, & prédit à sa niéce Erndrude qu'elle ne lui surviroit pas long-temps, comme il arriva en effet. Elle est honorée le 30 de Juin.

Vit. secunda Ruperti apud Boll. 27 Mart.

La France fournit en même-temps un autre Apôtre à l'Allemagne dans la personne de saint Corbinien natif de Châtres, à six lieuës de Paris. Il eut dès sa jeunesse un grand attrait pour la solitude ; & ce fut pour le suivre, qu'il s'enferma dans une Cellule auprès de l'Eglise de saint Germain de Châtres. Il n'y vivoit que des aumônes des Fideles, donnant lui-même aux pauvres tout ce qui excédoit son nécessaire. Sa réputation s'étendit en peu de temps dans toute la Gaule ; ensorte que Pépin qui vivoit encore alors, l'envoya visiter par un Seigneur, & se recommanda à ses prieres. Corbinien ayant ainsi passé quatorze ans, voulut se dérober aux honneurs que lui attiroit sa vertu. Il se rendit à Rome, où après avoir fait sa priere devant la Confession de saint Pierre, il alla se jetter aux pieds du Pape. C'étoit Grégoire II, si nous en croyons Aribon Auteur de la Vie de saint Corbinien. L'humble Solitaire lui rendit compte des motifs qui lui avoient fait quitter sa solitude. Le Pape en fut édifié : mais ayant reconnu dans l'entretien ses talens & sa vertu, il ne jugea pas devoir laisser cette lumiere sous le boisseau, & lui declara qu'il vouloit l'ordonner Evêque. Ce fut un coup de foudre pour Corbinien, qui n'étant venu de si loin que pour fuir les honneurs, se vit obligé par obéïssance d'accepter cette dignité. Le Pape lui donna aussi le *Pallium*, avec une Commission du saint Siége, pour prêcher partout la parole de Dieu.

Vers l'An 718.

S. Corbinien sa vie solitaire.

Vita S. Corbin. ab Aribone Frising. ap. Suri. 8. Sept.

Corbinien revint dans la Gaule, & y exerça avec de grands fruits le Ministere de la Parole, pour le-

Son Apostolat dans la Gaule.

Vers l'An 718.

quel il avoit en effet un rare talent. Le Duc Charles (*a*) ſur les merveilles qu'on lui rapporta du nouveau Miſſionnaire, voulut le voir, & le manda à ſa Cour. Corbinien en y allant trouva ſur ſon chemin un voleur nommé Adalbert, que les Miniſtres de la Juſtice conduiſoient au ſupplice. Le ſaint Evêque deſcendit auſſi-tôt de cheval, & les conjura de lui accorder la vie de ce malheureux, ou du moins d'en ſuſpendre l'exécution juſqu'à ce qu'il eût demandé ſa grace au Prince. Voyant qu'il ne pouvoit obtenir aucun délai; il s'approcha du criminel, & ayant fait écarter les aſſiſtans, il lui fit faire une Confeſſion générale de tous les pechés qu'il avoit commis pendant ſa vie, en penſées, paroles & actions. C'eſt ainſi que s'exprime Aribon Auteur du huitiéme ſiécle; & c'eſt un exemple bien marqué de la Confeſſion auriculaire, même des pechés ſecrets. Le voleur lui ayant donné de grandes marques de repentir, Corbinien lui fit le ſigne de la Croix ſur la tête & la poitrine, & remonta auſſi-tôt à cheval pour continuer ſon voyage en diligence. Il ne put ſe rendre à la Cour que le lendemain au ſoir. La premiere choſe qu'il fit en y arrivant, fut de ſe jetter aux pieds du Duc, pour lui demander le corps du criminel en quelque état qu'il fût. Charles l'accorda volontiers; & ce malheureux, quoique pendu depuis trois jours, fut trouvé plein de vie, & amené à la Cour, où l'on ne pouvoit ſe laſſer de le voir. La

S Corbinien reſſuſcite un homme pendu depuis trois jours.

(*a*) Aribon qui a écrit la Vie de S. Corbinien, dit que ce fut Pépin qui le manda à ſa Cour. Mais comme il aſſûre auſſi que ce fut Grégoire II qui l'ordonna Evêque, & qu'il ne fit ce voyage qu'après ſon Ordination; il eſt certain que Pépin étoit mort alors. Ainſi Aribon a mis Pépin pour Charles, ou Grégoire II pour Conſtantin.

grace fit en même-temps en lui un autre miracle, non moins surprenant : car sa vie fut dans la suite aussi édifiante qu'elle avoit été scandaleuse par le passé ; & il se fit le disciple de celui qui l'avoit délivré de la mort.

Vers l'An 718.

S. Corbinien fait un second voyage à Rome.

Comme un miracle si notoire attiroit à saint Corbinien de nouveaux honneurs, il se retira pour les éviter, dans son ancienne Cellule de Châtres. On ne l'y laissa pas tranquille, & peut-être d'ailleurs avoit-il quelque scrupule de ne plus vâquer au Ministere dont il avoit été chargé. Quoiqu'il en soit, il fit un second voyage à Rome, pour prier le Pape de le décharger de l'Episcopat, & de lui permettre de vivre à Rome du travail de ses mains, sous la protection de saint Pierre. Il prit des chemins détournés par l'Allemagne, afin d'éviter le concours & les respects des peuples. Mais la vertu s'attire partout les honneurs qu'elle craint. Le Duc Théodon nouvellement converti par saint Rupert, connut son mérite ; & un de ses fils, nommé Grimoald, s'efforça de le retenir dans ses Terres. Corbinien crut devoir continuer sa route ; & il fut reçu avec distinction du Roi des Lombards. Dès qu'il fut arrivé à Rome, il exposa au Pape Grégoire II les raisons qui lui faisoient souhaiter d'être dechargé du Ministere Evangelique ; & il le conjura de lui accorder quelque morceau de terre dans quelque bois écarté, qu'il pût cultiver de ses mains. Grégoire assembla à ce sujet son Clergé, & les Evêques qui se trouverent à Rome. Ils furent tous d'avis que Corbinien devoit retourner travailler à la vigne du

Vers l'AN 718.

Le Pape oblige Corbinien de reprendre les fonctions de l'Apostolat.

Seigneur. Alors le Pape l'ayant fait entrer dans l'Assemblée, il se soûmit avec humilité aux nouveaux ordres qu'on lui donna, & reprit sa route par l'Allemagne.

Grimoald avoit envoyé ordre sur les passages qu'on ne laissât pas passer outre le Serviteur de Dieu, qu'il n'eût promis de le venir trouver. Corbinien obéït; mais avant que d'arriver à la Cour du Prince, il lui fit dire qu'il ne le verroit pas, qu'il n'eût chassé la veuve de son frere Théodoald, qu'il avoit épousée contre les Canons. Elle se nommoit Piltrude, & sa rare beauté lui donnoit un empire absolu sur le cœur de Grimoald. Il ne pouvoit se déprendre de ses charmes: elle vouloit encore moins le quitter; & le feu de la passion réciproque sembloit tirer une nouvelle vivacité des obstacles. Le saint Evêque voyant qu'il ne pouvoit leur persuader de se séparer, refusa constamment de les voir pendant quarante jours: mais il ne cessa de prier pour eux, & de leur faire donner les avis convenables Au bout de ce temps le Seigneur le consola. Grimoald & Piltrude lui firent dire qu'ils étoient disposés à faire pénitence, & à rompre leur mariage incestueux. Alors il les fit venir en sa présence, & après qu'ils eurent confessé humblement leurs pechés, il leur imposa la pénitence, fit sur eux le signe de la Croix, & mangea ensuite avec eux.

Corbinien oblige le Duc Grimoald de rompre un mariage incestueux.

S. Corbinien fixe son Siége à Frisingue.

Saint Corbinien fixa son Siége à Frisingue, sur la petite riviere de Mosach, proche l'Isere. Il ne s'y occupoit qu'à extirper les restes de l'Idolâtrie, lorsque Piltrude qui se repentoit déja d'avoir fait peni-

rence, & de s'être séparée de Grimoald, suscita au saint Evêque des persécutions qui l'obligerent de se retirer à Mais dans le Tyrol, sous la protection de Luitprand Roi des Lombards.

Vers l'AN 718.

Dieu se servit des armes des François, pour punir l'inconstance de Grimoald & de Piltrude. Le Duc Charles ayant porté la guerre en Baviere l'an 725, Grimoald perdit ses Etats & la vie, & Piltrude fut emmenée en France avec sa niéce Sonnichilde, que le Duc Charles épousa après la mort de Rotrude sa premiere femme. Ce qui n'empêcha pas que Piltrude ne fût ensuite chassée de France, & reduite à une telle indigence, qu'à peine avoit-elle un âne pour lui servir de monture. Les enfans de Grimoald furent même exclus de sa succession. Hucbert son neveu qui lui succéda, commença par rappeller avec honneur saint Corbinien à Frisingue, où ce saint Evêque mourut saintement vers l'an 730. Comme il avoit eu révélation du jour de sa mort, il fit préparer le bain, s'y lava le corps: puis s'étant revêtu des habits Pontificaux, il célébra la sainte Messe pour se donner lui-même le Viatique. Après quoi étant rentré dans sa maison, il demanda un peu de vin, & en ayant goûté, il fit le signe de la Croix sur son front, & rendit ainsi son esprit, sans qu'il parût avoir été malade.

Cont. Freg. c. 108.
Vit. Corbiniani.

Mort de S. Corbinien.

Quoiqu'il eût ordonné qu'on l'enterrât dans l'Eglise de saint Valentin de Mais, il fut d'abord enterré à Frisingue: mais les pluies continuelles qui suivirent sa mort pendant trente jours, firent craindre qu'il ne fût irrité de ce qu'on n'avoit pas exécuté

Vers l'An 718.

ſa derniere volonté. On transféra donc ſon corps à Mais, d'où il fut enſuite rapporté à Friſingue par l'Evêque Aribon, qui fut ſon ſucceſſeur après Erembert & Joſeph, & qui a écrit ſa Vie. Il ſe fit grand nombre de miracles aux deux Tranſlations. On célébre la Fête de ſaint Corbinien le huitiéme de Septembre.

Miſſionnaires Anglois travaillent en Friſe ſous la protection des Princes François.

Tandis que ſaint Rupert & ſaint Corbinien cultivoient ainſi la Baviere & les Provinces voiſines; de zélés Miſſionnaires Anglois ne travailloient pas avec moins d'application à la converſion des Friſons & des autres peuples de la Germanie, ſous la protection des Princes François. Car la politique ou l'amour de la Religion porta le Duc Charles à accorder à ſaint Willebrord & aux hommes Apoſtoliques qui travailloient ſous ſes ordres, les mêmes ſecours que leur avoit donnés ſon pere Pépin. Il ne fallut rien moins qu'un ſi puiſſant protecteur pour empêcher Ratbode, ce Duc de Friſe, dont nous avons parlé, de ſe porter aux dernieres violences contre les Ouvriers Evangéliques : mais la mort de Ratbode arrivée l'an 719, laiſſa une libre carriere aux progrès de l'Evangile. Saint Willebrord reçut alors un puiſſant renfort dans la perſonne d'un Anglois nommé Vinfrid, plus connu ſous le nom de ſaint Boniface, qui lui fut donné dans la ſuite.

Commencemens de S. Boniface, nommé alors Vinfrid.
Othlon Vit. Bonifac.

Vinfrid nâquit en Angleterre vers l'an 680 au païs de Weſtſex, c'eſt-à-dire des Saxons Occidentaux, & entra fort jeune dans un Monaſtere qui a été l'origine de la ville d'Exceſter. Il paſſa enſuite

en

Vers l'An 718.

en celui de Neutcelle, où il fit de grands progrès dans les Lettres & dans la piété sous la conduite de l'Abbé Vinbert, qui le fit ordonner Prêtre à l'âge de trente ans. Vinfrid étoit déja renommé dans toute l'Angleterre pour ses rares talens, lorsqu'il se sentit inspiré de les consacrer au salut des Infideles dans la Frise. Il y arriva l'an 716, dans des circonstances peu favorables. La guerre étoit allumée entre le Duc Charles & le Duc Ratbode; & il fut impossible au Missionnaire de faire entendre sa voix parmi le bruit des armes. Il repassa donc en Angleterre, où il fut élu Abbé de son Monastere. Cette charge prescrivoit des bornes trop resserrées à son zéle, il s'en démit peu de temps après, c'est à dire l'an 718, entre les mains de Daniel Evêque de Winchester, & reprit le dessein d'aller travailler au salut des Idolâtres. Mais afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur sa Mission, il voulut la faire autoriser par le saint Siége; & il partit pour Rome cette même année, malgré la rigueur de l'Hyver, & les larmes de ses Moines, qui vouloient le retenir.

Il va prêcher en Frise.

S. Boniface va à Rome.

Le saint Pape Grégoire II qui occupoit alors la Chaire de saint Pierre, le reçut avec bonté, & lui demanda s'il avoit des lettres de son Evêque, qui rendissent témoignage de sa conduite : ce qui fait voir que l'usage recommandé par tant de Canons aux Clercs & aux Moines, de ne point entreprendre de longs voyages sans des lettres de leur Evêque, subsistoit encore (a). Boniface tira deux lettres de

Villibald. Vit. Bonif.

(a) Nous avons dans Marculfe une Formule de ces lettres de recommandation, que les Evêques donnoient à ceux de leurs Diocésains, qui faisoient le pélerinage de Rome. *L. 1. Form. 94.*

Vers l'An 718.

Epist. 51. inter Bonif.

l'Evêque Daniel, l'une cachetée, adressée au Pape, & l'autre qui étoit adressée à tous les Fideles, pour les exhorter à exercer l'hospitalité à l'exemple d'Abraham & de Lot envers le Prêtre Vinfrid. Le Pape ayant lû ces lettres, marqua beaucoup d'estime & d'amitié au S. Missionnaire, le retint à Rome pendant l'Hyver, & eut avec lui de fréquens entretiens. En le congédiant, il lui donna par un écrit, en forme de lettre, une ample & honorable Commission de prêcher l'Evangile à toutes les Nations Infideles. Après un exorde à la loüange de l'homme Apostolique, cette Commission est conçuë en ces termes:

Commission donnée à S. Boniface de prêcher l'Evangile.

« Au *(a)* nom de la Trinité indivisible, & par « l'autorité inébranlable de saint Pierre Prince des « Apôtres, dont nous sommes chargés de gouver- « ner le Siége & d'enseigner la doctrine, Nous vous « commandons & donnons Commission d'annoncer « les Mysteres du Royaume de Dieu à toutes les Na- « tions Infideles où vous pourrez pénétrer, animé « du feu sacré que Jesus-Christ est venu apporter, « & dont vous paroissez brûler. Au reste, Nous vou- « lons que dans l'administration du Sacrement pour « initier à la foi ceux qui croiront, vous suiviez la « Formule prescrite par les Rituels de nôtre Siége « Apostolique. » La lettre est datée du 15 de Mai, Indiction seconde, la troisiéme année de l'Empire de Leon (l'Isaurien) c'est-à-dire, de l'an 719. Le Pape

Ep. 118 inter Bonifacianas.

(a) Comme cette Commission dans l'Inscription est marquée adressée au Prêtre Boniface, quelques-uns croyent que le Pape changea deslors le nom de Vinfrid en celui de Boniface. Mais ce titre a été mis sans doute par celui qui a recüeilli les Lettres de ce Saint; parce qu'il ne fut plus gueres connu que sous le nom de Boniface. Car l'Auteur contemporain de la Vie de S. Boniface assûre qu'on ne lui donna ce nom qu'à son Ordination.

prend dans l'Inscription le titre de *Serviteur des serviteurs de Dieu.*

Vers l'An 719.

Vinfrid remplit par son zéle & par ses talens l'étenduë de la Mission qu'il avoit reçuë. Il alla d'abord prêcher en Thuringe, où la Religion étoit dans un triste état. De là il passa en Frise, pour aider saint Willebrord à récüeillir l'abondante moisson qu'on pouvoit y faire depuis la mort de Ratbode. Il y travailla trois ans sous les ordres de Willebrord, qui fut si charmé des talens du nouvel Apôtre, qu'il voulut l'ordonner Evêque d'Utrecht en sa place. Il lui fit à ce sujet les instances les plus pressantes : mais Vinfrid s'en excusa sur ce qu'il étoit trop jeune, n'ayant pas encore cinquante ans, & sur ce qu'ayant reçu sa Mission du Pape pour prêcher la Foi aux peuples Barbares, il ne pouvoit accepter l'Episcopat sans un ordre du saint Siége. *C'est pourquoi*, lui dit-il, *je vous conjure de me laisser aller vers les Nations ausquelles j'ai été envoyé.* Willebrord lui donna sa bénédiction, & Vinfrid en se dérobant aux honneurs, alla chercher de nouveaux travaux dans l'intérieur de la Germanie.

S. Boniface nommé alors Vinfrid prêche dans la Thuringe & dans la Frise.
Villbaldus Vit. S. Bonif.

En y allant, il visita le Monastere de Pfaltz bâti proche de Tréves par la Princesse Adele, fille de Dagobert II, laquelle en étoit Abbesse (a). Elle le

(a) Il paroît difficile de fixer l'époque de l'arrivée de S. Boniface au Monastere de la Princesse Adele, à qui il rendit visite en allant dans la Hesse. S. Ludger dans la Vie de S. Grégoire d'Utrecht, dit que S. Boniface alla dans la Hesse & dans la Turinge, après avoir demeuré treize ans dans la Frise: mais il me paroît que c'est une faute de Copiste, & qu'il faut lire *trois ans*, comme le marque en effet Villebaud dans la Vie de S. Boniface. D'ailleurs S. Grégoire avoit environ quinze ans, lorsqu'il s'attacha à S. Boniface qui alloit en Hesse. Or saint Grégoire mourut âgé de près de 70 ans, au plûtard l'an 776, & par conséquent il a dû s'être fait disciple de S. Boniface l'an 721 ou 722. Le P. Mabillon place le premier voyage de S. Boniface en Frise l'an 715; & il met en-

Mabil. t. 2. Ann. p. 41 & 172.

Vers l'An 721.

reçut avec toutes les marques de charité & d'estime, & le fit manger à sa table. Le saint Missionnaire voulut de son côté pendant le repas lui donner la nourriture spirituelle par l'explication des saintes Ecritures. Il fit chercher un lecteur. Un petit-fils d'Adéle, nommé Grégoire, se présenta, qui n'avoit alors que quatorze ou quinze ans. Il ne faisoit que sortir des Ecoles du Palais; & il étoit venu voir à Pfaltz l'Abbesse sa grand-mere. Il étoit fils d'Albéric qui est apparemment ce fils de la Princesse Adéle, qui fut ressuscité par sainte Gertrude, comme nous l'avons dit. On lui donna un livre; & ayant reçu la bénédiction, il lut couramment. Vinfrid, c'est-à-dire saint Boniface lui dit: « Vous lisez bien, mon fils, si « vous entendez ce que vous lisez. » Il répondit qu'il sçavoit bien lire, & voulut recommencer. Vinfrid lui repliqua: « Ce n'est pas, mon fils, ce que je veux « dire: je demande que vous m'expliquiez dans la « langue de vos parens ce que vous avez lû. » Grégoire avoüa qu'il n'étoit pas assez habile pour le faire.

Commencemens de S. Grégoire d'Utrecht.

Ludger. V. t. S. Gregor. ap. Surium 25 Augusti.

Alors Vinfrid expliqua la lecture; & le jeune homme fut si vivement touché de son discours, que dès qu'il fut fini, il dit à l'Abbesse son ayeule qu'il vouloit suivre le saint homme, pour apprendre sous lui les saintes Ecritures. L'Abbesse rejetta bien loin cette proposition. Elle lui dit qu'elle ne connoissoit pas cet étranger, & qu'elle ne sçavoit où il alloit. Grégoire persista, & dit à sa grand-mere que si elle ne vouloit pas lui donner un cheval pour sui-

Grégoire se fait disciple de S. Boniface.

suite qu'il alla au Monastere d'Adele la treiziéme année après sa premiere arrivée, *c'est-à-dire*, ajoûte-t'il, *l'an* 722, la contradiction où il tombe se fait assez sentir.

vre le ſaint Miſſionnaire, il le ſuivroit à pied. Adele qui craignit de s'oppoſer aux vûës de la Providence ſur ſon petit-fils, lui donna des ſerviteurs & des chevaux pour ſuivre l'homme de Dieu. Ce furent les commencemens de la ſainteté de Grégoire, depuis Adminiſtrateur de l'Egliſe d'Utrecht. L'AN 722

Comme ce jeune Seigneur avoit été nourri délicatement, & d'une maniere convenable à ſa haute naiſſance, il eut beaucoup à ſouffrir dans cette premiere Miſſion qu'il fit avec ſaint Boniface. Le païs étoit ruïné par les guerres, & dépourvû de toutes les commodités de la vie. Les Miſſionnaires eurent beaucoup de peine à y ſubſiſter, même en travaillant de leurs mains. Mais le jeune Grégoire ſoûtint ces premieres épreuves avec un courage capable de confondre ceux qui avoient vieilli dans les travaux de la vie Apoſtolique.

Miſſion de S. Boniface dans la Heſſe.

Ce fut alors que Vinfrid alla porter la lumiere de l'Evangile aux Heſſiens qui étoient encore dans les ténébres de l'Idolâtrie. Les fruits répondirent à ſes travaux, & le conſolerent de ce qu'il avoit ſouffert. Il eut la conſolation de baptiſer en peu de temps pluſieurs mille de ces Idolâtres. Il envoya à Rome un de ſes Diſciples pour rendre compte au Pape des ſuccès de cette Miſſion, & pour lui demander des inſtructions ſur quelques articles. Le Pape dans ſa réponſe, après l'avoir félicité des bénédictions que Dieu répandoit ſur ſes travaux, lui témoigna qu'il auroit ſouhaité de le voir. Il n'en fallut pas davantage : le ſaint Miſſionnaire prit les deſirs du Souverain Pontife pour des ordres, & fit un ſecond voyage à Ro-

L'AN 723. me, accompagné d'un grand nombre de ses Disciples. En y arrivant, il alla faire sa priere dans l'Eglise de saint Pierre : puis il alla loger à l'Hôpital.

Il fait un second voyage à Rome.

Grégoire II ayant sçu son arrivée, ne différa pas de lui donner audience. Comme ce saint Pape brûloit d'un zéle ardent pour la propagation de la foi, il crut qu'il ne pourroit rien faire de plus avantageux aux Missions de la Germanie, que d'élever à l'Episcopat un si digne Ouvrier. C'est pour cela qu'en conférant avec lui dans la Basilique de saint Pierre, il lui demanda compte de sa foi sur la Trinité & sur les autres Mysteres de la Religion : non qu'il doutât de la Catholicité de Vinfrid ; mais il vouloit suivre en cela la discipline de l'Eglise Romaine ; & il étoit persuadé qu'on ne peut prendre trop de précautions, pour s'assûrer de la saine doctrine de ceux qui sont chargés de l'enseigner aux autres. Vinfrid dit au Pape qu'il s'expliqueroit mieux par écrit que de vive voix, & il demanda quelque temps pour composer une Profession de foi détaillée. Il la présenta peu de jours après au Pape, lequel en ayant été satisfait, le fit appeller à une seconde audience dans l'Eglise de Latran. Après un fort long entretien qui roula sur la maniere de convertir les Idolâtres, le saint Pape lui déclara qu'il avoit résolu de l'élever à l'Episcopat.

Villibald.

Vinfrid craignit de résister à la volonté de Dieu, s'il réfusoit une dignité, qui en lui imposant une nouvelle obligation de travailler au salut des Idolâtres, le mettoit en état de le faire avec plus de fruit. Le Pape l'ordonna Evêque le trentiéme de Novem-

Il est ordonné Evêque.

bre jour de saint André, l'an 723, & changea son nom barbare de Vinfrid en celui de Boniface, que nous lui donnerons dans la suite. Dans la cérémonie de l'Ordination, ou immédiatement après, il prêta au Pape le serment suivant, qu'il avoit signé de sa main, & qu'il mit ensuite sur le Corps de saint Pierre, ce qui montre qu'il fut ordonné dans l'Eglise de ce saint Apôtre. En voici la teneur.

L'AN 723

Serment que S. Boniface prêta au Pape à son Ordination.

T. 1. Concil. Gal.. 512.

« Au nom du Seigneur Dieu Nôtre-Seigneur » Jesus-Christ, la sixiéme année du regne de l'Em- » pereur Leon, la quatriéme de son fils Constantin, » Indiction sixiéme (*a*) : Je Boniface, Evêque par » la grace de Dieu, promets à vous, saint Pierre » Prince des Apôtres, & à vôtre Vicaire (*b*) le bien- » heureux Pape Grégoire, aussi-bien qu'à ses Suc- » cesseurs, par l'indivisible Trinité, & par vôtre sa- » cré Corps, de conserver toûjours la pureté de la » foi Catholique dans l'unité d'une même créance, » à laquelle il est hors de doute que le salut de tous » les Chrêtiens est attaché : Que je ne me laisserai ja- » mais aller à rien entreprendre contre l'unité de » l'Eglise universelle ; mais que j'aurai toûjours une » entiere fidélité, un sincere attachement pour vous » & pour les intérêts de vôtre Eglise, à qui le Sei- » gneur a donné la puissance de lier & de délier, & à » vôtre susdit Vicaire & à ses Successeurs : Que je » n'aurai jamais aucune Communion avec les Evê- »

(*a*) La sixiéme Indiction étoit passée depuis le mois de Septembre : ainsi il faut lire *la septiéme Indiction*. On croit qu'il s'est aussi glissé une faute dans le nombre des années de Leon.

(*b*) Le Pape est quelquefois nommé le Vicaire de Jesus-Christ, & quelquefois le Vicaire de S Pierre.

L'AN 723 « ques que je verrai s'écarter des routes anciennes, « tracées par les Saints Peres : que si je puis, je les « en empêcherai; sinon, que je les dénoncerai au Pa- « pe mon Seigneur. Si je fais ou attente quelque « chose contre cette promesse; que je sois trouvé « coupable au jugement de Dieu, & que je reçoive « le châtiment d'Ananie & de Saphire, qui ont vou- « lu vous en imposer. Moi Boniface, petit Evêque, « ai signé de ma main le Formulaire de cette pro- « messe, & la mettant sur le sacré Corps de S. Pierre, « comme, il est prescrit, ai prêté ce serment, que je « promets de garder. » On voit par la teneur de cette promesse, que l'union avec l'Eglise Romaine doit être regardée comme le Sceau de la Catholicité.

Le Pape Grégoire en congédiant saint Boniface, lui donna un Recüeil des Canons qui devoient lui servir de regle, & deux lettres de recommandation. La premiere, est adressée à Charles Duc des François, avec cette Inscription : *Au Seigneur & nôtre glorieux Fils, le Duc Charles* (a). Le Pape lui donne avis qu'il a ordonné Evêque Boniface, dont il fait l'éloge, & qu'il l'envoye prêcher la Foi aux peuples de la Germanie. « C'est pourquoi, dit-il, nous le recom- « mandons très-particuliérement à vôtre bienveil- « lance, & nous vous prions de l'aider dans tous ses « besoins, & de le défendre contre tous les ennemis, « sur lesquels le Seigneur vous donne la victoire. »

Lettre de Grégoire II à Charles Martel.

La seconde Lettre étoit adressée aux Evêques,

(a) Le P. Daniel dit que l'Inscription de la lettre du Pape est conçuë en ces termes, *Au Duc Charles Maire du Palais*, qu'il rapporte en caracteres italiques. Mais il a pris le titre que le P. Sirmond dans son édition des Conciles a donné à cette Lettre, *Epistola Gregorii ad Carolum Ducem Domus regiæ Francorum*, pour l'Inscription même du Pape, qu'on lit ainsi : *Domino glorioso filio Carolo Duci, Gregorius Papa.*

aux

aux Prêtres, aux Diacres, aux Ducs, aux Gouverneurs (*a*) des villes, aux Comtes, & à tous les Chrêtiens. Après leur avoir recommandé dans les termes les plus pressans de protéger Boniface, & de pourvoir à tous ses besoins; « Si quelqu'un, dit le Pape, » ce qu'à Dieu ne plaise, vient à s'opposer à ses tra- » vaux, & à le troubler dans son Ministere, lui & ses » successeurs dans l'Apostolat, qu'il soit frappé d'A- » nathéme par la sentence divine, & demeure sujet » à la damnation éternelle. » La lettre est datée du premier de Décembre, c'est-à-dire du lendemain de l'Ordination de saint Boniface, de l'Indiction sixiéme, & de la septiéme année de l'Empereur Leon. Mais ces dates sont encore ici défectueuses, & ne s'accordent pas (*b*).

L'AN 723

Lettre de Grégoire II, adressée à tous les Fideles pour leur recommander S. Boniface.

Grégoire II écrivit une troisiéme lettre du même jour au Clergé & au peuple de Thuringe, par laquelle en leur marquant qu'il a ordonné Boniface pour être leur Evêque, ainsi qu'ils l'avoient souhaité, il leur notifie les ordres qu'il lui a donnés pour le gouvernement de cette Eglise, afin d'autoriser sa conduite sur ces articles.

Lettre de Grégoire II au Clergé & au peuple de Thuringe.

Nous lui avons récommandé, dit-il, de ne pas » faire d'Ordinations illicites, & de ne pas admettre » aux Ordres sacrés celui qui seroit Bigame, ou qui » auroit épousé une femme qui n'étoit pas Vierge; »

Epist. Greg. II t. 1. Conc. Gall. p. 514.

(*a*) Il y a dans le texte de la lettre *Castaldis*. C'est un terme de la basse latinité, qui signifie le Gouverneur d'un Château, un Châtellain

(*b*) Le P. Chifflet dans son Histoire de l'Abbaye de Tournus, p. 253, rapporte plusieurs exemples pour montrer que dès le neuviéme siécle on ne commençoit souvent l'Indiction qu'avec l'année. Ces lettres de Grégoire II pourroient prouver de même qu'on suivoit quelquefois cet usage dès le huitiéme siécle; & alors tout s'accorderoit dans les dates. Mais ce qui nous empêche de prendre ce parti, c'est que plusieurs siécles encore après les Papes ont constamment commencé l'Indiction au mois de Septembre.

L'AN 273 « non plus que ceux qui ne ſeroient pas lettrés, qui « auroient fait pénitence publique, qui auroient « quelque défaut notable en quelque partie de leur « corps, qui ſeroient attachés au Barreau, ou ſujets « à quelque ſervitude, & diffamés par quelque en- « droit. Quant aux Africains qui prétendroient « être promûs aux Ordres ſacrés, qu'il ſe donne de « garde de les y admettre; parce que quelques uns « d'eux ſont Manichéens, & qu'on en a ſouvent « trouvé d'autres qui avoient été rebaptiſés. Qu'il « ne diminuë en rien, mais qu'il tâche plûtôt d'aug- « menter le patrimoine des Egliſes, auſſi bien que « tout ce qui ſert au ſacré Miniſtere & à l'ornement « des Autels. Que du revenu de l'Egliſe & des Obla- « tions des Fideles il faſſe quatre parts; qu'il en gar- « de une pour lui, qu'il diſtribuë la ſeconde aux « Clercs, que la troiſiéme ſoit pour les Pauvres « & les Pélerins, & la quatriéme, pour les ré- « parations des Egliſes. Qu'il faſſe les Ordinations « des Prêtres & des Diacres ſeulement aux jeûnes du « quatriéme, du ſeptiéme & du dixiéme mois; au « commencement & au milieu du Carême, le ſame- « di au ſoir; & que hors le cas de néceſſité, il n'ad- « miniſtre le Baptême qu'à Pâque & à la Pentecôte. »

On voit par cette lettre quelles étoient encore alors les Regles de la Diſcipline en vigueur dans l'Egliſe Romaine, touchant les Ordinations & l'emploi des biens Eccléſiaſtiques. On rapporte environ au même temps trois autres lettres du même Pape, qui ſont ſans date. Il adreſſe la premiere à quelques Seigneurs de Thuringe, pour les féliciter de leur

constance dans la Foi malgré les sollicitations des Idolâtres, & les exhorter à suivre les instructions de Boniface qu'il leur envoye pour être leur Evêque.

L'AN 723

Quelques autres lettres du Pape Grégoire II.

T. 1. Conc. Gall. p. 515.

La seconde est écrite au peuple de Thuringe. « Nous vous avons envoyé, dit le Pape, nôtre Frere le très-saint Evêque Boniface, pour vous baptiser, & vous enseigner la Foi de Jesus-Christ. » Obéissez-lui en tout... Faites bâtir une maison » où vôtre Pere & vôtre Evêque puisse demeurer, » & des Eglises où vous puissiez prier. »

La troisiéme lettre est adressée aux Altsaxons, c'est-à-dire, en langue Tudesque, aux anciens Saxons. Le Pape les exhorte paternellement à renoncer à l'Idolâtrie, à demeurer fermes dans la Religion Chrêtienne, que plusieurs d'eux avoient embrassée; & il leur marque qu'il leur envoye l'Evêque Boniface pour les consoler, & pour les instruire de la foi en Jesus-Christ.

Saint Boniface muni de toutes ces lettres retourna à sa Mission par la Gaule, & présenta la lettre du Pape au Duc Charles, qui la reçut avec respect. Ce Prince écrivit en conséquence une lettre circulaire aux Evêques, aux Ducs, aux Comtes & aux autres Officiers de sa dépendance, pour leur notifier qu'il avoit pris l'Evêque Boniface sous sa protection, & pour défendre à qui que ce fût de le troubler dans ses fonctions.

Charles-Martel protege S. Boniface.

Epist. Caroli t. 1 Concil. Gall. p. 517.

Boniface repassa ensuite chez les Hessiens, pour y achever l'œuvre du Seigneur, si heureusement commencée. Il confirma les Néophytes dans la Foi par l'imposition des mains, & s'appliqua à abolir les

S. Boniface prêche dans la Hesse.

L'AN 724 restes du Paganisme. Il y avoit à Geismar, qui est aujourd'hui une ville de la Hesse, un arbre d'une grandeur extraordinaire, qu'on nommoit *le Chêne de Jupiter* (a), & qui étoit l'objet de plusieurs superstitions: Boniface entreprit de l'abbattre. Les Payens qui étoient présens, invoquerent leur Dieu contre le saint Missionnaire; & ils ne doutoient pas que sa vengeance n'éclatât contre lui. Mais l'arbre tomba presque aux premiers coups dont il fut frappé, & se fendit en quatre parties: ce qui acheva de détromper les Idolâtres. Saint Boniface se servit du bois de cet arbre pour construire un petit Oratoire en l'honneur de saint Pierre, comme pour faire un trophée à Dieu des dépouilles même du Démon.

Villebaldus Vita Bonif. c. 8.

S. Boniface prêche dans la Thuringe.

Ayant ainsi purgé la Hesse, il alla dans la Thuringe, désolée alors par la Tyrannie de ses Ducs, Théobalde & Hédenes: ensorte qu'une grande partie de cette Province s'étoit soûmise aux Princes Idolâtres des Saxons, & avoit embrassé leur Religion. Il s'étoit aussi élevé parmi les Chrêtiens de faux Docteurs plongés dans tous les désordres de l'impudicité. Boniface les confondit, & les décrédita en les démasquant. Pour ôter toute autorité aux Chefs de l'erreur, il n'y a souvent qu'à les faire connoître, & qu'à lever aux yeux du peuple qu'ils séduisent, le voile de l'hypocrisie, sous lequel ils cachent leurs désordres. Par là Boniface fit en peu de temps refleurir la Foi dans cette Province. Il bâtit même des Eglises & des Monasteres en divers endroits.

(a) Le Sr. Baillet dans la Vie de S. Boniface, dit qu'on nommoit cet arbre *la force de Jupiter*, parce qu'il y a dans le texte latin *Robur Jovis*. Ignoroit-il que *Robur*, en parlant d'un arbre, signifie un Chêne, & que le Chêne étoit consacré à Jupiter.

L'AN 724.

Mais les ſuccès d'un Ouvrier Evangelique ne manquent gueres d'exciter la jalouſie de ceux qui travaillent dans le champ voiſin, & qui veulent quelquefois recüeillir les fruits d'une terre qu'ils n'ont pas enſemencée : c'eſt ce que Boniface ne tarda pas d'éprouver.

S. Boniface eſt troublé dans ſes fonctions.

Un Evêque du voiſinage, qu'on croit être celui de Cologne, après avoir négligé de défricher les terres où travailloit le nouvel Apôtre, prétendit, quand il les vit ſi bien cultivées, qu'elles étoient de ſon Diocéſe. Boniface crut que le bien de la Miſſion l'obligeoit de ſoûtenir ſes droits. Il eut recours au Pape; & en lui rendant compte des progrès de l'Evangile, il l'inſtruiſit des contradictions qu'il avoit à eſſuyer. Grégoire lui fit une réponſe obligeante, où après l'avoir félicité du fruit de ſes travaux, il l'exhortoit à ne point ſe laiſſer intimider par les menaces des hommes; mais à mettre toute ſa confiance au Seigneur, qui ne manque pas de benir les droites intentions de ſes ſerviteurs. Il ajoûtoit: « Quant à l'Evêque qui a négligé de prêcher » la Foi à cette nation, & qui prétend aujourd'hui » qu'une partie de la Province eſt de ſon Diocéſe, » nous avons écrit des lettres paternelles à nôtre » très-Excellent Fils le Patrice Charles, pour l'enga- » ger à le réprimer, & nous ſommes perſuadés qu'il » y donnera ſes ſoins. » La lettre eſt datée du cinquiéme de Décembre, & de la huitiéme année de l'Empire de Leon, c'eſt-à-dire, de l'an 724.

Gregor. II Epiſt. 8 ad Bonif. t. 1. Conc. Gall. p. 518.

Saint Boniface animé par la protection du ſaint Siége, redoubla ſes ſoins & ſes travaux pour la con-

version des nations Germaniques. Il eut la consolation de voir les anciens Chrêtiens concourir à cette bonne œuvre par les secours temporels qu'ils lui fournissoient. La charité peut-elle se proposer un plus digne objet ? Un saint Missionnaire à l'exemple de saint Paul ne demande rien, & n'a besoin de rien pour lui-même. Mais il a toûjours bien des besoins pour ses chers Néophytes, & il peut comme saint Paul les demander pour eux. Boniface trouva en Angleterre & en France de pieux & de généreux amis, qui ne le laisserent manquer d'aucun des secours propres à faciliter les progrès de la foi. Ethelbert Roi de Kent, le Duc Charles & Pépin son fils lui donnerent des marques de leur libéralité. De pieuses Abbesses avoient soin de le fournir d'habits & de livres. En remerciant l'Abbesse Eadburge des livres qu'elle lui avoit envoyés, il la prie de lui écrire en lettres d'or les Epîtres de saint Paul, afin de frapper par cet éclat les yeux des Infideles, & leur inspirer plus de respect pour les saintes Ecritures. Le vrai zéle ne néglige rien, & les plus petites choses qui contribuent au salut du prochain, lui paroissent grandes.

Aumônes faites aux Missionnaires

Bonif. Ep. 28.

VERS L'AN 725.

Instructions de l'Evêque Daniel à S. Boniface.

Daniel Evêque de Vinchester, donna d'autres secours à Boniface. Il lui adressa une Instruction détaillée & pleine des plus sages avis, sur la maniere dont il devoit s'y prendre pour détromper les Idolâtres. « Ne combattez pas directement, lui dit-il, « les généalogies qu'ils font de leurs faux Dieux. « Accordez-leur qu'ils ont été engendrés comme » les hommes, par le commerce ordinaire du mari

Vers l'AN 725.

& de la femme, afin d'en tirer avantage pour mon- « trer que ces Dieux & ces Déesses, étant nés de la » même maniere que les hommes, ils ont commen- » cé d'être, & sont plûtôt des hommes que des » Dieux. Quand ils auront été contraints d'avoüer » que leurs Dieux ont eu un commencement, puis- » qu'ils ont été engendrés par d'autres; demandez- » leur s'ils croyent que le monde a commencé dans » le temps, ou s'il a existé de toute éternité. S'il a » eu commencement, qui l'a crée ? Sans doute qu'a- » vant la création du monde ils ne trouveront au- » cun lieu, où leurs Dieux engendrés ayent pû de- » meurer: car j'appelle monde, non-seulement le » Ciel & la Terre, mais encore tous les espaces que » l'imagination peut représenter à l'esprit. »

Epist. Daniel. inter Bonif. Epist. 67.

S'ils disent que le monde est sans commence- » ment, appliquez-vous à réfuter cette opinion » par plusieurs raisonnemens; & cependant deman- » dez-leur qui commandoit au monde, qui le gou- » vernoit avant la naissance des Dieux, & comment » ils ont pû soûmettre à leur puissance ce monde qui » existoit avant eux ? où, & quand le premier Dieu » & la premiere Déesse ont été engendrés & établis ? » s'ils engendrent encore aujourd'hui d'autres Dieux » & d'autres Déesses ? s'ils n'en engendrent plus, » quand ont-ils cessé d'engendrer ? S'ils engendrent » encore, le nombre des Dieux doit être infini: or » dans cette multitude on ne peut connoître celui » qui est le plus grand; & chaque Dieu doit crain- » dre d'en rencontrer un plus puissant que lui. »

Il faut aussi leur demander s'ils servent leurs »

Vers l'An 725.

« Dieux pour une félicité temporelle, ou pour un « bonheur éternel. Si c'est pour une félicité tempo- « relle, qu'ils disent en quoi les Payens sont plus « heureux que les Chrêtiens, & quel avantage ils « prétendent procurer par leurs Sacrifices à des « Dieux qui sont maîtres de tout ? Pourquoi ces « Dieux permettent-ils que des hommes qui dé- « pendent d'eux, aient de quoi leur donner ce qui « leur manque ? Si leurs Dieux ont besoin de quel- « que chose, que ne se font-ils offrir des présens plus « précieux que les Victimes qu'on leur immole ? « S'ils n'ont besoin de rien, à quoi bon tant de Sa- « crifices? Il faut leur faire ces objections & d'autres « semblables, non en leur insultant & d'une manie- « re propre à les irriter, mais avec beaucoup de « modération & de douceur.....

« Dites-leur encore : Si les Dieux sont tout-puis- « sans & vraiment justes, non-seulement ils récom- « pensent ceux qui les honorent, mais ils punissent « ceux qui les méprisent : & s'ils font l'un & l'autre « en cette vie, pourquoi épargnent-ils les Chrê- « tiens qui renversent leurs Idoles, & détournent « presque le monde entier de leur culte ? Pourquoi « tandis que les Chrêtiens possedent des terres ferti- « les en vin & en huile, les Dieux n'ont-ils laissé aux « Payens que des terres toûjours glacées, où cepen- « dant chassés de tous les autres païs, ils croyent « regner ? Ne manquez pas non plus de tirer avan- « tage contre les Idolâtres de l'étenduë du monde « Chrêtien, en comparaison de laquelle ils sont en « si petit nombre : mais de peur qu'ils ne se prévalent

de

de l'antiquité de l'Empire de leurs Dieux ſur ces » nations, il faut leur faire connoître comment » tout l'Univers eſt demeuré plongé dans les téné- » bres de l'Idolâtrie, juſqu'à ce qu'elles ayent été » diſſipées par la grace de Jeſus-Chriſt, & par la con- » noiſſance d'un ſeul Dieu. »

Saint Boniface ſçut mettre à profit des avis ſi ſages pour la converſion de ces peuples, dont il fit en peu de temps une Chrêtienté floriſſante. Il députa le Prêtre Denval pour en rendre compte au Pape, & pour le conſulter ſur quelques doutes concernant ſon Miniſtere. Grégoire II après l'avoir félicité des fruits de ſon Apoſtolat, le loüe de ce qu'il a recours au ſaint Siége dans ſes doutes. « Comme ſaint Pier- » re, dit-il, a été le principe de l'Epiſcopat & de » l'Apoſtolat, vous faites prudemment de vous » adreſſer à ſon Siége ; & nous répondrons à vos » doutes, non de nous-mêmes, mais par la grace » de celui qui rend diſertes les langues des enfans. » Le Pape réſout enſuite les queſtions propoſées.

L'AN 726

S. Boniface conſulte le S. Siége ſur pluſieurs doutes.

Greg II Ep. ad Bonif. t. 1. Conc. Gall. p. 519.

Les deux premieres concernent le mariage. Grégoire dit qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'en contractât pas entre parens : mais il veut qu'on uſe de quelque indulgence envers ces Barbares nouvellement convertis ; & il leur permet de ſe marier dans le cinquiéme degré. La réponſe à la ſeconde queſtion paroît ſinguliere : la voici.

Réponſe du Pape aux doutes de Boniface.

« II Si par quelque infirmité une femme n'a pû » rendre le devoir conjugal à ſon mari, vous deman- » dez ce que fera le mari. Il ſeroit bon qu'il demeu- « rât ainſi, & gardât la continence : mais s'il ne peut »

L'AN 726 « la garder, qu'il se marie plûtôt. » Cette décision n'a parû étrange à quelques Théologiens, que parce qu'ils n'ont pas fait réflexion qu'il s'agit d'un empêchement qui a ôté le pouvoir de consommer le mariage : car le Pape ne dit pas, *si la femme ne peut*, il dit, *si elle n'a pû*, *si non valuerit* (*a*). Voici les réponses aux autres questions.

III. Si un Prêtre est accusé par le peuple, & qu'on ne puisse prouver le crime par des témoins certains, il faut s'en rapporter au serment de l'accusé.

IV. On ne doit pas réïtérer la Confirmation donnée par l'Evêque.

V. On ne doit pas mettre sur l'Autel deux ou trois Calices pour la consécration du Sang, mais un seul.

VI. Touchant les viandes immolées, il faut s'en tenir à la regle prescrite par saint Paul. *Si quelqu'un vous dit : Voilà qui a été immolé aux Idoles ; abstenez-vous-en à cause de celui qui vous l'a appris, & pour avoir égard à la conscience.*

1. *ad Cor.* 10, 28.

VII. On ne doit pas permettre à ceux ou à celles qui dans leur enfance ont été offerts par leurs parens dans des Monasteres, de sortir ou de se marier. (La Discipline changea dès le siécle suivant ; & l'on ordonna que les enfans qui avoient été offerts par leurs parens en bas âge, auroient le droit de choisir leur état, quand ils seroient en âge de discrétion. Le dixiéme Concile de Tolede avoit défendu qu'on offrît des enfans dans les Monasteres,

T. 9. p. 212. (*a*) C'est à quoi M. Fleuri n'a pas fait assez d'attention, quand il a dit que *cette décision prise à la rigueur seroit contraire à l'Evangile & à S. Paul.*

avant qu'ils eussent atteint l'âge de dix ans.) Dans la Gaule & l'Italie on les offroit dès l'enfance (*a*). L'AN 726

VIII. Ceux qui ont été baptisés par des Prêtres indignes ou adulteres, sans avoir été interrogés sur la foi, ne doivent pas être rébaptisés, si le Baptême a été administré au Nom de la Trinité.

IX. Mais pour ceux qui ayant été enlevés à leurs parens dans leur enfance, ne sçavent s'ils ont été baptisés ou non, il faut les baptiser.

X. On doit accorder aux Lepreux la Communion du Corps & du Sang du Seigneur; mais il faut les empêcher de manger avec ceux qui sont sains.

XI. Quand il y a une maladie contagieuse dans une Eglise ou dans un Monastere, c'est une folie que de vouloir fuïr; car personne ne peut éviter la main de Dieu.

XII. Enfin le Pape déclare à saint Boniface qu'il peut manger & converser avec les Prêtres & les Evêques dont la conduite est scandaleuse; & il lui permet pour un plus grand bien d'en agir de même avec les Seigneurs qui le protégent.

La lettre est datée du vingt-deuxiéme de Novembre, de la dixiéme année de Leon & de l'Indiction dixiéme, c'est-à-dire, de l'an 726.

Avant que de recevoir cette réponse du Pape,

(*a*) Voici la maniere dont on offroit un enfant pour être Moine ou Chanoine. On lui faisoit une Couronne, & on le présentoit au Prêtre après l'Evangile, portant dans ses mains le pain & le vin pour le Sacrifice. Quand le Prêtre avoit reçu l'Offrande des mains de l'enfant, les parens prenoient la main de cet enfant, l'enveloppoient avec la nappe de l'Autel, & promettoient que ni par eux, ni par d'autres personnes, ils ne le porteroient jamais à quitter l'Ordre où il entroit. Ensuite ils mettoient sur l'Autel cette promesse écrite, qui contenoit communément quelque legs fait au Monastere en faveur de l'enfant qu'on y recevoit; ainsi qu'on le voit par quelques anciennes formules qui nous restent de ces Offrandes. *Lanfranc. Decret. c.* 17.

L'AN 726

Lettre de S. Boniface à l'Evêque Daniel.

Epistol. 3. Bonif. ad Daniel.

ſaint Boniface avoit conſulté ſur le dernier article l'Evêque Daniel ſon ami, dont il connoiſſoit les lumieres. Il lui marquoit qu'il trouvoit en France & en Germanie pluſieurs faux Evêques qui ſemoient l'yvraie avec le bon grain de la Parole, & qui enſeignoient diverſes erreurs. « Quelques-uns, dit-« il, s'abſtiennent des viandes que Dieu a créées « pour la nourriture ; d'autres ne ſe nourriſſent que « de lait & de miel, & rejettent le pain & les autres « mets. « C'eſt de tout temps que de faux Docteurs ont prétendu ſe faire honneur par une ſéverité outrée, & cacher le déreglement de leurs mœurs, ſous ce maſque trompeur, qui n'impoſe plus qu'aux ſimples. « Il y en a même, continuë ſaint Boniface, « qui ſoûtienent qu'on peut élever au Sacerdoce des « homicides & des adulteres, qui perſéverent dans « leurs pechés. Quand nous allons à la Cour de « France pour demander de la protection dans nô-« tre Miniſtere, nous ſommes obligés de communi-« quer avec ces mauvais Paſteurs ; quoique nous ne « le faſſions pas au Sacrifice de la Meſſe, ni à la parti-« cipation du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, & « que nous évitions auſſi de nous trouver à leurs Aſ-« ſemblées. Je voudrois ſçavoir ce que vous penſez « là-deſſus de ma conduite...

« Je ne puis ſans la protection du Prince des « François gouverner le peuple, défendre les Prê-« tres & les Clercs, les Moines & les ſervantes de « Dieu, ni empêcher les ſuperſtitions Payennes « dans la Germanie, ſans ſon autorité. Or quand je « vais le trouver, je ſuis contraint de communiquer

L'AN 726

avec des Evêques du caractere de ceux dont j'ai » parlé ; & je crains que cela ne me ſoit cependant » imputé à peché ; parce que je me ſouviens qu'au » temps de mon Ordination, j'ai juré ſur le Corps » de ſaint Pierre que j'éviterois la Communion de » ces ſortes de perſonnes, ſi je ne pouvois les faire » rentrer dans les voies Canoniques. Mais d'un au- » tre côté je crains encore plus le dommage qui en » reviendroit à la Miſſion, ſi je n'allois plus à la Cour » du Prince des François. Je prie vôtre Paternité d'a- » voir la bonté de mander à ſon fils ce qu'elle en » penſe. »

Saint Boniface en finiſſant ſa lettre, conſole Daniel de ce qu'il avoit perdu l'uſage des yeux. « Mon » Pere, lui dit-il, vous avez, comme ſaint Antoine le » diſoit de Dydime, les yeux dont on voit Dieu, » les Anges & les joies de la céleſte Jéruſalem .... » Car que ſont les yeux du corps dans ces temps ſi » dangereux, ſinon des fenêtres par leſquelles nous » voyons des pechés & des pecheurs, & ce qui eſt » pis, par où les pechés entrent dans nos ames ? »

Réponſe de Daniel à Boniface.

On voit par la réponſe de Daniel qu'il étoit verſé dans la ſcience Eccléſiaſtique. Il décide que Boniface peut par néceſſité & pour le bien des Egliſes communiquer dans les uſages de la vie civile avec les mauvais Paſteurs, dont il lui avoit écrit. Il apporte là deſſus pluſieurs autorités ; après quoi il ajoûte : « Nous vous avons écrit ceci en tremblant ; » parce que nous avons appris que vous avez porté » cette affaire à des perſonnes d'un rang plus élevé » que nous. » Il parle du Pape que ſaint Boniface avoit conſulté.

Epiſt. Daniel. in Notis Serrarii ad Epiſt. Bonif.

L'AN 726 A en juger par ces lettres, il y avoit alors parmi le Clergé de France un grand nombre de Pasteurs scandaleux, ou de séducteurs hypocrites ; & la Cour du Duc Charles étoit surtout infectée de ces mauvais Evêques. Les guerres que les François eurent en ce temps-là à soûtenir contre les Nations barbares, ne firent qu'accroître la licence & les désordres.

Révolution arrivée en Espagne par la conquête des Sarrazins.

Il étoit arrivé en Espagne une révolution qui exposa bien-tôt le Royaume & l'Eglise de France aux plus grands malheurs. L'incontinence de Rodrigue, dernier des Rois Goths, en fut la premiere cause. Ce sont les passions des Princes qui détruisent les Etats, comme c'est leur sagesse & leur valeur qui les établissent. Rodrigue devint si éperduëment amoureux de la fille du Comte Julien, que désespérant de triompher de sa vertu par les sollicitations, il en vint à la violence. Les larmes de cette fille qui apprirent son malheur à son pere, ne furent pas moins éloquentes pour en demander vengeance, que l'avoit été le sang de l'ancienne Lucrece dans une pareille occasion ; & Julien porta son ressentiment plus loin que Brutus. Car comptant pour rien le désastre de sa patrie, pourvû qu'il pût écraser sous ses ruïnes l'auteur de l'outrage qu'il avoit reçû, il sacrifia au plaisir de se venger sa liberté & celle de sa Nation, en appellant à la conquête de l'Espagne les Sarrazins d'Afrique.

Caractere des Sarrazins.

C'étoit une Nation barbare, en qui une impétuosité féroce tenoit lieu de bravoure. Sa Religion conforme à ses mœurs, étoit un Mahometisme mê-

lé d'Idolâtrie. Ces peuples trop ſtupides pour decouvrir les impoſtures de Mahomet, étoient aſſez groſſiers pour goûter ſa voluptueuſe morale, & à l'exemple de leur Prophete, ils prêchoient l'Alcoran les armes à la main. Le faux zéle & l'avidité du pillage les firent voler à une auſſi belle & auſſi facile conquête, que celle de l'Eſpagne le paroiſſoit dans les conjonctures.

Les Goths affoiblis par leurs vices, autant que par leurs diviſions, n'étoient plus ces Conquérans ſi redoutés. Les Sarrazins ſubjuguerent en peu de temps ces anciens vainqueurs des Romains, & détruiſirent en Eſpagne l'Empire des Goths, qui avoit ſubſiſté avec tant de gloire durant plus de trois cens ans. Ils porterent bien-tôt après leurs armes dans la Gaule Narbonnoiſe, qui étoit une partie de la Monarchie Eſpagnole. Cette Province leur réſiſta pluſieurs années. Mais enfin ils prirent Narbonne onze ans après leur arrivée en Eſpagne, c'eſt-à-dire, l'an 722, paſſerent les hommes au fil de l'épée, & emmenerent captifs les femmes & les enfans. Ils allerent enſuite mettre le ſiége devant Toulouſe. Eudes Duc d'Aquitaine, qui s'étoit fait comme un Etat indépendant dans les Provinces, au-delà de la Loire, courut au ſecours de cette place, & obligea les Sarrazins de lever le ſiége : mais il ne put empêcher qu'ils ne fiſſent les années ſuivantes pluſieurs excurſions dans les Gaules, ſous la conduite d'Abderame, portant partout la déſolation & le ravage. Ils s'attachoient particuliérement à ſaccager les Egliſes & les Monaſteres, eſpérant y trouver plus

Les Sarrazins s'emparent de la Gaule Narbonnoiſe.

Chronic. Moiſſiacenſe. Vide Pagi ad ann. 721.

de butin & moins de réſiſtance qu'ailleurs.

Vers l'An 727.

Un corps de ces Barbares ayant pénetré dans le Vellai, y pilla le Monaſtere de Calmeliac ou Carmeri, qui étoit alors gouverné par ſaint Theoffroi, vulgairement ſaint Chaffre. Ce ſaint Abbé étoit natif de la ville d'Orange, & avoit été élevé dès ſa jeuneſſe ſous la conduite d'Eudon ſon oncle Abbé de Carmeri, qui le déſigna ſon ſucceſſeur. Il y avoit pluſieurs années que ſaint Chaffre rempliſſoit cette Charge avec édification, lorſqu'on apprit l'irruption des Sarrazins dans le Vellai. Il fit cacher tous ſes Religieux dans des bois ſur une montagne voiſine, & voulut demeurer ſeul dans le Monaſtere. Les Sarrazins l'y trouverent en prieres devant l'Autel, & le battirent ſi cruellement qu'ils l'y laiſſerent pour mort. Pluſieurs de ces Barbares étoient plûtôt Idolâtres que Mahometans ; & comme le lendemain ils vouloient célébrer une de leurs fêtes par un Sacrifice, ils furent étrangement ſurpris de voir celui qu'ils croyoient mort, paroître au milieu d'eux pour leur reprocher leurs ſuperſtitions. Le Sacrificateur ne répondit au ſaint Abbé qu'en lui jettant une groſſe pierre à la tête, dont il lui fit une plaie mortelle. Un grand orage étant ſurvenu en même-temps, fit fuir les Sarrazins ; & ſaint Chaffre qui vêcut encore quelques jours, eut la conſolation de voir revenir tous ſes Religieux, ſans qu'il leur fût arrivé aucun mal. On rapporte ſa mort à l'an 728. Il eſt honoré le dixneuviéme d'Octobre. Le Monaſtere de Carmeri & la petite ville qui s'y eſt formée, ne ſont plus connus que ſous le nom de *Monaſtier Saint*

Vita S. Theofred.

Les Sarrazins ravagent le Monaſtere de S. Chaffre, & font mourir ce S. Abbé.

Saint Chaffre : car c'est ainsi qu'on a défiguré le nom de Théoffroi.

L'AN 731

Eudes qui avoit conclu la paix avec les Sarrazins, les avoit invités à le venir secourir contre le Duc Charles ; mais il fut bien-tôt contraint lui-même d'implorer le secours de ce Prince contre ces ennemis, aussi perfides que puissans. Abderame passa les Pyrénées avec une formidable armée pour envahir toute la Gaule. Il marcha vers la ville de Bourdeaux, la prit, brûla toutes les Eglises, & fit massacrer un grand nombre de Chrêtiens. Il pilla ensuite les plus belles villes de l'Aquitaine, tandis qu'une partie de ses troupes ravageoit la Provence & la Bourgogne. Elles pénétrerent jusqu'à Marseille ; & ce fut sans doute alors que les Religieuses du Monastere de S. Cyr, ou de S. Sauveur, bâti proche de cette ville par Cassien, firent une action bien héroïque pour la défense de leur chasteté.

Les Sarrazins ravagent l'Aquitaine.

Elles étoient au nombre de quarante. Eusébie qui étoit leur Abbesse, ayant appris l'arrivée des Sarrazins, & craignant que la beauté de plusieurs de ses Sœurs ne les exposât à la brutalité de ces Barbares, elle les exhorta à sacrifier cette dangereuse beauté à la conservation de leur pudeur, & à se défigurer le visage d'une maniere qui ne fût propre qu'à inspirer de l'horreur. En même temps, pour leur donner l'exemple, elle se coupa elle-même le nez; & toutes eurent le courage de l'imiter. C'étoit un bien hideux spectacle: mais ces courageuses Vierges ne parurent jamais plus belles aux yeux de Dieu. Les Sarrazins ayant donc enfoncé le Monastere,

Courage héroïque des Religieuses de Marseille pour la conservation de leur virginité.

V. Ruffi Hist. de Marseille t. 2. p. 128, & p. 58.

L'AN 731

leur brutale paſſion fruſtrée de ſa proie par ce pieux ſtratageme, ſe changea en fureur. Ils maſſacrerent ces ſaintes Filles, qui allerent ainſi parées recevoir de leur divin Epoux la double palme de la virginité & du martyre. On voit le tombeau d'Euſébie dans le Monaſtere de ſaint Victor de Marſeille, & elle y eſt repréſentée le nez coupé. Les quarante Religieuſes furent enterrées dans une même Chappelle, dite *de la Confeſſion.*

Martyre de S. Porcaire II Abbé de Lérins, & de preſque tous ſes Religieux.

Les Sarrazins allerent enſuite exercer leur rage ſur le célébre Monaſtere de Lérins, qui avoit alors repris cet eſprit de ferveur, dont nous avons vû ailleurs qu'il étoit déchû. Les autres Barbares qui avoient ravagé la Gaule dans le cinquiéme ſiécle, avoient toûjours épargné ce ſaint deſert : mais cette iſle qui n'avoit encore été arroſée que des larmes de tant de ſaints Solitaires, fut alors toute inondée de leur ſang. Saint Porcaire II du nom en étoit Abbé, & il y gouvernoit plus de cinq cens quarante Moines. Dieu lui ayant révélé que ſon Monaſtere étoit ſur le point d'être ſaccagé, il aſſembla ſes Religieux, & leur propoſa le choix, ou de ſe ſauver par la fuite, ou de cueillir la palme du martyre par une mort généreuſe. Ils répondirent preſque tous qu'ils préféroient la gloire de mourir pour Jeſus-Chriſt à une fuite honteuſe. Porcaire conſolé par le courage des ſiens, commença par cacher les Reliques du Monaſtere. Enſuite il fit embarquer pour l'Italie trente-ſix jeunes Religieux, & ſeize enfans qui étoient élevés dans la Communauté, dans la crainte qu'il eut, qu'ils ne puſſent réſiſter aux tour-

Vit. S. Porcarii.

mens. Tous les autres qui étoient encore au nombre de plus de cinq cens, ſe préparerent au martyre, & reçurent le Pain des forts, afin de ſe fortifier pour le combat. Il n'y en eut que deux, à ſçavoir Eleuthere & Colomb, qui voyant venir les Barbares, furent ſaiſis de frayeur, & allerent ſe cacher dans un antre du rivage.

Les Sarrazins ſaccagent le Monaſtere de Lérins, & font mourir les Moines.

Les Sarrazins étant debarqués, pillerent le Monaſtere, briſerent les Croix & les Autels, & ſe ſaiſirent des Moines. Comme ils ne trouverent pas les thréſors dont ils s'étoient flatés, ils tâcherent par les tourmens de les leur faire découvrir. Mais la pauvreté Evangelique étoit le plus précieux thréſor de ces ſaints Religieux. On ſépara d'abord les plus jeunes d'avec les plus âgés; & l'on fit à ceux-là les plus magnifiques promeſſes, pour les engager à renoncer à la foi. Les vieillards affligés ne ceſſoient de prier pour les jeunes. Ils furent exaucés; & les uns & les autres montrerent un courage à l'épreuve des tourmens & des careſſes. On commença par faire mourir les vieillards par diverſes ſortes de ſupplices à la vûë des jeunes, pour les intimider. Mais le ſang de leurs Peres n'ayant ſervi qu'à leur donner un nouveau courage, ils furent tous maſſacrés pour la foi, à l'exception de quatre jeunes Religieux des mieux faits, qui furent embarqués dans le vaiſſeau du Commandant, & réſervés pour l'eſclavage. Colomb *(a)* qui étoit caché avec Eleuthere, eut honte de ſa lâcheté. Il ſortit de ſon antre pour avoir part

(a) Ce Colomb de Lérins n'eſt apparemment pas le Moine de ce nom, qui plus de cinquante ans auparavant fut un des bourreaux de S. Aigulfe.

L'AN 731 au combat & à la couronne de ses freres, & il reçut avec eux la palme du martyre.

Le vaisseau qui portoit les quatre jeunes Moines, ayant abordé au Port d'Agai en Provence, ils obtinrent la permission de descendre à terre, sous prétexte de quelques besoins : mais voyant que les Barbares occupés au pillage, ne les observoient point, ils s'enfoncerent dans un bois, & s'y cacherent si bien, qu'on ne put les découvrir. Echapés ainsi, comme par miracle, ils se rendirent à Arluc Monastere de Filles, au Diocése d'Antibes, bâti & gouverné par les Abbés de Lérins; & dès qu'ils sçurent que les Barbares s'étoient entiérement retirés, ils retournerent à Lérins.

Ibid.

Ce fut pour eux un bien triste spectacle que de voir la terre jonchée des corps morts de leurs freres. Après avoir mêlé leurs larmes au sang de ces saints Martyrs, dont ils envioient le sort, ils leur donnerent la sépulture avec Eleuthere qui étoit sorti de sa grotte. Ils allerent ensuite en Italie chercher les jeunes Religieux que saint Porcaire y avoit envoyés, réparerent le Monastere, & en élurent Abbé Eleuthere, que la Providence parut avoir conservé à ce dessein. Le Martyrologe Romain fait mention au 12 d'Août de saint Porcaire & de ses Compagnons, au nombre de cinq cens. Plusieurs Auteurs se sont trompés en confondant ce saint Abbé avec celui de même nom, dont saint Césaire d'Arles fut disciple.

Les Sarrazins pénétrerent dans le Viennois & dans la Bourgogne; & comme un torrent de flam-

mes, ils ravagerent tout ſur leur paſſage. Ce fut alors que ſe vérifia ſur la ville de Vienne la prédiction de ſaint Clair, dont nous avons parlé ailleurs. Ils ſaccagerent cette place (*a*), & ruïnerent les Monaſteres de Grigni & les autres, qui étoient en grand nombre aux environs de Vienne. L'Egliſe que ſaint Mamert avoit fait bâtir ſur les bords du Rhône, pour y placer les Reliques de ſaint Ferréol, avec la tête de ſaint Julien, fut brûlée. C'eſt ce qui engagea Willicaire, alors Evêque de Vienne, de transférer dans la ville ce précieux dépôt, qui fut ſauvé de l'incendie; & il fit bâtir à la hâte une petite Egliſe pour le placer.

L'AN 731. Autres ravages des Sarrazins. *T. 3. p. 567.*

Ado in Chron.

Je ne décrirai pas en détail tous les maux que ces Barbares firent à la France. Il ſuffit de dire pour en donner une idée, qu'ils prirent Avignon, Viviers, Valence, Beſançon, Lyon, Autun, Mâcon, & Chalon-ſur-Saone, & que le feu conſumoit preſque tout ce que le fer avoit épargné. On n'évitoit la mort que par la fuite; mais on la trouvoit ſouvent dans une cruelle indigence, ſuite néceſſaire de tant de ravages. C'eſt par ce terrible fleau que Dieu puniſſoit les déſordres qui regnoient alors en France, juſque dans le Sanctuaire & dans le Cloître.

Ces Barbares, partie Idolâtres, & partie Mahometans, en vouloient ſurtout aux lieux Saints. Ils ruïnerent au territoire de Lyon le Monaſtere de l'Iſle-Barbe; ils pillerent celui de Luxeu, & y mirent à mort l'Abbé Mellin ou Milet, avec un grand

Pluſieurs SS. Moines martyriſés par les Sarrazins.

(*a*) Quelques Auteurs récens prétendent que Vienne ne fut pas priſe par les Sarrazins; & qu'il n'y eut que les Monaſteres de ruïnés. Mais la prédiction de S. Clair eſt auſſi expreſſe ſur la priſe de Vienne, que ſur la ruïne des Monaſteres.

Vers l'AN 731. nombre de Moines. Le Monaſtere demeura quinze ans ſans Abbé, & la Pſalmodie perpétuelle y ceſſa. Ils ſaccagerent le Monaſtere de Beſe *(a)*, & celui de ſaint Seine. Ils firent mourir dans ce dernier deux ſaints Moines, nommés Altigien & Hilarin, qui y ſont honorés comme Martyrs le 23 Août.

Chron. Beſuenſe t. 1 Spicileg. p. 527.

S. Ebbon de Sens délivre cette ville aſſiégée par les Sarrazins.

Ces Sarrazins animés par le carnage & par le butin, s'avancerent juſqu'à Sens, & y mirent le ſiége. Mais la ſainteté de ſaint Ebbon qui en étoit Evêque, fut un rempart pour cette ville qu'ils ne purent forcer. Ebbon compta ſur le ſecours du Ciel, qu'il intéreſſa par de ferventes prieres, ſans rien cependant négliger de ce que la prudence humaine peut ſuggérer pour une généreuſe défenſe. Le Seigneur l'exauça. La diviſion ſe mit parmi les ennemis; & le ſaint Evêque à la tête des aſſiégés fit une ſi vigoureuſe ſortie, qu'il les mit en fuite.

Vita S. Ebbon. ap. Mabill. in Actis Bened.

Précis de la Vie de S. Ebbon.

Ebbon étoit né à Tonnerre d'une famille noble & riche. On lui offrit la charge de Comte dans ſon païs: mais il renonça à tout pour ſuivre Jeſus-Chriſt, en embraſſant la vie Religieuſe au Monaſtere de ſaint Pierre le Vif. Il en fut élu Abbé après la mort d'Agilene, & Evêque de Sens après celle de ſaint Géric ſon oncle. Saint Ebbon ſe retira ſur la fin de ſes jours à Arce, environ à ſix lieuës de Sens, dans une eſpece d'Hermitage. Il ne ſortoit de ſa retraite que le ſamedi pour ſe rendre à ſon Egliſe & inſtruire ſon peuple le Dimanche. Il eſt honoré le 27 d'Août. Il avoit deux ſœurs, Ingoare & Leutherie,

(a) La Chronique de Beſe parle de la ruine de ce Monaſtere par les Sarrazins: mais il y a un anachroniſme de cent ans. Elle rapporte ce fait à l'an 831. il faut lire 731. C'eſt apparemment une faute de Copiſte

qui se consacrerent à Dieu, & qui, avec l'agrément de leur frere, donnerent leurs biens au Monastere de saint Pierre le Vif, où elles furent enterrées avec lui.

Chron. S. Petri Vivi, t. 2. Spicil.

Un autre saint Evêque nommé Emilien, vulgairement saint Milan, qu'on croit avoir été Evêque de Nantes, se distingua aussi dans ces guerres contre les Sarrazins. Il leva des troupes, & s'étant mis à leur tête, il marcha contre ces Barbares. Mais il fut tué dans le combat à Saint Jean de Luz; & comme il n'avoit pris les armes que pour la défense de la Réligion, il est honoré comme Martyr le 25 de Juin. Nous n'en parlons pas plus au long, parce qu'il nous paroît qu'on ne peut gueres compter sur les Actes que nous en avons.

S. Emilien. *Bolland. 25 Junii.*

L'AN 732

Pendant qu'un Corps de Sarrazins faisoit dans la Bourgogne les ravages dont nous venons de parler, Abderame le plus fameux de leurs Chefs, suivi d'une armée de plus de quatre cens mille de ces Barbares, poussoit ses conquêtes dans l'Aquitaine avec une rapidité que rien ne pouvoit arrêter. Il pénétra jusqu'à Poitiers, dont il se rendit maître. Il y brûla l'Eglise de saint Hilaire, & il se préparoit à aller brûler celle de saint Martin de Tours. Sa marche étoit comme le cours d'un torrent impétueux qui porte la désolation & le ravage partout. La peur s'étoit emparée de tous les cœurs, excepté de celui du Duc Charles. La grandeur du péril excita le courage & la vigilance de ce Héros. Le danger où il vit sa patrie, lui fit oublier sa querelle personnelle, & le fit voler avec une puissante armée au secours du

Charles Martel marche contre les Sarrazins.

L'AN 732

Duc d'Aquitaine ſon ennemi, ou plûtôt au ſecours de toute la France. Il livra la bataille entre Tours & Poitiers, mais plus près de Poitiers; & après un combat auſſi ſanglant qu'opiniâtre, il remporta la plus ſignalée victoire dont l'Hiſtoire faſſe mention.

Signalée Victoire remportée ſur les Sarrazins

Paul. Diac de geſt. Longob.

On prétend qu'il demeura trois cens ſoixante-&-quinze mille Barbares ſur le champ de bataille, & que les François ne perdirent que quinze cens, ou même que mille hommes.

Anaſt. Biblioth. in Greg. II.

Il parut en effet que le Dieu des armées avoit combattu pour ſon peuple; & que les mains qu'un ſaint Pontife avoit levées au Ciel, n'avoient pas eu moins de part à la victoire que les bras des Combattans. Le ſaint Pape Grégoire II avoit envoyé à Eudes Duc d'Aquitaine des Eulogies *(a)*, c'eſt-à-dire quelque préſent beni. Eudes avant le combat les fit diſtribuer par petits morceaux à ſes ſoldats; & l'on remarqua qu'aucun de ceux qui en avoient eu, ne reçut pas la moindre bleſſure. Anaſtaſe le Bibliothécaire aſſûre que le Duc d'Aquitaine en remerciant le Pape, lui fit le détail de ces particularités, & lui marqua le nombre prodigieux des Sarrazins qui avoient été tués. Mais cet Hiſtorien ſe trompe, en paroiſſant diſtinguer la journée où arriva ce miracle, de celle dont nous parlons, & en ne faiſant

(a) Il s'eſt gliſſé en cet endroit, dans le texte d'Anaſtaſe le Bibliothécaire, quelque faute qui le rend obſcur. Voici comme on lit dans l'Edition du Louvre, de 1649: *In benedictionem à predicto viro ei directis tribus ſpongiis quibus ad uſum menſæ Pontificis apponuntur, in hora qua bellum committebatur, idem Eudo populo ſuo per modicas partes tribuens ad ſumendum eis, nec unus vulneratus eſt, nec mortuus ex his qui participati ſunt.* On voit évidemment par ce texte que le Pape envoya des Eulogies qu'Eudes diſtribua à ſes ſoldats pour en manger, *ad ſumendum*: ce qui me porte à croire qu'il ne faut pas lire *ſpongiis*. Peut-être faudroit-il mettre, *directis tribus ſportulis eorum quæ ad uſum menſæ Pontificis apponuntur.*

mention que d'Eudes (*a*) Quelque part qu'ait eu ce Duc à cette grande victoire, la principale gloire en est duë au Duc Charles. On croit même que c'est de là que le surnom de *Martel* lui a été donné, parce qu'il fut comme le marteau qui écrasa ces Barbares.

Les Sarrazins qui échaperent au carnage, se retirerent dans la Gaule Gothique. Quelques troupes de ces fuyards se répandirent dans le Limousin, brûlant les lieux saints, & mettant à mort les Chrêtiens, comme pour venger le sang de leurs freres. Ils allerent droit au Monastere de Varacte, nommé aujourd'hui Gueret, dans la Marche, dont saint Pardou étoit Abbé. C'étoit un vénérable vieillard, plus respectable encore pour ses vertus que pour son grand âge. Dès que ces Moines eurent appris la marche des Barbares, ils préparerent un chariot couvert pour le conduire dans quelque lieu écarté. Comme ils le pressoient d'y monter pour sauver sa vie, il répondit qu'il avoit toûjours regardé son Monastere comme son tombeau, & qu'il y étoit entré pour n'en jamais sortir. Ses Moines ne jugerent pas à propos de l'imiter; ils prirent tous la fuite, & saint Pardou demeura seul avec un Domestique, plus hardi que les Moines. Le saint Abbé voyant que les Sarrazins approchoient de son Monastere,

Le Monastere de Gueret délivré du pillage des Sarrazins.

Vita Pardulfi Abbat Bibliot. nov. Labb. t. 2. p. 599.

(*a*) Quelques-uns de nos Auteurs sur l'autorité d'Anastase le Bibliothécaire, croient devoir distinguer deux grandes victoires remportées sur les Sarrazins. La premiere, dont ils font tout l'honneur au Duc d'Aquitaine, est celle où ils supposent que les trois cens soixante & quinze mille Barbares demeurerent sur la place, & la seconde est celle que gagna Charles Martel auprès de Poitiers. Mais il ne paroît nullement probable que si les Sarrazins avoient perdu près de quatre cens mille hommes quelques années auparavant, ils eussent été en état d'envahir l'Aquitaine, & de remettre sur pied une armée aussi formidable que celle qu'ils opposerent à Charles Martel.

L'AN 732.

ſe mit en prieres ; & à l'inſtant même les Barbares firent halte, comme ſi une force inviſible les avoit arrêtés. Puis ayant conféré quelque temps entre-eux, ils continuerent leur route ſans entrer dans le Monaſtere.

Précis de la Vie de ſaint Pardou.

Saint Pardou étoit fils d'un Laboureur du village de Sardene, proche Gueret. Comme il joüoit avec des enfans de ſon âge, un accident lui fit perdre la vuë pour quelque temps. Il ſçut ſi bien mettre à profit cette diſgrace, qu'il parvint à une haute ſainteté, & fit voir que la vertu ſe fait reſpecter dans les conditions les plus viles. Lanthaire Comte de Limoges, ayant bâti un Monaſtere aux ſources de la riviere de Gartempe, dans un lieu nommé Varacte, & depuis par corruption Gueret, il ſouhaita d en établir S. Pardou premier Abbé, & il lui fit tant d'inſtances, que le ſaint homme malgré ſes répugnances accepta cette Charge. Il y redoubla les auſterités de ſa pénitence. Depuis qu'il fut entré dans ſon Monaſtere, il n'en ſortit jamais. Il ne ſe chauffa jamais, ſi ce n'eſt au ſoleil, par la fenêtre de ſa Cellule. Il ne mangea ni chair, ni volaille, ne porta point de linge, & n'uſa du bain que pour cauſe d'infirmité. Il ne prenoit ſouvent ſa réfection qu'une fois la ſemaine. Pour tourmenter ſa chair, il ſe piquoit avec un poinçon, & en Carême il ſe faiſoit frapper de verges par un de ſes diſciples : ce qui marque que la flagellation volontaire étoit dès-lors en uſage. Il mourut âgé de près de quatre-vingts ans, vers l'an 737. Il eſt honoré le ſixiéme d'Octobre. Le Monaſtere de Gueret devint célébre dans le païs ; & il a donné ſon nom à

la ville qui s'eſt formée en ce lieu.

C'eſt apparemment pendant ces incurſions qu'il faut placer la mort d'une ſainte Vierge du Poitou, nommée Peſaine, qu'un Chef des Barbares avoit ordonné qu'on lui amenât : mais elle mourut comme on la lui conduiſoit, s'eſtimant heureuſe de ſe voir par là délivrée des dangers auſquels ſa chaſteté auroit été expoſée. Elle eſt honorée le 25 de Juin.

Sainte Peſaine.

L'AN 733

Charles Martel exile S. Eucher Evêque d'Orleans.

Charles Martel ternit la gloire de ſa victoire par les vexations qu'il fit à quelques Evêques. On lui avoit rendu ſuſpecte la fidélité d'Eucher Evêque d'Orleans. Il paſſa par cette ville au retour de ſon expédition contre les Sarrazins, & donna ordre au ſaint Evêque de le ſuivre à Paris, d'où il l'exila à Cologne la ſeiziéme année de ſon Epiſcopat : ce qui peut déſigner l'an 733 ; car il avoit été nommé à l'Evêché d'Orleans par Charles, qui devint maître abſolu dès l'an 717, quoique Ragenfroi & Chilpéric ayent fait dans la ſuite encore quelques efforts pour maintenir leur autorité.

Vit. S. Eucher. apud Boll. 20 Febr.

Précis de la Vie de S. Eucher d'Orleans.

S. Eucher avoit été baptiſé par Anſebert, ſucceſſeur d'Ermenaire dans le Siége d'Autun. Il embraſſa la vie Monaſtique dans le Monaſtere de Jumiége, ſous la conduite de ſaint Aicadre, ou de Coſchin, qui en fut le troiſiéme Abbé. Il ne penſoit qu'à s'y ſanctifier, lorſque Savaric ou Soaberic ſon oncle, Evêque d'Orleans étant mort, il fut élu d'un commun conſentement du Clergé & du peuple; & Charles approuva cette élection. Mais la ſageſſe du ſaint Evêque ne le mit pas à couvert des traits de la calomnie. Il fut accuſé de tramer quelque intrigue

L'AN 733 contre le Duc Charles ; & on conseilla à ce Prince de l'exiler, lui & sa parenté. Charles n'osa d'abord le faire. Il répondit à ceux qui lui en parloient : « Vous sçavez que c'est une famille fort puissante & « toute guerriere. Ce que vous proposez souffre « bien des difficultés, & je ne puis l'exécuter. »

Mais après la fameuse victoire dont nous avons parlé, il ne garda plus tant de mesures. Il fit donc conduire ce saint Evêque à Cologne, où il avoit résolu de le laisser jusqu'à sa mort. Dieu qui prend souvent plaisir à glorifier ses serviteurs que la calomnie a humiliés, rendit glorieux l'exil d'Eucher. Ce saint Evêque y devint si agréable au peuple & au Clergé de Cologne, qu'il disposoit de leurs biens comme des siens propres. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les défiances de Charles : il craignit qu'Eucher ne se servît de ce crédit pour noüer quelques intrigues contre le gouvernement, dont il avoit sujet d'être mécontent. C'est pourquoi il le fit transférer dans le Comté d'Hasbaye, & le mit à la garde du Duc Chrodebert, qui n'eut pas moins de considération pour son prisonnier, que l'on en avoit eu à Cologne. Ce Seigneur lui permit de se retirer au Monastere de saint Trudon, vulgairement saint Tron. Eucher ne s'y occupa qu'à la priere ; il y employoit souvent les jours & les nuits. Il y mourut la sixiéme année de son exil, c'est-à-dire, vers l'an 738, & il fut enterré dans l'Eglise du Monastere. Les miracles qui se firent à son tombeau, furent des preuves éclatantes de sa sainteté. On honore sa mémoire le 20 de Février.

Vers l'AN 733.

Pendant les incursions des Sarrazins, Haimmare Evêque d'Auxerre, se mit à la tête d'un Corps d'armée, pour leur résister. Il servit utilement Charles Martel dans les guerres contre ces Barbares & contre Eudes Duc d'Aquitaine, sans cependant négliger ses propres interêts; car il étendit sa domination sur presque tout le Duché de Bourgogne. Sa puissance le rendit suspect. Le Duc Charles ayant cru avoir sujet de se défier de sa fidélité, le fit conduire prisonnier dans un Château de la forêt d'Ardenne. Un neveu de l'Evêque l'en tira adroitement. Mais comme ils s'enfuyoient, ils furent poursuivis & mis à mort dans le territoire de Toul. Haimmare tint le Siége d'Auxerre quinze ans : mais parce que ses expéditions militaires l'empêchoient de faire les fonctions Episcopales, il avoit permis que de son vivant on ordonnât Evêque d'Auxerre en sa place un nommé Théodran ; lequel le porta à donner plusieurs belles Terres à l'Eglise qu'il avoit si mal servie, comme pour la dédommager en quelque sorte par-là. Théodran eut pour successeur Quintilien qui étoit Abbé de S. Germain d'Auxerre, & fils de saint Quintilien, lequel fonda pour les Pélerins Bretons le Monastere de Meleret, aujourd'hui nommé *Môntier*. Ce dernier est connu du peuple sous le nom de saint Quinquelin.

Exploits militaires d'Haimmare Evêque d'Auxerre.

Hist. Episc. Altissio. c. 27.

Mort d'Haimmare d'Auxerre.

S. Quintilien ou Quinquelin.

Vidon ou Gui Abbé de Fontenelle, qui avoit les mêmes inclinations qu'Haimmare d'Auxerre, eut le même sort quelques années après. C'étoit un homme de qualité qui n'avoit de goût que pour la guerre & pour la chasse, où il étoit fort adroit. Il marchoit

Caractere & mort funeste de Gui Abbé de Fontenelle. *Chron. Fontan. Spicileg. t. 3.*

Vers l'An 733.

toûjours l'épée au côté, & nourrissoit des meutes de chiens au dépens du Monastere. Il étoit en même temps Abbé de saint Vaast d'Arras, quoiqu'il ne fût que simple Clerc, & n'eût jamais professé la vie Monastique. Mais il ne fit pas long-temps un si mauvais usage des biens Ecclésiastiques. Car un an après qu'il en eut été pourvû, il fut accusé d'être entré dans une conspiration contre le gouvernement; & Charles l'ayant mandé à sa Cour, lui fit trancher la tête dans le Vermandois l'an 739. On ne sçait rien de bien certain touchant cette conspiration. Quelques anciens Actes font cependant juger qu'elle fut tramée par la Princesse Sonnichilde, apparemment en faveur de ses enfans, & par Gairede ou Gérard Comte de Paris. Mais la puissance de Charles étoit trop affermie, pour qu'il eût rien à craindre de pareilles entreprises.

Mabill. de re Diplom. p. 631.

Le reste de la vie de ce Prince ne fut qu'une suite de victoires & de conquêtes. Il porta la guerre en Aquitaine après la mort du Duc Eudes, arrivée l'an 735, & conquit ce Duché, qu'il rendit cependant à Hunalde fils d'Eudes, à la charge d'un tribut qui fut mal payé, comme nous le verrons. Car le fils ne fut pas plus fidele que le pere l'avoit été; & le ressentiment qu'il eut de se voir tributaire de Charles, lui fit aisément oublier le bienfait qu'il avoit reçu.

Contin. Fredeg.

Nouveaux exploits de Charles Martel.

Vers le même temps les Sarrazins malgré leurs défaites se jetterent sur plusieurs places de Provence. Charles y courut aussi-tôt, & reprit les villes dont ils s'étoient emparés, & entre autres Avignon

& Arles. Il fit plus : il reconquit sur eux toute la Septimanie, à l'exception de Narbonne qu'il tint bloquée ; & après avoir brûlé Nismes, Agde & Beziers, il revint couvert de gloire se reposer de tant d'exploits militaires, & en méditer de nouveaux.

Vers l'An 733.

Contin. Fredeg. in Appendice.

Progrès de la Religion dans la Germanie.

Les conquêtes du Royaume de Jesus Christ n'étoient pas moins rapides dans la Germanie, surtout depuis que Charles Martel avoit dompté les Frisons, & brûlé les Temples de leurs Idoles. Saint Boniface qui travailloit dans cette Province avec un zéle que le succès animoit, & que les traverses ne rebutoient point, rendit compte de l'état de sa Mission à Grégoire III, qui avoit succédé dès l'an 731 à Grégoire II. Après avoir renouvellé les protestations de son dévoüement aux ordres du saint Siége, il prioit le nouveau Pape de lui donner la résolution de quelques doutes qu'il lui proposoit, & il lui demandoit du secours dans ses travaux Apostoliques ; parce que le troupeau étant augmenté, un seul Pasteur ne pouvoit plus suffire à le conduire.

Lettre de S. Boniface à Grégoire III.

Epist. Greg. III. t. 1. Conc. Gall. p. 521.

Grégoire III qui avoit hérité du zéle de son prédécesseur pour la conversion des nations Idolâtres, reçut favorablement la lettre & les demandes de saint Boniface. Pour partager sa sollicitude, il lui ordonna dans la réponse qu'il lui fit (*a*), d'établir de nouveaux Evêchés dans les lieux où il le jugeroit convenable, en prenant garde toutefois d'avilir l'Episcopat. Mais en diminuant par là les travaux

(*a*) Cette lettre de Grégoire III à saint Boniface est sans date. Mais on voit par la suite de l'histoire qu'elle fut écrite au plûtôt l an 732, & au plus tard l'an 733.

Vers l'AN 733.

S Boniface Archevêque.

du ſaint Miſſionnaire, il crut devoir augmenter ſa dignité. Il lui conféra le titre & l'autorité d'Archevêque, & lui envoya le *Pallium* qui en étoit la marque, lui recommandant de ne le porter que pour la célébration de l'Office divin, ou l'Ordination d'un Evêque.

Saint Boniface avoit envoyé à Rome un Prêtre accuſé de pluſieurs crimes; & il ſuppoſoit que le Pape l'en avoit abſous. « Soyez perſuadé du contraire, dit Grégoire. Si vous trouvez ce Prêtre coupable, puniſſez-le ſelon les Canons, lui & tous ſes ſemblables. Il ne nous a fait aucune Confeſſion; il nous a ſeulement dit qu'il étoit Prêtre, & nous a demandé des lettres de recommandation auprès de nôtre fils le Duc Charles. »

Réponſes de Grégoire III aux queſtions de S. Boniface.

Par la même Lettre le Pape donne à ſaint Boniface la réſolution des doutes qu'il lui avoit propoſés. En voici le précis.

I. Il faut rebaptiſer au nom de la ſainte Trinité ceux que vous dites avoir été baptiſés par des Payens. (Sans doute que ces Idolâtres n'avoient pas prononcé les paroles qui conſtituent la Forme du Baptême.)

II. Tâchez d'empêcher qu'on ne mange de la chair de cheval domeſtique ou ſauvage, & impoſez pénitence à ceux qui le font. (C'étoit pour civiliſer les mœurs des nations Barbares de la Germanie, qu'on vouloit leur ôter ces uſages.)

III. Vous demandez ſi l'on peut offrir le Sacrifice pour les morts. Telle eſt la pratique de la ſainte Egliſe. On donne des offrandes pour les vrais Fideles

qui

qui ſont décedés, & le Prêtre fait mémoire d'eux à l'Autel. Mais il n'eſt pas permis de prier, ni d'offrir le Sacrifice pour ceux qui ſont morts dans l'impiété, quand même ils auroient été Chrêtiens. Vers l'An 733.

IV. Quant à ceux qui doutent s'ils ont été baptiſés, ou qui l'ont été par un Prêtre qui ſacrifioit à Jupiter, ou qui mangeoit des viandes immolées, nous ordonnons qu'on les rebaptiſe. (Le Pape ſuppoſoit encore ici que le Prêtre des Idoles n'avoit pas baptiſé au nom de la Trinité.)

V. Chacun doit obſerver la parenté juſqu'à la ſeptiéme génération. (Si cette déciſion concerne le mariage, comme on ne voit gueres lieu d'en douter, Grégoire III ôte la diſpenſe donnée par ſon prédéceſſeur de contracter après le quatriéme degré.)

VI. « Tâchez, ſi vous le pouvez, ajoûte le Pape, » de porter celui dont la femme eſt morte, à ne ſe re- » marier pas plus de deux fois. » (On voit ici que l'Egliſe Romaine ne faiſoit encore alors que tolérer les quatriémes nôces.)

VII. Ceux qui ont tué leur pere, leur mere, leur frere ou leur ſœur, ne recevront la Communion du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt qu'à l'article de la mort. Ils s'abſtiendront de manger de la chair & de boire du vin toute leur vie, & ils jeûneront tous les lundis, les mercredis & les vendredis.

VIII. Impoſez la pénitence des homicides aux Chrêtiens qui vendent aux Payens leurs eſclaves, pour être immolés; & n'omettez rien pour empêcher une ſi grande impiété.

IX. N'ordonnez pas d'Evêque, qu'il n'y ait avec

vous deux ou trois Evêques ; afin que l'Ordination soit agréable à Dieu.

« Voilà, mon très-cher frere, les Regles que vous « devez observer, si vous voulez recevoir la récom- « pense de vos travaux. » Le Pape marque en finissant qu'il joint à cette lettre le Privilege que Boniface avoit demandé. Ce pouvoit être pour quelqu'un des Monasteres qu'il établit en ce temps-là dans la Germanie. Il en érigea un en l'honneur de saint Michel à Fritzlar dans la Hesse, & l'autre à Hamanabourg, lieu dont on ignore aujourd'hui la situation. Il en avoit fondé un dès le commencement de sa Mission en Thuringe, auprès de la ville d'Erfort.

Othon. Vita Bonif.

L'AN 738

Troisiéme voyage de S. Boniface à Rome. Il est nommé Vicaire du saint Siége.

Saint Boniface fit un troisiéme voyage à Rome l'an 738 pour conférer avec le Pape Grégoire III sur l'état de sa Mission. Le Pape qui vouloit l'honorer de plus en plus, & augmenter une autorité dont il faisoit un si bon usage, lui donna la qualité de Vicaire du saint Siége avec des lettres de recommandation, par lesquelles il mandoit à tous les Evêques, à tous les Prêtres & à tous les Abbés, qu'ils eussent à permettre à ceux de leurs inférieurs qui voudroient se consacrer aux Missions, de s'associer aux travaux Apostoliques de Boniface.

Gregor. III. Epist. 2. t. 1. Concil. Gall. p. 523.

Ce saint Pape écrivit aussi aux principaux Seigneurs de la Germanie, pour leur recommander d'obéïr à Boniface, & de recevoir les Evêques qu'il leur donneroit. Il les exhorte à extirper les restes des superstitions payennes, qui infectoient encore la Germanie. Il adressa une lettre particuliere aux Evêques de ces Provinces, pour les avertir que Boni-

Ibid. p. 524.

face étant revêtu de la qualité de Vicaire du saint Siége, ils étoient obligés de se rendre aux Conciles qu'il convoqueroit; & que les Canons ordonnent d'en tenir deux fois chaque année. Il leur recommande de se conformer aux Reglemens qui y seront portés, & de rejetter la doctrine des Bretons & des Hérétiques. On ne sçait quelle est cette doctrine des Bretons, à moins que ce ne soit la diversité des usages sur la célébration de la Pâque que quelques Moines entêtés pouvoient encore retenir.

Vers l'AN 738.

Boniface en conséquence du pouvoir dont il avoit été revêtu, divisa en quatre Evêchés les Etats d'Ottilon Duc de Baviere, avec l'agrément de ce Duc. Il établit Jean Evêque de Saltzbourg, Erembert de Frisingue, lequel étoit frere de saint Corbinien; Gaibalde de Ratisbone, & Vivilon *(a)* de Passau. Les villes de Frisingue & de Saltzbourg avoient déja eu des Evêques dans la personne des saints Rupert & Corbinien. Il paroît cependant qu'avant l'érection de ces nouveaux Evêchés, on ne les regarda pas comme des Siéges Episcopaux; apparemment, parce que les saints Missionnaires qui s'y fixerent, ayant été ordonnés pour prêcher la foi aux Idolâtres, n'étoient pas censés Evêques Titulaires.

S. Boniface établit des Evêchés dans les Etats du Duc de Baviere.

Villibald. Vita S. Bonifacii.

Ces nouveaux Evêques furent assez occupés à cultiver les terres que Boniface défrichoit tous les jours. Car les travaux de ce saint Missionnaire; & les fruits qu'il en retira, pourroient paroître

(a) Vivilon avoit été ordonné Evêque à Rome. Mais saint Boniface lui assigna son territoire; & fit de lui quelques plaintes au Pape, qui lui manda de faire observer à cet Evêque la discipline de l'Eglise Romaine.

Vers l'AN 738.

incroyables, si l'on ne sçavoit qu'un Ministre de l'Evangile qui a un vrai zéle, procure plus de gloire à Dieu, & rend plus de service au prochain, qu'un millier d'autres qui en manqueroient. Et de fait, saint Boniface en écrivant au Pape sur l'établissement des Evêchés dont nous venons de parler, lui manda que par ses prédications, & par la protection de Charles Prince des François, il avoit déja converti de l'Idolâtrie, & fait entrer dans le sein de l'Eglise cent mille ames. Ces heureuses nouvelles donnerent à Grégoire III une joie qui le consola des maux qu'il avoit alors à souffrir. Il confirma l'érection des nouveaux Siéges, & manda à Boniface de tenir un Concile sur les bords du Danube, & d'y présider en qualité de Vicaire du Siége Apostolique.

Nombre des Idolâtres convertis par S. Boniface.

Ep. Greg. III ad Bonif. t. 1. Conc. Gall. p. 527.

Il sembloit que par ces nouveaux accroissemens de la Foi, Dieu voulût dédommager l'Eglise de ce qu'elle perdoit parmi les anciens Fideles. En effet, la Chrêtienté étoit en tous lieux dans une étrange désolation par la barbarie des Infidelles, par la fureur des Hérétiques, & par le libertinage des mauvais Chrêtiens. Les Sarrazins opprimoient l'Eglise d'Espagne, & une partie de celle des Gaules. Un Empereur Iconoclaste persécutoit cruellement celle d'Orient; & Rome, le centre de la Catholicité, avoit tout à la fois à se défendre des surprises de ce Prince Hérétique, qui tendoit des piéges à sa foi; & des entreprises des Lombards, qui en vouloient à sa liberté. Dans une si triste situation l'éclat des victoires de Charles Martel fit juger au Pape que ce

Persécutions qu'avoit alors à souffrir l'Eglise Catholique.

Prince pourroit ſeul défendre l'Egliſe contre tant d'ennemis. Il implora donc ſa protection : mais Charles qui avoit d'autres interêts, parut peu ſenſible à ceux du ſaint Siége. C'eſt ce qui engagea le Pape à lui écrire la lettre ſuivante.

A mon Seigneur & très-excellent Fils Charles Viceroi.

Gregor. III. Ep. 5. ad Carol. t. 1. Concil. p. 525.

Lettre de Grégoire III à Charles Martel, pour demander ſa protection contre les Lombards.

« Nous ſommes tellement accablés de douleur, » que nous ne ceſſons jour & nuit de verſer des lar- » mes, en voyant l'Egliſe de Dieu abandonnée de » toutes parts par ceux de ſes enfans, qui devroient » en prendre la défenſe. Pourrions-nous étouffer » nos gémiſſemens ? Ce qui nous étoit reſté l'an paſ- » ſé dans le territoire de Ravenne pour la nourritu- » re des pauvres, & l'entretien du luminaire, nous » le voyons conſommé par le fer & par le feu de » Luitprand & d'Hilbrand Rois des Lombards. Les » armées qu'ils ont envoyées dans la Romagne, ont » fait & font encore les mêmes ravages. Ils ont dé- » truit toutes les maiſons (*a*) données à ſaint Pierre, » & nous ont enlevé le peu de bien qui reſtoit à » nôtre Egliſe. »

Quoique dans ces malheurs nous ayons eu recours » à vous, très-excellent Fils, juſqu'à préſent nous » n'en avons reçu aucune conſolation... Au con- » traire, ces Rois Barbares en prennent occaſion de » nous inſulter. Ils diſent : Que ce Charles dont vous » implorez l'aſſiſtance, vienne à vôtre ſecours ; que »

(*a*) Il y a dans le texte *Salas*, ce mot ſignifie une maiſon Seigneuriale, un Château. On a depuis donné ce nom au principal appartement d'une maiſon, & c'eſt d'où le nom de *Sale* nous eſt venu.

L'AN 740 « les François en qui vous espérez, éprouvent s'ils « peuvent vous tirer de nos mains. O quelle dou- « leur pour nous en entendant ces insultes, de voir « de tels enfans de l'Eglise abandonner leur mere « & son peuple ! Sçachez, très cher Fils, que saint « Pierre a assez de puissance pour défendre sa mai- « son & ses Citoyens : mais il veut éprouver & con- « noître quels sont ses fideles enfans. Au reste, n'a- « joûtez pas foi aux faussetés que font répandre les « Rois Lombards.... Envoyez plûtôt ici quelque « fidele Député qu'on ne puisse corrompre par pré- « sens, & qui voye de ses yeux la persécution que « nous souffrons, l'humiliation & la désolation de « l'Eglise, pour vous en faire le rapport. Nôtre Fils « très-Chrêtien, nous vous en prions en présence « du Seigneur & par la pensée de son terrible juge- « ment : secourez pour Dieu & pour le salut de vô- « tre ame l'Eglise de saint Pierre, & ceux qui sont « spécialement son peuple. Ne fermez pas l'oreille à « ma priere, afin que le Prince des Apôtres ne vous « ferme pas la porte du Ciel. Je vous en conjure au « nom du Dieu vivant, qui est la vérité même, & « par les sacrées Clefs de la Confession de saint Pier- « re que je vous ay envoyées : ne préférez pas l'a- « mitié des Rois Lombards à celle du Prince des « Apôtres. »

Le Pape ajoûte en finissant. « Nous prions vôtre « bonté en présence de Dieu nôtre Juge, de nous « consoler au plûtôt, & de nous envoyer d'heu- « reuses nouvelles ; afin que pleins de joie nous « priions le Seigneur jour & nuit pour vous & pour

vos vassaux devant les tombeaux des Princes des »
Apôtres Pierre & Paul. »

Une lettre si pathétique ne put déterminer Charles à rompre avec les Rois Lombards les engagemens que la politique avoit formés. Grégoire ne se rebuta point, & fit de nouvelles instances par une seconde lettre. « Au milieu des maux qui nous ac- »
cablent, dit-il, nous avons cru nécessaire de vous »
écrire une seconde lettre dans la confiance que »
nous avons que vous nous aimez, & que vous ai- »
mez saint Pierre, comme le doit un bon fils ; & »
que par respect pour lui vous obéïrez à nos ordres »
pour la défense de l'Eglise de Dieu. » Il rapporte ensuite en peu de mots comment l'Eglise de saint Pierre avoit été pillée, & dit au Duc Charles qu'en prenant sa défense il pourra acquerir une vie immortelle.

Autre Lettre de Gregoire III à Charles Martel sur le méme sujet.

L'AN 741

Le Pape fit plus. Désespérant de toucher Charles par les motifs de la piété, il s'appliqua à intéresser sa politique & à flater son ambition. C'étoit le plus puissant ressort qu'il pût faire joüer. Il lui envoya l'an 741 une solemnelle Ambassade avec des Clefs de la Confession de saint Pierre, quelques parcelles de ses chaînes & plusieurs autres présens, dont le plus estimable aux yeux d'un Prince ambitieux étoit l'offre que les Ambassadeurs avoient ordre de faire à Charles de la part du Pape & des Romains ; sçavoir, de se soûmettre à sa domination, & de le reconnoître pour Consul & Patrice de Rome, s'il vouloit prendre leur défense. Une pareille proposition ne pouvoit manquer de flater un Prince

Grégoire III offre à Charles Martel le Patriciat de Rome.

Contin. Fredeg.

L'AN 741 du caractere de Charles Martel, qui n'avoit pas moins d'ambition que de bravoure. Il combla de présens les Envoyés du Pape, & députa à Rome Grimon Abbé de Corbie, & Sigébert alors Moine & depuis Abbé de saint Denis, pour prendre sur les lieux les mesures convenables.

Mort de Charles Martel.

Mais la mort du Pape & celle de Charles déconcerterent ces grands projets. Ce Prince connut bientôt qu'au lieu de penser à acquerir de nouveaux Etats, il falloit quitter ceux qu'il possédoit. Après les avoir partagés entre Carloman & Pépin, il alla visiter le tombeau de saint Denis, & y offrit de riches présens pour mériter la protection de cet Apôtre de la Gaule. Ensuite étant retourné à Quierci, Maison Royale sur l'Oise, il y mourut le vingt-deuxiéme d'Octobre, l'an 741, après avoir gouverné les François vingt-cinq ans. Outre Carloman & Pépin, il laissoit plusieurs enfans (a) qu'il exclut de la succession, excepté Gripon ou Grifon, à qui sa mere Sonnichilde fit assigner pour son Domaine un démembrement de l'Austrasie & de la Neustrie : mais les François ne suivirent pas cette disposition, & ne voulurent avoir que deux maîtres. Charles Martel fut enterré dans l'Eglise de saint Denis.

Contin. Fredeg.

Caractere de Charles Martel.

Ce fut un Prince en qui la valeur parut suppléer au défaut des autres vertus. Artisan de sa propre fortune, il fut en même-temps la terreur des Nations barbares, l'admiration des François, le soutien du Royaume, & le Tyran des Rois, qu'il tint

(a) Ces autres enfans de Charles Martel sont Bernard, Jerôme, Remi & Gripon, & deux filles, Hadeloge & Chiltrude, qui épousa malgré ses freres Ottilon Duc de Baviere,

toûjours

toûjours dans une espece d'esclavage. Il applanit par là le chemin du Thrône à ses enfans, qui avoient assez de mérite pour soutenir la réputation d'un pere le plus grand Héros de son siécle. Mais il manqua à la gloire de Charles Martel de ne pas assez respecter dans la nomination aux Bénéfices les Regles de la discipline Ecclésiastique jusqu'alors inviolables. Car pour subvenir aux frais des guerres continuelles qu'il avoit à soûtenir, il distribua libéralement les Abbayes & les Evêchés aux gens de guerre : ce qui rendit sa mémoire si odieuse au Clergé & aux Moines, que l'on inventa la fable de la prétenduë vision de saint Eucher d'Orleans touchant la réprobation de ce Prince.

Fable sur la damnation de Charles Martel.

On publia que ce saint Evêque avoit eu révélation dans son exil, que Charles étoit condamné aux feux éternels, & que saint Boniface & Fulrade Abbé de saint Denis pour s'assûrer de la vérité de la vision, ayant ouvert son tombeau par l'ordre de saint Eucher, l'avoient trouvé vuide, & noirci par le feu. Mais outre que l'Auteur de la Vie de saint Eucher & les Historiens contemporains ne font nulle mention d'un fait si extraordinaire, il est fort probable que saint Eucher étoit mort avant Charles Martel (*a*). Cette fable a cependant été cruë longtemps; & des Evêques dans des Conciles n'ont pas

Vide Boll. in Vita Eucherii.

Synod. Carisiac. an. 858.

(*a*) J'ai placé, suivant l'opinion la plus probable, l'exil de saint Eucher l'an 733. Or il mourut la 6e année de son exil, c'est-à-dire l'an 739, deux ans avant Charles Martel. Ainsi la révélation qu'on suppose que ce saint Evêque eut après la mort de Charles Martel touchant la réprobation de ce Prince, est notoirement une fable. Je sçais que quelques Critiques reculent de quelques années l'exil d'Eucher, en supposant qu'il ne fut relégué qu'après l'expédition de Charles dans la Septimanie. Mais l'Auteur de la Vie de saint Eucher parle de l'expédition d'Aquitaine.

L'AN 741 fait difficulté de la rapporter comme une vérité. Ils la reçûrent d'autant plus aisément, qu'elle pouvoit leur être utile pour maintenir leurs biens contre les usurpations des laïques.

Malgré ces préjugés vulgaires contre la mémoire de Charles, il ne laissa pas d'avoir part à plusieurs saints établissemens, comme s'il eût voulu rendre à l'Eglise une partie des biens qu'il lui avoit enlevés.

Martin Moine de Corbie, Confesseur de Charles Martel.

Ann. Massiac. ap. Lab. t. 2. Nov. Bibl. p. 733.

Bern. Guid. t. 1. Bibl. n.

Il avoit une considération particuliere pour un saint Moine de Corbie, nommé Martin, & il l'avoit choisi pour son Confesseur : apparemment qu'il n'en suivoit pas toûjours les avis. Martin mourut l'an 726, & il est honoré à saint Priech dans le Limousin.

Le Duc Charles fut le protecteur de deux saints Abbés qui florissoient de son temps ; sçavoir, de saint Pyrmin premier Abbé de Richenovv, & de saint Othmar, qu'on peut regarder comme le second Fondateur de l'Abbaye de saint Gal.

S. Pyrmin Apôtre d'Alsace.

Saint Pyrmin étoit Corevêque ou Evêque Regionnaire. Un riche Seigneur Allemand, nommé Syntlaz, l'ayant invité à venir prêcher la Foi dans ses Terres, il alla à Rome prendre sa Mission du Pape, qui le recommanda au Roi Thierri de Chelles, sous le nom duquel Charles gouvernoit alors. Le nouveau Missionnaire fit par-tout de grands fruits. Syntlaz ayant offert de lui faire bâtir un Monastere, Pyrmin choisit pour cet établissement une isle du Rhin, nommée Ovv, au-dessus de Constance.

Fondation du Monastere de Richenovv.

Il la purgea des serpens dont elle étoit infectée, & y établit par la libéralité de Syntlaz & de plusieurs autres Seigneurs

le célébre Monastere qui fut nommé Richenovv, (*Augia dives*) à cause des grandes richesses qu'il possédoit. Saint Pyrmin n'y demeura que trois ans. Comme il étoit fort considéré de Charles Martel, il devint suspect à Théobald Duc d'Allemagne, c'est-à-dire, de Suabe, qui étoit alors en guerre avec le Duc Charles; & il fut contraint de se retirer en Alsace, après avoir établi Heddon Abbé de Richenovv. L'AN 741

Le séjour de Pyrmin fut pour l'Alsace une source de bénédictions. Le saint Abbé y fit un grand nombre de pieux établissemens; & dans un temps où l'on pilloit les Monasteres dans presque tout le reste de la Gaule, il eut le crédit d'en fonder plusieurs en cette Province, & de les faire richement doter. On lui attribuë l'établissement des Monasteres de Mourbach, de Schuteren, de Gegenbach, de Svvartzhach, de Maurmunster & de Neuvilliers. Ce dernier fut fondé par Sigébald, Evêque de Mets. Celui de Mourbach, dont les Abbés sont Princes de l'Empire, est le plus célébre. Il fut doté par les libéralités du Comte Everard, & dédié en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Michel, de saint Pierre, de saint Paul, & de saint Leger dont Everard étoit parent. Ce Monastere est aujourd'hui du Diocése de Basle; mais il paroît qu'il étoit autrefois de celui de Strasbourg: car Videgerne Evêque de cette ville en confirma la fondation, & lui accorda des Privileges par un Acte daté du jour de l'Ascension treiziéme de Mai, la huitiéme année de Thierri de Chelles: ce qui désigne l'an 728, auquel en effet l'Ascension étoit le

Fondation de Mourbach & de plusieurs autres Monasteres d'Alsace.

L'AN 741 13 de Mai. Heddon Abbé de Richenovv fut successeur de Videgerne dans le Siége de Strasbourg, & ne manqua pas de seconder le zéle de Pyrmin, dont il étoit disciple. On peut regarder S. Pyrmin comme l'Apôtre de l'Alsace; & nous ferions volontiers un plus grand détail de ses actions, si sa Vie écrite plusieurs siecles après sa mort, avoit plus d'autorité. On croit qu'il vêcut jusqu'à l'an 758.

Piéc's d'un Traité attribué à S. Pyrmin.

On prétend qu'il est l'Auteur d'un Traité qui contient un abbrégé de toute la Morale Chrêtienne. L'Auteur fait un grand détail des superstitions alors en usage, & marque ainsi la nécessité de la Confession. « Celui, dit-il, qui a commis quelques crimes « capitaux, doit se confesser & faire une sincere pé-« nitence par le conseil du Prêtre, avant que de re-« cevoir le Corps & le Sang du Seigneur. Aucun « Chrêtien, ajoûte-t-il, ne doit se priver de la Com-« munion, ni différer trop long-temps de la rece-« voir. » Il croit que nôtre Seigneur est mort à l'âge de trente ans, & que nous ressusciterons tous au même âge.

Analect. t. 4. p. 589.

S. Othmar Abbe & restaurateur de S. Gal.

Charles Martel accorda aussi sa protection à saint Othmar. Il étoit né de la Province nommée alors Allemagne, aujourd'hui la Suabe. Son frere l'ayant mené dans la partie de la Rhetie, qui est à present le païs des Grisons, le mit au service du Comte Victor, lequel charmé de ses belles qualités, le fit élever à la Prêtrise, & lui donna le gouvernement de l'Eglise de saint Florin. Un Seigneur du voisinage, nommé Valdram, à qui appartenoit la Terre où étoit le tombeau de saint Gal, souhaita d'y établir

un Monaſtere, & pria Victor de lui céder Othmar pour le gouverner. Victor le lui accorda ; & Valdram ayant fait confirmer cet établiſſement par Charles Martel, Othmar aſſembla en peu de temps une nombreuſe Communauté, là où il y avoit ſeulement auparavant quelques Cellules autour du tombeau de ſaint Gal. Le ſaint Abbé s'y diſtingua par ſon humilité & par ſa charité, deux vertus les plus néceſſaires à un Supérieur. Il faiſoit tous ſes voyages monté ſur un aſne. Sa mortification égaloit ſon humilité. Il ſe refuſoit tout : mais il ne pouvoit rien refuſer aux pauvres. Quand il en rencontroit en chemin, il ſe dépouilloit ſouvent de ſes habits pour les revêtir. Cependant ſon Monaſtere n'étoit pas riche : mais les Moines les plus pauvres ſe montroient ſouvent les plus charitables ; & ce fut cette charité qui leur attira tant d'aumônes, & qui contribua le plus à les enrichir. Les richeſſes n'ont-elles pas quelquefois refroidi la charité ? Nous verrons dans la ſuite à quelles épreuves fut miſe la vertu de ſaint Othmar.

L'AN 741

Grégoire III ne ſurvecut à Charles Martel que quelques ſemaines. On ne marque pas le jour de ſa mort : mais il fut enterré le 28 de Novembre de la même année 741. Il eſt honoré comme Saint, auſſi-bien que ſon prédéceſſeur Grégoire II. Il falloit dans des temps ſi difficiles de ſaints Pontifes pour faire reſpecter le ſaint Siége, & ſoûtenir la Religion. Le Seigneur continua d'en donner à ſon Egliſe. Saint Zacharie qui ſuccéda à Grégoire III, hérita de ſon zéle, & il trouva les nouveaux Princes François diſpoſés à le ſeconder.

Mort de Grégoire III.

L'AN 742.
Vertus de Carloman & de Pepin.

Les vertus de Carloman & de Pépin consolerent les François de la mort de Charles Martel. La bravoure & la sagesse de ces deux jeunes Princes sont en effet bien dignes d'admiration : mais elles le sont moins que la concorde qui les unit constamment, quoiqu'ils eussent des Etats à partager, & qu'ils fussent freres. Carloman à qui le Royaume d'Austrasie étoit échu, montra sur-tout un grand zéle pour la propagation de la Foi, & pour le rétablissement de la discipline. Dès le commencement de son gouvernement, il manda à ce sujet auprès de lui saint Boniface qui travailloit dans la Germanie avec l'autorité de Vicaire du saint Siége ; & il le pria d'assembler un Concile dans ses Etats, pour corriger les abus introduits dans l'Eglise Gallicane depuis plus de soixante ans.

Lettre de S. Boniface au Pape Zacharie.
Epist. Bonif. ad Zachar. t. 1. Concil. Gall. p. 529.

Saint Boniface en écrivit au Pape Zacharie une lettre, où il prend dans l'Inscription la qualité de *Serviteur des serviteurs de Dieu*. Après lui avoir témoigné la joie qu'il ressent de son Exaltation, & l'avoir assûré qu'il ne lui sera pas moins soûmis qu'il l'a été à ses prédécesseurs, il le supplie de confirmer par l'autorité Apostolique l'érection de trois nouveaux Evêchés qu'il avoit établis en Allemagne ; le premier à Wirtzbourg, le second à Burabourg, & le troisiéme à Ephefurt ou Erfort, Capitale de la Thuringe. Il avoit ordonné Evêque de Wirtzbourg Burchard, Vitta de Burabourg & Adelaire d'Erfort. Il ne reste aujourd'hui que les ruines de la ville de Burabourg.

Boniface venant ensuite à l'affaire du Concile,

L'AN 742

S. Boniface propose la tenuë d'un Concile.

« Sçachez, dit-il, que Carloman Duc des François m'a mandé à sa Cour, & m'a prié d'assembler un Concile dans ses Etats, promettant de corriger les abus, & de rétablir les Regles de la discipline, qui ont été méprisées & violées depuis environ soixante ou soixante-&-dix ans. C'est pourquoi, si ce Prince veut sincérement exécuter ce pieux dessein, je dois être muni des ordres du saint Siége. Les vieillards disent qu'il y a plus de quatre-vingts ans que les François n'ont tenu de Concile & n'ont eu d'Archevêque; & à présent, la plûpart des Evêchés sont donnés à des laïques, ou à de faux Clercs fornicateurs ou usuriers, qui ne cherchent dans ces places que les biens de l'Eglise qu'ils consument sans la servir. » Quand saint Boniface dit qu'il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'on n'avoit tenu de Concile en France, & qu'on n'avoit eu d'Archevêque; il entend un Concile National, & un Archevêque qui fût en même-temps Vicaire du saint Siége, afin qu'il eût plus d'autorité pour la convocation des Conciles. Il étoit encore rare qu'on donnât le nom d'Archevêque aux simples Métropolitains, sur-tout quand ils n'avoient pas reçu le *Pallium*.

« Si donc, continuë saint Boniface, par vos ordres, & à la priere du Duc Carloman, j'entreprends la réforme de ces abus; il est nécessaire que je sois soûtenu par vôtre jugement & par les Canons de l'Eglise. Si je trouve, par exemple, parmi les François des personnes, qui après avoir passé leur jeunesse dans toutes sortes de débauches & de disso-

L'AN 742 « lutions, ayent été néanmoins élevés au Diaconat, « & qui dans cet Ordre ſacré entretiennent encore « quatre ou cinq Concubines, ou même davanta- « ge, & ne rougiſſent pas cependant de lire l'Evan- « gile, ou même qui ſe ſoient élevés enſuite à la Prê- « triſe, & ce qui eſt encore plus déplorable, qui « ayent été nommés & ordonnés Evêques; il faut « bien que je ſois autoriſé d'un ordre de vôtre part, « afin de pouvoir les reprendre & les convaincre de « peché par l'autorité même du Siége Apoſtolique. « On trouve auſſi parmi les François quelques Evê- « ques, qui ſe glorifient à la vérité de n'être ni adul- « teres ni fornicateurs: mais ils ſont yvrognes, que- « relleurs & chaſſeurs; ils portent les armes à la « guerre, & verſent le ſang des Payens, ou même « des Chrêtiens. Or, comme j'ai l'honneur d'être « Légat du ſaint Siége pour corriger ces déſordres, « il eſt à propos que vous parliez à Rome comme je « parlerai ici, & que vôtre Jugement ſoit conforme « au mien, s'il arrive qu'on envoye de part & d'au- « tre des Députés à vôtre Tribunal. » Ces traits forment une peinture bien affreuſe de la triſte ſituation, où ſe trouvoit alors l'Egliſe de France.

Autres affaires dont S. Boniface traite avec le Pape Zacharie.

Saint Boniface traite dans la même lettre de pluſieurs autres affaires que je ne dois pas omettre. Grégoire III lui avoit commandé d'ordonner pour ſon ſucceſſeur un Prêtre qu'il lui avoit marqué. Il repréſente à Zacharie qu'il ne paroît plus convenable de s'en tenir à ce choix; parce que le frere de ce Prêtre avoit tué l'oncle de Carloman (*a*), & que l'affaire

Ibid.

(*a*) Cet oncle de Carloman pourroit être le Comte Childebrand, qui fit continuer la Chronique de Frédégaire; car il eſt nommé le frere de Charles Martel.

n'étoit

n'étoit pas encore accommodée. Ainsi il demande la permission de choisir celui qu'il jugera le plus digne, après avoir consulté les Evêques. L'AN 742

Un Seigneur arrivé de Rome publioit qu'il y avoit obtenu la dispense d'épouser la veuve de son oncle, quoiqu'elle eût été Religieuse. Boniface marque au Pape qu'il doute qu'il ait accordé cette dispense; parce qu'il a appris en Angleterre qu'un tel mariage avoit été déclaré très-criminel dans un Concile tenu à Londres par les disciples de saint Grégoire le Grand.

Il restoit encore des superstitions qui se pratiquoient le 1er jour de Janvier; les François & les Allemans qui avoient voyagé à Rome, s'autorisoient de ce qu'ils y avoient vû en usage. Ils racontoient que ce jour-là on faisoit des danses semblables à celles des Payens proche l'Eglise de saint Pierre; qu'on chargeoit les tables de viandes, & que personne n'auroit prêté à son voisin ce jour-là aucune chose de sa maison, & n'auroit souffert qu'on en emportât du feu; qu'ils avoient vû des femmes ornées de bandelettes aux bras & aux cuisses à la façon des Payens, & exposer en vente de ces bandelettes. Boniface prie le Pape de réprimer à Rome ces abus, afin que les François & les Allemans ne puissent plus s'en prévaloir. Enfin, il l'avertit que plusieurs Prêtres ou Evêques François convaincus d'adultere par les enfans nés de leurs débauches, publioient en revenant de Rome qu'ils avoient obtenu la permission de servir à l'Autel; ce qui seroit contre les Canons. Il demande à être éclairci sur tous ces articles,

Ibid.

Superstitions du premier jour de Janvier.

L'AN 742 & envoye au Pape en présent une serviette à longs poils, & quelque argent dont le saint Siége pouvoit alors avoir besoin, à cause des ravages des Lombards. Le Prêtre Dénéard fut le porteur de cette lettre.

Réponse du Pape Zacharie à S. Boniface.

Le Pape Zacharie y fit une réponse très-obligeante. Il y confirma l'érection des trois nouveaux Evêchés, & permit la tenuë du Concile, comme le demandoit Carloman pour le rétablissement des Regles de la discipline, « qui sont, dit le Pape, entié« rement abolies dans ces Provinces, par la déplo« rable négligence qu'on a depuis si long temps d'y « tenir des Conciles. C'est pourquoi, ajoûte-t-il, « nous accordons volontiers d'en assembler, & mê« me nous l'ordonnons. Car on ne connoît plus, ni « ce que c'est que le Sacerdoce, ni ce que sont ceux « qui s'en disent revêtus. » Il exhorte Boniface à déposer les Evêques, les Prêtres & les Diacres qu'il trouvera coupables d'adultere, de fornication ou de bigamie, d'homicide ou de quelque autre excès contre les Canons. Il lui refuse la permission d'ordonner son successeur de son vivant : mais il lui accorde comme une grace singuliere le pouvoir de le désigner en mourant ; afin que celui qu'il aura désigné, aille se faire ordonner à Rome.

Epist. Zach. ad Bonifac. t. 1. Conc. Gall. p. 532.

Sur les autres articles, Zacharie répond que l'on ne doit pas croire que son prédécesseur ait permis à qui que ce soit d'épouser la veuve de son oncle, sur-tout cette femme ayant porté le voile de Religieuse. « Car, dit-il, le saint Siége ne permet pas « ce qui est contraire aux Canons & aux Réglemens

des Peres ; » & qu'ainſi il ne doit pas ajoûter foi aux Prêtres adulteres, qui prétendent avoir reçû du ſaint Siege la permiſſion d'exercer les fonctions de leur Miniſtere. Pour les ſuperſtitions du premier jour de Janvier, il dit que lui & ſon prédéceſſeur les ont entiérement abolies. La lettre eſt datée du 1 d'Avril de la ſeconde année *(a)* de l'Empire de Conſtantin Copronyme, & de l'Indiction XI *(b)*.

Quelques autres Lettres du Pape Zacharie.

T. 1. Conc. Gall. p. 536.

Zacharie écrivit en même-temps une lettre aux trois nouveaux Evêques d'Allemagne pour confirmer l'érection de leurs Evêchés. Nous avons la lettre qu'il adreſſe à Burchard Evêque de Wirtzbourg, laquelle étoit ſans doute commune pour les deux autres. Il y défend d'ordonner d'Evêques dans ces Egliſes, que du conſentement de celui qui ſera alors Vicaire du ſaint Siége dans l'Allemagne. Le Pape écrivit auſſi au Prince Carloman une lettre que nous n'avons plus, pour l'exhorter à conſommer le projet qu'il avoit formé touchant le rétabliſſement de la diſcipline.

Ibid. p. 535.

Carloman n'avoit pas attendu ces lettres pour convoquer le Concile des Provinces Germaniques. Il s'aſſembla par ſes ordres, & par les ſoins de ſaint Boniface le 21 d'Avril de la même année ; on ne ſçait en quel lieu. Les Actes qui nous en reſtent, en furent publiés au nom de Carloman, qui y parle en

(a) On compte les années de Conſtantin Copronyme de deux époques. La premiere eſt ſon aſſociation à l'Empire, qui fut faite l'an 721 : la ſeconde eſt la mort de l'Empereur Leon, laquelle mit ſon fils en poſſeſſion du Gouvernement : ce qui arriva l'an 741. On marquoit ſouvent l'une & l'autre de ces époques.

(b) Il faut encore ici reconnoître quelque faute de Copiſte dans les dates : car l'Indiction XI déſigne l'an 743 ; & cependant le Concile que le Pape exhorte d'aſſembler, eſt daté du 21 d'Avril de l'an 742. La lettre de Zacharie doit avoir été écrite la même année 742.

L'AN 742 ces termes, dignes tout à la fois de l'autorité d'un puissant Prince & du zéle d'un grand Evêque.

I Concile de Germanie, où présida S. Boniface.

« Au nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ, dit il, « moi Carloman, Duc & Prince des François, l'an « de l'Incarnation du Seigneur sept cens quarante-« deux, le 21 d'Avril, j'ai fait assembler en Conci-« le par le conseil des Serviteurs de Dieu & des Sei-« gneurs de ma Cour, les Evêques de mon Royau-« me avec leurs Prêtres; c'est-à-dire, Boniface Ar-« chevêque, Burchard, Régenfroi, Vintan, Wit-« baud, Dadan & Eddon, & les autres Evêques « avec leurs Prêtres, afin qu'ils me donnassent les « conseils nécessaires pour rétablir la Loi de Dieu & « la discipline de l'Eglise, dont on a violé toutes les « Regles sous les regnes précédens; & afin d'empê-« cher que le peuple Chrêtien conduit par de faux « Pasteurs ne s'égare & ne périsse.

Evêques du Concile de Germanie.

Nous ne connoissons d'autres Evêques de ce Concile que ceux qui sont ici nommés : mais ils ne furent pas les seuls qui y assisterent. Saint Boniface n'avoit pas encore de Siége fixe. Burchard étoit Evêque de Wirtzbourg, Vintan de Burabourg, Regenfroi de Cologne, Willibaud ou Witbauld d'Aischstat, Eddon de Strasbourg; c'est celui qui avoit été Abbé de Richenovv. Dadan étoit sans doute quelque Evêque Regionnaire *(a)*. C'est ici le premier Acte public où je trouve les années comptées depuis l'Incarnation de Jesus-Christ. On fit dans ce Concile plusieurs Reglemens distingués en sept articles,

(a) Le P. le Cointe & M. Fleuri font Dadan Evêque d'Utrecht. Mais S. Ludger ne le compte point parmi les prédecesseurs de S. Grégoire d'Utrecht.

& énoncés au nom du Prince Carloman. Voici comme il y parle. L'AN 742

« I. Par le conseil des Prélats & des Seigneurs de » nos Etats, nous avons établi des Evêques dans les » villes, & leur avons préposé l'Archevêque Bonifa- » ce qui est envoyé de saint Pierre. Nous avons or- » donné qu'on tînt le Concile tous les ans, & nous » avons restitué aux Eglises l'argent qu'on leur » avoit pris, Nous avons ôté les biens de l'Eglise » aux faux Prêtres, aux Diacres & aux Clercs for- » nicateurs. Nous les avons dégradés & contraints » de faire pénitence. » (On voit par ce Canon qu'on avoit déposé & privé de leurs Bénéfices des Prêtres scandaleux : mais on ne marque pas qu'on ait déposé d'Evêques.) Carloman continuë ainsi :

Canons du Concile de Germanie.
T. 1. Conc, Gall. p. 533.

« II. Nous avons absolument défendu aux Ser- » viteurs de Dieu, (c'est-à-dire aux Clercs & aux » Moines,) de porter les armes, de combattre & » d'aller à la guerre, excepté ceux qui suivent l'ar- » mée pour y faire l'Office divin, pour célébrer la » Messe & porter les Reliques des Saints. Ainsi que » le Prince ait (à l'armée) un ou deux Evêques avec » des Prêtres & des Chappellains (*a*) « (c'est la premiere fois que je trouve ce nom.) Que chaque » Préfect, (j'entens par ce mot un Capitaine ou Colonel) ait un Prêtre qui puisse juger des pechés » de ceux qui se confessent, & leur imposer la pé- » nitence. Nous avons aussi défendu à tous les Ser- »

(*a*) Comme la plus précieuse Relique de l'Oratoire de nos Rois étoit la Chappe de S. Martin, l'Oratoire où on la gardoit fut nommé *Chapp.lle*, & les Prêtres qui le desservoient *Chappellains*. C'est l'origine de ces noms qui sont devenus communs à tous les Oratoires & à tous ceux qui les desservent.

L'AN 742 « viteurs de Dieu de chasser dans les bois avec des « chiens, & d'avoir des éperviers ou des faucons. » (On voit par ce Canon qu'il y avoit dès-lors des Aumôniers pour confesser les soldats, & que les Princes François prenoient grand soin de procurer à leurs troupes les secours spirituels.)

« III. Nous avons aussi ordonné suivant les Ca- « nons, que chaque Prêtre fût soûmis à son Evêque « Diocésain, & lui rendît compte tous les ans en « Carême de la maniere dont il s'acquitte de son « Ministere, soit en ce qui concerne l'administra- « tion du Baptême & la foi Catholique, soit en ce « qui regarde les prieres & l'ordre du Service. Et « quand l'Evêque fait la visite de son Diocése se- « lon les Canons, pour donner la Confirmation aux « peuples, que le Prêtre le reçoive avec ceux qui « doivent être confirmés en ce lieu, & qu'il ait soin « de les y assembler. Que le jour de la Céne du Sei- « gneur il reçoive le nouveau Chrême de l'Evêque, « & que l'Evêque veille sur sa conduite, & s'infor- « me de sa foi, de sa doctrine, & si ses mœurs sont « chastes.

« IV. Nous avons aussi résolu de ne point admet- « tre aux Ministeres sacrés les Evêques & les Prê- « tres inconnus, de quelque part qu'ils viennent, « avant qu'ils se soient fait approuver du Concile.

« V. Nous avons pareillement ordonné que cha- « que Evêque aidé du Magistrat (a), qui est Défen- « seur de son Eglise, veillât à ce que le peuple Chrê-

(a) Il y a dans le texte *Adjuvante Gravione: Gravio* ou *Graphio*, signifie proprement un Comte, un Juge, d'où vient le nom de Landgrave, c'est-à-dire Comte de la Province ou de la Terre.

tien n'obſervât plus de ſuperſtitions payennes, tel- » L'AN 742.
les que les Sacrifices des morts, les ſortileges, les en- »
chantemens, les bandelettes, & les victimes que »
des hommes inſenſés immolent comme des Ido- »
lâtres auprès des Egliſes, ſous le nom des ſaints »
Martyrs & Confeſſeurs, & ces feux ſacrileges qu'ils »
nomment *Ned fratres*, & généralement toute ſor- »
te de ſuperſtitions. » (Le feu nommé *Ned fratres* ou *Nodfir*, étoit un feu que le peuple ſupeſtitieux regardoit comme miraculeux; parce qu'on le faiſoit en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.)

« VI. Nous avons auſſi décerné qu'après ce »
Concile tenu le 21 d'Avril, qui que ce ſoit des »
Serviteurs ou des Servantes de Dieu, qui ſera tom- »
bé dans le peché de fornication, en faſſe péniten- »
ce en priſon au pain & à l'eau. Si c'eſt un Prêtre, »
qu'il paſſe deux ans en priſon au pain & à l'eau, »
qu'il ſoit foüetté juſqu'au ſang, & que l'Evêque »
puiſſe augmenter la peine. Si c'eſt un autre Clerc »
ou un Moine qui ſoit tombé dans le même peché; »
qu'après avoir été foüetté trois fois, il paſſe un an »
en priſon. Qu'on faſſe faire la même pénitence »
aux Religieuſes qui ont reçu le Voile, & qu'on leur »
raſe la tête. » (On coupoit les cheveux aux Religieuſes en les conſacrant à Dieu; mais on ne les raſoit point.)

« VII. Nous avons encore ordonné que les Prê- »
tres & les Diacres ne portaſſent plus des ſayes com- »
me les laïques, mais des chaſubles comme les Ser- »
viteurs de Dieu, & n'euſſent pas de femmes dans »

« leurs maiſons ; que les Moines & les Religieuſes « obſervaſſent dans les Monaſteres & dans les Hô« pitaux la Regle de ſaint Benoît. »

Juſqu'alors la plûpart des Monaſteres de la Gaule avoient ſuivi des uſages & des Reglemens différens les uns des autres. Mais Carloman par l'avis du Concile entreprit d'établir l'uniformité, & de faire recevoir par-tout la Regle de ſaint Benoît, qui étoit déja la plus commune. Mais cet ouvrage ne fut pas ſi-tôt conſommé. Tels ſont les Reglemens du Concile Germanique, tenu par ſaint Boniface l'an 742. C'eſt le premier des cinq Conciles qu'il tint pendant ſa Légation.

L'AN 743

Concile de Leſtines.

L'année ſuivante Carloman en fit aſſembler un autre le premier jour de Mars à Leſtines, Maiſon Royale au Diocéſe de Cambrai. Les Evêques, les Comtes & les autres Officiers d'Auſtraſie y aſſiſterent, & ſaint Boniface y préſida en qualité de Vicaire du ſaint Siege. Hincmare dit qu'il eut pour adjoints l'Evêque George & le Sacellaire Jean, Envoyés du Pape. Il y a lieu de croire qu'il ſe trompe. Car George ne fut envoyé en France qu'après la mort de Boniface. On ouvrit ce Concile par la lecture qu'on y fit des Canons du Concile Germanique que nous venons de rapporter, & ils y furent approuvés d'un conſentement unanime. Tous promirent de les obſerver.

I. Les Abbés s'engagerent de recevoir la Regle de ſaint Benoît ; & les Evêques, les Prêtres & les Diacres promirent de vivre ſelon les Canons. On dreſſa enſuite quelques Reglemens particuliers, qui furent

furent publiés au nom de Carloman en ces termes : L'AN 743

« II. Pour subvenir, dit-il, aux frais des guerres que nous sommes obligés de faire, nous avons résolu, de l'avis des Serviteurs de Dieu & du peuple Chrêtien, de retenir quelque temps une partie des biens de l'Eglise à cens pour l'entretien de nôtre armée ; à condition que chaque année par chaque famille d'esclaves (a) on payera de redevance à l'Eglise ou au Monastere un sol, ou douze deniers, & que ces biens retourneront à l'Eglise après la mort de celui à qui ils auront été ainsi donnés, à moins que la nécessité n'oblige le Prince de les donner à un autre aux mêmes conditions : mais qu'en cela on ait toûjours soin que l'Eglise & le Monastere ne manquent pas du nécessaire ; car en ce cas il faudra leur restituer les biens ainsi aliénés. » Ce Canon est remarquable.

« III. Nous ordonnons pareillement, selon les Canons, que les Evêques ayent soin d'empêcher & de corriger les adulteres & les mariages incestueux. »

IV. Nous défendons de livrer aux Payens des esclaves Chrêtiens. Nous avons aussi renouvellé l'Ordonnance de nôtre Pere, à sçavoir, que quiconque s'adonneroit à quelque superstition payenne, payeroit quinze sols d'amende. » Ce qui nous apprend que Charles Martel a fait une Loi contre les superstitions.

On rapporte au Concile de Lestines une Formule de renonciation au Démon & à ses œuvres en

(a) On lit dans le texte *de unâ quâque casata*. Ce mot signifie une famille d'esclaves. On nommoit *Casati homines* les esclaves ou les Colons qui cultivoient les terres.

L'AN 743 langue Tudesque, qu'on trouve à la fin des Actes de ce Concile, avec un catalogue des superstitions payennes qui étoient encore en usage. Il y est parlé des Sacrileges sur le tombeau des morts, (j'entens les viandes qu'on y mettoit comme pour servir de nourriture aux Manes;) des sacrifices qu'on faisoit dans les Forêts, & sur des pierres, en l'honneur de Mercure, de Jupiter; des Augures qu'on tiroit de la fiente des oiseaux, de celle des chevaux ou des bœufs, & des éternuemens; du feu *Nodfir*, qui se faisoit en frottant l'un contre l'autre deux morceaux de bois; de la superstition du peuple qui pendant l'éclypse de la Lune crioit: *O Lune, soyez victorieuse!* parce qu'on s'imaginoit qu'elle étoit alors aux prises avec un Dragon qui vouloit la devorer; de la simplicité de quelques personnes, lesquelles honoroient comme Saints tous ceux qui étoient morts; des représentations d'hommes faites avec de la pâte ou du linge, qu'on portoit par les campagnes; des figures de pieds & de mains faites de bois; de ce qu'on croyoit que les femmes mangeoient la Lune, & pouvoient enlever les cœurs des hommes selon les Payens; & de quelques autres pratiques superstitieuses que nous ne connoissons plus, comme de celle qui est nommée *le bien de Sainte Marie*. On trouve joints à ce Catalogue deux discours, l'un contre les mariages illicites, & l'autre contre l'observation du Sabbat.

Superstitions en usage dans la France & la Germanie

T. 3. Conc. Harduini p. 19-2.

Boniface envoya au Pape Zacharie une Relation de ce qui s'étoit passé dans ces Conciles. Le Pape satisfait de ces heureux commencemens de réforme,

écrivit une lettre adressée à tous les Evêques, à tous les Prêtres & Diacres, aux Abbés, aux Ducs & aux Comtes dans l'étenduë des Gaules & des autres Provinces de la domination des François. Il les félicite des heureuses dispositions qu'ils ont montrées pour la réformation du Clergé. « Jusqu'à présent, leur dit- » il, vous avez eu parmi vous en punition de vos pe- » chés de faux & de mauvais Prêtres. Est-il surprenant » que les Nations payennes ayent prévalu contre » vous ; puisqu'il n'y avoit point de différence entre » les laïques & les Ministres du Seigneur ? Il n'est » nullement permis à ceux-ci d'aller à la guerre. Car » quelle victoire peut-on esperer, quand les Prêtres » des mêmes mains sacrileges, dont ils viennent de » célébrer les sacrés Mysteres, & de distribuer le » Corps du Seigneur, versent le sang des Chrêtiens, » à qui ils auroient dû administrer le Pain céleste ; » ou le sang des Payens, à qui ils auroient dû an- » noncer Jesus-Christ ? Au contraire, si le Clergé de » vôtre Royaume se rend recommandable pour sa » régularité & sa chasteté, comme les Canons l'ordon- » nent, & que nôtre frere Boniface vous le prêche » de nôtre part, aucune Nation ne pourra tenir de- » vant vous. » Le Pape en finissant sa lettre recommande aux François de tenir tous les ans un Concile pour remedier aux abus & aux erreurs qui pourroient deshonorer la sainteté de l'Eglise, ou en diviser l'unité.

L'AN 743

Lettre de Zacharie aux Evêques & aux Seigneurs François.

Ep. Zacharia t. 1. Conc Gall. p. 541.

Les guerres qui empêchoient Carloman & Pépin de faire restituer aux Eglises les biens aliénés, furent celles d'Aquitaine & d'Allemagne. Hunalde

Expédition de Carloman & de Pépin en Aquitaine.

L'AN 743 Duc d'Aquitaine se révolta après la mort de Charles Martel, & voulut se rendre aussi indépendant des Princes François, qu'Eudes son pere avoit prétendu l'être. Mais Carloman & Pépin ne crurent pas devoir souffrir cette entreprise. Ils entrerent avec une puissante armée dans les Etats du Duc, prirent Loches qui étoit une place forte, & ravagerent l'Aquitaine: ce qui obligea bien-tôt Hunalde de se soumettre. Ce fut pendant cette expédition que les deux freres Carloman & Pépin partagerent à l'amiable leurs Etats dans un lieu nommé le *Vieux Poitiers*.

Ann. Metens. ad ann. 742 Annal. Tiliani.

Expédition de Carloman & de Pépin en Allemagne.

Dès qu'ils eurent rangé le Duc d'Aquitaine à son devoir, ils marcherent contre Théobald Duc d'Allemagne, & contre Ottilon Duc de Baviere, qui vouloient aussi se soustraire entiérement à la domination Françoise. Les deux armées étoient sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'un Prêtre nommé Sergius, que le Pape Zacharie avoit envoyé à Ottilon, vint trouver les Princes François, & leur dit qu'il venoit de la part du saint Siége leur défendre de donner la bataille, & leur ordonner de sortir des terres de Baviere: c'étoit un artifice d'Ottilon. Mais quelque respect que Carloman & Pépin eussent pour le S. Siége, ils connoissoient les bornes de l'autorité spirituelle, & ils ne donnerent pas dans le piege qu'on tendoit à leur piété. Ils livrerent donc la bataille, & la gagnerent. Sergius avec un Evêque nommé Gonzebauld, y fut fait prisonnier & amené à Pépin, qui lui dit: « Seigneur Sergius, on voit bien « présentement que vous n'êtes pas l'Envoyé de

ſaint Pierre, ou que vous vous acquitez mal de » vôtre Légation. Vous nous diſiez hier que le Pa- » pe par l'autorité de ſaint Pierre s'oppoſoit à nôtre » entrepriſe ſur la Baviere ; & nous vous répondî- » mes que ni ſaint Pierre, ni le Pape ne vous avoient » chargé de cette commiſſion. Sçachez que ſi ſaint » Pierre eût connu que la juſtice n'étoit pas de nôtre » côté, il ne nous auroit pas ſecourus aujourd'hui. » Cette protection du Prince des Apôtres, & le ju- » gement de Dieu qui s'eſt déclaré pour nous, ne » vous doivent laiſſer aucun lieu de douter que la » Baviere & les Bavarois n'appartiennent à l'Empi- » re des François. »

L'AN 743

Annal. Metenſes.

L'eſpérance de rompre impunément un Traité paroît ſouvent aux yeux de la politique une raiſon légitime de reprendre les armes. Dès qu'Hunalde Duc d'Aquitaine vit Carloman & Pépin occupés contre les rebelles d'Allemagne, il ſe révolta une ſeconde fois, & entra ſur les terres des François, faiſant partout le dégât. Il s'avança juſqu'à Chartres, qu'il prit & brûla avec l'Egliſe Cathédrale dédiée en l'honneur de la ſainte Vierge. Mais il fut contraint l'année ſuivante 744 de recevoir la Loi des Princes François ; & comme on ne pouvoit plus ſe fier à ſes ſermens, on l'obligea de donner des ôtages qui fuſſent garants de ſa fidélité pour l'avenir.

Révolte d'Hunalde Duc d'Aquitaine.

Annales Metenſes apud Ducheſne t. 3. p. 273.

Hunalde ne pouvant plus tromper les François, tourna ſa perfidie & ſa cruauté contre ſes proches. Il attira auprès de lui ſon frere Hatton, dont il avoit quelque mécontentement, & lui fit inhumainement

crever les yeux. Mais il conçut bien tôt tant d'horreur de ce crime, & de celui qu'il avoit commis en faisant brûler l'Eglise de Nôtre-Dame de Chartres, que pour réparer ces excès, il renonça peu de temps après à toutes les grandeurs du monde ; & laissant ses Etats à son fils Vaifaire, il embrassa la vie Religieuse dans le Monastere de l'Isle de Ré : heureux si en quittant une Couronne incertaine sur la terre, pour travailler à s'en assûrer une immortelle dans le Ciel, il avoit sçu fixer l'inconstance de son esprit, qui fut plus grande encore que celle de sa fortune, comme nous le verrons !

Hunalde Duc d'Aquitaine se fait Moine.

Le cours rapide des victoires de Pépin ne lui fit pas négliger les affaires de la Religion. Il fit assembler l'an 744 le 2 de Mars un Concile à Soissons, où assisterent 23 Evêques qui avoient saint Boniface à leur tête. Les Canons qu'on y dressa, furent aussi publiés par l'autorité de Pépin. Ils renouvellent ceux de Lestines & du Concile Germanique, & contiennent quelques autres Réglemens énoncés en dix Articles.

Concile de Soissons.

L'AN 744

T. 1. Conc. Gall. p. 543.

c. 1. On y ordonne que la foi de Nicée & les anciens Canons des Conciles seront publiés dans toute l'étenduë du Royaume, afin de rétablir la discipline en sa vigueur : *c. 6.* Que les Evêques auront soin qu'on ne vende pas à fausses mesures : *c. 10.* Que les transgresseurs de ces Canons seront jugés par le Prince ou par les Evêques ou les Comtes, & payeront l'amende selon leur condition : *c. 9.* Que la femme ne se remarie pas du vivant de son mari, ni le mari du vivant de sa femme, *parce que le mari ne peut repudier sa fem-*

me que pour cause de fornication. Ces dernieres paro- L'AN 744
les pourroient faire juger que les Peres de ce Concile ont cru qu'en ce cas le mari étoit libre de se remarier : ce qui seroit contre le sentiment de l Eglise. Nous verrons bien-tôt que plusieurs Evêques de France n'étoient pas assez instruits sur l'indissolubilité du mariage.

Saint Boniface avoit trouvé dans les Gaules deux imposteurs qui se disoient Evêques, & qui séduisoient le peuple par une piété hypocrite, qui n'étoit qu'un masque propre à cacher aux simples le plus infame libertinage. L'un se nommoit Adal- c. 2.
bert, & l'autre Clément. Adalbert fut condamné comme Hérétique dans le Concile de Soissons ; &
l'on y ordonna de brûler les petites Croix que ce sé- c. 7.
ducteur avoit plantées en divers lieux, pour y attirer les peuples. Les Actes ne font pas mention de Clément : mais on sçait d'ailleurs que pour arrêter la séduction, saint Boniface le fit emprisonner avec Adalbert, par l'autorité des Princes François.

Le troisiéme Canon du Concile de Soissons est le plus remarquable : le voici. « Du conseil des Evê- » ques & des Seigneurs, nous avons fait ordonner » dans les villes des Evêques légitimes, & nous avons » établi sur eux les Archevêques Abel & Ardobert ; »
afin que les Evêques & le peuple ayent recours à » c. 3.
leur Jugement dans les besoins de l'Eglise ; que les » Moines & les Religieuses observent leur Regle, » & que ces Archevêques ayent soin de leur faire » restituer les biens alienés jusqu'au concours du né- » cessaire pour leur entretien ; que les Abbés enfin »

L'AN 744 « n'aillent plus à la guerre, mais ſeulement y envoyent leurs gens. »

Pépin autoriſé par le Pape pour nommer aux Evêchés.

Lupus Ferra. Epiſt. 81.

Pépin pour nommer aux Evêchés, ſe fit autoriſer par le Pape & lui écrivit de ce Concile. C'eſt ce que nous apprend une lettre de Loup de Ferrieres, écrite dans le ſiécle ſuivant à Amolon Archevêque de Lyon. « Le Roi, dit-il, m'a ordonné de vous faire « obſerver que ce n'eſt pas une entrepriſe nouvelle, « lorſqu'il nomme des perſonnes de ſon Palais, ſur-« tout pour remplir les grands Sieges. Car Pépin, « dont nôtre Roi deſcend par Charlemagne, ayant « expoſé les beſoins de ce Royaume au Pape dans « un Concile où préſidoit le ſaint Martyr Bonifa-« ce, le Pape conſentit qu'il apportât remede à ces « maux, en nommant après la mort des Evêques « pour remplir leurs Siéges, ceux qu'il en jugeroit les « plus dignes. »

S. Boniface voulant concilier plus d'autorité aux nouveaux Métropolitains, avoit écrit au Pape avant le Concile de Soiſſons, pour lui demander trois *Pallium*; l'un pour Grimon de Roüen; le ſecond pour Abel de Rheims, & le troiſiéme pour Artbert ou Ardobert de Sens. Le Pape envoya les trois *Pallium*: mais il fut bien ſurpris, quand il reçut une ſeconde lettre de Boniface, où il ne lui demandoit plus le *Pallium* que pour Grimon de Roüen. Il y a lieu de croire que les factions des Grands qui avoient uſurpé les biens des Egliſes de Rheims & de Sens, avoient empêché Abel & Ardobert d'être reconnus Evêques, & que l'amour de la paix fit déſiſter S. Boniface. Quoi qu'il en ſoit, Milon qui avoit été intrus dans

dans le Siége de Rheims après l'exil de saint Rigobert, continua à se porter pour Evêque de cette Eglise : & quoiqu'il n'eût que la Tonsure Cléricale, il en usurpa les biens pendant quarante ans. Saint Abel à qui quelques-uns ne donnent que la qualité de Corevêque, est honoré à Binche en Hainaut le 5 d'Août. L'AN 744

Suite de l'Histoire de saint Rigobert. *Vit. Rigob. ap. Boll. 4. janu.*

Saint Rigobert son prédécesseur étoit mort avant le Concile de Soissons, dans le territoire de Rheims, où il avoit été rappellé, sans cependant être rétabli dans son Siége. L'usurpateur Milon ayant été envoyé en Ambassade dans la Gascogne, y trouva ce saint Evêque qui s'y étoit retiré, & lui proposa de revenir à Rheims, où il s'engageoit de lui rendre l'Evêché, à condition qu'il lui cedât les Terres qu'il possédoit de son patrimoine. Rigobert le lui promit d'abord : mais étant revenu à Rheims, il craignit que cette convention ne fût pas assez Canonique, quoiqu'il ne l'eût faite que pour rédimer une injuste vexation. Il déclara à Milon qu'il avoit donné tout son bien à son Eglise, & qu'il n'étoit plus en son pouvoir d'en disposer en faveur de quelqu'autre. Ainsi l'usurpateur ne lui rendit pas son Siége. Saint Rigobert le pria seulement de lui céder l'Autel de la sainte Vierge. Milon qui se soucioit peu du spirituel, l'accorda sans peine : & le saint Evêque qui demeuroit à Gernicourt, venoit souvent à Rheims célébrer les saints Mysteres sur cet Autel. Après quoi il visitoit les Eglises de saint Maurice, de saint Remi, de saint Thierri sur le Mont d'Hor, & de saint Cyr de Cormici, & ensuite celle de saint

L'AN 744 Pierre de Gernicourt. C'eſt en ce dernier lieu qu'il mourut ſaintement le 4 de Janvier, jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire. Il ſe fit un grand nombre de miracles à ſon tombeau.

Flodoar. l. 2. Vita Rigob. ap. Boll. 4 Janu.

Grimon de Roüen & Ardobert de Sens.

Acta Episc. Rothom. t. 2. Analect. Mabill. p. 433.

Grimon dont nous avons parlé, avoit ſuccédé dans le Siége de Roüen à Ratbert ſucceſſeur de ſaint Hugues; & il remplit tous les devoirs d'un bon Paſteur, en inſtruiſant ſon peuple par ſes prédications & par ſes exemples. C'eſt apparemment celui qui fut député à Rome l'an 741 étant Abbé de Corbie. Je ne trouve rien d'aſſez certain ſur Ardobert de Sens, pour lequel on avoit auſſi demandé le *Pallium*. Mais il eſt aſſez vraiſemblable que l'uſurpation de ſon Siége, ou du moins des biens de ſon Egliſe, empêcha l'exécution du projet de ſaint Boniface.

Biens des Egliſes uſurpés.

Hiſt. Episc. Altiſſ.

Ado in Chron. Anaſt. in Greg. III.

Les biens de l'Egliſe d'Auxerre étoient alors poſſédés par des Seigneurs Bavarois, auſquels on les avoit donnés en récompenſe de leurs ſervices. Ceux des Egliſes de Vienne & de Lyon eurent le même ſort. Villicaire Evêque de Vienne, à qui Gregoire III avoit envoyé le *Pallium*, eut tant de chagrin de voir ainſi ſon Egliſe dépoüillée par les laïques, qu'il abandonna ſon Siége, pour ſe retirer au Monaſtere de ſaint Maurice d'Agaune. Les villes de Vienne & de Lyon demeurerent pluſieurs années ſans Evêques. Ainſi malgré les pieuſes intentions des Princes François, les beſoins de l'Etat & la richeſſe des Egliſes continuoient à ſervir de prétextes à ces ſortes d'aliénations. On n'en manque gueres, quand il s'agit de retenir un bien mal acquis.

La même année que ſe tint le Concile de Soiſ-

ſons, c'eſt à-dire l'an 744, ſaint Boniface jetta les fondemens du célébre Monaſtere de Fulde. Saint Sturme ou Sturmin qui en fut le premier Abbé, étoit originaire du Norique. Ses parens l'offrirent dans ſon enfance à ſaint Boniface, qui le fit élever avec ſoin dans ſon Monaſtere de Fritzlar, ſous la conduite du Prêtre Wigbert. Sturme ayant fait de grands progrès dans la piété & dans les Lettres, fut promu à la Prêtriſe, & employé pendant trois ans avec ſaint Boniface aux fonctions de l'Apoſtolat. Mais au milieu de ces travaux de la vie active, il ſe ſentit un grand attrait pour la ſolitude; & ſaint Boniface, à qui il le découvrit, lui permit de ſuivre cette vocation. Ce ſaint Evêque lui ayant donc aſſocié deux compagnons, & les ayant pourvus des choſes néceſſaires, leur donna ſa bénédiction, & leur dit d'aller chercher dans le païs nommé Buchonie quelque endroit propre à bâtir un Monaſtere. Après avoir erré trois jours dans une épaiſſe forêt, ils crurent avoir trouvé un terrain commode pour leur deſſein en un lieu nommé Hersfels; & ils s'y bâtirent des Cellules d'écorce d'arbres. Sturme en vint rendre compte à ſaint Boniface, qui jugea que ce lieu étoit trop voiſin des Saxons. Ainſi le ſaint homme partit pour en chercher un autre.

L'AN 744

Commencemens de ſaint Sturme, premier Abbé de Fulde.

Ægil in Vita S. Sturmii 17. Decemb. ap. Surt.

Après avoir parcouru bien du païs, monté ſur un âne qu'il avoit peine à défendre la nuit contre les bêtes féroces, il trouva enfin ſur les bords de la riviere de Fulde une ſituation propre à l'exécution de ſon projet. Saint Boniface qui en porta le même jugement ſur le rapport qu'on lui en fit, réſolut d'y

L'AN 744 bâtir un Monaſtere avec l'agrément de Carloman, qu'il alla voir pour ce ſujet, apparemment en ſe rendant au Concile de Soiſſons. « Je penſe, dit-il à « ce Prince, à fonder pour vôtre ſalut éternel un « Monaſtere dans la partie Orientale de vôtre « Royaume : ce que perſonne n'a encore fait juſ-« qu'ici. Nous avons trouvé un lieu propre à ce deſ-« ſein près de la riviere de Fulde : nous prions vô-« tre piété de vouloir bien nous le donner. » Carloman l'accorda volontiers, fit expédier l'Acte de donation, & il écrivit aux Seigneurs du païs pour les porter à céder à l'Abbé Sturme les terres qu'ils poſſédoient en ce lieu, & qui étoient à la bienſéance du nouveau Monaſtere. Saint Sturme en prit poſſeſſion avec ſept de ſes Freres l'an 744, le 12[e] jour du premier mois, c'eſt-à-dire, du mois de Mars.

Fondation du Monaſtere de Fulde.

On y établit la Regle de ſaint Benoît ſelon l'ordre du Concile Germanique; & Sturme pour mieux connoître l'eſprit de cette Regle, alla en étudier la pratique dans les plus célébres Monaſteres d'Italie. La ferveur & l'auſtérité des Moines de Fulde édifierent toute la contrée. Leur boiſſon n'étoit dans les commencemens que de la petite biere. Mais ils virent qu'elle altéroit leur ſanté; & les infirmités qui ſurvinrent à pluſieurs, obligerent peu d'années après d'y introduire l'uſage du vin. Fulde eſt encore aujourd'hui un des plus célébres Monaſteres d'Allemagne. L'Abbé eſt Prince de l'Empire, & Archichancellier de l'Impératrice; & il faut faire preuve de Nobleſſe, pour y être reçû Religieux.

Quelque temps après ſaint Boniface ſongea à éta-

blir des Monasteres pour les Filles. Il manda d'Angleterre à ce dessein deux saintes Religieuses ses parentes, Liobe & Valpurge. Celle-ci étoit sœur des saints Willibaud & Winebaud, que Boniface attira aussi auprès de lui. Willibaud ou Vitbaud fut fait Evêque d'Aischstat, & Winebaud fonda un double Monastere en ce Diocése dans les bois d'Heidenheim. Il gouverna celui des hommes, sans renoncer aux fonctions de la vie Apostolique, & il donna à sa sœur sainte Valpurge le gouvernement de celui des Filles. Pour sainte Liobe, elle fut Abbesse d'un Monastere au Diocése de Mayence, nommé Biscofesheim, c'est-à-dire la maison de l'Evêque ; & elle y forma en peu de temps une fervente & nombreuse troupe de Vierges.

l'AN 744

Monasteres de Filles en Allemagne.

Mais la régularité de cette Communauté ne la mit pas à couvert des plus atroces calomnies. Il y avoit une petite riviere qui passoit dans l'enceinte du Monastere : une malheureuse femme qui vouloit cacher son crime par un autre beaucoup plus grand, y jetta un enfant qu'elle avoit eu de ses débauches. Quand on y eut trouvé le corps de cet enfant, on ne douta pas que ce ne fût le fruit de l'incontinence de quelque Religieuse ; & comme la malignité des hommes leur fait aisément croire le mal qu'on publie en cette matiere sur le compte des personnes qui font profession de piété, il s'éleva à ce sujet une grande persécution contre ces saintes Filles. Liobe eut recours à Dieu : elle fit assembler toutes ses Religieuses dans l'Eglise, leur ordonna de réciter le Pseautier les bras étendus en Croix ; & ensuite elle

Les Religieuses de S. Liobe justifiées d'une atroce calomnie.

Vit. Liobæ.

fit faire une Procession autour du Monastere, & elle la réïtera trois fois le même jour. Mais à peine la Procession étoit-elle rentrée dans l'Eglise la troisiéme fois, que la femme qui étoit coupable, fut saisie du Démon, & confessa son crime en présence d'une grande foule de peuple. Sainte Liobe est honorée le 28 de Septembre, sainte Valpurge le 25 de Février, saint Winebaud le 18 de Decembre, S. Willibaud le 7 de Juillet, & saint Richard pere de ces Saints le 7 de Fevrier.

L'AN 745

Les soins que demandoient ces nouveaux établissemens, n'empêchoient pas saint Boniface de continuer ceux qu'il donnoit à la réforme du Clergé, & au rétablissement des autres Regles de discipline. Il tint l'an 745 un second Concile dans la Germanie, où il fit condamner derechef les deux imposteurs Adelbert & Clément, & déposer Gevvileb ou Gévilieb Evêque de Mayence, pour les causes suivantes.

II Concile de Germanie tenu par saint Boniface.

Gévvileb de Mayence déposé.

Gérolde Evêque de Mayence, pere de Gévvileb, porta les armes contre les Saxons dans l'armée de Carloman, & fut tué en combattant. Pour consoler le fils qui servoit dans le Palais, on le fit Clerc, & on lui donna l'Evêché de son pere, dont les services lui tinrent lieu de mérite. Quelque temps après, Carloman ayant entrepris une nouvelle expédition contre les Saxons, Gévvileb l'y accompagna. Les deux armées étant en présence des deux côtés du Wezer, Gévvileb envoya secrétement un de ses gens dans le camp des ennemis, pour tâcher de découvrir celui qui avoit tué son pere. L'espion ayant appris qui il étoit, lui dit que son maître souhaitoit

d'avoir une conférence avec lui. Le Saxon qui ne se défioit de rien, se rendit au lieu marqué. L'Evêque s'avança à cheval au-devant de lui dans la riviere, & le perça d'une épée qu'il tenoit cachée, en lui disant : *C'est ainsi que je venge la mort d'un pere, que j'aimois tendrement.* Cette querelle particuliere engagea une action générale, où les Saxons furent encore défaits. L'AN 745

Otblon. in Vit. S. Bonif.

Gévvileb s'applaudissant d'avoir tué le meurtrier de son pere, retourna à son Eglise, & continua à s'acquitter de son Ministere, sans que personne parût le trouver mauvais : tant étoit grande l'ignorance des premieres Regles de la discipline Ecclésiastique. Mais saint Boniface montra dans le Concile qu'un Ministre qui s'étoit soüillé du sang humain, ne pouvoit plus faire les fonctions du Sacerdoce. Il reprocha de plus à Gévvileb qu'il lui avoit vû prendre le divertissement de la chasse avec des oiseaux & des chiens : ce que les Canons défendoient à un Evêque. Gévvileb refusa d'abord de se soûmettre à la Sentence de déposition, qui fut portée contre lui ; & il publia qu'il feroit le voyage de Rome pour s'en plaindre. Sur quoi saint Boniface jugea à propos de prevenir le Pape par une lettre où il lui exposoit les motifs de la Sentence.

On croit que ce fut de ce même Concile que saint Boniface écrivit une lettre à Ethelbalde Roi des Merciens, pour l'exhorter à se corriger de ses débauches. Ce Prince qui avoit plusieurs belles qualités, en ternissoit l'éclat par un scandaleux concubinage, cherchant jusques dans les Monasteres de

L'AN 745 Religieuses des victimes à son infame passion. Le saint Archevêque lui représenta avec autant de zéle que de sagesse l'énormité de son crime, & les malheurs qu'il ne pouvoit manquer de s'attirer par une conduite si opposée à la Loi de Dieu ; & afin de lui inspirer l'amour de la chasteté par l'exemple même des nations Barbares, il rapporte plusieurs traits qui montrent l'estime que les Idolâtres eux-mêmes font de cette vertu.

Bonif. Ep. 19. Lettre de S. Boniface à Ethelbalde Roi des Merciens.

« En Saxe, dit-il, si une fille ou une femme mariée « se laisse corrompre, on les oblige souvent de se pen- « dre elles-mêmes : après quoi on brûle leurs corps, « & l'on pend sur leur bûcher leurs Amans. Quel- « quefois les femmes s'attroupent pour venger « l'honneur de leur sexe, dépoüillent la coupable « jusqu'à la ceinture, & la conduisent en la foüet- « tant (*a*) par les villages, jusqu'à ce qu'elle expire « sous leurs coups. C'est l'amour de la pudicité qui « les arme & qui leur inspire cette sévérité. Parmi « les Vinides, qui sont d'ailleurs un mauvais peu- « ple, les femmes ont tant de respect pour les liens « sacrés du mariage, qu'elles craignent de survivre à « leurs maris. On en voit qui se donnent la mort « pour être brûlées dans le même bûcher. Si les « Gentils en agissent de la sorte, vous qui êtes un « Prince Chrêtien, ne rougirez-vous pas des désor- « dres où l'amour criminel vous a engagé ? Il est « temps que vous ayiez pitié de vous-même & de

De moribus Germani.

(*a*) Corneille Tacite parle de cet usage : mais il dit que c'est le mari qui conduit sa femme en la fustigeant. *Paucissima in tam numerosa gente adulteria quorum pœna presens & maritis permissa. Accisis crinibus nudatam expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.*

vôtre

vôtre peuple, que vôtre mauvais exemple entraî- » L'AN 744.
ne dans la perdition. Car si la nation Angloise »
continuë de s'abandonner aux impudicités que »
les Italiens, les François & les Payens même, nous »
reprochent, elle deviendra bien-tôt inconstante »
dans la foi, & foible à la guerre contre ses ennemis; «
& il nous arrivera ce qui est arrivé aux Espagnols, »
aux Provençaux & aux Bourguignons, dont Dieu »
a puni les impudicités par les ravages des Sarra- »
zins. »

Saint Boniface se plaint ensuite à Ethelbalde de ce qu'il violoit les Privileges des Eglises & des Monasteres, dont il enlevoit les biens, & de ce qu'il ne réprimoit pas les violences & les concussions de ses Officiers. Pour lui faire mieux gouter ces avis, il fit signer sa lettre par cinq Evêques (a) du Concile; & il la lui fit présenter par un Prêtre Anglois, nommé Héresfrid, dont il connoissoit la prudence & le courage. On voit par cette lettre que la corruption des mœurs & le déreglement de la discipline étoient encore plus grands en Angleterre qu'en France.

Bonif. Ep. 19.

Ep. 10.

Un zéle qui se proposoit pour objet la réforme de tous les abus & l'extirpation de toutes les erreurs, ne pouvoit gueres manquer de trouver bien des contradictions. Boniface eut des persécutions à essuyer, & de la part des Ecclésiastiques dont il entreprenoit de corriger les mœurs, & de la part des Novateurs dont il combattoit l'illusion. Ceux

(a) S. Boniface marque dans sa lettre au Prêtre Héresfrid que les huit Evêques qui composoient ce Concile, avoient signé la lettre adressée au Roi Ethelbalde. Mais dans l'Edition de Serrarius, je ne trouve les noms que de six Evêques.

qui s'étoient laissés séduire par les prestiges & par la sainteté apparente d'Aldebert & de Clément, crierent de toutes parts à l'injustice contre lui, & s'éleverent avec insolence contre le jugement du Concile qui avoit condamné leurs faux Docteurs. Etrange séduction de l'erreur! Depuis que ces deux imposteurs avoient été flêtris par la Sentence des Evêques, ils en étoient devenus plus chers, & plus respectables à leurs partisans. C'étoit pour eux comme un nouveau titre de sainteté & de mérite.

L'AN 745 S. Boniface voyant donc le mal s'accroître par les remedes qu'il y avoit apportés, eut recours au saint Siége, & pria le Pape de juger lui-même les deux Novateurs qui trouvoient tant de défenseurs. Il envoya à ce sujet un Député à Rome, & il écrivit à Gemmule Diacre de l'Eglise Romaine, pour l'engager à poursuivre l'expédition de cette affaire. Il lui envoyoit en même temps une coupe d'argent, & quelques autres présens.

Le zéle du saint Pape Zacharie le sollicitoit assez, quand il s'agissoit des interêts de la Religion. Il jugea que les remedes les plus prompts, seroient les plus efficaces contre la séduction. Ainsi afin d'ôter tout prétexte aux défenseurs d'Aldebert & de Clément, il voulut bien instruire de nouveau leur cause; & pour rendre le Jugement plus solemnel, il convoqua un Concile à Rome des Evêques d'Italie. Nous en avons les Actes que je crois devoir rapporter ici, pour faire mieux connoître les deux Séducteurs qui troubloient l'Eglise de France.

Le Concile s'assembla au Palais de Latran dans la

Basilique de Théodore. Les Evêques & les Prêtres y étant assis, l'Evangile au milieu d'eux, les Diacres & les autres Clercs se tenant debout, George Notaire Régionnaire (*a*), & Nomenclateur (*b*) dit: « Le Prêtre Dénéard Envoyé du saint Archevêque » Boniface est à la porte, & demande à entrer. On ré-» pondit: Qu'il entre. Déneard étant entré, dit au » Pape: Mon Seigneur, vôtre serviteur mon Sei-» gneur l'Evêque Boniface ayant assemblé par vôtre » ordre un Concile dans le Royaume des François, » & ayant trouvé deux faux Evêques Hérétiques & » Schismatiques, sçavoir, Aldebert & Clément, il » les a déposés, & de concert avec les Princes des » François, il les a fait mettre en prison. Ils demeu-» rent impénitens, & continuent de séduire le peu-» ple. C'est pourquoi je vous présente cette lettre » que mon Seigneur vous écrit; afin que vous la » fassiez lire dans le Concile. Théophanius Notaire » Régionnaire & Sacellaire (*c*) la prit, & en fit la » lecture. »

L'AN 745

Concile de Rome pour confirmer le jugement de S. Boniface au sujet d'Aldebert & de Clément.

Premiere Session.

T. 1. Concil. Gall. p. 552.

Saint Boniface après avoir dit au Pape qu'il y a près de trente ans qu'il travaille sous les ordres du saint Siége, lui marque que depuis le Concile qu'il a tenu par ses ordres dans le Royaume des François,

(*a*) Il y avoit à Rome sept Notaires Régionnaires, établis à ce qu'on croit par S. Clément pour récüeillir fidélement les Actes des Martyrs dans les différens quartiers de la ville, qui leur étoient assignés. Les Notaires Regionnaires ont pris dans la suite le nom de Protonotaires.

(*b*) Le Nomenclateur étoit chargé d'écrire les noms de ceux que le Pape vouloit faire manger à sa table, & de les inviter de sa part, avant qu'ils fussent sortis de l'Eglise

(*c* Le Sacellaire avoit l'Intendance sur le Fisc ou le thrésor de l'Eglise. Les Empereurs & les Rois avoient aussi dans leurs Palais des Sacellaires, qui étoient comme les Gardes du Thrésor.

L'AN 745 il a eu beaucoup à souffrir de la part des Clercs déreglés, & sur-tout de la part des deux Hérétiques en question; & qu'il prie le Pape de les condamner lui-même à la prison, afin que personne ne puisse plus avoir de commerce avec eux. « Car, ajoûte-« t'il, j'ay eu à leur sujet bien des persécutions & « des malédictions à essuyer de la part des peuples. « Ils disent touchant Aldebert, que je leur ay en-« levé un saint Apôtre, leur Patron, & un faiseur « de miracles. Vôtre Piété en jugera par ses actions.

Caractere d'Aldebert.

« Dès sa jeunesse il chercha à se faire honneur par « son hypocrisie. Il publia qu'un Ange du Seigneur « lui avoit apporté des Reliques des extrémités du « monde, & que depuis ce temps-là il obtenoit de « Dieu tout ce qu'il demandoit. Il vint à bout par « de pareils artifices de séduire des femmes chargées « de pechés, & sur-tout les gens grossiers de la cam-« pagne; & il trouva des Evêques qui l'ordonnerent « pour de l'argent. La dignité Episcopale lui inspira « tant d'orgueil, qu'il osa s'égaler aux saints Apô-« tres, & même s'élever au-dessus d'eux; car il de-« clamoit contre ceux qui visitoient leurs tom-« beaux. Il dédia même des Oratoires en son pro-« pre nom, planta des Croix, & érigea des petites « Chapelles dans les campagnes & auprès des fon-« taines, où il assembloit les peuples, qui au mépris « des Evêques & des anciennes Eglises, y accou-« roient en foule, se disant les uns aux autres, *les* « *mérites de saint Aldebert nous sauveront.* Il a eu « l'insolence de donner de ses ongles & de ses che-« veux pour être honorés, & portés comme des Re-

liques avec celles de ſaint Pierre. Enfin pour mettre le comble à ſes crimes, lorſque les peuples venoient ſe proſterner à ſes pieds pour lui confeſſer leurs pechés, il leur diſoit : *Je ſçais tous vos pechés, parce que les choſes cachées me ſont connuës. Il n'eſt pas néceſſaire que vous les confeſſiez. Vos pechés paſſés vous ſont remis : ſoyez en repos, & retournez en paix dans vos maiſons.* » On ne ſçait qu'admirer davantage dans ce récit, ou l'impudence de cet impoſteur, ou la ſimplicité de ceux qui s'y laiſſoient ſéduire.

Caractere de Clément.

« Pour l'autre Sectaire nommé Clément, continuë ſaint Boniface, il rejette les Canons de l'Egliſe & les Ecrits de ſaint Jérôme, de ſaint Auguſtin & de ſaint Grégoire ; & il prétend au mépris de ce qu'ont decerné les Conciles, que quoiqu'il ait eu deux enfans d'un commerce adultere, il peut être élevé à l'Epiſcopat. Il veut introduire le Judaïſme dans l'Egliſe ; & il ſoûtient qu'un Chrêtien peut, s'il le veut, épouſer la veuve de ſon frere. Il attaque la foi des ſaints Peres, enſeignant que Jeſus-Chriſt, lorſqu'il eſt deſcendu aux Enfers, en a délivré tous ceux qui y étoient détenus, Fidéles ou Infidelles. Il avance pluſieurs autres Dogmes horribles & contraires à la Foi, touchant la prédeſtination de Dieu. Je vous prie donc de mander au Duc Carloman, que par ſon autorité cet Hérétique ſoit retenu en priſon. » Saint Boniface l'avoit toûjours fait arrêter par proviſion, comme le Prêtre Dénéard l'a dit ci-deſſus. La ſévérité dont on uſe envers les Docteurs de l'erreur, eſt charité & compaſſion envers ceux qui ſont expoſés à la ſe-

L'AN 745 duction. Telle étoit la lettre de saint Boniface au Pape Zacharie, laquelle fut lûë dans le Concile. Après quelques réflexions sur ce qu'elle contenoit; le Pape termina la premiere Session.

Seconde Session.

Dans la seconde, le Prêtre Dénéard présenta au Concile une Vie d'Aldebert, que cet imposteur avoit fait composer de son vivant, & faisoit répandre pour se faire honneur. Théophanius Notaire Régionnaire & Sacellaire en fit encore la lecture. Elle commençoit ainsi : « Au nom de nôtre « Seigneur Jesus-Christ, commence la Vie du Saint & « Bien-heureux Serviteur de Dieu saint Aldebert » Evêque illustre en tout, & donné au monde par « un choix spécial de Dieu. Il nâquit de parens sim- « ples; mais il fut couronné par la grace de Dieu, & « sanctifié dans le ventre de sa mere : car sa mere « étant enceinte de lui, vit comme un veau qui sor- « toit de son côté droit. Ce veau désignoit la grace « qu'Aldebert reçut dans le sein de sa mere, &c. »

On lut le reste de cet Ecrit fanatique, aussi-bien qu'une lettre que le même séducteur publioit avoir été écrite par Jesus-Christ, & dont voici le titre. « Au nom de Dieu, commence la Lettre de nôtre- « Seigneur Jesus-Christ Fils de Dieu, laquelle est « tombée du Ciel à Jérusalem, & fut trouvée à la « porte Ephrem par l'Archange Michel. Elle a été « lûë & copiée par le Prêtre Léora, qui l'a envoyée à « la ville Jérémie à un autre Prêtre nommé Thalas- « sius. Thalassius l'a envoyée à la ville Arabie à un « autre Prêtre nommé Léobanius, Léobanius l'a en- « voyée à la ville Vetfavie. Le Prêtre Macherius

l'ayant reçuë, l'a envoyée au Mont de Saint Mi- » chel Archange : cet Ange l'a portée à Rome au » tombeau de saint Pierre, où sont placées les Clefs » du Royaume céleste ; & les douze Prêtres (*a*) qui » sont à Rome, ont passé trois jours en veilles, en » jeûnes & en prieres, &c. » De pareilles piéces firent aisément connoître la folie de ce visionnaire. C'est où mene communément l'esprit d'erreur : mais les personnes qui se sont une fois entêtées d'un faux Docteur, sont encore moins sensées que lui.

L'AN 745

Troisiéme Session.

Dans la troisiéme Session qui fut la derniere, le Pape demanda au Prêtre Dénéard, « s'il avoit en- » core quelque Ecrit sacrilege à faire lire devant le » Concile. Dénéard répondit : Ouï, mon Seigneur, » j'ai l'Oraison qu'Aldebert a composée pour son » usage. Le Notaire Théophanius la lut : elle com- » mençoit ainsi. Seigneur, Dieu tout-puissant, Pe- » re de nôtre-Seigneur Jesus-Christ Fils de Dieu, » Alpha & Oméga ; qui êtes assis sur le septiéme » Thrône, ... je vous invoque. » Et ensuite : « Je » vous prie & vous invoque, Ange Uriel, (*b*) Ange » Raguel, Ange Tubuel, Ange Michel, Ange Inias, » Ange Tubuas, Ange Sabaoc, Ange Simiel. » Quand on eut achevé de lire cette Oraison, le Pape dit : « Très-saints Freres, que pensez-vous de cette » Priere ? Les Evêques & les Prêtres répondirent : »

(*a*) Il y a dans le texte Latin *duodecim Papati*, *Papas* ou *Papatus*, s'est dit dans la basse latinité pour signifier un Clerc, un Prêtre

(*b*) Dans d'anciennes Litanies, qui étoient en usage en France sous le regne de Charlemagne, puisqu'on y prie pour ce Prince & pour ses enfans, Urihel ou Uriel, Raguel, & Tobihel, sont encore invoqués comme de saints Anges, quoique le Concile dont nous parlons, eût déclaré que c'étoient de noms de Démons. Tant il est difficile de déraciner les superstitions populaires.

Analect. t. 2. p. 682.

L'AN 745 « Il n'y a d'autre chose à faire des Ecrits qu'on nous « a lûs, que de les jetter au feu, & d'anathématiser « leurs Auteurs ? Car excepté le nom de Michel, ce « ne sont pas des noms d'Anges, mais de Démons, « que ce Novateur a invoqués dans ses prieres . . . Le « Pape Zacharie dit : Vôtre Sainteté a raison de ju-« ger que tous les Ecrits de ce Séducteur méritent le « feu. Il me paroît cependant plus convenable de « les garder pour la confusion de ces Hérétiques. » Le Concile déposa du Sacerdoce les deux imposteurs Aldebert & Clément, leur dit Anatheme & à tous ceux qui suivoient leurs erreurs.

Ep Zachar. ad Bonif. t. 1. Conc. Gall. p. 558.

Lettre de Zacharie à Boniface.

Le Pape en envoyant les Actes du Concile à saint Boniface, répondit par une même lettre à trois lettres qu'il en avoit reçuës. Il le console des maux qu'une incursion de Saxons & de Frisons avoit causés à la nouvelle Chrêtienté, & lui conseille d'indiquer un jeûne & des Litanies pour appaiser la colere de Dieu. Il remercie le Seigneur de l'heureux succès des Conciles tenus par l'autorité de Carloman & de Pépin. Il confirme tout ce que Boniface y a fait, & répond ensuite à quelques autres articles de ses lettres. « Quant à ce que vous nous « avez marqué, dit-il, que les Princes des François « ont choisi pour vous faire un Siége Métropolitain, « une ville dont le territoire s'étend jusqu'aux ter-« res des Payens & aux Nations Germaniques, « où vous avez prêché, nous avons approuvé avec « joie ce dessein, parce qu'il vient de Dieu. Le Sei-« gneur rendra inutiles les efforts de quelques faux « Evêques, qui tâchent d'en empêcher l'exécution, & il

il affermira ce qui a été réglé conformément aux » ſaints Décrets. Puiſque les Princes des François » vous ont ſoûtenu en cela de leur protection, je » prie le Seigneur qu'il les en récompenſe. »

Comme ſaint Boniface, quoique revêtu de la qualité d'Archevêque, & de Légat du ſaint Siége, n'avoit pas encore de Siége fixe dont il fût Titulaire, on avoit jetté les yeux ſur Cologne pour l'ériger en Métropole en ſa faveur après la mort de l'Evêque Regenfroi. Mais on changea d'avis, comme nous le verrons; & l'on préféra Mayence, dont le Siége ſe trouva vacant par la dépoſition de celui qui l'occupoit.

Dans la même lettre le Pape confirme la dépoſition d'un autre Evêque, *(a)* qui deshonoroit ſon Miniſtere pas ſes débauches, & qui étoit né de l'adultere d'un Clerc. Mais il declare valide la conſécration qu'il a faite des Autels, & le Baptême qu'il a adminiſtré ſelon la forme de l'Egliſe. Sur ce que ſaint Boniface lui avoit mandé qu'il n'avoit pû obtenir des Princes François de faire reſtituer les biens des Egliſes & des Monaſteres, mais qu'en dédommagement ils avoient accordé que chaque famille d'eſclaves payeroit tous les ans une rente de douze deniers à l'Egliſe; il répond qu'il faut s'en contenter, juſqu'à ce que le Seigneur ait donné entiérement la paix à l'Egliſe, & à l'Etat expoſé aux ravages des Sarrazins, des Friſons & des Saxons. Za-

(a) *On croit*, dit M. Fleuri, *que ce faux Evêque eſt Gévilieb de Mayence.* Mais je ne trouve pas qu'on ait accuſé Gévilieb ou Gévileb d'autre choſe que d'être homicide & chaſſeur. D'ailleurs le Pape parle de Gevileb dans un autre article de la même lettre, comme d'un mauvais Evêque, différent de ceux dont il avoit déja fait mention.

T. 9. p. 337.

L'AN 745 charie ajoûte qu'il écrit aux Princes des François pour les prier de ne point donner d'Eglises ou de Monasteres à ceux qui ayant été déposés du Sacerdoce, ne veulent pas se faire Moines, mais s'en vont à la Cour briguer des Bénéfices où ils puissent vivre en laïques, & dissiper les biens Ecclésiastiques. Nous avons vû par plusieurs exemples, qu'on renfermoit dans des Monasteres les Evêques qu'on avoit déposés.

Le Pape marque ensuite à saint Boniface qu'il lui envoye la Sentence prononcée au Concile de Rome contre les deux Hérétiques Aldebert & Clément; afin qu'il la fasse lire en France, pour détromper ceux que ces imposteurs auroient séduits. Quant à Gévileb de Mayence, qui alloit à Rome pour faire casser la Sentence de déposition portée contre lui; Zacharie fait entendre qu'il ne se laissera pas surprendre par l'exposé que cet Evêque pourra lui faire. C'est là ce que contient de plus remarquable cette lettre de Zacharie, qui est datée du dernier jour d'Octobre, la 27 année de l'Empire de Constantin Copronyme, & de l'Indiction XIV, c'est-à-dire, de l'an 745.

Lettre du Diacre Gemmule à saint Boniface. *T. 1. Conc. Gall. p. 561.*

Le Diacre Gemmule écrivit en même-temps à saint Boniface, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé au Concile de Rome, & pour le remercier des présens qu'il lui avoit faits. En réconnoissance il lui envoye quelques épiceries ou aromates, fort rares encore dans les païs barbares, mais assez inutiles pour l'usage d'un Missionnaire aussi mortifié que saint Boniface.

Vers l'AN 745.

Dispute sur la validité du Baptême administré par un Prêtre ignorant.

Il s'étoit élevé quelque temps avant le Concile de Rome une contestation entre les Missionnaires de Baviere au sujet du Baptême administré par un Prêtre, qui ne sçachant pas le latin, prononçoit ainsi la Formule : *Baptizo te in nomine Patria, & Filia, & Spiritua Sancta*. Saint Boniface improuva ce Baptême, & fut d'avis de rebaptiser ceux qui l'avoient reçu. Mais Virgile & Sidoine, deux Prêtres Missionnaires qui travailloient sous ses ordres, porterent l'affaire au Pape, qui décida en leur faveur, & jugea le Baptême valide. Il paroît quoiqu'en dise un nouveau Critique, que Virgile dont il s'agit ici, est saint Virgile depuis Evêque de Saltzbourg, & Sidoine, celui de ce nom qui fut dans la suite Evêque de Constance & Abbé de Richenovv. Saint Boniface se soûmit humblement à la décision du Pape. Mais cette diversité de sentimens ne laissa pas de jetter quelques semences de divisions entre lui & ces deux Missionnaires, comme nous le verrons dans la suite.

Epist. Zachariæ t. 1. Conc. Gall. p. 550.

Gévileb qui avoit été déposé du Siége de Mayence, se fit enfin justice à lui-même, & se soûmit à la Sentence portée contre lui. Il restitua même à l'Eglise les biens qu'il retenoit, & passa le reste de ses jours dans la pénitence. Alors quoique Zacharie eût déja envoyé les lettres qu'on lui avoit demandées pour l'érection de Cologne en Métropole (*a*) en faveur de saint Boniface ; on jugea que la ville de

(*a*) Comme les villes de Cologne & de Mayence étoient les Métropoles Civiles des deux Germanies, M. de Marca, & quelques autres Sçavans croyent qu'elles étoient aussi anciennement Métropoles Ecclésiastiques, & que le Pape n'a fait que leur rendre le rang qu'elles avoient perdu en un temps, où la Hierarchie étoit dans une grande confusion,

Vers l'An 745

Mayence convenoit mieux, & l'on en écrivit au Pape. En attendant sa réponse, comme le Siége étoit vacant, Carloman fit toûjours élire S. Boniface.

S. Boniface élu Archevêque de Mayence.

Vers le même temps ce saint Archevêque fit assembler un nouveau Concile, qui est le cinquiéme & le dernier qu'il ait tenu en qualité de Légat du saint Siége. Il y fit recevoir les Canons des quatre premiers Conciles Généraux, & fit souscrire aux Evêques une Profession de foi qu'il envoya au Pape. Zacharie en eut une joie sensible. « Nous avons re-« çu, écrit il à Boniface, l'Ecrit touchant la Foi Ca-« tholique, que vous nous avez envoyé, de concert « avec les Evêques du Royaume de France. En le li-« sant, nous avons été comblés de la plus pure joie, « de voir que le Seigneur a daigné les réünir à nous « dans une parfaite unanimité pour la consolation « de l'Eglise leur mere. »

Vuillibaldus Vita Bonif.

Cinquiéme Concile assemblé par S. Boniface.

Zachari. Ep. ad Bonif. t. 1. Conc. Gall. p. 573.

Le Pape écrivit en même temps aux Evêques, pour les féliciter de leur réünion à l'Eglise Romaine. Il leur dit entre autres choses : « Vous m'êtes un « grand sujet de joie, mes très-chers Freres. Vôtre « foi & vôtre union avec nous est précieuse & con-« nuë de Dieu & des hommes. Depuis que vous êtes « retournés à saint Pierre le Prince des Apôtres, que « Dieu vous a donné pour Maître, vous ne faites « plus par la grace de Dieu qu'une même société & « qu'une même bergerie. » Ces paroles font connoître qu'il y avoit eu de la division entre le Pape & ces Evêques : on n'en sçait pas le sujet. Peut-être ces Prélats ne voulurent-ils pas d'abord réconnoître l'autorité de Légat Apostolique, dont saint Boniface

Lettre de Zacharie à plusieurs Evêques de France.

étoit revêtu pour toute l'étenduë des Gaules. Car Zacharie paroît insister sur cet article. « Vous avez » en nôtre place, leur dit-il, le très-saint Archevê- » que nôtre Frere Boniface, Légat du Siége Aposto- » lique : montrez vôtre constance contre ceux qui » ont des sentimens contraires. »

Vers l'AN 746.

Cette lettre est adressée à Ragenfroi de Roüen, à Raimbert d'Amiens, à Déodat de Beauvais, à Elisée de Noyon, à Fulcaire de Tongres, à David de Spire, à Ethérius de Téroüanne, à Treuvard de Cambrai & d'Arras, à Burchard de Wirtzbourg, à Génebaud de Laon second du nom, à Romain de Meaux, à Agilulfe de Cologne, à Heddus de Strasbourg. Tous ces Evêques avoient sans doute souscrit la Confession de foi envoyée au Pape : mais l'on ne doit pas croire que tous ayent eu quelque démêlé avec le saint Siége. On ne peut sur-tout le prétendre de saint Burchard, ce fidéle disciple de saint Boniface.

Noms des Evêques ausquels cette lettre est adressée.

Ragenfroi de Roüen avoit succédé à Grimon, & il étoit en même temps Abbé de Fontenelle. Mais comme il laissoit manquer les Moines du nécessaire, ils députerent à Pépin pour le conjurer d'avoir pitié d'eux en considération de saint Vandrille son parent & leur Fondateur. Pépin touché de leurs justes plaintes crut devoir les délivrer de la tyrannie de Ragenfroi ; & il leur permit d'élire un autre Abbé. Mais ils prierent ce Prince de leur rendre Vandon qui étoit encore en exil, où Charles Martel l'avoit envoyé : ce que Pépin leur accorda. Nous verrons que Ragenfroi fut aussi mauvais Evêque qu'il étoit mauvais Abbé.

Chronic. Fontanell.

Vers l'An 746.

Agilulfe de Cologne eſt honoré comme ſaint le 9 de Juillet. Il ſucceda dans ce Siége à Regenfroi, qui aſſiſta au premier Concile Germanique ſous ſaint Boniface: ce qui marque qu'on ſe trompe en faiſant Regenfroi ſucceſſeur d'Agilulfe (*a*).

Eliſée de Noyon tint ce Siége après ſaint Enuchius, honoré à Noyon le 10 de Septembre, & le 4 du même mois à Tournai, dont l'Evêché étoit toûjours uni à celui de Noyon. Fulcaire de Tongres ou de Liége, où le Siége avoit été transféré, ſuccéda à ſaint Floribert, honoré le 26 d'Avril, fils & ſucceſſeur de ſaint Hubert, dont nous avons parlé.

T. 6. Conc. Labb. p. 1566. Epiſt. Bonif. ex Editio. Grethſer.

Nous n'avons pas les Canons qui furent faits dans le Concile dont nous venons de parler. Mais nous avons une lettre de ſaint Boniface à Cutbert Archevêque de Cantorberi, où il lui fait un détail exact de ce qui ſe paſſa dans un Concile, qui ne peut être autre que celui dont il s'agit (*b*).

Précis des Canons qui furent faits dans ce Concile.

« Nous y avons, dit-il, confeſſé la Foi Catholi-
« que, l'union avec l'Egliſe, & la ſoumiſſion qui lui
« eſt dûë, & que nous avons promis à ſaint Pierre
« & à ſon Vicaire de garder toute nôtre vie. Nous
« avons réſolu qu'on tiendroit le Concile tous les ans,

(*a*) M. Robert & Meſſieurs de Sainte-Marthe ont fait cette faute dans le *Gallia Chriſtiana*.

(*b*) M. Fleuri qui ſuit encore ici le P. le Cointe, croit que le Concile dont S. Boniface parle dans ſa lettre à Cutbert, eſt le premier Concile de Germanie, daté de l'an 742. Mais 1°. pour ſe convaincre que ce ſont deux Conciles différens, il ne faut que comparer les Decrets que rapporte S. Boniface, avec ceux que nous avons de ce premier Concile de Germanie. 2°. Il eſt certain que dans le Concile dont parle S. Boniface à Cutbert, pluſieurs Evêques ſe réünirent au S. Siége, & Zacharie leur écrivit une lettre pour les en féliciter. Or Regenfroi Evêque de Cologne aſſiſta au premier Concile de Germanie, & Agilulfe ſon ſucceſſeur ſe trouva à celui dont S. Boniface parle à Cutbert, comme on le voit par la lettre que Zacharie écrivit à ces Evêques. Ce ſont donc deux Conciles différens.

& que les Métropolitains demanderoient le *Pallium* au ſaint Siége, & ſuivroient ſelon les Canons tous les préceptes de ſaint Pierre, afin d'être comptés au nombre des Oüailles qui lui ſont confiées. Nous avons tous ſouſcrit cette Confeſſion de foi, & l'avons envoyée au tombeau de ſaint Pierre. Le Clergé & le Pontife de Rome l'ont reçuë avec joie, & nous en ont félicité. »

Vers l'AN 746.

« Nous avons ordonné qu'on lira tous les ans dans le Concile les Décrets & les Canons de l'Egliſe: Que le Métropolitain qui a le *Pallium*, exhortera les autres Prélats à remplir leurs devoirs, & s'informera de ceux qui ont du zéle pour le ſalut du prochain, ou qui le négligent. Nous avons défendu la chaſſe avec des chiens dans les bois, ou avec l'oiſeau. Nous avons ordonné que tous les ans en Carême chaque Prêtre rendroit compte à ſon Evêque de ſon Miniſtere; que l'Evêque viſiteroit tous les ans ſon Diocéſe pour donner la Confirmation, pour enſeigner ſon peuple, & pour retrancher les reſtes de l'Idolâtrie: & nous avons fait déſenſes aux ſerviteurs de Dieu, c'eſt-à-dire aux Clercs & aux Moines, de porter des habits pompeux, des ſayes & des armes. »

« Nous avons auſſi décerné que ſelon les Canons, ce ſera au Métropolitain à veiller ſur les mœurs des Evêques qui lui ſont ſoûmis, & à les avertir s'ils venoient à négliger le ſoin de leurs peuples: Que les Evêques étant de retour du Concile, tiendront un Synode avec leurs Prêtres & leurs Abbés, pour leur recommander l'obſervation des Canons du

Vers l'An 746. « Concile : Que si l'Evêque ne peut corriger quelque « abus dans son Diocése, il en fera son rapport au « Concile devant l'Archevêque, afin qu'on y remé« die. Comme l'Eglise Romaine m'a fait promettre « avec serment à mon Ordination, que si je ne pou« vois corriger les Evêques & les peuples que je « verrois s'écarter de la Loi de Dieu, je les dénon« cerois au Siége Apostolique & au Vicaire de saint « Pierre : les Evêques, si je ne me trompe, doivent « pareillement dénoncer au Métropolitain, & ce« lui-ci au Pape, ce qu'ils ne peuvent corriger dans « leurs Diocéses. »

Saint Boniface après avoir ainsi exposé ce qu'il a fait dans le Concile ; se compare à un Pilote qui gouverne un vaisseau pendant la tempête ; & il fait entendre que malgré tous ses travaux pour rétablir la discipline dans l'Eglise Gallicane, il en avoit jusqu'alors recüeilli assez peu de fruit. « Je suis sembla« ble, dit-il encore, à un chien qui voyant les vo« leurs enfoncer & piller la maison de son maître, ne « peut qu'aboyer & faire du bruit, parce que per« sonne ne vient à son sécours. »

Boniface dans la même lettre marque à l'Archevêque Cutbert, qu'il seroit à propos que le Concile & les Princes d'Angleterre défendissent aux femmes & aux Vierges consacrées à Dieu de faire le pélerinage de Rome, comme elles faisoient souvent ; parce que ces voyages étoient un écueil à la pudicité de plusieurs. « Il y a, dit-il, peu de villes « en Lombardie, en France & en Gaule (*a*), où il n'y

(*a*) S. Boniface distingue la France de la Gaule, parce qu'on ne donnoit encore le

aït quelque Angloiſe proſtituée : ce qui eſt un » ſcandale & une honte pour toute vôtre Egliſe. » Il lui parle enſuite contre les laïques, qui envahiſſent les biens & le gouvernement des Monaſteres à la place des Abbés & des Abbeſſes; contre le luxe des habits, & contre l'yvrognerie des Evêques Anglois, qui non contens de s'enyvrer, faiſoient gloire d'enyvrer les autres, en les contraignant de boire dans de grandes coupes. « Ce vice, ajoûte-t-il, eſt par- » ticulier aux Payens & à nôtre Nation; car les Fran » çois, les Gaulois, les Lombards n'y ſont pas ſujets. »

Vers l'An 746.

Abus qui regnent dans l'Egliſe d'Angleterre.

Ep. Bonif. ad Cutbert. ex Edit. Greſeri.

Enfin, ſaint Boniface ſe plaint de la ſervitude, où l'on réduiſoit les Moines en Angleterre, en les obligeant de travailler à des ouvrages publics & aux bâtimens que le Roi faiſoit faire; ce qui eſt, dit-il, inoüi dans toute autre Nation. Ces traits qu'employe ſaint Boniface, forment une triſte peinture de l'état où étoit reduite l'Egliſe d'Angleterre, & nous font juger que le mal y étoit encore plus grand que dans celle de France, où le zéle de ce ſaint Archevêque n'omettoit rien pour remédier aux déſordres.

Nous avons une ancienne Collection de trente-ſix Canons qui lui ſont attribués, & dont nous rapporterons ici ceux qui nous paroiſſent les plus propres à faire connoître de plus en plus la diſcipline de ce ſiécle.

Spicileg. t. 9. p. 62.

I. Aucun Prêtre ne doit quitter l'Egliſe qui lui a été confiée, ſans avoir obtenu l'agrément de ſon Evêque.

nom de France qu'à l'Auſtraſie & à la Neuſtrie. L'Aquitaine & les Provinces Narbonnoiſes conſervoient le nom de Gaule.

Vers l'An 746.

Canons attribués à S. Boniface.

IV. Aucun Prêtre ne doit aller nulle part ſans le ſaint Chrême, ſans l'huile benite & ſans l'Eucharistie; afin que chacun d'eux ſoit toûjours prêt à faire ſes fonctions, s'il en eſt requis.

V. Les Prêtres doivent garder le ſaint Chrême ſous le ſceau, & ne le donner à perſonne par forme de remede; parce que c'eſt un Sacrement.

XI. XII. XIII. Les Evêques veilleront à ce que les Abbés & les Abbeſſes gardent la chaſteté. S'ils ne peuvent les corriger, ils en avertiront le Prince (a). Ils feront obſerver aux Moines la Regle, & aux Chanoines les Canons. Ils auront une attention particuliere ſur les Monaſteres de Filles, pour empêcher l'Abbeſſe & les Religieuſes, de s'abandonner à des débauches ſcandaleuſes. (De pareils Reglemens ſuppoſent bien du déſordre dans les Communautés de Filles en ces malheureux temps.)

XV. On ne recevra dans les Monaſteres de Chanoines *(b)*, de Moines ou de Religieuſes, qu'autant de ſujets que les revenus peuvent en nourrir.

XXII. Les hommes ne prendront pas le bain avec les femmes.

XXIII. Il n'eſt pas permis aux Prêtres de dire la Meſſe ſur un Autel le jour que l'Evêque l'y a dite.

XXVI. Les Parrains & les Marraines doivent ſçavoir par cœur le Symbole & l'Oraiſon Dominicale.

(a) Il y a dans le texte *Imperatori indicare faciat.* Comme il n'y avoit pas alors d'Empereur dans l'Occident, on pourroit ſoupçonner quelques-uns de ces Canons d'être plus récens que ſaint Boniface : mais on donnoit quelquefois le nom d'Empereur aux Rois

(b) Nous avons déja remarqué qu'on nommoit *Monaſteres* les Collegiales de Chanoines qui vivoient en Communauté.

XXVII. On doit faire en langue vulgaire les interrogations qui précédent le Baptême. Vers l'An 746.

XXVIII. Quand on baptise quelqu'un dans le doute, s'il est baptisé ou non, on doit dire ainsi la Formule : *Si vous n'êtes pas encore baptisé, je vous baptise.* (C'est la premiere fois que je trouve un Sacrement administré sous condition.)

XXIX. Les Prêtres avertiront les malades de demander l'Extrême-Onction.

XXX. Ils avertiront tous les Fidéles d'observer les jeûnes des Quatre-temps.

XXXI. Chaque Prêtre aura soin de réconcilier les pecheurs, aussi-tôt après avoir entendu leur Confession. (Saint Boniface si zélé pour le rétablissement de la discipline, ne croyoit donc pas que pour donner l'absolution, on dût toûjours attendre que le pénitent eût fait la pénitence enjointe.)

XXXIV. Les Prêtres avertiront le peuple de jeûner le samedi de la Pentecôte, comme le samedi Saint. (Il y a cependant plusieurs Eglises où l'on ne jeûne pas la veille de la Pentecôte.)

XXXVI. Le dernier article contient une liste des principales fêtes qu'on doit chomer, & dont les Prêtres doivent avertir le peuple le Dimanche précédent. La voici : A Noël quatre jours ; la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification ; à Pâque trois jours, outre le Dimanche ; l'Ascension, la Nativité de saint Jean-Baptiste, saint Pierre & saint Paul, l'Assomption de sainte Marie, la Nativité de sainte Marie, saint André. Il n'est pas parlé dans cette liste de la Pentecôte ; parce qu'on avoit averti

Vers l'An 746.

qu'il falloit la célébrer comme Pâque, & jeûner la veille. L'Editeur qui le premier a donné cette Collection au public, en conclut qu'il y avoit alors peu de Fêtes. Mais il ne s'agit ici que des Fêtes les plus ſolemnelles, & qu'il falloit célébrer, comme porte le titre *primo modo*. C'eſt la premiere fois que je trouve la Nativité de la Vierge au rang des Fêtes. Il paroît même que dans pluſieurs Egliſes de France l'Inſtitution en eſt plus récente (*a*).

Le principal objet des Canons que publia ſaint Boniface, étoit la réformation du Clergé, dont il déploroit ſouvent les déſordres. On lui demanda un jour s'il étoit permis de ſe ſervir de Calices de bois pour les ſacrés Myſteres. Il répondit en ſoûpirant: *Autrefois l'Egliſe avoit des Calices de bois & des Prêtres d'or: aujourd'hui elle a des Calices d'or & des Prêtres de bois.* Il n'omit rien pour lui rendre ſa ſplendeur par la régularité de ſes Miniſtres: mais il trouva bien des contradictions. Il lui fut plus difficile de réformer les Evêques & les Prêtres que de faire goûter les plus ſéveres maximes de l'Evangile à un Prince de la terre. Car il contribua plus que perſonne à inſpirer à Carloman la rare piété, qui donna alors un exemple ſi édifiant au monde Chrêtien.

Valafrid Strabo de Offic. Eccleſi. c. 24. t. 10. Biblic. PP. p. 680. Edit. Par. 1624.

Retraite du Prince Carloman.

Ce jeune Prince ayant ſoûmis les Allemans rebelles l'an 746, ſembloit n'avoir plus qu'à goûter les

(*a*) D'anciens Catalogues des Fêtes, publiés au neuviéme ſiécle, ne font pas encore mention de la Nativité de la Vierge; & le S. Evêque Fulbert de Chartres en parle comme d'une fête aſſez nouvelle de ſon temps. On croit que l'Egliſe d'Angers fut une des premieres à la célebrer, & que c'eſt la raiſon pourquoi en Anjou & dans quelques Provinces voiſines on nomme cette Fête l'*Angevine*.

fruits de tant de victoires, lorsqu'il en remporta sur lui-même une beaucoup plus difficile & plus glorieuse. Il conçut le généreux dessein de renoncer à la grandeur & à la gloire du monde, pour travailler dans la retraite à mériter celle du Ciel. Il s'ouvrit de son projet à son frere Pépin, & lui déclara que pour l'exécuter, il desiroit d'aller à Rome visiter les tombeaux des saints Apôtres. Pépin aimoit tendrement Carloman : mais les Etats qu'il lui laissoit, lui adoucirent peut-être un peu la peine de leur séparation. Il fit préparer les plus riches présens, & il les donna à Carloman son frere, pour les offrir au tombeau de saint Pierre. Ce Prince après avoir recommandé son fils Drogon à Pépin, se rendit à Rome, accompagné d'une suite nombreuse de Seigneurs & de domestiques, comme pour rendre plus éclatant le sacrifice qu'il alloit faire. Il passa par le Monastere de saint Gal ; & ayant pitié de la pauvreté des Moines, il écrivit à Pépin pour le prier de leur assigner des revenus. Le Pape Zacharie vit avec la plus sensible consolation le rare exemple que donnoit à l'Eglise le Prince François. Il lui coupa les cheveux, & lui donna l'habit Clérical. Entre les présens que Carloman offrit à la Confession de saint Pierre, Anastase le Bibliothécaire nous apprend qu'il y donna un arc ou un couronnement d'argent du poids de 140 marcs.

L'AN 747

Annal. Rhegin.

Anast. in Zacharia.

Carloman se retire au Mont Cassin.

Ce Prince ayant ainsi renoncé à toutes les grandeurs du monde, demeura quelque temps dans un Monastere qu'il fit bâtir sur le Mont Soracte (*a*),

(*a*) Le Mont Soracte proche de Rome étoit autrefois consacré à Apollon, *Custos So-*

Vers l'An 747.

aujourd'hui nommé le Mont saint-Sylvestre. Mais pour éviter les visites & les honneurs que lui rendoient les François qui venoient à Rome, il résolut par le conseil du Pape de se retirer secrétement au Mont Cassin. Il ne prit avec lui qu'un de ses confidens; & sans se faire connoître, il alla se présenter à la porte de ce célébre Monastere. L'Abbé, nommé Pétronax, étant venu lui parler, il se prosterna à ses pieds, & confessant qu'il étoit homicide & coupable des plus grands crimes, il demanda en grace qu'il lui fût permis d'en faire pénitence en ce lieu. Pétronax lui demanda son païs. Il dit qu'il étoit François, & qu'il s'étoit exilé volontairement de son païs, dans la crainte de perdre la céleste patrie. Il fut reçu avec son compagnon au nombre des Novices; & après un an d'épreuves, ils firent leur Profession selon la Regle de saint Benoît entre les mains de l'Abbé Optat, successeur de Pétronax qui avoit rétabli ce Monastere.

Carloman qui ne s'étoit pas fait connoître, ne cherchoit à se distinguer que par sa ferveur & son humilité. Son jour étant venu de servir à la cuisine selon la Regle, il s'acquita avec plaisir de ce vil emploi; mais il s'en acquita fort mal. Le Cuisinier lui voyant gâter les mets qu'il préparoit, s'emporta contre lui, jusqu'à lui donner un soufflet: à quoi il répondit seulement: *Que le Seigneur & Carloman vous le pardonnent*. Le Cuisinier le frappa une seconde fois, & il fit la même réponse. Mais son

Annales Metensis. Rhegino.

ractis Apollo. On le nomme aujourd'hui le Mont Saint Oreste ou Saint Sylvestre, parce qu'on croit que ce Pape s'y cacha pendant la persécution.

compagnon l'ayant vû maltraiter une troisiéme fois par ce brutal, perdit patience, & prenant un pilon qu'il trouva sous sa main, il en déchargea un grand coup au Cuisinier en lui disant : *Méchant serviteur, que ni le Seigneur, ni Carloman ne te le pardonnent.* Vers l'An 747.

L'Abbé en fit un crime au Moine étranger, & lui demanda en présence de toute la Communauté pourquoi il avoit osé frapper un Officier du Monastere ? Il répondit : « C'est que je l'ai vû traiter le » plus indignement la personne la plus distinguée » par sa noblesse & par sa vertu, que je connoisse au » monde. » On le fit expliquer. Il dit en montrant son maître : « Celui que vous voyez, c'est Carloman, » autrefois Prince des François, que l'amour de Je- » sus-Christ a fait renoncer à la gloire & au Royau- » me du monde. » Les Moines étonnés se jetterent aussi tôt aux pieds de Carloman pour lui demander pardon. Mais il se prosterna lui-même devant eux, tâchant de leur persuader qu'il n'étoit pas ce que son compagnon disoit, mais seulement un pecheur & un homicide. Il fut réconnu malgré lui ; & les innocens artifices de son humilité donnerent un nouvel éclat à sa vertu. Il se disoit homicide à cause du sang qu'il avoit versé dans tant de guerres. Rheginon Abbé de Prom, & d'anciennes Annales rapportent ce fait. Cependant quelques Critiques le révoquent en doute, sous prétexte qu'il n'est pas probable qu'un si grand Prince ait pû être longtemps inconnu ; mais peut-être fut-il traité de la sorte peu de jours après son arrivée au Mont Cassin.

Carloman est reconnu dans le Monastere.

Vers l'AN 747.

Humilité de Carloman.

Quoiqu'il en ſoit, Carloman continua de vivre comme un humble Religieux ; & l'Abbé Optat pour ſatisfaire ſon humilité, l'occupa aux miniſteres les plus abjects, comme à cultiver le jardin & à garder les brebis & les oïes. Dans ce vil exercice il ſçavoit mettre à profit ce qui lui arrivoit, pour s'humilier & ſe confondre. Un jour n'ayant pû empêcher un loup de lui enlever une oïe, il s'écria : « Voilà cependant, Seigneur, celui à qui vous aviez « confié un Royaume ! Comment aurois-je pû gou- « verner & défendre mes peuples, moi qui n'ai pû « conduire & garantir de vils animaux ? »

Annales Maſſiacenſ. t. 2. Biblio. Nov. p. 734.

Révolte de Gripon.

La retraite de Carloman réveilla l'ambition de Gripon ſon frere, que les François avoient exclu de la ſucceſſion de Charles Martel. C'étoit un jeune Prince ambitieux & remuant : Carloman & Pépin avoient été obligés de le tenir priſonnier dans un Château des Ardennes, de peur qu'il ne leur ſuſcitât des guerres civiles. Il parut que la priſon l'avoit rendu plus ſage ; & Pépin qui vouloit donner des marques de ſa modération, le fit élargir après l'abdication de Carloman ; & l'ayant fait venir à ſa Cour, il lui donna de belles Terres qui auroient pû le conſoler de ſes diſgraces, ſi l'on pouvoit vivre content dans un état privé, quand on ſe voit exclus de la Souveraineté, où l'on croit avoir droit de prétendre. Gripon qui avoit plus d'ambition que de prudence, ne fut pas long-temps ſans remuer. Il ſe flata qu'il pourroit ſe faire déclarer Duc d'Auſtraſie en la place de Carloman. C'eſt pourquoi s'étant attaché de jeunes Seigneurs, il ſe retira en

Saxe,

Saxe, & s'y mit à la tête d'une armée.

Saint Boniface toûjours attentif à tout ce qui pouvoit procurer le progrès de la Foi dans ces Provinces, écrivit à ce jeune Prince pour le prier de protéger les Missionnaires de Thuringe, & de défendre les Moines & les Religieuses contre la violence des Payens. Il le fait souvenir en même-temps de la caducité des biens de la terre. Sur quoi il cite cette Sentence du Psalmiste un peu différemment de nôtre Version. *Omnis homo sicut fœnum dies ejus, & sicut flos agri, ita floriet.* C'est-à-dire, l'homme seche comme l'herbe des prairies, & son éclat n'a pas plus de durée que celui d'une fleur.

Vers l'An 747. Lettre de S. Boniface à Gripon. *Epist. Bonif. ad Gripon. t. 1. Conc. Gall. p. 575.*

Psal. 102. 15.

Gripon ne tarda pas à éprouver la vérité de cet Oracle. Pépin marcha contre lui, & déconcerta aisément tous ses projets. Carloman du fond de sa retraite fut allarmé du bruit de la guerre, qui s'allumoit entre les deux freres. Il pria le Pape d'accommoder ce différend. Zacharie en écrivit aux Evêques des Gaules, pour les engager à se faire les médiateurs de la paix. Il marque qu'il leur écrit à la sollicitation de Carloman & de l'Abbé Optat. Il les prie aussi d'engager Pépin à faire restituer au Monastere du Mont Cassin le corps de saint Benoît enlevé furtivement. Si cette lettre est véritablement de Zacharie, comme on le croit, c'est une preuve sans replique qui assûre à la France la possession des Reliques de ce Saint. Mais c'est un Moine de Fleuri qui la rapporte; & il ajoûte des circonstances qui sont fausses. Il dit, par exemple, que Pépin chargea Remi Archevêque de Roüen d'enlever de Fleuri le

Lettre de Zacharie aux Evêques de France. *T. 1. Conc. Gall. p. 575.*

Adrevald.

Vers l'An 747.

corps de saint Benoît, & qu'il en fut empêché par un miracle. Or Remi n'étoit pas alors Archevêque de Roüen : il ne fut élevé sur ce Siége que l'an 755.

Pépin en considération du Pape & de son frere Carloman traita Gripon avec bonté, & lui donna pour appanage la ville du Mans avec douze Comtés.

Ann. Metens.

L'ambition de Gripon ne lui permit pas long-temps de paroître content de ce petit Etat. Il se réfugia d'abord auprès de Vaifaire Duc d'Aquitaine ; & voyant qu'il n'y étoit pas en sûreté, il voulut passer en Italie à la Cour d'Astolfe Roi des Lombards : mais il fut tué dans une recontre au passage des Alpes ; & sa mort en rendant Pépin maître absolu de la Monarchie, éteignit jusqu'aux étincelles des guerres civiles.

Pépin consulte le Pape sur plusieurs points de discipline.

Ce Prince s'appliqua à dédommager l'Eglise de la protection qu'elle avoit perduë par la retraite de Carloman. Pour remedier à divers abus qui s'étoient glissés, il consulta le saint Siége de concert avec les Evêques de son Royaume sur plusieurs points de discipline, contenus en 27 articles qu'il envoya au Pape Zacharie vers l'an 747 par le Prêtre Ardobanius.

Réponse du Pape Zacharie à la consultation de Pépin.

T. 1. Conc. Gall. p. 562.

Zacharie répondit à la Consultation par une lettre, dont l'inscription est conçuë en ces termes : « Au « très-excellent & très-Chrêtien Seigneur Pépin, « Maire du Palais, & à nos très-chers Freres tous les « Evêques, Abbés & Seigneurs qui sont dans le païs « des François.

« J'ai une très-grande joïe en nôtre Seigneur, « leur dit-il, en apprenant par la rélation de nôtre

très-cher Fils Pépin la bonne conduite de vous » Vers l'AN 747.
tous, & les saintes dispositions avec lesquelles »
vous travaillez de concert à entretenir, comme il »
convient, les Eglises situées dans vos Provinces, »
& à maintenir la conduite réguliere des Evêques, »
des Prêtres & des Abbés. » Le Pape exhorte ensuite les Clercs & les Moines, à ne combattre contre les ennemis de la patrie, que par leurs prieres à l'exemple de Moïse, & à laisser aux Princes seculiers & aux autres laïques le soin de faire la guerre. Après quoi il ajoûte : « Comme nôtre très-cher Fils Pé- »
pin nous a demandé par vôtre avis des réponses »
sur les questions qu'il nous a proposées, nous avons »
marqué au bas de chaque article ce que nous avons »
reçû de la Tradition des Peres ; ce que les Canons »
ont statué, & ce que nous-mêmes, avec l'inspira- »
tion de Dieu, avons pû décerner par l'autorité »
Apostolique. » On rapportera ici les questions de Pépin, & les réponses du Pape qui ont parû les plus remarquables.

I. *Quels honneurs sont dûs au Métropolitain ?* Pour réponse, le Pape rapporte d'anciens Canons, par lesquels il montre que le Métropolitain doit être regardé comme le Chef de la Province. « A quoi, »
dit le Pape, nous ajoûtons par l'autorité Apostoli- »
que, que l'Evêque & les Prêtres Cardinaux doivent »
porter les habits de leur dignité : pour ceux qui »
dans ces états voudroient pratiquer la vie Monasti- »
que, ils ne doivent pas laisser de prendre des habits »
plus décens quand ils prêchent le peuple qui leur »
est soûmis. » (Cet habit plus décent étoit apparem-

Vers l'AN 747. ment le ſurplis.) « Pour les Moines, continuë le « Pape, ils ne doivent porter que des habits de lai- « ne. » On voit ici que les Evêques & les Prêtres Cardinaux, c'eſt-à-dire, qui avoient des titres ou des Egliſes à deſſervir dans les villes, portoient deſlors des habits qui dénotoient leurs dignités.

IV. *Quelle obéïſſance les Prêtres de la campagne doivent-ils à l'Evêque & aux Prêtres Cardinaux?* Le Pape répond par un Canon du Concile de Néoceſarée, que les Prêtres de la campagne ne peuvent pas offrir le Sacrifice, ni donner la Communion dans l'Egliſe de la ville en préſence de l'Evêque & des Prêtres de cette ville.

c. 13.

V. *Eſt-il permis aux Religieuſes de chanter ou de lire des Leçons à la Meſſe, ou à l'Office du Samedi Saint, & de chanter* Alleluia, *ou quelque Reſponſoire?* Zacharie répond par un Reſcrit du Pape Gélaſe, que cela ne leur eſt nullement permis, & que les femmes ne doivent en aucune maniere ſervir à l'Autel. L'uſage a cependant prévalu, que les Religieuſes chantaſſent à la Meſſe l'Introïte, le Graduel & les autres prieres, excepté les Collectes, & les Leçons qui ſont l'Epître & l'Evangile.

VI. *Les Veuves peuvent-elles faire leur ſalut en demeurant dans leurs maiſons?* Le Pape répond que les Evêques ne doivent pas donner le Voile aux veuves; mais qu'il faut leur laiſſer la liberté de ſe remarier: Que ſi elles ont promis de garder la continence & manquent enſuite à leur promeſſe, elles en répondront à Dieu.

VII. Un laïque qui chaſſe ſa femme & en prend

une autre, ou qui épouse celle qui a été répudiée, est excommunié. Zacharie cite là-dessus le 48e Canon des Apôtres. Vers l'AN 747.

X. Les Clercs qui sont dans les Monasteres, dans les Hôpitaux, dans les Basiliques des Martyrs, doivent demeurer sous la puissance de l'Evêque. *Conc. Calched, cap. 9.*

XI. *Quels sont les Clercs qui doivent garder la continence avec leurs femmes?* Zacharie répond par un Canon du Concile d'Afrique, qui n'y oblige que les Evêques, les Prêtres & les Diacres: mais il marque que pour les autres Clercs, il faut suivre la coûtume de chaque Eglise. Nous avons vû que l'Eglise Romaine obligeoit les Soûdiacres à garder la continence.

XIII. Un Moine qui a vêcu long-temps dans le Cloître, & qui est ensuite promû à la Clericature, ne doit pas abandonner le genre de vie qu'il a professé.

XIV. Si les Prêtres & les Diacres tombent en quelque crime, ils ne peuvent pas recevoir la pénitence par l'imposition des mains; c'est-à-dire, qu'ils ne peuvent être mis en pénitence publique. (Nous avons remarqué que la discipline de l'Eglise Gallicane avoit été différente.) *T. 2. p. 12.*

XV. Si quelqu'un bâtit un Oratoire dans ses Terres en l'honneur de quelque Saint, l'Evêque Diocésain ayant reçu en bonne forme les Actes de la Fondation, consacrera l'Oratoire: mais on ne pourra y établir de Baptistere, ni y mettre un Prêtre Cardinal. Si le Fondateur veut y faire célébrer la Messe, il demandera un Prêtre à l'Evêque.

Vers l'An 747.

XVIII. Ceux qui s'engagent dans le Clergé ſans être mariés, ne peuvent plus ſe marier, excepté les Lecteurs & les Chantres.

XXII. Défenſe de ſe marier avec un parent, en quelque degré de parenté que ce ſoit, ou d'épouſer ſa Commere, ou ſa fille ſpirituelle.

XXIII. XXIV. On doit, ſelon le Concile d'Ancyre, faire pénitence toute la vie pour un homicide volontaire, & cinq ans pour l'homicide involontaire. (On en faiſoit autrefois ſept ans.)

Telles ſont les principales réponſes que donna Zacharie ſur les Articles que Pépin lui fit propoſer par l'avis des Evêques de France.

Le Pape en les envoyant au Prince, écrivit à ſaint Boniface, & le chargea de faire aſſembler un Concile pour y publier ces Articles, & d'y examiner de nouveau Aldebert, Clément & un nommé Goldolſatius, depoſés de l'Epiſcopat; afin que s'ils paroiſſoient venir à réſipiſcence, on pût avec l'agrément du Prince uſer envers eux de l'indulgence que permettent les Canons. Au cas qu'ils demeurent opiniâtres, & continuent de ſoûtenir qu'ils ne ſont pas coupables, le Pape ſouhaite qu'on les lui envoye à Rome avec deux ou trois Prêtres d'une prudence conſommée, afin qu'il puiſſe diſcuter à fond leur cauſe. On ne ſçait quelle fut la ſuite de l'affaire de ces impoſteurs. La lettre du Pape eſt datée du 5 de Janvier de l'an 747 ou 748. Car les caracteres qui marquent l'année, ſe contrediſent encore ici; l'Indiction XV deſignant l'an 747 & la 28e. année de Conſtantin Copronyme l'an 748.

Zachar. Ep. ad Bonif. t. 1. Conc. Gall. p. 569.

Pépin fit assembler cette même année 748 un Concile à Duren, entre Cologne & Aix-la-Chapelle, pour travailler au rétablissement des Eglises ruinées, à la revision des causes des Pauvres, des Veuves & des Orphelins, & à la réparation de tous les torts qui pouvoient avoir été faits. C'est tout ce que l'Histoire nous apprend de ce Concile. On a cependant lieu de croire, que les Articles dont nous venons de parler, y furent publiés, & acceptés par les Evêques suivant l'intention du Pape. Mais saint Boniface n'y présida pas; car l'Auteur contemporain de sa Vie marque seulement qu'il se trouva aux cinq Conciles dont nous avons parlé.

L'AN 748

Concile de Duren.

An. Metenses ad an. 748.

Ce saint Archevêque eut alors à essuyer quelques contradictions chagrinantes, qui lui firent souhaiter d'abdiquer l'Episcopat, & que le Pape nommât un autre Légat dans les Gaules, pour y présider aux Conciles. Les deux Missionnaires, Virgile & Sidoine, dont nous avons parlé, furent ceux qui exercerent le plus sa patience. Il écrivit contre eux & contre quelques autres une lettre au Pape, dont saint Burchard fut le porteur. Il s'y plaignoit que Virgile s'efforçoit de le mettre mal dans l'esprit d'Ottilon Duc de Baviere; qu'il débitoit des propositions erronées, « enseignant qu'il y avoit un autre monde, d'autres hommes sous la terre, un autre Soleil & une autre Lune. » Il joignit à cette lettre quelques questions touchant l'administration du Baptême, sur lesquelles il prie le Pape de l'éclaircir. Il lui envoya en même-temps un volume qu'il avoit composé sur l'unité de la Foi Catholique, & qui étoit adressé à

Nouvelles lettres de S. Boniface au Pape Zacharie.

l'AN 748. tous les Evêques, & il le pria de nommer un autre Légat en sa place.

Par une autre lettre saint Boniface faisoit connoître au Pape, que les François n'ayant pas persévéré dans le dessein d'ériger Cologne en Métropole, il occupoit le Siége de Mayence ; mais qu'il prioit le Pape de lui permettre d'établir un autre Evêque en sa place, s'il trouvoit quelqu'un qui en fût digne.

Réponse de Zacharie à S. Boniface.

T. 1. Conc. Gall. p. 570.

Zacharie dans sa réponse l'exhorte d'abord à combattre avec un nouveau courage pour la Foi orthodoxe. Ensuite répondant aux questions proposées sur le Baptême, il déclare, selon ce qui en avoit été reglé par un Concile d'Angleterre, que quiconque n'a pas été baptisé par l'invocation des trois Personnes de la Trinité, n'a pas reçu le Baptême, quelque saint que fût le Ministre : mais aussi que quoique le Ministre fût Hérétique & coupable de toutes sortes de crimes, le Baptême est valide, s'il a proféré les paroles marquées dans l'Evangile. Il approuve que saint Boniface ait fait baptiser dans le doute ceux qui l'avoient déja été par des Prêtres sacrileges, qui immoloient des taureaux & des boucs aux faux Dieux ; parce que ces Prêtres étant morts, on ne pouvoit sçavoir s'ils avoient baptisé au nom des trois Personnes de la Trinité ; & il veut qu'il en agisse ainsi, lorsqu'aprés une exacte recherche, il ne pourra s'assûrer si le Baptême a été conferé au nom du Pere, du Fils & du Saint Esprit : ce que Grégoire III avoit déja décidé, comme le marque Zacharie.

Saint Boniface avoit trouvé dans le cours de ses Missions

Missions un grand nombre de faux Prêtres & de faux Evêques qui n'avoient jamais été ordonnés par des Prélats Catholiques. C'étoient la plûpart des esclaves fugitifs, qui pour mieux se déguiser, prenoient la Tonsure, & se transformoient en Ministres du Seigneur, assemblant les peuples dans les cabannes des païsans, où ils pussent cacher leur ignorance & leurs infâmes débauches. Dans l'administration du Baptême, ils ne faisoient point faire les rénonciations ordinaires, & n'enseignoient pas les premiers principes de la créance Chrêtienne qu'ils ignoroient. Le Pape recommande à saint Boniface de sévir contre ces Ministres de Satan, & de les faire enfermer dans des Monasteres, pour y vivre en pénitence. Il parle nommément contre un Prêtre Ecossois, nommé Samson, qui enseignoit que l'imposition des mains de l'Evêque pouvoit tenir lieu de Baptême; & il ordonne de le chasser de l'Eglise.

L'AN 748

Faux Prêtres dans la Germanie.

Le Pape ajoûte à saint Boniface: « Nous avons » vû le livre que vous avez composé sur l'unité de la » Foi Catholique, & sur la doctrine Evangélique, » & que vous avez adressé à tous les Evêques, Prê- » tres & Diacres: sçachez que nous en avons été très- » satisfaits. C'est la grace du saint Esprit, qui vous a » porté à composer cet ouvrage. Vous nous avez » prié par une autre lettre d'envoyer un Evêque en » vôtre place pour tenir les Conciles en France & en » Gaule. Mais tandis que par la grace de Dieu vous » vivrez, il n'est pas nécessaire que nous fassions ce » changement. Nous avons aussi reçu avec une sen- » sible joie la Profession de la Foi & de l'unité Ca- »

Ibid.

L'AN 748 « tholique que vous nous avez envoyée conjointement avec nos très-chers Freres les Evêques de « France ; & nous avons rendu mille actions de graces à Dieu tout-puissant, de ce qu'il a daigné les « rappeller à nous, & donner cette consolation à « l'Eglise leur mere spirituelle. Saluez-les tous de « nôtre part par le baiser de paix. Nous leur avons « écrit des lettres Apostoliques pour les en féliciter. » J'ai rapporté ci-dessus le précis de cette lettre du Pape aux Evêques de France.

Touchant Virgile & Sidoine, dont Boniface s'étoit plaint, le Pape lui marque qu'il leur a écrit des lettres menaçantes, & qu'il mande au Duc Ottilon de les lui envoyer à Rome. Il recommande cependant à Boniface d'assembler un Concile, & d'y excommunier & dégrader Virgile, s'il y est convaincu d'enseigner la mauvaise doctrine qu'on lui reproche touchant un autre monde & un autre soleil. Si ce Virgile est le saint Evêque de Saltzbourg de ce nom, comme nous le croyons, on doit juger qu'il se sera disculpé sans peine des accusations ausquelles saint Boniface avoit peut-être ajoûté foi trop aisément. Pour Sidoine qui est probablement celui qui devint dans la suite Evêque de Constance, il justifia assez par sa mauvaise conduite les réproches que saint Boniface lui fait.

Ibid.

Le Pape Zacharie connoissoit trop bien le zéle & le mérite de saint Boniface, pour lui permettre de quitter, comme il le demandoit, le Siége de Mayence, & la Légation du saint Siége. Il l'exhorte dans la même lettre, avec une tendresse paternelle, à

continuer ses fonctions : « Mon très-cher Fils, lui » dit-il, vous êtes encore Légat & Envoyé du saint » Siége, comme vous l'avez été. Le zéle pour le sa- » lut des ames, nous porte à conseiller à vôtre Sain- » teté de ne jamais quitter le Siége de Mayence que » vous occupez. Si cependant vous trouviez un » homme digne de vous succéder, vous l'ordon- » nerez Evêque, afin qu'il serve l'Eglise dans le Mi- » nistere qui vous a été confié. Nous prions nôtre- » Seigneur & Rédempteur par l'intercession de Ma- » rie sa sainte Mere, toûjours Vierge, & nôtre » Dame, & par celle des saints Apôtres Pierre & » Paul, de vous conserver en parfaite santé. Priez » pour nous. » La lettre est datée du premier de Mai, de la septiéme année de Constantin, depuis la mort de son pere, Indiction I, c'est-à-dire de l'an 748.

L'AN 748

Autre lettre du Pape Zacharie.

Par une autre lettre le Pape marque qu'il érige la ville de Mayence en Metropole à la priere des François, & en considération des travaux de saint Boniface, qui depuis vingt-cinq ans qu'il est Evêque, n'a cessé de s'employer infatigablement à l'œuvre du Seigneur. « Nous ordonnons, lui dit- » il, par l'autorité de saint Pierre Apôtre, que la » susdite Eglise de Mayence soit à perpétuité Mé- » tropole, pour vous & pour vos successeurs : qu'el- » le ait sous elle cinq villes ; sçavoir, Tongres, Co- » logne, Wormes, Spire & Utrecht, & toutes les » autres de la Germanie que vous avez converties à » la Foi. » La lettre est datée du 3 de Novembre. Il s'est glissé une faute dans la date de l'année qui est marquée 751. Mais comme le Pape dit qu'il écri-

T. 1. Conc. Gall. p. 581.

L'AN 748 voit cette lettre vingt-cinq ans depuis l'Epiſcopat de Boniface, qui fut ordonné Evêque l'an 723, il eſt certain qu'elle fut écrite l'an 748.

Saint Boniface animé par les lettres du Pape, continua à s'acquitter avec zéle des fonctions de ſon Miniſtere; mais il n'étoit pas ſans ſcrupule ſur la maniere dont il s'y comportoit. Pour ſe raſſûrer, il conſulta ſon Oracle ordinaire, c'eſt-à-dire, le ſaint Siége. Il envoya vers l'an 750 le Prêtre Lul ſon diſciple au Pape Zacharie avec une lettre, où il lui dit: « Je prie inſtamment vôtre Sainteté & vôtre Piété « paternelle de recevoir avec bonté le porteur de « cette lettre, nommé Lul, qui eſt un Prêtre de mon « Clergé. Il a des affaires ſecretes à vous communi- « quer de ma part, tant de vive voix, que par écrit. « Puiſſe-t-il pour la conſolation de ma vieilleſſe, me « rapporter les réponſes que vôtre Paternité y fera « par l'autorité de ſaint Pierre! » Il expoſe enſuite que Grégoire II en l'ordonnant Evêque, lui avoit commandé, ou de corriger les faux Prêtres & les ſéducteurs, ou de s'abſtenir de leur Communion. « Je « me ſuis, dit-il, conformé en partie à cet ordre; « mais je n'ay pû l'exécuter dans toute ſon éten- « duë. A la vérité je n'ay jamais conſenti aux œu- « vres de ces Eccléſiaſtiques ſcandaleux; mais je n'ai « pû me diſpenſer d'avoir quelque commerce avec « eux. Car le beſoin des Egliſes m'ayant obligé de « me rendre à la Cour du Prince des François, j'y « ay trouvé des Evêques tels que je n'aurois pas vou- « lu en trouver; & je n'ai pû les éviter, quoi qu'a- « près tout, je ne me réproche pas d'avoir jamais com-

S. Boniface conſulte le Pape Zacharie ſur pluſieurs articles.

T. 1. Conc. Gall. p. 578.

muniqué avec eux aux ſaints Myſteres. » Saint Boniface avoit déja conſulté Rome & l'Evêque Daniel ſur cet article. Son inquiétude là-deſſus montre à quel point il craignoit de communiquer avec des hérétiques ou des excommuniés.

Il ajoûte : « Pour ce qui eſt des Archevêques & » du *Pallium*, que j'avois écrit qu'ils devoient de-» mander au ſaint Siége, comme l'avoient promis » les François, je vous prie de me pardonner de ce » qu'ils ont différé, & différent encore d'accomplir » leur promeſſe. Je ne ſçais ce qu'ils prétendent : » mais s'il n'eût tenu qu'à moi, ils l'euſſent accom-» plie. » Il marque en finiſſant qu'il avoit réſolu de ſe retirer dans ſa vieilleſſe avec la permiſſion du Pape dans ſon Monaſtere de Fulde, & d'y choiſir ſa ſépulture ; parce que ce lieu étoit ſitué au milieu des quatre Nations, auſquelles il avoit annoncé la parole de Dieu. Ces quatre Nations ſont apparemment les Thuringiens, les Bavarois, les Friſons & les Saxons. En parlant de Fulde, il dit que ce Monaſtere n'avoit point d'eſclaves ; qu'on n'y buvoit point de vin, ni rien qui pût enyvrer : ce qui étoit vrai de ſon temps. Mais comme nous avons dit, les infirmités de pluſieurs Moines peu accoutumés à la biere, obligerent peu de temps après d'y introduire l'uſage du vin.

L'AN 751

Réponſe du Pape Zacharie aux queſtions de ſaint Boniface.

T. 1. Conc. Gall. p. 578.

Zacharie en répondant à ſaint Boniface, le raſſûre ſur la crainte qu'il avoit d'avoir offenſé le Seigneur par le commerce qu'il avoit eu avec quelques mauvais Evêques François ; puiſque le bien de l'Egliſe l'y avoit obligé, & qu'il n'avoit pas conſenti

L'AN 751 à leur iniquité. Il ajoûte. « Pour ce qui est des Evê-
« ques François, qui n'ont pas demandé le *Pallium*, « comme ils l'avoient promis, s'ils le font, ils mé- « riteront d'être loüés ; s'ils ne le font pas, c'est leur « affaire. Pour nous, nous donnons gratuitement ce « que nous avons reçu gratuitement. » On voit ici que cette marque de dignité autrefois si ambitionnée, n'étoit plus recherchée avec empressement : on sçavoit gré aux Metropolitains qui la demandoient.

Zacharie répond ensuite aux questions suivantes, que saint Boniface lui avoit proposées dans un Ecrit séparé, dont Lul étoit porteur. Il demandoit s'il étoit permis de manger des geais, des corneilles & des cigognes. Zacharie répond qu'on doit bannir ces oiseaux de la table des Chrêtiens, & encore plus la chair de castor, de lievre & de cheval sauvage. Cette décision est fondée sur ce que le
Levit. 11. 6. lievre est mis dans l'ancienne Loi parmi les animaux immondes. Car quoique les Chrêtiens sçussent que ces observances légales ne les obligeoient plus, ils avoient toûjours quelque aversion pour ces viandes. C'est pourquoi saint Boniface demanda aussi s'il étoit permis de manger du lard crud, & après combien de temps on devoit le manger. Le Pape répond que les Peres n'ont rien marqué là-dessus ; mais qu'il lui conseille de n'en pas manger qui n'ait été desséché par la fumée : que si on le mange crud, il faut attendre après Pâque à le manger. Ces Reglemens, ainsi que nous l'avons déja remarqué, n'étoient que pour civiliser les Barbares de la Ger-

manie, qui ſe nourriſſoient ſouvent de viandes dont les Nations polies avoient horreur.

Saint Boniface avoit auſſi demandé quelles étoient les Cérémonies uſitées par les ſaints Peres pour le feu Paſcal. Le Pape répond que le Jeudi ſaint pendant qu'on fait le ſaint Chrême, on allume dans un lieu ſecret de l'Egliſe, qui repréſente le Tabernacle intérieur, trois grandes lampes, dont l'huile a été ramaſſée de diverſes lampes de l'Egliſe; que ces trois lampes doivent contenir aſſez d'huile pour être allumées juſqu'au troiſiéme jour; & que le Prêtre en ayant pris du feu pour la bénédiction des Fonts Baptiſmaux, doit faire un nouveau feu. « Pour ce qui regarde les chryſtaux, ajoûte le Pape, nous » n'avons là-deſſus aucune Tradition, comme vous » le dites. » Ces criſtaux ſervoient en quelques Egliſes de miroirs ardens, pour faire un nouveau feu le Samedi Saint.

Saint Boniface avoit conſulté le Pape ſur la maniere dont il falloit en uſer avec les perſonnes qui tombent du mal caduc (*a*), & ſur ce qu'il convenoit de faire à des chevaux qui avoient la même maladie. « Les hommes, dit le Pape, qui ont ce » mal de naiſſance, ne doivent pas habiter dans les » villes, mais à la campagne. On ne doit pas néan- » moins les éviter, quand ils demandent l'aumône. » Pour ceux qui ne ſont pas nés avec ce mal, il faut les ſouffrir dans les villes, & tâcher de les guérir.

Ep. Zachariæ t. 1. Conc. Gall. p. 578.

(*a*) Cette maladie eſt nommée dans le texte *Morbus regius*, que pluſieurs Dictionnaires expliquent de la jauniſſe. Mais comme je ne pouvois me perſuader que le Pape parlât ici de la jauniſſe, j'ai conſulté un habile Médecin, qui m'a répondu que *Morbus regius* etoit une maladie épileptique.

L'AN 751 « Cependant ils ne s'approcheront de la Communion qu'après tous les autres. (C'étoit à cause de la Communion du Sang qu'on prenoit dans le même Calice.) Pour les chevaux qui sont atteints de ce mal « si on ne peut les guérir, il faut les jetter dans des « fosses ou dans des puits. Il faut aussi séparer les animaux mordus par des chiens, ou par des loups enragés ; ou s'ils sont en petit nombre, les jetter dans « des fosses.

« Vôtre Fraternité a aussi demandé s'il est permis « aux Religieuses de se laver les pieds tant le Jeudi « Saint que les autres jours. C'est le précepte du Seigneur ; celui qui l'accomplit avec foi mérite. « Hommes & femmes, nous n'avons qu'un même « Seigneur. Il y a, comme vous sçavez, plusieurs « choses à réprendre dans les bénédictions que font « les Gaulois : ils n'agissent pas en cela selon la Tradition Apostolique, mais par ostentation. » On ne dévine pas ce que le Pape condamne ici.

« Vous souhaitez aussi, continuë-t-il, de sçavoir si « l'on peut ordonner un Prêtre avant trente ans. « Ce seroit le mieux de n'ordonner de Prêtre qu'à « cet âge : mais si la nécessité y oblige, on peut ordonner des Prêtres & des Diacres à vingt-cinq « ans. » Saint Boniface s'étoit encore accusé de n'avoir pas toûjours fait les Ordinations dans les temps marqués par les Canons. « Comme vous l'avez fait « par zéle pour la Foi, lui dit le Pape, nous prions « le Seigneur qu'il vous le pardonne. » Il l'exhorte à ne cesser de travailler à la correction de Milon, & des autres qui font un si grand dommage à l'Eglise.

(C'est

(C'est l'usurpateur des Siéges de Rheims & de Treves, qui se maintenoit depuis plus de trente ans malgré tant de Conciles.) Le Pape parle contre un autre Evêque guerrier & fornicateur, qui après avoir été déposé, vouloit retenir les biens de l'Eglise. Il marque à Boniface, qu'il ne doit faire aucune difficulté de recevoir pour les Eglises un sol de chaque famille d'esclaves, & d'exiger des cens des Sclavons, qui demeurent dans le païs des Chrêtiens. Enfin, comme saint Boniface avoit prié le Pape de lui marquer les endroits du Canon de la Messe, où il falloit faire des Croix; Zacharie lui dit qu'il a marqué les endroits sur un papier qu'il a donné à Lul, & qui doit servir de modéle. La lettre est datée du troisiéme de Novembre de l'onziéme année du regne de Constantin depuis la mort de son pere, & de l'Indiction cinquiéme, c'est-à-dire de l'an 751.

L'AN 751

Zacharie accorda en même-temps à saint Boniface le Privilege qu'il lui avoit demandé pour son Monastere de Fulde. Nous en avons l'Acte par lequel le Pape soûmet ce Monastere immédiatement à la Jurisdiction du saint Siége, défendant à tout Evêque, sous peine d'excommunication, d'y célébrer même la Messe, s'il n'est invité par l'Abbé. Il paroît que ce Privilege n'étoit pas alors regardé comme insolite; puisque le Pape ajoûte que ce Monastere sera sur le pied des autres, qui joüissent des Privileges du saint Siége (a).

Privilege accordé au Monastere de Fulde.

T. 1. Conc. Gall. p. 581.

(a) Le Pere Thomassin & le Pere Mabillon croyent que le Monastere de Fulde est le premier qui ait été soûmis immediatement au S. Siége. Ils prétendent que les Monasteres qui avoient eu jusqu'alors des Privileges du saint Siége, pour être exempts de la Jurisdiction de l'Evêque Diocesain, étoient soumis au Métropolitain ou au Concile.

Les Moines de Fulde n'abuserent point de ces exemptions: leur humilité & leur ferveur édifierent tout le païs, & leur attirerent tant de sujets, que du vivant même de saint Sturme, on y compta jusqu'à quatre cens Religieux. C'est ainsi que l'état Monastique commençoit à fleurir dans l'Allemagne, tandis qu'en France l'irrégularité & la licence de plusieurs Abbés le faisoient beaucoup décheoir de son ancienne splendeur. Cependant malgré le relâchement que nous avons vû s'être glissé dans la plûpart des Monasteres de Filles, Dieu y suscita de grands exemples de vertu pour l'édification ou la confusion des Vierges sacrées, qui oublioient la sainteté de leur Profession.

Vers l'An 751.

Sainte Opportune Abbesse de Monstreuil.

Vit. S. Opportunæ ap. Boll. 22. April.

Sainte Opportune qui vivoit en ce temps-là, c'est-à-dire vers le milieu du huitiéme siécle, étoit alors dans la Neustrie un modéle de la perfection Religieuse. Issuë d'une noble famille du territoire d'Hyesme, elle se consacra à Dieu à Monstreuil (*a*). C'étoit un Monastere proche de Séez, dont ce lieu n'a conservé que le nom. La naissance & les vertus d'Opportune la firent bien-tôt élire Abbesse; & elle justifia ce choix par sa prudence & par sa piété. Elle menoit une vie fort austere, ne mangeant le plus souvent que du pain d'orge, ne bûvant jamais de vin, & n'usant de poisson que le Dimanche. Mais autant qu'elle étoit sévere à elle même, autant avoit-

Mais il me paroît que Zacharie ne prétend rien accorder à Fulde, qui ne fût déja en usage: puisqu'il dit que ce lieu doit joüir des Exemptions qu'ont ceux qui joüissent des Privileges Apostoliques; *juxta id quod subjecti Apostolicis Privilegiis consistunt.*

(*a*) Monstreuil a été ainsi nommé du mot latin *Monasteriolum.* C'est la raison pourquoi il y a en France tant de lieux nommés Monstreuil.

elle de douceur pour ses sœurs. Elle étoit niéce de Lanthilde Abbesse d'Almenesches, autre Monastere proche de Séez, & sœur de saint Godegrand, qui étoit alors Evêque de cette ville : mais elle eut la douleur de se voir enlever par le plus noir attentat un frere qu'elle aimoit tendrement.

Ce saint Evêque ayant eu la dévotion d'aller visiter à Rome les tombeaux des saints Apôtres, confia le soin de son Eglise pendant son absence à un de ses amis & de ses parens, nommé Chrodobert. C'étoit un loup ravissant qu'il mettoit dans la bergerie. Chrodobert pilla les Eglises, & ne pensa qu'à s'enrichir de la dépoüille du troupeau. Le retour de Godégrand lui fit craindre les peines qu'il avoit méritées par ses violences ; & pour éviter le chatiment dû à tant de crimes, il n'eut pas horreur d'en commettre un nouveau plus horrible encore que tous les autres. Il suborna un assassin pour verser le sang du saint Evêque ; & afin qu'il ne manquât à cet attentat aucun des traits de la plus noire perfidie, il choisit le Filleul même de saint Godegrand pour faire le coup. Ce malheureux l'attendit sur le chemin de Séez à Almenesches, où il sçavoit qu'il devoit aller ; & après l'avoir embrassé avec des demonstrations d'amitié & de respect, il lui déchargea sur la tête deux coups d'épée, dont il mourut sur le champ le troisiéme de Septembre, jour auquel il est honoré comme Martyr dans son Eglise.

S. Godegrand Evêque de Séez.

Vit. S. Opport. ap. Boll. 22. April.

A cette triste nouvelle, le premier mouvement de sainte Opportune fut de se prosterner en prieres, pour demander instamment à Dieu de la réünir au

Vers l'An 751. plûtôt dans le Ciel à un frere, qu'elle avoit si tendrement aimé sur la terre. Puis ayant couru au lieu où s'étoit commis l'assassinat, elle mêla ses larmes au sang de Godegrand; & après avoir donné quelque temps un libre cours à sa douleur, elle le fit enterrer dans son Monastere. Elle ne survêcut pas longtemps à son affliction, étant morte avant l'an révolu. Dès qu'elle sentit sa fin approcher, elle exhorta ses sœurs à la pratique des vertus Religieuses, fit célébrer la Messe, & demanda le saint Viatique, qu'elle reçut avec les sentimens d'une tendre piété. Comme on récitoit pour elle les prieres des agonizans, elle s'écria pleine de joie: *Voici la sainte Vierge qui arrive*; & étendant les bras comme pour l'embrasser, elle expira. Elle fut enterrée auprès de son frere; & les miracles opérés à son tombeau ont rendu son culte très celébre. Adalhelme ou Adhelme nommé à l'Evêché de Séez, voyant qu'on lui disputoit cette place, fit vœu que s'il l'obtenoit, il écriroit la Vie & les miracles de sainte Opportune: ce qu'il a en effet exécuté. Nous verrons dans la suite de cette Histoire comment les Reliques de la sainte Abbesse ayant été portées à Paris, ont donné lieu d'y fonder l'Eglise Collégiale & Paroissiale qui porte son nom. On célébre sa fête le 22 d'Avril. Adalheme donne la qualité de Sainte à Lanthilde Abbesse d'Almenesches.

Ibid.

Ibid.

Le prédécesseur de Godegrand dans le Siége de Séez, fut saint Lothaire, vulgairement saint Lohier, qui avoit mené la vie Erémitique avant son Episcopat, & qui est honoré le 15 de Juin. Cette

même Eglise met au nombre des saints Evêques qui l'ont gouvernée avant lui, les saints Latuin, Landri, Milheard, Ravenere & Annobert, dont j'ai mieux aimé ne rien dire, que d'en dire des choses peu certaines.

Je joins à l'histoire de sainte Opportune celle d'une autre sainte Abbesse, nommée Glodesinde ou Glosinne, quoiqu'on ne convienne pas du temps où celle-ci a vêcu. Mais comme l'ancien Auteur de sa Vie marque qu'elle florissoit sous le regne de Childéric, quelques Auteurs croient qu'il parle de Childéric III (*a*), sous le nom duquel Pépin gouverna quelque temps la France.

Sainte Glosine Abbesse.

Vit. S. Glosfendis ap. Labb. t. 1. Bibl. n. p. 724. & ap. Boll. 25. Jul.

Glosine fut fiancée dans sa jeunesse à un Seigneur nommé Obolene, lequel étant sur le point de l'épouser, fut emprisonné, & eut la tête tranchée. Ce triste événement acheva de la détacher du monde, & de la confirmer dans la résolution qu'elle avoit déja formée, de n'avoir d'autre époux que Jesus-Christ. Elle résista aux prieres & aux menaces de son pere, qui vouloit la marier à un autre ; & de peur qu'on n'usât de quelque violence, elle se réfugia dans l'Eglise de saint Etienne de Mets. Elle y pas-

(*a*) Le P. le Cointe croit qu'il faut entendre Childéric III, & il s'appuye particuliérement sur ce que dit l'Auteur de l'Histoire de la seconde Translation de sainte Glosine, sçavoir que Drogon Evêque de Mets qui vivoit au neuviéme siécle, trouva encore des personnes qui avoient vû la sainte Abbesse. Mais d'un autre côté l'Auteur de la premiere Vie de sainte Glosine, inserée dans le Recüeil des *Acta SS.* marque que quand elle fut enterrée dans l'Eglise des saints Apôtres, le Corps de S. Arnoux n'y étoit pas encore. Cette difficulté a fait croire au P. Mabillon qu'il falloit lire Chilpéric au lieu de Childéric. Mais Chilpéric ne regna jamais en Austrasie, où étoit la ville de Mets. Les sçavans Continuateurs de Bollandus, jugent qu'il faut lire Childebert : ce qu'ils entendent de Childebert II. Il faudroit prendre ce parti, s'il étoit vrai que sainte Glosine eût été enterrée avant S. Arnoux. Sa Vie selon l'édition du P. Labbe ne le dit pas clairement.

Vers l'An 751. sa six jours en jeûne & en prieres. Le septiéme jour Dieu la consola par une vision céleste, dans laquelle un Ange parut lui donner le Voile. Sa constance, où plûtôt la grace, ayant changé le cœur de ses parens, elle bâtit proche de Mets un Monastere, où elle assembla jusqu'à cent Religieuses, qu'elle gouverna pendant six ans, avec une prudence au-dessus de son âge. Elle mourut âgée de trente ans, & fut enterrée, comme elle l'avoit ordonné, dans l'Eglise des saints Apôtres, laquelle a pris le nom de saint Arnoux. Elle est honorée le 25 de Juillet.

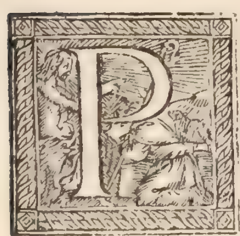
FIN DU ONZIE'ME LIVRE.





HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE DOUZIE'ME.



EPIN s'étoit appliqué jusqu'ici à se montrer digne du Thrône. Il prit enfin des mesures pour y monter, & pour se faire déférer une Couronne, dont il portoit tout le poids depuis si long temps. Mais quelque brillante qu'elle fût, elle auroit eu peu de charmes pour lui, s'il eût cru passer dans l'esprit des peuples pour l'avoir usurpée. Il fit donc joüer tous les ressorts de la plus adroite politique, afin de justifier la démarche hardie qu'il

L'AN 752

Pépin prend des mesures pour se faire élever sur le Thrône.

L'AN 752 méditoit, & de guérir les justes scrupules des François, qui respectoient jusques dans les Rois fainéans le sang du Grand Clovis, principal fondateur de la Monarchie, dont ces Princes étoient les légitimes héritiers. Dans cette vuë, après s'être attaché les Grands par ses vertus & par ses bienfaits, il voulut se faire autoriser par le suffrage même du Pape. Il sçavoit combien l'autorité du saint Siége étoit respectable aux François; & il ne doutoit pas que les services qu'il avoit rendus à la Religion, & la protection que Rome attendoit de lui contre les Lombards & contre l'Empereur de Constantinople, ne lui rendissent le Souverain Pontife favorable. Il envoya à Rome Fulrade Archichappelain, & Abbé de S. Denis, avec S. Burchard Evêque de Wirtzbourg, & disciple de saint Boniface : ce qui fait juger qu'on avoit intéressé dans cette importante affaire saint Boniface lui-même, dont on connoissoit le crédit auprès du Pape. Les Envoyés avoient ordre de demander à Zacharie, par maniere de simple consultation, s'il n'étoit pas plus à propos de donner le titre de Roi à celui qui étoit chargé de tout le fardeau du Gouvernement, que de le laisser à des Princes fainéans, qui n'avoient de la Royauté que le nom de Roi, & l'inutile éclat d'une Couronne dont un autre portoit le poids. Le Pape répondit qu'il paroissoit plus convenable que celui qui étoit dépositaire de toute l'autorité Royale, eût la qualité & les honneurs de Roi.

Annales Eginarti.

Pépin n'en demandoit pas davantage. Il sçut habilement se prévaloir de cette réponse ; & pour avoir

avoir aux yeux des hommes le mérite de la modestie, dans le temps même qu'il satisfaisoit l'ambition la plus audacieuse, il amena les choses au point qu'il parut comme forcé de monter sur le Thrône où il aspiroit. Il fit assembler à Soissons les Etats du Royaume, c'est-à-dire, les Evêques & les Seigneurs; car on ne voit pas que le Peuple ou le Tiers Etat, eût alors des Députés dans ces Assemblées de la Nation. La plûpart des Seigneurs étoient gagnés: pour ne pas effaroucher les autres, on représenta qu'il s'agissoit moins d'ôter aux successeurs légitimes le Royaume, au gouvernement duquel ils n'avoient plus de part depuis long-temps, que de les dépoüiller d'un vain titre de Royauté, qu'on leur avoit bien voulu laisser, & qu'ils deshonoroient par leur mollesse. On exposa vivement les besoins de l'Etat: on fit si bien valoir le sentiment du Pape, & les services que Pépin avoit rendus à la Couronne, que tous le jugerent digne de la porter. Il fut donc proclamé Roi dans l'Assemblée d'une commune voix.

L'AN 752

Pépin élu Roi de France.

En même-temps on déposa Childéric; on lui coupa les cheveux, & on le confina dans le Monastere de Sithiu, c'est-à-dire, de saint Bertin, où ayant pris l'habit Monastique sous l'Abbé Nanthaire, il mourut quelques années après. Trop heureux dans sa disgrace, s'il sçut profiter de la perte d'une Couronne temporelle, pour travailler dans la retraite à en acquerir une immortelle? Comme il n'avoit plus de part aux affaires, même lorsqu'il étoit sur le Thrône, on ne sçait presque rien de son Regne que

Ann. Bertin.

Childéric déposé.

Chron. Font.

L'AN 752 sa déposition. Il avoit un fils, nommé Théodoric, qu'on fit enfermer dans le Monastere de Fontenelle, de peur qu'il ne formât dans la suite quelque faction. C'est ainsi que les descendans de Mérouée & de Clovis perdirent par leur mollesse & leur oysiveté, le Thrône que ces grands Princes avoient établi par leur activité & leur valeur.

Pépin reçoit l'Onction Royale.

Pépin qui n'omettoit rien pour s'assûrer la qualité de Roi, voulut recevoir l'Onction Royale; comme pour mettre par cette Cérémonie le Sceau de la Religion à la suprême puissance dont il joüissoit déja. Il se fit sacrer à Soissons par saint Boniface, l'Evêque de son Royaume le plus respecté pour sa sainteté. C'est le premier exemple certain qu'on trouve du Sacre de nos Rois; & l'on peut dire que la politique de Pépin, qui vouloit rendre par-là sa personne plus auguste, n'y eut pas moins de part que sa piété. Mais après toutes ces précautions, il jugea que les deux plus fermes appuis du Thrône étoient la religion & la valeur du Prince; & il ne laissa échaper aucune occasion de donner des marques de l'une & de l'autre.

Annales Loiseliani.

Le premier usage qu'il fit de son autorité, fut de rendre par le conseil de saint Boniface à plusieurs Evêques la moitié des biens de leurs Eglises, & à d'autres seulement le tiers, promettant de restituer le tout, dès que les conjonctures le lui permettroient.

Ann. vet. ap. Boll. t. 1. Junii p. 488.

Ensuite pour commencer son Regne par une expédition aussi éclatante qu'elle étoit avantageuse à la Religion & à l'Etat, il entreprit de chasser les

Sarrazins de la partie des Gaules qu'ils avoient conquiſe ſur les Goths, & où ces Infidéles ſe maintenoient toûjours à la honte du nom Chrêtien & du nom François.

Expedition de Pepin contre les Sarrazins qui occupoient la Gaule Narbonnoiſe.

Pépin dont la valeur égaloit ſes autres belles qualités, effaça bien-tôt cette tâche, & délivra l'Egliſe & le Royaume de France du joug de ces Barbares. Tout plia ſous ſes armes, excepté Narbonne. La force de cette place l'obligea de changer le ſiége en blocus: mais il la réduiſit enfin ſous ſon obéïſſance, & il eut la gloire par-là de réünir pour la premiere fois la Gaule Gothique à la Monarchie Françoiſe, & même de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à Barcelonne.

L'AN 753

Expédition contre les Saxons.

Ann. Metenſ. ad ann. 753.

La ſeconde année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 753, il tourna ſes armes contre les Saxons qui avoient chaſſé les Miſſionnaires, & brûlé un grand nombre d'Egliſes. Il détruiſit leurs fortereſſes, & ne leur accorda la paix qu'à condition que les Ouvriers Evangéliques qui voudroient travailler en Saxe, auroient une entiere liberté de prêcher & de baptiſer. Malgré les défenſes faites peu de temps auparavant à tous les Eccléſiaſtiques de porter les armes, pluſieurs Evêques accompagnerent Pépin dans cette expédition; & Hildégaire de Cologne y fut tué: peut-être crurent-ils que le motif de cette guerre qui étoit le progrès de la Religion, leur pouvoit ſervir d'excuſe légitime (*a*).

(*a*) Quelques Auteurs récens marquent qu'Hildegaire fut tué par les Saxons, lorſqu'il alloit pour traiter de la paix avec eux. Les anciens Hiſtoriens diſent ſeulement qu'il fut tué dans la guerre de Saxe Gelenius donne à cet Evêque la qualité de Bienheureux.

Vers l'An 753.

Ces guerres étrangeres contre les ennemis de l'Etat & de l'Eglise, n'empêcherent pas Pépin de travailler au-dedans à la réforme des abus & à la correction des vices, qu'il sçavoit être les plus dangereux ennemis de la Religion & de l'Etat. Il fit assembler à ce sujet à Verberie, Maison Royale dans le Soissonnois, un Concile que l'on rapporte au commencement de son regne. On y dressa 21 Canons, dont la plûpart concernent le mariage : mais on reconnoît en les lisant que les Evêques n'étoient pas assez instruits des Regles de l'Eglise touchant l'indissolubilité de ce Sacrement (*a*). C'est une suite de l'ignorance qui regnoit dans le Clergé, depuis que les Prélats étoient devenus guerriers. Voici le précis de ces Canons.

Canons du Concile de Verberie. *Conc. Gall. t. 2 p. 1.*

I. On doit séparer ceux qui se sont mariés au troisiéme degré : mais après qu'ils auront fait pénitence, il leur sera libre de se marier à d'autres. On ne sépare pas ceux qui se marient au quatriéme degré ; mais on défend ces mariages dans la suite.

II. Celui qui a eu commerce avec la fille de sa femme, ne peut plus avoir de commerce avec la mere; & ni lui, ni la fille ne peuvent se marier à d'autres. Mais si la femme n'a point eu de commerce avec son mari, depuis qu'elle a eu connoissance qu'il avoit peché avec sa fille, elle peut se remarier, si elle n'aime mieux garder la continence.

III. Un Prêtre qui a épousé sa niéce, sera séparé &

(*a*) Le P. le Cointe & M. Fleuri, pour excuser les Evêques de ce Concile, prétendent qu'il ne faut entendre la liberté qu'ils donnent de se remarier, qu'après la mort de l'un des époux. Mais la simple lecture des Canons que je vais rapporter, suffira pour faire voir combien cette interprétation est insoûtenable.

déposé. Si quelqu'autre l'a épousée ensuite, il doit en être séparé; & s'il ne peut garder la continence, il peut se marier à une autre. Vers l'An 753.

IV. De quelque maniere qu'une femme ait reçu le Voile, elle doit le garder, à moins qu'elle n'ait été voilée malgré elle; & en ce cas le Prêtre qui l'aura ainsi voilée, sera déposé. Si elle a pris le Voile sans le consentement de son mari, il sera au pouvoir du mari de l'obliger de le garder, ou de le quitter.

V. Si une femme a conjuré avec quelqu'un la mort de son mari, & que son mari en se défendant ait tué l'assassin, & puisse le prouver, il peut répudier sa femme, & en épouser une autre.

VI. Un homme libre qui a épousé une fille esclave la croyant libre, pourra en épouser une autre, aussi bien que la femme qui a épousé un homme esclave qu'elle croyoit libre.

VII. Un esclave qui a pour concubine sa propre esclave, peut la quitter pour épouser l'esclave de son Maître. Il feroit cependant mieux d'épouser sa propre esclave. (On voit ici que les esclaves avoient quelquefois eux-mêmes des esclaves.)

VIII. Si un affranchi peche avec l'esclave de son Maître, le Maître peut l'obliger de l'épouser.

IX. Si une femme refuse de suivre son mari, qui est obligé de passer dans une autre Province, ou de suivre son Seigneur, elle ne pourra pas se marier à un autre du vivant de son mari: mais le mari qu'elle a refusé de suivre, pourra épouser une autre femme, en se soûmettant à la pénitence.

X. Si un fils a eu commerce avec sa belle-mere,

Vers l'An 753. ni lui, ni elle, ne pourront ſe marier : mais le mari pourra prendre une autre femme, quoiqu'il ſoit plus convenable qu'il ne le faſſe pas.

XI. XII. On ſoûmet à la même peine de ne pouvoir plus ſe marier, celui qui a peché avec la fille ou la ſœur de ſa femme, auſſi-bien que celle avec laquelle il a peché. (On voit par ces Canons que l'exclusion du mariage étoit une pénitence qu'on impoſoit pour les grands crimes.)

XIII. Celui qui a épouſé librement une eſclave la connoiſſant telle, doit la garder.

XIV. Les Evêques qui n'ont pas de Siége, & qui courent le païs, n'ordonneront pas de Prêtres ; & ſi ceux qu'ils ont ordonnés ſont de bons ſujets, on les ordonnera une ſeconde fois. (On ne croyoit pas ſans doute que ces prétendus Evêques euſſent reçu l'Ordination Epiſcopale.)

XV. Un Prêtre dépoſé peut en cas de néceſſité adminiſtrer le Baptême.

XVI. Défenſe aux Clercs de porter des armes.

XVII. Si une femme ſe plaint que ſon mari n'a jamais conſommé le mariage, qu'ils aillent à la Croix ; & ſi ce que la femme dit ſe trouve vrai, qu'ils ſoient ſéparés, & qu'elle faſſe ce qu'elle voudra. (Nous avons expliqué ailleurs en quoi conſiſtoit l'épreuve de la Croix : il eſt remarquable de la voir ici autoriſée par un Concile.)

V. Diſcours prélimin.

XVIII. Que celui qui a commerce avec la couſine de ſa femme, ſoit ſéparé de ſa femme, & ne puiſſe en prendre une autre. La femme qu'il a euë, fera ce qu'elle voudra. On trouve à la fin de ce Canon ces

paroles : *L'Eglise ne reçoit pas ceci.* C'est apparemment une note qui aura passé dans le texte. On auroit pû en faire de semblables sur plusieurs des Canons précédens.

XIX. Quand des Epoux esclaves ont été séparés, parce qu'ils ont été vendus à différens Maîtres ; si on peut les réünir, il faut les exhorter à ne pas se remarier.

XX. Si un homme qui a été affranchi par un Ecrit (*a*), avoit épousé une esclave, il ne pourra, après avoir obtenu sa liberté, la répudier, pour prendre une autre femme.

XXI. Celui qui aura permis à sa femme de prendre le Voile, ne peut pas en épouser une autre.

Tels sont les Canons du Concile de Verberie. Ils servent du moins, comme nous l'avons dit, à faire connoître combien les Regles les plus sacrées étoient ignorées de ceux même qui vouloient les rétablir, sur-tout par rapport à l'indissolubilité du mariage. Ce point est peut-être l'article de la Morale Chrêtienne, qui ait trouvé plus de contradictions de la part des Nations Barbares.

Reglemens d'un Concile qu'on croit être de Mets.

Il se trouve d'autres Reglemens faits sous Pépin, & à ce qu'on croit, dans un Concile de Mets, sans qu'on sçache en quelle année. Ils sont partie civils, & partie Ecclésiastiques ; parce que les Assemblées où l'on dressoit ces Articles, étoient composées des Evêques & des Seigneurs laïques.

(*a*) Il y a dans le texte *Chartellarius.* Les esclaves qui avoient été mis en liberté par un Ecrit qu'on nommoit *Charta ingenuitatis*, étoient appellés *Chartularii* ou *Chartellarii* ; de même qu'on nommoit *Denariales*, ceux qui avoient été affranchis en jettant un denier en présence du Roi.

Vers l'AN 753. T. 2. Conc. Gall. p. 5.

I. On y condamne à de grosses amendes pécuniaires, ou à la prison, les hommes libres qui commettent des incestes, même avec leurs Commeres & avec leurs Marraines du Baptême ou de la Confirmation : ce qui marque qu'il y avoit des Parrains & des Marraines pour la Confirmation. Les esclaves & les affranchis coupables de ce crime, sont condamnés au foüet ou à la prison ; & si leur Maître souffre qu'ils retombent, il payera au Roi soixante sols d'amende. Si l'homme libre ne se corrige de ce désordre, on défend de le recevoir chez soi, ou de lui donner à manger sous la même peine.

II. Les Ecclésiastiques des Ordres supérieurs coupables du même crime d'inceste, seront déposés : les autres seront fustigés, ou emprisonnés.

III. L'Archidiacre de l'Evêque avertira avec le Comte, les Prêtres & les Clercs de se trouver au Concile. Si quelque Prêtre refuse d'y venir, le Comte lui fera payer ou à son Défenseur soixante sols d'amende, au profit de la Chappelle du Roi ; & l'Evêque fera juger selon les Canons le Prêtre ou le Clerc réfractaire. Si quelqu'un accuse un Prêtre ou un Clerc, ou quelque incestueux, le Comte fera comparoître la personne accusée devant le Roi, avec un Envoyé de l'Evêque ; & le Roi punira le coupable pour la correction des autres.

IV. Défenses d'exiger aucun tribut pour les vivres, non plus que pour le passage des chariots vuides, des chevaux de charge, ou des Pélerins qui vont à Rome ou ailleurs. Défenses d'arrêter ces derniers au passage des ponts, des écluses, des bacs,

ou

ou de les inquiéter sur leur petit bagage : & si quelqu'un leur fait quelque insulte à ce sujet, il payera soixante sols d'amende, dont la moitié sera ajugée au Pélerin, & l'autre moitié à la Chappelle du Roi. Vers l'AN 753.

V. Touchant la monnoie, qu'il n'y ait pas plus de 22 sols dans une livre, & que de ces 22 sols le Monétaire en ait un pour lui, & rende le reste à son Seigneur. (On peut juger par ce Reglement ce qu'un sol devoit valoir, puisque d'une livre pesant d'argent, c'est-à dire de deux Marcs *(a)*, on ne faisoit que 22 sols. On n'en faisoit même que 20 sols autrefois ; & c'est la raison pourquoi on a nommé une livre la somme de 20 sols. On voit aussi que dessors des Seigneurs avoient droit de faire battre monnoie.)

VI. On ordonne de conserver les Privileges à ceux qui en ont.

VII. On recommande à tous les Juges, tant laïques qu'Ecclesiastiques, de rendre exactement la justice, avec défense aux Parties, sous peine de punition corporelle, de venir la demander au Roi en premiere instance, & avant que d'avoir été jugées par le Comte & ses Assesseurs *(b)*.

VIII. On défend pareillement aux Ecclésiastiques, sous la même peine, de venir à la Cour se

(a) Le Marc a toûjours été estimé une demie livre; mais il a varié selon le différent poids de la livre. Il y avoit en France quatre divers Marcs qui étoient particuliérement en usage ; celui de Troyes, dont on se servoit dans les foires de Champagne, celui de Limoges, celui de la Rochelle, & celui de Tours qui devint le plus commun : c'est d'où nous est venue la *livre Tournois.*

(b) Les Assesseurs du Comte sont ici nommés *Rachemburgii.* On appelloit ainsi d'un nom Tudesque les Magistrats subalternes qui jugeoient avec le Comte. Dans les Capitulaires de Charlemagne ils sont nommés *Scabini*, d'où le nom d'Echevins nous est demeuré.

L'AN 753 plaindre du Jugement de leur Seigneur (ou Supérieur), à moins que le Seigneur n'envoye un Député de sa part.

La mort empêcha le Pape Zacharie de goûter les avantages qu'il s'étoit promis pour la Religion de l'élévation de Pépin sur le Thrône des François. Ce saint Pape mourut la même année que ce Prince fut couronné, c'est-à-dire, l'an 752 ; & le Prêtre Etienne qui fut élu pour lui succéder, étant mort peu de jours après son Election, avant que d'avoir été ordonné, on élut un autre Etienne qu'on devroit nommer Etienne second, puisque son prédécesseur ne fut pas ordonné Pape : cependant plusieurs Auteurs l'appellent Etienne III.

Le nouveau Pape prit le gouvernement de l'Eglise dans des conjonctures bien difficiles. Astolfe Roi des Lombards faisoit une cruelle guerre aux Romains : l'Empereur de Constantinople n'avoit ni le pouvoir, ni la volonté de secourir Rome, où il gardoit une ombre de Souveraineté. C'étoit Constantin Copronyme, Prince Hérétique & Tyran. Foible contre les ennemis de l'Empire, il ne montroit de force que contre les défenseurs du culte des saintes Images ; & il avoit beaucoup plus à cœur d'étendre son Hérésie, que de conserver ses Etats.

Le Pape Etienne implore la protection de Pépin.

Le Pape Etienne ne laissa pas d'abord d'implorer son secours ; mais il reconnut bien-tôt qu'il n'avoit de ressource à espérer que dans la protection de Pépin. Il écrivit secrétement à ce Prince par un Patrice, pour lui demander la permission de se ré-

fugier dans les Gaules, & pour le prier de lui envoyer des Députés avec lesquels il pût conférer. Pépin lui envoya Droctegang, Abbé de Gorze, (a) au Diocese de Mets, qui l'assûra de la part du Roi qu'il trouveroit en France l'asyle & la protection qu'il demandoit. L'AN 753

Etienne en témoigna sa reconnoissance à Pépin par une lettre où il ne s'exprimoit qu'en termes généraux, de peur qu'elle ne fût interceptée. Mais Droctegang & les Envoyés qui l'accompagnoient, étoient chargés d'une négotiation secrette, pour engager Pépin à venir au secours de l'Eglise Romaine avec une puissante armée. Le Pape écrivit en même-temps une lettre adressée à tous les Ducs de France, pour les conjurer d'appuyer ses prieres auprès du Roi. *T. 2. Conc. Gall. p. 9.*

Lettre du Pape Etienne, adressée aux François.

« Nous avons, leur dit-il, une ferme confiance « que vous craignez le Seigneur Dieu, que vous » aimez saint Pierre vôtre protecteur, & que pour » ses intérêts vous appuyerez de tout vôtre pou- » voir les demandes que nous faisons; persuadés » que nous sommes que le Prince des Apôtres vous » remettra vos pechés en considération des com- » bats que vous aurez livrés pour sa cause, & qu'en » récompense des travaux que vous aurez essuyés, » le Seigneur Dieu vous donnera le centuple & la » vie éternelle. C'est pourquoi nous prions & con- » jurons vôtre Sagesse & vôtre Charité au nom de » Dieu & de nôtre-Seigneur Jesus-Christ, & en vuë » *T. 2. Conc. Gall. p. 10.*

(a) Ce Monastere avoit été bâti peu de temps auparavant par Saint Chrodegang Evêque de Mets, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. C'est aujourd'hui un Chapitre de Chanoines.

L'AN 753 « du Jugement où nous rendrons tous compte de « nos actions, d'appuyer de tout vôtre crédit les « propositions que nous avons chargé Droctegang « & ses Compagnons de faire de nôtre part à nôtre « très excellent Fils le Roi Pépin. Que celui qui a « les Clefs du Ciel, vous en ouvre la porte, & vous « introduise dans la vie éternelle ! »

Pépin offre au Pape un asyle en France.

Anastas. Biblioth. in Vitâ Steph.

Pendant cette négociation qui pouvoit traîner en longueur, Pépin envoya en Italie Chrodegang Evêque de Mets, & le Duc Autchaire pour amener le Pape en France, ainsi qu'il l'avoit souhaité. Ce n'étoit pas seulement un asyle qu'il venoit y chercher; il vouloit presser par sa présence le secours qu'il espéroit pour l'Italie. Il sortit de Rome le 14 d'Octobre, Indiction septiéme, c'est-à-dire, l'an 753; & il alla d'abord à l'Eglise de saint Pierre, qui étoit hors de la ville, où ayant pris quelques personnes du Clergé de cette Eglise, & quelques Seigneurs Romains, il se mit en chemin malgré ses infirmités. Le Duc Autchaire prit le devant, & alla l'attendre à Pavie. Le Pape s'y étant rendu pour saluer Astolfe qui y tenoit sa Cour, lui fit de riches présens, & le conjura avec larmes de rendre les prisonniers, & de restituer ce qu'il avoit usurpé sur l'Eglise Romaine. Astolfe accepta les présens, & rejetta les prieres. Il entra même en une grande colere, quand il apprit que le Pape vouloit passer en France. Il tâcha inutilement de l'en détourner; mais n'osant l'en empêcher ouvertement, il lui en accorda la permission aux instances des Envoyés de Pépin.

Le Pape partit de Pavie pour la Gaule le 15 de

Novembre accompagné des Evêques George d'Oſtie, & Wulcaire de Nomento, des Prêtres Leon, Philippe & George, de l'Archidiacre Theophylacte, des Diacres Pardus & Gemmule, d'Ambroiſe Primicier, & de quelques autres perſonnes de ſon Clergé. Il fit une grande diligence, & ſe rendit au Monaſtere de ſaint Maurice d'Agaune, où l'on étoit d'abord convenu que le Roi viendroit s'aboucher avec lui. Auraſte qui en étoit Abbé, n'omit rien, pour délaſſer Etienne & ſa ſuite des fatigues du voyage : ce qui n'empêcha pas que le Primicier Ambroiſe n'en mourût.

L'AN 753

Le Pape ſe réfugie en France.

Après que le Pape eut fait quelque ſéjour en ce lieu, l'Abbé Fulrade & le Duc Rothard ſe rendirent auprès de lui pour le conduire à la Cour. Le Roi de ſon côté s'avança pour le recevoir, & ſe fit précéder par Charles ſon fils aîné, qui alla aſſez loin accompagné de pluſieurs Seigneurs, à la rencontre du Souverain Pontife. Le Roi ſuivit avec la Reine & ſes autres enfans; & ayant joint le Pape environ à une lieuë de Pontion, Maiſon Royale dans le Pertois, il deſcendit de cheval, ſe proſterna avec la Reine & les Princes aux pieds du Pape, & marcha à ſes côtés pendant quelque temps, faiſant l'office d'Ecuyer, perſuadé que les Princes de la terre ne relevent jamais plus l'éclat de leur Majeſté, que quand pour l'amour du Roi des Rois ils ſçavent ainſi s'abbaiſſer devant ſes premiers Miniſtres. Le Pape à l'arrivée du Roi entonna des Hymnes & des Cantiques de joie en actions de graces, & marcha ainſi en chantant avec ſon Clergé juſqu'au Palais de Pon-

Honneurs que le Roi fait rendre au Pape.

Anaſtaſ. Bibliot.

L'AN 754 tion, où il arriva le 6 de Janvier, jour de l'Epiphanie. Il fit dès le même jour de riches présens au Roi & aux principaux Seigneurs.

Le Pape implore la protection du Roi contre les Lombards.

Annales Metens. & Anastas.

Toute la Cour étoit dans la joie : la scéne fut bien changée le lendemain. Le Pape & son Clergé se couvrirent de cendres, & paroissant en cet état lugubre devant le Roi dans l'Oratoire du Palais, ils se jetterent à ses pieds, le conjurerent avec larmes par la miséricorde divine & les mérites de saint Pierre de les délivrer, eux & le Peuple Romain, de la servitude des Lombards. Le Roi surpris & attendri de ce spectacle, voulut relever le Pape : mais il protesta qu'il demeureroit dans cette humiliante posture, jusqu'à ce que le Roi, les Princes ses enfans, & les Seigneurs lui eussent promis de le sécourir, & lui eussent tendu la main pour l'en assûrer.

Tous les assistans s'empresserent de le faire, & Pépin jura le premier qu'il délivreroit incessamment l'Eglise Romaine de l'oppression des Lombards. Mais comme la saison ne permettoit pas d'entreprendre alors une expédition si importante, il pria le Pape d'aller passer l'Hyver au Monastere de saint Denis, où il donna ses ordres pour lui faire rendre tous les honneurs dûs à sa dignité.

Assemblée de Kiersi.

Au mois de Mars suivant, le Roi assembla les Seigneurs François à Kiersi sur l'Oise, pour faire conclure la guerre qu'il avoit résolu de déclarer à Astolfe. Le Pape se rendit de S. Denis à cette Assemblée; & sa présence acheva de déterminer tous les esprits à cette expédition. Alors Pépin, les Princes Charles & Carloman, firent une donation au saint Siége de

plusieurs villes d'Italie, usurpées sur l'Empire par les Lombards, promettant au Pape de l'en mettre en possession quand ils les auroient conquises.

L'AN 754

Anastas. in Adriano primo.

Pendant que le Pape Etienne étoit à Kiersi, les Moines de Brétigni, Monastere voisin, le consulterent sur des Articles concernant le Mariage, le Baptême & le Clergé. Comme ces questions devoient peu intéresser des Moines, on a lieu de croire que des Evêques les engagerent à les proposer. Voici les réponses du Pape les plus remarquables.

Réponses du Pape Etienne aux questions proposées par les Moines de Brétigni.

II. S'il arrive qu'un des époux ne puisse rendre le devoir conjugal, on ne doit pas les séparer : on ne doit le faire que pour la possession du Démon & la lepre. (Le Pape parle de l'impuissance survenuë après la consommation du mariage.)

IV. On doit séparer celui qui a épousé sa Commere spirituelle, tant du Baptême que de la Confirmation.

V. Il n'est pas permis à un homme qui a répudié sa femme, d'en épouser une autre du vivant de cette femme.

« XI. Si quelqu'un ne trouvant pas d'eau, a baptisé dans le vin un enfant qui étoit en un grand » danger, il n'y a pas de sa faute : (Que les enfans » demeurent dans ce Baptême.) Car s'il y avoit de » l'eau, que le Prêtre soit excommunié, parce qu'il » a fait contre les Canons. » Comme cette réponse du Pape a fort exercé les Critiques, nous en avons rapporté les propres termes. On y voit que ces paroles : *Que les enfans demeurent dans ce Baptême*, sont une glose ajoûtée au texte par quelque Copiste. El-

L'AN 754 les interrompent certainement le ſens & la ſuite du diſcours : car pour répondre à ce qui a été dit, il faudroit mettre, *que l'enfant demeure, &c.* & non *que les enfans.* D'ailleurs on ne perſuadera à perſonne qu'un Pape ait ignoré que l'eau eſt la matiere néceſſaire du Baptême.

XII. Il eſt permis de baptiſer un enfant malade, en lui verſant de l'eau ſur la tête avec la main ou avec une conque. (On voit que cette maniere de baptiſer par infuſion étoit encore alors inſolite.)

XIII. Le Baptême adminiſtré par un Prêtre qui ne ſçait, ni le Symbole, ni l'Oraiſon Dominicale, ni le Pſeautier, & qui ignore ſi celui qui l'a ordonné étoit Evêque, eſt valide.

XIV. Il eſt pareillement valide, quoiqu'on ait prononcé la Formule en ces termes : *In nomine Patris mergo, & Filii mergo, & Spiritûs Sancti mergo.*

XV. Touchant les Evêques qui ſont accuſés de quelques crimes, le Pape répond par un Canon du Concile d'Antioche, qui marque que quand un Evêque eſt condamné unanimement par tous les Evêques de la Province, il faut s'en tenir à ce Jugement.

XVI. Suivant un Canon de Carthage, un Evêque pour condamner un Prêtre, doit appeller ſix Evêques, & trois, pour condamner un Diacre. Il peut juger ſeul les autres Clercs.

XVIII. Défenſe ſous peine d'excommunication aux Clercs & aux Moines, de porter les cheveux longs.

Telles ſont les principales réponſes que le Pape fit

fit aux queſtions des Moines de Brétigni. Ce Monaſtere n'eſt plus qu'un Prieuré dépendant de celui de ſaint Pierre de Lihon en Santere : (*a*) on ne ſçait pas quel fut le Fondateur de Brétigni. Quoique ce lieu ſoit ſitué à deux lieuës de Noyon, il eſt du Diocéſe de Soiſſons. On y honore un ſaint Gan, qui peut être le même que ſaint Godon neveu de ſaint Vandrille, & un ſaint Hubert (*b*) qui y mena la vie Monaſtique, mais dont les Actes n'ont pas grande autorité. L'AN 754

Le Pape étant de retour au Monaſtere de ſaint Denis, dont il devoit dédier l'Egliſe, y tomba dangereuſement malade, & l'on déſeſpéra bien-tôt de ſa guériſon ; mais la ſanté lui fut miraculeuſement renduë par l'interceſſion de ſaint Denis. Voici comment Etienne raconte lui-même ce miracle dans la Relation que ſa reconnoiſſance lui en fit publier.

Maladie du Pape Etienne

« Comme il y auroit, dit-il, de la préſomption » à ſe vanter de ſes mérites ; il y auroit de l'ingrati- » tude à taire les œuvres que Dieu opére en nous par » ſes Saints. Il eſt même à propos de les faire con- » noître ſelon le conſeil que donna l'Ange à Tobie. » C'eſt ce qui m'engage de rendre compte au public » de ce qui m'eſt arrivé en ce genre. L'oppreſſion » que ſouffroit l'Egliſe de la part d'un Roi impie, » m'ayant obligé de me réfugier en France auprès »

Rélation que le Pape fit lui-même de ſa guériſon miraculeuſe.

T. 2. Concil. Gall. p. 13.

(*a*) Le nom de *Santere* qu'on a donné à un Canton de la Picardie, ne paroît pas être plus ancien que le treiziéme ſiécle. Guillaume le Breton eſt le premier que je trouve en avoir parlé : il l'appelle *Santerienſe ſolum*.

Ambianenſis humus pariter cum Santerienſis
Ubertate ſoli, Regi ceſſere Philippo. *Philipid. l. 2.*

Dans d'autres Auteurs le Santere eſt nommé *Sanguis-terſus* ou *Sant-terra*.

(*b*) La Chappelle où fut enterré ſaint Hubert, eſt nommée *la Balance*. Il y avoit apparemment-là une balance ou ſelon une ſuperſtition dont nous voyons ailleurs des preuves, les malades ſe faiſoient peſer, pour juger ſi leur mal diminuoit

L'AN 754 « de Pépin Roi très-Chrêtien *(a)* ; je fis quelque sé« jour dans le Monastere de saint Denis au territoire « de Paris, & j'y tombai dangereusement malade. « Me voyant abandonné des Médecins, j'eus re« cours à Dieu, & je lui fis ma priere dans l'Eglise du « saint Martyr sous les cloches. Pendant que je « priois, je vis devant l'Autel le bon Pasteur saint « Pierre, & le Maître des Natións saint Paul : je les « réconnus à la maniere dont on les peint dans leurs « Images. A la droite de saint Pierre étoit saint De« nis d'une taille plus haute & plus gresle. Son visa« ge me parut d'une rare beauté. Sa tunique étoit « blanche avec des bandes de pourpre, & son man« teau de pourpre, parsemé d'étoiles d'or. Ils s'en« tretenoient ensemble avec une sainte gayeté. Saint « Pierre dit : *Voilà nôtre Frere qui demande la santé.* « Saint Paul répondit : *Il va la recouvrer* ; & s'appro« chant de saint Denis, il lui mit la main sur la poi« trine, & regarda saint Pierre. Saint Pierre dit à « saint Denis : *C'est à vous de le guérir.* Aussi-tôt saint « Denis tenant en main un encensoir & une palme, « s'approcha de moi avec un Prêtre & un Diacre qui « étoient un peu à l'écart, (c'étoit apparemment « saint Rustique & saint Eleuthere,) & il me dit : » *Mon Fils, la paix soit avec vous. Ne craignez pas, vous ne mourrez point, que vous ne soyiez heureusement retourné à vôtre Siege. Levez-vous plein de santé, célébrez la Messe, & dédiez cet Autel en l'honneur de Dieu & de ses Apôtres Pierre & Paul que vous voyez.*

(a) C'est la premiere fois que je remarque la qualite de *Roi très-Chrêtien*, donnée au Roi de France par un Pape.

L'AN 754

En même-temps une clarté & une odeur toute cé- » lèste remplirent toute l'Eglise. A l'instant je me le- » vai guéri, & je me mis en devoir d'exécuter ce qui » m'avoit été commandé : mais ceux qui étoient pré- » sens disoient que j'étois en délire. C'est pourquoi » je leur racontai, aussi-bien qu'au Roi & à toute la « Cour ce que j'avois vû, & je fis ensuite ce qui m'a- » voit été ordonné. Que le Seigneur soit beni ! »

C'est un saint Pape qui atteste par un Acte public un miracle opéré en sa personne : pourra-t-on croire qu'il ait voulu, ou qu'il ait pû en imposer à toute la Cour, qui a dû être témoin d'une guérison si subite ? En témoignage & en réconnoissance de cette guérison, il donna au Monastere de saint Denis son *Pallium*, que l'on y conserve encore. Le Pape ayant ainsi recouvré la santé, fit la Dédicace de l'Eglise avec une grande solemnité le 28 de Juillet, qui cette année 754 étoit un Dimanche.

Hilduinus in Areopag.

Le Pape dédie l'Eglise de S. Denis.

Quoique Pépin eût déja reçu l'Onction Royale des mains de saint Boniface, il souhaita comme pour abondance de droit (a) de la recevoir encore des mains du Pape Etienne ; & afin d'assûrer la Couronne dans sa famille, il la fit aussi donner à ses deux fils Charles & Carloman, & à la Reine Bertrade leur mere, avec laquelle le Pape l'avoit réconcilié ; car il songeoit à la répudier, quand Etienne arriva en France. Ces Sacres se firent incontinent après la Dédicace de l'Eglise, & avant le Sacrifice de la Messe.

Le Pape donne l'Onction Royale à Pépin, aux Princes ses enfans & à la Reine.

Ep. 45. eod. Carol.

(a) La Cérémonie du Sacre ne donne en effet aucun nouveau droit à nos Rois, comme le remarquent nos Auteurs. Mais Pépin qui n'étoit pas Roi par le droit de sa naissance, n'oublioit rien de ce qui pouvoit confirmer aux yeux du peuple son élection à la Royauté faite par la Nation.

L'AN 754 Durant la Cérémonie le Pape déclara aux Seigneurs François qu'il leur défendoit par l'autorité de ſaint Pierre dont Jeſus-Chriſt l'avoit fait Dépoſitaire, de ſe choiſir jamais un Roi qui ne fût de la race de ces Princes, élevés ſur le Thrône par la divine Providence pour la défenſe du ſaint Siége Apoſtolique. Ce ſont les termes d'Hilduin Abbé de ſaint Denis, qui vivoit peu de temps aprés. Comme le Pape nomma dans la ſuite Pépin ſon Compere, & les deux jeunes Princes ſes Fils ſpirituels, il paroît qu'il les baptiſa auſſi, & ſans doute avant la Cérémonie de leur Sacre.

Hilduinus in Areopag.

Tranſlation des Reliques de S. Germain de Paris.

Tandis que le Pape étoit retenu à ſaint Denis par la maladie dont nous avons parlé, Lantfrede Abbé de ſaint Vincent, c'eſt-à-dire, de ſaint Germain des Prés, fit la Tranſlation des Reliques de ce S. Evêque, de l'Oratoire de ſaint Symphorien dans l'Egliſe de ſaint Vincent, qui eſt celle du Monaſtere. Il y avoit long-temps que cet Abbé avoit conçû ce deſſein; mais il ne pût l'exécuter plûtôt. Charles Martel qui l'eſtimoit, l'ayant envoyé en Ambaſſade en Aquitaine vers le Duc Hunalde, il y fut détenu priſonnier trois ans & demi; & à ſon retour il fut occupé à rétablir ſon Monaſtere, qui avoit beaucoup ſouffert de ſon abſence. Enfin, l'année qui ſuivit l'arrivée du Pape Etienne dans les Gaules, c'eſt-à-dire, l'an 754, il ſe détermina à exécuter ſon projet à l'occaſion d'une viſion qu'une femme pieuſe lui raconta. Il en parla au Roi Pépin qui voulut aſſiſter à la Cérémonie avec les Princes ſes enfans. On leva avec reſpect le ſaint Corps de ſon tombeau, & après avoir

Monachus Sangermanenſis, in Hiſt. Tranſlat. S. Germani, ap. Boll. 28 Maii, & ap. Mabill.

percé la muraille pour le faire passer de l'Oratoire de saint Symphorien dans l'Eglise de saint Vincent, on le déposa au bas de cette Eglise, & l'on remit au lendemain la Translation. L'AN 754

Tout étant prêt pour la faire, le Roi qui vouloit avoir l'honneur de porter le cercüeil avec les Grands de sa Cour, se mit en devoir de le lever. Mais quelques efforts que fissent avec lui plusieurs Seigneurs, ils ne purent jamais le remuer de la place: les Prélats & les Moines qui firent successivement de pareilles tentatives, les firent aussi inutilement. Comme tout le monde étoit dans un grand étonnement de ce prodige, quelqu'un dit que les fréquentes vexations que les Officiers du Roi de sa Terre de Palaiseau faisoient aux gens du Monastere qui cultivoient la Terre d'Antoni, en pouvoient être la cause. Aussi-tôt le Roi déclara qu'il donnoit au Monastere la Terre même de Palaiseau (*a*); & on leva sans difficulté le cercüeil, qui sans avoir été ouvert, fut placé dans une fosse à l'Orient derriere l'Autel. L'Auteur qui rapporte ces circonstances, dit les avoir apprises de la bouche même du Prince Charles, qui avoit assisté à la Cérémonie avec son pere & son frere Carloman, & qui les raconta un jour en ces termes au peuple assemblé dans l'Eglise de saint Germain.

« Vous voyez, disoit-il, la beauté de ce saint » Temple; je me souviens du temps qu'on n'y voyoit » *Ibid.* aucun de ces ornemens d'or & d'argent, excepté » cette Croix. (*b*) Saint Germain reposoit encore »

(*a*) Palaiseau étoit une Maison Royale qu'on nommoit *Petit Palais*, *Palatiolum*, d'où l'on a fait *Palaiseau*. Les Moines de S. Germain ne possedent plus cette Terre.

(*b*) C'est apparemment la précieuse Croix, que Childebert rapporta de son expedi-

L'AN 754 « dans l'Oratoire voisin. Je veux pour vôtre édification vous faire le récit des miracles dont je me « souviens d'avoir été témoin en ce lieu, après que « mon pere eut pris la résolution de transférer le « corps du saint Evêque dans la partie Orientale de « cette Basilique. Je n'en ai jamais ni lû, ni vû de semblables d'aucun Saint. » Il s'y fit en effet un si grand nombre de miracles par l'intercession de saint Germain, que cette Eglise ne fut plus bien-tôt connuë que sous le nom de ce saint Evêque ; & pour la distinguer des autres Eglises de même nom qui étoient à Paris, on l'appella *Saint Germain le Doré*, à cause de l'or qui y éclatoit de toutes parts. Comme on ne marque pas que le Pape se soit trouvé à cette Translation, il nous paroît certain qu'il en fut empêché par la maladie dont nous avons parlé. Car la Translation se fit le 25 de Juillet, jour de saint Jacques, & le Pape fit la Dédicace de l'Eglise de saint Denis le 28 du même mois, incontinent après sa guérison.

Astolfe fait envoyer en France le Prince Carloman.

Anastasi. Biblioth. in Stephano II.

Cependant le bruit des préparatifs de guerre que faisoit Pépin, avoit allarmé Astolfe Roi des Lombards. Pour détourner l'orage qui le menaçoit, il obligea Optat Abbé du Mont Cassin d'envoyer en France Carloman frere de Pépin, pour le dissuader de cette expédition. C'est ainsi que les mauvais Princes ont souvent recours dans l'adversité aux Saints qu'ils persécutent dans la prospérité. Une pareille Légation n'avoit rien qui pût plaire à Carloman ; mais il fallut obéïr. Il vint trouver le Roi Pé-

tion contre les Visigoths, & qu'il mit dans cette Eglise avec l'Etole de S. Vincent C'est la raison pourquoi elle fut dédiée en l'honneur de la sainte Croix & de saint Vincent.

pin qui étoit encore à Kierſi ; & il s'acquitta en public de la commiſſion dont il étoit chargé. Mais il n'y a gueres lieu de douter que dans les entretiens particuliers il n'ait porté le Roi ſon Frere à la défenſe du ſaint Siége. l'AN 754

Quoiqu'il en ſoit, Pépin répondit qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de tenir la parole qu'il avoit ſi ſolemnellement donnée au Pape; & de peur qu'Aſtolfe ne déchargeât ſon reſſentiment ſur Carloman, il le retint en France de concert avec le Pape. Ce ſaint Religieux accompagna le Roi ſon frere juſqu'à Vienne, où il attendit avec la Reine Bertrade l'événement de la guerre. Mais il ne crut pas devoir demeurer auprès de cette Princeſſe, & il entra dans un Monaſtere de cette ville, perſuadé que l'air de la Cour n'eſt à perſonne plus contagieux, qu'à ceux qui s'y rengagent après l'avoir quittée. *Ibid.*

Il mourut en cette ville la même année, avant le retour de Pépin, le 3 de Décembre, ainſi que le marquent d'anciens Nécrologes. Prince véritablement grand, par l'uſage qu'il ſçut faire de la grandeur, tandis qu'il gouverna les François; mais beaucoup plus grand encore par le mépris qu'il en fit, en la quittant pour Jeſus-Chriſt ! Pépin qui l'aimoit tendrement, fit mettre ſon corps dans un cercüeil d'or, & le fit transférer au Mont Caſſin. Quelques Martyrologes lui donnent la qualité de Saint, & font mention de lui au 17 d'Août. Mais on ne lui rend aucun culte. Ses cendres repoſent ſous le grand Autel du Mont Caſſin dans une urne d'Onix, avec une magnifique Inſcription qui y fut placée l'an Mort de Carloman.

L'AN 754 1628, & dont voici le commencement.

Corpus sancti Carolomanni
Regis, & Monachi Cassinensis;
Quem clariorem reddidit Cella, quàm Regia;
Cucullus, quàm Purpura;
Pedum, quàm Sceptrum;
Obedientia, quàm Imperium, &c.

Nous souscrivons volontiers à tous ces éloges; excepté à la qualité de Roi, qu'on donne ici à Carloman, & qu'il ne porta jamais, non plus que la Crosse. Ainsi le mot de *Pedum* est encore à retrancher.

Expédition de Pépin contre Astolfe.

Pépin qui aimoit la paix, quoiqu'il fût heureux à la guerre, fit plusieurs tentatives pour engager Astolfe à restituer à l'Eglise Romaine les biens usurpès. C'est ainsi que se sont exprimés les anciens Auteurs de nôtre Histoire, peut être parce qu'ils supposoient véritable la Donation Constantin. Mais indépendemment de cette supposition, il est certain que les Empereurs Chrètiens avoient donné de riches patrimoines à l'Eglise Romaine, & que les Lombards les avoient usurpés. Quoiqu'il en soit, les démarches que fit Pépin pour les faire restituer, ne servirent qu'à rendre meilleure la cause dont il prenoit la défense. Il entra donc en Italie avec une nombreuse armée, défit Astolfe, & l'assiéga dans Pavie.

La prise de la place paroissoit assûrée: Pépin préféra les fruits de la victoire à la gloire de vaincre. Il accorda la paix, à condition que le Roi des Lombards céderoit à l'Eglise & à la République de Rome

l'Exarcat

l'Exarcat de Ravenne & les autres villes usurpées sur les Empereurs de Constantinople, & donneroit des ôtages pour garants de sa fidélité. Le Traité étant conclu & juré, Pépin pour consommer son ouvrage, fit conduire à Rome par le Duc Jérôme son frere, & par l'Abbé Fulrade, le Pape Etienne chargé de presens. Après quoi, il retourna dans ses Etats sur la fin de l'an 754, avec la double gloire d'avoir vaincu, & de n'avoir vaincu que pour le saint Siége.

L'AN 754.

Annal. Fuldens. & Loysel.

Mais ce Prince jugeoit de la franchise du Roi Lombard par la sienne. Ignoroit-il que les Souverains qui ont plus de politique que de religion, ne gardent gueres un Traité desavantageux, que tandis qu'ils n'esperent pas pouvoir le rompre impunément ? Dès qu'Astolfe vit Pépin hors de l'Italie, loin de rendre les places dont on étoit convenu, il se prépara à venir assiéger Rome, & envoya faire le dégat jusqu'aux portes de la ville.

Astolfe manque à sa parole.

Au premier bruit de ces hostilités, le Pape écrivit à Pépin & aux deux Princes ses enfans, à qui il donne la qualité de Rois & de Patrices des Romains. Après avoir exposé d'une maniere touchante la fourberie du Roi des Lombards, & les maux qu'il avoit faits aux Romains, il ajoûte. « Je vous en » conjure, très-excellent Fils, par le Dieu tout- » puissant, par Nôtre-Dame sa sainte Mere la glo- » rieuse Vierge Marie, par les Princes des Apôtres » Pierre & Paul, par le terrible jour du Jugement, » où nous comparoîtrons tous, & où toutes les ex- » cuses seront inutiles; venez au plûtôt, & faites » rendre à saint Pierre les villes & les lieux que vous »

[1] Lettre du Pape Etienne à Pépin.

Cod. Carol. Ep. 9
T. 2. Concil. Gall. p. 21.

L'AN 755 « lui avez promis par vôtre Donation. Car pourquoi « Dieu vous a-t-il oints Rois par mon Ministere & « par l'intercession de saint Pierre, si ce n'est afin « que la sainte Eglise soit exaltée, & qu'on rende au « Prince des Apôtres ce qui lui appartient ? »

Siege de Rome par les Lombards. Cod. Corol. ep. 6.

Astolfe qui vouloit se venger du Pape, forma le Siége de Rome le premier jour de Janvier, l'an 755, & envoya dire aux Romains: « Ouvrez-moi la porte « Salaria, & livrez-moi vôtre Pape, si vous voulez « que j'aye compassion de vous; sinon, après avoir « abbatu vos murailles, je vous ferai passer tous au « fil de l'épée, & je verrai si quelqu'un pourra vous « tirer de mes mains. » Les Lombards du Duché de Benevent prirent leurs quartiers du côté des portes de saint Paul & de saint Jean-Baptiste, & ils commirent des cruautés & des profanations inoüies. Ils brûlerent les Eglises hors de la ville, percerent de leurs épées les saintes Images, & les jetterent au feu. Ils mirent les saints Mysteres, c'est-à-dire, le Corps de Jesus-Christ, dans des vases profanes, & ils s'en nourrissoient après s'être saoulés de viandes dans leurs festins. Ils tourmenterent & égorgerent les Moines, arracherent les Religieuses de leurs Cloîtres pour en faire les victimes de leur brutalité, couperent les vignes, & brûlerent toutes les maisons des environs de Rome. C'est le Pape Etienne qui décrit ces impiétés dans une lettre qu'il écrivit à Pépin après cinquante-cinq jours de siége. Elle est encore plus pathétique que la précédente.

Ibid.

Autre lettre du Pape Etienne.

« Je crois, dit-il, que tous les Elemens parlent de « nos maux. Les jours de tribulation & de larmes

sont arrivés pour nous. Pressés & assiégés de tou- » tes parts par l'impie Astolfe, nous nous écrions » avec le Prophete : *Levez - vous , Seigneur , prenez* » *vos armes & vôtre bouclier , & venez à nôtre secours.* » Ensuite après avoir décrit les cruautés & les profanations dont nous venons de parler, il ajoûte : « Pressez-vous donc, Roi très-Chrêtien, de nous » secourir. Il est de vôtre gloire de ne nous pas laisser » périr ; de peur que toutes les Nations de l'Univers » ne disent : Où est la confiance que les Romains » avoient mise après Dieu, dans les Rois de France ? » Très-excellent Fils, délivrez au plûtôt ceux qui » ont mis en vous tout leur espoir ; afin qu'au jour » terrible du Jugement vous puissiez dire avec con- » fiance à saint Pierre : Mon Seigneur, voici vôtre » client : je vous ai gardé la fidélité. J'ai délivré de » la persécution l'Eglise que la divine bonté vous a » confiée ; je vous offre sains & saufs vos enfans que » vous m'avez chargé de tirer des mains de leurs » persécuteurs. Si vous en agissez de la sorte, vous » mériterez, après avoir regné glorieusement sur la » terre, de regner encore dans le Ciel. »

T. 2. Conc. Gall. p. 22.
Ps. 34. 2.

La nécessité est féconde en expédiens, & fait tenter toutes les voies. L'extrêmité où le Pape se voyoit réduit avec son peuple, le fit avoir recours à un pieux stratagême pour frapper l'esprit des François, & les engager plus sûrement à le secourir. Il écrivit une lettre au nom de saint Pierre, adressée au Roi, au Clergé & aux Seigneurs François. En voici quelques traits bien glorieux à la Nation. « Moi Pierre, ap- » pellé par Jesus - Christ à l'Apostolat... à qui il a »

L'AN 755

Lettre écrite à Pépin & aux François au nom de saint Pierre.

« daigné singuliérement confier ses oüailles, & don-
« ner les Clefs du Ciel, je vous regarde, vous autres
« François, comme mes enfans adoptifs, & comp-
« tant sur l'amour que vous me portez, je vous ex-
« horte & je vous presse de délivrer ma ville de Ro-
« me, mon peuple, & la Basilique où je repose selon
« la chair, des violences que les Lombards y com-
« mettent. Car cette perfide Nation opprime cruel-
« lement l'Eglise qui m'a été confiée. Mes chers en-
« fans, persuadez-vous que je parois devant vous en
« personne, pour vous en conjurer dans les termes
« les plus pressans; parce qu'en effet suivant la pro-
« messe de nôtre Rédempteur, c'est vous, Peuples
« François, que nous considérons particuliérement
« entre toutes les Nations....

Ep. 3. Cod. Carol. ap. Duchesne, t. 3. p. 705.

« La Mere de Dieu toûjours Vierge, vous fait les
« mêmes instances que moi. Elle vous presse & vous
« commande avec tous les Chœurs des Anges, tous
« les saints Martyrs & Confesseurs, d'avoir com-
« passion des maux de Rome. Défendez-là contre
« les Lombards, de peur que ces persécuteurs ne
« profanent mon corps qui a été immolé dans les
« tourmens pour Jesus-Christ, & ne soüillent l'E-
« glise où il répose. Secourez au plûtôt mon peuple,
« afin que moi Pierre appellé de Dieu à l'Apostolat,
« je vous protege à mon tour au jour du Jugement,
« & que je vous prépare des places dans le Ciel.

Il ajoûte. « On sçait que parmi toutes les Nations
« qui sont sous le Ciel, c'est la Nation Françoise qui
« a montré le plus d'attachement pour moi Pierre
« Apôtre; & c'est pour cela que je vous ai recom-

mandé par mon Vicaire de délivrer l'Eglise que le » Seigneur m'a confiée. C'est moi qui vous ai sécourus» dans vos besoins, quand vous avez eu recours à » moi, qui vous ai donné la victoire sur vos ennemis, » & qui vous la donnerai encore dans la suite, si vous » accourez au secours de ma ville (a). » L'AN 755

A cette lettre écrite au nom de saint Pierre, le Pape Etienne en joignit une autre en son nom, adressée à tous les François; & qui est à quelques termes près, la même que celle qu'il avoit déja écrite à Pépin. Il envoya ces lettres par la voie de la mer, & l'Evêque George en fut le porteur. Il étoit accompagné de l'Abbé Warnhaire & du Comte Thomaric Envoyés de Pépin, lesquels retournoient en France. Le Pape se loüe fort du courage de l'Abbé Warnhaire, qui endossoit la cuirasse, & qui montoit la garde sur les murailles pendant le Siege.

Codic. Carolini ep. 6.

Ep. ad Pipin. t. 2. Conc. Gall. p. 26.

Pépin vole au secours du Pape.

Il n'en falloit pas tant pour exciter le zéle des François à la défense du S. Siége, & pour toucher la générosité de Pépin. Dès que ce Prince sçut le danger où étoit le Pape, il vola à son secours; & le bruit de sa marche joint à la vigoureuse résistance des Romains, obligea Astolfe de lever le siége qui duroit depuis trois mois.

Anastas. in Vita Steph.

Sur ces entrefaites arriverent à Rome deux Ambassadeurs que l'Empereur de Constantinople envoyoit au Roi Pépin. Le Pape leur apprit que ce

(a) M. Fleuri t. 9 p. 381 dit que *cette lettre est pleine d'équivoques, & que les motifs les plus saints de la religion y sont employés pour une affaire d'Etat.* Mais la délivrance du Pape opprimé par Astolfe, celle de l'Eglise de Rome où les Lombards commettoient tant de cruautés & tant de profanations, étoit elle donc une affaire d'Etat, & voudroit-on que Pépin n'eût pas mérité devant Dieu en la procurant?

L'AN 755

Ambassadeurs de Constantinople envoyés à Pépin.

Prince venoit au secours de l'Italie, & les fit partir par mer pour aller en France à sa rencontre avec un Envoyé de sa part. Les Grecs étant débarqués à Marseille, y reçurent nouvelle que Pépin étoit déja entré en Italie. Ils en furent affligés, & firent ce qu'ils purent pour détourner l'Envoyé du Pape de venir avec eux selon l'ordre qu'il en avoit. Mais ne pouvant l'en dissuader, un d'eux prit les devants, & s'étant rendu au Camp devant Pavie, que Pépin assiégeoit une seconde fois, il tâcha d'engager ce Prince à rendre l'Exarcat de Ravenne à l'Empereur de Constantinople. Pépin répondit qu'il ne souffriroit jamais que ces places fussent aliénées du Patrimoine de saint Pierre & de l'Eglise Romaine. Il assûra même avec serment que ce n'étoit pas en considération

Ibid.

d'aucun homme qu'il s'étoit exposé à tant de combats, mais seulement pour l'amour de saint Pierre, & pour obtenir le pardon de ses pechés ; ajoûtant que tous les thrésors du monde ne lui feroient pas ôter à saint Pierre ce qu'il lui avoit donné. Ainsi les Ambassadeurs de l'Empereur se retirerent confus.

Pépin fut bien-tôt en état de garantir sa Donation. La piété conduisoit ses armes ; la victoire les accompagna. Il pressa si vivement le siege de Pavie, qu'Astolfe lui députa les Evêques pour implorer sa clémence. Il ne pouvoit employer de plus puissans intercesseurs. Pépin qui combattoit pour l'Eglise,

Donation de Pépin au saint Siége.

se laissa toucher par les Ministres de l'Eglise. Cependant, pour punir la perfidie du Roi Lombard, il ajoûta plusieurs places à celles qu'il avoit données au saint Siége l'année précédente. Toutes ces villes,

ſelon le dénombrement d'Anaſtaſe le Bibliothécaire, étoient au nombre de vingt-deux; à ſçavoir, Ravenne, Rimini, Péſaro, Fano, Céſenne, Sinigaille, Jéſi, Forlimpopoli, Forli, Caſtro-Caro, Monte-Feltro, Acerragio, Mont-Lucari, Serra-Vali, ſaint Marini, Bobio, Urbin, Cagli, Luccoli, Eugubio, Comachio & Narni. Pépin retournant en France, laiſſa en Italie l'Abbé Fulrade pour preſſer l'exécution du Traité. Fulrade alla avec des Députés d'Aſtolfe dans toutes les villes en queſtion, en reçut les clefs, & les vint offrir ſur le tombeau de ſaint Pierre, avec la Donation que Pépin en faiſoit au ſaint Siége. C'eſt ainſi que le premier de la ſeconde Race de nos Rois jetta les fondemens de la grandeur temporelle de l'Egliſe Romaine.

Anaſtaſ. in Vitâ Steph.

Fruits des travaux de S. Boniface.

Saint Boniface travailloit en même temps ſous la protection de la France à étendre la Juriſdiction du ſaint Siége dans la Germanie, & à faire par la converſion des Barbares des conquêtes plus convenables au Royaume de Jeſus-Chriſt. Ce ſaint Archevêque avoit écrit au commencement de cette même année 755 au Pape Etienne, pour l'aſſûrer qu'il auroit pour lui la même ſoumiſſion qu'il avoit fait gloire d'avoir pour ſes trois prédéceſſeurs depuis trente-ſix ans qu'il étoit Légat du ſaint Siége. Il s'excuſe de n'avoir pas écrit plûtôt ſur ce qu'il avoit été occupé à rétablir plus de trente Egliſes, que les Payens, apparemment les Saxons, avoient brûlées dans l'étenduë de la nouvelle Chrêtienté qu'il avoit établie en Allemagne. Saint Boniface avoit reçu à Rome ſa premiere Miſſion du Pape Grégoire

T. 2. Conc. Gall. p. 7.

L'AN 755 ſecond pour aller travailler en Friſe, l'an 719; & c'eſt apparemment de cette époque qu'il compte les trente-ſix ans de Légation : ce qui montre que cette lettre fut écrite l'an 755.

Autre lettre de S. Boniface.

Vers le même temps ſaint Boniface écrivit au Pape une autre lettre pour ſe plaindre des entrepriſes de l'Evêque de Cologne ſur l'Egliſe d'Utrecht. Ce Prélat voyoit avec peine un Evêché érigé dans une ville qu'il prétendoit être de ſon Diocéſe. Mais parce que ce Siége avoit été établi pour les Miſſions de la Germanie, & qu'Utrecht étoit alors le refuge, & comme le Séminaire des Miſſionnaires Apoſtoliques, ſaint Boniface prit vivement les interêts de cette Egliſe.

Bonifacii ep. 97 edit. Serrarii.

« Dès le temps du Pape Sergius, dit-il dans « ſa lettre, un Prêtre Saxon d'une abſtinen- « ce & d'une ſainteté admirable, nommé Wille- « brord, & ſurnommé Clément, étant allé viſiter « les tombeaux des ſaints Apôtres, le Pape l'or- « donna Evêque, & l'envoya prêcher la Foi aux Fri- « ſons Payens ſur les côtes occidentales de l'Ocean. « Pendant cinquante ans qu'il y travailla, il conver- « tit une grande partie de cette Nation, détruiſit les « Temples des Idoles, bâtit des Egliſes, & plaça ſon « Siége Epiſcopal en l'Egliſe de ſaint Sauveur, qu'il « avoit bâtie dans le Château nommé Utrecht. Il y « perſévéra juſqu'à une extrême vieilleſſe, ſe choiſit « un Corevêque pour faire les fonctions auſquelles « il ne pouvoit plus vacquer, & y mourut en paix.

« Carloman Prince des François, me donna le « ſoin de cette Egliſe, & me chargea d'y ordonner un

un Evêque, ce que je fis. Cependant aujourd'hui » l'Evêque de Cologne veut s'emparer de ce Siége, » qu'il soûtient lui appartenir à cause d'une ancien- » ne Eglise ruïnée à Utrecht par les Payens, & que » Willebrord a rétablie de fond en comble, & de- » diée en l'honneur de saint Martin. Il prétend que » Dagobert ancien Roi des François a donné le Châ- » teau d'Utrecht avec cette Eglise à l'Eglise de Co- » logne, à la charge que l'Evêque de Cologne con- » vertiroit les Frisons, & leur prêcheroit l'Evangile. » Quoiqu'il n'ait pas rempli cette condition, il veut » néanmoins s'attribuer cette Eglise, & empêcher » qu'elle ait un Evêque soûmis au saint Siége, & des- » tiné pour prêcher la foi aux Frisons. J'ai répondu » qu'il étoit plus juste de s'en tenir à ce qui avoit été » reglé par le Pape Sergius touchant la Légation de » Willebrord. Ayez la bonté de me marquer si j'ai en » cela raison, & de nous envoyer une copie du Decret » porté par le Pape Sergius en faveur de Willebrord, » si l'Original est conservé dans vos Archives. »

L'AN 755

L'Evêque de Cologne étoit alors Hildebert, successeur d'Hildegaire qui fut tué, comme nous l'avons dit, dans la guerre contre les Saxons. Utrecht demeura Siége Episcopal. Saint Eoban en étoit alors Evêque, ou peut-être seulement Corevêque sous saint Boniface. Car il est certain qu'après la mort de saint Willebrord Boniface eut quelque temps le gouvernement de cette Eglise. Tels furent les saints Fondateurs du Siége d'Utrecht. Auroit-on pû croire qu'une Eglise établie par des hommes Apostoliques de ce caractere, & si soûmis aux souverains

L'AN 755 Pontifes dont ils avoient reçu leur Miſſion, fût devenuë le centre de la révolte contre le ſaint Siége, & l'aſyle des apoſtats de la foi ou de la Profeſſion Religieuſe ?

S. Boniface quitte le Siége de Mayence & y établit S. Lul.
Villibaldus in Vita S. Bonifac.

Saint Boniface voyant que ſes infirmités ne lui permettoient plus d'aſſiſter aux Conciles, ſe ſervit avec l'agrément du Roi de la permiſſion qu'il avoit obtenuë du Pape Zacharie, d'établir un Evêque en ſa place ſur le Siége de Mayence. Il jetta les yeux ſur ſaint Lul, un de ſes plus chers diſciples, & remit entre ſes mains le ſoin de ſon Egliſe, afin de pouvoir conſacrer le reſte de ſes jours aux Miſſions de la Friſe, dont il ſe croyoit plus particuliérement chargé depuis la mort de ſaint Willebrord.

Il prie l'Abbé Fulrade de recommander ſes Diſciples au Roi Pepin.
Bonif. ep. 92. t. 2. Conc. Gall. p. 8.

Avant que de rentrer dans ſes Miſſions, dont il avoit un preſſentiment qu'il ne reviendroit pas, il écrivit à l'Abbé Fulrade, pour le prier de recommander ſes diſciples au Roi. « Ne pouvant aſſez, « lui dit-il, vous marquer ma reconnoiſſance de l'a« mitié que vous m'avez temoignée en vûë de Dieu « dans tous mes beſoins, je prie le Seigneur de vous « en récompenſer dans le Ciel ; & je vous conjure « aujourd'hui au nom de Jeſus-Chriſt d'achever ce « que vous avez ſi bien commencé. Préſentez mes « reſpects à Pépin nôtre glorieux & aimable Mo« narque, & rendez-lui graces pour moi de tous les « bienfaits dont ſa piété ma comblé.

« Dites-lui qu'accablé d'infirmités, comme je « ſuis, il me paroît à moi & à mes amis que je tou« che à ma fin. C'eſt pourquoi je le prie, au nom de « Jeſus Chriſt, de me faire ſçavoir avant ma mort

quels ſecours en ma conſidération il veut accorder à mes diſciples, quand le Seigneur m'aura appellé. Ce ſont preſque tous des étrangers. Les uns ſont Prêtres, & deſſervent diverſes Egliſes; les autres ne s'occupent que des devoirs de la vie Monaſtique. Il y a parmi eux des enfans deſtinés à apprendre les Lettres, & des vieillards qui ont blanchi avec moi dans les travaux de l'Apoſtolat. Je ſuis fort inquiet à leur ſujet; parce que je crains qu'après ma mort ils ne ſoient diſperſés comme des brebis ſans Paſteur, & que les peuples qui ſont ſur la frontiere des Payens ne perdent la Foi. »

Boniface prie enſuite Fulrade de faire donner le ſoin de ces Egliſes & de ces Monaſteres à ſon cher diſciple l'Evêque Lul; parce qu'il eſpere que le Clergé, les Moines & les peuples trouveront en lui un Docteur habile, un Prédicateur zélé, & un Maître charitable. « Ce qui me le fait le plus ſouhaiter, ajoûte-t-il, c'eſt que les Prêtres, mes diſciples, ont bien de la peine à ſubſiſter à cauſe du voiſinage des Payens. Ils peuvent bien avoir du pain pour vivre; mais ils n'ont pas dequoi s'acheter des habits, ſi on ne leur donne d'ailleurs quelques ſecours, comme j'ai tâché de le faire. »

Pépin pourvoit à la ſubſiſtance des Diſciples de S. Boniface.

T. 2. Conc. Gall. p. 9.

Pépin crut que rien n'étoit plus digne de la piété & de la magnificence d'un Roi très-Chrêtien, que de ſubvenir libéralement au néceſſaire des hommes Apoſtoliques, qui ont renoncé à tout pour porter la foi aux nations Idolâtres. Il accorda en leur faveur ce qu'on lui demandoit; & Boniface lui écrivit pour le remercier de ce qu'il avoit ainſi conſolé ſa vieil-

L'AN 755 lesse. Dans cette lettre il s'offre de se rendre encore à l'Assemblée des Seigneurs, si sa présence est nécessaire pour le service du Roi. Il avertit ce Prince qu'un Serf de l'Eglise de Mayence, nommé Ansfrid, avoit surpris sa piété, & il le prie d'être en garde contre de pareils imposteurs.

Saint Boniface s'étant déchargé du soin de son Eglise, & ayant pourvû aux besoins que ses disciples pourroient avoir après sa mort, ne songea plus qu'à consacrer le peu de temps qui lui restoit au salut des Payens, afin de mourir, pour ainsi dire, les armes à la main en combattant l'Idolâtrie. Il résolut d'aller finir sa carriere Apostolique dans la Frise, là même où il l'avoit commencée quarante ans auparavant. Le zéle de ce saint vieillard ranima celui de ses compagnons, qui s'offrirent en grand nombre pour l'accompagner.

S. Boniface prédit sa mort & donne ses derniers ordres.
Villibald. Vit. Bonifac. l. 4. t. 1. Junii. p. 470.

Etant sur le point de partir, il parla ainsi à saint Lul. « Mon cher fils, je ne puis m'empêcher d'entre-« prendre ce voyage tant desiré: mais je sçais que je « n'en reviendrai pas, & que ma fin est proche. Je « vous prie seulement de faire achever les Eglises « que j'ai commencé de bâtir en Thuringe, aussi-« bien que celle du Monastere de Fulde, où vous fe-« rez transférer mon corps. Pour vous, travaillez « sans relâche à l'instruction des peuples, & faites « préparer selon vôtre prudence ce qui est nécessaire « pour nôtre voyage: n'oubliez pas de mettre dans « le ballot de mes livres un linceul pour ensevelir « mon corps.» Lul ne put répondre à ce discours que par ses larmes.

Saint Boniface ne voulut point partir ſans dire adieu à Liobe, cette ſainte Abbeſſe ſa parente, dont nous avons parlé. L'ayant fait prier de ſe rendre auprès de lui pour recevoir ſes derniers avis, il l'exhorta à ne point ſe relâcher de ſes auſtérités malgré la foibleſſe de ſon tempérament & la caducité de ſon âge : il lui conſeilla auſſi de ne jamais retourner dans ſa patrie. Enſuite il la recommanda inſtamment à ſaint Lul, & aux Anciens du Monaſtere de Fulde, ordonnant qu'après ſa mort, elle fut miſe avec lui dans le même tombeau (*a*) ; afin qu'ils attendiſſent enſemble la Réſurrection. N'ayant rien autre choſe à donner à cette ſainte fille pour l'engager à ſe ſouvenir de lui, il lui legua ſa cuculle : gage également précieux & de ſa tendre amitié pour elle, & de l'exacte pauvreté dont il faiſoit profeſſion.

L'AN 755
Vit. S. Liob. ap. Surium 25 Sept.

Boniface aprés ces diſpoſitions qui furent comme ſon Teſtament, s'embarqua ſur le Rhin pour ſe rendre dans la Friſe avec Eoban, Evêque ou Corevêque d'Utrecht, & une troupe nombreuſe de Prêtres & de Diacres qui ſe conſacrerent à ces Miſſions. Le zéle du ſaint Archevêque ſembla lui rendre les forces que l'âge & ſes fatigues lui avoient enlevées. La moiſſon croiſſoit ſous ſes pas ; & comme il avoit peu de temps pour la recüeillir, Dieu verſoit ſes plus abondantes bénédictions ſur ſes derniers travaux. Le ſaint Apôtre eut en peu de temps la con-

Derniere Miſſion de S. Boniface.

(*a*) Sainte Liobe fut enterrée dans l'Egliſe de Fulde proche le tombeau de S. Boniface, qu'on ne voulut point ouvrir. On avoit tant de reſpect pour la vertu de cette ſainte fille, qu'on lui permettoit d'entrer dans l'interieur du Monaſtere : ce qu'on n'accordoit à aucune autre femme.

L'AN 755 ſolation de baptiſer pluſieurs milliers d'Idolâtres ; & afin de les affermir dans la foi, il leur marqua un jour & un lieu auquel tous ces nouveaux Fidéles devoient ſe raſſembler pour recevoir la Confirmation. Il ſe rendit en ce lieu, & y campa avec ſa troupe de Miſſionnaires ſur les bords d'une petite riviere nommée alors Bordne.

Martyre de S. Boniface & de ſes Compagnons.

Le jour marqué commençoit à peine à luire, qu'on vit venir, au lieu des Neophytes qu'on attendoit, une troupe de Payens armés, qui ſe jetterent impétueuſement ſur le petit camp des Miſſionnaires. Leurs ſerviteurs prirent les armes, & ſe mirent en devoir de défendre leurs Maîtres contre la fureur de ces Barbares : mais ſaint Boniface ſurvenant avec ſes Clercs, & tenant en main le livre des Evangiles & les Reliques qu'il avoit coûtume de porter avec lui, dit à ſes gens : « Ceſſez de combattre, mes enfans, « & ne rendez pas le mal pour le mal ; mais plûtôt le « bien pour le mal, ainſi que l'Ecriture nous ap« prend de faire. Le jour tant deſiré eſt enfin arrivé. « Mettez vôtre force & vôtre eſpérance en Dieu, & « acceptez avec reconnoiſſance ce qu'il permet pour « nôtre ſalut. » Puis ſe tournant vers ſes Clercs qui l'environnoient : « Courage, mes Freres, leur dit-il, « ne vous laiſſez pas intimider par ceux qui peuvent « bien donner la mort au corps, mais qui ne peu« vent la donner à l'ame. Souffrez avec conſtance « une mort d'un inſtant pour regner éternellement « avec Jeſus-Chriſt. » Mais ſon exemple les fortifia mieux que ſes diſcours. A peine Boniface avoit-il prononcé ces paroles, qu'il vit les Barbares qui ve-

noient fondre ſur lui l'épée à la main. Il ne penſa ni à fuir ni à ſe défendre. Il mit ſeulement ſur ſa tête le livre des Evangiles, non pour parer aux coups qu'on lui portoit, mais pour faire voir qu'il mouroit pour les vérités qui y ſont contenuës. Il fut à l'inſtant maſſacré par ces furieux avec toute la troupe des Miſſionnaires qui l'accompagnoient, & qui furent égorgés avec leur Paſteur, comme un troupeau de brebis qui eſt à la merci des loups raviſſans. On compte juſqu'à cinquante-deux Compagnons du martyre de ſaint Boniface, qui eurent la gloire de verſer leur ſang avec lui pour la Foi. Les plus célébres ſont ſaint Eoban Evêque ou Corevêque d'Utrecht, & le Prêtre Adélaire.

L'AN 755

Secunda Vita Bonifacii ap. Bolland.

Martyre de S. Boniface & de ſes Compagnons.

Tertia Vit. Bonif.

Après cette ſanglante exécution, les Idolâtres encore plus avides du butin que du ſang de ces SS. Martyrs, coururent piller leurs tentes & les bateaux qui portoient les proviſions. Ils bûrent d'abord tout le vin qu'ils y trouverent, & enleverent avec joie les caiſſes qu'ils jugerent être remplies d'or & d'argent. Mais comme ils avoient la tête échauffée de la liqueur qu'ils venoient de boire ; avant que de les ouvrir, ils prirent querelle ſur le partage de ces prétendus thréſors, & tournerent les uns contre les autres leurs armes encore teintes du ſang des ſaints Martyrs. Il reſta pluſieurs de ces Barbares ſur la place. Les autres ayant enfin enfoncé les coffres, furent bien trompés de n'y trouver que des Reliques & des livres, qu'ils diſperſerent de dépit par la campagne & dans des marais.

Villibald. Vit. Bonif.

C'eſt ainſi que ſaint Boniface termina par une

L'AN 755 glorieuse mort une vie qui fut elle-même un continuel martyre, puisqu'elle fut un Apostolat continuel. Ses immenses travaux & les fruits que l'Eglise en recüeillit, font assez son éloge. Saint Religieux, grand Archevêque, Missionnaire infatigable, digne Légat du saint Siége, il fut toûjours également zélé pour la gloire & l'accroissement de l'Eglise, pour le rétablissement de la discipline dans le Clergé & dans l'état Monastique, pour l'extirpation du vice & de l'Idolâtrie. La France & l'Allemagne le pleurerent comme leur Apôtre. Respecté des Princes de la terre, aimé & honoré des peuples, pour comble de gloire, il fut haï des Hérétiques qui le calomnierent, & des Idolâtres qui l'immolerent enfin à leur fureur. Une si précieuse couronne étoit dûë, ce semble, à tant de combats. Son martyre arriva le cinquiéme de Juin, Indiction VIII[e], l'an 755, (*a*) la quarantiéme année depuis sa premiere Mission en Frise étant écoulée, & après 31 ans six mois & six jours d'Episcopat (*b*).

Eloge de S. Boniface.

(*a*) D'anciens Historiens rapportent la mort de S. Boniface à l'an 754. Nous croyons devoir leur préférer l'autorité de Willibaud, Auteur Contemporain qui a écrit la Vie de ce saint Archevêque. On croit communément que c'est S Vvillibaud Evêque d'Aischtat. Ce qui pourroit en faire douter, c'est qu'il ne prend dans le titre que la qualité de Prêtre: mais dans une Addition qu'on trouve à la fin de quelques exemplaires, il prend celle d'Evêque. Il y marque qu'il écrivit d'abord la Vie de saint Boniface sur des tablettes enduites de cire, pour la faire examiner par S. Lul & par Megingaud, & qu'après qu'ils l'eurent approuvée, il la transcrivit sur du parchemin.

Fleuri t.9. p. 388.

(*b*) M. Fleuri place le commencement de l'Episcopat de S. Boniface le 30 de Novembre l'an 723, & il a en cela raison: mais il avoit oublié cette époque, lorsqu'il a dit ensuite que ce Saint mourut le 5 de Juin l'an 755, après trente-six ans d'Episcopat. Il a copié une faute qui s'est glissée dans le texte de Vvillibaud, où l'on lit 36 ans six mois & six jours d'Episcopat, au lieu de 31 ans six mois & six jours Quelques Critiques pour justifier le texte de Vvillibaud, prétendent que par le terme d'*Episcopat*, il faut entendre l'Apostolat ou la Légation de S Boniface. Mais nous ne sçavons pas que sa Mission ait été autorisée le 30 de Novembre; au contraire les lettres que le Pape expédia à ce sujet, sont datées du mois de Mai l'an 719.

Le

L'AN 755

Les Chrêtiens vengent la mort des SS. Missionnaires.

Le bruit de la cruelle mort des saints Missionnaires s'étant répandu dans le païs, les Chrêtiens de la Province prirent aussi-tôt les armes pour la venger; & ne prenant conseil que de leur douleur, ils firent un grand carnage des Payens. Le Seigneur le permit pour sa gloire. Car les Idolâtres qui en échaperent, embrasserent volontairement la Foi, & demanderent le Baptême avec empressement: ce qui fut regardé comme un fruit précieux que le sang des Martyrs, toûjours plus éloquent que les discours les plus persuasifs, faisoit porter à cette terre qui en étoit récemment arrosée.

Funérailles de S. Boniface.

Le corps de saint Boniface fut reporté à Utrecht, où il fut d'abord enterré: mais saint Lul envoya des Moines de Fulde pour le transférer à leur Monastere. Ce précieux dépôt arriva à Mayence le trentiéme jour après le martyre du Saint. L'Archevêque l'ayant lavé pour le revêtir des habits Pontificaux, fut étrangement surpris de voir le sang couler de ses plaies, comme si elles eussent été récentes. Ce miracle reveilla l'amour des habitans de Mayence. Ils voulurent retenir dans leur Eglise le Corps de leur ancien Pasteur, malgré les représentations & les prieres de saint Sturme, qui le revendiquoit pour son Monastere: mais saint Boniface termina lui même ce différend. Il s'apparut la nuit à un Diacre, & lui commanda de dire de sa part à saint Lul, qu'il eût à exécuter sa derniere volonté touchant le lieu de sa sépulture qu'il avoit choisie à Fulde. On fit jurer le Diacre sur les Reliques & sur l'Autel, de la vérité de cette vision: après quoi on remit avec regret le

Ægil. in Vitâ S. Sturmii. Supplem. ad Vitam primam S. Bonif. Aut. Presbyt Moguntino apud Bolland.

L'AN 755

Corps du ſaint Martyr entre les mains des Moines de Fulde (*a*).

Livres qui avoient appartenus à S. Boniface

Vide Bolland.

On retrouva les livres de S. Boniface qui avoient été diſperſés par les Payens. On en montre encore trois à Fulde. Le premier volume eſt de la grandeur d'un petit *in-folio*, & porte encore les marques du martyre du Saint, étant déchiqueté en quelques endroits de coups d'épée (*b*). Il contient pluſieurs Ouvrages, dont voici les plus remarquables: la lettre de Paulin à Flavien de Conſtantinople, celle de ſaint Leon à Théodore de Fréjus, le Traité de ſaint Ambroiſe ſur le ſaint Eſprit, le Livre de ſaint Fauſte Confeſſeur, (c'eſt apparemment Fauſte de Riez;) la Notice des païs & des villes où repoſent les Corps des ſaints Apôtres & Evangéliſtes, &c. Le ſecond volume eſt un livre des Evangiles de la grandeur d'un petit *in-octavo*. Il eſt d'autant plus précieux, qu'on croit qu'il a été écrit de la main de ſaint Boniface même, comme le marque une ancienne Inſcription qui eſt à la fin du livre. Le troiſiéme volume contient en lettres majuſcules une Concordance des Evangiles, avec des Notes ſur l'Epître de ſaint Jacques, en petits caracteres, qu'on croit auſſi être de la main de ſaint Boniface.

Il nous reſte un grand nombre de lettres de ce

(*a*) On montre dans ce Monaſtere la Croſſe de S. Boniface qui paroît d'yvoire; mais qui au jugement de ceux qui l'ont examinée, eſt plûtôt un os de quelque gros poiſſon marin. On conſerve à Dokem une Chappe du S. Archevêque, laquelle à un Capuchon, comme nous avons deja remarque qu'en avoient les anciennes Chappes.

Fleuri t. 9. p. 389.

(*b*) M. Fleuri & le P. Mabillon diſent que ce livre eſt *teint du ſang du Martyr*: ceux qui l'ont examiné, diſent ſeulement qu'on y voit les marques de quelques coups d'épées ou de lances. En effet, S. Boniface avoit été mis à mort, & les Barbares s'étoient enſuite battus les uns contre les autres, avant que d'ouvrir les caiſſes où etoient les livres.

ſaint Archevêque, leſquelles on a données au public, avec pluſieurs de celles qui lui ont été écrites (*a*). On y voit partout les ſentimens d'une tendre piété, d'une ſainte amitié, & d'un zéle toûjours actif pour la propagation de la Foi & le rétabliſſement de la Diſcipline. L'Egliſe de France & celle d'Allemagne en recüeillirent de précieux fruits : elles dûrent aux travaux de ſaint Boniface, l'extirpation d'une partie des abus qui les deshonoroient. Il n'oublia pas l'Angleterre ſa patrie ; & tout abſent qu'il étoit, il ne ceſſa d'y prêcher par ſes lettres la réformation des mœurs. Auſſi les plus ſaints Evêques d'Angleterre l'ont-ils regardé comme la gloire & le protecteur de la Nation.

Honneurs rendus à la mémoire de S. Boniface en Angleterre.

Ep. Cutbert. ad Lullum inter Bonifacianas ep. 70.

Dès que Cutbert Archevêque de Cantorberi, eut appris la glorieuſe mort de ſaint Boniface, il aſſembla le Concile de ſa Province ; & il y fut réſolu de célébrer tous les ans la fête du ſaint Martyr, & celle de ſes Compagnons : c'eſt ce qu'il manda à ſaint Lul par une lettre, où après avoir fait un bel éloge de ſaint Boniface, il dit qu'il le met avec ſaint Grégoire & ſaint Auguſtin de Cantorberi, au rang des principaux Patrons de l'Angleterre.

Diſciples de S. Boniface.

Ludgerus in Vita S. Gregorii.

Deux célébres Diſciples de ſaint Boniface, ſaint Burchard premier Evêque de Wirtzbourg, & ſaint Vigbert premier Abbé de Fritzlar, étoient morts avant lui. Saint Burchard eſt honoré le 14 d'Octobre, & l'on rapporte plus probablement ſa mort à l'an 754. Il avoit abdiqué l'Epiſcopat quelque temps

(*a*) On attribuë auſſi à S. Boniface la Vie de S. Livin Apôtre de Gand dont nous avons parlé. Mais il paroît certain que l'Auteur de cet Ouvrage, qui prend le nom de Boniface, eſt poſtérieur à S. Boniface de Mayence.

L'AN 755 auparavant pour vivre dans la retraite, & il fit élire Mégingaud pour son successeur du consentement du Roi Pépin & de saint Lul, qui étoit déja Archevêque de Mayence. Loup Abbé de Ferrieres écrivit dans le siécle suivant la Vie de saint Wigbert. Il en rapporte plusieurs miracles, & dit entre autres choses que ce saint Abbé quittoit tout, dès qu'on l'appelloit pour entendre la Confession de quelque Fidéle.

Inter oper. Lupi p. 299. edit. Baluz.

S. Grégoire Administrateur du Siége d'Utrecht.

L'Eglise d'Utrecht demeuroit sans Pasteur par la mort de saint Boniface & celle de saint Eoban. Ce Siége étoit une place importante à cause des Missions qui en dépendoient: le Pape Etienne & le Roi Pépin ne jugerent personne plus propre à le remplir, que saint Grégoire ce cher disciple de saint Boniface, dont nous avons parlé. Il prit en effet le gouvernement de cette Eglise, & le soin des Missions de la Frise: mais il resta toûjours simple Prêtre. Il chargea un Evêque Anglois, nommé Alubert, de faire les fonctions Episcopales à Utrecht. Il ne réserva pour lui que les penibles travaux de l'Apostolat, & s'appliqua constamment au Ministere de la prédication, avec l'autorité que la naissance ne manque pas de donner, quand elle est soûtenuë par la piété. Peut-être que ce furent les prétentions de l'Evêque de Cologne sur l'Eglise d'Utrecht, qui empêcherent saint Grégoire de recevoir l'Ordination Episcopale.

Ludger. in Vita Gregorii apud Sur. 25. Aug.

Concile de Verneüil.

La perte que l'Eglise de France avoit faite dans la personne de saint Boniface, ne rallentir pas le zéle de Pépin. A son retour d'Italie, il fit assembler

L'AN 755

l'onziéme de Juillet, la quatriéme année de ſon regne, à Verneüil (*a*) Maiſon Royale ſur l'Oiſe, un Concile de preſque tous les Evêques des Gaules, pour tâcher de rétablir en partie la Diſcipline, en attendant que des temps plus tranquilles permiſſent de le faire entiérement. On y dreſſa 25 Canons, dont voici les principales diſpoſitions.

Concil. Vernenſe. t. 2. Concil. Gall. p. 28.

I. Chaque Cité, c'eſt-à-dire, chaque Ville conſidérable, aura ſon Evêque.

Canons du Concile de Verneüil.

II. Tous les Prélats obéïront à ceux des Evêques qui auront été établis en la place des Métropolitains, en attendant qu'on remédie autrement aux abus, ſelon les voies Canoniques. (On avoit donc attribué le pouvoir de Métropolitain à de ſimples Evêques, apparemment parce que pluſieurs grands Siéges, tel que celui de Rheims, étoient occupés par des Clercs qui n'avoient quelquefois que la Tonſure.)

III. Chaque Evêque aura pouvoir dans ſon Diocéſe, tant ſur le Clergé, que ſur les Moines & les laïques, pour la correction de leurs mœurs.

IV. On tiendra deux Conciles chaque année; l'un au premier mois, c'eſt-à-dire, au mois de Mars (*b*), en préſence du Roi, & dans le lieu qu'il choiſira; l'autre le premier d'Octobre, à Soiſſons ou ailleurs,

(*a*) Il y a dans le Latin *Verno Palatio*, & M. Fleuri traduit *Vernon*. Mais d'anciens Titres montrent que le Palais *Vernus* ou *Vernum*, étoit ſitué ſur l'Oiſe, & par conſéquent ce n'eſt pas Vernon qui eſt ſur la Seine, & qui ſe nomme *Verno*. On croit plus probablement que c'eſt Verneüil qu'on a fait de *Vernus*, comme Nanteüil de *Nantus*.

(*b*) C'étoit l'Aſſemblée générale des Evêques & des Seigneurs, qu'on nommoit *Champ de Mars*: c'eſt pourquoi on laiſſe au Roi à en déterminer le lieu. Pépin ordonna cette même année qu'elle ne ſe tînt qu'au mois de Mai. Ainſi on ne la nomma plus *Campo-Martius*, *Champ de Mars*, comme on faiſoit auparavant, mais *Campo-Madius*, *Champ de Mai*.

L'AN 755. comme en seront convenus les Evêques au Concile du mois de Mars.

V. Les Evêques veilleront à ce que la Regle soit gardée dans les Monasteres d'hommes ou de Filles. S'ils ne peuvent corriger les abus, ils les dénonceront au Métropolitain; & si le Métropolitain ne peut y apporter remede, il en portera ses plaintes au Concile, qui excommuniera & déposera les coupables.

VI. Défenses aux Abbesses d'avoir deux Monasteres, ou de sortir de leur Cloître sans permission, même sous prétexte de porter des présens (*a*) à la Cour. Quand le Roi mandera à la Cour quelque Abbesse, une fois l'an, & du consentement de l'Evêque Diocésain, qu'elle y aille, & retourne à son Monastere le plûtôt qu'elle pourra, sans s'arrêter en chemin. On marque que ce Reglement n'est que par provision, & en attendant que le Roi empêche entiérement les Religieuses de sortir de leurs Monasteres. S'il y a des Monasteres de Filles si pauvres, qu'on ne puisse y garder la Regle, l'Evêque en avertira le Roi, afin qu'il y pourvoye par ses aumônes.

VII. VIII. Il n'y aura de Baptistere public que dans les lieux que l'Evêque aura marqués; & les Prêtres ne baptiseront & ne célébreront la Messe, qu'avec la permission de l'Evêque.

IX. Un excommunié ne doit pas entrer dans l'Eglise, ni manger avec aucun Chrêtien. Personne ne doit recevoir ses présens, lui donner le baiser de

(*a*) La coûtume étoit dès-lors établie que les Abbés & les Abbesses de certains Monasteres fissent tous les ans un présent au Roi. C'étoit un de ces dons gratuits, qui ne le sont gueres que de nom.

paix, le ſaluer, ni prier avec lui. Celui qui ſe croit injuſtement excommunié, peut recourir au Métropolitain, & cependant qu'il obſerve ſon excommunication. Si quelqu'un la mépriſe, le Roi le condamnera à l'exil. (Rien de plus ſage que ce Reglement. Car comme les coupables ſont toûjours portés à ſe croire condamnés injuſtement, les Cenſures de l'Egliſe ſeroient inutiles pour la correction de ceux qu'elles frappent, s'il étoit permis à un particulier de mépriſer l'excommunication lancée contre lui, dès-là qu'il s'imagineroit qu'elle eſt injuſte.) L'AN 755.

X. On ne permettra pas aux Moines d'aller à Rome ou ailleurs, à moins que leur Abbé ne les y envoye. Si un Monaſtere eſt tellement déreglé par la négligence de l'Abbé, que l'Evêque n'y puiſſe apporter remede, il permettra aux Moines qui voudront en ſortir, de paſſer dans un autre Monaſtere pour y faire leur ſalut.

XI. Ceux qui diſent qu'ils ſe ſont coupé les cheveux pour ſervir le Seigneur, & qui cependant gardent encore leurs biens, entreront dans quelque Monaſtere, ou ſeront ſous la puiſſance de l'Evêque dans l'Ordre canonique: (j'entens parmi les Chanoines. *Sub Ordine canonico* eſt ici oppoſé à *ſub Ordine regulari*, qui ſignifie la vie Monaſtique.)

XIV. Il eſt permis de voyager le Dimanche avec des chevaux, des bœufs & des chariots, de préparer à manger, & de faire ce qui eſt convenable pour la propreté des maiſons & des perſonnes. Mais on défend en ce ſaint jour les ouvrages de la campagne.

XV. Les mariages des laïques, nobles ou rotu-

l'AN 755. riers, doivent se faire publiquement.

XVI. Défenses aux Clercs d'être Fermiers, & d'avoir recours aux Tribunaux laïques, si ce n'est par ordre de leur Evêque ou de leur Abbé.

XVII. On ne laissera pas une Eglise sans Evêque plus de trois mois, à moins que quelque grande nécessité n'oblige à proroger la vacance. (Le terme étoit déja assez long.)

XX. Les Abbés & les Abbesses des Monasteres Royaux, rendront compte au Roi de l'administration des biens du Monastere; si c'est un Monastere Episcopal, on en rendra compte à l'Evêque. (Les Monasteres Royaux étoient ceux de fondation Royale, ou qui avoient été mis sous la protection spéciale de nos Rois. Les Monasteres Episcopaux étoient ceux qui avoient été fondés par des Evêques des biens de leur Eglise, où qui avoient été soûmis spécialement à l'Evêque & à son Eglise. Nous en avons vû plusieurs exemples.)

XXIII. Les causes des veuves, des orphelins & des Eglises, seront expédiées les premieres par les Comtes & les autres Juges.

XXV. Défenses aux Evêques, aux Abbés & aux laïques, de recevoir des présens pour rendre la justice.

Victoires & conquêtes de Pépin.

Tandis que Pépin travailloit ainsi pour la gloire de Dieu & le bien de l'Eglise, Dieu le combloit lui-même de gloire en continuant de rendre par-tout ses armes victorieuses. Ce Prince acheva cette même année 755 la conquête de la Septimanie ou de la Gaule Gothique, par la prise de Narbonne, qui se rendit

rendit après un siége, ou plûtôt un blocus de trois ans. Les Goths qui en étoient les habitans, ayant tiré parole que le Roi les laisseroit vivre selon leurs Loix, égorgerent la garnison Sarrazine, & livrerent la place aux François. Les Evêchés d'Uzès & de Lodeve furent par-là réünis à Narbonne leur ancienne Métropole : car il paroît que ces villes en avoient été démembrées, étant soumises aux François, pendant que le reste de la Province étoit encore sous la domination des Goths ou des Sarrazins. L'AN 755

Pépin qui par-là n'avoit plus d'ennemis étrangers à combattre dans le sein de la Gaule, en fit la guerre avec plus d'application aux vices & aux abus qui y deshonoroient la Religion. Ayant reçu de grandes plaintes contre Ragenfroi Archevêque de Roüen, il le fit déposer, & donna l'an 755 ce Siége au Prince Remi son frere, qui répara par ses vertus les scandales qu'avoit donnés son prédécesseur. Cependant, parce que Ragenfroi étoit de la premiere Noblesse Françoise, & qu'il avoit eu l'honneur de tenir sur les sacrés Fonts un enfant de Pépin, on lui laissa pour sa subsistance quelques Terres de l'Eglise de Roüen. Il est loüé dans une Histoire des Evêques de Roüen, pour avoir fait de grands biens à cette Eglise : ce qui pourroit faire croire qu'il auroit changé de conduite, si l'Auteur de cette Histoire méritoit plus de croyance ; & si la plûpart de ces Chroniqueurs ne donnoient souvent plus de loüanges aux Prélats qui ont fait quelque Donation aux Eglises ou aux Monasteres, qu'à ceux qui les ont édifié par une vie réguliere.

Pépin fait déposer Ragenfroi de Roüen.

Annal. Petaviani ad an. 755.

Chronic. Font.

Acta Episcop. Roth. Analect. t. 2.

L'AN 755

Excès de Gauzlin Evêque du Mans.

Pépin travailla aussi à délivrer l'Eglise du Mans de la domination de Gauzlin, qui en étoit plûtôt le Tyran que le Pasteur. C'étoit un Prélat qui n'avoit eu d'autre vocation pour l'Episcopat, que l'ambition de ses parens & le desir de s'enrichir. Le Comte Roger son pere s'étant rendu maître du Mans, durant les troubles des guerres civiles, le fit ordonner Evêque de cette ville par l'Archevêque de Roüen, qui pouvoit être Ragenfroi. Celui de Tours qui étoit le Métropolitain, & qu'on avoit voulu gagner par présens, refusa constamment de faire une Ordination si peu canonique. La conduite de Gauzlin dans l'Episcopat répondit à l'irrégularité de son entrée. On s'en plaignit à Pépin ; & on lui rappella que cet Evêque avoit été placé sur le Siége du Mans sans sa participation.

Acta Episc. Cenoman. t. 3. Analect. p. 229.

Pépin ne crut pas devoir souffrir cette atteinte donnée à son autorité par un Prélat qui étoit d'ailleurs si scandaleux. Il nomma Herlemond II du nom Evêque du Mans ; & après l'avoir fait sacrer, il l'envoya avec main forte à son Eglise. Gauzlin fut obligé de céder ; & il parut le faire d'assez bonne grace, pour mieux cacher la plus noire perfidie. Car ayant un jour invité Herlemond à manger chez lui, il lui fit inhumainement crever les yeux. (a) Tant il est vrai que l'ambition pour les dignités sa-

Ibid. p. 239.

(a) Le P. le Cointe traite de fable cette histoire rapportée dans les Actes des Evêques du Mans Il n'a point d'autre raison pour la rejetter que l'atrocité du crime qui lui paroît peu croyable dans la personne d'un Evêque Mais plus l'attentat est horrible, moins il est probable qu'il ait été inventé par un ancien Auteur, qui écrivoit ce qui est arrivé dans son Eglise. Il ne faut point écrire l'Histoire quand on ne veut écrire que des choses capables de faire honneur ; & il faut toûjours se souvenir de ces deux Regles d'un bon Historien, *ne quid falsi audeat scribere, ne quid veri non audeat.*

T. 5. p. 418.

crées eſt quelquefois plus artificieuſe & plus cruelle que celle qui a pour objet les honneurs du ſiécle. Herlemond ſe retira dans un Monaſtere du Beſſin, pour s'y conſoler de ſa diſgrace auprès de ſon frere qui en étoit Abbé. L'AN 755

Pépin outré de cet attentat fit conduire Gauzlin à Paris, & lui fit ſouffrir la même peine. Après quoi ce Prince qui ne vouloit pas punir deux fois, & qui craignoit d'irriter la famille de Gauzlin, lui laiſſa, tout aveugle qu'il étoit, l'adminiſtration de ſon Evêché, l'obligeant ſeulement à prendre des Coré-vêques pour en faire les fonctions. Gauzlin acheva de ruiner les Egliſes & les Monaſteres de ſon Diocéſe par la diſſipation qu'il fit de leurs biens. L'Hiſtoire des Evêques du Mans nous apprend que quand cet indigne Prélat uſurpa le Siége, il y avoit trente-ſix Monaſteres dans le Maine. C'étoit peut-être la Province des Gaules où il y en eût le plus. Le païs couvert alors de forêts avoit paru à pluſieurs SS. qui firent ces établiſſemens, un aſyle propre à l'innocence ou à la pénitence. Mais Gauzlin déſola la plûpart de ces Monaſteres, chaſſant les Moines pour s'approprier leurs biens, ou pour les donner à des laïques. Il ne parut pas même que le châtiment qu'il s'étoit attiré par ſes violences, eût changé ſon cœur.

Act. Epiſc. Cenom. p. 240.

Ibid. p. 242.

Pépin lui-même ne fit pas toûjours un bon uſage des biens de l'Egliſe. Il avoit conçu pour une Angloiſe un amour criminel, qui lui inſpira du degoût pour la Reine Bertrade Il voulut même répudier cette Princeſſe, apparemment dans le deſſein d'épouſer la Dame Angloiſe qui avoit ſçu lui plaire.

Pépin donne l'Abbaye de Beze à une femme Angloiſe.

Mais il se rendit aux remontrances paternelles du Pape Etienne, qui pendant son séjour en France le réconcilia avec la Reine. Cependant pour récompenser l'Angloise qui s'étoit livrée à sa passion, il lui donna l'Abbaye de Beze. Les Moines furent si indignés d'avoir pour Abbé une femme, & une femme deshonorée, que la plûpart se retirerent à Luxeu ou en d'autres lieux. Les vieillards qui resterent à Beze, voulurent lui interdire l'entrée de leur Eglise *(a)*. La retenuë n'est pas la vertu des personnes de ce caractere. Elle y entra malgré les Moines; mais à l'instant elle se sentit brûler les entrailles par un feu intérieur. Le mal étoit si violent, qu'elle se fit porter à la riviere voisine du Monastere, pour y prendre le bain. N'en recevant aucun soulagement, elle reconnut son peché & la main qui le punissoit; & pour le réparer, elle fit dans la suite de grands biens au Monastere de Beze. L'Auteur qui rapporte ce fait, assûre l'avoir appris de ceux même qui en furent les témoins.

Chron. Bezuens. t Spicileg. p. 503.

L'AN 756

Cependant la face des affaires étoit changée en Italie. Tandis qu'on y travailloit à mettre le saint Siége en possession des places dont on étoit convenu, le malheureux Astolfe se tua à la chasse d'une chûte de cheval; & Didier fut réconnu Roi des Lombards, après qu'il eut promis avec serment à l'Abbé Fulrade d'exécuter le Traité fait par Astolfe, & de plus, de céder à l'Eglise Romaine le Duché de Ferrare & plusieurs autres villes. Le Pape Etienne

(a) Nous avons vû qu'en plusieurs Monasteres il n'étoit pas permis aux femmes d'entrer dans l'Eglise.

écrivit à Pépin ſur cet événement. Après avoir marqué à ce Prince les ſentimens les plus vifs que la reconnoiſſance peut inſpirer pour tant de bienfaits, il lui parle ainſi d'Aſtolfe. L'AN 756

Lettre du Pape Etienne à Pépin ſur la mort d'Aſtolfe.

Ep 8. Cod. Carol.

« Ce Tyran, ce Miniſtre du Démon, ſi altéré du » ſang des Chrêtiens, ce deſtructeur des Egliſes de » Dieu, a été frappé de la main de Dieu, & précipité au fond des Enfers, un an après qu'il ſe fut mis » en campagne pour ſaccager Rome. Didier a été » établi Roi des Lombards, par la Providence de » Dieu, par les mains du Prince des Apôtres, par la » force de vôtre bras, & par la prudence de nôtre » cher Fils Fulrade; & il a promis avec ſerment en » préſence de Fulrade qu'il reſtitueroit à ſaint Pierre Faënza, Imola, Ferrare & leurs territoires, » auſſi-bien qu'Oſmo, Ancone & Nomana, avec » leurs dépendances. Enſuite il nous a fait aſſûrer » qu'il nous rendroit la ville de Boulogne avec ſon » territoire, & qu'il conſerveroit la paix avec nôtre Egliſe & avec vôtre Royaume. » Le Pape prie Pépin d'accorder à Didier la paix qu'il demande, & de lui envoyer des Députés, pour le preſſer d'exécuter toutes ſes promeſſes.

Cette lettre fut portée par l'Evêque George & le Sacellaire Jean, avec leſquels l'Abbé Fulrade revint en France. Le Pape fut ſi ſatisfait des négociations & des ſervices de cet Abbé, qu'il lui donna ſa vie durant un Hôpital à Rome, proche la Baſilique de ſaint Pierre, & un autre dans la même ville, proche le Monaſtere de ſaint Martin. On aſſûre de plus qu'il lui accorda pluſieurs Privileges remarquables.

Par l'un, il permet que les Diacres du Monaſtere de ſaint Denis, dont Fulrade étoit Abbé, portent la Dalmatique, afin que l'Office divin s'y faſſe avec plus de majeſté. Par un autre, il donne à Fulrade la permiſſion de porter des ſouliers, (apparemment que c'étoit des ſouliers de cérémonie, & tels que les Prélats en portoient.) Par un troiſiéme, il lui permet d'avoir un Evêque dans le Monaſtere de ſaint Denis. C'étoit un Evêque ſans titre, & deſtiné ſeulement comme Vicaire du ſaint Siége, pour faire dans le Monaſtere les fonctions que les ſimples Prêtres ne pouvoient faire. Pluſieurs Sçavans croïent avoir lieu de revoquer en doute la vérité de ce Privilege.

L'AN 757

On rapporte un autre Acte du Pape Etienne, par lequel il donne la permiſſion à Fulrade de bâtir des Monaſteres dans les Terres qui appartiennent en propre à cet Abbé, ſoit qu'il les ait achetées, ou qu'il en ait hérité de ſes parens. Il exempte de la Juriſdiction Epiſcopale, & ſoûmet à celle du ſaint Siége tous les Monaſteres que cet Abbé a bâtis ou pourroit faire bâtir dans l'étenduë du Royaume de France. Nous ſçavons d'ailleurs que Fulrade étoit fort riche, & qu'il poſſédoit des Terres en propre: ce qui pourroit faire juger qu'il ne faiſoit pas profeſſion de la vie Monaſtique. Mais nous avons vû pluſieurs ſaints Abbés recüeillir des héritages, & faire des Teſtamens pour diſpoſer de leurs biens.

T. 2. Conc. Gall. p. 38.

Par le même Acte le Pape donne à Fulrade un Privilege qui ſeroit bien ſingulier, s'il étoit certain. « Nous vous donnons, dit-il, la permiſſion de con-

sacrer des Tables & le saint Chrême » C'est, je crois, le seul exemple qu'on trouveroit d'une pareille prérogative accordée par le saint Siége à un Prêtre. « Et nous défendons, continuë le Pape, par l'autorité de saint Pierre à tous Evêques & à tous laïques de vous ordonner, ou de vous faire ordonner Evêque, sans l'agrément de nôtre très-excellent Fils le Roi Pépin. Nous vous permettons aussi d'évoquer au saint Siége toutes vos causes & celles de vôtre Monastere. » Cet Acte est daté du 26 de Fevrier de la 38e année de Constantin Copronyme, Indiction dixiéme, c'est-à-dire de l'an 757. Les différences considérables qui se trouvent entre l'édition que le P. Sirmond a donnée de ce Privilege, & celle qu'en a faite le P. Mabillon, peuvent encore nous rendre cet Acte suspect.

L'AN 757

Le Pape Etienne mourut sur la fin d'Avril de la même année. Dès que saint Lul Archevêque de Mayence en eut appris la nouvelle, il envoya ordre aux Prêtres de la Thuringe de dire trente Messes pour ce saint Pontife, & de réciter le nombre des Pseaumes, & d'observer les jeûnes qu'il avoit reglés par une Ordonnance particuliere. Nous voyons par plusieurs exemples qu'on avoit alors un grand soin d'envoyer dans les diverses Eglises les noms des Fidéles Trépassés, afin qu'on célébrât des Messes pour eux.

Prieres indiquées par S. Lul pour le repos de l'ame du Pape Etienne.

Inter Bonif. Ep. Epist. 62.

Dans la même lettre, saint Lul ordonne des prieres publiques pour la cessation des pluyes, dont la continuité faisoit craindre pour la récolte prochaine. Il veut qu'à cette intention on fasse pendant une

L'AN 757 ſemaine abſtinence de chair & de toute boiſſon où il y a du miel ; qu'on jeûne cette même ſemaine le Lundi, le Mercredi & le Vendredi juſqu'au ſoir ; que chaque Moine & chaque Religieuſe récitent cinquante Pſeaumes, & que les Prêtres diſent la Meſſe pour la ſérénité du temps.

Ces pluyes cauſerent en effet une grande diſette : mais l'année ſuivante fut fort abondante ; & Pépin donna ordre à tous les Evêques d'en rendre graces à Dieu par des Proceſſions ſolemnelles, ſans cependant qu'il y eût obligation de jeûner, comme il y avoit aux Proceſſions des Rogations. Mais le Prince veut que chacun faſſe des aumônes, & nourriſſe les pauvres ; & il ordonne aux Evêques de tenir la main à ce que la dixme ſe païe fidélement.

Inter Bonif. Ep. Epiſt. 96.

Aprés la mort du Pape Etienne II, il y eut quelque diviſion pour l'élection de ſon ſucceſſeur. Mais le mérite du Diacre Paul frere d'Etienne reünit bientôt tous les ſuffrages, ſa vertu & ſa ſageſſe parlant encore plus efficacement en ſa faveur, que les ſignalés ſervices que ſon frere avoit rendus à la ville de Rome & au ſaint Siége. Paul étoit recommandable par une ſinguliere charité, qui tiroit un nouvel éclat de ce qu'il faiſoit pour la cacher. Car il ſe levoit ſecrétement la nuit pour viſiter les cabannes des pauvres, pour leur porter ſes aumônes, & pour les ſervir dans leurs maladies. Il n'avoit pas moins de compaſſion de la miſere des priſonniers. Il alloit les conſoler dans leurs cachots, & ſans ſe faire connoître, il leur procuroit la liberté en payant leurs dettes. Il joignit à cette bonté qui faiſoit comme ſon

Election du Pape Paul I.

Anaſt. in Paulo.

ſon caractere, un zéle vif & ferme pour la défenſe de la foi. L'AN 757

Dès que Paul ſe vit élu, il écrivit au Roi Pépin, avant même ſon Ordination, pour lui apprendre la mort du Pape Etienne, & ſon Election. « C'eſt, » dit-il, avec la plus ſenſible douleur que nous fai- » ſons connoître à Vôtre Excellence, très-puiſſant » Roi, que le Pape Etienne de ſainte mémoire, mon » Seigneur & mon frere, a paſſé de cette vie au re- » pos éternel. Les pierres même, ſi on le peut dire, » ont pleuré ſa mort avec nous. Tout le peuple nous » a élu en ſa place; & comme vôtre Envoyé Immon » eſt arrivé ſur ces entrefaites, nous avons jugé à » propos de le retenir juſqu'à ce que nous euſſions » reçu l'Ordination. Soyez aſſûré, très-excellent » Prince, nôtre Défenſeur après Dieu, que nous » vous demeurerons fidéles juſqu'à l'effuſion de nô- » tre ſang, & que nous obſerverons avec nôtre peu- » ple le Traité que le très-ſaint Pape, mon Sei- » gneur & mon frere, d'heureuſe mémoire, a fait » avec vous. »

T. 2. Conc. Gall. p. 40.

Pépin de ſon côté témoigna au nouveau Pape la même amitié & la même confiance qu'il avoit fait à ſon prédéceſſeur. Une Princeſſe qui fut nommée Giſele au Baptême, lui étant née en ce temps là, il ſouhaita que le Pape, quoiqu'abſent, en fût le Parrain; & il lui envoya à cet effet par Ulfard, Abbé de ſaint Martin de Tours, le linceul (*a*) dont elle avoit été enveloppée en ſortant des Fonts baptiſ-

(*a*) Ce linceul eſt appellé dans le texte *Sabanum*: ce mot ſignifie un linge, un eſſuye-main, *linteum villoſum.*

L'AN 757 maux. Paul pour faire plus d'honneur au préſent, aſſembla le peuple, & reçut ce linge au pied d'un Autel, qu'il dédia pour cet effet en l'honneur de ſainte Petronille, & comme un monument qui conſerveroit la mémoire du Roi Pépin. En mandant ces circonſtances à ce Prince, il lui marque qu'il a eu autant de joie de recevoir ce linceuil, que s'il eût été préſent pour lever la Princeſſe des ſacrés Fonts. Il la regarda en effet comme ſa Filleule, & dans les lettres ſuivantes, il nomma Pépin ſon Compere ſpirituel, & la Reine Bertrade ſa Commere. Ces noms conſacrés par la Religion étoient alors fort honorables.

Epiſt. Pauli ad Pipin. T. 2. Conc Gall. p. 55.

Le nouveau Pape n'omettoit aucune occaſion de marquer ſon zéle & ſon reſpect à Pépin. Ce Prince avoit envoyé au Pape Etienne une table précieuſe, qui étoit comme un Autel portatif. Paul qui reçut le préſent, le porta ſolemnellement dans l'Egliſe de ſaint Pierre, le fit poſer ſur la Confeſſion par les Envoyés du Roi; & enſuite il conſacra cet Autel, & y celebra la Meſſe pour le Roi, défendant, ſous peine d'excommunication, d'ôter jamais cette table de l'Egliſe de ſaint Pierre. C'eſt ce que le Pape écrivit au Roi.

Cod. Car. ep. 14.

Pépin de ſon côté ne perdoit point de vûë le rétabliſſement de la Diſcipline qu'il ſe propoſoit. Il fit tenir un nouveau Concile à Compiegne l'an 757, à l'occaſion du Parlement ou de l'Aſſemblée générale qu'il y convoqua; & il y fit aſſiſter l'Evêque George & le Sacellaire Jean (*a*), Légats du ſaint Siége,

(*a*) On pretend que ces deux Legats tinrent auſſi un ſecond Concile à Leſtines, par-

pour donner plus de poids aux Reglemens qu'on y feroit. Cette Aſſemblée de la Nation ne ſe tenoit plus au mois de Mars, mais au mois de Mai; apparemment afin que les Evêques qui s'y rendoient, ne fuſſent pas obligés de quitter leurs Egliſes à la Fête de Pâques. On fit au Concile de Compiegne dix-huit Canons qui regardent tous le mariage, excepté le neuviéme. En voici les principales diſpoſitions. L'AN 757

Canons du Concile de Compiegne.

I. On ne ſépare pas les époux qui ſont parens au quatriéme degré; mais on doit le faire, quand l'un l'eſt au troiſiéme, & l'autre au quatriéme.

III. Le mari peut reprendre ſa femme, qui a pris le Voile ſans ſon conſentement.

IV. Si un beau-pere marie malgré elle ſa belle-fille, qui eſt de condition libre, ſes autres parens pourront, ſi elle le veut, lui donner un autre mari.

V. Si un homme libre a épouſé une femme eſclave la croyant libre, il peut en épouſer une autre; & la Loi eſt la même pour la femme, qui épouſe un eſclave qu'elle croit être libre.

VI. Un vaſſal à qui on a fait épouſer une femme d'un fief où il demeuroit, & qui l'ayant quittée enſuite pour ſe retirer vers les parens de ſon premier Seigneur, prend en ce lieu une autre femme,

ce qu'en effet Hincmare dit qu'ils préſiderent à un Concile de Leſtines dont il cite quelques Canons qui ne ſe trouvent pas parmi ceux du premier Concile de Leſtines. Mais 1° Hincmare parle du premier Concile de ce lieu, puiſqu'il dit que S. Boniface y aſſiſta, & il ſe trompe quand il y fait aſſiſter l'Evêque George & le Sacellaire Jean 2° Nous n'avons peut-être pas tous les Reglemens du premier Concile de Leſtines. 3° Hincmare pourroit encore ſe tromper en citant comme du Concile de Leſtines un Canon qui ordonne de ſéparer le mari qui n'a pû rendre à ſa femme le devoir conjugal, & qui permet à la femme de ſe marier à un autre. Cette déciſion paroît tirée du Concile de Verberie.

Hincmar. Epiſt. Syn. ad Ludov. Germ.

Epiſt. ad Frothar.

L'AN 757 il peut garder cette ſeconde femme.

VII. Si quelqu'un ayant trouvé que ſa femme a eu commerce avec ſon frere, l'a répudiée, & en a pris une autre qu'il n'a pas trouvée vierge, cette ſeconde femme eſt ſon épouſe légitime; & il n'a pas même de prétexte pour la répudier, puiſque lui-même n'étoit pas vierge? S'il épouſe une troiſiéme femme, on l'obligera de retourner avec la ſeconde; & la troiſiéme aura la liberté de ſe marier à qui elle voudra.

VIII. Celui qui a commis un adultere avec la femme de ſon frere, ne pourra jamais ſe marier, non plus que la femme adultere: mais le mari de cette femme pourra en prendre une autre.

IX. Le Baptême adminiſtré par un homme qui ſe diſoit Prêtre, & qui n'avoit pas été baptiſé, eſt valide, comme le Pape Sergius l'a défini. On marque que l'Evêque George & le Sacellaire Jean ont approuvé ce Canon.

XII. Celui qui a tenu ſon beau-fils ou ſa belle-fille à la Confirmation en qualité de Parrain, doit être ſéparé de ſa femme, ſans que lui, ni elle, puiſſent ſe remarier. L'Evêque George y a conſenti.

XIII. Si un mari a permis à ſa femme d'entrer en Religion, & de prendre le Voile, il peut en épouſer une autre, & ainſi de la femme. L'Evêque George y a conſenti. (Ce Canon eſt cependant contraire à la Doctrine de l'Egliſe, auſſi-bien que quelques autres du même Concile.)

XIV. XV. Celui qui ayant eu commerce avec la mere & la fille, ou avec les deux ſœurs, vient en-

suite à se marier, sera obligé de se séparer de sa femme, & il ne pourra se remarier. Si les femmes avec lesquelles il a peché, ont été complices de l'inceste, elles seront sujettes à la même peine. L'AN 757

XVI. Un homme lépreux dont la femme est saine, peut, s'il veut, lui permettre de se marier à un autre.

XVII. Quand une femme prétend que son mari n'a jamais consommé le mariage, & que le mari soûtient le contraire, on doit en croire le mari. L'Evêque George y a consenti.

XVIII. Ceux que la Loi *Faida* oblige de fuïr dans un autre païs, ne pourront se remarier, non plus que les femmes qu'ils ont quittées. (On nommoit *Faida* le droit que la Loi donnoit aux parens de celui qui avoit été tué, de poursuivre le meurtrier, & de s'en faire justice.)

On voit encore dans plusieurs de ces Canons des décisions peu conformes à la doctrine de l'Eglise, touchant l'indissolubilité du mariage. Mais toutes ces entreprises des hommes n'ont pû prescrire contre l'Evangile. Quand Jesus-Christ expliqua cette Loi aux Apôtres, ils en conclurent qu'il valoit mieux ne se pas marier. Il falloit en conclure que ceux que Dieu appelle au mariage, doivent apporter une grande circonspection pour faire le choix d'une personne, qu'il leur faudra toûjours aimer, ou toûjours souffrir. *Matth. 19, 10.*

Nous connoissons le nombre & les noms des Evêques du Concile de Compiegne par un Privilege que saint Chrodegang de Mets y accorda à son

Evêques du Concile de Compiegne.

L'AN 757

Monastere de Gorze, & qui est signé de vingt Evêques. Ceux dont on connoît les Siéges sont Chrodegang de Mets, Adalfroi de Noyon, Fulcaire de Liége, Jacob de Toul, Deotmare de Nantes, Sidoine de Constance, & Deofroi de Paris.

Ann. Metens.

Tassilon Duc de Baviere prête serment de fidélité au Roi Pepin.

Tassilon Duc de Baviere assista à ce Concile, & y prêta serment de fidélité à Pépin & aux jeunes Princes Charles & Carloman. Le Roi voulut même pour plus grande sûreté que ce Duc & les Seigneurs de sa suite jurassent (*a*) sur le Corps de saint Denis & de ses Compagnons, & sur ceux de saint Germain & de saint Martin : ce qui fut exécuté dans les diverses Eglises du Royaume, où reposoient leurs saintes Reliques. Mais la Religion n'est pas toûjours un frein à l'ambition des Princes, & même à celle des particuliers. Tassilon nous en fournira des preuves.

Valafrid. Strabo in Vita S. Othmari.

Ce Duc n'étoit pas le seul des Seigneurs Allemans qui supportât avec peine la dépendance où ils étoient des Rois de France. Plusieurs d'eux se comportoient moins en vassaux qu'en Souverains, ou plûtôt en Tyrans dans le district de leurs Gouvernemens ou de leurs Terres. Ruadhard & Warin, deux Comtes d'Allemagne, c'est-à-dire de la Province nommée aujourd'hui la Suabe, se distinguerent par leurs vexations La richesse des Eglises excita leur convoitise ; & sans autre forme de procès ils s'emparerent des biens Ecclésiastiques situés dans

(*a*) Pour rendre le serment plus solemnel, on faisoit jurer plusieurs personnes qui mettoient la main sur celle de celui qui étoit accusé ou suspect : c'est ce qu'on appelloit *Jurare tertia manu, decima, trigesima*, selon le nombre de ceux qu'on obligeoit de jurer.

leurs Comtés, & nommément de ceux du Monastere de saint Gal. Vers l'An 757.

Saint Othmar qui en étoit Abbé, & qui craignit que l'indigence où sa Communauté se trouvoit réduite par-là, n'en ouvrît la porte au relâchement, alla s'en plaindre au Roi Pépin Ce Prince manda les deux usurpateurs, & leur ordonna avec menaces de restituer les Terres qu'ils avoient envahies. Mais quand il s'agit de rendre un bien mal acquis, on trouve assez de prétextes pour en différer la restitution. Comme Ruadhard & Warin ne se préssoient pas d'exécuter les ordres du Roi, Othmar se mit en chemin, pour aller à la Cour réïtérer ses plaintes. Les deux Comtes qui en eurent avis, le firent prendre sur la route, & formerent la résolution de l'enfermer dans un cachot, pour mieux étouffer la voix qui crioit contre leurs usurpations. Mais afin de donner quelque couleur de justice à cette violence, ils subornerent un Moine de saint Othmar, nommé Lambert, qui promit d'accuser le saint Abbé d'un crime honteux avec une femme.

Persécution suscitée à S. Othmar.

Ce n'étoit pas assez d'un faux témoin; il falloit trouver des Juges foibles, ou vendus à l'iniquité, qui laissassent opprimer l'innocence. Les Comtes en trouverent, & firent assembler un Concile, où Sidoine Evêque de Constance se fit l'instrument de leur passion. Le saint Abbé respectable par sa vertu, encore plus que par son grand âge, y comparut en criminel; & afin que rien ne manquât de ce qui pouvoit rendre l'outrage sensible, Lambert son disciple s'y declara son accusateur, soûtenant ef-

Vers l'An 757.

frontément qu'il connoissoit une femme à qui Othmar avoit fait violence. L'accusé ne répondit d'abord à une si noire calomnie que par un profond silence. Comme on le pressoit de se justifier, il dit : « Je me reconnois coupable de plusieurs pechés : « mais pour celui dont on m'accuse, je prens Dieu « à témoin de mon innocence, lui qui voit ce qu'il y « a de plus secret dans mon cœur. » S'étant aisément apperçu que ses Juges étoient gagnés par ses ennemis, il ne voulut rien dire de plus.

Ainsi la calomnie triompha, & le saint Abbé fut ignominieusement condamné à la prison. On l'enferma d'abord dans le Château de Botdmen, où on le laissa plusieurs jours sans lui donner à manger: mais un de ses Moines alloit de nuit lui en porter secrétement. Un Seigneur, nommé Gozbert, parut avoir compassion de l'état misérable où il vit réduit un si saint homme. Il pria les deux Comtes ses persécuteurs de le confier à sa garde; & l'ayant obtenu, il le transféra dans l'isle de Stein qui lui appartenoit.

Othmar persécuté des hommes, s'en attacha plus étroitement à Dieu. Il accepta avec une humble résignation l'opprobre dont il étoit chargé. Sacrifice heroïque, & qui coûte plus à la nature, que la souffrance des plus sensibles douleurs ! Dieu ne tarda pas à l'en récompenser. Il l'appella à lui quelques années après ; & content d'avoir mis la vertu de son serviteur à la plus humiliante épreuve, il en fit après sa mort une justification aussi éclatante que la calomnie étoit atroce. Othmar mourut l'an 758, *(a)* le

S. Othmar justifié après sa mort.

(a) Ison & Hépidan, deux Moines de S. Gal, rapportent la mort de S. Othmar à 16

16 de Novembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Vers l'An 757.

Son corps fut trouvé entier & sans corruption dix ans après, lorsque ses Religieux en firent la Translation au Monastere de saint Gal. Le malheureux Lambert qui l'avoit calomnié, fut saisi d'une fievre, laquelle fut suivie d'une contraction de nerfs, dont il demeura affligé le reste de sa vie. Dans cet état reconnoissant la main qui le frappoit, il répétoit sans cesse qu'il avoit peché contre le Saint homme. L'Evêque Sidoine qui avoit servi la passion des deux Comtes, pour unir à son Evêché le Monastere de saint Gal, fut de son côté attaqué d'une maladie dont il mourut misérablement. C'est ainsi que Dieu après avoir paru abandonner ses serviteurs à la malice de leurs ennemis, pour tirer sa gloire de la patience des Saints opprimés, sçait la tirer encore de la perte des mechans, leurs persécuteurs. Jean Moine de Richenovv fut successeur de Sidoine dans le Siége de Constance, & posséda en même-temps avec son Evêché les deux Abbayes de saint Gal & de Richenovv. Il n'en fallut pas moins, pour satisfaire l'ambition d'un homme qui avoit fait profession de l'humilité & de la pauvreté Religieuse.

Valafrid. ibid.

Ratpert. 1. de casib. Mon. S. Galli apud Duchesne t. 3.

Différend de S. Lul & de S. Sturme.

Saint Sturme Abbé de Fulde eut aussi une persécution à souffrir, à laquelle il dut être d'autant plus sensible, qu'elle lui fut suscitée par un saint Evêque, élevé avec lui sous la discipline de saint Boniface : c'est saint Lul de Mayence. Un différend éclatant,

l'an 758. Quelques autres Annalistes la placent l'an 759. Il m'a parû qu'il falloit plûtôt suivre ceux qui ont écrit dans le Monastere même du S. Abbé

Vers l'An 757.

dont on ne sçait pas bien la cause, les divisa. L'Auteur de la Vie de S. Lul en impute la faute à l'Abbé. Il prétend que Sturme s'imagina que l'Evêque de Mayence en prenant soin du Monastere de Fulde, comme saint Boniface le lui avoit recommandé, vouloit s'attribuer la Jurisdiction sur ce Monastere, & que par-là l'Abbé le rendit fort odieux à ses Moines. Mais saint Ludger dans la Vie de saint Grégoire d'Utrecht, dit que la réputation que Sturme s'étoit acquise au-dedans & au-dehors de son Monastere, & le concours extraordinaire du peuple qui venoit l'entendre prêcher la divine parole, donnerent quelque jalousie à saint Lul. Rien ne prouveroit mieux la foiblesse humaine que de pareilles fautes, où des Saints même seroient tombés.

Ludger. Vit. Gregor.
Ægil. Vit. Sturmii 17 *Decemb.*

S. Sturme exilé.

Quoiqu'il en soit du sujet de ce différend, Lul se laissa prévenir contre saint Sturme, & écouta favorablement les délations de trois faux Moines de Fulde, mécontens de leur Abbé. On voit quelquefois dans les plus saintes Communautés de ces esprits discoles, qui sont la croix des Supérieurs, & souvent des inférieurs, sur-tout quand ils trouvent de la protection au-dehors. Ceux-ci appuyés du crédit de l'Evêque de Mayence, porterent leurs plaintes au Roi Pépin, & concerterent si artificieusement la calomnie, qu'ils persuaderent à ce Prince que Sturme étoit son ennemi secret. Il fut aussi tôt mandé en Cour, & ne répondit aux accusations que par ces paroles : « Mon témoin & mon défenseur est « dans le Ciel · c'est pourquoi je ne suis pas confon« du. » Il n'étoit pas difficile de reconnoître que l'in-

nocence pouvoit ſeule inſpirer cette modération. Mais en matiere de crime d'Etat, être accuſé, c'eſt ſouvent être coupable au tribunal de la politique. Sturme fut relégué dans un Monaſtere qu'on croit être celui de Jumieges (*a*), & où il fut reçu avec charité & avec honneur. Vers l'An 757.

Lul obtint du Roi l'autorité & la Juriſdiction ſur le Monaſtere de Fulde, & y établit pour Abbé un nommé Marc, qui étoit ſa créature. Mais les Moines de Fulde refuſerent d'obéïr à un homme qu'ils ſoupçonnoient d'avoir acheté cette place en vendant leur Maître. Ils furent ſur le point d'aller tous enſemble trouver le Roi, pour le conjurer de leur rendre leur Abbé: Lul évita cet éclat, en leur permettant d'élire un d'entre eux. Ils choiſirent Preſſold, qui étoit un fidéle diſciple de Sturme, & qui n'accepta cette charge, que pour être plus en état de travailler au rétabliſſement du ſaint Abbé. On faiſoit ſans ceſſe des prieres pour ſon rappel, non-ſeulement à Fulde, mais encore dans tous les Monaſteres d'hommes & de filles de ces Provinces.

S. Sturme rappellé.

Le Seigneur les exauça après deux ans. Pépin fit venir Sturme à la Cour; & ce Prince étant un jour entré dans la Chappelle de ſon Palais, dès le matin pour faire ſa priere, avant que d'aller à la chaſſe, il fut édifié d'y trouver Sturme en oraiſon, & il lui dit: « Pourquoi vos Moines vous ont-ils accuſé auprès » de nous? » Le ſaint Abbé répondit: « Prince, quoi-» que je ne ſois pas exempt de peché, je puis aſſûrer »

(*a*) Dans le texte il y a *ad magnum Cœnobium quod dicitur Unnedica*. On croit qu'il faut lire *Gemmedica* ou *Gemmeticum*, Jumieges: mais ce n'eſt qu'une conjecture.

Vers l'An 757.

que je n'en ai commis aucun contre vôtre service. » Le Roi repartit : « Si vous l'avez fait, que le Seigneur vous fasse miséricorde : pour moi, je vous « pardonne de tout mon cœur, & je veux que vous « soyiez désormais mon ami. » En même-temps arrachant un fil du drap de son manteau, il le jetta en disant : « Pour marque d'une parfaite réconcilia- « tion, je jette par terre ce fil tiré de mon manteau. » On voit ici une marque assez singuliere de réconciliation en usage parmi les François. Ainsi Pépin renvoya saint Sturme gouverner son Monastere indépendemment de l'Archevêque de Mayence, & suivant le Privilege du Pape Zacharie. La nouvelle de son retour secha les larmes de ses Moines. Ils allerent au-devant de lui avec la Croix & les Reliques, & le reçurent comme en triomphe. Ces traverses ne diminuerent en rien le zéle du saint Abbé ; & il rendit son Monastere si florissant, qu'il y gouverna jusqu'à quatre cens Moines.

Premiere Orgue qu'on ait vûë en France.

Le Pape Paul n'étoit pas sans inquiétude sur les desseins que formoit Constantin Copronyme pour recouvrer l'Italie. Ce Prince qui vouloit s'assûrer l'amitié de Pépin, lui envoya l'an 757 des Ambassadeurs qui lui présenterent une Orgue que nos Historiens disent être la premiere qu'on ait vûë en France. La description que des Auteurs contemporains font de cet instrument, nous fait connoître qu'il étoit semblable à nos orgues, puisqu'ils marquent qu'il y avoit des tuyaux d'airain & des soufflets, par le moyen desquels l'air étant poussé dans les tuyaux, imitoit tantôt le bruit horrible du ton-

Monachus San-Gal. l. 2 c. 10.

nerre, & tantôt le doux son d'une lyre ou d'une flûte. Vers l'An 757.

Cette bonne intelligence qui paroissoit entre le Roi & l'Empereur, donna de l'ombrage au Pape; & il n'omit rien pour détacher Pépin de l'amitié d'un si dangereux ennemi de l'Eglise Romaine. Il lui peignit la cruelle persécution que cet Empereur suscitoit alors à la Religion au sujet des saintes Images; & pour l'en convaincre, il lui envoya, comme au Défenseur de la Foi, ainsi qu'il s'exprime, un exemplaire de la lettre qu'il avoit reçuë du Patriarche d'Alexandrie, par un Moine nommé Acosma.

Le Pape Paul tâche d'empêcher Pépin de faire alliance avec Constantin Copronyme.

« Nous avons appris, dit le Pape à Pépin, que » les Grecs, ces ennemis jurés de l'Eglise de Dieu, » ces cruels persécuteurs de la foi Orthodoxe, mé- » ditent une expédition contre nous & contre l'E- » xarcat de Ravenne. C'est pourquoi, comme après » Dieu & saint Pierre, nous avons remis toutes nos » espérances en vôtre protection, nous avons re- » cours à vous, très-excellent Fils: procurez pour l'a- » mour de Dieu & de saint Pierre le salut d'une Pro- » vince, que vous avez délivrée par vos combats. » Nous l'espérons d'autant plus que vôtre Excellen- » ce est pleinement convaincuë que les Grecs ne » nous persécutent qu'en haine de la foi Orthodoxe, » & de la Tradition des saints Peres, qu'ils s'effor- » cent de détruire. » De pareils traits ne montrent point qu'on regardât encore l'Empereur de Constantinople comme Souverain de Rome (*a*).

Ep. 34 *Cod. Carol.*

(*a*) M. Fleuri t. 9. p. 405, prétend que l'Empereur de Constantinople étoit toûjours regardé comme le vrai Souverain de Rome par le Pape, par le Senat & par le Peuple.

Vers l'An 758.

Ep. 35. Cod. Carol.

Ep. 39. Cod. Carol.

Ep. 25. Cod. Carol. in Embolo.

Ce qui augmenta les ſoupçons du Pape, c'eſt que le Prêtre Marin ſon Envoyé à la Cour de Pépin, y avoit de fréquentes conférences avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur. Il n'en fallut pas davantage pour le rendre ſuſpect de tramer quelque conſpiration. Le Pape voulut l'en punir par un genre de châtiment bien nouveau. Il pria Pépin de le faire ordonner Evêque, & de lui donner quelque Evêché dans ſon Royaume. Il ſe propoſoit par-là de tenir Marin éloigné de l'Italie, afin qu'il ne pût y exécuter les deſſeins qu'il auroit concertés. Mais ce Prêtre intriguant engagea Pépin à demander plûtôt au Pape qu'il lui conférât ou lui rendît le titre de Cardinal de ſaint Chryſogon; & le Pape qui ne put le refuſer aux prieres du Roi & aux larmes de la mere de Marin, en envoya les proviſions au Roi. On voit ici qu'un titre de Prêtre Cardinal à Rome étoit deſlors plus ambitionné qu'un Evêché de Province.

Le Pape envoyoit en même temps pluſieurs livres à Pépin, à ſçavoir, un Antiphonier, un livre de Répons, les Ouvrages attribués à ſaint Denis l'Aréopagite *(a)*, la Dialectique d'Ariſtote, une

Romain. Il en apporte deux raiſons: la premiere, c'eſt que le Pape Paul date ſes Lettres du Regne de l'Empereur de Conſtantinople: la ſeconde, c'eſt que le Senat & le Peuple Romain écrivant à Pepin, ne nomment pas le Pape leur Seigneur, mais leur Paſteur & leur pere Spirituel. Ces deux raiſons ne ſeroient pas fort concluantes, quand elles ſeroient auſſi vraies qu'elles ſont fauſſes. 1° De plus de trente lettres que nous avons du Pape Paul, aucune n'eſt datée du Regne de l'Empereur de Conſtantinople. 2° Le Senat & le Peuple Romain écrivant à Pepin, appellent le Pape leur Seigneur & le Pere Spirituel de Pepin. *Nos fideles ſervi ſpiritalis Patris veſtri Domini noſtri Pauli ſummi Pontificis*, &c. ce que je remarque, ſans prétendre entrer dans la queſtion de la Souveraineté de Rome, étrangere à mon ſujet.

(a) On ne doutoit pas alors que les Ouvrages attribués à S. Denis l'Aréopagite, ne fuſſent veritablement de lui: on ne doute preſque plus aujourd'hui qu'ils n'en ſont pas. Il paroît qu'ils furent fabriqués ſous le nom de S. Denis ſur la fin du cinquiéme ſiecle. Les Acephales ſont les premiers qu'on ſçache les avoir cités dans une Conférence avec

Géometrie, un Traité d'Orthographe & une Grammaire, le tout en Grec, avec une Horloge pour la nuit, soit que ce fût un Sable ou une Clépsydre.

Vers l'An 758.

Les livres de l'Office divin que le Pape Paul envoyoit à Pépin, devoient servir à établir la Liturgie Romaine & le chant Romain dans la France. Jusqu'alors l'Eglise Gallicane avoit eu son Office, son Missel & son chant bien différent du Romain. Mais Pépin qui vouloit faire plaisir au Pape, ordonna que pour mieux conserver l'unanimité avec le saint Siége, on se conformât à la Liturgie de l'Eglise Romaine. Ainsi l'Ordre Romain fut reçu en France, à quelques usages près que plusieurs Eglises conserverent de l'ancien Rit, comme elles les conservent encore aujourd hui.

Liturgie Romaine établie en France.

Capitul. Aquisgr. Caroli Magni. t. 1. Capit. Baluz. p. 239.

Il paroît que ce grand changement commença par le chant. Pendant le séjour que le Pape Etienne fit en France, Pépin avoit admiré la majesté du chant Romain; & il souhaita que les Chantres qui étoient à la suite du Pape, en donnassent des leçons aux François Siméon qui étoit le premier Chantre, fut leur maître pendant quelques années; & Remi Archevêque de Roüen avoit mis plusieurs Moines de son Diocése à son école. Mais Siméon fut obligé de quitter la France avant qu'ils fussent assez habiles. L'Archevêque prit le parti de les envoyer à Rome, pour s'y perfectionner; & Pépin les recommanda au Pape, le priant de les mettre sous la discipline de Siméon, jusqu'à ce qu'ils fussent parfaitement ins-

Chant Romain établi en France.

Valafrid.

les Catholiques l'an 532. Les Catholiques s'inscrivirent en faux. *Comment prouvez-vous*, leur dirent-ils, *que ces témoignages que vous citez, sont de Denis l'Aréopagite? S'ils en étoient, eussent-ils été ignorés de S. Cyrille & de S. Athanase?*

Vers l'An 758.

Epist. 43. Cod. Car.

truits du chant Romain : ce que le Pape fit avec plaisir en considération du Roi & de son frere Remi, comme il l'écrivit au Roi. Rien ne paroissoit petit à ce grand Prince, quand il s'agissoit du Service divin.

Nouvelles vexations de Didier Roi des Lombards.

Ep. 15. Cod. Carol.

Le saint Siége avoit plus besoin que jamais d'une aussi puissante protection que celle de Pépin. Presque aussi-tôt que Didier eut été élevé sur le Thrône des Lombards, il oublia les promesses qu'il avoit faites pour y monter. Il ravagea par le fer & le feu la campagne de la Pentapole, & celles des Duchés de Spolete & de Ravenne. Il fit même emprisonner les Seigneurs qui s'étoient soûmis au saint Siége & au Roi Pépin. L'Ambassadeur de l'Empereur étant passé de France en Italie sur ces entrefaites, Didier le sollicita d'engager son Maître à porter la guerre en Italie, pour recouvrer l'Exarcat de Ravenne. Le Pape qui avoit jugé de l'attachement de Didier par les obligations qu'il avoit au saint Siége, fut aussi outré que surpris de sa perfidie. Il eut recours au Protecteur de l'Eglise Romaine, c'est-à-dire, au Roi de France, & lui en écrivit plusieurs lettres consécutives. Cependant Didier étant venu à Rome l'An 758, promit d'observer la paix, pourvû que le Pape engageât Pépin à lui rendre ses ôtages. Le Pape ne put se dispenser d'en écrire au Roi de France : mais l Evêque George & le Prêtre Etienne, qui étoient porteurs de la lettre, avoient des instructions secretes d'avertir Pépin de ne point déférer à cette lettre ; & c'est ce que le Pape manda à ce Prince, en lui envoyant une épée dont le fourreau & le baudrier étoient garnis de pierreries,

Ibid.

avec

avec quelques autres présens pour lui & pour les Princes Charles & Carloman,

L'AN 760

S. Remi de Roüen & le Duc Autchaire envoyés à Rome.

Pépin après avoir pressé plusieurs fois Didier de satisfaire le Pape, envoya à Rome au commencement de l'an 760 son frere Remi Archevêque de Roüen, & le Duc Autchaire. Une si célébre Ambassade eut l'effet qu'on avoit lieu d'en attendre; & le Pape en félicita le Roi dans les termes les plus expressifs que la reconnoissance ait pû lui dicter.

Lettre du Pape Paul à Pépin.

Ep. 21. Cod. Car.

« Réjoüissez-vous, dit-il, Prince très-heureux : par » vos combats vôtre mere spirituelle l'Eglise uni- » verselle triomphe de ses ennemis ; par vôtre zéle » & par la force de vôtre bras la Foi Orthodoxe » n'est plus en butte aux traits des Hérétiques. C'est » là ce qui vous rend juste & heureux dans toutes » vos entreprises, très-victorieux Prince, nôtre » très-cher Fils & nôtre Compere spirituel. En ef- » fet, nous donnons avis à vôtre Chrêtienté que » vôtre frere Remi cheri de Dieu, & le très-glo- » rieux Duc Autchaire s'étant rendus depuis peu » auprès de nous, il a été arrêté entre eux & Didier, » Roi des Lombards, que dans le mois d'Avril pro- « chain de cette Indiction XIIIe, ce Prince rendroit » une entiere justice à saint Pierre, & nous restitue- » roit tous les Patrimoines, les Droits & les Terri- » toires des diverses villes de la République des Ro » mains. Il a même déja accompli en partie cette » promesse, & il assûre qu'il l'accomplira entiére- » ment. »

L'artificieux Lombard ne tint cependant pas encore la parole donnée tant de fois; & le Pape eut de

nouveau recours à Pépin. « Après Dieu, lui dit-il, « c'est en vous que nous avons mis toute nôtre espérance. C'est pourquoi, Roi très Chrêtien, nous « vous demandons à genoux, & saint Pierre qui « vous a établi le Défenseur & le Libérateur de la « sainte Eglise, vous demande par nous de consommer nôtre délivrance, & de nous protéger contre « l'insolence de nos ennemis ; afin que par l'intercession de saint Pierre vous méritiez le Royaume « du Ciel, comme vous possédez déja celui de la « terre. »

Autre lettre du Pape Paul.

Ep. 24. Cod. Carol.

Vers l'AN 761.

On peut voir dans le Code Carolin (a) plusieurs autres lettres du Pape Paul, écrites au Roi Pépin sur le même sujet, dont on ne fera pas ici le précis; parce qu'elles ne contiennent que les mêmes plaintes & les mêmes prieres. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer quelques traits de celle qu'il adressa à tous les François, pour les remercier des signalés services qu'ils avoient rendus à l'Eglise Romaine.

Ep. 22. Cod. Carol.

Bel éloge que le Pape Paul fait de la Nation Françoise & de Pépin

« Dans l'impuissance où je me trouve, leur dit il, « de vous témoigner dignement ma reconnoissance « pour tant de bienfaits, je me console dans la pensée « qu'il y a au Ciel un juste Juge qui vous en récompensera. Car le nom de vôtre Nation est élevé au-dessus des autres Nations, & le Royaume des François brille avec éclat aux yeux de Dieu, par la « gloire qu'il a d'avoir des Rois libérateurs de l'Eglise Catholique & Apostolique. En effet, un nou-

(a) On nomme *Code Carolin* un Recüeil que Charlemagne fit faire l'an 791, des lettres des Souverains Pontifes écrites aux Princes & aux Seigneurs François. Cette Compilation commence au Gouvernement de Charles Martel, & finit à la 23 année du Regne de Charlemagne.

Vers l'An 761.

veau Moïse, un nouveau David a paru au monde » dans la personne du Seigneur Pépin nôtre Fils très- » Chrêtien & nôtre Compere spirituel. C'est par le » zéle de ce Roi toûjours victorieux, que l'Eglise de » Dieu est exaltée ; & sa protection est comme un » bouclier, qui met la Foi Orthodoxe à couvert des » traits des Hérétiques. Mes chers Fils, vous êtes » une Nation Sainte, un Sacerdoce Royal, un Peu- » ple conquis que le Dieu d'Israël a beni. Réjoüissez- » vous, vos noms & ceux de vos Rois sont écrits » dans le Ciel. » De semblables traits doivent également faire souvenir les Papes des services qu'ils ont reçus des François, & les François de l'attachement & du zéle que leurs Ancêtres ont eus pour les intérêts du saint Siége.

Lettre du Pape Paul aux Princes Charles & Carloman.

Cod. Carol. Ep. 42.

Dans une lettre que le même Pape écrivit aux jeunes Princes Charles & Carloman, il dit que Dieu les a sanctifiés dans le sein de leur mere pour les élever à la Royauté : ce qui ne doit pas s'entendre à la lettre. Il les exhorte à suivre les traces de leur Bisayeul, de leur Ayeul, & sur-tout de Pépin leur Pere, & à défendre l'Eglise à l'exemple de leurs illustres Ancêtres, « qui ont été, dit-il, fidéles à saint Pier- » re plus que tous les autres Rois, & dont les méri- » tes brillent dans le Ciel. Je remarque cet endroit pour montrer que la fable touchant la damnation de Charles Martel, Ayeul des deux jeunes Princes, n'étoit pas encore alors inventée. Dans la même lettre le Pape dit à Charles & à Carloman que leurs noms sont écrits dans le Ciel avec ceux de David & de Salomon : ce qui montre qu'il ne paroissoit pas douter du salut du dernier.

Pépin continua d'employer les négociations auprès de Didier ; parce qu'il avoit lui-même à soûtenir dans les Gaules pour la cause de l'Eglise une guerre, qui ne lui permettoit pas d'entreprendre une nouvelle expédition en Italie.

Révolte de Vaifaire Duc d'Aquitaine.

Vaifaire à la faveur des troubles s'étoit fait comme un Etat Souverain de son Duché d'Aquitaine, où il regnoit plûtôt en Tyran, qu'en Roi ; & il avoit usurpé dans l'étenduë de sa domination, les biens qui appartenoient aux Eglises du Royaume de Pépin. Ce Prince l'envoya sommer de les restituer & de les décharger de tout impôt. Sur le refus qu'il en fit, le Roi lui déclara la guerre l'an 760, & l'obligea bien-tôt à se soûmettre. Mais l'année suivante ce Duc la recommença avec une animosité qui la lui fit continuer pendant huit ans, & dont il fut enfin lui-même la victime : sort ordinaire des Princes qui ont plus d'ambition que de pouvoir. Pour Pépin, loin d'usurper les biens de l'Eglise, il l'enrichissoit par de nouveaux établissemens de piété.

Ann. Fuldens. & Continuat. Fredeg.

L'AN 762

Fondation de l'Abbaye de Prum.

Vide Pagi ad hunc ann.

Il fonda l'an 762, à la priere de la Reine Bertrade *(a)*, le Monastere de Prum, à cinq milles de Treves. On a l'Acte de la Fondation, daté du treiziéme d'Août, l'onziéme année de Pépin. On y voit que ce Monastere étoit dédié en l'honneur de saint Sauveur, de la sainte Vierge, de saint Pierre & de saint Paul, de saint Jean-Baptiste, des saints Mar-

(a) M. Fleuri nomme tantôt cette Reine Berthe, & tantôt Bertrade, sans avertir qu'il parle de la même personne. Pour éviter la confusion, je lui ai toûjours donné le nom de Bertrade, par lequel la plûpart des anciens Auteurs l'ont designée, quoique quelques-uns l'appellent Berthe.

tyrs Etienne, Denis & Maurice, & des saints Confesseurs Martin, Waast & Germain. Vers l'AN 765.

Un saint homme, nommé Assuérus, fut le premier Abbé de Prum, & il ne tarda pas à y joindre le gouvernement du Monastere de saint Goar, que Pépin lui donna à l'occasion de ce que je vais dire. Assuérus faisant voyage, alla loger à la Celle, c'est-à-dire au petit Monastere de saint Goar. Il y fut très-mal reçu par Erpingue qui en étoit le Supérieur, & on ne lui fournit aucune des choses nécessaires. Le saint Abbé crut devoir se plaindre au Roi que l'hospitalité fût si mal observée dans un lieu où saint Goar l'avoit autrefois pratiquée avec tant d'édification, & le Roi promit qu'il y apporteroit remede. En effet, Assuérus s'étant rendu à l'Assemblée d'Attigni, qui est apparemment celle qui se tint en ce lieu l'an 765, Pépin ôta à Erpingue le gouvernement de la Celle de saint Goar, pour le punir de son avarice, & le donna à Assuérus. Cet Abbé fit bâtir une nouvelle Eglise en l'honneur de saint Goar, dont saint Lul de Mayence fit la Dédicace, assisté de deux autres Evêques. On desesperoit de trouver le tombeau de saint Goar, lors qu'un Clerc qui étoit perclus d'une main ayant pris une bêche, le découvrit, & reçut la guerison.

Assuérus premier Abbé de Prum.

Vandelbert. de Miracul. S. Goaris in fine.

Le Monastere de Prum, que gouvernoit Assuérus, devint une école célébre de piété & d'érudition, sans que les travaux littéraires des sçavans Moines qui y fleurirent, ayent donné atteinte à la régularité. L'accord de la piété & de l'étude n'est difficile, que quand on s'applique à des sciences profanes.

Vers l'An 765.

Compromis fait entre les Evêques & les Abbés de l'Assemblée d'Attigni, pour se procurer des prieres après leur mort.

Labb. Conc. t. 6. p. 1702.

On voit par une autre Assemblée (*a*) tenuë à Attigni vers le même temps, combien étoit vive parmi les François la foi du Purgatoire & la devotion pour soulager les ames des Fidéles défunts. Vingt-sept Evêques & dix-sept Abbés y firent un compromis pour se procurer des prieres après leur mort. Ils ordonnerent que quand quelqu'un d'eux seroit décédé, ses Prêtres réciteroient pour lui cent Pseautiers, & diroient cent Messes : Que chaque Evêque chanteroit trente Messes, s'il n'étoit malade ; & qu'en cas de maladie, il prieroit un autre de les dire pour lui : Que les Abbés qui ne sont pas Evêques (*b*), prieroient les Evêques de célébrer Pontificalement trente Messes en leur place : Que leurs Prêtres en diroient cent, & que leurs Moines réciteroient cent Pseautiers. Il est bien consolant pour le vrai Fidéle de trouver dans tous les siécles des vestiges si marqués de la Tradition de l'Eglise, touchant la priere pour les morts. Si l'hérésie raille de ces pratiques, c'est que les raisons lui manquent pour les combattre.

Evêques de l'Assemblée d'Attigni

Les plus connus des Evêques qui firent entre eux cette convention, sont saint Chrodegang de Mets, Eddon ou Hetton de Strasbourg, qui avoit été Abbé de Richenovv après saint Pyrmin, saint Lul de Mayence, Loup de Sens II du nom, saint Remi de Roüen, Megingoze ou Megingaud de Wirtzbourg,

(*a*) Ce qui nous engage à distinguer cette Assemblée de la précédente, c'est que l'Abbé Assuérus qui se trouva à la premiere, n'est pas marqué avoir assisté à celle-ci.

(*b*) Il y avoit alors plusieurs Abbés qui étoient Evêques, ainsi qu'on le voit par la liste de ceux qui se trouverent à cette Assemblée. Mais peut-être plusieurs ne conservoient-ils ce titre, que parce qu'ils avoient quitté leurs Siéges pour embrasser la vie Monastique.

successeur de saint Burchard, Wulfram de Meaux, Baldebert de Basle, qui avoit été Abbé de Mourbach, Folcric ou Folcaire de Tongres, qui succéda à saint Florbert fils & successeur de saint Hubert, Gauzlin du Mans connu par ses violences, Jean de Constance successeur de Sidoine, saint Villibauld, qui est marqué Evêque du Monastere d'Aischtat, parce qu'il avoit mis des Moines dans la Cathédrale, Théodulfe Evêque du Monastere de Lobbes : (c'est le dernier des Abbés de ce Monastere qui fut en même-temps Evêque. Il avoit succédé à saint Vulgise, & il mourut l'an 776.)

Vers l'AN 765.

Fulcuin. de Gestis Abbat. Lobiens. c. 8. t. 6. Spicileg.

On trouve encore dans cette liste Willicaire, qui est nommé Evêque du Monastere de saint Maurice d'Agaune. Il avoit été Archevêque de Vienne après Austrebert; mais les ravages des Sarrazins, & l'usurpation des biens de son Eglise sous Charles Martel lui donnerent tant de chagrin, qu'il abandonna son Siége. Il se retira d'abord à Rome, d'où il revint se rendre Moine au Monastere d'Agaune, & il en fut élu Abbé. Le Pape Etienne qui l'avoit connu à Rome, & dans le séjour qu'il fit à Agaune, le considéroit fort. Berteric fut son successeur dans le Siége de Vienne. On voit par la même liste que quelques autres Monasteres avoient des Evêques, comme on le prétend en particulier de celui de saint Denis : mais l'Eglise de ces Monasteres n'étoit pas pour cela un Siége Episcopal. C'étoient des Evêques sans titre : & destinés pour donner les Ordres aux Moines : encore paroît il que les Ordinaires avoient peine à les souffrir.

Ado Vienn.

Hug. Flavin. in Chron. Vird. Bibl. Labbe t. 1.

Vers l'An 765. S. Magdelvée Evêque de Verdun.

Saint Magdalvée ou Madelvée Evêque de Verdun, assista à cette Assemblée d'Attigni. Ce fut un des plus saints Evêques de son siécle : il étoit Abbé de saint Vannes, lorsqu'il fut élevé sur ce Siége, & il conserva le gouvernement de ce Monastere dans l'Episcopat. Il trouva son Eglise dans une grande désolation. Elle étoit sans Evêque depuis plusieurs années, & la plûpart des lieux saints tomboient en ruïne. Le Clergé même étoit tombé dans un si grand relâchement, qu'on ne faisoit plus l'Office divin, ni la nuit, ni le jour. Le saint Evêque travailla à rétablir la discipline, & à faire refleurir la piété. Quand il crut y avoir réüssi, il alla visiter les saints lieux à Rome, à Constantinople & à Jérusalem. Il fut reçu partout avec distinction ; & Eusebe Patriarche de Jérusalem, lui fit présent de plusieurs Reliques. Pendant qu'il se préparoit à ce grand voyage, la Cathédrale de Verdun fut brûlée. Cet accident ne le fit pas changer de dessein : il donna ses ordres pour la faire rebâtir ; & à son retour, il en fit la Dédicace. Jacob Evêque de Toul, & Chrodegang Evêque de Mets, contribuerent par de grandes sommes d'argent au rétablissement de cette Eglise. Saint Madelvée est honoré le quatriéme d'Octobre.

Hug. Flavin. in Chron. Vird. t. 1. Bibl. Labb.

Ap. Boll. 6. Mart p. 455.

S. Chrodegang de Mets.

Mais de tous les Evêques qui étoient à l'Assemblée d'Attigni, saint Chrodegang de Mets étoit sans contredit le plus illustre. Sa piété, sa noblesse, ses négotiations, lui avoient donné un grand crédit à la Cour. Il tiroit son origine d'une très-noble famille de la partie de la Belgique, qu'on nommoit l'Hasbaie.

l'Hasbaie. Il étoit fils d'un Seigneur François, appellé Sigram, & d'une Dame nommée Landrade, que quelques Auteurs ont prétendu avoir été fille de Charles Martel (*a*). Il fut élevé à la Cour de ce Prince; & comme il parloit fort bien sa langue, qui étoit la Tudesque, & la langue Latine, il fut promu à la charge de Référendaire, & ensuite ordonné Evêque de Mets après la mort de Sigibalde, l'an 742, le 30 de Septembre, qui cette année étoit en effet un Dimanche. Pépin, comme nous avons vû, l'envoya en Italie avec le Duc Autchaire, pour amener le Pape Etienne en France. Ce Pape qui voulut récompenser le mérite & les services de Chrodégang, lui donna le *Pallium* & le titre d'Archevêque; & c'est tant en cette qualité qu'à cause de son mérite personnel, qu'il est nommé le premier dans la liste des Evêques de l'Assemblée d'Attigni.

Vers l'An 765.

Paul Diac. de Ep. Met.

Parmi les Abbés de la même Assemblée, les plus connus sont Fulrade de saint Denis, Lantfrede de saint Germain, qui fit la Translation des Reliques de ce saint Evêque, Vitlaïc de Fontenelle, Vitmare de Centule ou de saint Riquier, Jean qui est marqué Abbé de saint Flodoald: on croit qu'il faut lire Clodoald, & que c'est le Monastere de Saint Cloud proche de Paris, qui est aujourd'hui une Collégiale.

Abbés de l'Assemblée d'Attigni.

La piété, les talens, les emplois de Fulrade, les services rendus à l'Etat & à l'Eglise, doivent le faire

Fulrade Abbé de S. Denis.

(*a*) L'âge de Charles Martel, & celui de Chrodégang ne permettent pas de croire que l'un ait pû être petit-fils de l'autre.

Vers l'An 765.

regarder comme un des plus grands hommes de ſon temps. Il eut également la confiance du Roi & du Pape ; & la maniere dont il s'acquitta des importantes négotiations qui lui furent confiées, fit connoître qu'il la meritoit. Nous aurons encore occaſion de parler de lui.

Vitlaïc Abbé de Fontenelle.

Chron. Fontanel. c. 14.

Vitlaïc ou Vidolaïc avoit ſuccédé dans le gouvernement de Fontenelle à Auſtrulfe, l'an 753. Il allà lui-même poſtuler cette Abbaye à la Cour ; & les riches préſens qu'il fit à divers Seigneurs, parlerent éloquemment en ſa faveur. Il n'avoit ambitionné cette place, qu'à cauſe des grands biens de ce Monaſtere : il ne tarda pas à les diſſiper par ſes largeſſes & par ſon luxe. Les Moines s'en plaignirent à Pépin, qui étoit venu faire ſa priere au tombeau de ſaint Vandrille ſon parent. Mais ce fut envain ; car cet Abbé avoit ſçû s'inſinuer dans l'amitié de ſaint Remi Archevêque de Roüen, qui l'appuya de ſon crédit auprès du Roi ſon frere.

S. Vitmare Abbé de ſaint Riquier.

Hariulf. in Chron. Centul. l. 1. c. 26. & t. 4. Spicil.

Vitmare ou Guitmare Abbé de ſaint Riquier, étoit d'un caractere bien différent. Appliqué aux devoirs de ſa profeſſion & de ſa charge, il ſe rendit recommandable par la ſainteté de ſa vie. L'Auteur de la Chronique de ſaint Riquier nous apprend ſeulement qu'il fut enterré dans la Neuſtrie, & que l'on bâtit une Egliſe en ſon honneur, qui étoit deſſervie par des Chanoines. Cette Egliſe étoit à Gournai ; mais on n'y rend plus aujourd'hui aucun culte à ce ſaint Abbé.

On peut dire en général des Monaſteres de la Gaule, que, quoiqu'il y eût encore alors quelques

ſaints Abbés, la diſcipline Monaſtique y étoit tombée dans un grand relâchement, dont la premiere cauſe fut le mauvais exemple de tant d'Abbés Courtiſans ou Guerriers. Un Supérieur qui ne garde pas la Regle, a rarement du zéle pour la faire garder, ou c'eſt un zéle bien inutile.

Vers l'AN 765.

Le Clergé n'étoit pas plus régulier. Mais ſaint Chrodégang de Mets forma le deſſein de réformer celui de ſon Egliſe; & ſon exemple porta pluſieurs Prélats à l'imiter. Ce ſaint Evêque jugea avec raiſon que pour rendre la réforme conſtante, il falloit faire vivre les Clercs en Communauté; afin que la vigilance des Supérieurs, & l'exemple des particuliers ſoûtinſſent la ferveur & la régularité. Il compoſa à ce ſujet une Regle pour les Chanoines, qui fut ſi eſtimée, que pluſieurs Egliſes l'adopterent, & qu'elle ſervit dans la ſuite de modéle à la réformation générale que des Conciles tâcherent de mettre dans le Clergé. Cette Regle contient en effet des inſtructions ſi édifiantes & ſi propres à faire connoître aux Eccléſiaſtiques l'eſprit de leur vocation, que nous ne pouvons nous diſpenſer de faire un extrait des obſervances qui y ſont recommandées. En voici le précis.

Regle de S. Chrodégang pour les Chanoines.

Reg. Chrodeg. t. 7. Concil. Labb. p. 1446. c. 2.

Les jeunes Clercs doivent honorer les anciens, & les anciens doivent aimer les jeunes. En nommant un Clerc, on doit par honneur nommer l'Ordre auquel il a été promu. Le jeune Clerc ne doit point s'aſſeoir en préſence d'un ancien, s'il ne le lui commande.

Tous, excepté ceux qui en auroient permiſſion

Vers l'An 765.

Regle des Chanoines.

de l'Evêque, coucheront dans le même dortoir, mais dans des cellules & des lits séparés. Les lits des jeunes seront entrelacés parmi ceux des anciens ; afin que ceux-ci ayent inspection sur la conduite des jeunes. Aucune femme, ni même aucun homme laïque n'entrera dans le Cloître, à moins que l Evêque, l'Archidiacre ou le Primicier n'en invitent quelques-uns à manger ; & alors les conviés laisseront leurs armes à la porte du Réfectoire. Les anciens pourront avec la permission de l'Evêque avoir de jeunes Clercs, pour les servir dans la Communauté.

c. 3.

Au premier coup de Complies qu'on sonnera au commencement de la nuit, tous s'assembleront dans le Cloître, & de là quand ils entendront le second coup, ils se rendront dans l'Eglise de saint Etienne, (c'est la Cathédrale de Mets), pour y chanter Complies. Défenses de boire ou de manger après Complies, ou même de parler jusqu'au lendemain après Prime ; de laisser entrer ou sortir personne de la Communauté après ce temps-là, sans une grande nécessité. On condamne à jeûner au pain & à l'eau ou à la discipline, le Clerc qui couchera en ville.

c. 4.

En Hyver, c'est à-dire, depuis le premier jour de Novembre jusqu'à Pâque, on doit se lever à la huitiéme heure de la nuit, c'est-à-dire à deux heures. Après les Nocturnes on doit dire le Verset *Kyrie eléison*, avec l'Oraison Dominicale, & faire une pause. On ne fera pas cette pause les Dimanches & les jours de Fêtes, afin qu'on ait le temps de chanter ces jours-là quarante ou cinquante Pseaumes. Il est

c. 5.

défendu ſous peine d'excommunication de dormir ſans permiſſion entre les Nocturnes & les Matines, c'eſt-à-dire comme nous parlons aujourd'hui, entre Matines & Laudes. A la premiere heure du jour on chantera Prime dans l'Egliſe de ſaint Etienne. Vers l'AN 765. Regle des Chanoines.

Tous ſe rendront exactement aux autres Heures de l'Office, & y aſſiſteront avec reſpect & modeſtie. *c. 6.* C'eſt pourquoi, dit ſaint Chrodégang, nôtre Sy- » node a jugé, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine, » que quand nos Clercs ſont au Chœur, ils ne doivent » *c. 7.* pas avoir de bâtons à la main, à moins que quelque » infirmité ne les y oblige. »

Les Chanoines aſſiſteront tous les jours au Chapitre *(a)* après Prime, pour y entendre la parole de Dieu. Le Dimanche, le Mercredi & le Vendredi on y liſoit des Homélies. L'Evêque ou l'Archidiacre y *c. 8.* notifioient leurs ordres, & y faiſoient la correction à ceux qui les avoient violés. Le Clergé de la ville qui n'étoit pas de la Communauté des Chanoines, ſe trouvoit le Dimanche au Chapitre, aſſiſtoit ce jour à l'Office dans la Cathédrale, auſſi-bien qu'aux Fêtes ſolemnelles ; & il mangeoit au Réfectoir de la Communauté.

Au ſortir du Chapitre les Chanoines iront au tra- *c. 9.* vail des mains qui leur aura été marqué.

On recommande la Confeſſion, même des mau- *c. 14.* vaiſes penſées. « Nous ordonnons, dit la Regle, que

(a) Le lieu où les Chanoines & les Moines s'aſſembloient après Prime, fut nommé le Chapitre : parce qu'on y liſoit un chapitre de la Regle & de l'Ecriture. Et comme dans ces Aſſemblées on faiſoit auſſi les reprimandes & les corrections, ce terme, *Chapitre*, s'eſt introduit dans nôtre langue pour ſignifier auſſi quelques fois les reprimandes même & les corrections.

Vers l'AN 765. Regle des Chanoines.

« nôtre Clergé se confesse deux fois chaque année à « son Evêque, une fois au commencement de l'A- « vent, & l'autrefois depuis la mi-Août jusqu'au pre- « mier de Novembre. Ceux qui voudront ou qui au- « ront besoin de se confesser plus souvent, le feront « à l'Evêque, ou à tel Prêtre que l'Evêque aura « marqué. (C'est la premiere fois que je trouve la Confession prescrite en certains temps & à certains Confesseurs.) La Regle ajoûte que si l'Evêque découvre qu'un Clerc lui ait celé quelque peché dans la Confession, il doit le déposer, lui interdire la Communion, le mettre en prison, & lui faire donner la discipline. (Un Supérieur Ecclésiastique peut punir dans ses Pénitens les fautes qu'il connoît par une autre voie que celle de la Confession; mais il ne peut nullement déclarer qu'on lui a celé ces fautes. Ce seroit donner atteinte au secret inviolable qu'exige ce Sacrement; & c'est en ce sens qu'on doit sans doute interpréter l'article en question de la Regle de saint Chrodégang.) Pour la Communion, on marque que les Clercs doivent la recevoir tous les Dimanches & toutes les Fêtes, à moins que leurs pechés ne les en rendent indignes.

Les pénitences pour les grands crimes, comme l'homicide & l'adultere, sont la discipline, le jeûne, l'exil, la prison, & aprés la prison, la pénitence publique, pendant laquelle l'entrée de l'Eglise étoit interdite au Pénitent, qui devoit se tenir prosterné à la porte toutes les fois que les Chanoines entroient ou sortoient. Pour les fautes considérables, comme la médisance & l'yvrognerie, on marque

c. 15.

des reprimandes particulieres, & enſuite de publiques, & en cas de contumace, l'excommunication, ou des peines corporelles. Vers l'An 765. Regle des Chanoines.

En Carême on ne doit prendre ſa réfection qu'après Vêpres. Depuis Pâque juſqu'à la Pentecôte, on fait deux repas; & ceux qui ne ſont pas en pénitence, peuvent manger de la chair tous les jours, excepté le Vendredi. (L'abſtinence de chair le Samedi n'étoit donc pas encore d'un uſage ordinaire ni de précepte.) Depuis la Pentecôte juſqu'à la ſaint Jean (*a*), on fait deux repas, mais on ne mange pas de chair. (Engelram ſucceſſeur de Chrodégang, donna dans la ſuite la permiſſion de manger de la chair pendant l'Octave de la Pentecôte.) Depuis la ſaint Jean juſqu'à la ſaint Martin, on fait deux repas; mais on fait abſtinence de chair le Mercredi & le Vendredi. Depuis la ſaint Martin juſqu'à Noël, abſtinence de chair, & jeûne juſqu'à la neuviéme heure, c'eſt-à-dire juſqu'à trois heures après midi. Depuis Noël juſqu'au Carême, on fait deux repas, excepté le Lundi, le Mercredi & le Vendredi, qu'on ne mange qu'à la neuviéme heure; & il y a abſtinence de chair le Mercredi & le Vendredi. Cependant ſi une Fête tombe en ces jours-là, le Supérieur pourra permettre d'en manger. (Ainſi quand quelque Fête ſolemnelle arrivoit un Vendredi, on ne faiſoit c. 20.

(*a*) Il y a dans le Texte, *ut carne abſtineant uſque ad ipſam Miſſam.* Il faut ſous-entendre *Sancti Joannis.* Dans les Auteurs de ce temps-là le terme de la S. Jean, eſt nommé *Miſſa ſancti Joannis.* Il y avoit comme trois Carémes, un après la Pentecôte, un autre avant Noël, & le troiſiéme avant Pâque. Voici comme les Capitulaires en parlent. *Les Prêtres avertiront qu'on célébre trois jeûnes chaque année, c'eſt-à dire, 40 jours avant Noël, 40 jours avant Pâque, & 40 jours après la Pentecôte. Car quoique quelques-uns de ces Carêmes ne ſoient pas établis par une Autorité Canonique; il convient que nous obſervions cette coûtume ſuivant l'uſage du peuple & de nos Peres.* L. 6 art. 184.

Vers l'An 765. Regle des Chanoines. pas ce jour-là abstinence de chair. Nous n'avons gardé cette ancienne coûtume que pour le jour de Noël.)

c. 21. Il y avoit sept tables au Réfectoire. La premiere pour l'Evêque, l'Archidiacre & les Hôtes; la seconde pour les Prêtres, la troisiéme pour les Diacres, la quatriéme pour les Soûdiacres, la cinquiéme pour les autres Clercs de la Communauté, la sixiéme pour les Abbés, la septiéme pour les Clercs de la ville, qui venoient manger à la Communauté les Dimanches & les jours de Fêtes. On gardoit le silence pendant le repas, & l'on faisoit une lecture spirituelle.

Voici comment on regle la nourriture. Les jours qu'on ne jeûne point, on donne le pain à discrétion. c. 22. Les Chanoines auront à dîner un potage *(a)*, une portion de viande pour deux, une autre portion qu'on nomme *Cibaria* (*b*). Si on ne donne pas ce dernier mets, ils auront deux portions de viande ou de lard. A souper, ils n'auront pour deux qu'une portion de viande, ou une seconde portion de ce qu'on appelle *Cibaria*. Les jours maigres à dîner pour deux une portion de fromage, une autre de *Cibaria*. Si l'on a du poisson ou des légumes, on en donnera une

(*a*) Il y a dans le latin *Pulmentum*. C'étoit à peu près ce que l'on nomme en françois *un potage*.

(*b*) Il est bien difficile de déterminer quel étoit le mets qu'on nomme ici *Cibaria* : nous dirons plus aisément ce que ce n'étoit pas. Ce n'étoit ni de la chair, ni du poisson, ni des legumes. 1° Ce n'étoit pas de la chair, puisqu'on en mangeoit les jours maigres. 2° Ce n'étoit ni du poisson, ni des légumes, puisque la Regle le distingue de ces deux sortes de mets. Ce pourroit être du ris ou quelques grains semblables, qu'on distingueroit ici des legumes, en ne prenant le mot de legumes que pour des herbes. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que nous sçavons d'ailleurs que ce qui étoit nommé *Cibaria* ou *Cibarii* se mesuroit au boisseau.

troisiéme.

troisiéme. Les jours qu'on ne fait qu'un repas, c'est-à-dire, les jours de jeûne, ils auront trois portions, une de fromage, une autre de *Cibaria*, & la troisiéme de légumes ou de quelque autre chose. Vers l'AN 765. Regle des Chanoines.

Pour la boisson, les jours qu'on fait deux repas, les Prêtres & les Diacres auront à dîner trois verres de vin, à souper deux; les Soûdiacres à dîner & à souper deux verres: les autres en auront deux à dîner, & un à souper. Les jours de jeûne ils n'auront c. 23. pas plus de vin qu'au dîner des autres jours. Quoique nous ne sçachions pas la capacité de ces verres, il paroît que la quantité de vin étoit modique. On ne laisse pas de recommander aux Chanoines d'éviter l'yvrognerie. « Puisque nous ne pouvons, » dit saint Chrodégang, persuader à nôtre Clergé de » ne point boire de vin, tâchons d'obtenir qu'il ne » s'enyvre point. » Saint Benoît dit la même chose des Moines dans sa Regle. On donnoit de la bierre à ceux qui s'abstenoient de vin.

Tous les Chanoines feront la cuisine tour à tour par semaines, excepté l'Archidiacre, le Pénitencier c. 24. & les trois Custodes ou Sacristains des Eglises de saint Etienne, de saint Pierre & de sainte Marie, qui sont occupés à des choses plus utiles.

Il y aura des chambres séparées pour les malades; c. 28. & l'on recommande aux Supérieurs d'avoir d'eux un soin particulier.

Pour les vêtemens, on donnera tous les ans aux anciens une Chappe neuve, & les vieilles serviront c. 29. aux jeunes. Les Prêtres & les Diacres qui servent dans la Communauté, auront tous les ans deux tu-

Vers l'An 765.

Regle des Chanoines.

niques (*a*), ou de la laine pour en faire, & deux chemises (*b*). Tous auront chaque année un cuir de vache pour leurs souliers, & quatre paires de semelles. On leur donnera de l'argent pour acheter du bois. Les Clercs qui ont des Bénéfices de l'Eglise, s'entretiendront d'habits.

Tous ceux qui vouloient être reçus dans la Communauté des Chanoines, devoient en y entrant faire une donation de tous leurs biens à l'Eglise de saint Paul; mais ils en gardoient leur vie durant l'usufruit, dont ils disposoient à leur gré. On leur permettoit aussi de garder pour eux les aumônes qu'on leur avoit données pour leurs Messes, ou pour avoir entendu des Confessions. C'est la premiere fois que je trouve des rétributions pour les Messes & pour l'administration des Sacremens : encore ne donne-t-on à ces retributions que le nom d'aumônes; mais on en parle comme d'un usage déja établi.

c. 31.

Saint Chrodégang recommande qu'on veille à l'instruction des pauvres, qui sont inscrits dans la Matricule, tant de la Cathédrale que des autres Eglises. Il veut que l'Evêque, ou le Custode de saint Etienne les assemble tous les quinze jours dans l'Eglise, pour leur lire quelques Homélies des saints Peres : Qu'on ait soin de les faire confesser deux fois l'an, une fois en Carême, & l'autre fois depuis la saint Remi jusqu'à la saint Martin. Quand ces pauvres viendront à l'instruction, on leur donnera

(*a*) Il y a dans le texte *Sarcile binos*, c'étoit un vêtement fait d'un drap de laine, qu'on nommoit *Sarcile* ou *Sarzil*.

(*b*) Le mot *Camisilis*, dont se sert S. Chrodégang, peut ici signifier une *Aube*; car il se prend souvent en ce sens, aussi-bien que *Camisia*.

à chacun un pain, & alternativement une portion de lard ou une portion de fromage. En Carême on leur donnera deux fois du vin, à sçavoir un septier entre quatre. Le Jeudi Saint on leur donnera du vin, du fromage & du lard (*a*). Ces aumônes étoient faites des revenus de l'Eglise, qui étoient aussi employés à l'entretien des Chanoines. Quoiqu'ils menassent la vie Cœnobitique, on voit cependant qu'ils n'étoient pas Religieux; puisqu'ils gardoient l'usufruit de leurs biens, dont ils pouvoient disposer: & il ne paroît pas qu'ils fissent des vœux. Telle est la Regle que saint Chrodégang crut devoir donner aux Chanoines (*b*). Si l'on excepte l'article de la pauvreté, on conviendra qu'elle n'est pas moins austere que celle de bien des Communautés Religieuses.

Regle des Chanoines.

Saint Chrodégang n'avoit pas moins de zéle pour la régularité des Moines que pour celle des Chanoines. Il fit bâtir trois Monasteres: le premier dans la Paroisse de saint Etienne sur la Moselle, dédié en l'honneur de saint Pierre; le second est celui de Gorze, dans le Diocése de Mets, dedié en l'honneur des Princes des Apôtres saint Pierre & saint Paul, & des saints Martyrs Etienne & Gorgon; & le troisiéme est celui de Laureshaim, en l'honneur de saint Pierre, qui fut doté par les libéralités de Cancor Comte de Rheims, & de Wil-

Monasteres fondés par S. Chrodégang.

Paul. Diac. de Ep. Metens.

Chr. Lauresh. t. 3. Script. Franc. & Chron. Episc. Metens. t. 6. Spicileg.

(*a*) On peut croire qu'on donnoit du lard en Carême, pour le manger à Pâque. Cependant on voit par plusieurs exemples qu'on ne se faisoit point de scrupule de manger de la graisse les jours d'abstinence de chair.

(*b*) J'ai suivi l'édition que le P. Labbe a faite de cette Regle dans ses Conciles. Celle que le P. d'Acheri a donnée au public dans son *Spicilegium*, a été alterée & accommodée aux usages de diverses Eglises.

lisſwinde ſa mere. Il établit Abbé de ce dernier ſon frere Gondebauld ; & l'on en rapporte la fondation à l'an 764.

Le ſaint Evêque ſouhaita d'avoir des Reliques, pour rendre plus célébres ces Monaſteres. Il en fit demander au Pape Paul. On ſe faiſoit alors quelque ſcrupule de lever les Corps des SS. Martyrs du lieu de leur ſépulture. Mais comme les Cimetieres hors de Rome, où repoſoient ces Reliques, avoient été profanés par les Lombards pendant le ſiége, on en avoit transféré pluſieurs.

L'AN 765

Reliques envoyées de Rome à S. Chrodégang.

Chr. Lauresh. ap. Duchesne t. 3. p. 492.

Le Pape envoya l'an 765 à Chrodégang par Willicaire Evêque de Sion en Valais, les Corps des ſaints Nazaire, Nabor & Gorgon, martyriſés ſous les Empereurs Diocletien & Maximien. Ceux qui apportoient ces Reliques en France, logerent en paſſant au Monaſtere de ſaint Maurice. Mais pendant la nuit les Moines ouvrirent ſecrétement la Chaſſe de ſaint Gorgon, & ayant enlevé le Corps, ils y remirent adroitement le ſceau. Les Envoyés de ſaint Chrodégang s'étant remis en chemin, furent ſurpris que ſaint Gorgon ne fît plus de miracles ſur la route, comme auparavant. Ils crurent que quelqu'un d'eux avoit commis quelque faute, qui avoit attiré la colere de Dieu & du ſaint Martyr. Ils examinerent leurs conſciences, & enſuite la Chaſſe, qu'ils furent bien affligés de trouver vuide. Ils raconterent leur avanture à ſaint Chrodégang, qui ſe plaignit à Pépin du vol commis par les Moines de ſaint Maurice.

(a) VVillicaire qui eſt ici marqué Evêque de Sion en Valais, eſt peut-être le même qui eſt nommé dans les Actes de l'Aſſemblée d'Attigni, Evêque du Monaſtere de ſaint Maurice.

Pépin l'y envoya avec main forte, & les obligea de restituer les saintes Reliques. L'AN 766

Saint Chrodégang donna le Corps de saint Nabor au Monastere d'Helere bâti par saint Fridolin, rétabli par Chrodégang ou par Sigibalde son prédécesseur: il porte aujourd'hui le nom de S. Nabor ou Avol. Il fit présent de celui de S. Nazaire au Monastere de Laureshaim, & laissa à Gorze celui de saint Gorgon. La Translation de ces saintes Reliques se fit au Monastere de Gorze le 4 de Mars, l'an 765. S. Chrodégang mourut l'année suivante, le 6 de Mars, l'an 766, après avoir tenu le Siége de Mets 23 ans cinq mois & cinq jours; & il fut enterré au Monastere de Gorze, où il avoit choisi sa sépulture.

Paul. Diacon. de Episc. Metens.

Fulrade Abbé de saint Denis, desira aussi d'avoir des Reliques pour enrichir les Monasteres qu'il avoit fait bâtir. Il fit pour ce sujet, avec l'agrément de Pépin, un nouveau voyage à Rome. Un Seigneur François son parent se joignit à lui, & obtint le Corps de saint Vite Martyr, qu'il mit dans une de ses Terres, qui n'étoit pas éloignée du Monastere de saint Denis, & où il fit bâtir une Eglise en l'honneur de ce Saint. Pour Fulrade, il rapporta de Rome les Corps des saints Alexandre & Hippolite Martyrs. Il plaça celui de S. Alexandre dans le Monastere de Lébraha ou Léberavv, qu'il avoit fondé, & celui de S. Hippolite dans un autre Monastere qu'il avoit aussi fondé en Alsace, dans une Terre qu'on appelloit alors de son nom, *Fulrade-Villers*, & qu'on nomme aujourd'hui *Saint-Bilt*, par corruption du nom de

L'Abbé Fulrade obtient des Reliques pour ses Monasteres.

Hist. Transl. S. Viti apud Duchesne t. 2. p. 344.

Vide Bolland. 17. Feb. p. 37

ſaint Hippolite. Il fit auſſi transférer de Barcelonne à Léberavv le Corps de ſaint Cucuphat Martyr. Il ſembloit que la dévotion pour honorer les Saints crût dans l'Occident, à proportion qu'on faiſoit plus d'efforts dans l'Orient pour abolir le culte qu'on rendoit à leurs Images.

L'AN 767

Héréſie des Iconoclaſtes en Orient.

Leon l'Iſaurien, ſéduit par des Juifs impoſteurs, auſquels il crut être redevable de l'Empire, avoit déclaré aux ſaintes Images une guerre cruelle. Conſtantin Copronyme ſon fils hérita de ſon impiété, auſſi-bien que de ſon Thrône, & par ſes profanations & ſes violences contre les ſaintes Images, il donna un exemple que les nouveaux Iconoclaſtes des derniers ſiécles n'ont pas eu horreur de renouveller. Les fréquentes Ambaſſades que cet Empereur envoyoit en France, y avoient fait connoître les erreurs des Grecs. Pépin qui craignit qu'elles ne troublaſſent ſes Etats, prit des meſures pour précautionner ſes ſujets contre des nouveautés ſi dangereuſes. C'eſt pourquoi les Envoyés du Pape étant venus en France avec les ſiens, & avec de nouveaux Ambaſſadeurs de Conſtantin Copronyme, il ſe ſervit de l'occaſion pour faire aſſembler un Concile à Gentilli, proche de Paris, l'an 767. Il manda au Pape Paul qu'il retenoit pour cela ſes Envoyés; & le Pape approuvant ce deſſein, lui récrivit qu'il étoit aſſûré qu'il ne feroit rien en ce Concile qui ne fût avantageux à l'exaltation de l'Egliſe Romaine & de la foi Orthodoxe. On y agita contre les Grecs la queſtion de la Proceſſion du ſaint Eſprit, & celle du culte des ſaintes Images. C'eſt

Ado Viennenſ. in Chron. & Rhegino.

Concile de Gentilli.

Epiſt. 26 Cod. Carol.

tout ce que l'on ſçait de ce Concile, qui ſe tint ſans doute vers la Fête de Pâque, puiſque Pépin la célébra cette année à Gentilli. Ce lieu qui eſt ſitué dans un vallon proche de Paris, ſur la petite riviere de Bievre, avoit appartenu à ſaint Eloi, qui le donna à ſon Monaſtere de Paris. Il paroît que c'étoit alors une Maiſon Royale.

L'AN 767
Rhegino in Chron.

Pépin envoya rendre compte au Pape de ce qui s'étoit paſſé dans le Concile de Gentilli, & le pria en même-temps de lui envoyer les Actes des Saints qu'il pourroit recouvrer. Mais Paul mourut le 28 de Juin de la même année, avant que d'avoir pû faire tenir au Roi ce qu'il lui demandoit. Ce ſaint Pape n'avoit pas encore rendu l'eſprit, lorſque le Duc Toton étant entré dans Rome avec une troupe de gens armés, contraignit le peuple d'élire Pape un de ſes freres, nommé Conſtantin, encore laïque. Il obligea par menaces George Evêque de Préneſte de lui donner ſur le champ la Tonſure, de l'ordonner Soûdiacre le lendemain, & Evêque le Dimanche ſuivant.

Mort du Pape Paul I, & intruſion de Conſtantin.

Anaſtaſ. in Vita Steph. III.

Auſſi-tôt que Conſtantin eut été ainſi placé ſur la Chaire de ſaint Pierre par la violence & l'ambition, il s'appliqua à cacher la honte de ſon intruſion aux yeux de celui qui étoit en état de l'en punir, & de venger l'honneur du ſaint Siége. Il écrivit deux lettres au Roi Pépin, pleines des ſentimens d'humilité, dont ſon artificieuſe hypocriſie vouloit ſe parer. « Nous ſommes perſuadés, lui dit-il dans » la premiere, que les bruits publics vous ont déja » appris qu'après la mort du Pape le Seigneur Paul, »

Lettre de l'intrus Conſtantin à Pepin.

L'AN 767 « le Peuple de Rome & des villes voisines m'ont « choisi pour leur Pasteur. Je le dis avec étonnement « & avec frayeur : je suis chargé d'un pesant fardeau. « Je suis élevé à un honneur que je n'ai jamais am- « bitionné, & que je ne méritois pas. » Il ne disoit vrai que sur ce dernier article. « C'est pourquoi, « continuë-t-il, puisque Dieu vous a choisi par les « mains de S. Pierre & de son Vicaire entre tant de « Rois, pour l'exaltation de l'Eglise & la délivrance « de cette Province, comme un nouveau Moïse, « pour tirer de captivité le Peuple de Dieu, ainsi que « vous avez fait par vos combats, je me jette à vos « genoux, comme si j'étois en vôtre présence, pour « conjurer vôtre Excellence, par l'amitié & la ten- « dresse qu'elle a témoignées à mes prédécesseurs « Etienne & Paul d'heureuse mémoire, de travailler « de plus en plus à l'exaltation de l'Eglise vôtre Me- « re spirituelle, à la défense de la foi Orthodoxe, « & à la délivrance de cette Province. » Il chargea de cette lettre les Envoyés de Pépin vers le Pape Paul, & leur donna pour ce Prince ce qu'il put recüeillir des Actes des Saints.

Epist. 98. Cod Carol ap. Duchesn. t. 3.

Autre lettre de Constantin à Pépin.

Quelque temps après, il écrivit une seconde lettre à Pépin, où son hypocrisie lui fait tenir le même langage. Il dit qu'on lui a fait violence pour le faire monter sur la Chaire de saint Pierre, qu'il est indigne de ce rang; mais qu'il se rassûre sur la protection du Roi, & sur la miséricorde de Dieu, qui a choisi un Publicain pour en faire un Evangéliste & un Apôtre. Il ajoûte en finissant : « Nous faisons « connoître à vôtre Excellence que le douziéme du mois

Ibid. Ep. 99.

mois d'Août, Indiction cinquiéme, nous avons » reçu avec joie une lettre Synodique que Théodore » Patriarche de Jérusalem adressoit à nôtre prédé- » cesseur, tant en son nom qu'en celui des Patriarches » d'Alexandrie & d'Antioche, & de plusieurs Mé- » tropolitains; & nous en avons fait faire de l'Am- » bon lecture au Peuple. Nous vous en envoyons » un Exemplaire Grec & Latin, afin que vous con- » noissiez quel est dans toutes les Provinces de l'O- » rient le zéle des peuples pour l'honneur des sain- » tes Images. »

Pépin qui ne pouvoit ignorer la violence dont on avoit usé pour l'intrusion de Constantin, ne se laissa pas surprendre : mais il ne vêcut pas assez pour délivrer l'Eglise Romaine de cet usurpateur, qui fut enfin chassé après avoir tenu le Siége un an & un mois.

L'AN 768

L'Aquitaine réünie à la Couronne.

La guerre continuoit toûjours entre le Roi & Vaifaire Duc d'Aquitaine, avec l'acharnement qui rend si sanglantes les guerres civiles. Comme les François avoient ravagé plusieurs fois cette belle Province, & défait Vaifaire en plusieurs combats, ce Duc errant & fugitif dans ses Etats, devint si odieux à ses vassaux que son ambition rendoit malheureux, qu'ils le mirent à mort l'an 768. Ainsi l'Aquitaine que la révolte de ses Ducs avoit démembrée de la Couronne, y fut encore réünie.

S. Ambroise Evêque de Cahors.

Saint Ambroise, vulgairement nommé Ambrois, Evêque de Cahors, étoit alors par ses vertus la plus éclatante lumiere de cette Province. Les violences de Vaifaire & l'indocilité de son peuple l'oblige-

Sanctorale Cadurcinum ap. Guill. de la Croix in Hist. Episc. Cadurcens.

rent de renoncer à l'Episcopat, pour s'aller cacher dans une grotte près de la ville, où il mena la vie la plus austere. Ses mortifications & sa retraite ne le mirent cependant pas à couvert des tentations. Une malheureuse femme vint la nuit à la porte de son hermitage pour le séduire : mais il reconnut le piege ; & s'étant mis en prieres, il gagna à Dieu celle qui vouloit le perdre. Quand on eut découvert le lieu de sa retraite, on le pressa de remonter sur son Siége qu'on avoit déja rempli. Il ne put s'y résoudre ; & pour se soustraire aux sollicitations & aux visites que sa réputation lui attiroit, il alla visiter les tombeaux des saints Apôtres à Rome : après quoi il se retira dans le Berri, & continua de mener la vie solitaire & pénitente sur la petite riviere d'Arnon, en un lieu nommé aujourd'hui *Saint Ambrois*. Il y mourut saintement ; & son corps fut dans la suite transféré à Bourges dans l'Eglise de saint Pierre & de saint Paul, où l'on a bâti en son honneur un Monastere qui porte son nom. Il est honoré le 16 d'Octobre.

S. Emilien Moine.

Un saint Moine nommé Emilien ou Imilion, illustroit alors de ses vertus une autre partie de l'Aquitaine. Il étoit né à Vannes de parens pauvres, & fut quelque temps au service du Comte de la Province. Ensuite il passa en Saintonge, où il embrassa la vie Monastique. On lui donna la charge de Cellerier ; & comme il vouloit s'en acquitter exactement, il s'attira la haine & l'envie des autres Moines : ce qui l'obligea de se retirer dans le creux d'un rocher, sur les bords de la Dordogne, où il mena

une vie Angelique avec quelques compagnons. Il y mourut le 16 de Novembre l'an 767.

L'An 768

Mort de Pepin.

Pépin joüit trop peu de temps de sa nouvelle conquête, pour réparer dans l'Aquitaine les désordres causés par les troubles de la guerre. Il fut pris de la fiévre étant à Saintes. Son mal ne l'empêcha cependant pas de se rendre à Poitiers, & de là à Tours, où il fit de grandes aumônes, priant humblement le Seigneur de lui faire miséricorde par l'intercession de saint Martin. Il se rendit ensuite au Monastere de saint Denis avec la Reine Bertrade & les Princes ses enfans. Là, connoissant que sa fin étoit proche, il fit assembler les Seigneurs & les Evêques de son Royaume, & de leur consentement il partagea ses Etats entre le Prince Charles & le Prince Carloman. Il donna à Charles qui étoit l'aîné, l'Austrasie; & à Carloman, la Bourgogne, la Provence, la Gothie, c'est-à-dire, ce qui avoit appartenu aux Goths, l'Alsace & l'Allemagne, c'est-à-dire, la Suabe: il partagea entre eux l'Aquitaine *(a)*. Il mourut le 24 de Septembre l'an 768, & fut enterré à saint Denis. L'Abbé Suger nous apprend que Pépin choisit sa sépulture à l'entrée de l'Eglise en dehors, & qu'il voulut y être mis dans la posture où étoient les pénitens, qu'on nommoit *Prosternés*; & cela à cause des pechés de son pere Charles Martel, dont il vouloit par-là faire comme une sorte

Cont. Fredeg.

Ibid.

Suger. de Administr. sui c. 25. ap. Duchesne t. 4. p. 342.

(a) Le Continuateur de Frédégaire qui nous apprend le détail de ce partage, ne parle pas de la Neustrie: apparemment qu'elle fut divisée entre les deux freres, aussi-bien que l'Aquitaine. Car je trouve que le Prince Charles qui étoit Maître de l'Austrasie, célébra cependant la fête de Pâque à Roüen, l'année qui suivit la mort de Pépin; ce qu'il n'auroit pas fait, ce semble, si cette ville n'eût pas été de son Domaine.

L'AN 768 de pénitence publique après sa mort.

Caractere & éloge de Pépin.

Ce fut un Prince en qui tout fut grand, excepté la taille qui le fit surnommer Pépin *le Bref*. Né sujet, il se montra par ses grandes qualités si digne du Thrône, où il trouva le moyen de s'élever au préjudice des héritiers légitimes, que son ambition n'excita pas même la jalousie des Grands. Il sçut en effet si bien allier dans la suite les vertus Chrêtiennes & civiles, avec les vertus militaires, qu'il fut toûjours l'amour de ses peuples, le défenseur de la foi, & la terreur des ennemis de l'Etat & de l'Eglise. Fils & petit-fils de Héros, il eut encore le bonheur singulier d'être le pere d'un Héros, qui surpassa la gloire de tant d'illustres Ancêtres. On ne peut rien ajoûter aux glorieux titres que les Papes lui ont donnés, de *nouveau Moïse*, de *Libérateur de l'Eglise*, de *Roi très-Chrêtien*, du *plus grand des Rois*, sinon qu'il les mérita, à quelques foiblesses près dont nous avons parlé.

S. Gengulfe Martyr. *Vita Gengulfi Bolland. 11. Maii.*

Ce fut sous le Regne de ce Prince que saint Gengulfe fut cruellement assassiné, on ne sçait quelle année. C'étoit un brave Guerrier, qui en servant son Roi dans la milice séculiere, n'oublia jamais qu'il étoit soldat de Jesus-Christ. A son retour d'une Campagne, il trouva que sa femme l'avoit deshonoré pendant son absence par un commerce honteux avec un Clerc, & il la répudia. Elle en fut si outrée, qu'elle conçut le dessein de le faire assassiner par son adultere. De quoi ne deviennent pas capables une femme & un Ecclésiastique qui ont franchi toutes les bornes de la pudeur ? L'assassin entra

ſecrétement dans la chambre de Gengulfe, & le perça d'un coup d'épée, dont il mourut quelques jours après. Il fut enterré à Varennes en Bourgogne; & les miracles opérés par ſon interceſſion ont rendu ſon culte très-célébre en pluſieurs Egliſes de France & d'Allemagne. Il eſt honoré comme Martyr l'onziéme de Mai.

Sacre de Charlemagne & de Carloman.

Quinze jours après la mort de Pépin, ſes deux fils Charles & Carloman, furent oints & couronnés Rois le neuviéme d'Octobre (*a*), fête de S. Denis, qui cette année étoit un Dimanche. Charles plus connu ſous le nom de Charlemagne, que ſes grandes actions lui firent donner après ſa mort, & que nous lui donnerons dès-à-préſent pour éviter toute confuſion, reçut l'Onction Royale à Noyon, & ſon frere Carloman à Soiſſons le même jour. Ils étoient l'un & l'autre fort jeunes (*b*) : mais ils n'avoient de la jeuneſſe que les graces, qui rendoient plus aimables leurs vertus. Un caractere de bonté & de ſageſſe, qui étoit relevé en eux par une grandeur d'ame & par un courage heroïque, annonçoit aux François un regne également heureux & glorieux.

(*a*) Le dernier Continuateur de Frédégaire dit que Charlemagne & Carloman furent ſacrés le 18 de Septembre, qui étoit auſſi un Dimanche. Mais comme preſque tous nos anciens Annaliſtes s'accordent à marquer le neuviéme d'Octobre, & qu'il n'eſt pas probable que ces Princes ayent délaiſſé Pépin leur pere, qui étoit alors à l'extrémité, les plus habiles Critiques abandonnent cet Auteur, que M. Fleuri a jugé à propos de ſuivre.

(*b*) Il s'eſt élevé une diſpute entre les Sçavans ſur l'âge de Charlemagne. Les uns ſe fondant ſur les Annales qu'on nomme de Petau, & ſur l'hiſtoire de la Tranſlation de S. Germain, le font naitre en 747. Les autres appuyés pareillement du temoignage de pluſieurs Auteurs contemporains, placent ſa naiſſance en 742. Il me paroît que l'Epitaphe de ce Prince peut décider ce différend. On y marque qu'il mourut l'an 814 étant Septuagénaire, nom qu'on donne à ceux qui ont atteint ou même paſſé l'âge de 70 ans. En effet, Eginart & Thegan Auteurs de ce ſiecle, diſent que Charlemagne mourut âgé de 72 ans : d'où il eſt aiſé de conclure qu'il étoit né l'an 742.

L'AN 768 L'Eglise en recüeillit les premiers fruits.

Peu de jours après que ces Princes eurent été élevés sur le Thrône de leur pere, ils reçurent une lettre du Pape Etienne III (a), qui venoit d'être placé sur le saint Siége, après l'expulsion de l'intrus Constantin. Ce nouveau Pape avoit pris la résolution d'assembler à Rome un Concile, pour condamner l'usurpateur de la Chaire de saint Pierre, & réparer les maux que son intrusion avoit faits. Il écrivit à ce sujet une lettre au Roi Pépin & aux Princes ses enfans, pour les prier d'envoyer au Concile quelques Evêques François, habiles dans la connoissance des saintes Ecritures & des Canons de l'Eglise. Sergius Sécundicier & Nomenclateur, porteur de la lettre, apprit en chemin la mort de Pépin. Il ne laissa pas de continuer sa route, & il rendit ses dépêches aux nouveaux Rois des François.

Concile de Rome, où assisterent douze Evêques de France.
T. 6. Conc. Labbé p. 1722.

Ces Princes qui regardoient le soin de protéger l'Eglise, comme le plus précieux héritage de leur pere, & comme l'appanage le plus glorieux de leur Couronne, envoyerent à Rome douze Evêques des plus sçavans de leurs Etats ; sçavoir Villicaire de Sens, Lul de Mayence, Gavien de Tours, Addon de Lyon, Herminard de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Rheims, qui avoit été tiré du Monastere de saint Denis, pour remplir ce Siége après la mort de l'usurpateur Milon ; Hérulfe de Langres, Joseph d'Avignon ; avec Hérembert, Babulfe & Gislebert, dont on ne connoît pas les Siéges.

(a) Les Auteurs qui nomment Etienne III le prédécesseur de ce Pape, appellent celui-ci Etienne IV : ce que je remarque pour prévenir les incertitudes que cette différence pourroit faire naître.

Le Concile où ils aſſiſterent, ſe tint à Rome au mois d'Avril l'an 769. Conſtantin qu'on y fit comparoître, y fut condamné; & l'on décerna que tout ce qu'il avoit fait, ſeroit nul, excepté l'adminiſtration du Baptême & de la Confirmation : Que les Evêques, les Prêtres & les Diacres qu'il avoit ordonnés, ſeroient dépoſés & réduits à l'Ordre qu'ils avoient auparavant : Que ſi on jugeoit à propos dans la ſuite de les promouvoir, ils ſeroient réconciliés par la bénédiction du Pape (*a*). Enſuite on dreſſa quelques Canons pour maintenir la liberté des élections des Papes, & pour confirmer le culte des ſaintes Images.

Anaſtaſ. in Vitâ Steph.

Nous ſçavons aſſez peu de choſes des Evêques François qui aſſiſterent au Concile de Rome dont nous venons de parler. Nous remarquerons ſeulement que Villicaire de Sens paſſant à ſon retour par le Monaſtere de ſaint Maurice, en rapporta les Reliques de ſaint Victor Martyr de la Legion Thébéenne, dont il enrichit ſon Egliſe qui les conſerve encore; & qu'Herulfe Evêque de Langres qui étoit un Prélat diſtingué par ſa naiſſance & par le crédit qu'il avoit à la Cour, fut le fondateur du Monaſtere d'Elvange, au Diocéſe d'Auſbourg ſa patrie.

Tandis que les nouveaux Rois Charlemagne & Carloman ne ſongeoient qu'à faire goûter à l'Egliſe & à l'Etat les fruits d'un Gouvernement ſage & pa-

(*a*) On lit dans le texte d'Anaſtaſe le Bibliothécaire que le Pape devoit ſacrer ces Prêtres & ces Diacres, avant que de les rétablir, *eos conſecraret*. Mais on marque en marge une autre leçon qui eſt la véritable, ſçavoir, *conciliaret*; c'eſt-à-dire que le Pape devoit les réconcilier à l'Egliſe. Ainſi on ne peut point prouver par cet endroit qu'on ait réïtéré l'Ordination.

Anaſ. Bib. edit. Reg.

L'AN 769 cifique, Hunalde ralluma le flambeau de la guerre civile dans le sein de la France. Cet ancien Duc d'Aquitaine qui s'étoit fait Moine, comme nous l'avons dit, voyant son fils Vaifaire mort, aussi-bien que Pépin son vainqueur, jetta le froc, & reprit sa femme avec l'administration des Etats qu'il avoit abdiqués. La passion de commander est celle qui meurt la derniere dans le cœur des Grands : elle vit & s'entretient même sous un habit de Religion, qui sert quelquefois à la cacher. Charlemagne marcha en diligence pour punir la perfidie de ce rebelle; & quoique son frere Carloman ne lui eût pas envoyé de secours, il obligea le Duc de Gascogne, auprès de qui Hunalde s'étoit réfugié, de le lui livrer. Mais il usa avec modération de la victoire, & permit à ce Prince inconstant de se retirer à Rome. Hunalde y ayant demeuré quelque temps, passa chez les Lombards, où il périt misérablement sous une grêle de pierres : plus malheureux & plus méprisable d'être mort Moine Apostat, que Prince déthrôné.

Hunalde ancien Duc d'Aquitaine, reprend le gouvernement de ses Etats.

Sigeb. ad ann. 771.

Quelques semences de division qu'on jetta entre les deux jeunes Rois, empêcherent Carloman de contribuer à la guerre d'Aquitaine. Mais elles furent bien-tôt étouffées par la prudence de la Reine Bertrade leur mere ; & le Pape Etienne leur écrivit pour les féliciter de leur réconciliation, & les exhorter à réünir leurs armes, pour obliger Didier Roi des Lombards à rendre une parfaite justice à saint Pierre, c'est-à-dire, à restituer les places données au saint Siége par Pépin.

Epist. 47. Cod. Carol.

Didier en étoit bien éloigné. Comme il étoit mortifié

Vers l'AN 769.

mortifié de la dépoſition de Conſtantin, il vint à Rome quelque temps après, ſous prétexte de pélerinage. Chriſtophle Primicier & Sergius ſon fils (a) Sacellaire, à qui il en vouloit, lui firent fermer les portes; & il ſe retira à la Baſilique de ſaint Pierre, hors de la ville. Le Pape l'y étant allé trouver, Didier l'obligea, tant par menaces que par promeſſes, de mander à Chriſtophle & à Sergius de ſe rendre à ſaint Pierre. Ils obéïrent, mais leur obéïſſance leur coûta cher. Dès que le perfide Lombard les vit à ſa diſcrétion, il leur fit cruellement arracher les yeux, & Chriſtophle en mourut. Enſuite pour pallier cet attentat, il obligea le Pape d'écrire à la Reine Bertrade & à Charlemagne une fauſſe relation de ce qui s'étoit paſſé.

Violences exercées à Rome par Didier.

Anaſtaſ. in Vitâ Steph. III.

Etienne y marque qu'il avoit appris avec une ſenſible douleur que Chriſtophle & Sergius ſon fils avoient tramé une conſpiration contre ſa perſonne, de concert avec Dodon Envoyé de Carloman : Que le Peuple Romain ayant découvert leurs pernicieux deſſeins, les avoit conduits malgré eux à la Baſilique de ſaint Pierre; & que tandis que lui Etienne travailloit à les ſauver, & à les faire entrer ſecrétement & de nuit dans la ville, leurs ennemis s'étoient jettés ſur eux, & leur avoient arraché les yeux. Il prend Dieu à témoin que cette cruelle exécution s'eſt faite contre ſa volonté, & il ajoûte : « Sçachez que nous ſommes parfaitement d'ac- » cord avec le Roi Didier, & qu'il nous a entiére- »

Lettre que le Pape Etienne fut forcé d'écrire en France.

Ep. 46. Cod. Carol.

(a) M. Fleuri p. 462 du 9. tome, nomme Sergius le frere de Chriſtophle, & à la page 463 il l'appelle ſon fils. Sergius étoit en effet fils & non frere de Chriſtophle.

Vers l'An 769.

« ment rendu tout ce qui appartient au ſaint Siége. » La ſuite montre la fauſſeté de ce fait, & fait juger que cette lettre avoit été dictée par Didier, qui craignoit de s'attirer les armes des François.

Ce Prince artificieux voulant établir une alliance durable entre les deux Nations, propoſa de faire un double mariage, de ſa fille avec l'un des deux Rois, & de la Princeſſe Giſele leur ſœur avec ſon fils. Cette négociation allarma le Pape. Il en écrivit en termes fort pathétiques à Charlemagne & à Carloman. « Quelle folie ſeroit-ce, leur dit-il, ſi la noble Nation des François, qui excelle entre toutes « les Nations, ſi vôtre illuſtre Famille Royale ſe « ſoüilloit, (ce qu'à Dieu ne plaiſe) par une allian- « ce avec la Nation perfide & infecte des Lombards, « dont on ſçait que naiſſent des enfans lépreux ? J'o- « ſe le dire, pour peu qu'on ait de bon ſens, on ne « pourra jamais ſoupçonner de ſi grands Rois de « penſer ſérieuſement à un mariage ſi honteux & ſi « déteſtable. En effet, par la volonté de Dieu & par « l'ordre du Roi vôtre pere, vous avez déja, à l'e- « xemple de vos Ayeuls, épouſé des femmes de vô- « tre Nation, diſtinguées par leur mérite & par leur « beauté. Vous devez continuer de les aimer. Car il « ne vous eſt pas permis de les répudier pour épou- « ſer des femmes étrangeres: ce que n'ont pas fait, ni « vôtre pere, ni vôtre ayeul, ni vôtre biſayeul. Ce « ſeroit une impiété de prendre d'autres femmes que « celles que vous avez : il n'y a que des Payens qui en « uſent de la ſorte. Que Dieu vous préſerve de ce « crime, vous qui êtes de parfaits Chrêtiens, une

Lettre du Pape à Charlemagne & à Carloman, pour les détourner de s'allier avec le Roi des Lombards.

Ep. 45. Cod. Carol.

Nation ſainte & un Sacerdoce Royal. »

Vers l'AN 769.

Princes, n'oubliez pas que vous avez reçu l'Onc- » tion ſainte des mains du Vicaire de ſaint Pierre : » ſouvenez-vous que le Seigneur Etienne, nôtre » prédéceſſeur, conjura vôtre pere de glorieuſe mé- » moire, de ne pas répudier la Reine vôtre mere ; » & que ce Prince, comme un Roi très-Chrêtien, » obéït à ſes ſalutaires avis. Rappellez-vous auſſi » ce que vous avez promis à ſaint Pierre & à ſon Vi- » caire, que vous ſeriez toûjours amis de nos amis, » & ennemis de nos ennemis. »

Après pluſieurs autres traits ſemblables, pour détourner ces Princes de l'alliance avec les Lombards, le Pape finit ainſi ſa lettre : « Nous avons » mis cette exhortation & cette priere que nous » vous faiſons, ſur la Confeſſion de ſaint Pierre ; » & après avoir offert deſſus le Sacrifice, nous vous » l'envoyons trempée de nos larmes. Si quelqu'un « oſe aller contre, qu'il ſçache qu'il eſt anathéma- » tiſé par mon Seigneur ſaint Pierre, & que le feu » éternel ſera ſon partage avec le Démon & les au- » tres impies. » On voit par cette lettre que Charlemagne & Carloman étoient mariés du vivant de Pépin. Ce fait paroît certain, quoique des Critiques croyent pouvoir le révoquer en doute touchant Charlemagne.

Les interêts de la politique l'emporterent dans l'eſprit de la Reine Bertrade ſur les prieres & les menaces du Pape. Cette Princeſſe ayant réüſſi à réconcilier les deux Rois ſes fils entre eux, & avec Taſſilon Duc de Baviere, paſſa de la Baviere, où elle

Vers l'An 769.

s'étoit renduë, en Italie, pour traitter des mariages proposés. Afin d'adoucir le Pape, elle porta Didier à restituer plusieurs places au saint Siége, & emmena avec elle en France Désiderate (*a*), fille de ce Prince, pour la faire épouser à l'un de ses fils. Elle ne put y faire consentir Carloman : mais elle gagna Charlemagne, qui eut la complaisance d'épouser la Princesse Lombarde : mais il la répudia au bout d'un an pour épouser Hildegarde. Un des Auteurs de sa Vie dit qu'il le fit par l'avis des Evêques, & parce que Désiderate étant habituellement infirme, elle ne pouvoit avoir d'enfans. Pour la Princesse Gisele, elle ne voulut d'autre époux que Jesus-Christ, & s'étant faite Religieuse quelque temps après, elle mourut Abbesse de Chelles.

Charlemagne épouse la fille du Roi des Lombards

Monach Sangall. Vita Carol. l. 2. c. 25.

On rapporte aux premieres années du Regne de Charlemagne un Capitulaire (*b*) qu'il publia à la priere des Evêques pour le maintien de la discipline Ecclésiastique, en dix-huit Articles que voici.

Capitulaire de Charlemagne.

I. Défenses aux serviteurs de Dieu, (c'est-à-dire, aux Clercs & aux Moines,) de porter les armes, & d'aller à la guerre, si ce n'est ceux qui sont chargés de faire le Service divin dans l'armée, & d'y porter les Reliques, à sçavoir un ou deux Evêques avec quelques Prêtres Chapellains. Chaque Commandant aura un Prêtre avec lui pour confesser les soldats.

(*a*) Je ne sçais pourquoi M. Fleuri nomme Ermengarde la fille du Roi Didier qu'épousa Charlemagne. Je ne trouve que Pascase Ratbert parmi les anciens Auteurs qui la nomme ; & il l'appelle Désidérate

T. 9. p. 461.

(*b*) On nomma *Capitulaires* les Ordonnances de nos Rois de la seconde Race, parce qu'elles renfermoient plusieurs Articles ou Chapitres. On donna le même nom pour la même raison aux Statuts que les Evêques publierent pour le reglement de leurs Diocéses.

II. Les Prêtres ne verſeront le ſang, ni des Chrêtiens, ni des Payens. Vers l'An 770.

III. La Chaſſe, ſoit avec des chiens, ſoit avec l'oiſeau, eſt interdite aux Ecclésiaſtiques.

IV. Nous ordonnons que les Evêques & les Prêtres inconnus qui viennent dans le païs, ſoient ſelon les Canons examinés dans un Concile, avant que d'être admis à faire les fonctions du ſaint Miniſtere.

V. Les Prêtres qui ont été mariés pluſieurs fois, ou qui ont verſé le ſang des Fidéles ou des Infidéles, ſeront déposés.

VI. VII. L'Evêque fera tous les ans la viſite de ſon Diocéſe, pour donner la Confirmation, inſtruire ſon peuple, & corriger les ſuperſtitions payennes qu'il trouvera, telles que les Augures, les Divinations, les Sacrifices des victimes que des hommes inſensés immolent proche des Egliſes en l'honneur des ſaints Martyrs & Confeſſeurs. Le Juge ou le Comte qui eſt Défenſeur de l'Egliſe, prêtera main forte à l'Evêque.

VIII. Pendant le Carême chaque Prêtre rendra compte à ſon Evêque de la maniere dont il s'acquitte de ſes fonctions; & quand l Evêque fera ſa viſite, les Prêtres le recevront avec honneur, & aſſembleront ceux qui doivent être confirmés. Tous les ans, le Jeudi Saint, ils envoyeront querir le nouveau Chrême; & ce qui reſte de l'ancien, ils le feront brûler dans les lampes de l'Egliſe.

IX. Perſonne ne prendra ſoin d'une Egliſe, & ne paſſera de celle qu il avoit, à une autre, ſans le conſentement de ſon Evêque.

Vers l'An 770.

X. Les Prêtres doivent prendre un soin spécial de la conversion des incestueux & des autres impies, afin qu'ils ne périssent pas dans leurs pechés. Ils doivent pareillement veiller à ce que les malades & les Pénitens ne meurent pas, sans avoir reçu l'Extrême-Onction, le Sacrement de la réconciliation & le Viatique.

XI. Les Prêtres doivent observer les jeûnes des Quatre-temps, & avertir leurs peuples de les garder.

XII. Personne ne se dispensera de se trouver aux Assemblées publiques, une fois vers l'Eté, & l'autre fois vers l'Automne.

XIII. On s'acquittera fidélement des prieres qui seront indiquées pour le Roi.

XIV. On ne célébrera la Messe que dans des lieux consacrés à Dieu, si ce n'est en voyage, qu'on pourra le faire sous une tente, & sur une table de pierre consacrée par l'Evêque. (On voit ici l'usage des Autels portatifs. Comme il n'y avoit pas alors d'hôtelleries reglées, les voyageurs faisoient porter des tentes, & campoient pendant la nuit.)

XV. XVI. Les Prêtres ignorans, & qui étant avertis de l'Evêque, négligent de s'instruire, seront interdits des fonctions de leur Ministere; & on leur ôtera le soin des Eglises qu'ils gouvernent. Car ignorant la Loi de Dieu, ils ne peuvent la prêcher aux autres.

XVII. Défenses au Juge laïque de condamner un Prêtre ou un Clerc sans la participation de l'Evêque, sous peine d'excommunication.

XVIII. Défenſes de retenir le bien des Evêques, des Egliſes ou des particuliers, ſous prétexte de la diverſité des Royaumes. (Ce dernier Article montre que ce Capitulaire a été fait, lorſque la France étoit encore partagée en deux Royaumes, c'eſt-à-dire avant l'an 772.)

Carloman ne ſe portoit pas avec moins de zéle que ſon frere, à tout ce qui pouvoit contribuer au bien de la Religion. Il témoignoit ſur-tout un grand reſpect pour le S. Siége. Le Pape Etienne de ſon côté n'omettoit rien pour ſerrer de plus en plus les nœuds de cette ſainte union entre l'Empire & le Sacerdoce. C'eſt ce qui l'engagea à écrire à ce Prince, pour le prier de lui faire l'honneur de le choiſir pour Parrain d'un de ſes fils au Baptême ou à la Confirmation. Mais la mort empêcha apparemment Carloman de ſatisfaire là-deſſus les deſirs du Pape. *T. 6. Conc. Labb. in Append. p. 1886.*

L'AN 771

Mort du Roi Carloman.

Ce jeune Roi mourut à la fleur de ſon âge, le 4 de Décembre, l'an 771, à Samouci, Maiſon Royale, au territoire de Laon; & il fut enterré dans l'Egliſe du Monaſtere de ſaint Remi de Rheims, où il avoit choiſi ſa ſépulture, & à qui il avoit donné pour cela une Terre nommée Neüilli. L'Egliſe de ſaint Remi avoit été deſſervie juſqu'alors par des Chanoines que l'Abbé Gibehard y avoit placés; mais l'Archevêque Tilpin y mit des Moines, & y fit fleurir les Obſervances de la vie Monaſtique qu'il avoit profeſſée. Carloman avoit accordé pluſieurs privileges à l'Egliſe de Rheims. Le peu que nous ſçavons des actions de ce Prince, l'auroit fait long-temps regretter de ſes ſujets, s'il n'avoit eu un *Flodoard. l. 2. c. 17.*

L'AN 771

aussi digne successeur que son frere.

Charlemagne reconnu Roi de toute la France.

Annal. Metens.

Incontinent après la mort de Carloman, le plus grand nombre des Seigneurs de sa Cour, entre autres l'Abbé Fulrade son Archichappellain, la plûpart des Evêques avec les Comtes Virin & Adalard, se rendirent auprès de Charlemagne, & le reconnurent pour leur Roi, au préjudice des enfans de Carloman, qui étoient encore en bas âge. Ainsi l'Empire François si souvent divisé, fut encore une fois réüni pour le bonheur de la Nation en faveur du Prince le plus capable d'en soûtenir & d'en augmenter la gloire, par la sagesse de ses conseils & l'héroïsme de ses actions.

Girberge veuve de Carloman se réfugie en Italie avec ses enfans.

On ne perd gueres une Couronne sans faire des efforts pour la recouvrer. La Reine Girberge, veuve de Carloman, voyant les deux jeunes Princes ses fils exclus du Thrône, s'enfuit avec eux & le Duc Autchaire en Italie, où elle se mit sous la protection de Didier, pour tâcher par son crédit de faire reconnoître Rois ses enfans. Elle pouvoit se flater que le Pape Etienne qui aimoit tendrement Carloman, ne manqueroit pas de prendre avec chaleur les intérêts de ses fils, & qu'il les serviroit utilement en leur donnant l'Onction Royale. Mais par un surcroît de disgrace, elle trouva ce Pape mort à son arrivée en Italie, au commencement de l'année 772.

Adrien I. élu Pape

Anast. in Vit. Adriani.

Adrien qui fut son successeur, étoit digne de cette place, encore plus par ses vertus & par son courage, que par la noblesse de son extraction, & par un air de bonté & de majesté qui lui concilioit l'amour

&

& le respect. Didier mit tout en œuvre pour l'engager à sacrer Rois les fils de Carloman. Rien n'étoit en effet plus avantageux aux desseins du Roi des Lombards. Par là il se vengeoit de Charlemagne, qui avoit répudié sa fille ; il allumoit une guerre civile parmi les François ; il privoit le Pape de la protection du Roi de France, & il se voyoit par conséquent en état d'envahir tous les Domaines du saint Siege. Mais le nouveau Pontife qui connut les intérêts de son Eglise, refusa constamment ce qu'on lui demandoit avec tant d'instance. Le Roi des Lombards tâcha d'abord de l'attirer à sa Cour, où il l'auroit forcé à faire ce qu'il souhaitoit : Adrien évita le piége. Alors Didier voyant la ruse inutile, eut recours à la force. Il s'empara de plusieurs villes de l'Exarcat, & menaça d'assiéger Rome.

L'AN 772

Le Pape Adrien implore la protection de Charlemagne.

Le Pape manda à Charlemagne l'extrémité où il étoit réduit, & la cause pour laquelle il souffroit. Ce Prince, dont les intérêts étoient liés en cela à ceux du saint Siége, envoya à Didier pour l'engager à satisfaire le Pape, trois Ambassadeurs, sçavoir l'Evêque George, Gulfard ou Ulfard Abbé de saint Martin de Tours, & Albin qui est appellé le Favori du Roi. C'est ce qui a fait croire que c'étoit le célébre Alcuin qui se nommoit *Flaccus Albinus* : mais il n'étoit pas encore arrivé en France.

Expédition de Charlemagne en Saxe.

Eginart. Vit. Caroli.

Charlemagne étoit alors occupé à la guerre qu'il entreprit cette même année 772 contre les Saxons, laquelle à quelques intervalles près, dura trente-trois ans. C'étoit un peuple féroce & sans foi, toûjours prêt à conclure la paix, & à recommencer la guer-

l'AN 772 re, & indomptable à tout autre qu'à Charlemagne. Le plus grand nombre des Saxons étoient encore Idolâtres; & ce fut leur attachement à l'Idolâtrie qui leur attira les malheurs de cette guerre, comme ſaint Lébvvin le leur avoit prédit, de la maniere que nous allons dire.

Miſſion de S. Lébvvin.

Ce ſaint Miſſionnaire qui travailloit alors à défricher cette terre inculte, avoit quitté l'Angleterre ſa patrie, pour venir annoncer l'Evangile en Saxe. Il ſe rendit à ce deſſein auprès de ſaint Grégoire, Adminiſtrateur de l'Evêché d'Utrecht; & en ayant reçu ſa Miſſion, il alla avec un compagnon nommé Marcellin, prêcher l'Evangile ſur les bords de l'Iſſel, qui diviſoit les terres des François de celles des Saxons. Il y fit quelques converſions, & y bâtit quelques Egliſes. Mais comme la récolte ne répondoit pas à ſes travaux, il prit la réſolution d'aller prêcher à l'Aſſemblée des Chefs de la Nation, qui ſe tenoit tous les ans dans une plaine ſur les bords du Veſer. Il s'y préſenta revêtu des habits Sacerdotaux, tenant la Croix en main, & portant ſous le bras le livre des Evangiles. Il parut en cet appareil au milieu de ces Barbares, juſtement dans le temps qu'ils étoient occupés à faire des Sacrifices ſolemnels aux Dieux du païs. « Ecoutez-moi, leur « cria t-il, ou plûtôt écoutez celui qui parle par ma « bouche. » La ſurpriſe & la nouveauté du ſpectacle lui concilierent une attention favorable. « Sçachez, « continua le zélé Miſſionnaire, que le Créateur du « Ciel & de la terre eſt le ſeul Dieu. Les Idoles que « vous adorez ſéduits par le Démon, ne ſont que

Harangue de Lébvvin aux Saxons aſſemblés.

L'AN 772

de l'or, de l'argent, ou des pierres. Ils ne peuvent » ces Dieux, ni se secourir eux-mêmes, ni secourir » ceux qui les invoquent. Mais le vrai Dieu a eu » compassion de vôtre aveuglement, & il m'a en- » voyé vers vous comme son Ambassadeur. Si vous » faites pénitence & recevez le Baptême, il vous » délivrera de tous les maux : mais si vous méprisez » ses salutaires avertissemens, écoutez la Sentence » qu'il a déja prononcée. Il a suscité de vôtre voisi- » nage un Roi puissant, courageux & prudent, qui » s'avance comme un torrent rapide pour ravager » vôtre Province. Il emmenera vos femmes & vos » enfans en captivité. Une partie de vous périra par » ses armes ou par la faim : les autres seront obligés » de recevoir le joug du vainqueur. » Il parloit de Charlemagne.

Hucbaldus, in Vita Lebvvini Ap. Surium, 12. Novembr.

A ce discours, les Barbares entrerent en fureur, & criant au seducteur, ils coururent aux hayes voisines arracher des pieux, pour assommer le S. Missionnaire : mais il s'échapa miraculeusement au milieu du tumulte. Alors un des plus considérables de l'Assemblée, nommé Buton, montant sur une élévation pour se faire mieux entendre, parla ainsi : « Ecoutez-moi, vous tous qui êtes hommes sensés. » Il nous est venu souvent des Ambassadeurs des » Normans, des Sclaves & des Frisons : nous les avons » reçus avec honneur & renvoyés avec des présens ; » pourquoi chassons-nous honteusement l'Ambassadeur du grand Dieu ? La maniere dont il a été dé- » livré de nos mains, marque assez quel est le pou- » voir de celui qui l'a envoyé. C'est pourquoi vous »

Ibid.

Discours d'un Saxon à ses Compatriotes.

L'AN 772

« verrez certainement s'accomplir les menaces qu'il « vous a faites. » Ces remontrances calmerent un peu les esprits; & l'on convint de laisser à Lébvvin la liberté de se retirer sans être poursuivi.

Conquêtes de Charlemagne dans la Saxe.

Charlemagne ne tarda pas à vérifier la prédiction de l'homme Apostolique. Etant entré dans le pays des Saxons avec une formidable armée, il prit un Château nommé alors Eresbourg, & aujourd'hui Mersbourg sur le Veser, & pénétra jusqu'au lieu où étoit la fameuse Idole nommée Irminsul. C'étoit, à ce qu'on croit, sous ce nom que les Saxons adoroient le Dieu Mars. La statuë le représentoit armé, tenant de la main droite un étendart où il y avoit une rose, & de la gauche une balance, pour montrer qu'il pesoit le sort des combats, & en faisoit pencher la fortune à son gré. Charlemagne fit briser l'Idole & démolir le Temple; & comme l'armée fut obligée pour cela de séjourner quelques jours en cet endroit, on craignit qu'elle ne souffrît de la disette d'eau qui étoit fort grande. Mais on en trouva une source vive dans le lit d'un torrent desséché: ce qui fut regardé comme un miracle. Les Saxons adoroient une autre Idole nommée Chrodo. Elle représentoit un vieillard qui tenoit une rouë des deux mains: ce qui fait juger que c'étoit le Dieu Saturne ou le Temps. (*a*)

Eginarth. in Vita Caroli.

Crantzius, in Hist. Saxon.

Ann. Bertin.

Crantzius, in Hist. Sax.

Mort de S. Lébvvin.

S. Lébvvin mourut peu de temps après à Deventer le 12. de Novembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il avoit bâti en ce lieu une Eglise

(*a*) Le nom de Chrodo qui paroît une corruption de celui de χρόνος, peut confirmer cette conjecture,

que les Saxons Idolâtres brûlerent après ſa mort dans une de leurs excurſions. Ils chercherent pendant trois jours ſon corps qui y étoit enterré : mais le Seigneur qui l'avoit défendu de leur fureur pendant ſa vie, l'en défendit encore après ſa mort. Vers l'AN 772.

S. Villehade.

S. Villehade auſſi Anglois de naiſſance, vint vers le même temps travailler au ſalut des ames dans la Friſe. Il s'arrêta d'abord à DOKEM, ou S. Boniface avoit été martyriſé. Enſuite il s'avança avec pluſieurs Compagnons dans le pays que nous nommons aujourd'hui Ouveriſſel. Il y convertit un grand nombre d'Infidéles, & briſa pluſieurs Idoles. Les Payens en furent tellement irrités, qu'ils réſolurent ſa mort : mais un d'eux moins emporté les fit convenir de jetter le ſort, pour ſçavoir ſi leurs Dieux approuveroient ce deſſein. La Providence voulut, que le ſort fût favorable au S. Miſſionnaire. Une autre fois il fut cruellement maltraité à coups de bâton, & un Idolâtre lui déchargea un grand coup d'épée, qui coupa ſeulement le cordon du Reliquaire qu'il portoit au cou. Nous verrons dans la ſuite comment Charlemagne l'employa à la converſion des Saxons.

Anſcharius, in Vita Villibadi.

Les premiers Ambaſſadeurs que ce Prince avoit envoyés à Didier, n'ayant pû l'engager à reſtituer le Domaine du S. Siege, il lui fit une ſeconde Députation, par laquelle il offrit quatorze mille ſols d'or, s'il vouloit ſatisfaire le Pape. Mais Didier rejetta des offres ſi avantageuſes, avec une hauteur qui détermina Charlemagne à accorder la paix aux Saxons. Il s'avança donc l'an 773 avec une nombreuſe armée

Anaſtaſius, in Vita Adriani.

L'AN 773

Expédition de Charlemagne en Italie.

vers l'Italie. Didier en avoit fortifié avec ſoin tous les paſſages, & il ſe mit en devoir de les bien défendre. Charlemagne qui cherchoit moins la gloire de vaincre que le fruit de la victoire, envoya faire les mêmes propoſitions au Roi Lombard, avant que de l'attaquer dans les détroits. Il les rejetta de nouveau; mais cette fierté fut mal ſoûtenuë. A l'approche des François une terreur panique ſaiſit les Chefs & les Soldats Lombards. Ils prirent la fuite dès qu'ils virent l'ennemi ; & cette premiere victoire ne coûta aux François que le deſir de combattre, & la peine de ſe montrer. Didier ſe retira à Pavie, & Aldalgiſe ſon fils à Vérone avec la Reine Girberge veuve de Carloman & les deux Princes ſes enfans.

L'AN 774

Charlemagne aſſiége Pavie & Verone.

Charlemagne fit en même temps le ſiége de ces deux places; & il alloit ſouvent d'un Camp à l'autre viſiter les travaux, & animer ſes troupes par ſa préſence. S'étant rendu au Camp devant Vérone, la Reine Girberge qui y étoit enfermée, en ſortit, & vint ſe rendre à lui avec les Princes ſes enfans. Charlemagne les reçut avec une généroſité digne d'un ſi grand Roi ; & il tâcha de leur faire oublier par ſes bienfaits la Couronne dont ils étoient exclus. Le Duc Autchaire qui avoit ſuivi la fortune de ces Princes, vint auſſi implorer ſa clémence: c'étoit un grand Capitaine, & qui avoit été employé en pluſieurs négociations. Il paroît que la diſgrace de la famille de Carloman à laquelle il s'étoit attaché, lui fit naître le deſir de ne ſervir plus que Dieu, le ſeul maître qu'on ne craint pas de perdre. En effet, il y a lieu de croire, qu'Autchaire ou Otchaire, eſt le même

qu'Otgaire ou Otger, qui après s'être distingué par ses exploits militaires, se fit Moine à S. Faron de Meaux. Nous en parlerons bien-tôt. L'AN 774

Charlemagne retourna au camp devant Pavie, où la Reine Hildegarde s'étoit renduë de France avec les jeunes Princes ses enfans. Le siege avoit déja duré six mois, lorsque le Roi eut la dévotion d'aller visiter les tombeaux des Saints Apôtres à la fête de Pâque, qui cette année 774 étoit le troisiéme d'Avril. S'étant mis à la tête d'un détachement de ses troupes, il marcha en diligence, accompagné des Evêques & des Abbés qui étoient dans son armée; & il arriva à Rome le Samedi Saint. Dès que le Pape Adrien eut été averti de sa marche, il décerna pour sa réception tous les honneurs dûs à la dignité d'un si grand Roi, & aux services qu'il avoit déja rendus au Saint Siége. Il envoya les Magistrats de Rome au devant de lui jusqu'à trente milles, & toutes les Compagnies de la Milice à un mille hors de Rome, avec tous les enfans qui fréquentoient les Ecoles, portant en main des palmes ou des rameaux d'olivier, & faisant retentir l'air de leurs acclamations Les Croix & les Bannieres suivoient à quelque distance. On avoit coûtume de les porter à la réception des Exarques & des Patrices. Dès que Charlemagne vit les Croix s'avancer à sa rencontre, il descendit de cheval avec ses Officiers, & marcha ainsi au milieu des acclamations jusqu'à l'Eglise de S. Pierre.

Premier voyage de Charlemagne à Rome.

Anastasius, in Adriano.

Honneurs qu'on rend à Charlemagne à son entrée à Rome.

Le Pape qui s'y étoit rendu dès le matin avec son Clergé & le Peuple Romain pour recevoir ce grand Prince, l'attendit au haut des degrés de l'Eglise. Le

l'AN 774 Roi étant arrivé au bas, se mit à genoux, baisa par respect tous les degrés, à mesure qu'il les montoit: puis il embrassa tendrement le Pape qui l'attendoit sur le dernier degré, & lui prenant la main droite, il entra avec lui dans l'Eglise, tandis que tout le Clergé chantoit l'Antienne, *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Le Pape & le Roi suivis des Evêques & des Seigneurs François marcherent ainsi jusqu'à la Confession de S. Pierre. Ils y demeurerent quelque temps prosternés en prieres pour remercier le Seigneur des victoires qu'il leur avoit déja accordées par l'intercession du Prince des Apôtres.

Anastasius in Adriano.

Matth. 21, 9.

Le Roi visite les Eglises de Rome.

Le Roi s'étant levé, pria instamment le Pape de lui permettre d'entrer à Rome pour faire ses priéres, & accomplir ses vœux dans les diverses Eglises de cette Ville. Le Pape l'accorda volontiers, & descendit avec le Roi au tombeau de S. Pierre. Après s'être donné avec serment des assûrances mutuelles, ils entrerent dans Rome, & allerent à la Basilique de Latran. Le Roi y assista à la cérémonie du Baptême que le Pape administra selon la coûtume la veille de Pâque. Après quoi le Roi retourna à saint Pierre, où étoit son logement.

Le lendemain jour de Pâque le Pape envoya dès le matin tous les Magistrats & toutes les Compagnies de la milice, qui allerent prendre le Roi à saint Pierre, & le conduisirent à l'Eglise de sainte Marie Majeure. Il y entendit la Messe célébrée par le Pape; & après la Messe il alla dîner (*a*) avec lui au Palais

(*a*) Les jours de Fêtes solemnelles le Pape donnoit à manger non seulement aux principaux de son Clergé, mais encore aux plus distingués d'entre les laïques. Le Nomen-

de

de Latran. Le Lundi le Pape alla célébrer à S. Pierre ; & pendant la Messe il fit chanter des Cantiques en l'honneur du Roi. Nous avons d'anciennes formules de ces sortes de Cantiques, que les anciens Ecrivains nomment *Laudes*. C'étoient des éloges accompagnés de vœux & de prieres, qu'on faisoit chanter de l'Ambon. Le Mardi le Pape officia à saint Paul en présence du Roi. C'est ainsi que les Stations sont encore marquées dans le Missel Romain pour les féries de Pâque. On ne les dérangea pas pour le Roi, qui voulut bien en suivre l'ordre, & assister à l'Office dans les Eglises désignées. L'AN 774

Le Mercredi le Pape se rendit à saint Pierre avec son Clergé & les Magistrats, & il pria humblement le Roi de confirmer la Donation que Pépin avoit faite dans l'Assemblée de Quierci au Pape Etienne, & que lui Charlemagne avoit signée avec son frere Carloman. Le Roi s'étant fait lire l'Acte de cette Donation, l'approuva avec les Seigneurs de sa suite: mais ce n'étoit pas assez pour satisfaire sa générosité & son attachement au saint Siége. Il fit dresser par Ethérius son Notaire & son Chappellain l'Acte d'une Donation beaucoup plus ample que la premiere. Il y donnoit à l'Eglise Romaine l'Isle de Corse, Parme & Mantouë, tout l'Exarcat de Ravenne, les Provinces de Venise & d'Istrie, avec les Duchés de Spolete & de Benevent.

Anastasius ibid.

Charlemagne confirme la Donation de Pépin, & l'augmente.

clateur alloit à l'Autel avant la Communion, sçavoir du Pape, ceux qu'il vouloit inviter, & il récitoit publiquement leurs noms dans l'Eglise, C'est encore la coûtume en plusieurs Eglises de France, que les Supérieurs Ecclésiastiques traitent le Clergé aux quatre Nataux, & à la fête du Patron.

L'AN 774

Le Roi ſigna la Donation de ſa main, (*a*) & la fit ſigner par les Evêques, les Abbés, les Ducs & les Comtes (*b*) qui l'accompagnoient. Après quoi il la mit ſur l'Autel de ſaint Pierre, & enſuite ſur ſon tombeau au dedans de la Confeſſion, & fit ſerment avec ſes Seigneurs qu'il conſerveroit au ſaint Siége tout ce qui étoit contenu dans cet Acte, qu'il remit ainſi entre les mains du Pape. Il en fit faire un *duplicata* par le même Ethérius, le mit ſur le corps de S. Pierre ſous le Livre des Evangiles, qu'on y baiſoit, & il l'y laiſſa. Il en emporta avec lui un autre Exemplaire qui fut écrit par le Scriniaire du ſaint Siége.

Adrien donne au Roi une Collection de Canons.

Le Pape qui connoiſſoit le zéle du Roi, crut ne lui pouvoir faire un préſent plus agréable & plus utile, que de lui donner une Collection de Canons tirés des Conciles d'Orient. Après les Canons des Apôtres, elle comprenoit ceux des Conciles d'Ancyre, de Néoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, de Carthage, & des autres Conciles d'Afrique. Il accompagna ce préſent d'une Epître en façon de vers acroſtiches, dont les premieres lettres forment l'Inſcription ſuivante.

Domino Excellentiſſimo Filio Carulo Magno Regi, *Adrianus Papa*; c'eſt-à-dire, le Pape Adrien au Seigneur nôtre très-excellent Fils Charles le Grand Roi.

(*a*) Anaſtaſe le Bibliothecaire marque en termes exprès que Charlemagne ſigna de ſa main cette Donation. *C'eſt-à-dire*, dit M. Fleuri, *qu'il y mit une Croix ou un Monogramme*: *car* ajoûte-t-il, *quoique ſçavant d'ailleurs, il ne ſçavoit pas écrire*. C'eſt trop dire. Un texte d'Eginart que nous rapporterons dans la ſuite, nous fait ſeulement juger que ce Prince n'écrivoit pas bien. Mais on ne doit pas en conclure qu'il ne ſçût pas ſigner ſon nom.

T. 9. p. 774.

(*b*) Il y a dans le texte *Graphones*: ce terme ne ſignifie pas ce que nous appellons aujourd'hui un *Greffier*. *Grapho* ou *Graphio* ſignifioit alors un Juge ou un Comte.

L'AN 774.

Le Pape fait dans cette piéce des vœux ardens, pour que le Roi entre victorieux dans Pavie, & foule aux-pieds l'orguëil de Didier.

Charlemagne se rend maître du Royaume des Lombards.

Ces souhaits furent bientôt accomplis. Charlemagne ayant satisfait sa piété, retourna au Camp devant Pavie avec une nouvelle ardeur de vaincre. Il pressa si vivement le siége de cette place, qu'il obligea le Roi Didier qui la défendoit, de se rendre prisonnier. La prise de cette Capitale, rendit le Vainqueur maître de tout le Royaume de Lombardie, & dans la suite il prit la qualité de Roi des François & des Lombards. Il ne crut pas devoir imiter la trop grande bonté de Pépin son Pere, qui s'étoit si souvent laissé tromper par les Princes Lombards. Pour prévenir toute révolte, il emmena en France avec lui le Roi Didier & la Reine Ansa sa femme, & Paul fils de Warnefride & Secrétaire de Didier, qu'il garda à sa Cour par estime pour son érudition. Didier fut d'abord relégué à Liége, & mis entre les mains de l'Evêque Agilfroi. Mais ce Prince sçut profiter pour son salut des disgraces de la fortune. Ayant été transféré à Corbie, il y embrassa la vie Monastique, & y mourut dans les exercices de la pénitence.

Vers l'AN 757.

Commencemens de saint Adalard Abbé de Corbie.

Le Monastere de Corbie avoit alors un autre exemple de vertu bien édifiant dans la personne d'un jeune Seigneur François, nommé Adalard. Il étoit né de Bernard fils de Charles Martel & frere de Pépin. Il fut élevé avec les enfans de ce dernier sous les mêmes Maîtres. Sa naissance & ses belles qualités lui donnoient droit d'aspirer aux premieres charges;

Vers l'An 774. mais il ſembla n'avoir connu le monde que pour le mépriſer. Il s'attacha d'abord à Carloman ; & l'on croit qu'il fut un des premiers après ſa mort qui ſe déclara pour Charlemagne. Mais il ne porta jamais la complaiſance juſqu'à approuver ce qu'il croyoit reprehenſible en ce Prince. Il blâma même ouvertement ſon divorce avec Déſidérate fille de Didier. Il gémiſſoit, dit l'Auteur de ſa Vie, de voir que quelques François fuſſent parjures à Dieu, & que le Roi lui-même contractât un mariage illicite, après avoir répudié ſa femme, ſans qu'elle fût coupable d'aucun crime. Son zéle alla ſi loin, qu'il refuſa de communiquer avec la Reine Hildegarde ; & ce fut la crainte d'être obligé de participer à ces déſordres, qui acheva de le dégoûter du monde.

Paſcaſius Radbertus, in Vita Adalardi.

Il ſe retira au Monaſtere de Corbie, & y embraſſa la vie Monaſtique à l'âge de vingt ans. Il y parut bientôt un Maître expérimenté dans la pratique des vertus Religieuſes. On l'appliqua à la culture du jardin ; & les plus grands Seigneurs de la Cour venoient s'édifier, en voyant le plus diſtingué d'entre-eux s'acquitter de ce vil miniſtere avec autant d'humilité que d'exactitude. Adalard n'étoit pas de ceux qui après avoir quitté le monde, tâchent de le retrouver dans la Religion. Il s'enfuit ſecrétement au Mont Caſſin, pour ſe dérober aux honneurs & aux viſites qu'on lui rendoit à Corbie. Mais le Roi qui ne vouloit pas que la France demeurât privée d'un ſi rare exemple de vertu, envoya des Députés pour le ramener. Il obéit, & peu de temps après ſon retour, Nordram Abbé de Corbie étant infirme, con-

ſentit que de ſon vivant on élût Adalard pour lui ſucceder, & qu'il partageât avec lui le gouvernement du Monaſtere. Vers l'AN 758.

Un autre Seigneur François nommé Ambroiſe Autpert ou Autbert, élevé auſſi à la Cour de Pépin, avoit embraſſé l'état Religieux dans le Monaſtere de ſaint Vincent ſur le Voltorne, le plus renommé d'Italie pour l'auſtérité & la régularité des Moines. Pendant que Charlemagne étoit en Italie, ce Prince eut envie de connoître ſi tout ce qu'on publioit de ce Monaſtere, étoit véritable. Il y envoya d'abord ſon Apocryſiaire *(a)*, qui fut ſurpris de la piété & de l'abſtinence de ces ſaints Religieux. Le rapport qu'il en fit au Roi, lui fit naître l'envie d'y aller lui-même. Il y confirma les anciennes Donations faites à ce Monaſtere, & en fit de nouvelles.

Ambroiſe Autpert.

Vita Autperti.

Il eut ſur-tout une grande joïe de revoir Autpert, qui s'étoit rendu célébre par ſon érudition. Peu de temps après ſon entrée dans le Monaſtere, il fut élevé à l'Ordre de Prêtriſe ; & pour en remplir les fonctions, il s'appliqua à inſtruire les Peuples par ſes Ecrits & par ſes Prédications : car il avoit un rare talent pour parler en public. Il compoſa pluſieurs Ouvrages de piété, dont le plus conſidérable eſt un Commentaire en deux Livres ſur l'Apocalypſe, qu'il publia ſous le Pontificat de Paul I. L'Auteur n'y fait pas moins paroître de piété, que d'érudition : auſſi ſon Ouvrage eut-il le ſort des bons Ecrits, c'eſt-à-dire qu'il fut fort critiqué. On diſoit que ce n'étoit plus le temps de compoſer des Commentai-

Ecrits d'Ambroiſe Autpert.

In Bibliot. PP. Colon. ann. 1608. tom. 9. 2. part. p. 305.

(a) L'Archichappellain de nos Rois eſt aſſez ſouvent nommé Apocryſiaire.

Vers l'AN 774.

res ſur l'Ecriture ; & que c'étoit une témérité que d'entreprendre d'expliquer l Apocalypſe. Autpert pour ſe juſtifier, fut obligé de prier le Pape Etienne ſucceſſeur de Paul, d'approuver ſon Commentaire, perſuadé que l'autorité du ſaint Siége feroit taire les cenſeurs. Il dit qu'il eſt le premier Auteur qui ait ainſi demandé une approbation formelle au ſaint Siége.

Vita Autperti ap. Duchesne, t. p. 675.

Inter opera August. in Append. t. 6.

Autpert avoit fait des Commentaires qui ne ſont pas venus juſqu'à nous, ſur quelques autres livres de l'Ecriture On lui attribuë la Vie des Saints Paldo, Tato & Taſſo Fondateurs du Monaſtere de S. Vincent, un Sermon ſur l'Aſſomption de Marie, où il ne décide point ſi elle a été enlevée au ciel avec ſon corps. On le croit auſſi Auteur d'un Ouvrage intitulé du combat des vices & des vertus, qui eſt attribué à ſaint Ambroiſe & à ſaint Auguſtin. L'Auteur y expoſe les faux raiſonnemens que chaque paſſion employe pour faire illuſion, & y fait répondre la vertu oppoſée. Un habile Critique fait Auteur de tous ces Ouvrages, excepté du Commentaire ſur l'Apocalypſe, un autre Autpert ou Aubert plus récent : mais il n'avoit apparemment pas lû la Vie d'Ambroiſe Autpert où ces Ecrits lui ſont attribués.

Vers l'AN 775.

Troubles au ſujet d'Ambroiſe Autpert élu Abbé.

Jean Abbé de ſaint Vincent étant mort environ l'an 776, les Moines ſe diviſerent au ſujet de l'élection, & il ſe forma deux partis qui firent un ſchiſme. Les uns qui étoient ſans doute les Moines François de ce Monaſtere, élurent Autpert malgré lui; les autres qui étoient les Italiens & les Lombards, élurent Pothon. L'affaire fut portée à Charlemagne,

Vers l'An 775.

& Pothon fut accusé par de faux freres de s'être déclaré contre ce Prince, & d'avoir voulu même empêcher qu'on ne chantât pour lui après Sexte le Pseaume *Deus in nomine tuo salvum me fac*. Le Roi refusa de juger une cause où il paroissoit intéressé, & en renvoya la connoissance au Pape qui ne se pressa pas de la décider. Peut-être espéra-t-il que la piété dont ces Moines faisoient profession, leur inspireroit bientôt des pensées de paix. Mais les divisions Monastiques sont souvent plus difficiles à terminer que celles des Etats. Enfin le Pape Adrien manda à Rome les deux concurrens l'an 778 pour juger le différend. Mais Autpert mourut en chemin, après avoir eu le titre d'Abbé environ deux ans. Quelques Auteurs lui donnent la qualité de Saint. Cependant il n'est dans aucun Martyrologe, & je ne trouve pas que l'Eglise lui rende de culte.

Ep. 72. Cod. Carol.
Ps. 53.
Ep. 72 Cod. Carolini.

Pothon comparut avec les Moines ses accusateurs; & le Pape assisté de Possesseur Archevêque de Tarentaise, de quatre Abbés, d'Hildebrand Duc de Spolete, & de ses principaux Officiers, déclara après un examen de trois jours, qu'il n'y avoit pas de preuves suffisantes des accusations intentées contre cet Abbé; qu'il s'en purgeroit par serment, & que dix des principaux Moines, cinq François & cinq Lombards, jureroient qu'ils ne lui avoient rien oüi dire contre la fidélité duë au Roi. C'est ce que le Pape manda à ce Prince.

Otger fameux Capitaine se fait Moine à saint Faron de Meaux.

Deux autres Capitaines de Charlemagne Otger & Benoît illustrerent en France l'Etat Monastique vers le même temps. Otger ou Otchaire, qui peut

Vers l'AN 775. être le Duc Autchaire, dont nous avons parlé, s'étant détrompé du monde, se fit Religieux au Monastere de sainte Croix de Meaux, aujourd'hui appellé *saint Faron*, avec un autre Capitaine nommé Benoît qu'il avoit gagné à Dieu. On voit encore à S. Faron un superbe Mausolée de ces deux amis. *(a)*

Nous avons une ancienne Histoire de la conversion d'Otger, où il est rapporté qu'ayant résolu de se consacrer à Dieu dans le Monastere où il trouveroit le plus de régularité & de recueillement, il en parcourut plusieurs déguisé en pélerin, & portant un bourdon où il avoit attaché des grelots : qu'étant entré dans l'Eglise de saint Faron, il fit sonner ces grelots pour éprouver la modestie des Moines qui étoient alors au Chœur; mais qu'il fut extrémement édifié de voir qu'aucun n'eût levé les yeux, & qu'un seul des enfans qui étoient élevés dans le Monastere, ayant tourné la tête, il en fut puni à l'instant d'un coup de verges. Ce sont là, si l'on veut, des minuties; mais elles nous donnent une grande idée de la piété & du recueillement avec lequel ces Moines chantoient les loüanges de Dieu. La modestie d'un Religieux est la vertu qui édifie le plus les mondains; & communément parlant, ils n'ont pas tort de juger de la régularité d'une Communauté par la maniere dont on y fait l'Office divin.

(a) Un Auteur du onziéme siécle composa leur Epitaphe, dont voici les quatre derniers vers, qui mettront le Lecteur en état de juger du goût de ce temps-là.

Fortes Athleta, per sæcula cuncta valete,
Par Crucis est species, par erit & requies,
O quam par pulchrum, par vivere, parque sepulchrum!
Par fuit & tumulus, par erit & titulus.

Il

Il s'en falloit beaucoup que l'on trouvât la même ferveur dans le Clergé, & dans la plûpart des autres Monasteres. Une lettre du Pape Adrien adressée à Tilpin de Rheims, nous fait connoître la profondeur des plaïes que le violement des régles de la discipline avoit faites au Corps de l'Eglise de France. Vers l'An 775.

Lettre du Pape Adrien à Tilpin Archevêque de Rheims.

Apud Flodoard. l. 2. c. 17.

Cet Archevêque connu dans les histoires Romanesques sous le nom de Turpin, & à qui l'on a attribué une Chronique fabuleuse des gestes de Charlemagne, *(a)* travailloit avec zéle à réparer les ravages que le mercenaire Milon avoit faits dans son troupeau. Il en rendit compte au Pape Adrien I, lequel pour l'animer, & lui donner plus d'autorité, lui accorda le *Pallium* à la priere du Roi, & sur le témoignage que l'Abbé Fulrade avoit rendu de sa doctrine & de sa vertu, ainsi que le Pape l'écrivit à cet Archevêque. Dans la même lettre Adrien faisoit une peinture bien triste des maux de l'Eglise de Rheims.

Vôtre Fraternité, dit-il, nous a écrit que pendant les guerres civiles des François un Archevêque de Rheims nommé Rigobert, a été chassé de son Siége contre les Canons, sans aucun crime de sa part, sans le consentement du saint Siege, qui ne fut pas même consulté, & uniquement parce que cet Archevêque ne favorisoit pas le parti de celui »

(a) Il ne faut pas beaucoup de critique pour reconnoître que l'Histoire attribuée à l'Archevêque Turpin, est une piéce composée par quelque imposteur sous le nom de ce Prélat long-temps après sa mort. 1°. On y parle d'un Duc de Lorraine : or ce nom ne fut donné à la Province qui le porte aujourd'hui, que près d'un siécle après. 2°. Cette prétenduë histoire n'est qu'un tissu de fables, également indigne & du grand Archevêque qu'on en fait l'Auteur, & du Prince qui en est le Héros. Les actions de Charlemagne sont de nature à ne pouvoir être embellies par des récits Romanesques.

Vers l'AN 775. « qui devint ensuite maître de la partie du Royau-
« me où la ville de Rheims est située : que contre la
« Loi de Dieu cet Evêché fut donné par la Puissan-
« ce séculiere avec un autre Evêché & d'autres Egli-
« ses à un certain Milon, qui n'avoit d'Ecclésiastique
« que la Tonsure, sans aucune teinture des Lettres
« divines : que plusieurs Evêchés de la Métropole
« de Rheims en ont été séparés en diverses manie-
« res ; que d'autres sont demeurés sans Evêques :
« que les Evêques se faisoient ordonner par d'au-
« tres Métropolitains : que les Clercs avoient con-
« tre les Canons recours à d'autres, pour n'être pas
« jugés & corrigés par leurs Evêques : enfin, que le
« Clergé, les Moines & les Religieuses vivoient à
« leur gré, & sans garder aucune des Regles de leur
« état.

« L'Archevêque Boniface de sainte mémoire, Lé-
« gat du saint Siége, & Fulrade Archiprêtre de Fran-
« ce, travaillerent beaucoup pour engager nôtre
« Prédécesseur Zacharie à donner le *Pallium* à Abel
« Archevêque de Rheims : mais Abel ne put con-
« server ce Siége où Boniface l'avoit placé. Ainsi l'E-
« glise de Rheims est demeurée long-temps sans Evê-
« que, & les biens de cette Eglise & des autres ont
« été usurpés & partagés entre des laïques. Vôtre Fra-
« ternité a déja obtenu du Roi Charles, & auparavant
« du Roi Carloman, qu'on restituât une partie des
« biens de son Eglise ; & les Decrets émanés du saint
« Siége touchant les Evêques & les autres, ont déja
« en partie rétabli le bon ordre. » On ne rapporte
ces traits que pour servir de preuve à ce que nous

avons dit ci-dessus du triste état où étoit la Religion sous les Regnes précédens. Vers l'AN 775.

Par la même lettre, le Pape voulant témoigner à Tilpin combien il étoit satisfait de ses services, prit des mesures pour maintenir les droits de son Eglise. « Nous confirmons, dit-il, par l'autorité de » saint Pierre les Priviléges de l'Eglise de Rheims, & » nous ordonnons qu'elle demeure Métropole, » comme elle a toûjours été. De plus, puisque vous » avez été ordonné Primat de ce Diocese, que per- » sonne ne présume dans la suite de vous déposer, ni » aucun de vos successeurs, sans un Jugement Cano- » nique, & sans le consentement du Pape, si on ap- » pelle au saint Siége... Mais nous voulons que de- » meurant soûmis seulement au Pontife Romain, » & étant appuyé de nôtre autorité & de celle de » saint Pierre, vous vous appliquiez à gouverner vô- » tre Diocese selon les Canons & Décrets du saint » Siége; afin que vous méritiez d'entendre un jour » ces consolantes paroles de Jesus Christ: *Courage* » *bon & fidéle serviteur, entrez dans la joïe de vôtre Sei-* » *gneur.* Matth. 25. 21.

Nous ordonnons pareillement que l'Archevê- » que qui gouvernera l'Eglise de Rheims, ait tou- » te l'autorité marquée par les Canons & les Consti- » tutions du saint Siége, pour assembler les Conciles » de sa Province, pour faire les Ordinations, & ju- » ger les différends; & nous défendons sous peine » d'excommunication d'en distraire ou envahir les » biens, comme on a fait ci-devant... Nous vou- » lons que ce présent Acte soit conservé à perpé- »

Vers l'AN 775. tuité dans les Archives de vôtre Eglise. »

Commission donnée par le Pape à Tilpin.

Le Pape en finissant cette lettre, donna à Tilpin une nouvelle marque de sa confiance. On lui avoit porté quelques plaintes contre S. Lul de Mayence: il chargea l'Archevêque de Rheims de prendre avec lui les deux Evêques Viomage & Possesseur, & des Envoyés du Roi, pour informer sur les lieux de tout ce qui concernoit l'Ordination, la conduite, les mœurs, la foi & l'érudition de ce Prélat; « afin, dit « le Pape, que s'il est digne de l'Episcopat, il nous en- « voye une Profession de Foi signée de sa main avec « vôtre témoignage & celui des Evêques vos Ad- « joints; & alors nous lui envoirons le *Pallium* selon la « coûtume, & nous ratifierons son Ordination. » On ne sçait pas ce que l'on trouvoit à redire si tard à l'Ordination de saint Lul, qui avoit assisté plusieurs années auparavant au Concile de Rome. Peut-être désaprouvoit-on qu'il eût été ordonné du vivant de saint Boniface; & que le différend qu'il avoit eu avec saint Sturme, donna lieu dans la suite à quelques récriminations de la part des amis de ce saint Abbé.

Flodoard, l. 2. c. 17.

Tilpin gouverna l'Eglise de Rheims quarante-sept ans, pendant lesquels il travailla avec zele à retirer des mains des laïques les biens de son Eglise, qui leur avoient été cédés, ou qu'ils avoient usurpés. Son crédit auprès des Rois Carloman & Charlemagne, lui en facilita les moyens. Il mit des Moines dans l'Eglise de saint Remi, qui étoit auparavant desservie par des Chanoines. Il mourut le second de Septembre vers l'an 794, & fut enterré

aux pieds de ſaint Remi. Hincmare ſon troiſiéme ſucceſſeur lui compoſa une Epitaphe, où il louë ſa pieté & ſa vigilance Paſtorale. Vers l'An 775.

Villicaire Archevêque de Sens

Villicaire de Sens ne montra pas moins de zele que Tilpin pour le rétabliſſement de la diſcipline. Il étendit même ſes ſoins juſqu'en Eſpagne. Il pria le Pape de lui permettre d'ordonner Egila Evêque Régionaire, pour prêcher en ce Royaume. Adrien lui permit de le faire, s'il jugeoit Egila digne de l'Epiſcopat après un mûr examen de ſes mœurs & de ſa doctrine. Egila ayant reçû l'Ordination, alla combattre diverſes erreurs qui avoient cours en Eſpagne, & en rendit compte au ſaint Siége.

Erreurs qui avoient cours en Eſpagne. Cod. Carol. Ep. 96.

On voit par la réponſe d'Adrien en quoi conſiſtoient ces opinions erronnées. Quelques-uns ne ſuivoient pas la régle du Concile de Nicée pour la célébration de la Pâque. Il y en avoit qui ſoûtenoient que c'étoit ignorance & groſſiéreté, que de s'abſtenir de manger du ſang de porc & des autres animaux ; & il eſt remarquable que le Pape déclare encore excommuniés ceux qui en mangent. Il y avoit auſſi des erreurs touchant la grace. Les uns donnoient tout à la grace, & rien au libre arbitre, ſous prétexte que la prédeſtination à la vie ou à la mort eſt dans la puiſſance de Dieu. D'autres donnant dans l'erreur oppoſée, diſoient : *Pourquoi demandons-nous à Dieu de n'être pas vaincus par la tentation ; puiſque la victoire dépend de nôtre libre arbitre ?* Le prétendu zele d'Egila contre ces erreurs ne fut peut-être qu'un maſque, pour cacher celles qu'il fut lui-même accuſé dans la ſuite d'avoir enſeignées, Cod. Carol. Ep. 97.

Vers l'AN 775.

Ravages des Saxons.

comme on le voit par une lettre du Pape Adrien.

Charlemagne au milieu de ses victoires, ne perdoit point de vûë les conquêtes du Royaume de Jesus Christ, dont il avoit l'agrandissement plus à cœur, que celui de ses Etats. Il n'avoit rien omis pour procurer la conversion des Saxons Idolâtres. Mais les fréquentes révoltes de ces Peuples inquiets troubloient souvent les Missionnaires dans leurs travaux, & arrêtoient le progrès de la foi.

Dès qu'ils avoient vû ce Prince occupé à la guerre d'Italie, contre le Roi Didier, ils étoient entrés sur les terres des François, & s'étoient avancés jusqu'à Buriabourg, mettant le feu par-tout, & particuliérement aux lieux saints en haine de la Religion. Un Détachement alla pour brûler l'Eglise de Fritzlar. C'étoit saint Boniface qui l'avoit fait bâtir; & il avoit prédit qu'elle ne seroit jamais brûlée. Ces Idolâtres firent tous leurs efforts pour y faire prendre le feu: mais les Chrêtiens qui étoient dans le Fort, & les Payens de l'armée Saxonne virent deux jeunes hommes vêtus de blanc qui défendoient cette Eglise. Les Saxons en furent si épouvantés qu'ils prirent la fuite, sans que personne les poursuivît. On trouva près de l'Eglise un Saxon mort, qui étoit à genoux, tenant en main du feu & du bois, & dans la posture d'un homme, qui souffleroit pour allumer le feu.

Ann. Bertin. & Metens.

Nouvelle expédition contre les Saxons.

Charlemagne, dont la vie ne fut qu'une suite de guerres & de victoires, marcha contre les Saxons à son retour d'Italie, après avoir fait recommander le succès de cette expédition à Dieu pour lequel

il l'entreprenoit. Et comme la converſion de ce peuple étoit le fruit le plus précieux qu'il ſe promettoit de ſa conquête, il mena dans ſon armée des Evêques, des Abbés, & des Prêtres pour combattre l'Idolâtrie ſous ſes étendarts. Saint Sturme Abbé de Fulde, & ſaint Villehade dont nous avons parlé, étoient du nombre de ces Miſſionnaires. *In Vita Sturmi.*

L'AN 776

Leur zéle ſoûtenu des armes victorieuſes du Roi faiſoit de grands fruits, lorſqu'un ſoûlevement de quelques Seigneurs Lombards ayant obligé Charlemagne de repaſſer en Italie au commencement de l'an 776, les Saxons profiterent auſſi-tôt de ſon abſence pour recommencer leurs courſes, & vinrent aſſiéger le Château de Sigiſbourg, que Dieu délivra miraculeuſement. On vit briller en l'air ſur l'Egliſe de cette Ville, comme deux boucliers de feu qui étoient fort agités; & ce prodige, dont les Chrêtiens & les Infidéles furent les ſpectateurs, jetta tellement l'allarme dans le camp des Aſſiégeans qu'ils prirent la fuite. L'Auteur qui rapporte ce fait miraculeux, aſſûre que pluſieurs de ceux qui l'avoient vû, vivoient encore lorſqu'il écrivoit. D'ailleurs il ne doit point paroître étrange que Dieu opere des miracles pour la converſion d'un peuple Idolâtre.

Nouvelles courſes des Saxons.

Ann. Bertin. ad ann. 776.

Charlemagne n'eut qu'à paroître pour calmer par ſa préſence les mouvemens d'Italie, & il repaſſa en diligence dans les Gaules, ſans être allé juſqu'à Rome. Le Pape qui s'attendoit de tenir ſur les ſacrés Fonts un fils de ce Prince, en fut mortifié. Il lui écrivit pour le prier de ne le pas priver de cet honneur, & de faire exécuter en ſon entier la Donation

Cod. Carol. Ep. 49.

L'AN 776 qu'il avoit faite au ſaint Siége.

Le prompt retour du Roi déconcerta les Saxons. On le croyoit encore en Italie, lorſqu'il parut en Saxe. A peine avoit-il eu le temps de faire le voyage, & il avoit eu celui de vaincre : l'activité & la diligence en ſont le grand art. Les Saxons ſe crurent perdus. Ils vinrent de toutes parts ſe ſoûmettre à l'empire de ce Prince, en diſant pour le déſarmer qu'ils étoient Chrêtiens. Ce nom étoit la plus ſûre ſauvegarde, & le gage le plus certain de l'amniſtie pour les Rebelles. Un grand nombre de ces Barbares avec leurs femmes & leurs enfans reçûrent en effet le Baptême ſur la fin de l'an 776 dans un Fort que Charlemagne avoit fait bâtir ſur la riviere de Lippe.

Grand nombre de Saxons baptiſés.

L'AN 777 L'année ſuivante le Roi tint les Etats à Paderborne. Les Chefs des Saxons s'y rendirent pour lui faire hommage, excepté VITIKIND le plus accrédité d'entre eux, qui s'étoit retiré ſur les terres des Normans, c'eſt-à-dire en DANNEMARK. Il y eut encore un grand nombre de Saxons qui reçûrent le Baptême à cette Aſſemblée, après qu'ils eurent promis de perſévérer dans la Profeſſion du Chriſtianiſme, & d'être conſtamment fidéles au ſervice du Roi, ſous peine de perdre leur liberté & leurs biens. Mais de ſi ſolemnels engagemens ne purent fixer l'inconſtance de cette Nation, ni éteindre l'amour de la liberté, à laquelle elle faiſoit gloire de tout ſacrifier.

Ann. Bertin. ad ann. 777.

Dès que Charlemague crut les Saxons ſoûmis, il alla chercher de nouveaux lauriers en Eſpagne

ſur

ſur les terres des Sarrazins, & il y pouſſa ſes conquêtes juſqu'à Sarragoſſe. Mais ſon abſence parut encore une occaſion favorable aux Saxons. Ils reprirent les armes à la ſollicitation de Vitikind, & pénétrerent juſqu'au Rhin, ravageant tout ce qu'ils trouvoient ſur leur paſſage, brûlant les Egliſes, violant les Vierges conſacrées à Dieu, & commettant tous les autres ſacrileges que la barbarie & la haine de la Religion peuvent ſuggérer à des ennemis animés par l'eſprit de vengeance.

L'AN 777

Expédition de Charlemagne contre les Sarrazins d'Eſpagne, & révolte des Saxons.

Ibid.

Le Roi ne tarda pas à revenir victorieux d'Eſpagne, malgré un échec aſſez conſidérable que reçut ſon Arriere-garde à Roncevaux au paſſage des Pyrénées, où pluſieurs braves Officiers François furent tués, & entre autres Rolland Préfect de la côte Britannique. C'eſt tout ce qu'on ſçait de ce Capitaine, qui n'eſt fameux que dans les Hiſtoires fabuleuſes de nos Romans (*a*). On montre encore près de Roncevaux une Chapelle, qu'on prétend avoir été bâtie par Charlemagne dans le champ de bataille; afin qu'on y priât Dieu pour les ames des ſoldats qui y furent tués: & l'on voit en effet autour de cette Chapelle pluſieurs tombeaux, qu'on croit être ceux des Seigneurs qui perdirent la vie en cette rencontre.

Eginart. in Vita Caroli.

Les Saxons ayant appris le retour du Roi, ſe retirerent avec précipitation. Ils réſolurent néanmoins d'envoyer un Détachement pour brûler le Monaſtere de Fulde, & pour en maſſacrer les Moi-

Les Saxons menacent le Monaſtere de Fulde.

(*a*) Dans l'Hiſtoire attribuée à l'Archevêque Turpin, on fait un grand Héros de ce Rolland, qui ſe battoit, dit-on contre des Géans, & qui d'un coup de ſabre pourfendoit un Sarraſin & ſon cheval. Ce qu'on raconte des circonſtances édifiantes de ſa mort, eſt moins incroyable.

L'AN 778 nes. Saint Sturme qui en eut avis, conſeilla à ſes Religieux de ſe ſouſtraire au danger par la fuite, & d'emporter avec eux le Corps de ſaint Boniface, le thréſor le plus précieux de leur Monaſtere. Ils n'eurent pas moins d'empreſſement pour mettre ces ſaintes Reliques en ſûreté, que pour ſauver leur propre vie. Ils les tirerent du tombeau où elles repoſoient depuis vingt-quatre ans; & ils demeurerent quatre jours campés à quelque diſtance du Monaſtere avec ce ſacré dépôt, qu'ils regardoient comme leur ſauvegarde. Le quatriéme jour on vint leur annoncer que les Saxons avoient été battus par les troupes que le Roi avoit envoyées après eux, & qu'ils s'étoient retirés en Saxe. Ainſi les Moines retournerent avec joie à Fulde, & remirent le Corps du ſaint Martyr dans le tombeau d'où ils l'avoient tiré.

Vita Sturmii.

Charlemagne ayant donné la chaſſe aux Rebelles, ordonna à ſaint Sturme de demeurer à Eriſbourg avec les Miſſionnaires ſes Compagnons, pour affermir les Néophytes dans la foi. Le ſaint Abbé ayant paſſé quelque temps à régler ce qui concernoit ces Egliſes, tomba malade de fatigue, & fut obligé de retourner à ſon Monaſtere avec un Médecin du Roi, que ce Prince lui donna par eſtime : mais il n'en fut pas mieux traité. Le Médecin lui fit prendre une potion, qui au lieu de le ſoulager, augmenta ſon mal, & avança ſa mort. Sturme ne put s'empêcher de s'en plaindre, ſans cependant en paroître moins réſigné aux ordres de la Providence. Dès qu'il ſentit ſa fin approcher, il ordonna qu'on ſonnât toutes les cloches du Monaſtere, pour aſſembler ſes freres; &

Vita Sturmii.

Mort de ſaint Sturme Abbé de Fulde.

les avertir *(a)* que ſa derniére heure étoit venuë. Il ſe recommanda à leurs prieres, demanda pardon à ceux à qui il pouvoit avoir fait quelque déplaiſir, & proteſta qu'il pardonnoit ſincérement à tous ceux qui l'avoient offenſé, & nommément à Lul Archevêque de Mayence. Il mourut le lendemain qui étoit le 17 de Décembre, l'an 778. ou 779. Sa Vie a été écrite par Eigil quatriéme Abbé de Fulde, qui avoit été préſent à ſa mort. Sturme ſçut allier en ſa perſonne les vertus d'un fervent Solitaire avec celles d'un zélé Miſſionnaire. Les exercices de la Profeſſion Monaſtique, & les travaux de l'Apoſtolat partagerent ſucceſſivement le cours de ſa Vie. Dieu le glorifia après ſa mort par un grand nombre de miracles, qui porterent le Pape Innocent II. au Concile de Latran, à ordonner aux Moines de Fulde de célébrer ſa fête.

Vers l'An 778.

Saint Grégoire d'Utrecht étoit mort quelques années auparavant. Ce fut un S. Apôtre d'un zéle également vif & ſage, & qui dès ſa plus tendre jeuneſſe ſe conſacra aux Miſſions de la Germanie. Quoiqu'iſſu du Sang de nos Rois, il fut encore plus reſpectable pour ſes vertus, que pour ſa nobleſſe. Il ſe diſtingua ſur-tout par ſa charité à pardonner les injures, dont voici un beau trait. Deux de ſes freres qui étoient des plus grands Seigneurs de la Cour, ayant été aſſaſſinés en paſſant une forêt, on prit les meurtriers, & on les lui conduiſit garrotés; afin qu'il en fît juſtice ſelon l'uſage qui permettoit

Exemple de la charité de S. Grégoire à pardonner les injures.

(a) On voit par-là qu'on ſonnoit les cloches quand quelqu'un étoit à l'agonie ; & apparemment qu'on les ſonnoit auſſi quand quelqu'un étoit mort, pour avertir les Fidéles de prier pour lui.

Vers l'An 778.

Ludger. Vitâ Gregor. Ap. Suri. 25. Aug.

aux particuliers de venger la mort de leurs parens. Mais ſaint Grégoire préférant les maximes de l'Evangile à celles du monde, fit délier les aſſaſſins, leur fit donner des habits & à manger; & les ayant fait venir en ſa préſence, il leur dit: « Allez en paix, « & donnez-vous de garde déſormais de commettre de pareils attentats, de peur qu'il ne vous arrive quelque choſe de pis. »

Mort de S. Grégoire d'Utrecht.

Sur la fin de ſa vie Grégoire devint paralytique, & mourut la troiſiéme année depuis qu'il eût été attaqué de cette maladie, âgé de près de ſoixante-&-dix ans, & ſelon l'opinion la plus commune l'an 776. Pendant cette longue maladie il ne ceſſa de vaquer autant qu'il lui étoit poſſible aux fonctions de ſon Miniſtere, de s'occuper à la lecture & au chant des Pſeaumes, & d'exhorter ſes diſciples à la pratique des vertus Apoſtoliques. Quand on crut que ſon heure étoit venuë, tous ſes amis ſe rendirent avec empreſſement auprès de lui. Ils regrettoient ſur-tout de le voir mourir avant l'arrivée d'Alberic ſon neveu, qui étoit en Italie pour les affaires du Roi. Mais le ſaint homme leur dit: « Ne « craignez pas; je ne mourrai point avant qu'il ſoit venu. » Alberic arriva en effet quatre jours avant la mort de ſon oncle. Le quatriéme jour, comme les diſciples de ſaint Grégoire diſoient, « Il ne mourra « pas encore aujourd'hui; » il recueillit ſes forces, & il répondit; « C'eſt cependant aujourd'hui que « je veux avoir mon congé. » Il ſe fit auſſi-tôt porter devant l'Oratoire de S. Sauveur; & après avoir fait ſa priere & reçû le Viatique, il rendit l'eſprit

Ludger. in Vitâ Gregorii.

Vers l'AN 778.

pendant qu'il tenoit les yeux attachés sur l'Autel. Il est honoré le 25 d'Août, qu'on croit être le jour de sa mort. Sa Vie a été écrite par son disciple S. Ludger, qui fut dans la suite Evêque de Mimigardeford, aujourd'hui Munster.

S. Alberic Evêque d'Utrecht.

S. Alberic fut successeur de S. Grégoire dans le gouvernement de l'Eglise d'Utrecht; mais il reçut quelque temps après l'Ordination Episcopale, ce que n'avoit pas fait son oncle : & comme il fut sacré à Cologne, on a lieu de présumer que l'Evêque de Cologne s'étoit alors désisté de ses prétentions sur le Diocése d'Utrecht. Alberic aussi-tôt après la mort de saint Grégoire chargea saint Ludger d'aller rétablir l'Eglise de saint Lébvvin à Déventer, ruinée, comme nous l'avons dit, par les dernieres excursions des Saxons. Ludger ayant cherché long-temps inutilement le tombeau de saint Lébvvin, pour le renfermer, comme il en avoit ordre, dans l'enceinte de la nouvelle Eglise, le S. lui apparut, & lui découvrit l'endroit où reposoit son Corps. Alberic chargea ensuite Ludger & quelques autres serviteurs de Dieu d'aller détruire les Temples des Idoles qui restoient encore dans la Frise, Ludger s'acquitta avec zéle de cette commission, & trouva de grands thrésors dans ces Temples. Charlemagne en prit les deux tiers, (*a*) & laissa l'autre tiers à saint Alberic. Ce saint Evêque ordonna Prêtre Ludger, & lui donna le gouvernement de l'Eglise de Dokem, où saint Boniface avoit été mar-

S. Ludger.

Alfrid. in Vitâ S. Ludgeri Ap. Bolland 21. Martii.

(*a*) Il est ordonné dans les Capitulaires de Charlemagne que les deux tiers des Thrésors trouvés dans les terres de l'Eglise, & les trois quarts de ceux qu'on aura trouvés dans la terre de quelque Seigneur, appartiendront au Roi.

Tom. I. Cap. Baluz. p. 245.

Vers l'An 778.

tyriſé. S. Alberic mourut l'an 784; & il eſt honoré le 14 de Novembre.

S. Rumold.

Theodoricus, Trudon in Vita S. Rumoldi Ap. Surium 1. Julii.

S. Rumold Patron de Malines mourut vers le même temps que S. Grégoire. Il étoit Evêque de Dublin. Il s'arrêta à Malines au retour d'un pélerinage de Rome, & fut après S. Lambert le ſecond Apôtre de ce pays. Il obtint par ſes prieres au Comte Adon ou Odon un fils, qu'il baptiſa, & qu'il nomma Libert. Cet enfant de bénédiction parvint à une grande ſainteté. Rumold fut aſſaſſiné en chemin par deux de ſes anciens compagnons, qui eſpéroient lui trouver une groſſe ſomme d'argent. Il eſt honoré le premier de Juillet. Il étoit lié d'amitié avec ſaint Gommar, qui étoit alors fort célébre dans cette partie de la Gaule Belgique.

S. Gommar.

Vita Gommari Ap. Surium 4. Octob.

Gommar après avoir ſervi à la Cour & dans les armées de Pépin, ſe maria : mais il eut le malheur d'épouſer une méchante femme, qui étoit comme une furie domeſtique, & qui pendant ſon abſence maltraita cruellement ſes ſerviteurs & ſes Colons. (*a*) Gommar qui avoit autant de bonté, que ſa femme avoit de rigueur, les conſola à ſon retour d'une expédition militaire, & les dédommagea de ce qu'ils avoient ſouffert. Enſuite ſans renoncer au monde & au ſoin de ſa famille, il ſe retira dans un Oratoire, qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de S. Pierre, & où il ne s'occupa qu'aux exercices de la piété & de la charité Chrétienne. Dieu fit éclater la ſainteté de ſon ſerviteur par un grand nombre de miracles.

(*a*) Nous avons remarqué ailleurs, que ceux qu'on nommoit alors *Colons*, étoient une ſorte d'eſclaves obligés de cultiver les terres de leur maître.

Saint Gommar est honoré comme le Patron de Liere l'onziéme d'Octobre. L'AN 779

Zéle de Charlemagne pour corriger les abus.

Le zéle de Charlemagne suffisoit pour inspirer l'amour de la vertu à ses Courtisans. Ce grand Prince au milieu de ses conquêtes, ne cessoit de travailler à la reforme des abus, avec autant d'application que si ç'eût été la seule affaire dont il s'occupoit. Il étendoit là dessus ses soins jusqu'en Italie. Il écrivit au Pape Adrien, pour se plaindre de ce que les Romains vendoient des esclaves aux Sarrazins, & de ce qu'il souffroit la vie scandaleuse de quelques Prêtres de son Eglise. Le Pape répondit sur le premier article que c'étoient les Lombards qui pressés de la faim vendoient ces esclaves aux Grecs, & qu'il avoit fait ce qui dépendoit de lui pour empêcher ce commerce; mais que plusieurs montoient d'eux-mêmes sur les vaisseaux des Grecs dans la crainte de périr par la famine en Italie: que quant à la conduite des Prêtres Romains, ce qu'on en avoit rapporté au Roi, étoit une pure calomnie, inventée malignement afin de refroidir son attachement pour le saint Siége, & que par la grace de Dieu leur vie étoit chaste & réguliere. C'est une nouvelle preuve qu'on ne doit jamais être plus en garde contre la médisance, que quand elle attaque les personnes qui font profession de piété, ou qui sont en place. On rapporte cette lettre du Pape à l'an 779, qui fut en effet une année de famine.

Cod. Carol. Ep. 65.

Chronic. Sancti Galli.

Capitulaire de Charlemagne.

La même année qui étoit la onziéme de son regne, Charlemagne publia un Capitulaire contenant vingt-quatre Articles, & daté du mois de Mars: ce

L'AN 779 qui fait juger qu'il fut publié à Hériſtale, où le Prince célébra la Pâque, Voici ce qu'il renferme de plus remarquable.

Ann. Bertin.

T. I. Capit. Baluz.

I. Les Suffragans doivent être ſoûmis ſelon les Canons à la correction des Métropolitains.

II. On ordonnera inceſſamment des Evêques dans les villes qui en manquent.

III. On rétablira la régularité dans les Monaſteres, ſoit d'Hommes ſoit de Filles ; & l'on aura ſoin que chaque Abbeſſe garde exactement la réſidence dans celui qu'elle gouverne.

IV. V. Les Evêques auront le pouvoir de corriger les Eccléſiaſtiques de leurs Dioceſes, & ceux qui y ont contracté des mariages inceſtueux.

VI. Défenſe de recevoir un Clerc d'un autre Dioceſe, & de l'ordonner ſans la permiſſion de ſon Evêque.

VII. Chacun payera la Dixme ; & l'on en fera l'uſage qui ſera ordonné par l'Evêque.

VIII. Si les homicides & les autres criminels qui ont mérité la mort, ſe réfugient dans l'Egliſe, on ne doit pas les y protéger, ni leur y donner aucune nourriture.

On trouve un pareil Reglement dans un Capitulaire, qui eſt marqué avoir été publié dans les Conciles tenus par ſaint Boniface : ce ſont les premieres Loix que je remarque contre le droit d'aſyle accordé aux Egliſes par tant de Canons des Conciles & d'Ordonnances de nos Rois. Mais les grands abus qui en naiſſoient, engagerent les Princes de l'avis des Evêques, à modifier ces Privileges, en exceptant de

de la grace les grands crimes. Ils crurent que ceux qui avoient mépriſé à ce point la Loi du Seigneur, ne méritoient pas d'être protégés dans ſon Temple. L'AN 779

X. Le Parjure aura le poing coupé, ſans qu'il puiſſe ſe racheter. Si le crime eſt douteux, l'accuſateur & l'accuſé ſe tiendront devant la Croix. (Nous avons parlé ailleurs de ce genre d'épreuve.)

XI. Aucun Juge ne pourra racheter les voleurs qui ſont en priſon; & celui qui a enfoncé une Egliſe, ſera exécuté à mort. *(a)*

XII. Les Comtes accuſés d'avoir puni quelque voleur contre la diſpoſition des Loix, ſeront juſtifiés ſur le témoignage des Evêques. S'ils ſe trouvent coupables d'avoir condamné à mort quelqu'un par haine ou par quelqu'autre paſſion, ils perdront leurs Charges, & payeront l'amende.

XX. Les eſclaves ne ſeront vendus qu'en préſence de l'Evêque ou du Comte, ou de l'Archidiacre, devant des témoins connus; & on ne pourra les vendre hors du Royaume. (C'étoit de peur qu'ils ne fuſſent vendus aux Infidéles.)

XXIII. Nous avons vû que ce qu'on nommoit *Faida*, étoit un uſage qui autoriſoit les particuliers à ſe faire juſtice, & à venger la mort de leurs parens. Le Roi pour épargner le ſang de ſes ſujets, ordonne aux parties de s'accommoder pour une ſomme d'argent; & il condamne à l'exil celui qui refuſeroit de la recevoir, ou de la payer.

XXIV. Les voleurs pour la premiere fois perdront

(a) Mr. Baluze dit qu'il n'a trouvé dans aucun Manuſcrit ce onziéme Article: il l'a cependant imprimé à la fin de ce Capitulaire, ſur la foi du P. Sirmond, qui l'a mis dans ſon édition.

L'AN 779 un œil: pour la ſeconde, on leur coupera le nez; pour la troiſiéme, ils ſeront condamnés à mort.

Chron. Moiſ. ſiac. ap. Duchesne, t. 3.

Prieres & jeûnes ordonnés dans un temps de calamité.

T. 1. Capit. Baluz. p. 199.

Comme l'an 779 auquel fut publié ce Capitulaire, étoit, ainſi que nous l'avons dit, une année de famine & de mortalité, on a lieu de croire que ce fut alors que pour flêchir la colere de Dieu, on dreſſa le Réglement ſuivant. « Chaque Evêque récitera « trois fois le Pſeautier, & dira trois Meſſes, l'une « pour le Roi, l'autre pour l'armée des François, « & la troiſiéme au ſujet de la miſere du temps. Les « Prêtres diront trois Meſſes à la même intention: « les Moines, les Religieuſes & les Chanoines ré- « citeront pareillement trois fois le Pſeautier. Tous, « même les laïques, jeûneront deux jours de ſuite. « Les Evêques, les Abbés & les Abbeſſes qui en au- « ront le pouvoir, donneront en aumône une livre « d'argent; ceux qui ſeront moins riches, en donne- « ront une demie livre; les autres donneront ſeule- « ment cinq ſols. De plus les Evêques, les Abbés & « les Abbeſſes nourriront chacun quatre pauvres juſ- « qu'à la moiſſon. Ceux qui ne ſont pas aſſez riches, en « nourriront deux ou trois, ou pour le moins un. Les « Comtes les plus puiſſans donneront en aumône « une livre d'argent, & les autres une demie livre. « Ceux qui tiennent des fiefs du Roi (a) donneront « une demie livre d'argent pour deux cens familles « d'eſclaves, cinq ſols pour cent, & une once pour

(a) Il y a dans le texte *Vaſſi Dominici*. On nommoit ainſi certains Officiers du Roi qui étoient particuliérement attachés à ſa perſonne: il les envoyoit quelquefois dans les Provinces pour adminiſtrer la Juſtice avec les Comtes; & pour les récompenſer de leurs ſervices, il leur donnoit des terres en fief, ou comme on parloit alors *en Benefice*.

« cinquante ou trente ; & ils observeront & feront « observer à leurs gens les deux jours de jeûne qui « sont prescrits. Les laïques qui voudront racheter « ces deux jours de jeûne, donneront selon leurs fa-« cultés, ou trois onces d'argent, ou une once & de-« mie, ou seulement trente deniers, (a) & ils nour-« riront aussi des pauvres à proportion de leurs « biens. Que toutes ces prieres & ces bonnes œu-« vres ordonnées pour le Roi, pour l'armée, & pour » la misere présente, soient accomplies à la S. Jean. » Rien n'est plus édifiant qu'un pareil Reglement dans une calamité publique. L'AN 779

Grand nombre de Saxons convertis.

Chron. Moissiac. ad ann. 780. ap. Duchesne, t. 3.

Les prieres que l'on fit pour la prospérité des armes du Roi furent efficaces. La seule présence de ce Prince désarmoit les Saxons rebelles : mais il ne les croyoit soûmis à son empire, que quand ils l'étoient à celui de Jesus-Christ. Il eut la consolation de voir qu'un grand nombre de Saxons, de Vinides & de Frisons reçûrent le Baptême l'an 780. Cependant comme il se défioit de leur inconstance, & que plusieurs d'eux paroissoient n'avoir embrassé le Christianisme que par politique, il leur envoya de zélés Missionnaires pour les affermir dans la Foi, marquant à chaque Ouvrier Evangélique le champ où il devoit travailler.

L'AN 781

Après cette expédition, Charlemagne voyant

(a) Pour entendre quelle étoit la valeur des aumônes qui sont ici prescrites, il faut se souvenir que le denier étoit une petite monnoie d'argent ; qu'il n'en falloit que douze pour faire un sol, & que vingt sols pour faire une livre pesant d'argent. Il est vrai que quelques textes de nos anciens Auteurs paroissent supposer qu'il y avoit quarante deniers dans un sol. Mais Mr. le Blanc dans son Traité des Monnoies prouve qu'il faut expliquer ces textes du sol d'or, qui valoit quarante deniers d'argent, au lieu que le sol d'argent n'en valoit que douze.

L'AN 781

Second voyage de Charlemagne à Rome.

tout tranquille dans la France & dans l'Allemagne ; entreprit un second voyage de Rome, pour satisfaire le Pape & sa propre dévotion : car c'étoit toûjours ou la gloire ou la piété, & souvent l'une & l'autre, qui étoient le mobile de ses actions. Il célébra à Rome la fête de Pâque de l'an 781 ; & comme il avoit mené avec lui les Princes ses enfans, il pria le Pape de baptiser & de lever des sacrés Fonts celui qu'on nommoit Carloman. Adrien reçut avec reconnoissance cet honneur ; & il changea au Baptême le nom de Carloman en celui de Pépin. Après la Cérémonie le Pape donna l'Onction Royale aux deux jeunes Princes. Il sacra Roi d'Italie Pépin qu'il venoit de baptiser, & Loüis Roi d'Aquitanie. Charlemagne prenoit ces précautions pour assûrer la Couronne dans sa famille, en accoûtumant les Peuples à obéïr à ses enfans. A son retour en France il passa par Milan, où il fit baptiser sa fille Gisele par l'Archevêque Thomas, qui la leva aussi des Fonts du Baptême.

Appen. ad Chron. Nibelungi. Rhegino.

Vit. Alcuini.

Charlemagne s'attache Alcuin

Ce Prince étant à Parme, fit une conquête, laquelle vû son amour pour les Lettres, ne lui fut gueres moins agréable, que celles qu'il avoit faites par la force de ses armes. Il y trouva le célébre Alcuin qui revenoit de Rome, où l'Archevêque d'Yorc l'avoit envoyé demander le *Pallium* pour lui. Charlemagne qui étoit aussi habile à connoître le mérite, que libéral à le récompenser, n'omit rien pour s'attacher ce sçavant homme, & pour l'engager à venir demeurer en France, quand il se seroit acquitté de sa commission. Alcuin le promit, & en obtint la

permiſſion de ſon Archevêque & de ſon Roi, à condition cependant qu'il retourneroit en Angleterre, quand il auroit paſſé quelque temps à la Cour de France. Charlemagne qui avoit eu pour Maître dans la Grammaire le Diacre Pierre de Piſe, apprit ſous Alcuin la Rhétorique, la Dialectique, l'Arithmétique & l'Aſtronomie ; & pour fixer auprès de ſa perſonne un ſi habile Profeſſeur, il lui donna l'Abbaye de Ferrieres avec celle de ſaint Loup de Troyes. Cependant ces libéralités ne purent d'abord arrêter Alcuin, & il repaſſa en Angleterre, comme il l'avoit promis. Mais il revint quelques années après, pour ſe donner entiérement à la France.

L'AN 781

Vita Alcuini.

La gloire des armes & les beſoins de l'Etat pouvoient ſeuls arracher Charlemagne à l'étude des Lettres. Les Saxons s'étoient encore une fois revoltés, dès qu'ils l'avoient vû éloigné de leurs terres, & ils avoient chaſſé les Miſſionnaires des divers endroits que ce Prince leur avoit aſſignés. S. Villehade qui travailloit par ſes ordres dans le Vigmode entre le Véſer & l'Elbe, avoit déja bâti pluſieurs Egliſes, & la moiſſon y paroiſſoit en maturité, lorſqu'il vit par cette révolte tous ſes travaux ruïnés en un inſtant, & pluſieurs de ſes compagnons maſſacrés par les Barbares. Pour s'en conſoler, & mettre ſa Miſſion ſous la protection de ſaint Pierre, il fit le pélerinage de Rome, ſalua en Italie le jeune Pépin Roi des Lombards, & ſe retira enſuite au Monaſtere d'Epternach proche de Treves, où il paſſa près de deux ans en attendant des conjonctures plus favorables,

S. Villehade.

Anſcharius in Vita Villehadi.

Charlemagne ne differa pas à les lui procurer. Il

L'AN 782

L'AN 783

Châtiment que Charlemagne tire des Saxons tant de fois revoltés

Annal. Bertin.

défit plusieurs fois les Rebelles, & les obligea d'implorer sa clémence; mais ils en étoient indignes après en avoir si souvent abusé. Le Roi usant donc d'une fermeté devenuë nécessaire, les obligea à lui livrer les plus séditieux, qu'il fit mourir au nombre de plus de quatre mille. Vitikind ce Chef des Rebelles, & le flambeau de tant de guerres, trouva encore le moyen d'échaper : mais le Seigneur avoit sur lui des vuës de miséricorde, comme nous le verrons bien-tôt.

Mort de la B. Reine Hildegarde.

Vide Bolland. ad diem 30. Apr.

Après cette expédition, le Roi revint à Thionville, où il célébra la fête de Noël & celle de Pâque. Il y perdit la Reine Hildegarde qui mourut le dernier jour d'Avril, lequel cette année 783 étoit la veille de l'Ascension. Son corps fut porté à Mets, & enterré dans l'Eglise de saint Arnoux, où étoient les tombeaux de plusieurs Princesses Françoises. C'étoit une Reine d'une rare piété, qu'elle sçut conserver au milieu des écüeils de la Cour par toutes les bonnes œuvres propres de son état. (*a*) Charlemagne lui fit ériger un Mausolée, dont la magnificence répondoit à l'amour qu'il avoit eu pour elle, & il chargea Paul fils de Warnefride, qui étoit à sa Cour, d'en composer l'Epitaphe. Paul la fit en vers. Après y avoir loüé la beauté, la sagesse & la vertu d'Hildegarde, il ajoûte qu'on ne peut en faire un plus bel éloge, que de dire qu'elle a sçû plaire à un aussi grand Prince que le Roi Charles.

(*a*) Nous avons vû que saint Adalard, qui étoit alors un jeune Courtisan, fut scandalisé du mariage de Charlemagne avec Hildegarde, que ce Prince épousa après avoir repudié Désiderate fille de Didier Roi des Lombards. On peut dire que le mariage avec Désiderate qui étoit toûjours malade, n'avoit pas été consommé, & que la fem-

Dans la ſuite le corps d'Hildegarde fut transféré au Monaſtere de Campten en Suabe, qu'elle avoit fondé. Elle eſt honorée comme Sainte le 30. d'Avril; & un grand nombre de miracles ont juſtifié le culte qu'on lui rend. Elle mourut la douziéme année de ſon mariage, que Dieu benit par une heureuſe fécondité. Elle eut neuf enfans, quatre Princes, à ſçavoir Pépin, Loüis, Lothaire & Charles; & cinq Princeſſes, qui ſont Rotrude, Berthe, Giſele, Adelaïs & Hildegarde. Lothaire & Adelaïs moururent avant elle, & la jeune Hildegarde ne lui ſurvêcut gueres. C'eſt la raiſon pour laquelle Eginart ne fait mention que de ſix enfans de la Reine Hildegarde.

L'AN 783

La Reine Bertrade mere de Charlemagne vivoit encore, & pouvoit adoucir à ce Prince la douleur qu'il reſſentoit de la perte d'une épouſe tendrement aimée; mais Dieu lui enleva encore cette conſolation. Elle mourut au mois de Juillet de la même année, & fut d'abord enterrée à Choiſi au territoire de Noyon, où il y avoit un Monaſtere dédié en l'honneur de ſaint Etienne: mais on jugea à propos dans la ſuite de transférer ſon corps à ſaint Denis, pour le placer proche le tombeau de Pépin ſon mari. Bertrade ſçut par ſa prudence conſerver ſur l'eſprit des Rois ſes enfans l'autorité que la nature & leur bon cœur lui donnoient. Mais ce qu'il y eut de plus glorieux pour elle, ce fut d'avoir été l'épouſe d'un Roi tel que Pépin, & mere d'un Héros tel que Charlemagne.

Mort de la Reine Bertrade.

Annal. Metens.

me qu'avoit eûë Charlemagne avant Déſiderate, étoit morte, lorſqu'il épouſa Hildegarde.

L'AN 784

Mort du S Abbé Fulrade.

Ce Prince perdit l'année ſuivante un de ſes plus fidéles Miniſtres dans la perſonne du célébre Fulrade Abbé de ſaint Denis, & Archichappellain, qui mourut le ſeiziéme de Juillet l'an 784. L'Epitaphe que lui compoſa Alcuin, nous fait connoître qu'il fut premiérement enterré à ſaint Denis. Dans la ſuite ſes Reliques furent portées à Léberavv Monaſtere d'Alſace qu'il avoit fondé, & qui eſt aujourd'hui uni à l'Egliſe Primatiale de Nanci. Il eſt honoré à Léberavv le 17 de Février, qui eſt apparemment le jour de la Tranſlation. C'eſt, je crois, le ſeul des Abbés de ſaint Denis à qui l'on donne la qualité de Saint. Sur la fin de ſa vie Fulrade n'étant plus en état à cauſe de ſa vieilleſſe d'être employé aux Ambaſſades & aux Négociations, auſquelles il avoit eu tant de part, particuliérement ſous le regne précédent, s'appliqua à l'embelliſſement de ſon Monaſtere. Il fit achever l'Egliſe de ſaint Denis, & y fit élever une belle tour pour les cloches. Le Moine Airard fit les portes d'airain qu'on voit encore à cette Egliſe. *(a)*

Teſtament de Fulrade.

On conſerve l'Original d'un Teſtament de Fulrade, daté d'Hériſtale de la neuviéme année du regne de Charlemagne en France, & de la quatriéme de ſon regne en Lombardie, c'eſt-à-dire de l'an 777. Il y légue une partie de ſes grands biens au Monaſtere de ſaint Denis, *où divers Chœurs de Moines chantent jour & nuit les loüanges du Seigneur* : ce qui montre que la Pſalmodie perpétuelle y ſubſiſtoit encore. Il

(a) Il y a ſur ces portes deux figures de Moines habillés différemment. L'un eſt Airard qui a un habit aſſez ſemblable à celui que portent aujourd'hui les Moines Bénédictins hors du Chœur. L'autre à un habit plus ample, & au lieu de capuchon, une eſpece de voile ſur la tête. Ce pouvoit être l'habit de Chœur; & c'eſt peut-être Fulrade lui-même qui eſt ainſi repréſenté.

marque

L'AN 784.

marque qu'il fait ces legs pour le ſalut de ſon ame, pour le repos de celles de ſon pere Riculfe, de ſa mere Ermengarde, & de ſes autres parens.

Fulrade Abbé de Saint Quentin.

Au reſte il faut diſtinguer Fulrade Abbé de ſaint Denis, d'un autre Fulrade neveu de Charlemagne, qui fut quelque temps après Abbé de ſaint Quentin en Vermandois, & de Lobbes au Dioceſe de Liége.

Charlemagne épouſe Fauſtrade en quatriémes nôces.

Charlemagne s'étoit remarié quelques mois après la mort d'Hildegarde, & avoit épouſé Fauſtrade en quatriémes nôces. Mais ſon amour pour cette nouvelle femme ne rallentit en rien ſon ardeur martiale. Les fréquentes révoltes des Saxons l'obligeoient d'être toûjours ſous les armes. Ces peuples n'étoient fidéles que lors qu'ils voyoient leur vainqueur prêt à les punir. Le Roi de ſon côté ne pouvoit regarder la conquête de la Saxe comme aſſûrée, tandis que Vitikind n'étoit pas ſoûmis.

Ce fier Saxon tant de fois vaincu ſans être humilié, ſouffloit ſans ceſſe le feu de la révolte avec une nouvelle animoſité. Ses propres défaites l'abbattoient moins, qu'elles ne l'irritoient; & il faiſoit la guerre autant par haine contre la Religion Chrêtienne, que par amour pour la liberté de ſa Nation. Il en étoit plus propre à faire éclater les miſéricordes infinies de Dieu, & à ſervir au triomphe de ſa grace. Le Roi qui en réduiſant toute la Saxe par la force de ſes armes, n'avoit encore pû réduire Vitikind, ne deſeſpéra pas de le gagner. Il lui fit propoſer une conférence, & lui envoya des ôtages pour garants de ſa ſûreté. Vitikind qui craignoit

Ann. Metenſ.

L'AN 785 qu'on ne l'accusât d'avoir eu peur, s'il refusoit la conférence, se rendit l'an 785 à Attigni où étoit alors la Cour. Là, ce que tant d'armées & tant de victoires n'avoient pû faire, la majesté & la bonté de Charlemagne le firent. Elles désarmérent ce Chef des Rebelles, qui se soûmit avec plaisir à un si grand Prince. Mais cette conquête n'auroit pas paru entiere à Charlemagne, si Jesus-Christ n'y avoit pas eu part.

Vitikind se soumet à Charlemagne & reçoit le Baptême.

Pendant le séjour que Vitikind fit à la Cour du Roi, il examina avec soin la Religion qu'il avoit jusqu'alors si cruellement persécutée. Dès qu'il la connut, il l'admira; & ouvrant tout à coup les yeux à la lumiere intérieure qui l'éclairoit, il détesta le Paganisme, & demanda le Baptême. Quoi qu'il ne fût pas encore trop instruit, on ne crut pas devoir différer à le lui administrer. Il fut baptisé avec un autre Chef des Saxons nommé Albion, & Charlemagne voulut être son parrain. Vitikind qui n'avoit pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la sincérité de sa conversion, en montrant dans la suite autant de zéle pour la propagation de la Foi, qu'il avoit eu d'acharnement pour en retarder les progrès.

Ann. Metenses. Chron. Moissiacens.

On rapporte de lui un trait qui mérite d'avoir ici place. Peu de temps après son retour en Saxe, comme il n'étoit pas encore assez instruit de nos Mysteres, il se déguisa sous l'habit d'un mendiant, & vint à la Cour de Charlemagne, pour mieux examiner les cérémonies de l'Eglise pendant la Semaine Sainte. Mais s'étant présenté le jour de Pâque pour

Vitikind se déguise, & vient à la Cour de Charlemagne pour examiner les Cérémonies de la Religion.

recevoir l'aumône avec une troupe de pauvres, il fut reconnu à un doigt courbé qu'il avoit, & conduit au Roi, qui lui demanda pourquoi il s'étoit ainsi travesti. L'AN 785 *Crantzius Metrop. Sax.*

Il répondit que la curiosité l'y avoit engagé; qu'il avoit cru qu'étant inconnu, il auroit plus de liberté de voir & d'examiner ce qu'il souhaitoit. » Eh bien, dit le Roi, qu'avez-vous vû ? Prince, répondit-il, il » y a deux jours que j'ai remarqué la tristesse pein- » te sur vôtre visage, (c'étoit à cause de la Passion » du Sauveur); & aujourd'hui jour de Pâque, je vous » ai vû d'abord pensif & recueïlli. Ensuite après » que vous vous êtes approché de la Table qui est » au milieu du Temple, j'ai vû éclater en vous des » marques d'une joie si intime, que je ne sçais à quoi » attribuer un changement si subit. Mais ce qui m'a » le plus surpris, ça été de voir que tous ceux qui » approchoient de la Table, recevoient dans la bou- » che des mains du Prêtre un bel enfant, qui soûrioit » aux uns, & qui paroissoit s'approcher des autres » avec répugnance. Je ne sçais pas encore ce que c'est. » *Ibid.*

Le Roi plein d'admiration s'écria « Que vous êtes » heureux ! on vous a montré ce que ni moi, ni nos » Prêtres n'ont pas mérité de voir. » Ensuite lui ayant fait donner des habits convenables à son rang, il lui expliqua ce que la Foi nous apprend des adorables Mysteres qui s'operent sur nos Autels.

Vitikind à qui cette vision avoit inspiré un nouveau respect & une nouvelle dévotion pour les Sacremens & les Cérémonies de l'Eglise, pria le Prince de lui donner un Evêque qui résidât dans ses Terres,

L'AN 785 & y ordonnât des Prêtres ; afin qu'il pût ſouvent aſſiſter à la Meſſe. Charlemagne y conſentit volontiers, à la charge que Vitikind aſſigneroit un lieu convenable pour l'érection de ce nouveau Siége. Il aſſigna la ville de Minden, & Erembert en fut le premier Evêque. Vitikind continua le reſte de ſa vie à donner des marques de ſa pieté : ce qui ne l'empêcha point d'en donner auſſi de ſa bravoure. Il fut tué quelques années après dans un combat contre les Sueves ; & quelques Martyrologes modernes le placent au nombre des SS. au ſeptiéme de Janvier.

Martyr. Germ.

Sa converſion rendit le calme à la Miſſion de Saxe. S. Villehade ſortit auſſi-tôt de ſa retraite d'Epternak, & vint offrir ſes ſervices à Charlemagne, qui le renvoya dans le pays de Vigmode, où il avoit déja porté l'Evangile. Le zelé Miſſionnaire y rétablit les Egliſes qui avoient été abbatuës ; & le Roi ayant ſouhaité qu'il fût ordonné Evêque, il établit ſon Siége à Bremen, & fut ſacré l'an 787 le 13 de Juillet qui étoit un Vendredi. Ce que je remarque pour faire voir qu'on commença en ce ſiécle à déroger quelquefois à l'ancienne Regle de ne faire les Ordinations des Evêques que le Dimanche. Villehade mourut l'an 789 le Dimanche 8 de Novembre, après avoir tenu le Siége deux ans trois mois & vingt-ſix jours. Sa maniere de vivre étoit ſi auſtere, qu'il fallut un ordre du Pape Adrien pour l'obliger à manger du poiſſon. On honore ſa mémoire le 8 de Novembre, jour de ſa mort. Sa Vie a été écrite par ſaint Anſchaire ſon troiſiéme ſucceſſeur dans le Siége de Bremen.

Anſcharius, in Vita Villehadi.

Mort de S. Villehade.

Vers l'AN 785.

Charlemagne ayant ſoûmis toute la Saxe à ſon Empire, & à celui de Jeſus-Chriſt par la converſion de Vitikind, manda cette heureuſe nouvelle à Offa Roi des Merciens *(a)*, & au Pape Adrien. Mais comme il rapportoit à Dieu la gloire de ces conquêtes, il voulut lui en rendre de ſolemnelles actions de graces. Il écrivit donc au Pape par André Abbé de Luxeu, pour le prier d'indiquer dans toute l'Egliſe des prieres & des Litanies à cette intention. Le Pape dans ſa réponſe, après avoir félicité le Roi ſur les ſuccès de ſon zéle pour la converſion des Saxons, ajoûte : » Quant à ce que vôtre Excellence nous a » marqué, qu'elle ſouhaitoit que pour remercier le » Seigneur de cet heureux événement, & attirer de » plus en plus ſes bénédictions ſur vos armes victo- » rieuſes, nous fiſſions chanter les loüanges de Dieu » dans toutes les Egliſes en un même jour du même » mois, & que nous ordonnaſſions des Litanies, » c'eſt-à-dire des Proceſſions, pendant deux jours ; » vous ne pouviez nous faire une demande qui nous » fût plus agréable. Pour ſatisfaire en cela vôtre pié- » té, nous avons ordonné par l'autorité Apoſtoli- » que qu'on fît inceſſamment dans tous les lieux ſoû- » mis à l'Egliſe Romaine vôtre Mere, des Proceſ- » ſions ſolemnelles les trois jours ſuivans, ſçavoir » le 23 de Juin veille de ſaint Jean Baptiſte, le 26 fête » des ſaints Jean & Paul, & le 28 veille de S. Pierre. »

Prieres indiquées pour rendre graces à Dieu des conquêtes de Charlemagne & de la converſion des Saxons.

Cod. Carol. ep. 91.

(a) Charlemagne marque dans cette lettre que *les Principaux Chefs des Saxons Vitimond & Albion ont reçû le Baptême.* Il parle évidemment de Vitikind, dont le nom eſt en effet rapporté bien différemment par les anciens Auteurs. Or nos Annaliſtes conviennent que Vitikind & Albion reçûrent le Baptême l'an 785. Ainſi cette lettre n'a pû avoir été écrite avant ce temps-là : c'eſt à quoi n'avoit pas fait attention Mr. Baluze, quand il l'a rapportée à l'an 774.

Baluz, t. 1 Capit. p. 124.

L'AN 786 Le Pape ajoûte que, quoique le Roi ne lui eût demandé que deux jours de prieres publiques, il en avoit marque trois; afin qu'on priât pour la Famille Royale, pour les Sujets du Roi, & pour que le Seigneur préservât le Royaume de France de la peste & des autres maladies contagieuses. Un Prince mérite bien de vaincre, quand il rend à Dieu de pareilles actions de graces de ses victoires.

Charlemagne vainquoit, & la Foi triomphoit. Les Idolâtres venoient en foule au Baptême; plusieurs même des Saxons qui après l'avoir reçû, étoient retournés aux superstitions de l'Idolâtrie, demandoient à rentrer dans le sein de l'Eglise. Mais on ne convenoit pas de la maniere dont on devoit en agir avec ces derniers. Il étoit également à craindre, ou de les rebuter par trop de dureté, ou de les flater par trop d'indulgence, en les recevant sans leur avoir fait assez sentir l'énormité de leur Apostasie. Pour se comporter prudemment dans une occasion où il s'agissoit d'allier les intérêts de la justice de Dieu avec ceux de sa miséricorde, Charlemagne prit le parti de consulter le saint Siége. Il envoya à Rome pour ce sujet deux célébres Abbés, Ithérius de saint Martin de Tours, & Magénaire de saint Denis. Le Pape Adrien répondit que les Décrets des Souverains Pontifes ses Prédécesseurs avoient reglé depuis long-temps que les Apostats de la Foi qui venoient à résipiscence, devoient faire une longue pénitence; mais que la ferveur & la componction pouvoient en compenser la durée: & qu'ainsi c'étoit aux Evêques des lieux à en déterminer le temps,

Charlemagne consulte le S. Siege sur la maniere de recevoir les Saxons Apostats.

Codic. Carol. Ep. 80.

eu égard aux diſpoſitions des Pénitens, & aux circonſtances de leur Apoſtaſie.

On aſſûre que Magenaire étant à Rome, obtint d'Adrien la confirmation du Privilége donné à ſon Monaſtere de ſaint Denis, d'avoir un Evêque; & voici le précis de l'Acte qu'on en rapporte. « Vous nous avez prié, dit le Pape, de confirmer à vôtre » Monaſtere le Privilége accordé par le Seigneur » Etienne le Jeune nôtre Prédéceſſeur de ſainte mé- » moire. C'eſtpourquoi par l'autorité de ſaint Pierre, » nous ordonnons qu'il ſoit permis à ce vénérable » Monaſtere, comme il a été en uſage depuis long- » temps, d'avoir un Evêque qui puiſſe inſtruire le » peuple qui vient viſiter l'Egliſe du ſaint Martyr. » Quand l'Evêque dudit lieu ſera mort, & qu'un au- » tre digne de ce rang aura été élu par l'Abbé & les » Moines, nous voulons qu'il ſoit ordonné ſans diffi- » culté par les Evêques voiſins, comme il a été pra- » tiqué. S'ils le refuſent, nous lui donnons la per- » miſſion de venir ſe faire ordonner à Rome ſur le » témoignage de l'Abbé & des Moines. » Ces précaution feroient juger que les Evêques de France n'ordonnoient pas volontiers ces ſortes d'Evêques deſtinés pour les Monaſteres.

T. 2. Conc. Gall. p. 113.

Privilege qu'on aſſûre avoir été accordé au Monaſtere de S. Denis.

Le Pape par le même Acte défend à tout Evêque de faire des Ordinations dans les Egliſes dépendantes du Monaſtere de ſaint Denis, ou d'exercer aucune Juriſdiction ſur les Prêtres de ces Egliſes. Il défend même à ſes Succeſſeurs de donner jamais atteinte à ce Privilege. Il eſt daté de la quinziéme année du Pontificat d'Adrien & de l'Indiction

L'AN 786 IX, c'est-à-dire, de l'an 786.

Magénaire Abbé de saint Denis.

Magénaire à qui il est adressé, étoit un éleve de l'Abbé Fulrade ; & il fut jugé digne de lui succéder dans le gouvernement du Monastere de S. Denis. On louë en effet sa piété & sa sagesse; mais il n'eut gueres le temps de déployer ces talens : car il gouverna peu d'années ce Monastere, où il fut enterré aux pieds de Fulrade son Maître : c'est ce que nous apprend son Epitaphe, qui fut composée par Alcuin.

Ap. Bolland. 17. Feb.

Privilege qu'on assûre avoir été accordé au Monastere de S. Martin de Tours.

On croit que l'Abbé Ithérius obtint pour son Monastere de S. Martin de Tours un Privilege semblable à celui dont nous venons de parler, & daté du même jour. On compte même jusqu'à douze Evêques du Monastere de saint Martin. Je n'ignore pas que des Critiques révoquent en doute la vérité de ces Priviléges ; & je n'ai, ni autorité pour prononcer sur de pareilles contestations, ni la présomption de vouloir l'entreprendre. Il suffit de remarquer, que quand même on en reconnoîtroit la vérité, il ne seroit pas moins certain que ces Evêques ordonnés pour quelques Monasteres, n'étoient point des Evêques Titulaires. *(a)*

Engelram Evêque de Mets qui avoit succédé à S. Chrodégang dans ce Siége, & à Fulrade dans la Charge d'Archichappellain, fut obligé de faire un voyage à Rome vers le même temps. Il avoit une affaire qui avoit été portée au Tribunal du saint Siége,

(*a*) On a imprimé parmi les Conciles les deux Privileges en question accordés à Magénaire & à Ithérius ; & les Editeurs ne paroissent pas les soupçonner de supposition. Cependant je ne trouve pas que le P. Mabillon en parle dans ses Annales, quoi qu'il y rapporte plusieurs autres Priviléges. Comme il pouvoit avoir vû les prétendus Originaux, ou du moins les anciens exemplaires de ces Actes, son silence là-dessus peut faire croire qu'il y a trouvé des marques de fausseté.

&

& dont il pourſuivoit la déciſion. Pendant qu'on examinoit ſa cauſe, le Pape lui donna le 19 de Septembre, Indiction IX. (a) un Recuëil de quatre-vingts Canons qu'on ſuppoſe être tirés des Decrets des Papes, des Conciles d'Orient & d'Occident, & des Loix des Empereurs Romains. Quelques exemplaires portent que ce fut Engelram qui préſenta ce Recuëil au Pape, apparemment pour ſervir d'inſtruction à ſa cauſe: ce qui paroît plus probable. On ignore quel étoit le ſujet de ce procès: mais la plûpart de ces Canons concernent la forme qu'on doit garder dans les Tribunaux Eccléſiaſtiques pour le Jugement des Clercs. Voici ce que je trouve de plus remarquable dans cette Collection.

L'AN 786

T. 2. Conc. Gall. p. 99.

Collection de Canons donnée au Pape par Engelram.

II. Celui qui a quelque différend avec un Evêque, doit amiablement l'aller trouver, & lui repréſenter ſes griefs, avant que d'intenter procès.

III. Nul Evêque accuſé de quelque crime que ce ſoit, ne doit être entendu ou pourſuivi, ſinon dans un Concile légitime convoqué par l'autorité du S. Siége, à qui par l'ordre du Seigneur & les mérites de ſaint Pierre a été donnée une autorité ſpéciale pour aſſembler les Conciles. (On a ſouvent vû dans cette Hiſtoire les cauſes touchant la dépoſition des Evêques référées au ſaint Siége: mais nous n'avons pas encore vû qu'il fallût un ordre du Pape, pour commencer l'affaire dans la Province.)

IV. Quand un Clerc eſt accuſé, il faut toûjours

(a) L'Indiction IX. au mois de Septembre devroit, ce ſemble, déſigner l'an 785. Mais il eſt certain qu'on ne commençoit alors quelquefois l'Indiction qu'au mois de Janvier: en voici une preuve. Mr. Baluze a imprimé dans ſes Capitulaires une Ordonnance par laquelle Charlemagne établit Trutman Comte de Saxe, & qui eſt datée

l'An 786 commencer par examiner la foi & les mœurs de l'accusateur : car les personnes qui croient mal ou qui vivent mal, calomnient aisément les autres.

V. On n'obligera pas un Evêque d'être jugé en premiere instance hors de sa Province. S'il a été chassé de son Siége, ou dépoüillé de ses biens, on doit le rétablir dans tous ses droits, avant que de l'obliger à répondre.

XX. Si le Métropolitain & les autres Juges sont suspects à l'Evêque accusé, qu'il soit jugé par le Primat ou par le Pape.

XXIII. Si un Evêque accusé appelle au Pape, il faudra s'en tenir à ce que le Pape aura jugé.

XXIV. Celui qui ne pourra prouver contre un Evêque, ou contre quelque Clerc que ce soit, le crime dont il les accuse, sera regardé comme une personne infâme.

XXV. Les Evêques des Métropoles seront seulement appellés Archevêques ou Métropolitains ; & il n'y aura que les Evêques des premiers Siéges qui seront nommés Primats ou suprêmes Pontifes : sauf en tout l'autorité de saint Pierre.

XXVIII. Celui qui aura un procès contre un Evêque, s'adressera au Concile ; si c'est contre le Métropolitain, il aura recours au Primat ou au Siége Apostolique.

XXIX. L'Evêque accusé sera jugé par tous les Evêques de la Province.

XXXVIII. Dans les causes criminelles, l'accusa-

du 28 de Septembre de l'an 789, Indiction XII[e]. Or si la nouvelle Indiction eût commencé au mois de Septembre, ç'auroit été la XIII[e]. & non la XII[e]. Indiction.

teur ne peut accuſer que par lui-même, & l'accuſé ne peut ſe défendre par une tierce perſonne. L'AN 786

XXXIX. Les Ordonnances qui ſont contre les Canons & contre les Decrets des Papes ou les bonnes mœurs, ſont nulles.

XLIX. On doit couper la langue ou la tête au Délateur convaincu. On nomme Délateurs ceux qui accuſent les autres par envie.

L. Celui qui a composé & répandu dans le public quelque Ecrit injurieux à la réputation d'un autre, ſera foüetté, s'il ne prouve ce qu'il a avancé. Celui qui trouve le premier cet Ecrit, doit le déchirer, s'il ne veut pas être pris à partie comme s'il en étoit l'Auteur. (Si ce Canon étoit bien obſervé, on ne verroit, ni tant d'Ecrivains mercenaires prêter ou plûtôt vendre leur plume à l'Héréſie, pour débiter les plus noires calomnies contre ceux qui la combattent, ni tant de Fideles acheter ſouvent au prix de leur foi le plaiſir de lire des Libelles, dont le poiſon de la Nouveauté & le fiel de la Satyre font tout l'agrément.)

LVI. Le Souverain Pontife ne ſera jugé par perſonne; parce que le Seigneur a dit que *le Diſciple n'eſt pas au deſſus du Maître.* Luc. 6. 40.

LXIII. Ceux qui liſent des libelles diffamatoires, ou chantent des chanſons ſatyriques, ſont excommuniés.

LXXII. Selon un Décret attribué à S. Sylveſtre & à trente-quatre Evêques, il faut ſoixante-&-douze témoins pour condamner un Evêque; quarante quatre pour condamner un Prêtre Cardinal, & vingt-

L'AN 786

ſix pour condamner un Diacre Cardinal; ſept pou les autres Clercs.

LXXIII. On ne doit pas recevoir contre un Clerc le Jugement d'un laïque. (Si ces Réglemens avoient été ſuivis, il eût été bien difficile de faire le procès à un Evéque.)

Opuſc. 33 c. 24. t. 2. p. 475.

Mais Hincmare qui parle de cette Collection d'Engelram, n'en fait pas beaucoup d'eſtime. Il dit que pluſieurs Articles ſe contrediſent, & ſont contraires aux ſacrés Canons & aux Regles obſervées dans les Jugemens Eccléſiaſtiques. Il eſt certain que pluſieurs de ces Reglemens paroiſſent tirés de la compilation qu'on publia vers ce temps-là des fauſſes

Fauſſes Décretales.

Décrétales, qui ont impoſé pendant huit ſiecles à tout le monde Chrêtien, & mis une grande confuſion dans le Droit Eccléſiaſtique. On convient aujourd'hui de l'impoſture; la matiere, le ſtyle & la date de ces Lettres les convainquant également de ſuppoſition. Mais on ne ſçait rien de certain, ni de l'Auteur qui prend le nom d'Iſidore Mercator, ni du temps où il compila ce Recueïl, ſinon que ce ne peut pas être S. Iſidore de Séville. Hincmare aſſûre que cet Ouvrage fut apporté d'Eſpagne en Germanie, & que Riculfe de Mayence ſucceſſeur de ſaint Lul fut le premier qui le répandit dans les Gaules: quelques-uns même l'en font Auteur.

Engelram de Mets.

Quoiqu'il en ſoit, la Collection d'Engelram, bien que tirée en partie d'une pareille ſource, ne laiſſa pas d'être en peu de temps fort répanduë dans la Gaule. L'autorité de ce Prélat put y contribuer. On lui donnoit le titre d'Archevêque, ſans doute à cauſe

de ſa charge d'Archichappellain ; & il ſoûtenoit par ſes talens la gloire de l'Egliſe de Mets en poſſeſſion depuis long-temps d'avoir pour Evêques des hommes d'une naiſſance& d'une vertu diſtinguées. Vers l'An 786.

Pour faire honneur au mérite de ſes Prédéceſſeurs, il engagea le Diacre Paul fils de Warnefride, qui étoit alors en France, de compoſer l'Hiſtoire des Evêques de Mets. Paul la publia vers l'an 784. Le peu qu'il dit de pluſieurs Evêques dont il indique ſeulement les noms, parce qu'il n'avoit pas trouvé de bons mémoires ſur leurs actions, rend plus croyable ce qu'il raporte des autres. Il ne continuë ſon Hiſtoire que juſqu'à Engelram excluſivement ; parce qu'il ſuppoſe que la grandeur de ſes actions mérite un plus habile Hiſtorien.

Le Diacre Paul.

Le Diacre Paul étoit ſans contredit l'Ecrivain le plus poli & le plus eſtimé de ſon temps : mais la jalouſie fait ſouvent payer bien cher aux Auteurs leur réputation. Pour perdre celui-ci dans l'eſprit de Charlemagne, on l'accuſa de ſe mêler d'autres choſes que d'écrire, & d'être entré dans une conſpiration pour rétablir Didier ſur le Thrône des Lombards. L'accuſation n'avoit gueres de vraiſemblance. On prétend cependant que Charlemagne ayant voulu avoir là-deſſus un éclairciſſement avec Paul, il eut la hardieſſe de répondre à ce Prince que Didier étoit toûjours ſon Maître, & qu'il lui ſeroit fidéle toute ſa vie : que Charlemagne irrité de cette réponſe ordonna dans le premier mouvement de ſa colere qu'on lui coupât les deux mains ; mais que ſe retractant à l'inſtant, il s'écria : « Eh !

Chron. S. Vincentii de Volturno apud Duchesne, t. 3. p. 678.

Leo Oſtienſ.

Vers l'An 786.

« où trouverions-nous un aussi habile Historien, « si on lui coupoit la main qui a écrit de si beaux « Ouvrages? » & qu'ainsi il se contenta de le releguer dans l'Isle de Diomede, aujourd'hui nommée Tremisi.

Quoi que ce fait soit rapporté par d'anciens Auteurs, je n'ose le garantir. Je remarque seulement que les raisons qu'alléguent quelques Critiques pour le juger faux, ne sont pas fort convaincantes. (a) Il est certain que Paul quitta la France; & qu'après avoir passé quelque temps auprès d'Arigise Duc de Bénevent, il se retira au Mont Cassin, où il embrassa la Vie Monastique. Charlemagne qui continua de l'estimer pour son érudition, lui écrivit de Rome où il étoit alors, une lettre en vers pleine de sentimens d'une tendre amitié.

In Chron. S. Vincentii de Volt.

Troisiéme voyage de Charlemagne à Rome.

Vit. Car. ap. Duchesne, t. 2. p. 55.

Ce Prince toûjours actif, donnoit à des voyages de piété le temps que ses Expéditions militaires lui laissoient libre. Après avoir dompté les Bretons de l'Armorique, qui avoient voulu se soustraire à son obéïssance, il alla visiter les tombeaux des SS. Apôtres pour la troisiéme fois sur la fin de l'an 786. Il célébra la Fête de Noël à Florence, & arriva à Rome au commencement de l'an 787. Il marcha aussitôt à la priere du Pape contre Arigise Duc de Bénevent. Arigise qui n'étoit pas en état de résister, offrit les satisfactions convenables; & le Roi les accepta par le conseil des Evêques, de peur que les

Annales Metens.

(a) La principale raison que le P. Mabillon apporte dans ses Annales pour traiter ce récit, de fable, c'est que le Diacre Paul n'avoit pas encore alors composé son Histoire des Lombards. Mais il avoit composé celle des Evêques de Mets & la Vie de S. Arnoux; & l'on connoissoit son talent pour écrire.

biens des Eglises & des Monasteres ne fussent pillés, Ainsi après avoir reçu en ôtage le fils même d'Arigise avec plusieurs autres, il revint à Rome célébrer la Fête de Pâque.

L'AN 787

Nouveaux mécontentemens que Tassilon donne à Charlemagne.

L'Evêque Arnus (a) & l'Abbé Henri Ambassadeurs de Tassilon y étoient arrivés pour prier le Pape de porter le Roi à faire la paix avec leur Maître, qui avoit donné à ce Prince de nouveaux sujets de mécontentement : mais dès que le Roi parut disposé à l'accorder, les Ambassadeurs déclarerent qu'ils n'étoient pas chargés de conclure. Le Pape indigné de ce procédé anathématisa Tassilon, s'il ne gardoit la fidélité qu'il avoit jurée au Roi Pépin & à son fils le Roi Charles. Il fit dire en même temps à ce Duc qu'il répondroit à Dieu du sang des Chrêtiens que sa perfidie feroit verser ; & que le Roi & son armée seroient absous par le Seigneur & par S. Pierre, des incendies, des homicides & des autres hostilités qu'ils feroient en cette guerre.

Ibid.

Contestation entre les Chantres Romains & les Chantres François.

Pendant les Fêtes de Pâque il s'éleva une grande dispute entre les Chantres Romains & les Chantres François de la Chappelle du Roi. Ceux-ci prétendoient que leur Chant étoit plus beau que celui des Romains: les Romains disoient qu'ils suivoient exactement le Chant que S. Grégoire leur avoit enseigné; & que les François qui l'avoient appris, l'avoient corrompu. La querelle s'échauffa : on se dit des injures de part & d'autre. Les Romains sur-tout trai-

Monachus Engolismens. in Vita Carolic 8 ap. Duchesne, t. 2. p. 75.

(a) Arnus ou Arnon étoit Evêque de Saltzbourg, & il avoit été Abbé d'Elnon, c'est à-dire de Saint Amand. *Arn* en langue Belgique signifioit *Aigle* ; & c'est la raison pour laquelle Alcuin écrivant à cet Evêque, le nomme *Aquila*. On prétend qu'il étoit son frere.

L'AN 787 toient les François d'hommes groſſiers, qui ne ſçavoient pas mieux vivre que chanter ; & les François ne paroiſſoient pas d'humeur à ſouffrir patiemment ces inſultes. Le Roi qui fut inſtruit de la conteſtation, craignit que des paroles on en vînt aux mains, & termina la diſpute par autorité. Il dit à ſes Chantres : « Dites-moi quel eſt le plus pur, de la ſource, ou du ruiſſeau qui en coule ? » Comme ils ne ſçavoient ou tendoit cette queſtion, ils répondirent que c'étoit la ſource ; & que le ruiſſeau étoit d'autant moins pur, qu'il s'en éloignoit davantage. « Retournez-donc à la ſource, reprit le Roi ; car il eſt « évident que vous avez corrompu le Chant Eccléſiaſtique. »

Charlemagne qui avoit extrémement à cœur tout ce qui pouvoit contribuer à la majeſté de l'Office Divin, pria le Pape de lui donner des Chantres Romains, qui puſſent enſeigner aux François le Chant Grégorien dans toute ſa pureté. Le Pape lui donna les deux plus habiles Chantres de Rome Théodore & Benoît, & des Antiphoniers de ſaint Grégoire qu'il avoit notés lui-même. Le Roi à ſon retour en France mit l'un de ces Chantres à Mets, & l'autre à Soiſſons ; & il ordonna à tous les Maîtres de Chant de ſon Royaume de leur apporter leurs Antiphoniers à corriger, & d'apprendre d'eux à chanter. Ainſi tous les Chantres François apprirent la Note Romaine : mais la rudeſſe de leur gozier, dit un Auteur contemporain, ne leur permit pas d'exprimer certains tremblemens & certaines délicateſſes du Chant des Italiens. L'Ecole de Chant établie à Mets fut

Ecoles du Chant Romain établies en France.

Ibid.

fut la plus célébre de toute la Gaule. Les Chantres Romains apprirent aussi aux François à toucher l'Orgue, dont on commençoit à se servir dans l'Office divin. (*a*) L'AN 787

Charlemagne ne borna pas-là ses soins. Il sçavoit que l'étude des Lettres n'est pas moins nécessaire pour le bien de la Religion que pour la gloire & l'utilité de l'Etat; & comme il embrassoit toûjours avec ardeur tout ce qu'il croyoit pouvoir contribuer à la splendeur de l'Eglise & du Royaume, il s'appliqua au retour de ce troisiéme voyage de Rome à faire fleurir les Sciences & les beaux Arts dans la France. On y avoit perdu le goût des belles Lettres; & l'ignorance avoit cessé de paroître honteuse, même dans le Clergé. Elle y étoit devenuë comme nécessaire; parce qu'il n'y avoit, ni Maîtres, ni Ecoles publiques: car on sçait que des études particulieres qui ne sont pas soûtenuës par l'émulation, ont rarement formé de sçavans hommes.

Charlemagne fait renaître l'amour des Lettres.

Pour remédier à ces maux, Charlemagne prit la résolution d'établir des Ecoles dans les principales Villes & dans les plus fameuses Abbayes de ses Etats. Il écrivit à ce sujet aux Métropolitains & aux Abbés des plus célébres Monasteres une lettre circulaire dont voici la substance. « Nous vous faisons sçavoir que nous avons jugé utile que dans »

Ordonnance de Charlemagne pour l'établissement des Ecoles publiques.

(*a*) Valafride Strabon dit qu'une femme fut tellement extasiée en entendant joüer l'Orgue, qui étoit alors un instrument nouveau en France, qu'on ne put la faire revenir à elle-méme, & qu'elle en mourut.
Dulce melos tantum vanas deludere mentes
Cœpit, ut una suis decedens sensibus ipsam
Fœmina perdiderit vocum dulcedine vitam.

Vers l'AN 787. « les Evêchés & les Monasteres dont nous sommes « chargés, on s'appliquât non-seulement à maintenir « la régularité, mais encore à enseigner les Lettres « à ceux qui ont de la disposition pour les Sciences... « Car quoi que ce soit une meilleure chose de faire « le bien, que de le connoître; il faut le connoître « avant que de le faire. » Il ajoûte, qu'ayant reçu des lettres de plusieurs Monasteres, il en a trouvé le sens & les pensées raisonnables; mais que l'expression en étoit barbare & le style fort mauvais: que cette négligence de s'appliquer à bien écrire, lui a fait craindre qu'on ne fût moins propre pour entendre les divines Ecritures, à quoi la connoissance des Lettres humaines est nécessaire: que pour cela il recommande qu'on exécute ses ordres touchant l'érection des Ecoles avec le même zéle qui les lui fait donner. « Car nous souhaitons, dit-il, que vous « soyiez, comme doivent l'être des soldats de l'E-« glise, des hommes pieux & sçavans: que vous vi-« viez bien, & que vous parliez bien. » L'Exemplaire qui nous a été conservé de cette lettre, est adressée à Baugulfe Abbé de Fulde & successeur de S. Sturme. Baugulfe établit en effet à Fulde, une Ecole, à laquelle plusieurs grands hommes qui en sont sortis, ont fait beaucoup d'honneur.

Le Roi donna le premier l'exemple de ce qu'il ordonnoit aux autres. Il voulut pour honorer les beaux Arts, que son Palais devînt celui des Muses, s'il m'est permis de me servir d'une expression profane. Il y établit une Ecole publique, où il plaça les plus excellens Maîtres, lesquels avoient à leur tête

le célébre Alcuin, qui étoit revenu en France. Outre plusieurs habiles Professeurs de Grammaire & d'Arithmetique, que Charlemagne avoit amenés d'Italie au retour de son troisiéme voyage de Rome, il avoit attiré auprès de lui par ses largesses les plus sçavans hommes de toutes les parties du monde. Il croyoit qu'un Prince ne pouvoit acheter assez cher des hommes, qui par leurs talens pouvoient faire honneur à l'Etat & à la Religion. Fâché un jour de ce que malgré ses recherches, il ne trouvoit pas autant d'habiles Maîtres qu'il l'auroit souhaité, il s'écria : *Plût à Dieu que j'eusse douze hommes aussi sçavans que Jérôme & Augustin!* Alcuin qui l'entendit parler de la sorte, lui répondit avec un peu d'émotion : « Quoi, Prince? Le Créateur du Ciel & de » la terre n'a eu que deux hommes de ce mérite; » & vous, vous en voudriez une douzaine! »

Vers l'An 787.

Monach. Sangallens. in Vita Caroli. l. 1.

Les Maîtres vivans ne suffisent pas pour faire des sçavans: il faut encore des livres, qui sont comme les gardiens & les dépositaires de la science. Charlemagne prit des précautions pour empêcher que cette source publique de l'érudition, ne fût altérée par la négligence des Copistes, dont on étoit obligé de se servir avant l'invention de l'Imprimerie. Nous verrons bien-tôt qu'il ordonna par un Capitulaire, qu'on n'employât que des hommes intelligens & d'un âge mûr à transcrire les Livres saints. Il fit revoir & corriger avec une grande exactitude l'Ancien & le Nouveau Testament: après quoi il donna ses soins à la correction des Prieres de l'Office divin, dont le style & le Latin barbare lui parurent

Vers l'An 787.

Ordonnance de Charlemagne pour la correction des Livres & des Offices de l'Eglise

Apud Baluz. t. 1. Capit & t. 1. Analect.

peu dignes de la Majesté de Dieu. Il publia à ce sujet une Ordonnance, que je crois devoir ici rapporter comme un des plus beaux monumens de sa piété.

« Charles par la protection de Dieu Roi des François & des Lombards, Patrice des Romains ; à tous « les Lecteurs des Eglises de nos Etats. Quoi que « nous soyions dans l'impuissance de rendre à Dieu « d'assez dignes actions de graces pour toutes les « prospérités dont il nous comble & à la guerre & « dans la paix, sa divine bonté veut bien cependant « nous tenir compte de nôtre bonne volonté. C'est « pour lui donner quelques marques de nôtre re- « connoissance en travaillant à rendre de plus plus « florissantes les Eglises de nôtre Royaume, que « nous avons tâché d'y faire revivre l'amour des « Lettres presque éteint par la négligence de nos « Ancêtres, & que nous avons invité tous nos su- « jets par nôtre exemple à s'appliquer à l'étude des « Arts Libéraux. Nous avons commencé par faire « corriger avec soin les Exemplaires de l'Ancien « & du Nouveau Testament, qui avoient été de- « puis long-temps altérés par l'ignorance des Co- « pistes. Ensuite excités pat l'exemple du Roi Pé- « pin nôtre pere de respectable mémoire, qui pour « donner une nouvelle splendeur aux Eglises des « Gaules, y a établi le Chant Romain, nous avons « pris à tâche d'enrichir l'Office Ecclésiastique de « Leçons choisies & propres du temps. Il nous a « paru qu'il seroit honteux à nôtre siécle de souffrir « qu'on chantât aux Nocturnes des Leçons peu con-

venables, ſans nom d'Auteurs, & pleines de ſolé- » ciſmes & de barbariſmes, telles que ſont celles qui » ont été recüeillies ci-devant. C'eſt pour y remé- » dier, que nous avons chargé le Diacre Paul de par- » courir avec ſoin tous les Ouvrages des SS. PP, & » d'y cueïllir les plus belles fleurs comme dans une » agreable prairie, pour en compoſer un bouquet. » Il a exécuté ce deſſein en deux volumes, où il a mar- » qué des Lecons pour le cours de l'année, & pour » les principales Fêtes. Après les avoir examinées » & approuvées, nous avons jugé à propos de vous » les envoyer, afin qu'on puiſſe les lire dans les Egliſes. »

On voit par ce Recuëil d'Homélies, que le premier Dimanche de l'Avent on liſoit alors l'Evangile de l'entrée triomphante de Jeſus-Chriſt à Jéruſalem, & le ſecond Dimanche celle du Jugement dernier, que nous liſons le premier Dimanche de l'Avent. On ne ſçait pas en quel temps préciſément Charlemagne publia cet Ouvrage: mais on voit par les qualités qu'il prend, qu'il n'avoit pas encore le titre d'Empereur; & ce dut être avant la diſgrace du Diacre Paul.

T. I. Analect.

La retraite ou l'exil de cet habile Ecrivain ne nuiſit pas aux progrès des Lettres dans la Gaule. Il ſe forma en peu de temps dans le ſein de la France comme une Academie de Sçavans, qui étoient enſemble en commerce de Littérature, & qui ſe donnerent des ſurnoms des Anciens, pour faire revivre en quelque ſorte par leurs noms le goût de l'Antiquité, qu'on ne trouvoit pas dans leurs Ecrits. Alcuin ſe nommoit Flaccus; Adalard, Auguſtin;

Ver l'An 787

Riculfe de Mayence, Damœtas; Engilbert Abbé de Centule, Homere; & Charlemagne, David.

Erudition de Charlemagne.

Ce Prince en qui la beauté de l'esprit égaloit la grandeur d'ame, avoit d'heureuses dispositions pour les belles Lettres & de grands talens pour l'éloquence. Il parloit le Latin comme sa langue naturelle Pour le Grec, il l'entendoit mieux qu'il ne le parloit. Il faisoit passablement des Vers; c'est à-dire, qu'il étoit excellent Poëte pour son temps. Mais avec toutes ces connoissances, Eginart son Secrétaire, qui a écrit sa Vie, semble nous faire entendre qu'il ne sçavoit pas écrire. « Il tâchoit, « dit-il, d'écrire, & il faisoit mettre des tablettes « sous son chevet, pour s'y exercer, quand il en » avoit le loisir. Mais il fit peu de progrès dans un « art qu'il commença trop tard d'apprendre. » On ne doit pas en conclure, comme ont fait quelques Auteurs récens, que ce Prince ne sçût pas même écrire son nom. Il s'agissoit apparemment de l'écriture, dont on se servoit pour transcrire les Livres, & qui étoit différente de l'écriture usuelle. D'ailleurs on conserve, à ce qu'on croit, les Originaux de plusieurs Chartres, où Charlemagne a souscrit de sa main par un Monogramme, dont les lettres qui composent son nom, sont très bien formées, en cette maniere

Eginart. in Vita Caroli.

R
K S
L

Un si grand Prince partageoit ses soins sans les diminuer, & l'amour des Lettres ne déroboit rien à l'application qu'il devoit aux affaires de l'Etat. Il avoit obligé après son retour d'Italie Tassilon Duc

de Baviere à implorer sa clémence. Mais à peine lui avoit-il pardonné, qu'il eut des preuves que ce Duc animé par sa femme Liutberge fille de Didier sollicitoit les Abares ou Avares (*a*) à faire la guerre aux François.

l'AN 788

Ann. Bertin.

Charlemagne dissimulant cette nouvelle perfidie pour la mieux punir, convoqua l'an 788 une Assemblée à Ingelheim, où il donna ordre à Tassilon de se trouver. Ce Duc qui croyoit ses pratiques secretes, s'y rendit : mais il fut arrêté prisonnier, & convaincu par les dépositions de ses propres Sujets d'avoir sollicité les Abares à déclarer la guerre au Roi, & d'avoir dit que s'il avoit dix enfans, il aimeroit mieux les perdre tous, que d'observer ce qu'il avoit juré. Tassilon confessa ces faits; sur quoi on instruisit son procès. Les Seigneurs de l'Assemblée opinerent à le condamner à la mort : mais le Roi eut horreur de répandre le sang d'un Prince son proche parent. (*b*) Il lui accorda la vie.

Rhegino in Chronic.

Tassilon Duc de Baviere déposé & confiné dans un Monastere.

Tassilon touché de cette bonté aussi bien que du repentir de ses fautes, se jetta à genoux au milieu de l'Assemblée, demandant humblement deux graces : la premiere, qu'on lui permît de se retirer dans un Monastere pour y faire pénitence ; la seconde, qu'on lui épargnât la honte de lui couper les cheveux devant l'Assemblée, & qu'on attendît à le faire, qu'il fût dans le Monastere : ce qui lui fut accordé. Nos Rois avoient coûtume de punir les Princes &

(*a*) Les Avares étoient un peuple originaire de la Scythie : ils en sortirent avec les Huns & s'établirent dans la Province qui fut depuis appellée Valachie.

(*b*) Une fille de Charles Martel avoit épousé Ottilon Duc de Baviere pere de Tassilon : ainsi Tassilon étoit Cousin germain de Charlemagne.

L'AN 788 les Seigneurs rebelles, en les enfermant dans une Communauté Religieuse, & quelques fois en les obligeant de prendre l'habit Monastique; afin que le châtiment fût aussi salutaire, qu'il paroissoit humiliant. Le Duc de Baviere fut mis d'abord dans le Monastere de Saint Goar, & ensuite dans celui de Lauresheim. Ses deux fils furent traités de la même maniere. Theudon fut enfermé à S. Maximin de Tréves, & Theudebert dans un autre Monastere qu'on ne marque pas. Deux Princesses filles de Tassilon furent aussi contraintes de prendre le Voile, l'une à Chelles, & l'autre à Nôtre-Dame de Soissons. Charlemagne crut devoir prendre ces précautions, pour éteindre par-là jusqu'aux dernieres étincelles des guerres civiles.

Au reste, il ne manqua à Tassilon que la fidélité pour être un grand Prince. Il montroit de la piété, & de la libéralité envers les Eglises, & il fonda plusieurs Monasteres en Baviere. Mais son ambition plus grande que son pouvoir, le rendit parjure & malheureux.

L'AN 789 Le Roi délivré de cet ennemi, s'appliqua avec plus de liberté & de zele à remettre le bon ordre dans l'Eglise & dans l'Etat. Il publia l'année suivante 789 à Aix-la-Chapelle *(a)* un Capitulaire de quatre-vingt-deux Articles, & il envoya des Commissaires dans les Provinces pour tenir la main avec

(a) *Aquis-Granum*, Aix fut surnommée *la Chappelle*, à cause de la magnifique Eglise ou Chappelle que Charlemagne y fit bâtir. J'ai remarqué ailleurs que l'Oratoire de nos Rois fut appellé *Chappelle*, parce qu'on y conservoit la Chappe de S. Martin. C'est ce que nous apprend le Moine de S. Gal qui a écrit la Vie de Charlemagne *Quemdam in Cappellam assumpsit, quo nomine Francorum Reges propter Cappam S. Martini... sancta sua appellare solebant.*

les

les Evêques à l'observation de ces Reglemens. Rien n'est plus édifiant que la Préface qu'il mit à la tête de ce Capitulaire. L'AN 789

Préface que mit Charlemagne à la tête du Capitulaire d'Aix-la-Chappelle. T. 2. Concil. Gall. p. 130.

« Jesus-Christ Nôtre Seigneur regnant à perpétuité ; moi Charles, par la grace & par la miséricorde de Dieu Roi des François, & Défenseur de la sainte Eglise de Dieu, à tous les Ordres Ecclésiastiques & Séculiers, Salut & paix éternelle en Nôtre Seigneur. Considérant attentivement avec les Evêques & nos Conseillers la singuliere protection de Jesus-Christ sur nous & sur nôtre peuple, & combien il est nécessaire de lui en témoigner une continuelle reconnoissance par la pratique constante des bonnes œuvres, afin qu'il continuë de nous protéger, nous avons jugé à propos d'exciter vôtre zele, ô vous qui êtes les Pasteurs de l'Eglise de Jesus-Christ, les conducteurs de ses Oüailles, & les brillantes lumieres du monde. Nous vous exhortons donc à conduire par vôtre vigilance & vos avertissemens le Troupeau du Seigneur dans les pâturages éternels, & à rapporter sur vos épaules dans le sein de l'Eglise les Brebis égarées.... »

C'est dans cette vûë que nous avons délégué nos Envoyés, pour corriger avec vous & par vôtre autorité ce qu'il conviendra de réformer.... Et que personne ne traite à ce sujet nôtre entreprise de téméraire présomption : car nous lisons que le saint Roi Josias s'efforça par ses reprimandes & ses exhortations de ramener au culte du vrai Dieu le Royaume qu'il lui avoit donné sur la terre. Ce n'est pas que nous osions nous égaler à ce Religieux »

l'An 789 « Prince; mais nous devons tâcher de ſuivre les exemples que les Saints nous ont donnés. »

Suivent les quatre-vingt-deux Articles avec les autorités des Canons, d'où la plûpart ſont tirés. Il y en a qui ſont adreſſés à tous, d'autres au Clergé, quelques uns aux ſeuls Evêques: voici ce que j'y remarque de plus ſingulier. (*a*)

Principaux Reglemens du Capitulaire d'Aix-la-Chappelle.

II. L'Evêque doit examiner avec ſoin la vie & la foi de ceux qui ſe préſentent pour recevoir l'Ordination.

VI. Défenſes aux Prêtres de célébrer la Meſſe ſans y communier: car, ajoute-t-on, comment pourroient-ils dire, *Sumpſimus, Domine, Sacramentum*?

VIII. Les Evêques Suffragans ne doivent rien innover dans leurs Dioceſes ſans la participation du Métropolitain; ni le Métropolitain, ſans celle de ſes Suffragans.

XIV. Défenſes aux Clercs & aux Moines d'entrer dans les cabarets pour y boire ou manger.

XVI. Défenſes de donner d'autres noms à des Anges, que ceux qui ſont énoncés dans l'Ecriture. (Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'on renouvelloit cette défenſe. Nous avons d'anciennes Litanies, qui ont été à l'uſage de quelques particuliers ſous le regne de Charlemagne, & où parmi les ſaints Anges ſont invoqués Orihel, Raguhel & Tobihel; quoique le Pape Zacharie eût déclaré, comme nous avons vû, que c'étoit-là des noms de Démons & non d'Anges.)

T. 2. Analect. Mabill.

XVII. Défenſes aux femmes d'approcher de l'Autel.

(*a*) J'ai ſuivi l'édition du P. Sirmond, qui eſt différente en quelques Articles de celle de Mr. Baluze.

XX. On rapporte d'après le Concile de Laodicée la liste des Livres Canoniques qu'on devoit lire dans l'Eglise : l'Apocalypse n'y est pas marquée. L'AN 789 Capitulaire de Charlemagne.

XXXVII. On ne doit pas souffrir qu'un Prêtre s'éleve contre son Evêque.

XLIII. La femme répudiée, ni le mari qui l'a répudiée, ne pourront se remarier du vivant l'un de l'autre. (Il paroît qu'on a voulu corriger par cet Article les décisions en ce genre, que nous avons vûës dans les Conciles & les Capitulaires précédens, peu conformes à la doctrine de l'Eglise).

XLVI. Défenses de voiler les Vierges sans nécessité avant l'âge de vingt-cinq ans.

LXX. L'Evêque doit avoir soin que les Prêtres de son Diocese entendent les prieres de la Messe; qu'ils chantent décemment les Pseaumes suivant la distinction des versets; qu'ils entendent l'Oraison Dominicale & l'expliquent aux autres; qu'ils chantent le *Sanctus* avec le peuple; & qu'ils ne portent pas d'armes. (On peut juger par ces Reglemens de l'ignorance du Clergé, puisqu'on étoit obligé de veiller à ce que les Prêtres sçussent du moins expliquer le *Pater*.)

LXXI. On recommande la décence & la propreté dans les Eglises & dans les Vases sacrés. On doit ramasser avec soin les restes du Sacrifice & les conserver avec honneur. Il faut empêcher les chiens d'entrer dans les Eglises, & le peuple d'y causer, avoir soin qu'il soit attentif à la Messe, & qu'il n'en sorte pas avant la bénédiction du Prêtre.

LXXII. Qu'on établisse des Ecoles dans les Egli-

L'AN 789

Capitulaire de Charlemagne.

ses Cathédrales & dans les Monasteres, où les enfans apprendront le Pseautier, la Note, le Chant, à lire, le Comput, & la Grammaire : (c'est l'origine de la dignité d'Ecolâtre en plusieurs Cathédrales.) Il faut avoir soin que les livres soient exactement copiés. On ne chargera que des hommes d'un âge mûr du soin de transcrire les livres des Evangiles, le Pseautier & le Missel.

LXXIII. Qu'on ait soin que les Moines vivent selon leur Regle, & les Clercs selon les Canons. L'Evêque doit avoir inspection sur la vie des Ecclésiastiques, comme l'Abbé l'a sur celle des Moines.

LXXIV. On ordonne, qu'on ait par tout des mesures & des poids égaux dans les Monasteres & dans les villes, soit pour donner, soit pour recevoir.

LXXVI. Défenses aux Abbesses de donner des bénédictions aux hommes par l'imposition des mains & le signe de la Croix, & de donner le Voile aux Vierges avec la bénédiction Sacerdotale.

LXXVIII Défenses de lire, & ordre de brûler les livres Apocryphes & les livres Hérétiques ou supposés, tels qu'une certaine lettre pleine d'erreurs, qu'on marque avoir été répanduë dans le public l'année précédente, comme un Ecrit tombé du Ciel. (Nous avons vû que l'Hérétique Aldebert avoit eu recours à la même imposture.)

LXXIX. Ordre d'arrêter les imposteurs (a) qui courent le pays, & nommément ceux qui vont nuds

(a) Il y a dans le texte *Mangones & Cotiones.* Ces deux termes signifient proprement des Macquignons, des hommes qui cherchent à tromper dans ce qu'ils vendent ou achetent On s'en est servi pour signifier un frippon, un imposteur. Mr du Cange croit que le nom de *gueux* vient de *Mango*, & celui de *Coquin* de *Cotio* ou *Coctio*. Si ces étimologies sont véritables, elles ne paroissent pas heureuses.

& chargés de fers, sous prétexte que c'est une pénitence qu'on leur a imposée. (On voit par plusieurs exemples qu'on mettoit des cercles de fer au bras & aux jambes, des homicides Pénitens; & qu'ils alloient en cet état visiter les tombeaux des Saints, où quelquefois ces fers se brisoient miraculeusement. Mais de quoi n'abuse-t'on pas?)

L'AN 789

Capitulaire de Charlemagne.

LXXX. Ordre aux Moines de suivre le Chant Romain pour les Nocturnes & les Graduels, comme le Roi Pépin d'heureuse mémoire l'a ordonné, quand pour mieux conserver l'unanimité avec le saint Siége, & l'uniformité dans l'Eglise, il a supprimé le chant Gallican.

LXXXI. Parmi plusieurs œuvres serviles contraires à la sanctification du Dimanche, on défend la chasse, & l'on ne permet les charoïs en ce saint jour, qu'en trois cas; sçavoir pour l'armée en temps de guerre, pour voiturer des vivres, & pour porter un corps mort au lieu de sa sépulture, si cela est nécessaire.

LXXXII. Enfin on recommande aux Evêques d'avoir grand soin que ceux qu'ils envoyent prêcher dans les Paroisses, n'enseignent pas de nouveautés; & l'on trace un précis de la Foi & de la Morale Chrétienne, que les Evêques & les Prêtres doivent prêcher aux peuples.

Autres Capitulaires de Charlemagne. *T. 2. Concil. Gall. p. 156.*

A la suite de ce Capitulaire, on en trouve deux autres. Le premier, en seize Articles, ne concerne que les Moines; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on défend aux Abbés de prendre de l'argent pour la réception d'un Religieux. Le second

L'AN 789

Capitulaire de Charlemagne.

Ibid. p. 157.

contient vingt-&-un Reglemens tant Ecclésiastiques que Civils.

I. Les Comtes doivent appeller les premieres les causes des Veuves & des Orphelins; & les jours d'Audience, ils ne doivent point aller à la chasse.

II. On prescrit ainsi la formule du serment de fidélité au Roi. « Je N. promets sans fraude & sans « artifice, que je suis & serai toute ma vie fidele « au parti de mon Seigneur le Roi Charles & de ses « enfans. »

III. Les petits Monasteres où les Religieuses vivent sans regle, doivent être réünis à d'autres. L'Abbesse ne doit, ni sortir de son Monastere, ni permettre à ses Religieuses d'en sortir sans un ordre du Roi. Défenses aux Religieuses d'écrire ou d'envoyer des lettres galantes. (*a*)

IV. Défenses d'exercer aucune espece de Divination, même celle qui se fait par les Pseaumes ou par les Evangiles. (C'est ce qu'on nommoit les Sorts des Saints, dont nous avons parlé ailleurs.)

VII. Les Evêques auront soin que leurs Prêtres administrent le Baptême selon l'Ordre Romain.

XV. Défenses aux Evêques, aux Abbés & aux Abbesses d'avoir des chiens ou des oyseaux pour la chasse, & des bâteleurs pour leur divertissement.

XVII. On fera des lambris au dessus des Autels.

XVIII. Défenses de baptiser les cloches, (*b*) &

Il y a dans le texte W*inileodes*; qui est un mot tudesque. M. du Cange croit qu'il signifie *une lettre galante*, & il le dérive de *VVine*, *carus* & de *Leudis homo*.

(*b*) Il se mêloit sans doute alors quelque superstition dans ce qu'on nommoit le Baptême des cloches, qu'on défend. L'Eglise y a pourvû en prescrivant les prieres & les cérémonies pour la bénédiction des nouvelles cloches. Le peuple a continué de nommer cette bénédiction Baptême, parce qu'on y donne un nom aux cloches, qu'on les

de pendre des papiers à des perches pour détourner la grêle.

L'AN 789

Capitulaire de Charlemagne.

T. I. Capit. Baluzii, p. 251.

On rapporte au même temps un Capitulaire fait pour la Saxe en trente-quatre Articles, qui tendent la plûpart à affermir la foi dans cette nouvelle Chrêtienté : voici les principaux.

Capitulaire pour la Saxe.

Pour rendre la Religion plus respectable aux nouveaux Chrêtiens, le Roi ordonne que les Eglises qu'on bâtit dans la Saxe, ayent de plus grands Priviléges qu'en avoient les Temples des Idoles. Il veut que ceux qui se réfugient dans ces Eglises, y soient en sûreté, jusqu'à ce qu'ils aillent se présenter à l'Assemblée pour être jugés; & qu'ils ne puissent être condamnés, ni à la mort, ni à la mutilation d'aucun de leurs membres.

III. Défenses sur peine de mort de brûler une Eglise, d'y entrer de force ou de la voler.

IV. Si quelqu'un au mépris du Christianisme mange de la chair en Carême sans une raison de nécessité, dont le Prêtre jugera, qu'il soit condamné à mort. (Le scandale avec lequel on viole aujourd'hui la loi de l'Eglise touchant l'abstinence de chair en Carême, devroit, ce semble, encore exciter le zele de Princes Chrétiens. On ne cherche plus même de prétextes pour s'en dispenser; & les riches mondains qui ont plus besoin que les autres, & qui sont plus en état d'observer cette abstinence, sont ceux qui la pratiquent le moins.)

V. VI. On condamne pareillement à mort celui qui auroit tué un Evêque, un Prêtre ou un Diacre;

lave avec de l'eau benite, & qu'on y fait des onctions avec le saint Chrême.

L'AN 789 qui auroit brûlé un homme ou une femme, ou qui en auroit mangé la chair, sous prétexte que c'étoient des Sorciers, & qu'ils mangeoient les hommes.

Capitulaire pour la Saxe.

VII. Défenses sous peine d'avoir la tête coupée, de brûler les corps morts à la maniere des Payens.

VIII. On condamne à mort un Saxon, qui se seroit caché pour ne pas recevoir le Baptême, & qui voudroit persévérer dans l'Idolâtrie.

IX. X. XII. On décerne la même peine contre ceux qui immolent des hommes au Démon, qui conspirent contre les Chrêtiens avec les Idolâtres, qui sont infideles au Roi, qui enlevent la fille de leur Seigneur, &c.

XIV. Mais quiconque se sera confessé de ces crimes commis en secret, & se sera soûmis à la pénitence, sera délivré de la mort sur le témoignage du Prêtre.

XV. Il a été arrêté que pour la dotation des Eglises nouvellement bâties, on assigneroit à chacune d'elles une Métairie & deux Manses, c'est à-dire deux maisons ou familles d'esclaves: que de plus six vingts hommes, tant Nobles que Libres, ou Lites, (a) donneroient à l'Eglise deux esclaves, un homme & une femme.

XVI. XVI. On payera aux Eglises la dixme de tous les revenus & droits que le Fisc perçoit ; & chaque particulier la payera de ses biens & du fruit de ses travaux.

La condition des *Lites* étoit comme mitoyenne entre celle des libres & celle des esclaves. Ils étoient obligés de cultiver les terres des Seigneurs moyenant une certaine redevance qu'ils payoient chaque année. Leur servitude étoit peu différente de celle

XLI.

XVIII. Défenses de plaider les Dimanches & les Fêtes: tous doivent en ces saints jours s'assembler à l'Eglise, & vacquer à la priere & aux autres œuvres de piété. L'AN 789

XIX. Défenses aux peres de famille de différer plus d'un an à faire baptiser leurs enfans, sous peine de six-vingts sols d'amende pour les Nobles, de soixante pour les Libres, & de trente pour les Lites.

XX. XXI. Ceux qui contractent des mariages illicites, ou qui font des offrandes & acquittent des vœux à des fontaines, à des arbres ou à des bois, seront aussi condamnés à l'amende; & s'ils ne peuvent la payer, ils seront obligés de servir l'Eglise jusqu'à ce qu'ils ayent satisfait.

XXIII. Il est ordonné que les Sorciers & Devins soient réduits en esclavage, & donnés à l'Eglise.

Charlemagne fit une Ordonnance particuliere pour établir des Evêchés dans la Saxe. Il y marque qu'ayant subjugué & converti les Saxons, qui avoient passé jusqu'alors pour une nation indomptable, il a bien voulu pour l'amour de celui qui lui a accordé la victoire, leur rendre leur premiere liberté, les décharger de tout impôt, & ne les rendre tributaires que de Jesus-Christ, à qui ils payeront la Dixme de leurs troupeaux & des fruits de la terre, qu'ils recüeillent. Cette Ordonnance est datée du 14. de Juillet de l'an 789. Par un autre Acte du 28 de Septembre de la même année, il établit un Seigneur nommé Trutman Comte de Saxe, pour *T. 1. Capit. Baluz. p. 240.*

des *Colons* dont nous avons parlé ailleurs, & qui étoient aussi employés à la culture des terres

L'AN 789 rendre une exacte justice à ces peuples.

Le zéle d'un Prince si religieux ne pouvoit manquer d'exciter celui des Prélats de son Royaume. Comme ils étoient sûrs d'être soûtenus par l'autorité Royale, ils travaillerent efficacement à la réforme des abus. Un des plus habiles & des plus zélés étoit Théodulfe, qui fut élevé vers ce temps-là sur le Siége d'Orleans. Son talent pour la Poësie le fit connoître & estimer de Charlemagne, qui l'amena d'Italie *(a)* en France, & qui ayant bien-tôt reconnu en lui des qualités préférables à celles de Poëte, lui donna l'Abbaye de Fleuri & l'Evêché d'Orleans.

Théodulfe Evêque d'Orleans.

Théodulfe se montra digne de cette place par sa vigilance à maintenir le bon ordre dans son Diocese. Il publia une Instruction Pastorale, ou, comme on parloit alors, un Capitulaire plein des plus sages Réglemens, dont je dois donner ici le précis, comme pouvant servir à faire connoître quelle étoit la discipline de l'Eglise en ce siécle. Il adresse cette Instruction aux Prêtres qui sont chargés du soin des Paroisses, c'est-à-dire, aux Curés.

Capitulaire de Théodulfe Evêque d'Orleans.

« Vous devez toûjours vous souvenir, leur dit-

(a) Le P. Sirmond croit que Théodulfe étoit Italien & de la Gaule Cisalpine; parce qu'une ancienne Chronique marque que Charlemagne l'amena d'Italie. L'Epitaphe de cet Evêque dit seulement que l'Hesperie étoit sa Patrie.

Protulit hunc Speria, Gallia sed nutriit.

Ce qui peut désigner également l'Italie ou l'Espagne. Le Pere Mabillon doute si ce n'est pas plûtôt l'Espagne que l'Italie; parce que Théodulfe parlant de Narbonne, nomme les Goths habitans de cette ville ses alliés.

Relliquiæ Getici populi, simul Hespera turba
Me consanguineo fit duce læta sibi.

Mais, comme le remarque ce judicieux Critique, Théodulfe qui pouvoit descendre des Ostrogoths d'Italie, a pû nommer ses alliés & ses parens les Visigoths de Narbonne.

il, que nous autres qui sommes chargés du soin » de gouverner les ames, rendrons compte à Dieu » de celles qui périssent par nôtre négligence, & que « nous serons récompensés pour celles que nous au- » rons gagnées par nos exhortations & par nos » exemples. C'est à nous que le Seigneur a dit: *Vous* » *êtes le sel de la terre.* Si le peuple fidele est comme la » nourriture de Dieu, nous sommes le sel qui doit » assaisonner cette nourriture, pour la lui rendre » agréable. Sçachez que vous occupez le second » rang dans l'Eglise: car comme les Evêques tiennent » la place des Apôtres, les Prêtres tiennent celle des » autres Disciples du Seigneur. N'oubliez donc ja- » mais quelle est vôtre dignité. Rappellez-vous sans » cesse le souvenir de vôtre Ordination & de l'On- » ction sacrée que vous avez reçuë dans vos mains, » pour vous animer à conserver la pureté de cœur » & celle du corps. » (On voit ici l'ancien usage de l'Onction que l'Eglise Romaine employe dans l'Ordination des Prêtres.)

Vers l'An 790.

Capitulaire de Théodulfe.

Math. 5. 13.

II. III. Théodulfe recommande aux Prêtres la lecture, l'Oraison & le travail des mains. « Par la lecture, dit-il, vous apprendrez à vous conduire, & » à conduire les autres: par l'Oraison, vous serez uti- » les à vous mêmes, & à ceux à qui la charité vous » unit: par le travail des mains & la macération du » corps, vous ôterez les alimens des passions, vous » subviendrez à vos besoins, & vous aurez de quoi » soulager ceux des autres. »

IV. Quand vous viendrez au Synode, apportez » les Ornemens, les Livres & & les Vases sacrés qui »

Vers l'An 790. Capitulaire de Theodulfe

« vous servent au saint Ministere, & amenez avec « vous deux ou trois des Clercs avec lesquels vous « célébrez la Messe; afin que l'on puisse connoître « avec quelle décence vous faites le Service divin.

V. » Faites vous-mêmes, ou faites faire par vos « Serviteurs en vôtre présence avec soin & propreté « les pains qui doivent servir au Sacrifice. Ayez soin « aussi de tenir proprement le vin & l'eau qui y sont « destinés.

VI. » Les femmes n'approcheront pas de l'Autel « pendant la Messe: le Prêtre ira recevoir leurs Of- « frandes à leurs places. Elles doivent se souvenir de « la foiblesse de leur sexe, & se donner de garde » de toucher ce qui sert à la célébration des Saints « Mysteres. Les hommes laïques doivent avoir le « même respect.

VII. Un Prêtre ne dira jamais la Messe seul: car il doit y avoir des assistans qu'il puisse saluer, & qui puissent lui répondre.

VIII. On ne doit pas serrer dans les Eglises le bled & le foin, comme nous le voyons souvent. Car nous devons craindre que le Seigneur ne nous dise: *Ma Maison est la Maison de la Priere, & vous en avez fait une caverne de voleurs.* (Matth. 21. 13.)

IX. « C'est un ancien usage en ce pays, dit Théodul- « fe, d'enterrer les morts dans les Eglises qui devien- « nent par-là des Cimetieres. Nous défendons d'y en- « terrer désormais personne, sinon les Prêtres ou « quelques autres qui auroient mérité cette distinc- « tion par une vie sainte. On ne doit cependant pas « déterrer les morts qui y ont leur sépulture: mais il

faut enfoncer plus avant en terre les tombeaux qui » paroiſſent,& paver par-deſſus,afin qu'on ne remar- » que aucun veſtige de ſépulchres. S'il y a trop de » ces tombeaux, & qu'il ſoit difficile de faire ce que » nous ordonnons, il faut changer cette Egliſe en » un Cimetietre, & transférer l'Autel dans un lieu » où l'on puiſſe offrir à Dieu le Sacrifice religieuſe- » ment & avec pureté. »

Vers l'AN 790.
Capitulaire de Théoduſe.

X. XI. Il faut aſſiſter à l'Office divin, ſur tout au Sacrifice avec beaucoup de reſpect & de recueïllement, & ne célébrer la Meſſe que dans des Egliſes, & non dans des maiſons particulieres.

XII. Quoique les Canons ayent permis aux Prêtres d'avoir avec eux dans leurs maiſons leurs meres & leurs ſœurs, nous croyons devoir le défendre, à cauſe des autres femmes que celles-ci peuvent y attirer.

XIII. Evitez l'yvrognerie, vous autres Prêtres: n'allez pas boire ni manger dans les cabarets. Ne vous trouvez pas à table avec des femmes, à moins qu'un pere de famille ne vous ait invités.

XIV. XV. XVI. Défenſes ſous peine d'une longue priſon à un Prêtre de ſolliciter les Paroiſſiens ou les Clercs d'un autre de venir à ſon Egliſe, & de lui payer la dixme, ou de briguer par preſens l'Egliſe d'un autre.

XVII. Si on apporte à un Prêtre un enfant malade d'une autre Paroiſſe pour recevoir le Baptême, il doit le lui adminiſtrer.

XVIII. On ne doit pas faire ſervir à des uſages profanes les Vaſes ſacrés, tels que les Calices & les

Vers l'An 790.

Capitulaire de Théodulfe.

Patenes. Ceux qui se servent d'un Calice pour boire autre chose que le Sang du Seigneur, doivent craindre le sort de Balthazar.

XIX. Si un Prêtre veut envoyer aux Ecoles son neveu ou son parent, nous lui permettons de l'envoyer à Sainte Croix, à S. Agnan, à S. Benoît de Fleuri, à S. Lifard de Meun, ou dans les autres Monasteres dont nous avons le gouvernement. (Il y avoit des Ecoles dans l'Eglise Cathédrale de Sainte Croix, & dans les Monasteres qu'on vient de nommer : mais il paroît qu'elles n'étoient pas publiques, puisqu'il falloit une permission de l'Evêque pour y étudier.)

XX. Les Prêtres doivent tenir eux-mêmes des Ecoles dans les Villages, & enseigner gratuitement les enfans.

XXI. Théodulfe fait dans cet Article un abbregé de toute la Morale Chrêtienne, pour apprendre aux Prêtres ce qu'ils doivent enseigner, & aux Fideles ce qu'ils doivent pratiquer.

XXII. Il faut recommander soigneusement à tous les Fidéles d'apprendre par cœur l'Oraison Dominicale & le Symbole. Car on ne recevra au Baptême & à la Confirmation que ceux qui les sçauront, excepté les enfans qui n'ont pas encore l'usage de la parole.

XXIII. XXIX. Il faut aussi avertir les Fideles de prier Dieu au moins deux fois le jour, le matin & le soir. Ceux qui en auront la commodité, feront leur priere dans l'Eglise : les autres la feront où ils se trouveront ; parce que Dieu est present en tous lieux. Voici comment ils doivent prier. Il faut d'a-

bord dire le Symbole, ensuite trois fois, *Vous qui m'avez formé, ayez pitié de moi; & trois autres fois, Dieu, soyez propice à moi pecheur*; & finir par l'Oraison Dominicale. Si le temps & le lieu l'exigent, il faut invoquer les saints Apôtres & les saints Martyrs: c'est-à-dire, apparemment, qu'il faut réciter les Litanies; & après s'être muni du signe de la Croix, on doit rendre graces à Dieu en élevant les mains, les yeux & le cœur vers lui.

Vers l'An 790.

Capitulaire de Theodulfe.

XXIV. Pour la sanctification du Dimanche, ceux qui sont obligés de voyager, ne sont pas dispensés d'assister à la Messe. Le Samedi tous les Chrêtiens doivent s'assembler à l'Eglise avec des luminaires pour assister à l'Office de la nuit, & venir à la Messe avec leur Offrande.

XXV. Il faut avertir les Fidéles d'exercer gratuitement l'hospitalité.

XXVI. XXVII. On doit imposer pour le parjure ou le faux témoignage, la même pénitence que pour l'adultere & l'homicide, laquelle étoit encore de sept ans. Ceux qui dans la crainte de cette pénitence refusent de se confesser de ces crimes, doivent être chassés de l'Eglise; & personne ne doit prier, ni manger avec eux.

XXIII. Les Prêtres doivent toûjours être prêts à enseigner leur peuple. Ceux qui sçavent l'Ecriture, doivent la prêcher: ceux qui n'en ont pas l'intelligence, ne doivent pas laisser de prêcher ce qu'ils sçavent. Lorsqu'ils viendront au Synode, ils rendront compte à l'Evêque de l'état de leurs Paroisses, & ils l'avertiront s'il y a quelqu'un qui ait besoin de ses avis.

Vers l'AN 790.

Capitulaire de Theodulfe.

XXI. Il faut ſe confeſſer de tous les pechés, même de ceux de penſée ; & le Prêtre doit interroger le Pénitent ſur chacun des pechés capitaux. (Théodulfe en compte huit, parce qu'il diſtingue la vaine gloire de l'orgueïl.)

XXXVI. Une ſemaine avant le Carême, il faut ſe confeſſer, recevoir la pénitence, & ſe réconcilier avec ſes ennemis.

XXXVII. On doit jeûner exactement tous les jours de Carême, excepté les Dimanches ; parce que ce temps eſt comme la dixme de l'année que nous donnons à Dieu : il n'y a que les infirmes & les enfans, qui en ſoient diſpenſés.

XXXVIII. Il faut joindre l'aumône au jeûne, & donner aux pauvres ce qu'on auroit mangé, ſi on ne jeûnoit pas. Car ce n'eſt pas jeûner d'une maniere méritoire, que de réſerver pour le repas du ſoir, ce que l'on auroit mangé à dîner ; c'eſt-à-dire, de manger en un repas autant que l'on auroit fait en deux.

XXXIX. Pluſieurs qui ſe flatent de jeûner, prennent leur réfection auſſitôt qu'ils entendent l'heure de None, c'eſt-à-dire trois heures aprés midi : mais ils ne jeûnent pas en effet, s'ils mangent avant qu'on ait dit l'Office de Vêpres, c'eſt-à-dire, avant le ſoir : (la diſcipline a changé.)

XL. Il faut pendant le ſaint temps de Carême faire abſtinence de toutes les délices. Celui qui peut s'abſtenir d'œufs, de fromage, de poiſſon & de vin, mérite beaucoup : celui qui ne le peut faire, ſoit par infirmité, ſoit à cauſe de quelque travail, peut en uſer, pourvû qu'il ne rompe ſon jeûne qu'au ſoir.

XLI.

XLI. Tous, excepté les excommuniés, doivent recevoir le Corps & le Sang de Jesus-Christ tous les Dimanches de Carême, le Jeudi saint, le Vendredi saint & le Samedi saint, & tous sans exception le jour de Pâque. Il faut célébrer avec la même dévotion tous les jours de la semaine de Pâque. Vers l'AN 790. Capitulaire de Théodulfe.

XLII. XLIII. On ne doit pas plaider en Carême, & pendant ce saint temps les époux doivent vivre en continence.

XLIV. « Il faut avertir le peuple de ne se pas approcher sans préparation de la Communion, & de » ne s'en pas abstenir trop long-temps. On doit avant » que de la recevoir, s'y être disposé quelque temps » par la continence, par la priere & l'aumône : car » comme il est dangereux de recevoir cet adorable » Sacrement avec quelque souillure, il l'est aussi de » s'en priver long-temps. Ce qui cependant ne re- » garde, ni les excommuniés qui ne communient pas » quand ils veulent, mais en certains temps, ni les » personnes de piété, qui communient presque tous » les jours, » dit Théodulfe. (Cette excommunication pendant laquelle on communioit quelquefois, n'étoit pas une Censure Ecclésiastique, mais quelque peine semblable aux excommunications dont il est parlé dans quelques Regles Monastiques. C'étoit apparemment une simple défense d'approcher des Sacremens, que les Prêtres qui l'avoient faite au Pénitent, levoient aux grandes Fêtes pour empêcher le scandale.)

XLV. Les Messes privées que les Prêtres disent » les Dimanches, ne doivent pas se dire si publique-

Vers l'An 790.

Capitulaire de Théodulfe.

« ment, que le peuple en ſoit detourné d'aſſiſter à « la Meſſe ſolemnelle qui ſe célébre à la troiſiéme « heure, c'eſt-à-dire, à neuf heures. Car quelques- « uns ont la mauvaiſe coûtume de ſe contenter les « Dimanches & les Fêtes, d'entendre à la hâte une « Meſſe privée, même pour les morts, & de paſſer le » reſte de la journée à boire.

XXVI. « Il faut recommander au peuple de ſe « rendre les Dimanches à la Cathédrale, pour y en- « tendre la Meſſe & la Prédication, & de ne pas man- « ger que la Grand'Meſſe ne ſoit finie. Que les Prê- « tres ne diſent point la Meſſe ces jours-là dans des « Oratoires particuliers, ou qu'ils le faſſent avant « la ſeconde heure du jour, c'eſt-à-dire, au plus tard « une heure après le lever du ſoleil, (a) & avec tant « de précaution, que le peuple ne ſoit pas détourné » de ſe trouver à l'Office ſolemnel. » Les Prêtres de la Ville & des environs doivent ſe rendre auſſi à la Cathédrale avec le peuple. On n'en diſpenſe que les Religieuſes qui gardent la clôture. (On voit par ce Reglement qu'il n'y avoit encore alors qu'une Meſſe ſolemnelle les Fêtes & les Dimanches dans chaque Ville, & qu'elle ſe célébroit dans l'Egliſe Cathédrale.)

Ce que nous avons rapporté de ce Capitulaire de Théodulfe Evêque d'Orleans, ſuffit pour faire voir que c'eſt un des plus précieux monumens de la diſcipline Eccléſiaſtique de ce ſiécle. Nous parlerons

(a) Pour ſçavoir à quelle heure ſuivant nôtre maniere de compter, repondoit ce qu'on nomme ici la ſeconde heure, il faut ſe ſouvenir qu'on partageoit alors le jour naturel en douze heures qui étoient plus longues ou plus courtes ſelon la longueur ou la briéveté des jours. La premiere heure commençoit au lever du ſoleil, la ſixiéme étoit toûjours à midi, & la douziéme au ſoleil couchant.

ailleurs des disgraces de Théodulfe, de ses Poësies, & des Traités Théologiques que Charlemagne par estime pour son érudition le chargea de composer. Car ce Prince se faisoit un devoir d'exciter la vigilance des Prélats de son Royaume, & de les animer à la défense de la foi. Nous en trouverons des preuves éclatantes dans les combats que les Evêques de France ont livrés sous sa protection, & dans ceux qu'il a livrés lui-même à l'Erreur & à l'Hérésie. Ce sont-là les plus glorieuses victoires de ce grand Roi. Vers l'AN 790.

On s'étoit proposé de renfermer dans ce quatriéme Volume toute la suite de son regne : mais, l'abondance & la richesse de la matiere ne l'ayant pas permis, on réserve pour le cinquiéme Tome le reste de ses grandes actions, dont elles feront encore une partie considérable.

FIN DU QUATRIE'ME TOME.

LISTE DES PAPES,

Qui ont tenu le S. Siége depuis la naissance de l'Eglise, jusqu'à la fin du huitiéme siécle, où se terminent les quatre premiers Tomes de cette Histoire.

Le Chiffre marqué à côté des noms désigne l'année de la mort de chaque Pape. Cette année ne peut pas être certainement déterminée par rapport à plusieurs des premiers Papes. Quelques Catalogues en rangent même quelques-uns dans un ordre different.

	Mort l'An de J. C.		Mort l'An de J. C.
S. PIERRE,	65	S. Callixte I.	222
S. Lin,	67	S. Urbain I.	230
S. Clement,	77	S. Pontien,	235
S. Clete, } Quelques Auteurs confondent ces deux Papes.	83	S. Anthere,	236
S. Anaclet,	94	S. Fabien,	250
S. Evariste,	108	S. Corneille,	251
S. Alexandre,	116	S. Luce,	252
S. Sixte I.	126	S. Etienne I.	257
S. Telesphore,	137	S. Sixte II.	258
S. Hygin,	141	S. Denis,	268
S. Pie I.	151	S. Felix I.	275
S. Anicet,	161	S. Eutychien,	282
S. Soter,	170	S. Caïe,	296
S. Eleuthere,	185	S. Marcellin,	304
S. Victor I.	197	S. Marcel,	309
S. Zephirin,	217	S. Eusebe,	311

	Mort l'An de J. C.
S. Melchiade,	313
S. Sylvestre,	335
S. Marc,	336
S. Jules I.	352
S. Libere,	366
S. Felix II. *pendant l'exil & la chute de Libere.*	
S. Damase,	384
S. Sirice,	398
S. Anastase,	401
S. Innocent I.	417
S. Zozime,	418
S. Boniface I.	422
S. Céleстin I.	432
S. Sixte III.	440
S. Leon le Grand,	461
S. Hilaire,	468
S. Simplice,	483
S. Felix III.	492
S. Gelase I.	496
S. Anastase II.	498
S. Symmaque,	514
S. Hormisdas,	523
S. Jean I.	526
S. Felix IV.	530
Boniface II.	532
Jean II.	535
S. Agapet,	536
S. Sylvere,	537
Vigile,	554
Pelage I.	560
Jean III.	574
Benoît I.	578
Pelage II.	590

	Mort l'An de J. C.
S. Gregoire le Grand,	604
Sabinien,	606
Boniface III.	608
Boniface IV.	615
S. Deus-dedit,	619
Boniface V.	626
Honorius I.	638
Severin,	639
Jean IV.	642
Theodore,	649
S. Martin I.	654
S. Eugene I.	657
S. Vitalien,	672
Adeodat,	676
Donus,	678
S. Agathon,	682
S. Leon II.	684
Benoît II.	685
Jean V.	686
Conon,	687
S. Sergius I,	701
Jean VI.	705
Jean VII.	707
Sisinnius,	708
Constantin,	715
S. Gregoire II.	731
S. Gregoire III.	741
S. Zacharie,	752
Etienne II. omis par plusieurs.	752
Etienne III.	757
S. Paul I.	768
Etienne IV.	772
S. Adrien I.	795

LISTE
DES EMPEREURS ROMAINS,

Qui ont été Maîtres de la Gaule, jusqu'à l'établissement de la Monarchie Françoise.

Le Chiffre marqué à côté des noms désigne l'année de la mort de chaque Empereur. On a omis ceux qui n'ont regné qu'en Orient, & quelques-uns de ceux dont le regne n'ayant été que de quelques mois, est peu connu.

	Mort l'an de J. C.
Auguste.	14
Tibere,	36
Caligula,	41
Claude,	54
Neron,	68
Galba, Othon, Vitellius,	69
Vespasien,	79
Tite,	81
Domitien,	96
Nerva,	98
Trajan,	117
Adrien,	138
Antonin Pie,	161
Marc Aurele,	180
Commode,	192
Pertinax, Didius Julien,	193
Severe,	211
Caracalla, Macrin,	217
Heliogabale,	222

	Mort l'an de J. C.
Alexandre,	235
Maximin,	238
Les deux Gordiens Pupien & Balbin proclamés Empereurs, & tués peu de temps après.	
Gordien,	244
Les deux Philippes,	249
Dece,	251
Gallus & Volusien,	253
Valerien & Gallien,	268
Posthume, Lollien, Marius, Victorin & Tetric dans la Gaule seulement.	
Aurelien,	275
Tacite,	276
Probus,	282
Carus, Carin & Numerien,	284
Diocletien, Maximien. Hercule, abdiquent.	305

	Mort l'an de J. C.
Conſtance-Chlore, avec Galere-Maximien,	306
Maxence à Rome.	
Conſtantin le Grand,	337
Conſtantin le Jeune,	340
Conſtant,	350
Magnence Tiran.	
Conſtance,	361
Julien l'Apoſtat,	363
Jovien,	364
Valentinien I.	375
Gratien,	383
Maxime Tyran,	388
Valentinien II.	392
Eugene Tyran,	393
Theodoſe,	395
Honorius,	423

	Mort l'an de J. C.
Conſtantin Tyran,	
Jovin & Sebaſtien Tyrans,	
Valentinien III.	455
Petrone Maxime,	455
Avite,	456
Majorien,	461
Severe,	465
Antheme,	472
Olybrius,	473
Glycerius,	474
Jules Nepos,	475
Momylle Auguſtule déthroné par Odoacre Roi des Erules, qui éteignit l'Empire d'Occident l'an	476

LISTE DES ROIS DE FRANCE,

Depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à la fin du huitiéme siécle.

Mort l'an

CLovis, 511

Fils de Clovis qui regnerent ensemble.

Childebert I. Roi de Paris, 558
Clothaire I. Roi de Soissons, 561
Clodomire Roi d'Orleans, 524
Thierri I. Roi d'Austrasie, 534
(Ensemble.)

Theodebert I. Roi d'Austrasie, 548
Theodebald ou Thibaud Roi d'Austrasie, 555
Clothaire I. seul, 561

Charibert Roi de Paris, vers 568
Chilperic Roi de Soissons, 584
Gontram Roi de Bourgogne, 593
Sigebert Roi d'Austrasie, 575
(Ensemble.)

Childebert II. Roi d'Austrasie, 596
Clothaire II. Roi de Neustrie, 628

Mort l'An

Theodebert II. Roi d'Austrasie, 612
Thierri II. Roi de Bourgogne, 613
(Ensemble.)

Sigebert II. fils de Thierri proclamé Roi, 613
Clothaire II. seul, 628

Dagobert I. Roi d'Austrasie & de Neustrie,
Aribert Roi d'une partie de l'Aquit.
(Ensemble.)

Dagobert I. seul, 638

Clovis II. Roi de Neustrie, 656
Sigebert III. Roi d'Austrasie, vers 656
(Ensemble.)

Clothaire III. Roi de Neustrie & de Bourgogne vers 671
Childeric II. premierement d'Austrasie, puis de toute la France, 674
Thierri III. vers 674
Dagobert II. fils de Sigebert Roi d'Austrasie, 679
Clovis III. fils de Thierri, vers 683
Childebert III. fils de

Mort l'An

Thierri, vers 711
Clothaire IV. Roi d'Austrasie,
Dagobert III. vers 715
Daniel surnommé Chilperic, vers 721
Thierri dit de Chelles, vers 737
Interregne.

Mort l'An

Childeric dernier des Rois Merovingiens, 752
Pepin premier Roi de la seconde Race, 768
Charlemagne, } Ensemble.
Carloman, } 771
Charlemagne seul, 814

ROIS DES BOURGUIGNONS.

GOndicaire,
Gunderic, } Ensemble. Mort vers l'An 473
Chilperic, }
Gondebaud, }
Godegisile, } Ensemble.
Chilperic II. }
Godemare, }
Gondebaud, } Ensemble.
Godegisile, }
Gondebaud seul, mort l'An 517
S. Sigismond fils de Gondebaud, 524
Godemare *sur qui les François conquirent le Royaume de Bourgogne, l'an* 532

ROIS DES VISIGOTHS DANS LA GAULE.

Mort

ATaulphe, l'An 415
Vallia, vers 428
Theodoric I: 451
Thorismond, 452
Theodoric II. 467
Evaric, 484
Alaric fils d'Evaric, 507
Geselic,
Amalaric, 531

Les Rois suivans fixerent le Siége de leur Empire en Espagne : mais ils demeurerent toûjours Maîtres de la Gaule Narbonnoise jusqu'à Rodrigue le dernier des Rois Visigoths, sous lequel les Sarrasins s'en emparerent, aussibien que de l'Espagne. Ce fut le Roi Pepin qui acheva de chasser ces Barbares de la Gaule.

DISSERTATION

Sur l'année de la mort de Saint Martin.

LA mort de S. Martin a été ſi celebre dans nôtre Hiſtoire, qu'elle a long-temps ſervi d'époque à nos Hiſtoriens pour compter les autres années. Cette époque eſt aujourd'hui ſi obſcure, qu'il eſt difficile de la fixer elle même. C'eſt un problême de Chronologie ſur lequel la plûpart des Sçavans ſe ſont exercés ; & ils ont communément mieux reüſſi à détruire l'opinion de leurs adverſaires, qu'à établir la leur. Les anciens Auteurs, Sulpice Severe, Gregoire de Tours, Sigebert & les anciens Annaliſtes ne ſont gueres plus d'accord ; & comme ils paroiſſent ſe contredire, chacun tâche de les tirer à ſon ſentiment. Une ſi grande varieté d'opinions eſt une preuve de l'obſcurité de la queſtion. Mais au travers de ces tenebres, je ne deſeſpere point de ramaſſer aſſez de rayons de lumiere pour découvrir la verité, & juſtifier le parti que j'ai pris en rapportant la mort de ſaint Martin à l'an 397. Voici les raiſons qui m'ont déterminé à ſuivre ce ſentiment : je repondrai enſuite aux principales difficultés.

De tous les Auteurs qui ont parlé de la mort de ſaint Martin, Gregoire de Tours eſt ſans contredit celui dont l'autorité doit avoir le plus de poids ; parce qu'il a recuëilli tous les caracteres chronologiques, qui peuvent rendre une époque certaine. D'ailleurs il avoit ſous les yeux les Archives de ſon Egliſe, & il ne pouvoit en ignorer la Tradition conſervée par un peuple, à qui la memoire du plus illuſtre de ſes Evêques étoit ſi précieuſe. Or j'eſpere montrer que Gregoire de Tours rapporte la mort de ſaint Martin à l'an 397. C'eſt donc en vain qu'on voudroit s'autoriſer de ſon ſentiment pour établir une autre époque, ou l'abandonner pour ſuivre d'autres Auteurs moins inſtruits ou moins exacts.

1°. Gregoire de Tours marque que ſaint Martin mourut ſous le Conſulat d'Attique & de Céſaire : ce qui déſigne certainement l'an 397, d'autant plus que cet Hiſtorien n'a pas coûtume de marquer les faits par la date des Conſuls ; & il eſt à préſumer qu'il ne rapporte celle-ci, que parce qu'il l'a trouvée ainſi marquée dans les Archives de ſon Egliſe.

2°. Gregoire de Tours fait naître ſaint Martin la onziéme année de Conſtantin, c'eſt-à-dire l'an 316 ; & il le fait vivre 81. ans : ce ſaint Evêque eſt donc mort l'an 397.

3°. Il dit que ſaint Martin mourut après 26. ans d'Epiſcopat ; & il place ſon Ordination la huitiéme année de Valentinien, c'eſt-à-dire l'an 371. Ajoûtez à ce nombre les 26 années d'Epiſcopat, vous trouverez encore l'an 397.

4°.

4°. Saint Martin, ſelon Gregoire de Tours, n'a pû être ordonné plûtôt ni plûtard que l'an 371 : car ſaint Gatien arriva à Tours ſous le Conſulat de Dece, c'eſt-à-dire l'an 250; & il gouverna cette Egliſe 50 ans. Après ſa mort il y eut une vacance de 37 ans. Saint Lidoire fut donc ordonné en 338. Il tint le Siége 33 ans, & par conſéquent juſqu'à l'an 371 que ſaint Martin fut ordonné.

5°. On ne peut mettre la mort de ſaint Martin plûtard qu'en 397. Saint Brice qui lui ſucceda, tint le Siége 47 ans, & S. Euſtoche ſucceſſeur de Brice 17 ans. Ajoûtez ces nombres à 397 que nous aſſignons pour la mort de ſaint Martin, & vous aurez l'an 461, auquel ſaint Perpetuë ſucceda à ſaint Euſtoche, & ſouſcrivit cette même année au mois de Decembre aux Decrets du premier Concile de Tours, tenu, comme portent les Actes, ſous le Conſulat de Severin, c'eſt-à dire l'an 461. Si ſaint Martin n'étoit mort qu'en 400, ſaint Perpetuë n'auroit pas été Evêque en 461. On voit qu'en plaçant la mort de ſaint Martin en 397, toute la chronologie de ſes Predeceſſeurs & de ſes Succeſſeurs s'accorde parfaitement. C'eſt un caractere bien marqué de la verité. Ne diſſimulons pas cependant les difficultés qu'on peut y oppoſer : peut-être que nos reponſes pourront les éclaircir.

Premiere difficulté. Gregoire de Tours dit, que ſaint Martin mourut la ſeconde année d'Honorius & d'Arcadius ; il eſt donc mort ſelon lui, l'an 396.

Réponſe. 1°. Dans un ancien Manuſcrit du College de Loüis le Grand, dans un autre auſſi fort ancien du Monaſtere de Corbie, on ne lit pas *la ſeconde an-*

née d'Honorius & d'Arcadius, mais ſeulement *ſous le Regne d'Honorius & d'Arcadius.* Il faut bien en effet que cette derniere leçon ſoit la veritable : autrement Gregoire de Tours ſe contrediroit en peu de mots, puiſqu'il ajoûte *ſous le Conſulat de Céſaire & d'Attique.* 2°. Comme l'an 395 étoit commencé quand Théodoſe mourut, Gregoire de Tours pourroit n'avoir compté l'an 396 que pour la premiere année d'Honorius ; & dans cette ſuppoſition la ſeconde année d'Honorius déſigneroit l'an 397. En effet, quoique Théodoſe ait été élevé à l'Empire au mois de Janvier l'an 379 & ſoit mort au mois de Janvier l'an 395, pluſieurs Auteurs lui donnent 17 ans de Regne. Ces Auteurs comptent donc la derniere année qui n'étoit que commencée, ou bien ils ne placent la mort de Théodoſe qu'en 396. Seroit-il ſurprenant que Gregoire eût ſuivi le même calcul en comptant l'an 397 pour la ſeconde année d'Honorius ?

Seconde difficulté. Gregoire de Tours dit, que ſaint Martin mourut un Dimanche. Or l'onziéme de Novembre n'étoit pas un Dimanche l'an 397, mais l'an 400 : il eſt donc plus naturel de ſuivre cette derniere époque.

Réponſe. Nous diſons avec Gregoire de Tours, que ſaint Martin mourut en effet un Dimanche ; mais nous ne croyons pas qu'il ſoit mort l'onziéme de Novembre : car quoiqu'il ſoit honoré l'onziéme de ce mois, il ne s'enſuit pas qu'il ſoit mort ce jour-là. Un grand nombre de Saints ſont honorés non le jour de leur mort, mais le jour de leur ſépulture ou dépo-

ſition. Dans la Meſſe pour les défunts, ce n'eſt pas l'anniverſaire de la mort qu'on celebre, mais celui de la ſépulture : *Quorum anniverſarium depoſitionis diem celebramus.* Ainſi, ſelon nous, ſaint Martin mourut à Candes l'an 397, le Dimanche huitiéme Novembre. Le Lundi neuviéme ſe paſſa en conteſtations entre les Tourangeaux & les Poitevins, à qui auroit le corps. Le Mardi dixiéme, il fut transporté à Tours, & l'onziéme il fut enterré. Je dis même que ſi l'on ſuppoſe ſaint Martin mort l'onziéme de Novembre l'an 400, en quelque jour qu'on place ſon Ordination, pourvû qu'on la mette un Dimanche, comme la regle obſervée alors le demande, l'on ne trouvera pas qu'il ait tenu le Siége 26 ans quatre mois & 27 jours, ainſi que le marque Gregoire de Tours : au lieu qu'en mettant ſa mort le Dimanche huitiéme de Novembre l'an 397, & ſon Ordination le Dimanche 12 de Juin l'an 371, nous trouvons exactement le nombre des années, des mois & des jours marqués.

Troiſiéme difficulté. Sulpice Severe nous apprend que ſaint Martin vêcut encore ſeize ans après avoir communiqué avec les Ithaciens, ſous le Conſulat d'Evodius, c'eſt-à-dire l'an 386, & par conſéquent ce ſaint Evêque ne ſera mort qu'en 402.

Réponſe. L'autorité de Sulpice Severe Diſciple de ſaint Martin ſeroit irréfragable s'il n'étoit évident qu'il s'eſt gliſſé un grand nombre de fautes dans ſes Ecrits par la négligence des Copiſtes, ſur-tout par rapport à la chronologie de ſaint Martin. Par exemple, on lit dans cet Auteur, que ſaint Martin fut

baptisé à 18 ans, qu'il quitta le service deux ans après, pendant la premiere Campagne de Julien: ce qui est insoûtenable. Car si saint Martin n'avoit que 20. ans en 356, il n'avoit que 50 ans en 386, lors que Sulpice lui-même dit que saint Martin étoit septuagenaire. Aussi tout le monde reconnoit ici une faute dans Sulpice Severe, où il faut lire 38. ans, au lieu de 18. J'ai d'autant plus de droit d'en reconnoître une dans l'endroit qu'on objecte, qu'il a été plus facile aux Copistes de mettre *sedecim* pour *undecim*. Le manuscrit de l Eglise de Tours n'avoit pas *sedecim*, & l'on voit ce mot écrit en interligne d'une autre main.

Quatriéme difficulté. Quand Gregoire de Tours compte les années depuis la mort de saint Martin, il paroît supposer que ce saint Evêque est mort l'an 400, ou l'an 401. En effet, il rapporte la cent soixante & deuxiéme année depuis la mort de saint Martin à la seconde année de Sigebert, qui est l'an 563, & ailleurs il joint la cent soixante-&-douxiéme année depuis la mort de ce Saint à la douziéme année de Sigebert, qui désigne l'an 573.

Réponse. Gregoire de Tours a pû aisément se tromper, en accommodant les années depuis la mort de saint Martin aux années de nos Rois: de plus habiles Chronologistes que lui ne conviennent pas là-dessus. Ainsi les mécomptes qu'il peut avoir faits dans le calcul des années de nos Rois, n'empêchent pas qu'il n'ait rapporté la mort de S. Martin à l'an 397.

Cinquiéme difficulté. Gregoire de Tours dit que saint Ambroise étant à l'Autel dans son Eglise, eut révéla-

tion de la mort de saint Martin, & assista en esprit à ses funérailles Or saint Ambroise étoit mort la veille de Pâque de l'an 397, & par conséquent on n'a pû dire qu'il ait eu cette révélation, qu'en supposant que saint Martin étoit mort l'an 396.

Réponse. Cette objection prouveroit au plus, ou que Gregoire de Tours s'est trompé dans ce fait, ou que saint Ambroise n'est mort que l'an 398, comme le Comte Marcellin le dit en effet. La plûpart des Sçavans abandonnent en ce point Gregoire de Tours & le Comte Marcellin. Cependant comme cette révélation de saint Ambroise est attestée par l'Eglise de Milan aussi-bien que par celle de Tours, & qu'on voit encore à Milan une ancienne peinture à la Mosaïque où elle est representée, un habile Critique soûtient la verité de ce fait, quoiqu'il place, comme nous, la mort de saint Martin l'an 397; & il a composé une sçavante Dissertation pour montrer que saint Ambroise n'étoit mort que l'an 398. Mais sans entrer dans cette nouvelle question, nous sommes en droit de nous en tenir à l'époque de Gregoire de Tours pour la mort de saint Martin, sans être obligés de défendre la verité des miracles qu'il raconte.

Je finis en rapportant en peu de mots les principales époques de la vie de saint Martin, afin qu'on puisse voir d'un coup d'œil quelle est là-dessus nôtre Chronologie, & sur quoi elle est appuyée.

1°. S. Martin est né l'an 316 la onziéme année de Constantin. *Gregor. Turon.*

2°. Selon une Loi de Constantin touchant les en-

fans des Vétérans, il fut enrollé à ſeize ans l'an 332.

3°. Selon une autre Loi qui demande 24 ans de ſervice, il fut congedié à l'âge de 40 ans, la premiere campagne de Julien, & avant l'exil de S. Hilaire, c'eſt-à-dire, l'an 356. *Sulpit. Sever.*

4°. Il fut ordonné Evêque de Tours la huitiéme année de Valentinien, c'eſt à-dire l'an 371. *Gregor. Turon.*

5°. Il étoit ſeptuagenaire lorſqu'il ſe rendit à la Cour de Treves auprès de l'Empereur Maxime ſous le Conſulat d'Evodius, c'eſt-à-dire l'an 386. *Sulpit. Sever.*

6°. Il mourut âgé de 81 ans ſous le Conſulat d'Attique, c'eſt-à-dire l'an 397. *Greg. Turon.*





TABLE DES MATIERES DU QUATRIE'ME TOME.

La Lettre n. *ajoûtée à la suite du Chiffre, désigne la Note de la page marquée.*

A

B

D

E

F

G

H

S. *Hagulfe*

M

S

V

ERRATA.

PAge 2. ligne 9. *Type de l'Empereur Conſtance* liſez *Conſtant.* P. 61. l. 14. *venu* liſez *venuë*. P. 200. l. 19. *Amabert* liſez *Amebert*. P. 205. l. 23, après ces mots *doit toûjours être tiré*, ajoûtez : *les Moines d'Auchi nient le droit ; ceux de S. Bertin ont la poſſeſſion*. P. 269. l. 16. *conſommé* liſez *conſumé* p. 444. l. 2. *Gondebauld* liſez *Gondeland*.

